CONFERENCE

de

Me JEAN DRAPEAU

sous les auspices du Comité conjoint
des Commissaires et des professeurs de St-Jean,

à St-Jean, le 4 mars 1958, à 8h. 30p.m.

Archives de la Ville de Montréal

Monsieur le président,
Mesdames,
Messieurs.

Parmi tous les grands problèmes qui sollicitent l'attention et, souvent, alimentent l'inquiétude de nos contemporains, il en est deux qui ont revêtu depuis quelques années, au Canada français, une importance primordiale: d'une part, l'enseignement; de l'autre, le civisme. Et malgré l'ampleur et la difficulté des réformes qui paraissent s'imposer avec urgence dans ces deux immenses domaines de la vie nationale, il convient, je pense, de voir dans cette double préoccupation, le signe d'une prise de conscience tonifiante et l'indice réconfortant d'une volonté sans cesse plus éclairée, de salut public.

Pour ma part, je considère symptômatique la conjonction chez nous de ces deux grands thèmes: l'enseignement et le civisme, car au fond, ils sont reliés à un même souci primordial qui est celui de l'épanouissement de l'homme, mieux de la personne, c'est-à-dire, d'un homme vivant harmonieusement au sein d'une société organisée, conscient de ce qu'il est en droit d'en attendre mais également conscient de ce qu'il doit lui rapporter.

Archives de la Ville de Montréal

Dans une très large mesure, la qualité et l'esprit d'un système d'enseignement sont le reflet du degré d'évolution d'une société. Les retards et les faiblesses que l'on dénonce aujourd'hui, il faut d'abord en voir la cause dans l'insuffisance du sens social et de la clairvoyance chez certains élites, insensibles à la nécessité d'ouvrir largement tous les niveaux de l'enseignement à l'ensemble de la jeunesse, oubliant que le droit à la formation la plus poussée, à l'éducation la plus complète possible est un droit premier de tout enfant, surtout dans une société chrétienne, et dans une société qui n'a pas, qui n'a plus, l'excuse de la pauvreté.

Les questions de structures même de l'enseignement, de l'importance accordée aux diverses matières, voire de méthodes et de manuels, restent du domaine de la libre discussion. Mais là où, semble-t-il, l'accord devrait aisément se faire, c'est sur le droit de l'enfant à l'éducation sans considération de fortune, c'est sur l'indépendance des institutions et des enseignants; c'est encore sur la nécessité de la restauration de l'esprit de recherche à tous les échelons; c'est, enfin, sur la préservation du caractère fondamentalement catholique et français de notre système d'enseignement. Et la réalisation de ces diverses conditions sera la mesure du civisme dans notre société de même que la qualité des hommes que produira notre enseignement sera la mesure de l'esprit qui règne dans nos institutions.

Archives de la Ville de Montréal

Car encore une fois, entre l'école (dans son sens le plus large) et la société, la liaison est permanente et l'interaction très poussée. Ce n'est point un hasard que cette confluence aujourd'hui de deux inquiétudes, l'une sur l'état de notre enseignement, l'autre sur le degré de notre sens civique. Il est naturel que les responsables de l'enseignement rappellent que le progrès de celui-ci est un devoir premier de la société; il est non moins naturel qu'au spectacle d'une alarmante régression du civisme, certains éléments interrogent la qualité de notre enseignement, croyant y voir la cause première du phénomène qu'ils déplorent.

Ici, toutefois, risque de se créer une dangereuse équivoque, que je crois nécessaire de dissiper. On fait tomber avec trop d'empressement, sur le seul monde de l'enseignement, la responsabilité de l'absence de sens civique chez les nouvelles générations ou chez les générations déjà adultes. A entendre certains, il suffirait d'inscrire aux programmes de nos institutions d'enseignement, des cours de civisme pour que l'avenir voit monter des générations de citoyens pleinement conscients de leur rôle et de leurs devoirs. C'est régler allègrement un problème infiniment complexe et transférer trop aisément à l'Ecole, une responsabilité qui est celle de la société entière. Car, pas plus que la foi ou que - dans un tout autre domaine - le patriotisme, le sens civique, le sens du devoir social ne sont d'abord affaire strictement d'enseignement.

Archives de la Ville de Montréal

Certes, je n'entends pas contester la nécessité de cours ou de leçons qui fassent mieux connaître à l'enfant, au jeune garçon ou à la jeune fille, l'origine, la raison, la nature des institutions dans lesquelles il sera appalé à vivre. A cet égard, même, on peut et on doit souhaiter que se multiplient les initiatives, particulièrement au niveau primaire. Il n'est pas normal que des enfants quittent définitivement l'école sans avoir des connaissances élémentaires peut-être mais solides sur l'histoire de la démocratie parlementaire chez nous, sur son fonctionnement, sur le rôle et les attributions des divers pouvoirs, plus encore peut-être sur le devoir qu'ont tous les citoyens d'être "présents à la Cité" et les façons de manifester cette présence. Et je ne pense pas ici qu'au droit de vote exercé tous les quatre ou cinq ans mais aux innombrables moyens qui s'offrent aux citoyens, dans notre société, d'influer sur la marche des affaires publiques. Connaissance de la constitution, des institutions, des lois fondamentales, des prérogatives des divers pouvoirs, etc. voilà qui offre largement matière à un enseignement vivifiant.

Mais il y a plus important: c'est l'esprit qui doit animer l'enseignement en général, c'est le climat dans lequel vivent, étudient les enfants. C'est aussi l'image que leur offre la société et c'est l'exemple que paraissent leur proposer les institutions et les hommes qui les animent, c'est le comportement de ce qu'on peut appeler les "élites".

Archives de la Ville de Montréal

Mesdames, Messieurs, réfléchissons simplement sur ce point. Qu'est-ce qui fait, dans nos institutions d'enseignement, la vigueur de la formation religieuse des enfants? Est-ce principalement l'enseignement même du petit catéchisme? Croyez-vous que si toute la formation chrétienne se ramenait essentiellement à deux ou trois heures par semaine de leçons plus ou moins sèches, plus ou moins austères, cette formation aurait le même reflet, la même répercussion? Vous savez bien que non. Vous savez bien que cette formation tient d'abord au climat de l'institution et au fait que l'ensemble des cours sont animés par une conception chrétienne, que l'ensemble des instituteurs ou des professeurs sont des catholiques convaincus, au fait que les manuels mêmes sont marqués jusque dans les exemples offerts à la réflexion des enfants, d'une pensée catholique, au fait enfin que, de retour au foyer, l'enfant trouve le prolongement quotidien de cette ambiance.

Supprimez tout cela pour faire de "la religion" uniquement l'objet de deux ou trois leçons par semaine et vous devinez aisément quelle différence radicale il en résulterait: le catéchisme ne serait plus qu'une matière parmi d'autres. Toutes proportions gardées, il en va de même du civisme ou du sens social authentique. C'est moins affaire d'enseignement proprement dit que de climat: climat de l'école, climat de la famille, climat de la société en général. Sans cette ambiance, les leçons les plus précises ou les plus éloquentes sur nos institutions politiques et notre législation dans les divers domaines, serviront de peu de chose.

Archives de la Ville de Montréal

Dans quelle mesure, l'écolier d'aujourd'hui retrouve-t-il dans tout l'enseignement qu'il reçoit, l'impression permanente de l'importance du civisme? Dans quelle mesure, ressent-il chez ses maîtres la vigilance à ce sujet? Dans quelle mesure, trouve-t-il à son foyer, au sein de sa famille, le sens du service de la communauté? Dans quelle mesure, enfin, ses premiers contacts avec notre vie politique, par la lecture des journaux ou la fréquentation de réunions électorales, lui offrent-ils une image exaltante? Là comme en trop d'autres domaines, le jeune homme ou la jeune fille ne tardent pas à sentir confusément un tragique divorce entre ce qu'on leur a enseigné et la réalité brutale. Comment ne serait-ils pas tentés alors d'écarter délibérément les principes pour entrer dans la voie qui a si bien réussi à d'autres!

La mission de l'école face au civisme: certe, elle est importante mais elle ne saurait transformer la situation si, corollairement, le civisme n'est pas restauré dans nos moeurs publiques. On ne peut pas isoler l'école de la Cité et du foyer familial: l'enseignement purement livresque du civisme - (si tant est que pareille chose peut se concevoir) aboutirait à un immense echec si, aux regards de la jeunesse, tout ce qu'ils constatent hors de l'école, vient démentir la somme des principes qu'on a tenté de leur inculquer. A cet égard, on ne saurait assez souligner la responsabilité qui, surtout aujourd'hui et surtout dans un régime démocratique, incombe aux dirigeants et aux élites.

Archives de la Ville de Montréal

C'est dans leur comportement qu'il faut d'abord rechercher les causes de la crise du civisme dont nous ressentons les effets aujourd'hui avec une particulière acuité.

Les gestes qu'ils ont posé ou laissé poser, la tolérance qu'ils ont manifestée, l'individualisme effrené dont ils ont trop souvent fait preuve, tout cela qui avait pour la masse des citoyens, valeur d'exemple, a lentement atrophié ce qui subsistait de sens civique ou de sens social. L'immense mépris que manifestent tant de gens envers les hommes politiques, l'indifférence dont on fait montre quand il s'agit de choisir ses représentants au divers niveaux, l'impression tellement répandue que "voler l'Etat ou les pouvoirs publics, ce n'est pas voler", que "violer les lois ou règlements, ça n'a rien à voir avec la conscience", etc. la somme de ces attitudes est la conséquence directe du triste spectacle offert par des speudo-élites démissionnaires et des dirigeants indignes; la somme de ces attitudes démontre avec une triste éloquence la faiblesse chez nous de la vertu de civisme. Sa restauration sera une tâche de longue haleine où l'enseignement, encore une fois, a un grand rôle à jouer mais ne pourra l'accomplir que dans la mesure où

1o) on comprendra que le civisme est un esprit avant d'être matière de cours et où

2o) on verra renaître dans nos foyers et dans la société en général un minimum de sens social.

Archives de la Ville de Montréal

Il est heureux que des milieux sans cesse plus nombreux commencent à se rendre compte du danger et tentent de réagir. Autrement, notre régime démocratique devenu simple façade, continuera de recouvrir les âpres rivalités des intérêts les plus sinistres jusqu'au jour où le peuple révolté sera disponibles pour les solutions extrêmes et les aventures politiques que certains groupes lui proposeront. On ne sauvera pas chez nous la démocratie avec un dispositif de défense militaire formidable, pas plus qu'on ne la préservera grâce à la prospérité matérielle ou à la technocratie: c'est dans la mesure où le coeur et l'esprit des hommes seront illuminés par une conscience authentique de leur qualité et de leurs devoirs de citoyens, qu'on pourra maintenir une forme de régime la plus propice certes à l'épanouissement humain mais aussi la plus délicate à manier. Mais où sont aujourd'hui les véritables citoyens?

Il n'est guère de commerce plus fécond et plus lourd d'enseignement que celui de l'histoire. Un rapide survol de celle-ci en fonction de l'objet actuel de nos préoccupations nous révèle que des démocraties de l'antiquité à celles d'aujourd'hui, la notion de citoyen s'est à la fois élargie, intensifiée et ennoblie. Triple évolution, qu'il n'est pas sans intérêt de méditer. Dans la cité antique aussi bien celle que Fustel de Coulanges a magnifiquement ressuscitées que les autres, le citoyen vous le savez, ne se confondait pas avec le simple habitant. Selon le cas, il tenait ce statut soit de la participation au culte officiel, soit de son appartenance à une classe supérieure, soit à l'étendue de son savoir ou de ses richesses. En tout état de cause, les citoyens formaient une élite à laquelle on pouvait en certains cas accéder mais qui ne s'étendait pas à l'ensemble des individus. C'aura été une des grandes conquêtes du siècle dernier d'étendre l'attribut de citoyen à tous les hommes habitant un même pays, une même province, une même commune.

Archives de la Ville de Montréal

Attribut désormais incontesté pour tous, la notion de citoyenneté, a dans le même temps acquis une nouvelle dimension. La modification des structures politiques, leur démocratisation sans cesse plus large, l'influence des progrès technologiques, si elles ont accru les devoirs du citoyen ont aussi multiplié ses droits. Certes, le citoyen d'aujourd'hui est sujet à des impôts de tous genres prélevés dans l'intérêt du bien-être commun, comme il est éventuellement sujet au service militaire mais pas ailleurs, il a un droit de regard plus considérable que jamais sur les affaires de la Cité. Non seulement, le droit de vote s'est-il généralisé mais l'ensemble des décisions et des gestes des gouvernants, à tous les échelons, est soumis à l'examen et à la critique des citoyens par la voie d'innombrables comité ou celle, toujours plus puissante, de la presse.

D'autre part, il n'est pas difficile de constater que le citoyen d'aujourd'hui du seul fait de ce titre bénéficie de tout un réseau d'avantages et de privilèges, d'une mesure de protection pour lui-même et pour ses biens que le citoyen d'antan lui aurait assurément enviés.

L'action du christianisme enfin a ennobli singulièrement la notion de citoyen. En la transposant sur le plan spirituel, elle lui a conféré une signification nouvelle. Il n'est pas difficile de retrouver même dans les Etats contemporains officiellement neutres ou laïques, la reconnaissance d'obligations sociales, d'impératifs moraux qui ont leur origine dans les enseignements du christianisme. Avec l'avènement de celui-ci toute la vie sociale a été transformée.

Archives de la Ville de Montréal

Les hautes leçons qu'il prodigue ont non seulement supprimé entre les hommes les distances artificielles qui jusqu'alors semblaient interdites à la majorité tout droit au sein de la Cité, mais encore fait de la solidarité et de l'entr'aide mieux que des vertus, des devoirs.

Certes il fallut attendre plusieurs siècles pour que s'atténuent puis disparaissent la plupart des différences de classes mais le christianisme portait en germe les fondements même du régime démocratique et l'orgueilleuse devise qui court au fronton des édifices de la République Française: liberté, égalité, fraternité, n'est que l'expression laïque d'un enseignement qui, pour nous, a de tout autres résonnances, de tout autres prolongements.

Ainsi, retrouvons-nous au milieu du vingtième siècle, plus d'un milliard d'êtres humains qui vivent sous un régime effectif de démocratie. Certes, ce serait faire montre d'un étrange pharisaisme que de paraître ignorer les pressions ouvertes ou implicites qui s'exercent et atténuent dans une certaine mesure la libre action des citoyens. Il n'en reste pas moins qué l'existence de la démocratie n'est point atteinte par ces obstacles, d'autant plus que nous assistons fort heureusement à une lente évolution vers ce qu'on appelle la démocratie sociale.

Archives de la Ville de Montréal

Comparé à celui des siècles passés, le citoyen d'aujourd'hui est véritablement un adulte, qui a la maitrise de son destin, qui a également le plein droit de participer à la gouverne de la cité, que celle-ci soit sa municipalité, sa province ou son pays. Par le droit de vote sans doute mais aussi par l'action des grandes associations, par les campagnes d'opinion et d'une foule d'autres façons, le citoyen est en mesure de contribuer à l'orientation de la cité. Mais le fait-il? Sait-il le faire, désire-t-il le faire? Il faut malheureusement convenir qu'il est permis d'en douter. Le comportement d'un trop grand nombre est marqué d'un infantilisme absolument incompatible avec l'exercice de la démocratie. Cet infantilisme politique se traduit de deux manières principales: d'un côté, négligence à exercer pleinement ses droits dans des circonstances importantes; de l'autre, regrettable méconnaissance de ses devoirs.

Le mal est grave et si tous les milieux qui ont quelque rôle à jouer dans la cité ne s'emploient pas d'urgence à le corriger, le malaise dont je parlais plus haut pourrait bien se transformer en une crise où, sinon l'apparence, du moins la réalité de la démocratie sombrerait lentement. Et si, au cours du dernier quart de siècle, certains Etats démocratiques ont été si aisément emportés par la vague montante des totalitarismes de gauche ou de droite, n'est-ce-pas, justement, que le régime ne trouvait pas d'écho dans la masse du peuple, ne plongeait pas ses racines dans le coeur des citoyens?

Archives de la Ville de Montréal

D'autres idéologies, porteuses de valeurs bien moins exaltantes que les nôtres se sont avérées capables d'un dynamisme bien supérieur. Ne serait-ce pas qu'il manque une âme à notre régime démocratique, qu'il lui manque d'avoir su faire comprendre, sentir aux hommes ce qu'elle signifie pour chacun d'eux? Faire des citoyens, voilà la seule réponse, à long terme, à cette angoissante interrogation.

Je sais bien: le civisme a été trop longtemps considéré comme "une foule de petites choses", selon la formule célèbre et désastreuse des manuels de jadis. Ce n'est pas en invitant les gens à ne pas marcher sur le gazon qu'on forme des citoyens. Il faut d'abord et désormais former des citoyens, de vrais citoyens, au lieu de cette expression incolore de "bons citoyens", un peu trop facilement appliquée à n'importe qui.

Il faut à la démocratie, à tous les niveaux et dans tous les secteurs, non pas des individus passifs mais de véritables citoyens. Or, la notion de citoyen a été trop longtemps définie par un certain nombre de choses à ne pas faire, de gestes à ne pas poser. Etait étiqueté bon citoyen tout homme qui ne faisait pas tort à ses semblables, n'enfreignait pas les lois et règlements essentiels, ne se dérobait pas au paiement de l'impôt. Il nous faut répandre une notion active du citoyen, qui se définit à partir d'une attitude permanente et d'un certain nombre de gestes positifs.

Archives de la Ville de Montréal

C'est ici le lieu de rappeler cette lumineuse description donnée par M. Esdras Minville, dans un ouvrage qui devrait être dans les mains de tous nos adolescents: "Le citoyen canadien-français: "L'homme, écrit-il, s'insère dans la société avec sa personnalité entière. Comme citoyen, lié à un groupe sur le concours duquel il doit compter pour se réaliser lui-même, il existe pour la société et en justice, doit se dévouer à sa stabilité et à son progrès. Comme homme intégrant dans sa personnalité des valeurs rationnelles et spirituelles, la société existe pour lui et doit, pour réaliser son propre objet, lui faciliter la conduite de sa vie et l'accomplissement de sa fin". C'est le même penseur, d'ailleurs, qui écrivait, dans le même ouvrage: "Si la politique évolue dans un sens contraire à ce qu'il croit être l'intérêt public, c'est bien souvent parce que lui-même, par manque d'esprit civique, se refuse aux interventions personnelles, au moindre dérangement ou sacrifice. Il n'a ainsi à s'en prendre qu'à lui-même". Et il concluait : "La démocratie est une éducation, donc un état d'esprit. La politique démocratique sans l'esprit correspondant est une faillite".

Cet esprit, Mesdames, Messieurs, c'est précisément le civisme, cette vertu sans laquelle nul régime politique, et la démocratie moins que tout autre, n'est capable de subsister. Et si je m'essaie à définier le civisme, il m'apparaît comme formé de deux éléments essentiels: une conscience et une volonté. Une conscience de sa participation à la vie de la communauté, des droits que cette appartenance confère comme des devoirs qu'elle impose; volonté d'exercer à bon escient les premiers et de remplir les seconds et surtout volonté de servir.

Archives de la Ville de Montréal

Et c'est sur cette volonté de servir que je voudrais avec votre permission m'arrêter. Car c'est dans l'idée de service que réside le salut de la démocratie. Cette conviction n'est malheureusement le fait que d'une élite encore clairsemée. L'immense majorité de nos concitoyens ne conçoit la démocratie que selon une vision tronquée. Des caractéristiques fondamentales de ce régime, entre tous exaltant mais entre tous exigeant, elle ne retient qu'une partie, la consécration de la liberté individuelle et trop souvent encore ne voit dans cette liberté que la tolérance des ambitions et des caprices de chacun.

Mais de même que dans tous les domaines de l'existence droit et devoir s'appellent et s'équilibrent, ainsi en régime démocratique la liberté trouve-t-elle dans un sens social aigu, dans une solidarité consciente, dans la volonté de servir, l'indispensable contrepoids sans lequel la démocratie ne recouvre plus qu'un état anarchique. Car on a trop oublié: à partir de l'instant où l'homme paraît apte à exercer la plénitude des droits du citoyens, on le suppose doué d'une maturité suffisante pour qu'en lui s'affirme le sens de ses devoirs envers la communauté. S'il en bénéficie, il doit dans le même temps en être l'un des artisans. Sans le civisme, il n'est pas de véritable démocratie: sans volonté de servir, il n'est pas d'authentiques citoyens. Evidemment, on pourra conserver tout l'appareil du régime démocratique; évidemment, les dirigeants pourront se prévaloir de l'appui de la population. Mais il s'agira d'expressions lentement vidées de leur réalité.

Archives de la Ville de Montréal

Le service de la communauté, municipalité, Etat provincial ou fédéral, telle est l'essence du civisme, lui-même facteur fondamental d'une démocratie réelle. Mais comment en concevoir l'exercice? Serait-il réservé à une minorité des citoyens? On le croirait à voir agir certains qui se tiennent bien aisément quittes de leurs obligations envers la communauté. Bien au contraire, c'est un devoir qui incombe à chacun, dans une mesure variable sans doute mais ici, c'est moins l'importance du geste qui compte que l'esprit dans lequel il est accompli. Et placé dans cette perspective, le service de la cité apparaît comme le grand oeuvre de tous, fait de l'apport quotidien de chacun.

J'ai dit: apport quotidien. La méprise est grave en effet de ceux-là qui animés d'ailleurs d'excellentes intentions bornent leur compréhension du civisme à l'accomplissement périodique du devoir électoral. Il est d'ailleurs symptômatique de la déchéance de l'esprit civique qu'il faille présenter l'exercice du droit le plus noble que l'homme ait conquis comme une sorte de corvée. Et si je me réjouis des efforts entrepris par certaines associations depuis quelques années pour secouer l'apathie de l'électorat, je ne puis que me sentir profondément inquiet de ce que de telles campagnes soient devenues nécessaires.

Archives de la Ville de Montréal

C'est bien là un des aspects majeurs du scandale de la démocratie contemporaine. Je comprends bien que les problèmes en jeu peuvent paraître complexes à la masse des électeurs et que les débats des partis peuvent leur sembler arides et fort éloignés de leurs préoccupations quotidiennes? Mais à qui la faute sinon à ces électeurs même qui dans le même temps se sont désintéressés du fonctionnement normal de la démocratie, comme des questions dont l'issue pourtant engage l'avenir de la Cité, et, par là, le leur propre. Il y a moins d'un siècle, moins d'un demi-siècle pour certains Etats occidentaux, des hommes luttaient, au prix on sait de quels sacrifices, pour la conquête de ce qui leur paraissait un idéal exaltant. Auraient-ils prévu ce singulier retour des choses, et que les libertés que douloureusement ils arrachaient, que le droit pour le peuple de choisir lui-même ses dirigeants en viendrait à paraître aux yeux de leurs successeurs, un artifice ou une corvée?

Je sais bien que le nombre des abstentionnistes se fait plus élevé en d'autres pays: il n'en a pas moins atteint chez nous, dans certaines circonstances, des proportions alarmantes. Et l'on constate ce phénomène qui est une autre expression d'infantilisme politique: c'est qu'il ne se produit une ruée vers les bureaux de scrutin qu'aux moments de crise, politique ou économico-sociale, et alors l'électorat, dans un grand geste de colère, renvoie brutalement l'administration en place. En quoi, il peut bien avoir raison mais en quoi aussi il peut avoir tort.

Archives de la Ville de Montréal

Aussi longtemps qu'apparemment les " choses vont bien", pour employer l'expression courante, aussi longtemps surtout qu'une relative prospérité s'étend à l'ensemble de la population, on assiste à un désintéressement généralisé des affaires de l'Etat, à un affaidissement de l'esprit d'analyse, à une sorte d'abandon confiant aux dirigeants. Survienne une crise: ce n'est point un examen approfondi qu'on entreprend de la situation, un jugement lucide que l'on tente de porter mais une sorte de verdict vengeur envers ceux qui ont permis que cessât l'euphorie. Rares les citoyens qui se demanderont si on est redevable vraiment à l'administration en place de la prospérité ou si la crise en cours peut vraiment lui être imputée. Dans tous les cas, on la lie à la fortune, bonne ou mauvaise: loués pour des succès qu'ils n'ont parfois pas remportés, blâmés pour des échecs qu'ils ont souvent tenté d'éviter, les dirigeants sont jugés moins selon le critère de leurs efforts, de leur politique réelle, qu'en fonction de l'humeur de l'électorat aussi prompt à se créer des héros qu'à trouver des victimes propitiatoires. Tant que cet état d'esprit subsistera, serons-nous en droit vraiment de parler de maturité?

Aussi, pour être vraiment valables, les campagnes destinées à stimuler l'intérêt du citoyen dans le choix de ses représentants, doivent dépasser la seule optique du jour de l'élection, elles doivent se prolonger par un effort permanent de formation du citoyen. Davantage, le jour semble venu d'instituer une certaine mesure d'enseignement du civisme qui soit fait non plus sur le mode mineur mais qui parte des réalités fondamentales, des exigences souveraines de notre régime politique.

Archives de la Ville de Montréal

On n'improvise pas des citoyens. Qui dès sa tendre enfance n'a pas appris que droits et devoirs sont strictement corollaires, qui n'a pas été formé à l'action en commun, au travail d'équipe, qui n'a pas réalisé peù à peu que liberté individuelle et service de la communauté constituent la synthèse sans laquelle la démocratie ne peut subsister, celui-là, à moins d'un miracle, ne saura pas accomplir son rôle de citoyen. Car ce rôle est moins facile à remplir qu'on veut bien parfois le donner à entendre. Encore une fois, il est bien simple si on le réduit au respect des lois et règlements mais justement qui s'en tient à cela n'est pas, ne peu plus être aujourd'hui un citoyen.

Le civisme, c'est la conscience ardente du devoir social, c'est l'acceptation généreuse du service de la communauté. Le citoyen est celui qui est animé de cette conscience, qui conscient pleinement à servir, sachant bien d'ailleurs que les liens sont si étroits aujourd'hui entre l'homme et la communauté, qu'en servant celle-ci, il défend dans le même temps, à long terme, ses propres intérêts.

Et si l'on me demande: "qu'est-ce que Servir? ", je répondrai que c'est d'abord, pour chacun, le fait de remplir sa tâche propre dans un esprit de fraternité et de collaboration; c'est ensuite, au-delà de sa profession ou de son métier, de contribuer à l'une des innombrables associations qui dans la Cité moderne poursuivent, si modestement que ce soit, un effort de promotion sociale ou intellectuelle de l'homme; c'est, enfin d'assumer pour sa part les problèmes de la Cité et d'exercer avec vigilance et loyauté les droits qui lui sont reconnus comme aussi de consentir aux tâches qui parfois lui seront imparties.

Archives de la Ville de Montréal

Trop de nos contemporains croient encore ou du moins agissent comme s'ils croyaient que les problèmes de la communauté ne sont pas les leurs et qu'à tous les échelons leur solution ne les concerne pas. Sceptiques ou cyniques, résignés ou égoistes, ils n'ont d'autres visées que la tranquilité, le confort, leur réussite individuelle. D'autres s'en croient quittes avec l'obole périodique à une oeuvre de bienfaisance et le dépôt dans l'urne, tous les trois, quatre ou cinq ans, d'un bulletin de vote rempli au hasard des caprices des circonstances ou des passions.

Combien d'individus sont véritablement des personnes et combien des citoyens? Dans tous les milieux et à tous les degrés, on retrouve malheureusement ce refus des tâches à remplir, cette démission devant un poste qui comporte plus de travail, plus de sacrifices que de dividendes. Combien d'associations où le bénévolat est de règle ne déplorent-elles pas la difficulté à trouver parmi leurs propres membres des hommes qui consentent à occuper les postes les plus variés mais supposant un sens social, une conscience de la solidarité.

L'égoïsme s'est installé dans la Cité. Sans doute, n'est-ce pas cette forme d'égoïsme qui consiste à refuser sa contribution financière car du moins chez nous, il s'avère relativement facile de réussir des souscriptions publiques. Mais il y a plus grave et c'est l'égoïsme de ceux qui refusent de payer de leur personne, d'accepter des responsabilités, de faire don d'une partie de leurs loisirs. A examiner le comportement d'un grand nombre de nos concitoyens, on est en droit de se demander ce que modifie chez eux le fait de vivre sous une démocratie plutôt que sous une autre forme de régime. Chaque problème de la communauté, si seulement ils en ont conscience, leur semble l'affaire d'autrui, pas la leur, ou alors si peu !

Archives de la Ville de Montréal

Attitude qui peut être mortelle dans un régime qui repose essentiellement sur les citoyens. Si nous voulons en effet préserver chez nous la démocratie et aider à l'instaurer ailleurs, nous avons l'urgent devoir de l'incarner dans la réalité. Si elle reste purement formelle, si elle ne se fait pas, si nous ne la faisons pas personnaliste et sociale, elle deviendra peu à peu la proie de technocrates anonymes et n'offrira plus avec les dictatures qu'une différence de terminologie. Tout hélas n'est pas entièrement faux dans les accusations que portent à notre endroit les apôtres des idéologies collectivistes: chez vous, affirment-ils, l'homme peut-être, en un certain sens, est libre mais abandonné.

Cela, nous devons l'empêcher. La démocratie ne doit pas être solitude, abandon de l'homme, et c'est peut-être pour en avoir eu une conception trop formaliste, l'avoir trop interprétée dans les seuls termes politiques qu'on n'a pu faire de ce nouveau régime ce que ses pionniers en rêvaient. Donc il faut refuser l'abandon de l'homme mais il faut refuser aussi la main-mise de l'Etat sur les hommes; il faut rejeter l'individualisme stérile mais aussi le collectivisme totalitaire. Alors, que reste-t-il? Il reste à bâtir une démocratie authentique, une démocratie intensément sociale et cela ne peut être l'oeuvre que des citoyens eux-mêmes. Entre l'idéologie libérale et la collectiviste, au-delà de l'une et de l'autre, c'est en termes communautaires que nous devons penser la cité démocratique et cela est vrai a fortiori pour des chrétiens.

Archives de la Ville de Montréal

Ce qui cimente la Cité, en démocratie plus que partout ailleurs, ce qui en constitue l'indestructible fondement, ce ne sont pas la puissance matérielle et la richesse malgré tout l'intérêt qu'elles offrent pour la recherche de biens supérieurs, C'est la foi commune, c'est le commun service d'une même cause.

Dans la Rome antique, la conscience civique avait été l'élément primordial du progrès et de la grandeur de la Cité. Le jour où des motifs de bas électoralisme amenèrent les candidats aux charges suprêmes à distribuer du pain et des jeux, ce jour-là, la décadence romaine commença. Quand le moteur exclusif de l'action de l'homme consiste dans son intérêt propre, dans la satisfaction de ses ambitions personnelles et que cette situation s'étend à l'ensemble des citoyens, le civisme n'est plus qu'un mot et la communauté a vécu.

Parmi tant d'exposés magistraux d'une richesse inépuisable que Sa Sainteté Pie XII a prononcés depuis le début de son règne sur le chrétien et la politique, je voudrais citer particulièrement le paragraphe suivant, extrait de directives qu'il donnait aux membres des comités civiques italiens, voici un peu plus de quatre ans. "Comme citoyens loyaux et actifs, leur disait-il, vous visez à créer chez tous une conscience civique droite, qui incite chacun de vous à regarder comme siens les besoins de toute la collectivité et à s'employer afin que seuls des hommes d'une probité totale et d'une compétence éprouvée soient mis en condition de poser sagement et de résoudre efficacement les problèmes qui concernent la communauté nationale. Aussi, vous appliquez-vous en même temps à tenir éveillée l'opinion publique, afin que ceux qui, au nom du peuple, font les lois et veillent à leur exécution, soient assistés et soutenus; et à ce que ne leur manque point- si s'en présentait la nécessité - la contribution d'une critique saine et constructive".

Archives de la Ville de Montréal

Mesdames, Messieurs, il me semble que nous avons là, en raccourci, la véritable charte du citoyen, du citoyen chrétien.

Rien ne manque dans ces quelques lignes de ce qui constitue la vocation, car c'en est une, du citoyen dans la démocratie contemporaine. On y voit combien pour le Chef de l'Eglise, l'accomplissement du devoir civique dépasse singulièrement l'obéissance aux lois et l'exercice périodique du droit de vote. Résumant admirablement la pensée traditionnelle de l'Église sur le sujet - un sujet d'une angoissante actualité - le Saint-Père appelle les chrétiens et, au delà, tous les hommes de bonne volonté à une triple tâche: vigilance, étude et action. Et n'est-ce point là justement les trois aspects majeurs du service de la communauté auquel nul citoyen ne saurait se dérober.

Vigilance d'abord, c'est-à-dire, le devoir de suivre de près jour après jour et non pas seulement en période électorale l'évolution des problèmes qui confrontent la communauté et la nature des solutions que les dirigeants du moment tentent d'y apporter. Certes il ne s'agit pas d'essayer de transformer l'homme de la rue en un spécialiste des théories politiques, des doctrines économico-sociales ou des techniques de l'administration mais il est essentiel que le citoyen moyen soit au moins conscient de la gravité des problèmes fondamentaux, qu'il en possède les données principales qu'il sache les solutions diverses qu'on propose d'y apporter, qu'il soit au courant enfin des arguments des partisans de l'une ou l'autre solution.

Archives de la Ville de Montréal

L'entreprise n'a rien de bien complexe: une solide instruction de base, un minimum de formation civique au cours du jeune âge et la participation à l'un des précieux organismes que sont les syndicats ouvriers et agricoles, les Chambres de Commerce, les sociétés nationales, ets... suffisent pour mettre un homme moyen en état de remplir ce devoir de vigilance. Car en démocratie moins que partout ailleurs la confiance ne doit être aveugle. Au jour de l'élection le citoyen n'abdique ni ne délègue ses pouvoirs: il charge simplement quelques uns de ses compatriotes de les exercer pour une période déterminée au nom de la communauté et dans le seul intérêt de celle-ci. Il importe donc qu'il continue à suivre de près le travail de ses représentants ce dont d'ailleurs ceux-ci ont doublement besoin. Stimulés par l'intérêt dont leur politique est l'objet, ils seront naturellement amenés à la réaliser le plus heureusement possible et à y imprimer un caractère dynamique; par ailleurs se sentant observés par les groupements responsables, ils écarteront résolument si jamais ils étaient enclins à y céder la tentation d'un abus de pouvoir ou de confiance. Ainsi la vigilance s'exercera-t-elle dans le sens des intérêts vitaux de la communauté.

Dans l'allocution à laquelle je faisais allusion plus haut, le Souverain Pontife soulignait également la nécessité de l'étude, de la connaissance au moins sommaire, par tous, des grands problèmes contemporains. A quoi servirait en effet une vigilance qui ne saurait quand ni comment s'affirmer: comment serait-elle seulement possible de la part de gens qui ignoreraient tout ou presque des questions en jeu, qui n'auraient été formés ni à l'analyse ni à la réflexion?

Archives de la Ville de Montréal

Au siècle passé, et encore au début de celui-ci, il pouvait suffire de posséder une probité à toute épreuve et un robuste bon sens pour remplir les devoirs du citoyen et même accéder à certains postes. Cette période est révolue: à ces qualités fondamentales, doivent s'ajouter aujourd'hui les connaissances que je signalais plus haut. Elles sont indispensables à tout citoyen en démocratie moderne: elles le sont à fortiori pour celui que les siens appellent à occuper un poste quelconque.

Et voilà qui nous amène au troisième et dernier aspect du devoir civique: l'action directe. Dans l'ouvrage de Monsieur Minville que j'ai cité précédemment, l'auteur écrit fort justement: "Autant on insiste aujourd'hui sur les droits des individus et les devoirs de la société personnifiée par l'Etat, autant on néglige la proposition inverse: devoirs de l'individu et droits de la société. Celle-ci pourtant ne saurait fonctionner harmonieusement que si chaque citoyen à de ses devoirs et de ses droits une conscience également impérieuse. " Or, parmi les droits de la communauté en régime démocratique, celui de requérir la contribution directe de certains des citoyens constitue l'un des plus importants. Lorsque l'on aborde cette question trop de personnes ne l'entendent que dans le sens limité des charges officielles. Mais pour être les plus remarqués, celles-ci ne sont pas les plus importants.

Archives de la Ville de Montréal

A côté d'elles et de plus en plus prolifèrent les postes les plus variés aussi bien que dans le secteur privé que dans le public. Si brillante, dynamique et bien intentionnée soit-elle, une équipe de dirigeants démocratiquement élus ne saurait pratiquement rien accomplir si elle ne pouvait s'appuyer sur un nombre considérable de citoyens qui soit comme hauts fonctionnaires, soit comme conseillers bénévoles, soit comme chefs des associations les plus diverses, accomplissent un rôle vital dans le maintien et la promotion de la communauté.

Et je pense ici en particulier à ces nombreuses entreprises qui dans l'ordre de la bienfaisance, de la coopération, de la vie de l'esprit, pour ne nommer que les domaines principaux, ont créé et maintiennent tout un puissant réseau d'efforts au service de l'avancement spirituel et matériel des leurs. Que ces groupements disparaissent demain: alors seulement on en mesurera l'importance; alors seulement on comprendra tout ce dont la Cité leur est redevable. Marqué de la spontanéité, du désintéressement, et de la ferveur, leur action ne saurait jamais être remplacée par des entreprises étatiques dont la puissance et les budgets généreux n'auront jamais de commune mesure avec ce qui est le fruit de la foi et de l'effort persévérant d'un groupe d'hommes.

Ces hommes malheureusement se font de plus en plus rares. Comme il en va trop souvent dans le secteur public, on constate aussi dans le secteur privé cette crainte de responsabilité, cette démission devant tout effort, ce refus des postes même les moins exigeants, cette dérobade généralisée faite d'un aveu tacite d'impuissance et d'une volonté égoiste de préserver avec ses loisirs, son confort individuel.

Archives de la Ville de Montréal

Si vous fréquentez un tant soit peu les associations de type culturel ou social vous retrouverez partout l'écho de la même plainte, de la même constatation désabusée: on ne parvient plus à trouver des volontaires pour remplir à titre évidemment bénévole les postes les plus divers, pous accomplir les tâches les plus variées mais également nécessaires. On acceptera bien à la rigueur d'adhérer à pareilles associations, à verser une cotisation mais rien de plus. Quand l'heure vient d'assumer les responsabilités, les candidats se font si rares qu'on est forcé dans bien des cas de recourir à l'euphémisme de l'élection par acclamation. Vous savez certes tout comme moi que lorsqu'il s'agit de créer pour des fins culturelles ou de bienfaisance des organismes vraiment actifs, c'est la même liste de noms ou presque, qui apparaissent susceptibles d'accepter de servir. Et ceux-là même parce qu'ils sont dévorés par la besogne ou bien ne donnent pas leur mesure ou plus simplement jettent un jour le manche après la cognée. Et pourtant aucune vie en société n'est concevable sans le don de soi, sans la gratuité dans l'action de la majorité des citoyens. Il faut réintroduire d'urgence ces notions dans la Cité démocratique si nous entendons la sauver.

Ainsi donc, vigilance, étude et action, tel est le tryptique dans lequel se concrétise la volonté de servir la communauté; telle est la triple attitude sans laquelle nul ne peut prétendre au titre de citoyen dans le cadre d'un régime qui ne peut subsister que comme le fruit d'une tension féconde entre liberté et solidarité.

Archives de la Ville de Montréal

Qu'un de ces termes vienne à disparaître et l'édifice démocratique éclate se transformant en une société soit purement individualiste et libérale, soit collectiviste et totalitaire. Dans les deux cas, c'est la négation de la personne parce que c'est le renoncement à la forme communautaire de société, la seule où l'homme puisse s'épanouir harmonieusement et réaliser pleinement sa vocation.

Placée dans cette perspective, la conception du citoyen retrouve sa dimension spirituelle et rejoint l'enseignement de l'Eglise. En conférant à l'homme la dignité dans la liberté, en lui imposant l'amour de son semblable dans le dévouement envers chacun et le service du bien commun, l'Eglise a en fait posé les fondements du régime démocratique. Par là même qu'il ouvre à l'action de l'homme, de tout homme, les plus vastes possibilités: par le fait qu'il lui reconnaît non seulement la maitrise de son destin particulier mais le droit de fixer celui de la Cité, ce régime présuppose chez l'homme une noblesse de sentiments et une éthique exigeantes.

Il n'est assurément pas un autre régime où l'on puisse constater au même point combien une morale exigeante et la recherche personnelle de la perfection en vue de la vie éternelle, ont sur le plan temporel une valeur éminemment humanisante. Et si elles sont la condition du salut individuel, elles font aussi la différence entre la perte ou le salut de la Cité temporelle.

Archives de la Ville de Montréal

C'est pourquoi, à ce carrefour où le monde se trouve, alors qu'il hésite entre deux voies, deux grands ensembles de doctrines dont les protagonistes ont engagé une partie à finir, le salut de la démocratie réside dans la qualité morale et spirituelle des hommes qui vivent sous son signe. Sans doute, on peut, pendant un certain temps, s'en tenir à une morale laïque qui exclue toute référence à un type quelconque de croyance, à une religion quelle qu'elle soit. Mais cela n'est vrai à la longue que pour certains êtres d'élite et ceux-là même, cernés de près, trahissent une angoisse devant cette aventure humaine qu'ils n'ont jamais réussi à vider de son mystère. C'est le mot de Saint-Exupéry devant ces jeunes pilotes américains qu'il coudoyait depuis quelques jours: "Jeunes, beaux, courageux, ardents, oui, écrivait-il, mais aussi terriblement pauvres. Ils auraient tant besoin d'un Dieu! "

Ainsi pour les démocraties contemporaines, peut-on dire, paraphrasant le grand écrivain: "elles auraient tant besoin d'une âme". Et cette âme, ce ne peut être que le civisme, la vertu de civisme, qui fait comprendre combien la plus haute forme de la liberté est la liberté qu'on se donne lucidement de servir ses frères, que le plus haut accomplissement de soi réside dans le don de soi. Les vertus qu'on exige, avec raison, du citoyen en démocratie, voici deux mille ans que le catholicisme en a fait une partie des devoirs quotidiens du chrétien. Et cela mesure mieux la lourde mais exaltante responsabilité qui est la nôtre, dans le régime politique où nous vivons.

Archives de la Ville de Montréal

Mesdames, messieurs, de même que l'éducation des enfants n'est pas l'oeuvre des seuls parents ni de la seule école mais le résultat d'une étroite coopération des premiers et de la seconde, de même doit-il en aller de la formation sociale, de l'apprentissage du civisme. Peut-on d'ailleurs seulement parler d'éducation sans que celle-ci inclut une importante dimension sociale? Cela devrait être, cela n'a pas été suffisamment chez nous avec le résultat que vous savez. Du moins, commence-t-on enfin à s'interroger et à s'inquiéter.

Ainsi que je le disais au début, il importe, me semble-t-il de distinguer bien nettement deux ordres de choses: la connaissance et la conscience. Dans cette formation du sens civique, une partie ressort à l'enseignement proprement dit; l'autre est du domaine de l'éducation en général. Que dans les cadres de l'enseignement, nos institutions, aux divers échelons, fassent place à des cours sur l'organisation de notre société, nos pouvoirs politiques, notre législation, comme aussi sur ces organismes importants que sont aujourd'hui les syndicats, les coopératives, la presse, etc., voilà qui est essentiel.

Mais plus important encore m'apparaît l'instauration dans nos institutions d'enseignement d'un climat authentique de civisme, d'un véritable esprit social, d'un esprit qui animerait l'enseignement de toutes les matières inscrites au programme, d'un climat qui naîtrait peu à peu de l'attitude de nos enseignants, de la rédaction de nos manuels dont les récits et les exemples devraient diffuser constamment ce souci du service de la Cité. Instrument de connaissance de son pays, de ses lois, de ses institutions, l'école doit être également par elle-même, un milieu propice à l'épanouissement du civisme.

Archives de la Ville de Montréal

Cette seconde tâche, toutefois, elle ne saura la remplir que dans la mesure où le foyer sera lui aussi animé d'une conscience sociale, dans la mesure où les parents prolongeront l'influence de l'école. Davantage, cette seconde tâche suppose la transformation du climat même de notre société, exige de tous ceux qui remplissent des fonctions publiques la fidélité aux idéaux les plus élevés.

Il est trop facile d'exiger des maîtres qu'ils enseignent à la jeunesse un certain nombre de préceptes quand soi-même, par son comportement, soit comme simple citoyen, soit comme dirigeant, on vient infirmer ces préceptes au regard de tous, par ses agissements. On dira que c'est vouloir beaucoup à la fois: je considère que ce serait se nourrir d'illusions que de ne pas voir les choses comme elles sont.

Et c'est pourquoi, l'effort de restauration du civisme chez nous doit être mené sur tous les plans à la fois. Le jour où les vertus civiques seront à l'honneur dans l'ensemble de la société, l'école réfletera tout naturellement cette situation: le climat qu'on y trouvera sera en harmonie avec l'ambiance générale de la Cité. Mais ce serait commettre une injustice que de rendre l'école seule responsable de l'état de choses que nous déplorons aujourd'hui; ce serait entretenir une illusion que de croire que des "cours de civisme" suffiront à redresser la situation.

Loin de moi de vouloir dissuader les initiatives vers lesquelles sont portées des bonnes volontés heureusement en nombre croissant. Mais précisément pour éviter que des énergies soient dilapidées, je crois nécessaire que tous nous prenions bien conscience de ceci: que la restauration du civisme sera le fait de toutes les classes de notre communauté, ou ne sera pas. Et que si le spectacle d'une fidélité rigoureuse aux principes chrétiens et aux règles démocratiques ne vient pas d'abord d'en haut, il serait vain d'attendre que les masses pratiquent, elles, cette fidélité.

Archives de la Ville de Montréal

Que l'école informe notre jeunesse de l'histoire et de la structure de nos institutions, fort bien. Mais elle ne pourra leur insuffler de façon durable un civisme agissant et la foi dans la démocratie que si l'un et l'autre animent déjà la société entière. Cela nous dicte à tous, Mesdames, Messieurs, notre devoir primordial.

Archives de la Ville de Montréal

Texte intégral de la conférence de M. Jean Drapeau

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs.

Qui pourrait encore douter, devant une manifestation comme celle-ci, de l'ampleur du réveil civique dans notre province? La réponse éclatante que vous apportez ce soir, par votre présence, rejoint et confirme les signes éloquents d'une volonté de rénovation dans tous les domaines, d'une volonté de salut public, qui nous parviennent de toutes parts. Oui, le peuple du Québec, sorti de son long sommeil que certains s'ingéniaient à prolonger, clame aujourd'hui sa soif d'une administration intègre et d'une politique dynamique à tous les échelons. Ce peuple entend retrouver, avec sa dignité, les moyens de son épanouissement et de sa grandeur et il est passionnément résolu à ce que le pouvoir, à tous les échelons, serve la nation au lieu de s'en servir.

Quoi qu'on veuille et qu'on fasse, en certains milieux, on ne pourra plus arrêter ce mouvement, né voici quelques années déjà mais qui a revêtu ces derniers mois l'allure d'une véritable croisade. Nous assistons dans le Québec, à un véritable plébiscite populaire, spontané, qui juge et qui déjà a condamné les responsables de la déchéance morale, de la dégradation intellectuelle et de la stagnation matérielle dont notre province est tragiquement victime. Ce que nous avons entrepris à Montréal voici déjà huit ans, cette entreprise de salubrité publique et de renaissance du civisme a trouvé des échos puissants dans toutes les parties de la province et des dizaines de milliers de citoyens, qui avaient perdu toute confiance dans les vieilles formations politiques, redécouvrent un espoir. Ils s'apprêtent à forger eux-mêmes les instruments de leur libération et retrouvent la saveur authentique de la démocratie.

Ce réveil, assurément, n'est pas du goût de tout le monde: il a pour trop d'hommes en place, pour trop de factions à leur solde et à leur merci, la figure menaçante de la reddition des comptes. Il n'y a pas lieu alors de s'étonner de l'acharnement avec lequel dès maintenant, on combat cette campagne de salut public, on s'efforce d'en fausser le véritable sens.

On ne recule même pas devant l'arme pitoyable du mauvais calembour. Et le dernier en date, authentifié d'ailleurs et repris par le chef même du gouvernement de cette province consiste à qualifier notre campagne, "d'action cynique". Remarquons au passage que le premier ministre n'a même pas en la matière, le "mérite" d'innover: ce sont les petits journaux à scandales qui ont les premiers découvert et diffusé, si l'on peut dire, ce "mot d'esprit".

La presse jaune

Cet incident serait en soi banal s'il ne mettait en lumière une fois de plus l'étrange collusion de la presse jaune et du régime actuel. Vous avez remarqué depuis longtemps que toutes ces feuilles ont manifesté envers le parti au pouvoir une sympathie révélatrice et qu'elles ont été presque automatiquement, à Montréal ou ailleurs, violemment opposées aux hommes et aux groupes qui tentaient de rétablir les conditions d'une démocratie authentique, qui tentaient de restaurer progressivement dans la Cité, ces valeurs fondamentales qui sont la dignité de l'homme, la liberté du citoyen.

Il y a maintenant plus grave: c'est que le régime lui-même et ses "succursales" à travers la province, puisent leurs armes dans cette presse. Vous retrouvez dans la bouche des dirigeants de l'Union nationale comme dans celle des chefs du Ralliement du Grand Montréal, les thèmes exploités par les journaux à scandales: vous y retrouvez les mêmes insinuations, les mêmes accusations, les mêmes opinions.

Ainsi, non seulement le régime tolère-t-il l'action dégradante de cette presse, non seulement la favorise-t-il de ses deniers par une publicité massive en temps d'élection, non seulement l'utilise-t-il et l'aide-t-il mais encore aujourd'hui, il en cautionne les campagnes, en exploite les accusations et va jusqu'à en reprendre le vocabulaire, comme l'a fait le premier ministre en pleine Assemblée législative.

M. Duplessis nous avait pourtant habitués à des calembours de son propre cru qui — soyons justes — ne manquaient pas forcément de saveur. On a les qualités d'hommes d'Etat que l'on peut! Aujourd'hui, il va chercher sa pâture dans la masse des publications dégradantes dont la floraison est en elle-même le signe de la décadence du régime. Et si l'on est porté à bon droit à s'en indigner, comment s'en étonner vraiment, à la réflexion ? Depuis si longtemps, le régime le pratique, lui, le cynisme sous toutes ses formes, qu'il lui semble impossible que d'autres groupes veuillent emprunter une voie différente.

Une singulière morale

La singulière morale qu'ils ont érigée en règle permanente dans l'administration de la chose publique — et que notre propre démission à tous a trop longtemps tolérée — cette singulière morale leur paraît tellement inséparable de la politique, qu'ils ne sauraient admettre que d'autres refusent de la pratiquer. Aussi, ne peuvent-ils prêter aux autres que leurs propres intentions. Il leur semble inconcevable que l'on puisse parler sérieusement de morale publique, d'intégrité dans l'administration, de civisme quand on aborde le plan de la politique. Et ils ont malheureusement empoisonné lentement tout un secteur de l'opinion qui ne croit plus à l'honnêteté et pour qui, lorsqu'on prône la restauration de la moralité publique, on ne peut être que naïf ou cynique. Au fond, c'est une confession involontaire que le premier ministre a servie en pleine Assemblée législative: en reprenant le mauvais calembour de la presse jaune, il a confirmé que pour son parti, le cynisme est une condition essentielle de la réussite en politique.

Comment ne pas rappeler ici que, dès le début de notre combat pour le rétablissement d'un régime intègre à Montréal, nous nous sommes heurtés entre autres adversaires, aux agents et organisateurs de l'Union nationale et pendant toute la durée de notre mandat, nous les avons retrouvés sur notre route, parfois ouvertement mais le plus souvent, selon la formule qui leur est chère, oeuvrant dans l'ombre et par personnes interposées. Les attaques incessantes de la presse jaune, les agissements du monde interlope, les menaces de la pègre, le chantage de certains groupes financiers, tout cela formait une singulière partition derrière laquelle, on devinait le même et mystérieux chef d'orchestre, aux procédés et à l'efficacité bien connus, la sinistre et redoutable "machine de l'Union nationale".

Ce n'est sans doute pas à vous qu'il faut décrire l'ampleur et les moyens d'action de cet appareil qui pèse sur tous les citoyens, qui pèse sur la province et jusque sur le parti lui-même. D'ailleurs, ce n'est pas aux partisans de l'Union nationale, dont un bon nombre, à tort ou à raison, appuient de bonne foi ce parti, que je m'attaque; non plus qu'à certains de ses dirigeants officiels qui peuvent être personnellement des hommes intègres: les uns et les autres sont bien souvent les premières victimes de la fameuse "machine".

Un cabinet clandestin

Car, dans le Québec, nous avons deux gouvernements et, conséquemment, deux budgets. Il y a le cabinet "officiel" dont chacun connaît les membres et dont les journaux reproduisent à l'envi les photos et les déclarations. Et puis, il y a le cabinet clandestin, dont quelques-uns soupçonnent l'existence, dont on chuchote la composition, dont on se raconte de bouche à oreille les dernières "trouvailles".

Il y a le cabinet clandestin qui mène le gouvernement officiel et, à travers celui-ci, régente la province. Les hommes tout-puissants qui forment ce cabinet de l'ombre, voilà nos vrais maîtres, dont la volonté s'impose même aux ministres et devant lesquels tout plie. Dans d'autres pays, on a pu, à certaines époques, parler du "pays réel" par opposition au "pays légal": nous, nous connaissons maintenant le gouvernement réel dont le gouvernement légal tend à n'être de plus en plus que le docile agent d'exécution.

Ce cabinet clandestin, il a pour instruments la pègre et la presse jaune, pour armes principales, le chantage et la caisse électorale. Peu à peu, il s'est bâti un extraordinaire réseau de complicités et là où il ne pouvait obtenir des concours, il a su au moins imposer le silence. Des hommes, des associations, des institutions se taisent et leur silence donne la mesure de la dégradation de la démocratie dans la province. Sans doute, avons-nous connu antérieurement d'autres régimes qui ont utilisé plus ou moins les mêmes armes, ont recouru aux mêmes procédés. Mais les choses n'avaient pas encore été poussées au point où elles en sont aujourd'hui: il a fallu attendre le régime actuel pour connaître le poids menaçant d'un cabinet clandestin. Députés et ministres, complices apeurés et impuissants, ne sont plus que les fantoches de ce gouvernement réel qui a étendu ses tentacules sur toutes les régions de la province, sur tous les secteurs de notre population.

Comment saurait-on expliquer l'appui enthousiaste des feuilles jaunes au régime, les sommes énormes qu'elles ont reçues sous forme de publicité lors des campagnes électorales, sinon par l'alliance implicite mais réelle entre cette presse infâmante et le cabinet clandestin. Tandis que nombre de journaux sérieux, courageux, ont du mal à survivre, voici que la "caisse" de l'Union nationale contribue au maintien et à l'expansion des feuilles à scandales.

Comment d'ailleurs pourrait-il en aller autrement? Le régime a besoin de ces feuilles pour se maintenir car ces feuilles sont un instrument d'abêtissement, une entreprise de démoralisation, un moyen de salir jour après jour tous les hommes et tous les éléments avides de réformes, bref un moyen de distraire l'attention des masses des vrais problèmes et de l'empêcher de croire à son salut.

Collusion révoltante

Le régime en place a besoin de l'immoralité publique, de l'ignorance et de l'abêtissement du peuple pour se maintenir au pouvoir: voilà le service que lui rend la presse jaune. Collusion révoltante mais trop compréhensible. Ce régime et cette presse vivent l'un de l'autre, s'expliquent l'un par l'autre, se conditionnent l'un l'autre. D'ailleurs, on peut se demander si certains membres éminents du parti ne sont pas liés de très près à la direction de quelques-unes des plus nocives d'entre ces feuilles.

Tel qu'il est aujourd'hui, le régime de l'Union nationale ne peut que sécréter la corruption et engendrer des phénomènes comme celui de la floraison de la presse ordurière et de l'expansion de la puissance de la pègre. Quiconque a été mêlé à une élection dans le Québec ou a eu l'occasion d'approcher la "machine" de l'Union nationale, sait quelle part importante y tient le monde interlope et quels étranges marchandages s'y ébauchent. La province entière est la victime de ces ententes odieuses: c'est elle qui "paie", qui est la victime permanente des avantages consentis aux puissances de l'ombre en retour de leur appui toujours chèrement payé. Derrière les exécutants, qui parfois se font prendre, il faut chercher les vrais artisans de l'entreprise de dégradation du peuple entier.

Vous vous rappelez les paroles prononcées récemment par un éminent magistrat de cette province alors qu'il prononçait la sentence du trop célèbre Edward Callaghan, un bandit notoire américain, accusé de tentative de meurtre sur la personne du Dr Ruben Lévesque, président de la Ligue d'action civique: "Ce qui ajoute à l'odieux de ce crime, c'est que l'accusé ne connaissait pas sa victime. Son seul intérêt consistait dans l'accomplissement de ce pour quoi il avait été payé. Rien n'est plus détestable que de voir un homme assouvir la vengeance d'un autre ou d'un groupe et d'être payé pour ça".

Action cynique, a dit le chef du gouvernement: c'est qu'il s'y connaît. Il a abandonné petit à petit à une petite poignée d'arrivistes la vraie direction de la province: il a laissé le gouvernement de l'Union nationale se superposer au gouvernement de la province de Québec et ce gouvernement officieux a peu à peu étendu son emprise dans tous les secteurs. A ce cabinet clandestin appartiennent l'exécution des hautes et des basses oeuvres et la maîtrise de la caisse électorale mais aussi l'exercice du "patronage" et la véritable maîtrise de toutes les subventions. Le cabinet officiel ne devient plus qu'une façade et c'est le cabinet clandestin qui exerce une dictature toujours plus odieuse, un chantage généralisé qui, par ses procédés, est un facteur de pourrissement de notre société.

Deux cabinets coûtent cher

Et cela coûte cher, deux gouvernements, vous le devinez. Il faut bien que le cabinet clandestin trouve ses fonds quelque part. C'est lui qui est l'auteur de la politique d'achat au détail et au prix fort d'une grande partie des fournitures du gouvernement, afin de se conserver d'utiles fidélités ou de récompenser des complicités ou des silences non moins utiles. C'est lui qui perçoit le traditionnel pourcentage que versent les firmes bénéficiaires de contrats du gouvernement. C'est pour lui que les établissements en quête d'un permis de la Commission des liqueurs ou encore de cette formule bâtarde de la "tolérance", doivent verser des montants, chaque année plus élevés.

Oui, cela coûte cher à la province de devoir maintenir deux cabinets dont l'un accapare par des voies détournées une partie des ressources de l'Etat provincial et rend celui-ci incapable, conséquemment, de remplir une partie de ses obligations et de remplir convenablement le reste. Car, même si les ressources actuelles peuvent paraître insuffisantes, un régime qui serait pleinement conscient de son devoir, pourrait faire beaucoup plus et beaucoup mieux que ce qui nous est actuellement offert. On trouve de l'argent pour ce qui peut frapper l'imagination populaire et pour ce qui, surtout, peut alimenter les caisses du cabinet clandestin. Mais il n'y en a pas pour payer décemment les instituteurs et les professeurs, pour donner une âme à notre enseignement, pour améliorer notre législation sociale, car dans ces domaines et dans bien d'autres, il n'est pas possible de prélever le "petit pourcentage". Les crédits et les subventions abondent pour les entreprises qui rapportent et les hommes ou les associations qui peuvent être utiles au régime: ils sont inexistants ou dérisoires pour les autres. Ainsi, on confirme dans la masse l'impression d'un divorce entre la politique et la morale, entre l'administration et l'honnêteté. Par son comportement, le régime actuel a empoisonné l'esprit d'un grand nombre de gens et répandu chez les autres le dégoût de l'action politique. Et c'est peut-être là le crime le plus grave du régime, de ceux qui le forment, qui le servent, de ceux qui le tolèrent.

Nous n'avons pas, nous de la Ligue d'action civique, la prétention, contrairement à ce que voudraient laisser croire des adversaires intéressés, d'avoir un quelconque monopole de l'honnêteté. Nous savons que tous ceux qui ne sont pas avec nous ne sont pas forcément malhonnêtes ou veules mais nous sommes bien forcés de constater que toute la pègre, elle, et toute la presse jaune sont d'un seul côté et vous savez lequel.

Face à une pareille situation, seul un mouvement en profondeur de tout le peuple peut assurer notre salut. Et ce mouvement se traduira par une action hors des sentiers battus. Déjà, depuis quelques années et surtout ces derniers mois, on a vu des groupes se former spontanément ici et là dans la province et on sent partout que ce peuple sort enfin de son long sommeil. C'est un pareil esprit de rénovation, une semblable volonté de salubrité, de restauration de la démocratie qui ont été à l'origine de la Ligue d'action civique de Montréal.

"Crois ou meurs"

Mais comment expliquer alors, que dans notre système démocratique, un tel gouvernement clandestin ait pu s'établir et se maintenir en dépit du sentiment profond de liberté et d'honnêteté qui a toujours animé la population de cette province? Je crois que la réponse tient à ceci: une large fraction des citoyens, dégoûtés par les procédés du régime et désespérant de le renverser, ont perdu tout intérêt pour la chose publique. En d'autres mots, ils ont cessé de "pratiquer la foi civique"; ils n'ont pas renoncé à leur idéal mais ont cessé de croire possible sa réalisation, même partielle, et utile tout effort en vue d'y mettre fin, avec le résultat que le cabinet clandestin exerce, en fait, une véritable dictature dont les méthodes s'apparentent étrangement à celles de certains régimes totalitaires, d'Europe et d'ailleurs. C'est la doctrine du "Crois ou meurs", des régimes communistes, savamment adaptée à nos traditions, à nos habitudes de vie, à nos institutions locales.

Jadis, sous Staline et Hitler, la police secrète allait parfois frapper à la porte de certains citoyens tard le soir, et tous connaissaient la signification de cette visite nocturne: c'était le camp de concentration ou la mort.

Aujourd'hui dans le Québec, le "patronaux", aux mêmes heures, donne un coup de fil ou se présente lui-même au domicile de certains citoyens, et tout le monde a compris: c'est la soumission ou la ruine.

Quel tragique rapprochement sur cette terre canadienne, bien souvent rougie du sang des martyrs de la foi et de la liberté.

Quel tragique rapprochement sur cette terre québécoise qui a pourtant vu des gens de notre race sacrifier généreusement leur vie pour assurer la suppression du Family Compact, et la reconnaissance, ici d'abord, puis par tout l'empire britannique du gouvernement responsable.

Le "Crois ou meurs" c'est chez nous, de nos jours, la douloureuse expérience qui attend, entre autres, ceux qui veulent servir leurs concitoyens. J'ai été soumis à cette expérience. D'autres l'avaient été avant moi. D'autres le seront encore.

Une expérience personnelle

Pour ma part, je n'ai jamais oublié une entrevue que j'ai eue, à sa résidence du Chemin St. Louis, en janvier 1956, avec un Conseiller législatif de Québec. Je ne sais s'il y en a deux qui demeurent Chemin St. Louis. Mais même dans ce cas, vous le reconnaîtrez sans équivoque possible.

Un grand nombre de partisans, de députés, voire même quelques ministres du gouvernement provincial m'avaient suggéré de rencontrer ce Conseiller législatif, pour l'assurer de ma détermination de ne faire aucune politique à l'hôtel de ville de Montréal et de mon désir de coopérer harmonieusement avec le gouvernement provincial pendant la durée de mon mandat. Il entretenait, me disait-on, quelque crainte de ce côté, à cause de la fulgurante victoire d'octobre 1954.

Désireux de ne rien négliger en vue de procurer à Montréal tous les avantages d'un mandat neutre en politique à la mairie, je décidai de rencontrer ce personnage: histoire de lui dire de vive voix que j'entendais me consacrer exclusivement à mon mandat municipal et que, pour en assurer le succès, j'entendais garder avec les gouvernements supérieurs — libéral à Ottawa, Union nationale à Québec, — les meilleures relations possibles.

Je n'oublierai jamais l'autorité cassante avec laquelle il s'empressa de censurer ma conduite alors qu'en qualité de maire j'avais quelque temps avant, souhaité la bienvenue à Montréal au premier ministre du Canada, l'honorable Louis Saint-Laurent, à l'occasion d'un congrès.

Je n'oublierai jamais non plus l'arrogance qui accompagnait son ultimatum de me rallier à l'Union nationale sous peine de disparaître de la vie publique. "Nous sommes au pouvoir, ajouta-t-il, et nous y resterons aussi longtemps que nous le voudrons — et il n'y a pas de place dans la vie publique pour des gens qui ne sont pas avec nous".

J'eus beau protester de mon ardent désir de mettre au service de ma ville les bonnes relations que je croyais de mon devoir d'établir avec les deux gouvernements supérieurs, — ce fut inutile. Je partis avec une conviction et une détermination. Une conviction: celle d'avoir rencontré le chef du gouvernement clandestin ou le roi du maquis, au sens corse du mot. Une détermination: celle de travailler au rétablissement de la liberté dans ma province, et plus activement encore advenant la fin de mon mandat à la mairie, quelles que soient les circonstances. Car j'avais en même temps et rapidement mesuré l'odieux et le danger qui s'attachent à l'existence d'un cabinet clandestin.

D'ailleurs, par la suite, le hasard et les nécessités de la fonction que j'occupais devaient me ménager quelques courtes rencontres avec le même personnage. Il ne changeait pas d'une fois à l'autre. Il perfectionnait seulement son jeu.

Hostilité constante

C'est donc là qu'on trouve l'explication de l'hostilité que nous avons rencontrée dès notre arrivée à l'hôtel de ville de Montréal, et qui n'a cessé de s'accroître en dépit de nos loyaux efforts pour rétablir un modus vivendi honorable entre l'administration municipale de Montréal et le gouvernement provincial, la plupart de nos adversaires à l'hôtel de ville, se révélant soudainement des agents dociles et empressés du cabinet clandestin.

On sait que cette hostilité a même forcé un conseiller de la Ligue d'action civique à démissionner au début de 1956 sous menace d'être ruiné, à seule fin de diminuer l'équipe de la Ligue, et de renforcer l'opposition systématique par la nomination, en remplacement, d'un autre agent du cabinet clandestin, qui avait pourtant été rejeté par les électeurs de son district à l'élection précédente.

•

Mesdames, Messieurs, nous avons vécu à Montréal, l'expérience du "Crois ou meurs". Nous sommes informés que d'autres citoyens dans la province vivent la même expérience. Ils reçoivent le même ultimatum. Le cabinet clandestin est toujours à l'oeuvre et pourchasse tous ceux qui manifestent ou participent au réveil civique. Nous savons aussi — et c'est notre consolation — que sans bruit, dans le calme fortifiant de leur conscience généreuse, ils gardent eux aussi notre même conviction et notre même détermination.

Et il le faut. Car il n'est pas vrai qu'un tel régime doive durer. Tout comme certain sérum réussit à prolonger la vie d'un grand malade mais ne rend pas la vie éternelle, ainsi en est-il de la corruption, qui a pu prolonger un régime moribond mais, du même coup lui a préparé une agonie pénible, et une fin de désespéré.

Le véritable cynisme

Mesdames, Messieurs, quand l'immoralité publique a perverti la conscience, il n'y a plus de limite au cynisme des politiciens de cet acabit.

La semaine dernière, à Montréal, le Conseil municipal adoptait à l'unanimité, une résolution contre la littérature obscène et les journaux jaunes.

De tous nos conseillers municipaux — et ils sont 99 — qui croyez-vous, s'est porté proposeur de cette motion? Précisément un conseiller annonceur important dans un des pires journaux jaunes de la métropole, annonceur si important à une certaine époque que ça prenait les proportions d'un véritable appui financier. Et en même temps, ce même conseiller était membre du bureau provincial de censure du cinéma auquel le procureur général de cette province avait également confié la censure des publications.

Ça c'est vraiment de l'action cynique !

Il y a environ deux ans, un individu écrivait de violents articles dans le même journal ordurier. Traduit en Cour criminelle, il fut trouvé coupable de libelle criminel et condamné comme tel. En même temps il était membre du bureau provincial de censure du cinéma et des publications, dont le devoir consiste, entre autres, à prévenir la corruption de notre jeunesse. Il ne fut même pas suspendu ni démis de ses fonctions par le procureur général de cette province qui est le ministre en charge de ce bureau. Ça c'est ce qu'il convient vraiment d'appeler de l'action cynique.

L'expertise : une farce

Pas plus tard que la semaine dernière encore à Montréal, le sénateur-maire, dont le succès électoral en octobre dernier, fut la conséquence de la plus frauduleuse élection dans l'histoire de Montréal, s'empressa de faire part au Conseil, du rapport d'une expertise pratiquée sur des bulletins de vote. D'un total de près de 1500 boîtes de scrutin, six seulement furent soumises à l'enquête. Elles furent choisies avec soin dans le plus grand secret sans avis aux parties intéressées, c'est-à-dire, La Ligue d'action civique et moi-même. L'analyse fut aussi tenue dans le plus grand secret. Seul le jugement fut rendu public, et seulement après que le sénateur-maire et ses supporteurs eurent appris que le rapport leur était favorable. Eût-il révélé la présence de faux bulletins dans l'une de ces six boîtes, que l'on n'eût jamais su l'existence même de l'expertise.

Ce rapport concluait, d'après le sénateur-maire, à l'absence absolue de fraude et d'irrégularité. Tout avait été pur et honnête. Et pour rendre cette farce plus plausible, le sénateur-maire a condescendu, à me décerner, par la même occasion, un certificat de pureté et d'honnêteté.

Je devenais du même coup, aussi pur, aussi honnête que mon adversaire!

Toutefois il s'est bien gardé de dire un mot des repris de justice engagés comme sous-officiers rapporteurs. Pas un mot, non plus, d'explication du vol de plusieurs bulletins de vote avant l'ouverture des bureaux de scrutin dans plusieurs districts.

Pas un mot, non plus, n'est sorti de la bouche du sénateur-maire pour expliquer le vol de 450 bulletins de vote, dûment utilisés le jour de l'élection par les électeurs de trois arrondissements électoraux du district numéro 9, classe B, vol qui tient de la magie puisque son auteur a réussi, pendant que les boîtes étaient sous garde spéciale de la police, à cause d'un recomptage judiciaire, à choisir les trois boîtes contenant les trois plus fortes majorités de toute la ville pour les candidats de la Ligue, et à en enlever de chacune — pourtant scellées et cadenassées — les trois enveloppes elles-mêmes scellées et qui contenaient ensemble au moins 450 bulletins de vote enregistrés en faveur des conseillers de la classe B. Comme on le sait, ce vol a entraîné la défaite d'un conseiller de la Ligue, qui avait été déclaré élu.

Pas un seul mot, enfin, n'est sorti de la bouche du sénateur-maire, relativement aux transactions ou tractations condamnables qui ont suivi l'élection, et par lesquelles un conseiller élu du groupe du sénateur-maire a d'abord prêté serment d'office, le samedi, 16 novembre, se reconnaissant coupable de manoeuvres électorales frauduleuses justifiant l'annulation de son élection, en vue évidemment de faire entrer au Conseil le président du Ralliement, rejeté par plus de 2,000 voix de majorité dans son propre district.

Dans de telles circonstances, je refuse le certificat du sénateur-maire parce que "ça sent mauvais".

Je refuse d'être pur et honnête au sens que le sénateur-maire donne à ces qualités, quand il se les décerne en même temps à lui-même. Et je condamne toute cette affaire comme un chef-d'oeuvre de cynisme, comparable seulement aux fameux procès de Moscou où les accusateurs siègent en même temps comme juges, alors que chez nous, ce sont les accusés qui ont siégé comme juges et se sont acquittés eux-mêmes sans s'occuper le moindrement des plaignants et des victimes.

Vous m'excuserez de parler de lui encore quelques minutes, mais il y a quelque chose d'encore plus grave au sujet du sénateur-maire.

Il est admis qu'une étroite et active alliance a existé à Montréal entre la machine électorale de l'Union nationale, certains membres de la pègre et les éditeurs de littérature obscène et de journaux orduriers.

"QUI VA PAYER?"

Texte intégral en français de la conférence de

Me Jean DRAPEAU

Président honoraire de la Ligue d'Action Civique

le lundi 24 février 1958

au Théâtre Her Majesty's de Montréal

Ce document peut être obtenu au prix de 30 exemplaires pour un dollar en s'adressant par la poste à :

Ligue d'Action Civique,
4237, rue St-Denis, Montréal

Me Drapeau a une faiblesse

Me Jean Drapeau, souffrant d'une forte grippe, a eu une faiblesse alors qu'il terminait la lecture de sa conférence, hier soir, au Palais Montcalm. Il a été escorté hors de la scène par les docteurs Ruben Levesque et André Dorion.

M. J.-Z. Léon Patenaude a terminé la lecture des dix dernières pages du texte. Etrange coïncidence, Me Drapeau avait rappelé au début de son discours que lors d'une précédente visite au Palais Montcalm, en 1944, il avait perdu connaissance, 10 minutes après avoir commencé de parler.

Une nouvelle brochure éditée par

LA LIGUE D'ACTION CIVIQUE

"LACHER OU TENIR"

Cette brochure contient le texte intégral de la conférence prononcée par

Me JEAN DRAPEAU

Président honoraire de la Ligue d'Action Civique

Le mercredi, 22 janvier 1958
au Théâtre Saint-Denis de Montréal

Prix : $1.00 la douzaine

Nous acceptons les commandes de $1.00 et plus
On s'adresse par la poste au Secrétariat de

LA LIGUE D'ACTION CIVIQUE
4237, rue St-Denis, Montréal 18, Qué.

S.V.P. faire mandats et chèques au pair à Montréal à l'ordre de : La Ligue d'Action Civique.
Les frais d'expéditions sont inclus. Les timbres ne sont pas acceptés.

A l'occasion des élections fédérales

Le Comité de Moralité Publique de Montréal
offre une nouvelle brochure de 16 pages

votre honneur est en jeu !"
"Citoyens catholiques

Cette publication a été préparée à l'intention des groupes et organisateurs de toutes sortes qui désirent assurer l'honnêteté du vote lors des périodes électorales et mieux renseigner le public sur les devoirs civiques. Distribuez cette brochure à l'occasion des élections scolaires, municipales, provinciales et fédérales.

On s'adresse par la poste au Secrétariat du

COMITE DE MORALITE PUBLIQUE
4237, rue St-Denis, Montréal 18, Qué.
PRIX : $1.00 LA DOUZ.

Nous acceptons les commandes de $1.00 et plus
S.V.P. faire mandats et chèques au pair à Montréal à l'ordre du:
COMITE DE MORALITE PUBLIQUE
Les frais d'expédition sont inclus. Les timbres ne sont pas acceptés.

QUEBEC ACCOURT ENTENDRE JEAN DRAPEAU

"Ils sont venus en dépit de l'ostracisme et de la coercition", dit le Dr Dorion

QUEBEC, (par Pierre Laporte) — Certains noms commencent à résonner comme des coups de clairons dans la province de Québec. Celui de Jean Drapeau est de ceux-là. Hier soir la population de Québec lui a réservé une réception qui rappelait celle du théâtre Saint-Denis, à Montréal, et celle de la ville de Saint-Jean.

Pour la foule qui se pressait dans le Palais Montcalm Jean Drapeau avait cessé d'être une figure purement municipale ; il avait pris une stature provinciale.

Deux hommes ont exprimé à ce sujet la pensée dominante des gens qui étaient dans la salle. Le Dr André Dorion, le sympathique et courageux président des Amis du Devoir de Québec, a dit que les Québécois étaient accourus entendre Me Drapeau "en dépit de la conspiration du silence fomentée par l'ostracisme et la coercition. M. Guy Hamel, digne fils du regretté Dr Philippe Hamel, a rendu au conférencier le plus bel hommage qui soit en disant : "J'ai l'impression que si mon père vivait il réclamerait le privilège de vous présenter à la population de Québec".

M. Drapeau était accompagné d'une forte délégation de conseillers municipaux de la Ligue d'action civique. Ils étaient là pour témoigner de leur indéfectible amitié pour la personne et les idées du conférencier. Certains d'entre eux ont été ovationnés par la foule : M. Pierre DesMarais, la plus récente victime du régime de l'Union nationale ; le Dr Ruben Lévesque, qui porte les marques physiques de sa lutte contre la pègre à Montréal ; M. J.-N. Drapeau, commissaire de la ville de Montréal et père de Me Jean Drapeau.

A Québec les directeurs des Amis du Devoir avaient tenu à être presque tous présents. Le nom de Me René Chaloult et celui de Me Marie-Louis Beaulieu, président d'honneur des Amis du Devoir, ont été particulièrement applaudis. Mentionnons aussi le Dr Gustave Lachance, M. Alfred Rouleau, M. Raymond Gérin, M. Paul Lagueux, M. Raymond Blodeau, M. Léonard Morin et M. Paul-Eugène Plante.

Foule considérable

Dès huit heures hier soir la foule se pressait déjà au Palais Montcalm. A l'heure où les invités d'honneur ont fait leur entrée dans la salle, l'amphithéâtre était rempli et il y avait des centaines de personnes dans le balcon.

Me Drapeau, qui était accompagné de sa très charmante femme, a été longuement applaudi quand il pénétra dans la salle en compagnie des invités d'honneur. Les applaudissements ont repris de plus belle quand il a commencé son discours, après avoir été présenté par M. Hamel.

C'est le Dr Dorion, à titre de président, qui a ouvert l'assemblée. Il s'est dit heureux de voir une foule aussi dense dans le Palais Montcalm en dépit des pressions de toutes sortes qu'on a exercées sur les gens pour qu'ils s'abstiennent d'être présents.

"Nous attribuons ce succès, dit-il, non pas aux modestes efforts des Amis du Devoir de Québec, mais à votre nom et à votre personnalité, M. Drapeau".

Dans sa présentation le Dr Hamel a dit que les gens de Québec, comme de toute la province admirent "le courage de Me Drapeau". Il a ajouté: "les assemblées à caractère politique sont actuellement à la mode, mais nous pouvons dire que les gens qui emplissent la salle ce soir n'ont pas été payés pour venir ici".

Au début de son discours, Me Drapeau a rappelé le souvenir du Dr Hamel, un fier lutteur. Il a salué la présence des invités d'honneur, puis est entré dans le vif de son sujet. (On trouvera ailleurs le compte rendu du discours de Me Drapeau).

Il a été fréquemment applaudi et son discours s'est terminé par une ovation.

Archives de la Ville de Montréal

Texte intégral de la conférence...

Sarto Fournier et "l'hystérie"

La personnalité du sénateur-maire ne signifie rien par elle-même, sauf que, tout comme ses tuteurs politiques ici même à Québec, il est, volontairement ou non, sciemment ou non, dans la région de Montréal, par son opposition bien caractérisée à notre politique à la fois le symbole de l'incarnation de tous les maux contre lesquels la Ligue d'action civique et moi-même avons combattu depuis huit ans: la corruption dans les affaires publiques, le relâchement dans l'observance des lois, la tolérance du vice commercialisé, le désordre de la loi des liqueurs, le favoritisme, la maladministration des fonds publics, et le mépris du jour du Seigneur par la mise du dimanche au rang des autres jours de la semaine.

Il y a quelques semaines, le sénateur-maire recevait, à son bureau à l'hôtel de ville, un groupe de garçons employés des clubs de nuit de la métropole. "Vos problèmes sont sérieux, leur disait-il, mais ils ne sont pas faciles à résoudre dans cette atmosphère d'hystérie dans laquelle nous sommes plongés."

Quelle atmosphère d'hystérie? Le sénateur-maire parlait ainsi au plus fort de la vigoureuse campagne jamais entreprise par les autorités religieuses depuis plusieurs années contre la violation continue et persistante de la loi des liqueurs dans toute la province.

L'intérêt et l'émoi bien légitimes soulevés par les dénonciations des évêques et archevêques, de Son Eminence le cardinal Léger et de Son Excellence Mgr Roy, primat de l'Eglise canadienne, étaient comparés à de "l'hystérie" par le sénateur-maire !

Est-ce qu'il ne s'agit pas là encore vraiment d'action cynique !

Duplessis et la loi des liqueurs

Mais ce n'est pas tout. Le même jour, cette fois ici même à Québec, un autre homme, — nul autre que le premier ministre et procureur général de cette province, s'écriait en pleine assemblée législative, que jamais la loi des liqueurs n'avait été appliquée avec autant de rigueur que par son propre gouvernement !

Une telle affirmation ou bien équivalait à dire que notre épiscopat mentait, ou bien impliquait que, en fait, l'application de la loi était un fiasco.

Les faits étant plus éloquents et plus probants que les mots, tout le monde sait très bien que la loi des liqueurs était ouvertement violée dans cette province, et que cette violation avait pris plus d'ampleur que jamais auparavant !

La négation de cette réalité voilà vraiment de l'action cynique.

Ce déplorable état de choses, j'ai été à même de le vérifier de la plus convaincante façon de 1950 à 1954 au cours de l'enquête Caron sur le vice commercialisé à Montréal. Bien plus ! J'ai été étonné de découvrir les relations étroites qui existent entre certains membres de la pègre, opérateurs de maisons de pari, de jeu ou de prostitution, et plusieurs détenteurs de permis de la Commission des liqueurs, organisateurs politiques. Tous ces individus-là, à des degrés divers, retiraient de plantureux bénéfices des nombreuses formes de violation de la loi, loi des liqueurs comprise, et ces bénéfices servent ensuite à étendre la corruption, à assurer à des comparses des postes influents dans notre vie sociale et administrative, pour camoufler leur infâme activité.

C'est même devenu de notoriété publique à Montréal, que des membres en vue de la pègre étaient bénéficiaires ou cobénéficiaires de permis de clubs de nuit et de restaurants licenciés.

Des tenanciers de maisons de jeu et de pari que feu Max Shapiro, Léo Bercovitch, Sam Cleaver, Harry Ship, Vic Cotroni, Diodate Mastrochio, Armand Courville, feu Arthur Davidson, voilà autant de noms — et la liste est plus longue que cela, — d'individus qui exploitaient en tout ou en partie, et qui dans la plupart des cas, exploitent encore, des permis de vente d'alcool.

L'on accepte que des individus qui ont été des hors la loi, ou le sont encore, exploitent en tout ou en partie, de tels permis, et l'on déclare difficile l'application de la loi? Cynisme ! Cynisme ! Cynisme !

Elu maire de Montréal en octobre 1954, nous avions décidé, mes collègues de la Ligue d'action civique et moi-même, de briser une fois pour toutes cette toute puissante combine qui constituait une menace, non seulement pour une administration honnête des affaires publiques, mais aussi pour le moral de notre population.

Le retour de Me Pacifique Plante au service de la police a permis, en quelques mois, de tromper les espoirs qu'entretenaient les chefs de syndicats du crime commercialisé: pari, jeu, prostitution.

En dernier ressort nous avons dû affronter les violateurs de la loi des liqueurs, combine d'autant plus puissante qu'elle avait été fortifiée comme un ultime repaire, habilement organisé pour camoufler le vice commercialisé dans notre ville et la corruption morale de notre population.

Québec ne coopère pas

Dans la poursuite de cette nouvelle bataille, nous avons fait appel aux autorités provinciales. Nous nous sommes heurtés à un refus. On nous a dit carrément que ce problème ne nous regardait pas, que nous n'avions pas à y voir, que le gouvernement provincial était capable de s'en charger seul et qu'il n'avait pas besoin de notre aide.

La loi des liqueurs est, affirme-t-on encore, une loi de privilèges, permettant d'accorder des privilèges au bon vouloir discrétionnaire du gouvernement — (entendre ici, le cabinet clandestin).

Dans cette province qui est pourtant la nôtre tant de choses sont des privilèges discrétionnaires, depuis les octrois aux universités, et aux commissions scolaires, jusqu'au lever et au coucher du soleil, pourquoi pas une application discrétionnaire de la loi?

Quand le premier ministre déclare que son gouvernement a fait tout son possible pour appliquer la loi des liqueurs dans la province, le moins que l'on puisse dire c'est que ces efforts sont un véritable fiasco devant l'étendue de la violation de la loi des liqueurs, telle que dénoncée par l'épiscopat de cette province.

On serait plutôt porté à croire que les efforts mentionnés par M. Duplessis ont perdu de leur vigueur et de leur efficacité quelque part entre lui et les violateurs, en passant par le cabinet clandestin.

Le premier ministre a aussi déclaré, en la même occasion, que chaque fois qu'une plainte a été faite, il avait agi avec empressement et sévérité. "Je défie qui que ce soit de dire le contraire", ajoutait-il. Pourtant depuis plusieurs années, il y a eu une protestation publique générale contre le fait que les clubs de nuit, les grills, et les bars, pratiquaient, au moins dans la région de Montréal, au vu et su et à la désapprobation des citoyens, la violation ouverte et flagrante de la loi.

Violation ouverte de la loi

Pourquoi parler d'une plainte formelle quand la violation est si ouverte, et les violateurs si nombreux qu'ils peuvent être pris sur le fait à tout moment du jour et de la nuit.

Si le premier ministre avait seulement daigné le faire, il aurait pu saisir, d'un seul coup toute la situation, au cours d'un de ses voyages de fin de semaine, à Montréal, en s'arrêtant lui-même à n'importe quel club de nuit, le samedi soir, en revenant du Forum, un peu après la partie de hockey, ou même encore, à 7 heures, le dimanche matin en route pour ses dévotions à l'Oratoire Saint-Joseph!

Quand le premier ministre désigne sous le nom de "Ligue d'action cynique" ceux qui depuis plusieurs années travaillent à mettre fin à de tels abus, je regrette d'avoir à dire qu'il décrit sa propre attitude. Car c'est vraiment du cynisme de la part d'un homme qui devrait savoir mieux et savoir plus, non seulement à cause de son éducation mais aussi à cause du haut poste qu'il occupe dans cette province depuis 15 ans.

La tâche n'est pas achevée

Notre tâche à Montréal est loin d'être parachevée. Nous nous sommes donné comme but d'éliminer définitivement de nos cadres sociaux et politiques la pègre et ses alliés naturels, les violateurs de la loi sous toutes ses formes. Ce n'est pas une mince affaire. Car dès le début, nous nous sommes aperçus que ces gens-là avaient des protecteurs dans l'élite même de notre société. Des citoyens ne pouvaient croire que certains de leurs collègues siégeant aux conseils d'administration de sociétés financières ou d'institutions charitables entretenaient des relations étroites avec des membres de la pègre.

Nous nous sommes aperçus que ces mêmes gens avaient réussi à s'infiltrer dans des organisations politiques et à s'attacher la faveur de personnes influentes dans les administrations municipale, provinciale et fédérale.

Je vous le demande, mesdames et messieurs, où se trouvait alors notre devoir? Accepter ce déplorable état de choses comme normal et consentir à ce qu'un jour ou l'autre notre vie sociale et politique soit sous la férule des éléments les moins recommandables de notre société. Comme vous pouvez le penser, notre choix fut vite fait.

Nous n'avions qu'une chose à faire: briser sans pitié l'influence croissante de la pègre et de ses alliés et établir une véritable muraille de fer entre eux et nos sphères sociales et politiques. Autrement, c'eût été en somme reconnaître comme légitime le dogme monstrueux de l'immoralité publique. Car, en somme d'où vient la gangrène qui ronge notre vie politique à l'heure actuelle, cette gangrène dénoncée par nos évêques et nos moralistes les plus avertis, tels que les abbés O'Neill et Dion, d'où vient-elle sinon de cette complaisance coupable qu'ont montrée depuis tant d'années notre soi-disant élite et nos partis politiques à l'égard de la pègre et de ses alliés. Il ne faut pas oublier, mesdames et messieurs, qu'aucun traité de philosophie politique n'enseigne la tolérance de la violation généralisée et systématique d'une loi quelconque comme méthode de gouvernement. C'est donc qu'au départ, elle n'a pu surgir que de ces milieux interlopes qui, poussés par l'instinct de conservation ou mus par l'ambition, s'étaient peu à peu infiltrés dans les autres couches de notre société politique, à la recherche d'alliés ou de protecteurs, avant de réussir à en prendre la maîtrise.

Guerre à la tolérance

Méfiez-vous de ceux qui prêchent la nécessité de la tolérance en matière d'observance de lois qui ne peuvent souffrir impunément de violation. C'est que ceux-là, volontairement ou non, ont quelque chose d'inavouable à protéger. De cette tolérance aux autres abus de notre vie politique, il n'y a qu'un pas vite franchi. En effet, si l'on permet aux autres de violer la morale et la loi, pourquoi ne pas le faire nous-mêmes également, se disent des organisateurs politiques. Après tout les élections ne se font pas avec des prières!

Nous sommes alors en pleine immoralité politique où justice, vertu, respect de la loi et du citoyen deviennent des mots vides de sens, où se confondent dans une monstrueuse alliance partisans sincères d'un régime et profiteurs de fonds publics, organisateurs politiques sans scrupules et violateurs de la loi, éditeurs de publications obscènes et de feuilles à scandales et même bandits notoires.

A l'heure actuelle, dans le Québec, tout un gouvernement par ailleurs composé d'honnêtes gens en très grande partie, souffre d'être devenu de par la volonté d'un petit groupe de tout-puissants assoiffés de pouvoir, le vivant symbole de l'immoralité qui depuis plus de dix ans empoisonne notre vie politique, et qui menace aujourd'hui même de gangrener notre corps social.

En effet, pouvons-nous ne pas nous attendre au pire? L'immoralité politique ne conduit-elle pas en définitive à l'immoralité tout court? Lorsque la loi, au lieu d'être le reflet de la justice et de l'égalité des citoyens, devient un instrument principal de domination et de corruption, lorsque des calomniateurs publics et des voleurs d'élection deviennent dépositaires de l'autorité, que pouviez-vous attendre de la génération de jeunes hommes et de jeunes femmes témoin d'une telle dégradation de nos moeurs publiques?

Il n'est pas trop tard

Il n'est pas trop tard cependant pour réagir efficacement. La partie est loin d'être perdue. Au contraire, le peuple de cette province, en dépit de tant d'exemples déplorables, garde encore sa foi traditionnelle dans les vertus de justice et d'honnêteté; il possède encore tout intense ce désir de liberté qui a marqué les grandes étapes de son histoire.

Et la preuve, je la vois dans l'émoi approbateur qui secoue notre population chaque fois que les plus hautes autorités religieuses et morales lancent le cri d'alarme. Je la vois, cette preuve, dans ce sursaut de la conscience populaire qui s'est traduit de façon spontanée en 1954, par la victoire de la Ligue d'action civique à la mairie de Montréal, et qui, en dépit d'un recul d'ailleurs plutôt apparent que réel en octobre dernier, a continué de se répercuter dans toute la province par la formation ici et là de groupes et d'associations, lesquels, sans se concerter, se sont donné comme but de restaurer dans les affaires publiques, les principes essentiels d'une saine administration.

Je l'aperçois encore cette preuve dans les mesures déjà prises par des dizaines de municipalités contre les publications obscènes et les feuilles à scandales, en faveur d'une application plus rigide de la loi des liqueurs. Mais par dessus tout, elle se manifeste par le mépris qui commence peu à peu à envelopper les véritables responsables de l'entreprise néfaste de démoralisation collective.

Ce sont là des signes réconfortants du renouveau qui s'impose. Mais il y a plus. Pour que ce magnifique effort de rénovation sociale et politique ne soit pas sans lendemain, il faut poursuivre la tâche jusqu'au bout, et supprimer non seulement les maux que nous dénonçons mais aussi leurs causes.

Nécessité d'une grande politique

Mesdames, Messieurs, ce grand réveil populaire incarné par l'apparition des Ligues d'action civique et l'état d'urgence où se trouve le Québec, réclament, vous le devinez, la mise en oeuvre d'une grande politique. L'électoralisme et les manoeuvres frauduleuses, la pression de certains grands intérêts et l'indifférence envers les besoins réels du peuple ont rendu le régime actuel — et bien d'autres avant lui — imperméable aux impératifs d'une grande politique. Dans la faible mesure où on a quelque pensée politique, on a continué de recourir aux mêmes demi-solutions, aux mêmes pseudo-palliatifs qu'il y a vingt-cinq ou trente ans.

Mais enfin, a-t-on le droit aujourd'hui d'appliquer les mêmes normes, de recourir au même style qu'au début du siècle, alors que nous avons connu dans le Québec une foudroyante révolution industrielle avec ses énormes conséquences sociologiques, alors que nous avons assisté à des transformations aussi dramatiquement significatives que les armes nucléaires, les satellites artificiels, l'automatisation ou, dans un autre domaine, l'avènement de la télévision? Comment ne pas voir qu'à moins d'un sursaut sauveur, nous risquons de n'être plus demain, sur ce continent, que les débris d'un peuple condamné, végétant dans une grise survivance, de n'être que le mélancolique témoignage d'une grande entreprise avortée! Sans ressort moral, sans esprit civique, sans ressources économiques valables, sans culture, à quoi pensez-vous que nous puissions prétendre? Dans ce monde anglo-américain, nous ne pouvons nous imposer que par la qualité et par un type de témoignage qui nous soit particulier.

S'il y a telle chose qu'une mission pour notre groupe ethnique en terre américaine, nous n'avons pas choisi précisément les voies qui nous permettront de la remplir. Longtemps, nous avons prétendu — parce que de bonnes âmes nous l'avaient affirmé — que le destin du Canada français se situait sur le plan de l'esprit et que, dédaigneux de la richesse matérielle, nous allions nous imposer par notre vigueur intellectuelle et nos réalisations culturelles.

Eh! bien, aujourd'hui, nous sommes en train de perdre sur les deux tableaux. Si en valeur absolue, notre importance économique dans le pays s'est accrue, elle a continué de décroître relativement à l'ensemble.

Elever le niveau de la scolarité

D'autre part, alors que les experts les plus avertis répètent à l'envi que les exigences de la technologie et de l'automatisation vont provoquer une hausse notable du niveau de scolarité, nos enfants continuent de quitter l'école après la 6ème, la 7ème ou la 8ème année. Dans l'empire industriel de demain, personne ne pourra accéder même aux postes les plus modestes, les plus obscurs s'il ne détient au moins l'équivalent d'un diplôme de 9ème ou de 10ème année. Voilà la vérité, et pour nous, l'avertissement. Quelles mesures d'urgence a-t-on prises pour faire face à ce défi?

Vous savez trop la réponse que le régime y apporte: loin d'élever le niveau de la scolarité, il en est rendu à supprimer toute scolarité. C'est la tragédie de Saint-Amable-de-Verchères, de Normetal en Abitibi, d'autres municipalités bientôt: ces écoles fermées, silencieuses, ces centaines d'enfants désoeuvrés, ces instituteurs et institutrices incapables d'obtenir leur maigre dû, portent contre le régime le témoignage le plus accablant qui soit. Contre le régime et le système aussi. N'est-il pas renversant de constater qu'après les bouleversements techniques, économiques et sociologiques que notre société a connus depuis un demi-siècle, toute l'organisation scolaire du Québec repose sur un système élaboré voici cent ans et qui ne correspond absolument plus aux conditions actuelles.

De nombreux pays étrangers, pourtant, qui ont vécu de terribles épreuves et dont l'économie est encore chancelante ont eu à coeur d'assurer à leur jeunesse les plus larges possibilités de formation, dans tous les secteurs et à tous les échelons. Non seulement y prévaut la gratuité mais encore on y multiplie les bourses et allocations de subsistance et on y parle même de "pré-salaire" pour les étudiants.

Ici, dans une province riche, à laquelle les épreuves matérielles ont été épargnées, nous en sommes réduits au spectacle révoltant d'écoles fermées et d'étudiants obligés souvent de renoncer à la réalisation de leur idéal. Et ces trois étudiants auxquels le chef du gouvernement interdit l'accès de son cabinet donnent la mesure de l'échec et du déclin d'un régime.

Exploitant à des fins électorales l'attachement légitime et émouvant des Canadiens français au meilleur de leur héritage, on a entrepris d'en faire un peuple d'ilotes et d'esclaves et pour empêcher leur réveil, on a réduit au silence par les subventions arbitraires, les pressions et le chantage des hommes et des institutions qui devraient parler; on a, enfin, établi un système de corruption généralisée et toléré, mieux favorisé, l'action de la presse jaune et de la pègre, sachant bien qu'en brisant le ressort moral, qu'en égarant les consciences, on rendait à la longue, tout redressement impossible. Aussi, n'est-il pas difficile de comprendre l'acharnement avec lequel on tente maintenant d'écraser les hommes et les groupes qui tentent aujourd'hui de réveiller la nation. Il s'est trouvé des universitaires et des syndicalistes et des intellectuels venus de divers horizons pour lesquels le respect de l'homme et la notion de démocratie avaient encore un sens, pour lesquels la moralité publique apparaissait comme la condition première de la mise en oeuvre fructueuse d'une grande politique.

Le réveil vient d'en bas

Il s'est trouvé aussi que par ses excès mêmes, le régime a provoqué un sursaut sauveur et que des citoyens, à Montréal, d'abord et maintenant peu à peu dans la province entière, ont crié leur refus et ont entrepris de bâtir eux-mêmes l'instrument de leur libération. Ce qu'il y a d'émouvant et de significatif, c'est que ce réveil vient d'en bas, qu'il est le fruit de l'action spontanée de la masse dans toutes les classes, qu'il rassemble peu à peu tous ceux qui, par-delà, leurs allégances partisanes ont pris conscience de la gravité de notre situation.

Et tout se tient, vous le savez bien. Il ne peut y avoir de libertés universitaires ni de libertés syndicales parce qu'il n'y a pas de vraie liberté tout court; il ne peut y avoir en haut lieu de conscience des problèmes de l'enseignement, des problèmes économiques et sociaux, parce qu'il n'y a pas de conscience de la situation exacte des Canadiens français comme groupe; il ne peut y avoir une politique dynamique parce que ceux qui devraient l'appliquer sont incapables de prendre la mesure des transformations de l'époque et d'en comprendre toute la portée. Il ne peut y avoir de confiance dans la nation et d'intégrité dans l'administration, parce que le régime s'est bâti et se maintient sur la crainte et la méfiance généralisées, et à l'aide des pots-de-vin, du patronage et des interventions occultes. C'est donc cela qu'il faut d'abord abattre, c'est ce chancre qu'il faut détruire en premier lieu.

Restaurer le sens de la liberté

Il servirait de peu de chose en effet d'élaborer une grande politique, de la concrétiser dans un programme dynamique, de former des équipes pour l'appliquer, si premièrement on ne restaure pas dans le peuple, la confiance, le sens de la dignité et de la liberté, la notion exacte de la morale publique. Je sais bien que cette moralité publique n'est pas un objectif en soi mais elle est la condition essentielle de tout redressement: elle est le cadre hors duquel, rien de durable ne saurait être entrepris.

Non, contrairement aux affirmations d'adversaires intéressés, nous de la Ligue d'action civique, ne faisons pas de la moralité publique le seul article de notre programme, le fin mot de notre politique. Mais nous savons et vous savez aussi que dans le Québec, il s'impose d'abord au niveau du gouvernement et de l'administration, une vaste opération de salubrité.

C'est par là que nous empêcherons une autre imposture, que nous éviterons aux masses une autre déception. Il faut d'abord rétablir un climat de dignité et de respect, restaurer les conditions du progrès moral et de l'épanouissement intellectuel pour tous, rendre à la démocratie à tous les échelons sa vraie figure, faire jaillir de nouveau dans le peuple cette "foi civique", cette confiance dans ses institutions, sans lesquelles on bâtit sur le sable. C'est tout à la fois une oeuvre d'éducation et d'épuration qu'il faut entreprendre et celle-ci réalisée ou simplement amorcée sérieusement, une foule de problèmes disparaîtront déjà d'eux-mêmes.

Urgence d'une politique salvatrice

C'est ensuite et ensuite seulement qu'il sera possible de pratiquer la grande politique dont ce peuple si souvent trompé, n'ose même plus rêver. Et chaque jour qui passe souligne un peu plus l'urgence de cette politique salvatrice hors de laquelle nous ne ferons que piétiner. La province de Québec n'a pas un destin de musée mais doit plus que toute autre se tourner résolument vers l'avenir et employer toute sa volonté à assurer à chaque classe de citoyens, les moyens d'un épanouissement fécond. Ceux-là qui ont permis que naisse le doute chez beaucoup des nôtres, ceux-là qui ont rendu "autonomie" un synonyme de stagnation, une excuse à toutes les compromissions, un alibi à toutes les démissions, ceux-là portent une terrible responsabilité. Le régime s'est condamné aussi bien par ses mauvaises actions que par son inaction: par les premières, il a gâché le présent, par la seconde, il a compromis l'avenir.

Et cela est particulièrement grave dans le cas de la province de Québec qui ne peut commander le respect de ses partenaires et tenir toute sa place dans la Confédération canadienne, que si elle est constamment animée par un souci passsionné de la compétence et de la qualité.

Nous avons sans doute bien des revendications à élever, des plaintes à formuler, des voeux à soumettre à l'endroit de nos partenaires dans la Confédération ou à l'endroit du gouvernement central. Mais qui ne voit que notre seule chance de faire prévaloir nos vues, réside d'abord dans ce que nous représentons nous-mêmes. L'heure est venue de nous interroger et de nous employer à faire que cette province s'impose d'elle-même au respect des autres, par sa valeur et ses réalisations propres. Après cela, les revendications que nous aurons encore à présenter seront l'objet d'une tout autre considération, et cela d'autant plus que tout le peuple du Québec, alors, les appuiera.

L'autonomie doit signifier progrès

Il est normal que les masses ne soient pas disposées à sacrifier au "dieu autonomie" tant qu'on n'aura pas su traduire concrètement pour elles, cette autonomie en termes de progrès humain. Mais que celle-ci cesse d'être un argument électoral pour devenir l'instrument d'un avancement commun dans la liberté, et alors on verra toutes les classes de la province défendre avec acharnement ce qui ne sera plus un mot mais une réalité profonde.

Car dans les limites de la constitution actuelle, l'Etat provincial a les moyens de pratiquer une grande politique, d'instaurer le climat nécessaire à son application, de trouver les ressources nécessaires à sa réalisation. Nous avons déjà trop souffert des manoeuvres de diversion d'un régime qui tente de distraire l'attention vers les empiétements réels ou prétendus d'un autre gouvernement afin de faire oublier les conséquences de sa propre apathie. Les clés de notre salut se trouvent à Québec d'abord et chacun sait bien qu'un Etat provincial animé par un gouvernement progressif, conscient de ses responsabilités et véritablement soucieux du bien commun, aurait l'appui enthousiaste de la quasi - totalité de la population. Chacun sait bien qu'un pareil Etat servirait la cause même de la Confédération canadienne car il empêcherait que l'Etat central soit invité par la carence du provincial à entrer dans des domaines qui ne sont pas les siens.

Avec les pouvoirs dont il dispose, les ressources naturelles encore inexploitées, le demi-milliard de budget annuel, la sympathie spontanée d'une population attachée à l'autonomie, un gouvernement provincial a, dans le Québec, tous les moyens d'appliquer une grande politique. Dans ces conditions et surtout aujourd'hui, l'inertie est un crime; un crime contre les générations d'aujourd'hui, un crime aussi contre celles de demain que le désenchantement et la lassitude conduiront à l'abdication. Les vrais ennemis de l'autonomie provinciale ne sont pas d'abord ceux-là qu'on désigne couramment mais bien ceux qui rendent l'autonomie odieuse au peuple même qui en a le plus besoin et qui normalement y est le plus attaché.

Mesdames, Messieurs, nous ne pourrons plus attendre encore longtemps. Au rythme où vont les choses, dans un monde qui va être de plus en plus impitoyable aux retardataires et aux médiocres, les minorités comme la nôtre ne pourront survivre que par la qualité, s'imposer que par la compétence. Nous sommes aux prises avec le plus grave défi qui nous ait encore été lancé au cours de notre histoire et nous ne pourrons le relever qu'au prix d'un réveil populaire durable.

Reprendre la maîtrise de l'économie

Nous avons à reprendre la maîtrise d'au moins une partie de notre économie et à nous donner les moyens matériels de certaines grandes réalisations. Il nous faut donc une politique dynamique d'exploitation de nos ressources naturelles: cela suppose l'imposition de conditions plus avantageuses pour nous aux entreprises étrangères qui exploitent une partie de ces ressources; cela suppose également la participation même de l'Etat provincial à l'exploitation de la partie de nos ressources hydrauliques, forestières et minières encore non touchées. Cela suppose enfin la participation massive de spécialistes et d'ouvriers qualifiés du Québec à la mise en valeur effectuée par des capitaux étrangers.

Nous devons assurer à la jeunesse issue de toutes les classes sociales le plein droit à la formation intellectuelle et technique à tous les échelons. Mais nous devons dans le même temps assurer la formation du personnel enseignant et empêcher à tout prix que des considérations de fortune interdisent à des jeunes l'accès à l'enseignement supérieur. C'est une politique complète de l'enseignement qu'il faut élaborer à la lumière des exigences de l'époque et un système de financement adapté à l'actuelle répartition de la fortune dans la province.

Il y a ensuite tout l'immense domaine de l'action sociale, de la législation sociale qu'il faudra repenser afin d'arriver à établir une véritable sécurité sociale inspirée certes de nos conceptions chrétiennes et françaises mais également axée sur les vrais besoins des masses et les exigences concrètes de leur plein épanouissement humain. A cet égard, les mesures dilatoires et l'incurie du régime actuel ont desservi gravement l'avancement des classes populaires et ont été une invite directe au gouvernement central à multiplier ses interventions. Comment ne pas mentionner particulièrement le grave problème de l'hospitalisation qui est devenu le cauchemar des classes populaires et des classes moyennes et que la formule hybride de "l'assistance publique" — avec ses modalités souvent blessantes pour la dignité du citoyen — ne peut aucunement résoudre.

Une grande politique du Québec devra tenir compte de la nécessité de bâtir un fonctionnarisme provincial digne de ce nom, ou les traitements et l'avancement seront à la mesure de la compétence et où la sélection sera effectuée par une véritable commission de la fonction publique, indépendante de toute pression.

Il faudra aussi que cette politique comporte l'instauration d'une attitude nouvelle dans les relations fédérales-provinciales, d'une attitude où le refus systématique des propositions du gouvernement central soit remplacé par des propositions constructives et concrètes, une attitude où la volonté raisonnée d'une collaboration confiante s'alliera à une vigilante lucidité. Cela prend d'autant plus d'importance que nous approchons du jour où s'imposera une revision fondamentale de l'actuelle constitution canadienne. Si nous voulons alors préserver l'esprit du pacte confédératif et renforcer la personnalité des provinces, il faudra que les Etats provinciaux et singulièrement le nôtre, aient fait la démonstration de leur volonté d'action et bénéficient de l'appui total des populations.

Un climat nouveau d'abord

Voilà ce que devrait être dans ses lignes principales, une grande politique du Québec mais, encore une fois, une politique qui ne saurait s'appliquer que le jour où un climat nouveau régnera dans cette province, le jour où le citoyen aura retrouvé, grâce à l'épuration indispensable, la confiance, le sens de sa dignité et de sa responsabilité. Nous avions pu craindre que ce jour tarderait dangereusement à venir, s'il venait jamais. Mais voici qu'aujourd'hui, spontanément, se multiplient dans la province, les groupes d'hommes et de femmes résolus à reprendre en main leur destin, résolus à se redonner à eux et à préparer pour les générations qui montent, les moyens d'un épanouissement harmonieux.

C'est là ce qui fait la caractéristique de cette sorte de lame de fond, de cette grande vague qui a commencé de déferler sur le Québec: c'est là ce qui revient soudain alimenter merveilleusement notre espoir. Cette entreprise de salut, elle sera l'oeuvre du peuple du Québec lui-même et si ce peuple, enfin rassemblé autour de ses idéaux retrouvés, entend réaliser sa libération, aucune machine électorale, aucun cabinet clandestin ne sera capable de le maintenir garrotté.

Mesdames, messieurs, nous avons tous ensemble le devoir souverain d'arracher à la déchéance progressive, le peuple du Québec; nous avons le devoir de lui rendre le sens de sa mission et sa place dans la Confédération canadienne. Qui voudrait se refuser à apporter sa contribution à ce grand effort, à redonner au Canada français son vrai visage! La route pourra être longue et vous savez trop bien qu'elle ne sera pas facile mais de toute mon âme, je veux croire que nous n'avons perdu ni le sens, ni le goût des grands desseins. Voici celui qui est proposé à notre génération: accomplissons-le tous ensemble, conscients de ce que c'est peut-être là, la chance ultime qui nous est donnée. Il y a quelques semaines, M. le chanoine Groulx, cet admirable maître de fierté et de persévérance, publiait un ouvrage sur l'empire français d'Amérique du Nord, qu'il intitulait "Notre grande aventure".

Mesdames, messieurs, faudra-t-il que la grande aventure se termine par une médiocre survivance, une assimilation progressive sous la direction sordide du cabinet clandestin de l'Union Nationale et de ses valets de tout acabit? Non, si nous voulons de toutes nos forces, de toute notre conscience angoissée des dangers qui nous pressent, écrire ensemble un autre chapitre de cette grande aventure. Ici, au coeur de cette ville qui symbolise la résistance acharnée et victorieuse d'un peuple qui savait un temps ne pas abdiquer, prenons l'engagement de rouvrir à tous les citoyens du Québec, avec les chemins de la dignité, ceux d'une liberté féconde.

Une nouvelle brochure éditée par

Le Comité de moralité publique

" LA LUTTE CONTRE LA PRESSE ORDURIERE "

Cette publication contient les textes suivants :

- **Texte intégral du message de Son Eminence le Cardinal Paul-Emile Léger, archevêque de Montréal, à l'occasion du Nouvel an.**
- **Texte intégral de la causerie prononcée par S.E. le Cardinal Léger devant les membres du Club Richelieu-Montréal, le 9 janvier 1958.**
- **Texte du communiqué de S.E. Mgr Arthur Douville, évêque de St-Hyacinthe, Qué., sur les publications malsaines, le 20 décembre 1957.**
- **Texte intégral de l'allocution de S.E. Mgr Maurice Roy, primat de l'Eglise canadienne, archevêque de Québec, devant les membres du Club Richelieu-Québec, le 11 janvier 1958.**
- **Extrait du message du Nouvel an de S.E. Mgr Joseph-Arthur Papineau, évêque de Joliette, Qué.**
- **Extrait du message du Nouvel an de S.E. Mgr Gérard-Marie Coderre, évêque de Saint-Jean, Qué.**
- **Extrait de la lettre pastorale conjointe de S.E. Mgr Georges Cabana, archevêque de Sherbrooke, de S.E. Mgr Arthur Douville, évêque de St-Hyacinthe et de S.E. Mgr Albertus Martin, évêque de Nicolet, sur le scandale de la Loi des liqueurs.**
- **Texte intégral d'un éditorial de la revue "Relations", février 1958.**
- **Liste de la Fédération des Ligues du Sacré-Coeur, février 1958, concernant les publications condamnables.**

Prix : $1.50 la douzaine

NOUS ACCEPTONS LES COMMANDES DE $1.50 ET PLUS

On s'adresse par la poste au Secrétariat du

COMITE DE MORALITE PUBLIQUE

4237, rue St-Denis, Montréal 18, Qué.

S. V. P. faire mandats et chèques au pair à Montréal à l'ordre du : Comité de Moralité Publique.

Les frais d'expédition sont inclus. Les timbres ne sont pas acceptés.

Photographie officielle de Me Jean Drapeau

A la demande de plusieurs centaines de personnes nous avons fait imprimer la photographie officielle de Me Jean Drapeau afin d'en faire la distribution chez nos membres et sympathisants. Cette photographie en héliogravure format 10½ x 13¾ peut être obtenue au prix de $0.50 la copie en s'adressant au Secrétariat de la Ligue d'Action Civique.

S.V.P. Faire remise à l'ordre de la Ligue d'Action Civique par chèque ou mandat payable au pair à Montréal.

Le présent document peut-être obtenu au prix de 30 exemplaires pour un dollar.

5 SOUS LA COPIE

Les buts de la Ligue

- **Mettre ou maintenir de l'honnêteté dans l'administration de la chose publique.**
- **Rendre service en prenant la défense des intérêts des contribuables.**
- **Promouvoir et défendre les droits des propriétaires et locataires.**
- **Renseigner et informer le public sur toutes les questions municipales.**
- **Promouvoir et défendre les droits des propriétaires et locataires.**
- **Intéresser les électeurs aux affaires municipales.**
- **Exiger des améliorations, trouver des solutions en vue de résoudre les problèmes provoqués par la croissance de nos cités et villes.**
- **Redonner confiance au peuple dans ses institutions démocratiques.**
- **Suivre un code afin d'éviter les abus dans l'administration de la chose publique.**
- **Restaurer ou maintenir l'intégrité dans les fonctions publiques municipales.**
- **Voir à la meilleure utilisation des fonds publics.**
- **Rallier les citoyens honnêtes et former un front uni et solide afin d'éviter qu'un groupe d'opportunistes arrive à la direction de notre ville.**

Archives de la Ville de Montréal

"ACTION CIVIQUE

ou

ACTION CYNIQUE ? "

CONFERENCE de

Me JEAN DRAPEAU

au Palais Montcalm de Québec,

mardi, le 18 mars 1958, à 8.30 du soir.

(sous les auspices des Amis du Devoir Inc., de la région de Québec)

Archives de la Ville de Montréal

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs.

Qui pourrait encore douter, devant une manifestation comme celle-ci, de l'ampleur du réveil civique dans notre province ? La réponse éclatante que vous apportez ce soir, par votre présence, rejoint et confirme les signes éloquents d'une volonté de rénovation dans tous les domaines, d'une volonté de salut public, qui nous parviennent de toutes parts. Oui, le peuple du Québec, sorti de son long sommeil que certains s'ingéniaient à prolonger, clame aujourd'hui sa soif d'une administration intègre et d'une politique dynamique à tous les échelons. Ce peuple entend retrouver, avec sa dignité, les moyens de son épanouissement et de sa grandeur et il est passionnément résolu à ce que le pouvoir, à tous les échelons, serve la nation au lieu de s'en servir.

Quoi qu'on veuille et qu'on fasse, en certains milieux, on ne pourra plus arrêter ce mouvement, né voici quelques années déjà, mais qui a revêtu ces derniers mois l'allure d'une véritable croisade. Nous assistons dans le Québec, à un véritable plébiscite populaire, spontané, qui juge et qui déjà a condamné les responsables de la déchéance morale, de la dégradation intellectuelle et de la stagnation matérielle dont notre province est tragiquement victime.

Archives de la Ville de Montréal

Ce que nous avons entrepris à Montréal voici déjà huit ans, cette entreprise de salubrité publique et de renaissance du civisme a trouvé des échos puissants dans toutes les parties de la province et des dizaines de milliers de citoyens, qui avaient perdu toute confiance dans les vieilles formations politiques, redécouvrent un espoir. Ils s'apprêtent à forger eux-mêmes les instruments de leur libération et retrouvent la saveur authentique de la démocratie.

Ce réveil, assurément, n'est pas du goût de tout le monde; il a pour trop d'hommes en place, pour trop de factions à leur solde et à leur merci, la figure menaçante de la reddition des comptes. Il n'y a pas lieu alors de s'étonner de l'acharnement avec lequel dès maintenant, on combat cette campagne de salut public, on s'efforce d'en fausser le véritable sens.

On ne recule même pas devant l'arme pitoyable du mauvais calembour. Et le dernier en date, authentifié d'ailleurs et repris par le chef même du gouvernement de cette province consiste à qualifier notre campagne, "d'action cynique". Remarquons au passage que le premier ministre n'a même pas en la matière, le "mérite " d'innover: ce sont les petits journaux à scandales qui ont les premiers découvert et diffusé, si l'on peut dire, ce "mot d'esprit".

Archives de la Ville de Montréal

Cet incident serait en soi banal s'il ne mettait en lumière une fois de plus l'étrange collusion de la presse jaune et du régime actuel. Vous avez remarqué depuis longtemps que toutes ces feuilles ont manifesté envers le parti au pouvoir une sympathie révélatrice et qu'elles ont été presque automatiquement, à Montréal ou ailleurs, violemment opposées aux hommes et aux groupes qui tentaient de rétablir les conditions d'une démocratie authentique, qui tentaient de restaurer progressivement dans la Cité, ces valeurs fondamentales qui sont la dignité de l'homme, la liberté du citoyen.

Il y a maintenant plus grave: c'est que le régime lui-même et ses "succursales" à travers la province, puisent leurs armes dans cette presse. Vous retrouvez dans la bouche des dirigeants de l'Union Nationale comme dans celle des chefs du "Ralliement du Grand Montréal", les thèmes exploités par les journaux à scandales: vous y retrouverez les mêmes insinuations, les mêmes accusations, les mêmes opinions.

Ainsi, non seulement le régime tolère-t-il l'action dégradante de cette presse, non seulement la favorise-t-il de ses deniers par une publicité massive en temps d'élection, non seulement l'utilise-t-il et l'aide-t-il mais encore aujourd'hui il en cautionne les campagnes, en exploite les accusations et va jusqu'à en reprendre le vocabulaire, comme l'a fait le premier ministre en pleine Assemblée législative. M. Duplessis

Archives de la Ville de Montréal

nous avait pourtant habitués à des calembours de son propre cru qui - soyons justes - ne manquaient pas forcément de saveur. On a les qualités d'hommes d'Etat que l'on peut ! Aujourd'hui, il va chercher sa pâture dans la masse des publications dégradantes dont la floraison est en elle-même le signe de la décadence du régime. Et si l'on est porté à bon droit de s'en indigner, comment s'en étonner vraiment, à la réflexion ? Depuis si longtemps, le régime le pratique, lui, le cynisme sous toutes ses formes, qu'il lui semble impossible que d'autres gboupes veuillent emprunter une voie différent.

La singulière morale qu'ils ont érigée en règle permanente dans l'administration de la chose publique - et que notre propre démission à tous a trop longtemps tolérée - cette singulière morale leur paraît tellement inséparable de la politique, qu'ils ne sauraient admettre que d'autres refusent de la pratiquer. Aussi, ne peuvent-ils prêter aux autres que leurs propres intentions. Il leur semble inconcevable que l'on puisse parler sérieusement de morale publique, d'intégrité dans l'administration, de civisme quand on aborde le plan de la politique. Et ils ont malheureusement empoisonné lentement tout un secteur de l'opinion qui ne croit plus à l'honnêteté et pour quoi, lorsqu'on prône la restauration de la moralité publique, on ne peut être que naif ou cynique.

Archives de la Ville de Montréal

Au fond, c'est une confession involontaire que le premier ministre a servie en pleine Assemblée législative: en reprenant le mauvais calembour de la presse jaune, il a confirmé que pour son parti, le cynisme est une condition essentielle de la réussite en politique.

Comment ne pas rappeler ici que, dès le début de notre combat pour le rétablissement d'un régime intègre à Montréal, nous nous sommes heurtés entre autres adversaires, aux agents et organisateurs de l'Union Nationale et pendant toute la durée de notre mandat, nous les avons retrouvés sur notre route, parfois ouvertement mais le plus souvent, selon la formule qui leur est chère, oeuvrant dans l'ombre et par personnes interposées. Les attaques incessantes de la presse jaune, les agissements du monde interlope, les menaces de la pègre, le chantage de certains groupes financiers, tout cela formait une singulière partition derrière laquelle, on devinait le même et mystérieux chef d'orchestre, aux procédés et à l'efficacité bien connus, la sinistre et redoutable "machine de L'Union Nationale".

Ce n'est sans doute pas à vous qu'il faut décrire l'ampleur et les moyens d'action de cet appareil qui pèse sur tous les citoyens, qui pèse sur la province et jusque sur le parti lui-même. D'Ailleurs, ce n'est pas aux partisans de l'Union Nationale, dont un bon nombre, à tort ou à raison, appuient de bonne foi ce parti, que je m'attaque; non plus qu'à certains de ses dirigeants officiels qui peuvent être personnellement des hommes intègres: les uns et les autres sont

Archives de la Ville de Montréal

bien souvent les premières victimes de la fameuse "machine".

Car, dans le Québec, nous avons deux gouvernements et, conséquemment, deux budgets. Il y a le cabinet "officiel" dont chacun connaît les membres et dont les journaux reproduisent à l'envie les photos et les déclarations. Et puis, il y a le cabinet clandestin, dont quelques-uns soupçonnent l'existence, dont on chuchote la composition, dont on se raconte de bouche à oreille les dernières "trouvailles".

Il y a le cabinet clandestin qui mène le gouvernement officiel et, à travers celui-ci, régente la province. Les hommes tout-puissants qui forment ce cabinet de l'ombre, voilà nos vrais maîtres, dont la volonté s'impose même aux ministres et devant lesquels tout plie. Dans d'autres pays, on a pu, à certaines époques, parler du "pays réel" par opposition au pays légal tend à n'être de plus en plus que le docile agent d'exécution.

Ce cabinet clandestin, il a pour instrument la pègre et la presse jaune, pour armes principales, le chantage et la caisse électorale. Peu à peu, il s'est bâti un extraordinaire réseau de complicités et là où il ne pouvait obtenir des concours, il a su au moins imposer le silence. Des hommes, des associations, des institutions se taisent et leur silence donne la mesure de la dégradation de la démocratie dans notre province. Sans doute, avons-nous connu antérieurement

Archives de la Ville de Montréal

d'autres régimes qui ont utilisé plus ou moins les mêmes armes, ont recouru aux mêmes procédés. Mais les choses n'avaient pas encore été poussées au point où elles en sont aujourd'hui: il a fallu attendre le régime actuel pour connaître le poids menaçant d'un cabinet clandestin. Députés et ministres, complices apeurés et impuissants, ne sont plus que les fantoches de ce gouvernement réel qui a étendu ses tentacules sur toutes les régionn de la province, sur tous les secteurs de notre population.

Comment saurait-on expliquer l'appui enthousiaste des feuilles jaunes au régime, les sommes énormes qu'elles ont reçues sous forme de publicité lors des campagnes électorales, sinon par l'alliance implicite mais réelle entre cette presse infâmante et le cabinet clandestin. Tandis que nombre de journaux sérieux, courageux ont du mal à survivre, voici que la "caisse " de l'Union Nationale contribue au maintien et à l'expansion des feuilles à scandales. Comment d'ailleurs pourrait-il en aller autrement ? Le régime a besoin de ces feuilles pour se maintenir car ces feuilles sont un instrument d'abêtissement, une entreprise de démoralisation, un moyen de salir jour après jour tous les hommes et tous les éléments avides de réformes, bref un moyen de distraire l'attention des masses des vrais problèmes et de l'empêcher de croire à son salut.

Archives de la Ville de Montréal

Le régime en place a besoin de l'immoralité publique, de l'ignorance et de l'abêtissement du peuple pour se maintenir au pouvoir: voilà le service que lui rend la presse jaune. Collusion révoltante mais trop compréhensible. Ce régime et cette presse vivent l'un de l'autre, s'expliquent l'un par l'autre, se conditionnent l'un l'autre. D'ailleurs, on peut se demander si certains membres éminents du parti ne sont pas liés de très près à la direction de quelques-unes des plus nocives d'entre ces feuilles.

Tel qu'il est aujourd'hui, le régime de l'Union nationale ne peut que secréter la corruption et engendrer des phénomènes comme celui de la floraison de la presse ordurière et de l'expansion de la puissance de la pègre. Quiconque a été mêlé à une élection dans le Québec ou a eu l'occasion d'approcher la "machine" de l'Union nationle sait quelle part importante y tient le monde interlope et quels étranges marchandages s'y ébauchent. La province entière est la victime de ces ententes odieuses: c'est elle qui "paie", qui est la victime permanente des avantages consentis aux puissances de l'ombre en retour de leur appui toujours chèrement payé. Derrière les exécutants, qui parfois se font prendre, il faut chercher les vrais artisans de l'entreprise de dégradation du peuple entier.

Archives de la Ville de Montréal

Vous vous rappelez les paroles prononcées récemment par un éminent magistrat de cette province alors qu'il prononçait la sentence du trop célèbre Edward Callaghan, un bandit notoire américain, accusé de tentative de meutre sur la personne du Dr. Ruben Lévesque, président de la Ligue d'Action Civique: "Ce qui ajoute à l'odieux de ce crime, c'est que l'accusé ne connaissait pas sa victime. Son seul intérêt consistait dans l'accomplissement de ce pour quoi il avait été payé. Rien n'est plus détestable que de voir un homme assouvir la vengeance d'un autre ou d'un groupe et d'être payé pour ça".

Action cynique, a dit le chef du gouvernement: "c'est qu'il s'y connaît. Il a abandonné petit à petit à une petite poignée d'arrivistes la vraie direction de la province: il a laissé le gouvernement de l'union nationale se superposer au gouvernement de la province de Québec et ce gouvernement officieux a peu à peu étendu son emprise dans tous les secteurs. A ce cabinet clandestin appartiennent L'exécution des hautes et des basses oeuvres et la maîtrise de la caisse électorale mais aussi l'exercice du "patronage" et la véritable maitrise de toutes les subventions. Le cabinet officiel ne devient plus qu'une façade et c'est le cabinet clandestin qui exerce une dictature toujours plus odieuse, un chantage généralisé qui, par ses procédés, est un facteur de pourrissement de notre société.

Archives de la Ville de Montréal

Et cela coûte cher, deux gouvernements, vous le devinez. Il faut bien que le cabinet clandestin trouve ses fonds quelque part. C'est lui qui est l'auteur de la politique d'achat au détail et au prix fort d'une grande partie des fournitures du gouvernement, afin de se conserver d'utiles fidélités ou de récompenser des complicités ou des silences nom moins utiles. C'est lui qui perçoit le traditionel pourcentage que versent les firmes bénéficiaires de contrats du gouvernement. C'est pour lui que les établissements en quête d'un permis de la Commission des liqueurs ou encore de cette formule bâtarde de la "tolérance", doivent verser des montants, chaque année plus élevés.

Oui, cela coûte cher à la province de devoir maintenir deux cabinets dont l'un accapare par des voies détournées une partie des ressources de l'Etat provincial et rend celui-ci incapable, conséquemment, de remplir une partie de ses obligations et de remplir convenablement le reste. Car, même si les ressources actuelles peuvent paraître insuffisantes, un régime qui serait pleinement conscient de son devoir, pourrait faire beaucoup plus et beaucoup mieux que ce qui nous est actuellement offert. On trouve de l'argent pour ce qui peut frapper l'imagination populaire et pour ce qui, surtout, peut alimenter les caisses du cabinet clandestin. Mais il n'y en a pas pour payer décemment les instituteurs et les professeurs, pour donner une âme à notre enseignement, pour améliorer notre législation sociale, car dans ces domaines

Archives de la Ville de Montréal

et dans bien d'autres, il n'est pas possible de prélever le "petit pourcentage". Les crédits et les subventions abondent pour les entreprises qui rapportent et les hommes ou les associations qui peuvent être utiles au régime: ils sont inexistants ou dérisoires pour les autres. Ainsi on confirme dans la masse l'impression d'un divorce entre la politique et la morale, entre l'administration et l'honnêteté. Par son comportement, le régime actuel a empoisonné l'esprit d'un grand nombre de gens et répandu chez les autres le dégoût de l'action politique. Et c'est peut-être là le crime le plus grave du régime, de deux qui le forment, qui le servent, de ceux qui le tolèrent.

Nous n'avons pas, nous de la Ligue d'Action civique, la prétention, contrairement à ce que voudraient laisser croire des adversaires intéressés, d'avoir un quelconque monopole de l'honnêteté. Nous savons que tous ceux qui ne sont pas avec nous ne sont pas forcément malhonnêtes ou veules mais nous sommes bien forcés de constater que toute la pègre, elle, et toute la presse jaune sont d'un seul côté et vous savez lequel.

Face à une pareille situation, seul un mouvement en profondeur de tout le peuple peut assurer notre salut. Et ce mouvement se traduira par une action hors des sentiers battus. Déjà, depuis quelques années et surtout ces derniers mois, on a vu des groupes se former spontanément ici et là dans la province et on sent partout que ce peuple sort enfin de son long sommeil. C'est un pareil esprit de rénovation, une semblable volonté de

Archives de la Ville de Montréal

salubrité, de restauration de la démocratie qui ont été à l'origine de la Ligue d'Action Civique de Montréal.

Mais comment expliquer alors, que dans notre système démocratique, un tel gouvernement clandestin ait pu s'établir et se maintenir en dépit du sentiment profond se liberté et d'honnêteté qui a toujours animé la population de cette province ? Je crois que la réponse tient à ceci: une large fraction des citoyens, dégoutés par les procédés du régime et désespérant de le renverser, ont perdu tout intérêt pour la chose publique. En d'autres mots, ils ont cessé de "pratiquer la foi civique"; ils n'ont pas renoncé à leur idéal mais ont cessé de croire possible sa réalisation même partielle, et utile tout effort en vue d'y mettre fin, avec le résultat que le cabinet clandestin exerce, en fait, une véritable dictature dont les méthodes s'apparentent étrangement à celles de certains régimes totalitaires, d'Europe et d'ailleurs. C'est la doctrine du "Crois ou meurs", des régimes communistes, savemment adaptée à nos traditions, à nos habitudes de vie, à nos institutions locales.

Jadis, sous Staline ou Hitler, la police secrète allait parfois frapper à la porte de certains citoyens tard le soir, et tous connaissaient la signification de cette visite nocturne: c'était le camp de concentration ou la mort.

Aujourd'hui dans le Québec, le "patroneux", aux mêmes heures, donne un coup de fil ou se présente lui-même au domicile de certains citoyens, et tout le monde a compris: c'est la soumission ou la ruine.

Archives de la Ville de Montréal

Quel tragique rapprochement sur cette terre canadienne, bien souvent rougie du sang des martyrs de la foi et de la liberté !

Quel tragique rapprochement sur cette terre québecoise qui a pourtant vu des gens de notre race sacrifier généreusement leur vie pour assurer la suppression du Family Compact, et la reconnaissance, ici d'abord, puis par tout l'empire britannique, du gouvernement responsable.

Le "Crois ou meurs" c'est chez nous, de nos jours, la douloureuse expérience qui attend, entre autres, ceux qui veulent servir leurs concitoyens. J'ai été soumis à cette expérience. D'autres l'avaient été avant moi. D'autres le seront encore.

Pour ma part, je n'ai jamais oublié une entrevue que j'ai eue, à sa résidence du Chemin St.Louis, en janvier 1956, avec un Conseiller législatif de québec. Je ne sais s'il y en a deux qui demeurent Chemin St-Louis. Mais même dans ce cas, vous le reconnaitrez sans équivoque possible.

Un grand nombre de partisans, de députés, voire même quelques ministres du gouvernement provincial m'avaient suggéré de rencontrer ce Conseiller législatif, pour l'assurer de ma détermination de ne faire aucune politique à l'Hôtel de Ville de Montréal, et de mon désir de coopérer harmonieusement avec le gouvernement provincial pendant la durée de mon mandat. Il entretenait, me disait-on, quelque crainte de ce côté, à cause de la fulgurante victoire d'octobre 1954.

Archives de la Ville de Montréal

Désireux de ne rien négliger en vue de procurer à Montréal tous les avantages d'un mandat neutre en politique à la mairie, je décidai de rencontrer ce personnage: histoire de lui dire de vive voix que j'entendais me consacrer exclusivement à mon mandat municipal et que, pour en assurer le succès, j'entendais garder avec les gouvernements supérieurs - libéral à Ottawa, Union Nationale à Québec, - les meilleures relations possibles.

Je n'oublierai jamais l'autorité cassante avec laquelle il s'empressa de censurer ma conduite alors qu'en qualité de maire j'avais quelque ;temps avant, souhaité la bienvenue à Montréal au premier ministre du Canada, l'Honorable Louis St-Laurent, à l'occasion d'un congrès.

Je n'oublierai jamais non plus l'arrogance qui accompagnait son ultimatum de me rallier à l'Union Nationale sous peine de disparaître de la vie publique. "Nous sommes au pouvoir, ajouta-t-il, et nous y resterons aussi longtemps que nous le voudrons. - et il n'y a pas de place dans la vie publique pour des gens qui ne sont pas avec nous".

J'eus beau protester de mon ardent désir de mettre au service de ma ville les bonnes relations que je croyais de mon devoir d'établir avec les deux gouvernements supérieurs,- ce fut inutile. Je partis avec une conviction et une détermination. Une conviction: celle d'avoir rencontrer le chef du gouvernement clandestin ou le roi du maquis, au sens corse du mot.

Archives de la Ville de Montréal

Une détermination: celle de travailler au rétablissement de la liberté dans ma province, et plus activement encore advenant la fin de mon mandat à la mairie, quelles que soient les circonstances. Car j'avais en même temps et rapidement mesuré l'odieux et le danger qui s'attachent à l'existence d'un cabinet clandestin.

D'ailleurs, par la suite, le hasard et les nécessités de la fonction que j'occupais devaient ménager quelques courtes rencontres avec le même personnage. Il ne changeait pas d'une fois à l'autre. Il perfectionnait seulement son jeu.

C'est donc là qu'on trouve l'explication de l'hostilité que nous avons rencontrée dès notre arrivée à l'Hôtel de ville de Montréal, et qui n'a cessé de s'accroître en dépit de nos loyaux efforts pour établir un modus videndi honorable entre l'administration municipale de Montréal et le gouvernement provincial, la plupart de nos adversaires à l'Hôtel de ville, se révélant soudainement des agents dociles et empressés du cabinet clandestin.

On sait que cette hostilité a même forcé un conseiller de la Ligue d'action Civique a démissionner au début de 1956 sous menace d'être ruiné, à seule fin de diminuer l'équipe de la Ligue, et de renforcer l'opposition systématique par la nomination en remplacement, d'un autre agent du cabinet clandestin, qui avait pourtant été rejeté par les électeurs

Archives de la Ville de Montréal

de son district à l'élection précédente.

Mesdames, Messieurs, nous avons vécu à Montréal, l'expérience du "Crois ou meurs". Nous sommes informés que d'autres citoyens dans la province vivent la même expérience. Ils reçoivent le même ultimatum. Le Cabinet clandestin est toujours à l'oeuvre et pourchasse tous ceux qui manifestent ou participent au réveil civique. Nous savons aussi - et c'est notre consolation - que sans bruit, dans le calme fortifiant de leur conscience généreuse, ils gardent eux aussi notre même conviction et notre même détermination.

Et il le faut. Car il n'est pas vrai qu'un tel régime doive durer. Tout comme certain sérum réussit à prolonger la vie d'un grand malade mais ne rend pas la vie éternelle, ainsi en est-il de la corruption, qui a pu prolonger un régime moribond mais, du même coup lui a préparé une agonie pénible, et une fin de désespéré.

Mesdames, Messieurs, quand l'immoralité publique a perverti la conscience, il n'y a plus de limite au cynisme des politiciens de cet acabit.

La semaine dernière, à Montréal, le Conseil municipal adoptait à l'unanimité, une résolution contre la littérature obscène et les journaux jaunes.

Archives de la Ville de Montréal

De tous nos conseillers municipaux - et ils sont 99 - qui croyez-vous, s'est porté proposeur de cette motion ? Précisément un conseiller annonceur important dans un des pires journaux jaunes de la métropole, annonceur si important à une certaine époque, que ça prenait les proportions d'un véritable appui financier. Et en même temps, ce même conseiller était membre du bureau provincial de censure du cinéma auquel le procureur général de cette province avait également confié la censure des publications.

Ca c'est vraiment de l'action cynique !

Il y a environ deux ans, un individu écrivait de violents articles dans le même journal ordurier. Traduit en Cour Criminelle, il fut trouvé coupable de libèle criminel et condamné comme tel. En même temps, il était membre du bureau provincial de censure du cinéma et des publications, dont le devoir consiste, entre autres, à prévenir la corruption de notre jeunesse. Il ne fut même pas suspendu ni démis de ses fonctions; par le procureur général de cette province qui est le ministre en charge de ce bureau. Ca c'est ce qu'il convient d'appeler de l'action cynique.

Pas plus tard que la semaine dernière encore, à Montréal, le Sénateur-Maire, dont le succès électoral en octobre dernier, fut la conséquence de la plus frauduleuse élection dans l'histoire de Montréal, s'empressa de faire part au Conseil, du rapport d'une expertise pratiquée sur des bulletins de vote. D'un total de près de 1500 boîtes de scrutin, six

Archives de la Ville de Montréal

seulement furent soumises à l'enquête. Elles furent choisies avec soin dans le plus grand secret sans avis aux parties intéressées, c'est-à-dire, la Ligue d'Action Civique et moi-même. L'analyse fut aussi tenue dans le plus grand secret. Seul le jugement fut rendu public, et seulement après que le Sénateur-maire et ses supporteurs eurent appris que le rapport leur était favorable. Eut-il révélé la présence de faux bulletins dans l'une de ces six boites, que l'on n'eût jamais su l'existence même de l'expertise.

Ce rapport concluait, d'après le Sénateur-maire, à l'absence absolue de fraude et d'irrégularité. Tout avait été pur et honnête. Et pour rendre cette farce plus plausible, le Sénateur-maire a condescendu, à me décerner, par la même occasion, un certificat de pureté et d'honnêteté.

Je devenais du même coup, aussi pur, aussi honnête, que mon adversaire !

Toutefois il s'est bien gardé de dire un mot des repris de justice engagés comme sous-officiers rapporteurs. Pas un mot, non plus, d'explication du vol de plusieurs bulletins de vote avant l'ouverture des bureaux de scrutin dans plusieurs districts.

Archives de la Ville de Montréal

Pas un mot, non plus, n'est sorti de la bouche du Sénateur-maire pour expliquer le vol de 450 bulletins de vote, dûment utilisés le jour de l'élection par les électeurs de trois arrondissements électoraux du district numéro 9, classe B, vol qui tient de la magie puisque son auteur a réussi, pendant que les boîtes étaient sous garde spéciale de la police, à cause d'un recomptage judiciaire, à choisir les trois boîtes contenant les trois plus fortes majorités de toute la ville pour les candidats de la Ligue, et à en enlever de chacune - pourtant scellée et cadenassée - les trois enveloppes elles-mêmes scellées et qui contenaient ensemble au moins 450 bulletins de vote enregistrés en faveur des conseillers de la classe B. Comme on le sait, ce vol a entraîné la défaite d'un conseiller de la Ligue, qui avait été déclaré élu.

Pas un seul mot, enfin, n'est sorti de la bouche du Sénateur-maire, relativement aux transactions ou tractations condamnables qui ont suivi l'élection, et par lesquelles un conseiller élu du groupe du Sénateur-maire a d'abord prêté serment d'office, le samedi, le 16 novembre, puis a confessé jugement sous serment deux jours plus tard, soit le18 novembre, se reconnaissant coupable de manoeuvres électorales frauduleuses justifiant l'annulation de son élection, en vue évidemment de faire entrer

Archives de la Ville de Montréal

au Conseil le président du Ralliement, rejeté par plus de 2,000 voix de majorité dans son propre district.

Dans de telles circonstances, je refuse le certificat du Sénateur-Maire parce que "ça sent mauvais".

Je refuse d'être pur et honnête au sens que le Sénateur-Maire donne à ces qualités, quand il se les décerne en même temps à lui-même. Et je condamne toute cette affaire comme un chef d'oeuvre de cynisme, comparable seulement aux fameux procès de Moscou où les accusateurs siègent en même temps comme juges, alors que chez-nous, ce sont les accusés qui ont siégé comme juges et se sont acquittés eux-mêmes sans s'occuper le moindrement des plaignants et des victimes.

Vous m'excuserez de parler de lui encore quelques minutes, mais il y a quelque chose d'encore plus grave au sujet du Sénateur-maire.

Il est admis qu'une étroite et active alliance a existé à Montréal entre la machine électorale de l'Union nationale, certains membres de la pègre et les éditeurs de littérature obscène et de journaux orduriers.

La personnalité du Sénateur-Maire ne signifie rien par elle-même, sauf que, tout comme ses tuteurs politiques ici-même à Québec, il est, volontairement ou non, sciemment ou non, dans la région de Montréal , par son opposition bien

Archives de la Ville de Montréal

caractérisée à notre politique,à la fois le symbole et l'incarnation de tous les maux contre lesquels la Ligue D'Action Civique et moi-même avons combattu depuis huit ans: la corruption dans les affaires publiques, le relâchement dans l'observance des lois, la tolérance du vice commercialisé, le désordre de la loi des liqueurs, le favoritisme, la maladministration des fonds publics, et le mépris du jour du Seigneur par la mise du dimanche au rang des autres jours de la semaine.

Il y a quelques semaines, le Sénateur-maire recevait à son bureau à l'Hôtel de ville, un groupe de garçons employés des clubs de nuit de la métropole. "Vos problèmes sont sérieux, leur disait-il, mais il ne sont pas faciles à résoudre dans cette atmosphère d'hystérie dans laquelle nous sommes plongés."

Quelle atmosphère d'hystérie ? Le Sénateur-maire parlait ainsi au plus fort de la plus vigoureuse campagne jamais entreprise par les autorités religieuses depuis plusieurs années contre la violation continue et persistante de la loi des liqueurs dans toute la Province.

Archives de la Ville de Montréal

L'intérêt et l'émoi bien légitime soulevés par les dénonciations des Evêques et Archevêques, de son Eminence le Cardinal Léger, et de Son Excellence Mgr. Roy, primat de l'Eglise canadienne, étaient comparés à de "l'hystérie" par le Sénateur-maire !

Est-ce qu'il ne s'agit pas là encore vraiment d'action cynique !

Mais ce n'est pas tout. Le même jour, cette fois ici même à Québec, un autre homme, - nul autre que le premier ministre et procureur-général de cette province, s'écriait en pleine Assemblée législative, que jamais la loi des liqueurs n'avait été appliquée avec autant de rigueur que par son propre gouvernement !

Une telle affirmation ou bien équivalait à dire que notre épiscopat mentait, ou bien impliquait, que, en fait, l'application de la loi était un fiasco.

Les faits étant plus éloquents et plus probants que les mots, tout le monde sait très bien que la loi des liqueurs était ouvertement violée dans cette province, et que cette violation avait pris plus d'ampleur que jamais auparavant !

Archives de la Ville de Montréal

La négation de cette réalité, voilà vraiment de l'action cynique.

Ce déplorable état de choses, j'ai été à même de le vérifier de la plus convaincante façon de 1950 à 1954 au cours de l'enquête Caron sur le vice commercialisé à Montréal. Bien plus ! J'ai été étonné de découvrir les relations étroites qui existent entre certains membres de la pègre, opérateurs de maisons de pari, de jeu ou de prostitution, et plusieurs détenteurs de permis de la Commission des Liqueurs, organisateurs politiques. Tous ces individus là, à des degrés divers, retiraient de plantureux bénéfices des nombreuses formes de violation de la loi, loi des liqueurs comprise, et ces bénéfices servent ensuite à étendre la corruption, à assurer à des comparses des postes influents dans notre vie sociale et administrative, pour camoufler leur infâme activité.

C'est même devenu de notoriété publique à Montréal, que des membres en vue de la pègre étaient bénéficiaires ou co-bénéficiaires de permis de clubs de nuit et de restaurants licenciés.

Archives de la Ville de Montréal

Des tenanciers de maisons de jeu et de pari que feu Max Shapiro, Léo Bercovitch, Sam Cleaver, Harry Ship, Vic Cotroni, Diodate Mastrochio, Armand Courville, feu Arthur Davidson, voilà autant de noms - et la liste est plus longue que cela, - d'individus qui exploitaient en tout ou en partie, et qui dans la plupart des cas, exploitent encore, des permis de vente d'alcools.

L'on accepte que des individus qui ont été des hors la loi, ou le sont encore, exploitent en tout ou en partie, de tels permis, et l'on déclare difficile l'application de la loi ? Cynisme ! Cynisme ! Cynisme !

Elu maire de Montréal en octobre 1954,nous avions décidé, mes collègues de la Ligue d'Action Civique et moi-même, de briser une fois pour toutes cette toute puissante combine qui constituait une menace, non seulement pour une administration honnête des affaires publiques, mais aussi pour le moral de notre population.

Le retour de Me Pacifique Plante au service de la police a permis, en quelques mois, de tromper les espoirs qu'entretenaient les chefs de syndicats du crime commercialisé: pari, jeu, prostitution.

En dernier ressort nous avons dû affronter les violateurs de la loi des liqueurs, combine d'autant plus puissante qu'elle avait été fortifiée comme un ultime repaire, habilement organisé pour camoufler le vice commercialisé dans notre ville et la corruption morale de notre population.

Archives de la Ville de Montréal

Dans la poursuite de cette nouvelle bataille, nous avons fait appel aux autorités provinciales. Nous nous sommes heurtés à un refus. On nous a dit carrément que ce problème ne nous regardait pas, que nous n'avions pas à y voir, que le gouvernement provincial était capable de s'en charger seul et qu'il n'avait pas besoin de notre aide.

La loi des liqueurs est, affirme-t-on encore, une loi de privilèges, permettant d'accorder des privilèges au bon vouloir discrétionnaire du gouvernement - (entendre ici, le cabinet clandestin).

Dans cette province qui est pourtant la nôtre tant de choses sont des privilèges discrétionnaires, depuis les octrois aux universités, et aux commissions scolaires, jusqu'au lever et au coucher du soleil, pourquoi pas une application discrétionnaire de la loi ?

Quand le premier ministre déclare que son gouvernement a fait tout son possible pour appliquer la loi des liqueurs dans la province, le moins que l'on puisse dire c'est que ces efforts sont un véritable fiasco devant l'étendue de la violation de la loi des liqueurs, telle que dénoncée par l'épiscopat de cette province.

On serait plutôt porté à croire que les efforts mentionnés par M. Duplessis ont perdu de leur vigueur et de leur efficacité quelque part entre lui et les violateurs, en passant par le cabinet clandestin.

Archives de la Ville de Montréal

Le premier ministre a aussi déclaré, en la même occasion, que chaque fois qu'une plainte a été faite, il avait agi avec empressement et sévérité. "Je défie qui que ce soit de dire le contraire, ajoutait-il ". Pourtant depuis plusieurs années, il y a eu une protestation publique générale contre le fait que les clubs de nuit, les grills et les bars, pratiquaient, au moins dans la région de Montréal, au vu et su et à la désapprobation des citoyens, la violation ouverte et flagrante de laloi.

Pourquoi parler d'une plante formelle quand la violation est si ouverte, et les violateurs si nombreux qu'ils peuvent être pris sur le fait à tout moment du jour et de la nuit.

Si le premier ministre avait seulement daigné le faire, il aurait pu saisir, d'un seul coup toute la situation, au cours d'un de ses voyages de fin de semaine, à Montréal, en s'arrêtant lui-même à n'importe quel club de nuit, le samedi soir, en revenant du Forum, un peu après la partie de hockey, ou même encore, à 7 heures , le dimanche matin en route pour ses dévotions à l'Oratoire St-Joseph!

Quand le premier ministre désigne sous le nom de "Ligue d'Action Cynique" ceux qui depuis plusieurs années travaillent à mettre fin à de tels abus, je regrette d'avoir à dire qu'il décrit sa propre attitude. Car c'est vraiment du cynisme de la part d'un homme qui devrait savoir mieux et savoir plus, non seulement à cause de son éducation mais aussi à cause du haut poste qu'il occupe dans cette province depuis quinze ans.

Archives de la Ville de Montréal

Notre tâche à Montréal est loin d'être parachevée. Nous nous sommes donnés comme but d'éliminer définitivement de nos cadres sociaux et politiques la pègre et ses alliés naturels, les violateurs de la loi sous toutes ses formes. Ce n'est pas une mince affaire. Car dès le début, nous nous sommes aperçus que ces gens-là avaient des protecteurs dans l'élite même de notre société. Des citoyens ne pouvaient croire que certains de leurs collègues sur des conseils d'administration de sociétés financières ou d'institutions charitables entretenaient des relations étroites avec des membres de la pègre.

Nous nous sommes aperçus que ces mêmes gens avaient réussi à s'infiltrer dans des organisations politiques et à s'attacher la faveur de personnes influentes dans les administrations municipale:, provinciale et fédérale.

Je vous le demande, mesdames et messieurs, où se trouvait alors notre devoir ? Accepter ce déplorable état de choses comme normal et consentir à ce qu'un jour ou l'autre notre vie sociale et politique soit sous la férule des éléments les moins recommandables de notre société. Comme vous pouvez le penser, notre choix fut vite fait.

Nous n'avions qu'une chose à faire: briser sans pitié l'influence croissante de la pègre et de ses alliés et établir une véritable muraille de fer entre eux et nos sphères sociales et politiques. Autrement, c'eût été en somme reconnaître

Archives de la Ville de Montréal

comme légitime le dogme monstrueux de l'immoralité publique. Car, en somme d'où vient la gangrène qui ronge notre vie politique à l'heure actuelle, cette gangrène dénoncée par nos évêques et nos moralistes les plus avertis, tels les abbés O'Neil et Dion, d'où vient-elle sinon de cette complaisance coupable qu'ont montrée depuis tans d'années notre soi-disante élite et nos partis politiques à l'égard de la pègre et de ses alliés. Il ne faut pas oublier, mesdames et messieurs, qu'aucun traité de philosophie politique n'enseigne la tolérance de la violation généralisée et systématique d'une loi quelconque comme méthode de gouvernement. C'est donc qu'au départ, elle n'a pu surgir que de ces milieux interlopes qui, poussés par l'instinct de conversation ou mus par ambition, s'étaient peu à peu infiltrés dans les autres couches de notre société politique, à la recherce d'alliés ou de protecteurs, avant de réussir à en prendre la maitrise.

Méfiez-vous de ceux qui prêchent la nécessité de la tolérance en matière d'observance de lois qui nepeuvent souffrir impuhément de violation. C'est que ceux-là, volontairement ou non, ont quelque chose d'inavouable à protéger. De cette tolérance aux autres abus de notre vie politique, il n'y a qu'un pas vite franchi. En effet, si l'onpermet aux autres de violer la morale et la loi, pourquoi ne pas le faire nous-mêmes également, se disent des organisateurs politiques. Après tout les élections ne se font pas avec des prières !

Archives de la Ville de Montréal

Nous sommes alors en pleine immoralité politique où justice, vertu, respect de la loi et du citoyen deviennent des mots vides de sens, où se confondent dans une monstrueuse alliance partisans sincères d'un régime et profiteurs des fonds publics, organisateurs politiques sans scrupules et violateurs de la loi, éditeurs de publications obscènes et de feuilles à scandales et même bandits notoires.

A l'heure actuelle, dans le Québec, tout un gouvernement par ailleurs composé d'honnêtes gens en très grande partie souffre d'être devenu de par la volonté d'un petit groupe de tout-puissants assoiffés de pouvoirs, le vivant symbole de l'immoralité qui depuis plus de dix ans empoisonne notre vie politique, et qui menace aujourd'hui même de gangrener notre corps social.

En effet, pouvons-nous ne pas nous attendre au pire ? L'immoralité politique ne conduit-elle pas en définitive à l'immoralité tout court ? Lorsque la loi, au lieu d'être le reflet de la justice et de l'égalité des citoyens, devient un instrument principal de domination et de corruption, lorsque des calomniateurs publics et des voleurs d'élection deviennent dépositaires de l'autorité, que pouviez-vous attendre de la génération de jeunes hommes et de jeunes femmes témoin d'une telle dégradation de nos moeurs publiques ?

Archives de la Ville de Montréal

Il n'est pas trop tard cependant pour réagir efficacement. La partie est loin d'être perdue. Au contraire, le peuple de cette province, en dépit de tant d'exemples déplorables, garde encore sa foi traditionnelle dans les vertus de justice et d'honnêteté; il possède encore tout intense ce désir de liberté qui a marqué les grandes étapes de son histoire.

Et la preuve, je la vois dans l'émoi approbateur qui secoue notre population chaque fois que les plus hautes autorités religieuses et morales lancent le cri d'alarme. Je la vois, cette preuve, dans ce sursaut de la conscience populaire qui s'est traduit de façon spontanée en 1954, par la victoire de la Ligue d'Action Civique à la mairie de Montréal, et qui, en dépit d'un recul d'ailleurs plutôt apparent que réel en octobre dernier, a continué de se répercuter dans toute la province par la formation ici et là de groupes et d'associations, lesquels, sans se concerter, se sont donnés comme but de restaurer dans les affaires publiques, les principes essentiels d'une saine administration.

Je l'aperçois encore cette preuve dans les mesures déjà prises par des dizaines de municipalités contre les publications obscènes et les feuilles à scandales, en faveur d'une application plus rigide de la loi des liqueurs. Mais par

Archives de la Ville de Montréal

dessus tout, elle se manifeste par le mépris qui commence peu à peu à envelopper les véritables responsables de l'entreprise néfaste de démoralisation collective.

Ce sont là des signes réconfortants du renouveau qui s'impose. Mais il y a plus. Pour que ce magnifique effort de rénovation sociale et politique ne soit pas sans lendemain, il faut poursuivre la tâche jusqu'au bout, et supprimer non seulement les maux que nous dénonçons mais aussi leurs causes.

Mesdames, Messieurs, ce grand réveil populaire incarné par l'apparition de Ligues d'Action Civique et l'état d'urgence où se trouve le Québec, réclament, vous le devinez, la mise en oeuvre d'une grande politique. L'électoralisme et les manoeuvres frauduleuses, la pression de certains grands intérêts et l'indifférence envers les besoins réels du peuple ont rendu le régime actuel - et bien d'autres avant lui - imperméable aux impératifs d'une grande politique. Dans la faible mesure où on a quelque pensée politique, on a continué de recourir aux mêmes demi-solutions, aux mêmes pseudo-palliatifs qu'il y a vingt-cinq ou trente ans.

Mais enfin, a-t-on le droit aujourd'hui d'appliquer les mêmes normes, de recourir au même style qu'au début du siècle, alors que nous avons connu dans le Québec une

Archives de la Ville de Montréal

foudroyante révolution industrielle avec ses énormes conséquences sociologiques, alors que nous avons assisté à des transformations aussi dramatiquement significatives que les armes nucléaires, les satellites artificiels, l'automatisation ou, dans un autre domaine, l'avènement de la télévision ? Comment ne pas voir qu'à moins d'un sursaut salvateur, nous risquons de n'être plus demain, sur ce continent, que les débris d'un peuple condamné, végétant dans une grise survivance, de n'être que le mélancolique témoignage d'une grande entreprise avortée ! Sans ressort moral, sans esprit civique, sans ressources économiques valables, sans culture, à quoi pensez-vous que nous puissions prétendre ? Dans ce monde anglo-américain, nous ne pouvons nous imposer que par la qualité et par un type de témoignage qui nous soit particulier.

S'il y a telle chose qu'une mission pour notre groupe ethnique en terre américaine, nous n'avons pas choisi précisément les voies qui nous permettront de la remplir. Longtemps, nous avons prétendu - parce que de bonnes âmes nous l'avaient affirmé - que le destin du Canada Français se situait sur le plan de l'esprit et que, dédaigneux de la richesse matérielle, nous allions nous imposer par notre vigueur intellectuelle et nos réalisations culturelles.

Eh ! bien, aujourd'hui, nous sommes en train de perdre sur les deux tableaux. Si en valeur absolue, notre importance économique dans le pays s'est accrue, elle a continué de décroître relativement à l'ensemble.

Archives de la Ville de Montréal

D'autre part, alors que les experts les plus avertis répètent à l'envie que les exigences de la technologie et de l'automatisationvont provoquer une hausse notable du niveau de scolarité, nos enfants continuent de quitter l'école après la 6ème, la 7ème ou la 8ème année. Dans l'empire industriel de demain, personne ne pourra accéder même aux postes les plus modestes, les plus obscurs s'il ne détient au moins l'équivalent d'un diplôme de 9ème ou de 10ème année. Voilà la vérité et, pour nous, l'avertissement. Quelles mesures d'urgence a-t-on prises pour faire face à ce défi ?

Vous savez trop la réponse que le régime y apporte: loin d'élever le niveau de la scolarité, il en est rendu à supprimer toute scolarité. C'est la tragédie de Ste-Amable-de-Verchères, de Normetal en Abitibi, d'autres municipalités bientôt: ces écoles fermées, silencieuses, ces centaines d'enfants désoeuvrés, ces instituteurs et institutrices incapables d'obtenir leur maigre dû, portent contre le régime le témoignage le plus accablant qui soit. Contre le régime et le sytème aussi. N'est-il pas renversant de constater qu'après les bouleversements techniques, économiques et sociologiques que notre société a connus depuis un demi-siècle, toute l'organisation scolaire du Québec repose sur un système élaboré voici cent ans et qui ne correspond absolument plus aux conditions actuelles.

Archives de la Ville de Montréal

De nombreux pays étrangers, pourtant, qui ont vécu de terribles épreuves et dont l'économie est encore chancelante ont eu à coeur d'assurer à leur jeunesse les plus larges possiblités de formation, dans tous les secteurs et à tous les échelons. Non seulement y prévaut la gratuité mais encore on y multiplie les bourses et allocations de subsistance et on y parle même de "pré-salaire" pour les étudiants.

Ici, dans uneprovince riche, à laquelle les épreuves matérielles ont été épargnées, nous en sommes réduits au spectacle révoltant d'écoles fermées et d'étudiants obligés souvent de renoncer à la réalisation de leur idéal. Et ces trois étudiants auxquels le chef du gouvernement interdit l'accès de son cabinet donnent la mesure de l'échec et du déclin d'un régime.

Exploitant à des fins électorales l'attachement légitime et émouvant des Canadiens-Français au meilleur de leur héritage, on a entrepris d'en faire un peuple d'ilotes et d'esclaves et pour empêcher leur réveil, on a réduit au silence par les subventions arbitraires, les pressions et le chantage des hommes et des institutions qui devraient parler; on a, enfin, établi un système de corruption généralisée et toléré, mieux favorisé l'action de la presse jaune et de la pègre, sachant bien qu'en brisant le ressort moral, qu'en égarant les consciences, on rendrait à la longue, tout redressement impossible. Aussi, n'est-il pas difficile de comprendre

Archives de la Ville de Montréal

l'acharnement avec lequel on tente maintenant d'écraser les hommes et les groupes qui tentent aujourd'hui de réveiller la nation. Il s'est trouvé des universitaires et des syndicalistes et des intellectuels venus de divers horizons pour lesquels le respect de l'homme et la notion de démocratie avaient encore un sens, pour lesquels la moralité publique apparaissait comme la condition première de la mise en oeuvre fructueuse d'une grande politique.

Il s'est trouvé aussi que par ses excès même, le régime a provoqué un sursaut salvateur et que des citoyens à Montréal, d'abord et maintenant peu à peu dans la province entière, ont crié leur refus et ont entrepris de bâtir eux-mêmes l'instrument de leur libération. Ce qu'il y a d'émouvant et de significatif, c'est que ce réveil vient d'en bas, qu'il est le fruit de l'action spontanée de la masse dans toutes les classes, qu'il rassemble peu à peu tous ceux qui, par-delà, leurs allégeances partisanes ont pris conscience de la gravité de notre situation.

Et tout se tient, vous le savez bien. Il ne peut y avoir de libertés universitaires ni de libertés syndicales parce qu'il n'y a pas de vraie liberté tout court; il ne peut y avoir en haut lieu de conscience des problèmes de l'enseignement,

Archives de la Ville de Montréal

des problèmes économiques et sociaux, parce qu'il n'y a pas de conscience de la situation exacte des Canadiens-Français comme groupe; il ne peut y avoir une politique dynamique parce que ceux qui devraient l'appliquer sont incapables de prendre la mesure des transformations de l'époque et d'en comprendre toute la portée. Il ne peut y avoir de confiance dans la nation et d'intégrité dans l'administration, parce que le régime s'est bâti et se maintient sur la crainte et la méfiance généralisés, et à l'aide des pots-de-vin, du patronage et des interventions occultes. C'est donc cela qu'il faut d'abord abattre, c'est ce chancre qu'il faut détruire en premier lieu.

Il servirait de peu de chose en effet d'élaborer une grande politique, de la concrétiser dans un programme dynamique, de former des équipes pour l'appliquer, si premièrement on ne restaure pas dans le peuple, la confiance, le sens de la dignité et de la liberté, la notion exacte de la morale publique. Je sais bien que cette moralité publique n'est pas un objectif en soi, mais elle est la condition essentielle de tout redressement: elle est le cadre hors duquel, rien de durable ne saurait être entrepris.

Non, contrairement aux affirmations d'aversaires intéressés, nous de la Ligue d'Action Civique, ne faisons pas de la moralité publique le seul article de notre programme, le fin mot de notre politique. Mais nous savons et vous savez aussi que dans le Québec, il s'impose d'abord au niveau du

Archives de la Ville de Montréal

gouvernement et de l'administration, une vaste opération de salubrité.

C'est par là que nous empêcherons une autre imposture, que nous éviterons aux masses une autre déception. Il faut d'abord rétablir un climat de dignité et de respect, restaurer les conditions du progrès moral et de l'épanouissement intellectuel pour tous, rendre à la démocratie à tous les échelons sa vraie figure, faire jaillir de nouveau dans le peuple cette "foi civique", cette confiance dans ses institutions sans lesquelles on bâtit sur le sable. C'est tout à la fois une oeuvre d'éducation et d'épuration qu'il faut entreprendre et celle-ci réalisée ou simplement amorcée sérieusement, une foule de problèmes disparaîtront déjà d'eux-mêmes.

C'est ensuite et ensuite seulement qu'il sera possible de pratiquer la grande politique dont ce peuple si souvent trompé, n'ose même plus rêver. Et chaque jour qui passe souligne un peu plus l'urgence de cette politique salvatrice hors de laquelle nous ne ferons que piétiner. La province de Québec n'a pas un destin de musée mais doit plus que tout autre se tourner résolument vers l'avenir et employer toute sa volonté à assurer à chaque classe de citoyens, les moyens d'un épanouissement fécond. Ceux-là qui ont permis que naisse le doute chez beaucoup des nôtres, ceux-là qui ont

Archives de la Ville de Montréal

rendu "autonomie" un synonyme de stagnation, une excuse à toutes les compromissions, un alibi à toutes les démissions, ceux-là portent une terrible responsabilité. Le régime s'est condamné aussi bien par ses mauvaises actions que par son inaction: par les premières, il a gâché le présent, par la seconde, il a compromis l'avenir.

Et cela est particulièrement grave dans le cas de la province de Québec qui ne peut commander le respect de ses partenaires et tenir toute sa place dans la Confédération canadienne, que si elle est constamment animée par un souci passionné de la compétence et de la qualité.

Nous avons sans doute bien des revendications à élever, des plaintes à formuler, des voeux à soumettre à l'endroit de nos partenaires dans la Confédération ou à l'endroit du gouvernement central. Mais qui ne voit que notre seule chance de faire prévaloir nos vues, réside d'abord dans ce que nous représentons nous-mêmes. L'heure est venue de nous interroger et de nous employer à faire que cette province s'impose d'elle-même au respect des autres, par sa valeur et ses réalisations propres. Après cela, les revendications que nous aurons encore à présenter seront l'objet d'une toute autre considération, et cela d'autant plus que tout le peuple du Québec, alors, les appuiera.

Archives de la Ville de Montréal

Il est normal que les masses ne soient pas disposées à sacrifier au "dieu autonomie" tant qu'on n'aura pas su traduire concrètement pour elles, cette autonomie en termes de progrès humain. Mais que celle-ci cesse d'être un argument électoral pour devenir l'instrument d'un avancement commun dans la liberté, et alors on verra toutes les classes de la province défendre avec acharnement ce qui ne sera plus un mot mais une réalité féconde.

Car dans les limites de la constitution actuelle, L'Etat provincial a les moyens de pratiquer une grande politique, d'instaurer le climat nécessaire à son application, de trouver les ressources nécessaires à sa réalisation. Nous avons déjà trop souffert des manoeuvres de diversion d'un régime qui tente de distraire l'attention vers les empiètements réels ou prétendus d'un autre gouvernement afin de faire oublier les conséquences de sa propre apathie. Les clés de notre salut se trouvent à Québec d'abord et chacun sait bien qu'un Etat provincial animé par un gouvernement progressif, conscient de ses responsabilités et véritablement soucieux du bien commun, aurait l'appui enthousiaste de la quasi totalité de la population. Chacun sait bien qu'un pareil Etat servirait la cause même de la Confédération canadienne car il empêcherait que l'Etat central soit invité par la carence du provincial à entrer dans des domaines qui ne sont pas les siens.

Archives de la Ville de Montréal

Avec les pouvoirs dont il dispose, les ressources naturelles encore inexploitées, le demi-milliard de budget annuel, la sympathie spontanée d'une population attachée à l'autonomie, un gouvernement provincial a, dans le Québec, tous les moyens d'appliquer une grande politique. Dans ces conditions et surtout aujourd'hui, l'intertie est un crime, un crime contre les générations d'aujourd'hui, un crime aussi contre celles de demain que le désenchantement et la lassitude conduiront à l'abdication. Les vrais ennemis de l'autonomie provinciale ne sont pas d'abord ceux-là qu'on désigne couramment mais bien ceux qui rendent l'autonomie odieuse au peuple même qui en a le plus besoin et qui normalement y est le plus attaché.

Mesdames, Messieurs, nous ne pourrons plus attendre encore longtemps. Au rythme où vont les choses, dans un monde qui va être de plus en plus impitoyable aux retardataires et aux médiocres, les minorités comme la nôtre ne pourront survivre que par la qualité, s'imposer que par la compétence. Nous sommes aux prises avec le plus grave défi qui nous ait encore été lancé au cours de notre histoire et nous ne pourrons le relever qu'au prix d'un réveil populaire durable.

Archives de la Ville de Montréal

Nous avons à reprendre la maitrise d'au moins une partie de notre économie et à nous donner les moyens matériels de certaines grandes réalisations. Il nous faut donc une politique dynamique d'exploitation de nos ressources naturelles: cela suppose l'imposition de conditions plus avantageuses pour nous aux entreprises étrangères qui exploitent une partie de ces ressources; cela suppose également la participation même de l'ETat provincial à l'exploitation de la partie de nos ressources hydrauliques, forestières et minières encore non touchées. Cela suppose enfin la participation massive de spécialistes et d'ouvriers qualifiés du Québec à la mise en valeur effectuée par des capitaux étrangers.

Nous devons assurer à la jeunesse issue de toutes les classes sociales le plein droit à la formation intellectuelle et technique à tous les échelons. Mais nous devons dans le même temps assurer la formation du personnel enseignant et empêcher à tout prix que des considérations de fortune interdisent à des jeunes l'accès à l'enseignement supérieur. C'est une politique complète de l'enseignement qu'il faut élaborer à la lumière des exigences de l'époque et un système de financement adapté à l'actuelle répartition de la fortune dans la province.

Archives de la Ville de Montréal

Il y a ensuite tout l'immense domaine de l'action sociale, de la législation sociale qu'il faudra repenser afin d'arriver à établir une véritable sécurité sociale inspirée certes de nos conceptions chrétiennes et françaises mais également axée sur les vrais besoins des masses et les exigences concrètes de leur plein épanouissement humain. A cet égard, les mesures dilatoires et l'incurie du régime actuel ont desservi gravement l'avancement des classes populaires et ont été une invite directe au gouvernement central à multiplier ses interventions. Comment ne pas mentionner particulièrement le grave problème de l'hospitalisation qui est devenu le cauchemar des classes populaires et des classes moyennes et que la formule hybride de l" 'assistance publique" - avec ses modalités souvent blessantes pour la dignité du citoyen - ne peut aucunement résoudre.

Une grande politique du Québec devra tenir compte de la nécessité de bâtir un fonctionnarisme provincial digne de ce nom, où les traitements et l'avancement seront à la mesure de la compétence et où la sélection sera effectuée par une véritable commission de la fonction publique, indépendante de toute pression.

Archives de la Ville de Montréal

Il faudra aussi que cette politique comporte l'instauration d'une attitude nouvelle dans les relations fédérales-provinciales, d'une attitude où le refus systématique des propositions du gouvernement central soit remplacée par des propositions constructives et concrètes, une attitude où la volonté raisonnée d'une collaboration confiante s'alliera à une vigilante lucidité. Cela prend d'autant plus d'importance que nous approchons du jour où s'imposera une revision fondamentale de l'actuelle constitution canadienne. Si nous voulons alors préserver l'esprit du pacte confédératif et renforcer la personnalité des provinces, il faudra que les Etats provinciaux et singulièrement le nôtre, aient fait la démonstration de leur volonté d'action et bénéficient de l'appui total des populations.

Voilà ce que devrait être dans ses lignes principales, une grande politique du Québec mais, encore une fois, une politique qui ne saurait s'appliquer que le jour où un climat nouveau régnera dans cette province, le jour où le citoyen aura retrouvé, grâce à l'épuration indispensable, la confiance, le sens de sa dignité et de sa responsabilité. Nous avions pu craindre que ce jour tarderait dangereusement à venir, s'il venait jamais. Mais voici qu'aujourd'hui, spontanément, se multiplient dans la province, les groupes d'hommes et de femmes résolus à reprendre en mains leur destin, résolus à se redonner à eux et à préparer pour les générations qui montent, les moyens d'un épanouissement harmonieux.

Archives de la Ville de Montréal

C'est là ce qui fait la caractéristique cette sorte de lame de fond, de cette grande vague qui a commencé de déferler sur le Québec: c'est là ce qui revient soudain alimenter merveilleusement notre espoir. Cette entreprise de salut, elle sera l'oeuvre du peuple du Québec lui-même et si ce peuple, enfin rassemblé autour de ses idéaux retrouvés, entend réaliser sa libération, aucune machine électorale, aucun cabinet clandestin ne sera capable de le maintenir garrotté.

Mesdames, messieurs, nous avons tous ensemble le devoir souverain d'arracher à la déchéance progressive, le peuple du Québec; nous avons le devoir de lui rendre le sens de sa mission et sa place dans la Confédération canadienne. Qui voudrait se refuser à apporter sa contribution à ce grand effort, à redonner au Canada français son vrai visage ! La route pourra être longue et vous savez trop bien qu'elle ne sera pas facile mais de toute mon âme, je veux croire que nous n'avons perdu ni le sens, ni le goût des grands desseins. Voici celui qui est proposé à notre génération: accomplissons-le tous ensemble, conscients de ce que c'est peut-être là, la chance ultime qui nous est donnée. Il y a quelques semaines, M. le chanoine Groulx, cet admirable maître de fierté et de persévérance, publiait un ouvrage sur l'empire français d'Amérique du Nord, qu'il intitulait "Notre grande aventure".

Archives de la Ville de Montréal

Mesdames, Messieurs, faudra-t-il que la grande aventure se termine par une médiocre survivance, une assimilation progressive sous la direction sordide du cabinet clandestin de l'Union Nationale et de ses valets de tout acabit ? Non, si nous voulons de toutes nos forces, de toute notre conscience angoissée des dangers qui nous pressent, écrire ensemble un autre chapitre de cette aventure. Ici, au coeur de cette ville qui symbolise la résistance acharnée et victorieuse d'un peuple qui savait un temps ne pas abdiquer, prenons l'engagement de rouvrir à tous les citoyens du Québec, avec les chemins de la dignité, ceux d'une liberté féconde.

Archives de la Ville de Montréal

CONFERENCE DE Me JEAN DRAPEAU

à MAGOG, Dimanche le 12 Octobre 1958

"PEUPLE ESCLAVE ET CABINET CLANDESTIN"

Sous les Auspices de l'Action Civique

Archives de la Ville de Montréal

Mesdames, Messieurs,

Depuis quelques mois, l'opinion publique dans la Province a été fortement secouée par des révélations spectaculaires autour de ce qu'on appelle le scandale du gaz naturel. Pour beaucoup de nos concitoyens, cette affaire a été un choc dont on peut espérer qu'il sera salutaire. Le geste de ministres "pris la main dans le sac", comme l'écrivait Gérard Filion, n'a pas en somme de quoi surprendre, et le plus étonnant dans tout cela, c'est peut-être la stupeur qu'ont éprouvée certaines gens en face d'une situation qui en définitive n'est qu'une conséquence logique de la déchéance et de l'avilissement dans le Québec des moeurs politiques et de la démocratie.

Des vols d'élections, du chantage et de l'immoralité érigés en système à la spéculation sur les biens publics, la distance est vite franchie. Un grand romancier français écrivait jadis: "Nos actes nous suivent... à force de vivre autrement qu'on pense, on finit par penser comme on vit". Cette phrase de Paul Bourget illustre bien le cas de ces ministres et de ces hauts fontionnaires qui non seulement admettent leur propre turpitude, mais prétendent la justifier au nom de principes que repousserait tout gouvernement soucieux de saine administration et du bien public, et que repousse, en fait, certains gouvernements dans notre pays.

Archives de la Ville de Montréal

Une aussi étrange aberration de la conscience publique n'est pas le produit d'une génération spontanée. Et pour paraphraser Bourget, je dirai ceci: à force d'exercer le chantage, à force de pratiquer l'immoralité sous toutes ses formes, à force de fermer délibérément les yeux devant la violation flagrante et systématique des lois, on a fini par perdre de vue les principes élémentaires d'honnêteté et de droiture qui doivent guider tout homme public digne de ce nom. A partir de là, il n'y a plus de limite à la perversion de la conscience civique et au cynisme des prévaricateurs.

Mesdames et Messieurs, les événements dont nous sommes témoins depuis quelques mois ne sont donc à la vérité que le signe fulgurant d'une situation bien plus ancienne et bien plus grave. Et il serait tragique que nos concitoyens s'attachent exclusivement aux effets sans aller jusqu'aux causes. Il serait tragique que leur indignation et leur révolte s'alimentent uniquement aux révélations des derniers temps, alors que le vrai problème va infiniment, terriblement plus loin et qu'il met en cause tout le régime politique qui, depuis trop longtemps, exerce sur le peuple du Québec, son exécrable dictature.

Il n'y aurait jamais eu en effet de scandale de gas naturel si le sens moral et civique de ceux qui y sont mêlés n'avait été au préalable affaibli et émoussé par le dévergondage éhonté dont ils ont été les auteurs ou les complices, volontaires ou non, dans l'administration des affaires publiques de cette Province depuis au moins une quinzaine d'années. Il n'y aurait

Archives de la Ville de Montréal

jamais eu de scandale du gaz naturel, si l'on n'avait pas été assuré d'avance de l'impunité dont bénéficient si généreusement et depuis trop longtemps les violateurs des règles élémentaires de la décence et de la moralité publiques.

Si j'ai intitulé ma causerie: "Peuple Esclavage et Cabinet Clandestin", c'est que je voudrais ce soir examiner avec vous les facteurs de cette dégradation qui lentement réduit sans bruit le peuple en esclavage et confère aux puissances de l'ombre les véritables leviers du pouvoir dans le Québec. Je voudrais aussi essayer de vous faire sentir l'urgence d'une réaction qui ne peut être fructueuse que si elle s'attaque aux racines du mal et que si elle est le fait de l'immense majorité, saine, de notre collectivité.

Jamais, voyez-vous, jamais depuis un quart de siècle, le Canada français, malgré les apparences d'une trompeuse prospérité, n'a été à ce point menacé. Certes, nous avons progressé depuis vingt-cinq ans. Mais le rythme de notre développement a été loin d'atteindre celui des autres parties du continent nord américain, témoin depuis la deuxième grande guerre de la plus extraordinaire expansion de l'activité humaine dont fasse mention l'histoire des temps modernes. Lorsque nous déplorons le recul du Québec, c'est toujours en regard du spectacle que nous offrent les autres provinces du pays et les Etats-Unis. A force d'être distancés dans la voie du progrès, nous finirons par être délogés de positions que nous avions considérées jusqu'ici comme inexpugnables.

Archives de la Ville de Montréal

Peut-être n'y aurait-il lieu que de résigner mélancoliquement à cet abaissement progressif, si le peuple de cette province n'avait plus les forces vives nécessaires à son salut. Mais nous savons trop quelles ressources profondes, humaines et matérielles, renferme le Québec, nous savons trop de quel sursaut, de quel redressement, il est capable pour abdiquer ainsi. D'ailleurs, le chemin parcouru depuis 15 ans, en dépit de l'inaction et de l'indifférence des gouvernants, n'est-il pas le témoignage le plus éclatant de sa prodigieuse vitalité. Tout autre peuple que le nôtre aurait désespéré de son avenir spirituel et économique en face de la vénalité, du favoritisme, de la concussion qui prévalaient à tous les échelons de son gouvernement. Qui sait de quel essor magnifique notre vie n'aurait pas été marquée, si nous avions eu à la tête de cette province des hommes intègres, et soucieux du bien public, au lieu d'un groupe d'invidus qui n'ont cherché qu'à maintenir le peuple dans l'ignorance et la médiocrité pour mieux le dominer et l'exploiter à l'occasion !

Ce furent là et ce sont là encore de mauvais mâitres. On ne les voit pas tous au conseil des minitres. Mais tous font partie de cette coterie infâme qui s'est arrogéele droit de tout régir dans le Québec. Véritable état dans l'état, cette clique dominâtrice distribue faveurs et emplois, s'ingère dans nos municipalités et nos corporations scolaires, s'insinue dans les clubs sociaux et les organismes charitables, s'imposent dans les oeuvres sociales, écartant impitoyablement tous ceux qui ont assez d'indépendance et d'initiative pour penser et agir en

Archives de la Ville de Montréal

fonction des intérêts supérieurs de la province et exerçant de mesquines représailles contre ceux qui attachent encore de l'importance à leur dignité et à leur liberté. Et si nous avons survécu à cet esclavage moderne, si malgré cet esclavage nous avons réussi à prospérer, c'est que nous avons la conviction que le règne des tyrans, petits et grands, est passager et qu'aujourd'hui enfin, il est à son déclin.

A l'heure où nous sommes, la lutte est définitivement engagée. Personne n'a le droit de laisser aux autres le soin du salut, de laisser aux autres l'immense tâche salvatrice qui s'élabore un peu partout dans la province. Car, il faut bien que nous le reconnaissions, nous sommes tous un peu responsables de la situation politique actuelle, tous un peu responsables parce que nous n'avons manifesté ni assez de vigilance, ni assez de sens civique, ni assez de conscience sociale, ni assez de"nationalisme" au sens le plus élevé du terme.

Je ne citerai pas après tant d'autres le facile et discutable proverbe: "les peuples ont les gouvernements qu'ils méritent", car dans notre cas, ce serait alors à désespérer. Le Québec ne mérite pas la dictature corruptrice et démoralisatrice du régime Duplessis. Lorsque je me penche, Mesdames et Messieurs, sur les forces saines de mon pays, lorsque j'entends les voix de tous ceux qui désirent passionnément un avenir et une patrie où les termes de "dignité", de "probité", de "liberté", de "progrès"

Archives de la Ville de Montréal

auront repris leur sens, lorsque je vois tout ce qui s'accomplit d'admirable dans les milieux autres que les sphères officielles, je sens combien le peuple du Québec pourrait poursuivre et magnifier le miracle d'hier, pourvu seulement qu'au lieu de l'inviter à l'apathie ou à l'immoralisme, on l'appelle au travail, à l'espérance, à la fierté.

Or malgré tant de ressources et tant d'efforts, tout risque de se trouver tragiquement compromis, si enfin ne monte pas de toutes les classes du Québec une réaction salutaire, une volonté de libération et d'épanouissement dans tous les ordres. Et quand cette volonté aura été éveillée, on verra bien que le peuple n'accepte plus d'être brimé, trompé, endormi, n'accepte plus qu'on interdise à sa jeunesse les sentiers de la culture, qu'on cède à vil prix au capitaliste étranger ou aux trafiquants de la province les richesses de la nation; qu'on étouffe la voix du travailleur, qu'on viole la liberté et qu'on foule aux pieds les principes élémentaires de la justice et de la démocratie.

Je disais, il y a un instant, nous sommes tous un peu responsables. A la réflexion, je dois atténuer laportée de cette responsabilité de notre peuple et reconnaître qu'elle ne fait pas nécessairement peser sur lui un verdict de culpabilité. Les circonstances atténuantes sont nombreuses et encore hier, - car dans la vie des nations, vingt ans, c'est hier, - il donnait la preuve de sa conscience d'un grand destin et de sa volonté de le réaliser.

Archives de la Ville de Montréal

N'était-ce pas en effet à l'application de nobles principes qu'on l'appelait alors ?

N'était-ce pas le langage de la moralité publique que les concussionnaires d'aujourd'hui lui tenaient il y a un peu plus de vingt ans ?

Ne les a-t-on pas entendus réclamer l'aggrandissement de nos prisons pour y détenir tous ceux qui s'étaient servis de la Province au lieu de la servir ?

N'était-ce pas à la libération économique que les affermateurs d'aujourd'hui conviaient alors les nôtres ?

N'était-ce pas à une vie constitutionnelle pleinement épanouie que notre peuple rêvait, en répondant au cri d'autonomie ?

Ce qu'il en a vécu des déceptions ! Et comme il est tombé de haut !

Il a cru. Il a espéré. Sa foi et son espérance ont été trompées.

Un parti lui était apparu, qui avait pour chef un homme qui semblait tenir très haut "l'ampoule sacrée" dont il s'était emparé à la faveur d'une bousculade.

Le peuple , - Notre peuple - a cru qu'il donnait alors le grand signal, depuis si longtemps attendu, d'une grande politique. Et il a "marché" - en criant sa confiance de toute la force de sa jeunesse ardente.

Que le peuple qui ne s'est jamais trompé lui jette la première pierre !

Archives de la Ville de Montréal

Pour ma part, je crois que nous devons plutôt garder de cette triste erreur, la conviction que ce peuple qui est le nôtre est capable de sursaut - capable de croire, capable de vouloir. Et gardons nos pierres pour les jeter à ceux qui l'ont trompé !

Mais pour que cela soit, il faut que s'ouvre dans le Québec entier, une véritable croisade; il faut que se fasse au-delà des anciennes étiquettes partisanes, une vaste mobilisation de tous ceux qui savent que le salut du Canada français est entre nos mains à tous et qui comprennent que ce salut signifie la suppression totale et définitive du régime corrupteur qui ronge depuis si longtemps les énergies de nos concitoyens.

Car, le temps n'est plus au compromis, ni à la collaboration avec ceux que leur turpitude a placés au ban de la nation. Il n'y a plus d'équivoque sur l'objectif à atteindre, ni sur les moyens à prendre pour y arriver. Il ne doit plus y avoir d'équivoque dans nos attitudes, dans notre ligne de conduite, dans nos paroles et dans nos actes. L'enjeu en vaut la peine. N'est-il rien en effet, de plus exaltant que de travailler tous ensemble à l'unisson, pour d'abord redonner au Québec son vrai visage: celui de la probité et de l'honneur, et ensuite l'acheminer par des voies sûres vers l'accomplissement de ses hautes destinées.

Archives de la Ville de Montréal

Peuple esclave, ai-je dit; et le terme peut paraître exagéré, je le sais, même à certains de ceux qui sont sympathiques à notre effort. Il suffit pourtant d'une réflexion en profondeur sur les divers aspects de notre vie collective pour constater combien les institutions démocratiques sont devenues chez-nous une façace de plus en plus vermoulue et que les vrais mâitres de notre destin sont ceux qu'impose une coterie d'hommes cramponnés au pouvoir, à un pouvoir où ils voient non pas un moyen de servir, mais un instrument, selon le cas, de domination, d'enrichissement ou même de vengeance.

Pénétrons un instant par la pensée, si vous le voulez bien, dans ce parlement de Québec, symbole traditionnel de nos libertés parlementaires et démocratiques. C'est jour de séance dans cette chambre verte où siègent quatre-vingt-treize représentants du peuple. Tous sont présents, du moins du côté de la droite, car le "chef" doit parler. On l'aperçoit enfoncé dans son fauteuil, à quelques pas de la tribune présidentielle, promenant un regard inquisiteur dans tous les coins de la vaste salle. Son oeil impérieux s'arrête un instant sur un petit groupe en face de lui. Ce sont les députés de l'opposition; ils ne sont que dix-huit. Puis il s'attarde longuement à contempler les autres dans un mouvement circulaire qui semble s'éterniser. Ils sont plus de soixante-dix ceux-là. Ce sont les supporteurs du régime à qui il dispense tour à tour un large sourire à la fois satisfait et dédaigneux.

Archives de la Ville de Montréal

Le président est maintenant au fauteuil. C'est la levée du rideau. Tout le monde attend dans un silence de mort. Que va-t-il se passer ? Toujours rivé à son siège, le "chef", d'une main s'amuse machinalement avec sa chaîne de montre, et de l'autre feuillette distraitement un énorme dossier à la couverture bleue. Pour tromper l'attente, un député de L'Opposition fait mine de quitter son siège. Le téméraire ! Il est immédiatement rappelé à l'ordre. On roucoule au banc des ministres, mais pas pour longtemps, car le chef a relevé la tête, il a posé ses deux mains sur le pupître. Il se lève enfin et sur un signe de sa main droite, les applaudissements éclatent comme par enchantement. Puis sur un signe de sa main gauche, les applaudissements cessent. Le "chef" va parler.

D'une voix légèrement chevrottante, il rappelle d'abord les étapes de sa carrière politique, Il glisse rapidement sur les souvenirs de ses premières années. Parfois, des événements semblent lui échapper. Pas un mot de ses démêlés avec son chef d'alors Camillien Houde, des tripotages du congrès de Sherbrooke de 1933 qui fut pourtant le signal de son ascension, du sort tragique qu'il a fait subir ensuite à l'Action Libérale Nationale, au Dr. Philippe Hamel, à combien d'autres. Mais comme il a de la mémoire, lorsqu'il dénonce avec des trémolos dans la voix la situation déplorable dans laquelle se trouvait la Province à l'avénement de l'Union Nationale en 1936 !

Archives de la Ville de Montréal

Bientôt, c'est une autre faculté qui entre en branle, l'imagination, lorsqu'il énumère d'une voix de plus en plus forte ce que son régime a accompli surtout depuis 1944. Les chiffres succèdent aux chiffres, les statistiques aux statistiques, avec une rapidité effarante. Les milliers de dollars comme par magie deviennent des millions, les millions des milliards. C'est fantastique ce qu'il a donné à la Province depuis quinze ans. On voit défiler comme dans un rêve, ponts, routes, écoles, hôpitaux: en un mot, "les grandes oeuvres de l'Union Nationale qui ont placé la Province de Québec au premier rang dans la Confédération, et cela dans tous les domaines". L'éducation, l'assistance sociale, la santé, le développement économique, l'aide aux cultivateurs deviennent autant de symboles de la suprématie du Québec, non seulement en Amérique du Nord, mais dans l'univers entier.

L'opposition écoute stupéfaite ce déluge de mots. Les plus intelligents parmi les partisans du régime sont médusés. Les uns et les autres s'interrogent tantôt incrédules, tantôt inquiets. Les chiffres sont là, les statistiques sont exactes pourtant. Mais comment peut-on les faire mentir aussi effrontément ? Il y a donc des "vérités qui mentent"?

Le Québec au premier rang dans le domaine de l'éducation ! Mais nos univertisés sont pour la plupart au bord de la faillite. Tous se rappellent le cri d'alarme lancé le printemps dernier par le Recteur de l'Université de Montréal, Monséigneur Lussier: des facultés menacées de

Archives de la Ville de Montréal

fermer leurs portes faute d'argent pour en payer les professeurs. Tous évoquent la grève des étudiants et le siège quasi héorique du parlement par trois jeunes gens venus vainement plaider la cause de leurs confrères. D'une part, c'est la tragédie de Saint-Amable-de-Verchères, de Normetal, en Abitibi qui leur revient à la mémoire: ces écoles fermées, silencieuses, ces centaines d'enfants désoeuvrés, ces instituteurs et institutrices incapables d'obtenir leur maigre dû. De l'autre, des corporations scolaires toujours en déficit, incapables d'année en année de boucler leurs budgets, dont les doléances pourraient faire l'objet de plusieurs volumes. Enfin, ce sont les collèges classiques qui attendent toujours les désormais fameux "octrois statutaires".

"Aucune autre province ne fait autant pour l'éducation", s'écrie l'orateur. Mais en fait sait-il ce que révèle une étude comparative des budgets provinciaux à travers le Canada ? Sait-il que le Québec, de toutes les provinces à l'exception de quatre seulement, est celle qui consacre la plus faible proportion de ses revenus au soutien de l'éducation ? Chiffres et statistiques consultés pour la période des cinq dernières années démontrent que le Québec est largement dépassé sous ce rapport par Terre-Neuve, La Nouvelle-Ecosse, l'Ontario, Le Manitoba et l'Alberta dont les gouvernants se préoccupent beaucoup plus que les nôtres de la formation et de l'avenir de la jeunesse.

Archives de la Ville de Montréal

Depuis cinq ans, Terre-Neuve a toujours dépensé environ le cinquième de son budget annuel pour fins d'éducation. En Nouvelle-Ecosse, dans l'Ontario et le Manitoba, la proportion a été plus forte encore atteignant parfois le quart selon les années. Dans la province d'Alberta, les dépenses gouvernementales affectées à l'éducation absorbent depuis au moins trois ans plus du quart de tout le budget. Quant au Québec, ce n'est que depuis quelques années que les dépenses budgétaires d'éducation forment à peu près le cinquième du total. En 1953, et en 1954, cette proportion n'était que le sixième.

Mais ce n'est pas tout. Evaluons maintenant l'apport financier du Québec à la cause de l'éducation par tête de population d'âge scolaire. La comparaison avec les autres provinces est encore plus désastreuse ,pour l'argumentation du "chef". En 1956-1957, le Québec affectait à l'éducation $91,000,000, alors que les enfants d'âge scolaire étaient au nombre de 1,400,000 environ. Ce qui revient à dire que la dépense par tête était de $65. Au cours de la même période, Terre-Neuve accordait $68., la Saskatchewan $77., l'Ontario $81., la Nouvelle-Ecosse $84., la Colombie $130, et l'Alberta $135. Québec: $65 ! Et après, cela, on a le culot d'affirmer que "sous le gouvernement de l'Union Nationale, le Québec a fait plus pour l'éducation qu'aucune autre province ! "

Le "chef" parle maintenant de voirie. Il jette un regard furtif sur celui qu'il a déjà qualifié "de plus grand ministre de la voirie depuis la Confédération". On l'entend

pronon

Archives de la Ville de Montréal

prononcer le mot milliard. C'est bien cela. "Nous avons", dit-il, "depuis 1944, dépensé plus d'un milliard pour améliorer le réseau routier de cette province. Autrefois, on pratiquait unepolitique de bouts de chemins; nous avons mis fin à cela. Montrez-moi un autre endroit au Canada, et même aux Etats-Unis, où les routes sont meilleures que les nôtres. En 1955-56, nous avons affecté $113,000,000 à la voirie, en 1956-57, $116,000,000. Cette année, nous allons faire encore plus. C'est bien de l'argent tout cela. Mais lorsqu'il s'agit du progrès et de l'avancement de la province, nous ne lésinons pas".

Le ministre de la voirie se renverse sur son siège. Il fixe la magnifique peinture qui décore le plafond de la salle. Malgré lui, il se surprend à songer qu'aucune grande artère ne relie encore les grands centres du Québec. Il y a bien le boulevard qui porte son nom entre Chicoutimi et la vieille capitale, mais rien de semblable entre Montréal, Trois-Rivières, Québec et Sherbrooke, dont les routes sont les plus achalandées. En réalité, tout est en plan: l'autoroute Montréal-Saint-Jérôme qui échappe d'ailleurs à sa juridiction; la voie de ceinture de la Gaspésie dont la construction s'éternise, la route Montréal-Sherbrooke, celle Québec-Sherbrooke, dont on étudie encore le parcours. Quant aux communications entre les deux plus grandes villes de la province, elles restent toujours pitoyables. Rien n'est

Archives de la Ville de Montréal

prévu sur la rive nord du fleuve entre Montréal et Berthierville où le chemin constitue un véritable casse-cou. Sur la rive sud, la situation s'améliore, mais combien lentement avec la parachèvement d'une seule travée de la route Trans-Canada. Tout est à faire entre Montréal et Ottawa, du moins dans le Québec, car l'Ontario, elle, a complété une route moderne d'Ottawa jusqu'aux frontières du Québec. En Abitibi, il y a encore des chemins non payés entre les principaux centres, et Roberval et La Tuque attendent d'être reliés par une voie carrossable.

Et pourtant l'on a dépensé en moyenne près de $80 millions par année pour la voirie dans le Québec depuis 15 ans. Le ministre soudain tressaille. Comme il a beaucoup voyagé, il lui semble revoir les routes de l'Ontario, le magnifique boulevard qui relie Toronto et Hamilton, les grandes autoroutes de l'Est des Etats-Unis, les autostrades aérés et rapides qui traversent les grandes villes comme New-York et Boston. Est-il la victime d'une hallucination ? Il vient d'entendre son chef proclamer que nous possédons le meilleur réseau routier en Amérique du Nord. Cependant dans le Québec, rien ou presque rien de comparable à ce qu'il a vu ailleurs.

Il est vrai que dans certaines régions, il y a des bouts de chemin qui ne sont pas dédaigner. Les revêtements et les réparations se font rapidement principalement dans

Archives de la Ville de Montréal

certains comtés qui sont représentés à Québec par des ministres, ce qui peut expliquer bien des choses. Mais il faut tenir compte aussi de ce que les électeurs ont "compris leurs intérêts", selon la formule heureuse du "chef".

Et c'est ce qui explique que dans le Québec, les citoyens notent avec regret qu'il n'y a pas de politique de la Voirie, mais une Voirie politique !

Nous écoutons toujours le "chef". comme il devient lyrique, lorsque délaissant ponts et routes, il décrit les mesures adoptées depuis quinze ans par son gouvernement pour améliorer la santé publique. "Un autre domaine où nous ne lésinons pas", précise-t-il avec emphase. "Un autre domaine où nous n'avons jamais lésiné. Avant 1936, l'hygiène et la santé publique étaient sous la juridiction du secrétaire de la province qui s'en occupait à temps perdu. Nous avons changé tout cela. Dès notre arrivée au pouvoir, nous avons créé un ministère distinct de la santé. Les libéraux l'ont aboli en 1941, mais nous l'avons rétabli en 1946. Depuis cette date, ce furent des progrès constants. Et aujourd'hui, n'en déplaise à nos détracteurs, le Québec est en tête de la Confédération par l'excellence et l'étendue de ses services de santé et par les sommes importantes que nous y consacrons. En un mot, nous avons redonné au peuple de cette province la santé

intellectuelle

Archives de la Ville de Montréal

intellectuelle, morale et physique gravement compromise avant l'Union Nationale".

Personne n'applaudit. Tous serappellent une déclaration récente de l'orateur au sujet du projet de l'assurance-santé. "C'est bien beau assurer tout le monde, a-t-il dit, mais où va-t-on prendre les hôpitaux pour loger tous les malades. Il faut y aller avec prudence. C'est un domaine délicat. Il faut prendre garde à la médecine d'état. C'est du socialisme, qui, comme vous le savez, est l'antichambre du communisme".

Voilà le "chef" qui se contredit. Mais quoi ! On manque encore d'hôpitaux dans le Québec. Des sections complètes de services sanitaires n'existent que sur le papier. Un grand nombre de citoyens sont encore incapables d'obtenir les soins médicaux requis par suite du nombre insuffisant de lits d'hôpitaux dans leur voisinage immédiat. Les institutions hospitalières elles-mêmes accumulent déficits sur déficits et se voient forcées de diminuer le nombre ou l'efficacité de leurs services. Leurs administrateurs vont frapper à toutes les portes. Ils lancent des appels de détresse au public et aux municipalités. Parfois, le gouvernement provincial consent à leur accorder un maigre octroi. Il le fait toujours à contre-coeur, insistant sur la pratique de l'économie la plus rigoureuse.

Archives de la Ville de Montréal

En fait, quel est l'effort du Québec dans le domaine de la santé en comparaison des autres provinces. C'est l'un des plus faibles quoiqu'en dise le chef. En 1956-57, la proportion des revenus publics affectés à la santé dans le Québec était la moins élevée de toutes les provinces à l'exception de la Nouvelle-Ecosse: à peine 10 pour cent contre 13.4 en Ontario, 15.8 en Alberta, 19.5 en Colombie-Britannique et 31.1 en Saskatchewan. Et si l'on remonte cinq ans en arrière c'est la même situation à chaque exercice financier annuel.

A la vérité, on a construit des hôpitaux, mais ils ont coûté tellement cher qu'il ne reste plus d'argent pour en assurer le bon fonctionnement. Rien n'est prévu en fait d'octrois pour chasser de l'esprit de ceux ou celles qui les dirigent, les soucis matériels quotidiens et l'inquiétude du lendemain. Les frais d'hospitalisation augmentent constamment à un point tel qu'un malade sort aujourd'hui d'un hôpital endetté pour de nombreuses années à venir.

L'orateur est maintenant en pleine forme. C'est l'essor économique du Québec qui retient son attention. Il n'y a rien de comparable dans l'univers entier. Parfois il hésite; les superlatifs lui manquent pour décrire la montée en flèche de l'exploitation de nos ressources naturelles, de notre production minière, des développements hydroélectriques. Il cite les noms de nouvelles industries qui se sont installées

Archives de la Ville de Montréal

depuis 15 ans, du Labrador à Montréal, grâce à la clairvoyance et à la stabilité de son gouvernement.

Dans une envolée oratoire qui semble interminable, il insiste sur les vertus de l'entreprise privée. "Le gouvernement ne peut pas tout faire. Aide-toi, le ciel t'aidera. C'est dit dans l'évangile. Ce qui ne veut pas dire que nous n'avons rien fait. Au contraire, aucun gouvernement dans aucun pays n'a fait autant que celui de l'Union Nationale, pour assurer le progrès et la prospérité des citoyens". Puis, c'est un tableau idyllique de la joie et du confort dont jouit l'ouvrier comme le cultivateur, grâce à la politique "éclairée" et "bienveillante" du régime. En résumé, tout le monde est heureux, tout le monde prospère, tout le monde s'enrichit avec l'Union Nationale. Et ministres et députés, qui en savent quelque chose, d'applaudir à tout rompre.

On pourrait croire que le chef enfin a frappé la note juste. Il n'en est rien. Les statistiques viennent encore une fois le contredire. Dans le domaine de la production minière par exemple, le Québec est décendu à la troisième place après l'Ontario et l'Alberta, après avoir occupé longtemps le second par la valeur de ses produits.

Archives de la Ville de Montréal

Si on évalue cette production par tête de population, le Québec se situe en septième position, avec une valeur de beaucoup inférieure à la moyenne canadienne. En 1957, la valeur de la production minière du Québec s'établissait à $91 par tête de population, en comparaison de $370. pour l'Alberta, $202. pour Terre-Neuve, $145. pour la Colombie-Britannique par exemple. S'il y a eu progrès, il est loin d'être aussi spectaculaire qu'on l'affirme.

Quant à nos développements hydroélectriques, ilsont été pour la plupart entrepris uniquement au bénéfice de certaines corporations riches et puissantes comme le Barrage du Lac Ste-Anne, à la tête de la rivière Manicouagan. L'Ontario Paper, compagnie américaine, et la Canadian British Aluminum Co. Ltd, compagnie britannique,recevront de ce fait un octroi de $13,000,000. qui aurait pu être utilisé à l'avantage de nos petites industries et des consommateurs en général. Pendant ce temps, l'énergie électrique des rapides de Lachine reste inexploitée, et l'on importe du gas albertain à un prix exorbitant pour fournir chaleur et force motrice à la région de Montréal.

Où est-il donc cet écrit historique par lequel le premièr ministre actuel s'engageait formellement à étatiser les compagnies d'électricité, il y a un peu plus de vingt ans ?

Archives de la Ville de Montréal

Vingt ans pour réaliser un engagement d'honneur auquel il a souscrit avec empressement, et qui lui a permis d'escamoter le pouvoir,est-ce que le délai n'est pas plus que raisonnable ?

Pourquoi tant de mystère et de contradiction autour d'une question aussi essentielle que l'électricité dans notre Province ? Pourquoi n'avons-nous jamais su la cause de cette soirée de "grand' noiceur" qui a frappé un secteur immense de la Province il y a près d'un an ? Jamais aucune explication ! Pas même la moindre petite insinuation de sabotage "communiste" ! Le silence le plus inquiétant a entouré cette plongée dans l'obscurité !

Le premier ministre cache-t-il un scandale dont les auteurs auraient "gagné", aux yeux du cabinet clandestin, des titres à protection ?

Des explications effarantes se chuchottent dans certains milieux apparemment bien renseignés. Serons-nous forcés de les croire exactes ?

On ne supprime pas, sans raison grave, et sans explication, l'électricité à près du tiers de la Province pendant plusieurs heures précisément à un moment de la soirée où l'électricité démontre le plus son caractère essentiel causant ainsi des dommages inestimables à toute une population, paralysant, surtout dans les grandes villes, toutes les activités qui conditionnent la vie même des grandes agglomérations

Archives de la Ville de Montréal

Mesdames, Messieurs, nous allons quitter maintenant ce parlement où le chef continue de discourir en s'attaquant violemment aux adversaires de son régime. Nous l'entendons encore une fois faire les éloges de sa législation sociale. "Le gouvernement de l'Union Nationale clame-t-il, a tout donné au peuple de cette province, en fait d'assistance sociale nous avons secouru les déshérités. L'an dernier, nous avons consacré au Bien-Etre social la somme énorme de $66,000,000, tandis que l'Ontario ne dépensait que $36,000,000."

Pour la Première fois, les statistiques donnent raison à l'orateur. Depuis nombre d'années, en effet, le Québec consacre au Bien-Etre Social une proportion plus importante de son budget que ne le font les autres provinces, à l'exception de Terre-Neuve. Mais cela ne démontre-t-il pas hors de tout doute que le Québec, après quinze ans de gouvernement de l'Union Nationale, n'est pas aussi prospère qu'on le dit ? Cela n'est-il pas la preuve concluante que, dans notre province pourtant si riche, il y a encore trop de gens qui manquent d'ouvrage ou dont les revenus sont insuffisants, puisque le gouvernement est forcé de les aider dans une mesure plus considérable qu'ailleurs au Canada ?

Aurions-nous par hasard conservé ce monopole de la misère écrite, il y a plus de vingt ans par l'un de nos sociologues les plus lucides, M. Victor Barbeau. Voici ce

Archives de la Ville de Montréal

qu'il écrivait en l'an 1936, en exposant la lamentable situation économique des Canadiens-français:, "C'est qu'en dehors de la terre, la grande abandonnée, la grande meurtrie, en dehors de quelques ilôts où nous nous maintenons par la force de l'inertie, nous n'avons rien, vous me comprenez, nous n'avons rien. Nous n'avons même pas l'usufruit des richesses innombrables que Dieu a mises à notre disposition. Le bois, nous l'abattons pour le compte des autres; l'énergie de nos cours d'eau, nous la captons également pour le compte d'autrui...Grâce à nous, les tramways fonctionnent, l'ordre est maintenu, les incendies sont combattus, le crotin est ramassé, si mal que ce soit. Une fois ces tâches satisfaites, que nous reste-t-il en temps de crise ? A nous croiser les bras, à toucher notre allocation de secours, à attendre les prochaines élections pdur monnayer notre conscience, nos convictions (quelle blague) et, au besoin notre serment."

Paroles sévères, mais combien encore véridiques aujourd'hui. Malgré les vantardises de l'Union Nationale, notre situation n'a pas tellement changé ! Au contraire, elle s'est empirée avec les années. Derrière les dorures d'une prospérité factice, nous sommes demeurés comme le disait le même sociologue en 1936: "Effroyablement pauvres... Nous sommes des prolétaires, des manoeuvres, de la chair à usine.

Archives de la Ville de Montréal

Nous sommes un peuple de petits commis, de petits fonctionnaires, de petits ouvriers, de petits rentiers, un peuple de petites gens."

Après 15 ans de régime ininterrompu de l'Union Nationale, la Province de Québec offre ce paradoxe d'être la province la plus en mesure par ses richesses naturelles de faire vivre honorablement tous ses citoyens et en même temps celle où la charité publique, en réalité, joue un rôle de premier plan.

Je connais assez mes compatriotes pour savoir - et vous aussi vous le savez, - qu'ils ne se résignent à vivre de la charité publique, ou de l'assistance sociale, que parce que la preuve est - hélas faite, que le cabinet clandestin est trop occupé à assurer l'enrichissement d'un groupe, pour penser d'assurer le libre gagne-pain de la masse des petites gens ! Car il y a des gens qui prospèrent dans le Québec. Mais ce sont ceux à qui le régime, ou plutôt le petit groupe de ceux qu'on appelle le cabinet clandestin, dispense faveurs et privilèges. Ce sont tous ceux qui consentent à s'aplatir devant les maîtres de l'heure,

Archives de la Ville de Montréal

qui consentent à plier la tête devant cette formidable machine qui dirige en fait les destinées de la province au lieu et place du gouvernement officiel. En résumé, au haut de l'échelle sociale, un groupe disparate de profiteurs de tout acabit; au bas, un peuple taillable et corvéable à merci, un peuple d'esclaves à qui l'on verse des allocations de subsistance après l'avoir maintenu dans un état de pauvreté et de médiocrité. Et je pensé ici, comme il a raison Henri de Montherlant dans "Le Maître de Santiago". Son héros espagnol constatant le déclin des vertus civiques dans son pays, s'écrie: "Jadis, on recherchait le pouvoir afin d'accomplir de grandes choses; aujourd'hui, on veut le pouvoir parce qu'il donne de l'or et qu'avec cet or, on en fait de petites". Ce n'est pas seulement à Santiago, mais au pays de Québec que le pouvoir donne de l'or !

En mars dernier, j'attirais justement l'attention de nos concitoyens à Québec même, sur le coût exhorbitant d'un cabinet clandestin.

Archives de la Ville de Montréal

Oui, "cela coûte cher, deux gouvernements, vous le devinez. Il faut bien que le cabinet clandestin trouve ses fonds quelque part. C'est lui qui est l'auteur de la politique d'achat au détail et au prix fort d'une grande partie des fournitures du gouvernement, afin de se conserver d'utiles fidélités ou de récompenser des complicités ou des silences non moins utiles. C'est lui qui perçoit le traditionnel pourcentage que versent les firmes bénéficiaires de contrats du gouvernement. C'est pour lui que les établissement en quête d'un permis de la Commission des Liqueurs ou encore de cette formule bâtarde de la "tolérance", doivent verser des montants, chaque année plus élevés.

Oui, cela coûte cher à la province de devoir maintenir deux cabinets dont l'un accapare par des voies détournées une partie des ressources de l'Etat provincial et rend celui-ci incapable, conséquemment, de remplir une partie de ses obligations et de remplir convenablement le reste. Car, même si les ressources actuelles peuvent paraître insuffisantes, un régime qui serait pleinement conscient de son devoir, pourrait faire beaucoup plus et beaucoup mieux que ce qui nous est actuellement offert. On trouve de l'argent pource qui peut frapper l'imagination populaire et pour ce qui, surtout, peut alimenter les caisses du cabinet clandestin. Mais il n'y en a pas pour payer décemment les instituteurs et les professeurs, pour donner une âme à notre enseignement,

Archives de la Ville de Montréal

pour améliorer notre législation sociale, car dans ces domaines et dans bien d'autres, il n'est pas possible de prélever le "petit pourcentage".

Les crédits et les subventions abondent pour les entreprises qui rapportent et les hommes ou les associations qui peuvent être utiles au régime; ils sont inexistants ou dérisoires pour les autres. Ainsi, on confirme dansla masse l'impression d'un divorce entre la politique et la morale, entre l'administration et l'honnêteté. Par son comportement, le régime actuel a empoisonné l'esprit d'un grand nombre de gens et répandu chez les autres le dégoût de l'action politique. Et c'est peut-être là le crime le plus grave du régime, de ceux qui le forment, qui le servent, de ceux qui le tolèrent.

Quant on y songe bien, elle est troublante cette pensée, que la province de Québec n'a pas de gouvernement ?

Un certain parti politique, lui, a un gouvernement, un certain parti dont l'une des plus terrifiantes responsabilités aura été de galvauder à tout jamais le très beau nom d'"Union Nationale", un certain parti dont l'une des plus terrifiantes responsabilités aura été de vider de leur sens pourtant si profond, les leçons les plus glorieuses de notre Histoire, un certain parti politique a, lui, un gouvernement qui domine, régente,impose, menace, achète, vend, trafique, salit, tourmente,

Archives de la Ville de Montréal

effraie, baillonne le peuple de notre Province, ce peuple qui garde toujours en lui quelque chose qui s'appelle la nostalgie des institutions démocratiques de la liberté et de la grandeur !

C'est le gouvernement d'un parti, et non pas le gouvernement de la Province qui gouverne chez nous. Tout appartient au parti, nos biens, nos ressources, enfin tout. Il n'y a plus de droits pour personne. Il n'y a que des privilèges. Tout est faveur laissée à l'arbitraire du chef et de ses acolytes ! Je n'exagère rien. Pourquoi le "chef" lui-même fait-il la distinction ? Pourquoi ce sentiment de la propriété privée quand il désigne "son gouvernement" de L'Union Nationale ?

On n'a jamais entendu M. Diefenbaker employer l'expression "le gouvernement du parti conversateur", ni M. St-Laurent dire "le gouvernement du parti libéral". L'un et l'autre, à tour de rôle, ont parlé du gouvernement canadien. De son côté, Mr Frost lui-même parle au nom du gouvernement de l'Ontario.

Ce n'est que dans le Québec qu'on entend cette formule consacrée "Le gouvernement de l'Union Nationale." Il ne s'agit sûrement pas d'une faute de langage qu'on appellerait une impropriété des termes. Au contraire, ce sont bel et bien des "termes de propriété", que le premier

Archives de la Ville de Montréal

ministre emploie et qui confirme malheureusement l'exactitude de nos affirmations.

On a étouffé la liberté, on a aveuglé la masse pour mieux l'asservir. On serait porté à croire que c'est en 1958, dans la Province de Québec qu'un observateur a écrit ces mots qui sont comme unepeinture réaliste de notre situation:

"Ils ont crevé les yeux au
peuple, comme à l'âne, pour
lui faire tourner la meule."

Voilà bien le rôle d'un cabinet clandestin !

De plus en plus, il apparaît que le ministère officiel n'est qu'une façade. De plus en plus il apparaît que le ministère officiel a abdiqué au profit des puissances de l'ombre.

Quand on songe à la frayeur qu'ont longtemps inspirée à nos concitoyens les seuls mots "société secrète", quel réveil tragique les attend lorsqu'ils auront saisi tout le mal que fait subir à notre Province ce gouvernement clandestin; quand ils auront découvert son fonctionnement et sa puissance d'oppression ! C'est tout l'Etat provincial qui est ronçé. Il n'y a plus de démocratie. La constitution même de l'Etat est en danger.

Archives de la Ville de Montréal

Ces "princes occultes" qui nous gouvernent forment une nouvelle oligarchie, d'autant plus néfaste que sa dictature s'est établie, perfectionnée, consolidée et étendue à tous les domaines.

Et par delà l'effondrement qu'elle prépare de l'Etat provincial et de la démocratie, c'est l'avenir même du Canada français qui est menacé, c'est la dignité du citoyen qui est compromise. Encore dix ans, encore cinq ans, de ce régime et le salut n'est plus assuré !

Il est urgent que le peuple prépare son salut. Et c'est à cette tâche que l'Action Civique vous convie. Certes, elles sont nombreuses dans notre province, les associations qui se dévouent à quelque bonne cause. Associations pieuses, ourécréatives, d'affaires ou professionnelles, charitables ou culturelles, sociales ou économiques, nationales ou internationales, patriotiques ou inter-raciales, mais je n'en connais point dont le but soit de rendre le citoyen conscient que l'homme n'est qu'un animal raisonnable, mais aussi un être politique, n'est pas qu'un être qui mange, boit, dort, se reproduit, se loge quelque part, travaille, s'amuse, mendie, prie et meurt, mais qu'il est, à cause de tout cela, un être obligé de vivre en société politique, le seul de toutes les oeuvres de la création, et que cette obligation de vivre en société politique implique un certain nombre de droits et de devoirs politiques, dont le premier, à la fois droit et devoir, est la vigilance courageuse. Droit, parce que la vigilance

Archives de la Ville de Montréal

conditionne et protège tous nos autres droits; devoir, parce que membres solidaires d'une même société politique, nous avons le droit d'exiger que les autres la pratiquent autant que nous.

Vigilance courageuse ne veut pas dire étroitesse d'esprit. Certes, on dira qu'il faut faire la part des faiblesses humaines, je le veux bien. Mais lorsque ces prétendues faiblesses humaines deviennent dans tous les domaines et en tous temps la règle, on est en droit de s'interroger sur la valeur d'un système qui rend soudain tant d'hommes étrangement sensibles aux menaces ou aux récompenses. A travers l'Histoire, il y eut à toutes les périodes, des régimes qui se montrèrent fort peu scrupuleux ou tragiquement intolérants. Ce qu'il y a de grave aujourd'hui, c'est qu'en vertu d'une évolution contre laquelle nous ne pouvons rien, les gouvernements sont amenés à jouer dans tous les ordres un rôle de plus en plus important, et conséquemment, disposent d'un pouvoir toujours plus considérable.

OH ! qu'on se rassure, nous n'avons pas, nous de l'Action Civique la prétention, contrairement à ce que voudraient laisser croire des adversaires intéressés, d'avoir un quelconque monopole de l'honnêteté. Nous savons que tous ceux qui ne sont pas avec nous ne sont pas forcément malhonnêtes ou veules, mais nous sommes bien forcés de constater que toute la pègre, elle, et toute la presse jaune sont d'un seul côté et vous savez lequel.

Archives de la Ville de Montréal

Face à une pareille situation, seul un mouvement en profondeur de tout le peuple peut assurer notre salut. Et ce mouvement se traduira par une action hors de sentiers battus. Déjà, depuis quelques années et surtout ces derniers mois, on a vu des groupes se former spontanément ici et là dans la province et on sent partout que ce peuple sort enfin de son long sommeil. C'est un pareil esprit de rénovation, une semblable volonté de salubrité,de restauration de la démocratie qui ont été à l'origine de la Ligue d'Action Civique de Montréal.

Et cela traduit un désir croissant de s'intéresser davantage à la politique. Si la situation politique est devenue si mauvaise, c'est parce que trop de gens déclaraient ne pas vouloir s'occuper de politique. Or, quand on ne veut pas s'occuper de la grande politique, c'est vite la petite politique qui s'occupe de soi.

Les puissances d'argent, elles, s'occupent de politique. Voyez comme elles ont réussi chez-nous à garder au pouvoir un parti qui leur était servile !

Il faut donc reconnaître la nécessaité impérieuse d'un vaste mouvement d'éducation politique, y adhérer en grand nombre, pour que la tâche de chacun soit moins lourde, et travailler avec tenacité à la reconquête de notre liberté politique, qui, elle, assurera la remise à neuf de nos institutions démocratiques.

Archives de la Ville de Montréal

Pendant ce combat acharné vous serez exposés à entendre souvent un refrain suranné, qui vous parviendra comme une rengaine tirée d'un vieux "hit parade" et chanté par le choeur des maîtres-chanteurs qui nous gouvernent. Ce refrain commence par les mots:

"Vous dénigrez la Province ....."

Laissez ce chant voyager dans le vent; et prêtez l'oreille à l'écho qui répondra:

"Vous nettoyez la Province !"

Archives de la Ville de Montréal

Archives de la Ville de Montréal

"POURQUOI AVOIR PEUR"

CONFERENCE

de

Me JEAN DRAPEAU

sous les auspices de la Ligue d'Action Civique, à Amos, dimanche le 26 octobre 1958 à trois heures p.m.

Archives de la Ville de Montréal

Monsieur le président,
Mesdames et messieurs.

Si j'ai choisi de poser la question ici, à Amos, "Pourquoi avoir peur ?", ce n'est certes pas, veuillez me croire parce que la question s'adresserait, plus qu'ailleurs, à la population de cette région de la province, région qui couvre les comtés Abitibi-Est, Abitibi-Ouest, Rouyn-Noranda et Témiscamingue.

Non, loin de moi cette pensée. Je dirais même que j'ai peut-être cédé intérieurement à la tentation de parler de la peur précisément à une population courageuse. Des régions comme la vôtre doivent en effet leur développement, leur essor, au courage de ceux qui, il n'y a pas encore tellement d'années, armés de courage, s'attaquaient résolument à la noble tâche d'étendre les limites de la province habitée et active.

Cette population qu'animait un grand courage dans le présent, avait aussi une inébranlable foi en l'avenir, et les difficultés, les obstacles, ne l'effrayaient pas.

Je me sens donc bien à l'aise pour étudier avec vous ce phénomène exceptionnellement grave chez-nous, dans notre province, le phénomène de la peur.

Car il n'est hélas que trop vrai que le Québec vit sous le règne de la peur.

Archives de la Ville de Montréal

Ce sont les professeurs d'universités et de collèges qui - sauf de très rares exceptions - ont peur de contredire le grand chef, de répondre à ses sophismes sur l'éducation, qui ont peur de détruire ses théories improvisées. Ce sont les sociologues qui ont peur et qui hésitent encore à lui donner la réplique quand le grand chef multiplie les avertissements solennels et rétrogrades en matière sociale.

Ce sont même, trop de chefs de file du nationalisme, qu'il a pourtant exploité avec cynisme, qui se taisent devant les trahisons répétées du grand chef. Oui, ces chefs de nombreuses sociétés fondées en vue du développement et de l'avancement du Canada français, qui, sous prétexte de s'abstenir de faire de la politique, ont peur en réalité de dénoncer les abus de pouvoir et les actes de grossière maladministration qui minent notre personnalité propre.

Par le fait même de leur apparente abstention, ils favorisent un clan politique, car, ne l'oublions pas, dans le Québec tout tourne dans l'orbite politique, et prétendre s'abstenir d'en faire dans un sens, c'est en réalité en faire dans le sens contraire. Ceux qui ont peur, ce sont encore en général, ceux et celles dont le gagne-pain quotidien peut être atteint par les "patronageux" des comtés, qui forment la "guestapo" du cabinet clandestin.

Archives de la Ville de Montréal

Parmi ceux qui ont peur, il y a aussi ces milliers de fonctionnaires qui sont tenus constamment dans un état d'infériorité économique, et qui doivent, pour réussir à vivre à peu près convenablement, avoir un deuxième emploi, et ainsi ruiner leur santé, s'ils sont d'honnêtes serviteurs publics, ou bien exploiter la province ou le public avec lequel ils entrent en relation s'ils se laissent séduire par les principes douteux dont l'application se fait dans les hauts lieux de l'administration de la province.

Ils sont légion dans notre Province ceux qui ont peur - et qui traduisent leur peur de tant de façons différentes.

Parfois, ils nous écrivent des lettres bien encourageantes et bien aimables et ils s'excusent de ne pouvoir signer, accusant ainsi leur peur des conséquences inévitables d'une indiscrétion.

Parfois, au hasard des rencontres, ils nous serrent la main, à la dérobée en murmurant rapidement à notre oreille quelques mots d'encouragement et leur regret de ne pouvoir ouvertement nous appuyer.

Toute cette discrétion qui semble devoir généralement envelopper le mécontentement, tout ce mystère dans lequel baignent les réactions d'opposition au régime actuel, nous donnent parfois l'impression de travailler dans une sorte de maquis en pays étranger sous le joug d'un tyran implacable. Et pourtant ce n'est pas dans un pays étranger que nous vivons, mais bien chez-nous, dans la Province de Québec.

Archives de la Ville de Montréal

Mais le régime du cabinet clandestin a tellement réussi à enlever leur signification aux mots liberté et démocratie, qu'il a remplacé la liberté par un véritable esclavage, et la démocratie par sa contradiction formelle, c'est-à-dire une forme de gouvernement où ce sont plus les députés qui craignent leurs électeurs, mais les électeurs qui ont peur de leurs députés.

Oui, hélas, la peur existe dans le Québec ! Et si je déplore son emprise sur nos concitoyens, j'admets que de nombreux événements de notre vie politique depuis quelques années prennent la force de malheureux, déprimants et menaçants exemples, qui deviennent l'explication de cette peur généralisée.

Le régime sous lequel nous vivons n'a-t-il pas employé tous les mauvais moyens à sa disposition pour consolider son autorité toute puissante ?

Non satisfait de réduire au silence, partout dans la Province, les citoyens et les institutions, il a, tout comme ça se pratique en Russie communiste, supprimé, politiquement, ceux qui tentaient de lui résister.

Il ne faut pas remonter bien loin en arrière pour trouver des "lois spéciales" adoptées par le Régime au cabinet clandestin et qui constituent des arrêts de mort.

Archives de la Ville de Montréal

Car ce Régime veut quand même se distinguer - au moins par la forme - du régime Soviétique, - et il a recours à l'appareil parlementaire pour camoufler ses édits arbitraires et dictatoriaux.

Mais le résultat est le même: la suppression de l'opposition, la suppression du droit de différer d'opinion, la suppression de l'exercice du droit à la liberté d'expression, à la liberté démocratique.

Je ne blâme pas tous ceux qui ont peur, car dans les cieux politiques du Québec, le Jupiter de la colline parlementaire a trop souvent allumé sa foudre terrifiante, pour ne pas au moins comprendre cette peur.

Des exemples ? Mais tous vous pouvez en citer. Dans votre propre milieu, dans votre municipalité, dans votre commission scolaire, dans vos associations diverses, combien de bons hommes ont été chassés de leur poste parce qu'ils désiraient simplement conserver leur dignité d'hommes libres et indépendants; parce qu'ils refusaient de devenir de vulgaires marionnettes commandées par le cabinet clandestin; parce qu'ils refusaient de chanter les louanges d'un régime dont ils ne pouvaient supporter le joug ! parce qu'ils se cabraient contre les empiètements, parce que surtout et par-dessus tout ils avaient la naiveté de croire que si charité bien ordonnée commence par soi-même, l'autonomie bien ordonnée commence par le respect de la personne humaine, le respect de la pensée humaine, le respect de la liberté humaine; et que tout cela même serait un mythe si ça ne voulait pas dire d'abord le respect de soi-même, de sa propre personne, de sa propre

Archives de la Ville de Montréal

dignité, de sa propre pensée, de sa propre liberté !

Vous en connaissez, vous pouvez en nommer des victimes dela guillotine politique du cabinet clandestin. Il y en a eu partout dans la Province. Par une région, pas une municipalité, pas le moindre petit hameau n'y a échappé. Tous les cas "d'exécution" n'ont pas eu le même retentissement, mais tous sont également odieux, et ils seront autant de témoignages accablants au procès d'un régime que l'Histoire accuse déjà d'avoir, plus de mille fois, tenté d'assassiner la liberté !

Tous n'ont pas eu le même retentissement, ai-je-dit. Mais qui donc a oublié le pacte diabolique conclu, sous l'égide du cabinet clandestin, entre tous les éléments les plus méprisables de notre société: racaille de tous les milieux politiques, agents de la pègre, feuilles jaunes, gangsters électoraux, trafiquants d'alcool, et autres de même acabit, pour assurer, à prix d'or, la défaite d'une administration municipale qui, à Montréal, se haussait à la hauteur de ses responsabilités, et redonnait à Montréal une réputation enviable de ville propre, de ville fermée au vice commerdialisé, de ville où le respect de la loi s'affirmait chaque jour un peu plus.

Qui donc a pu oublier la collusion, la conspiration établie entre tous ceux là que j'ai déjà identifiés comme les "rats de cale" de la démocratie, et dont le but consistait à chasser une administration et un maire qui avaient refusé de laisser libre action à Montréal au gouvernement clandestin de la Province.

Archives de la Ville de Montréal

Qui donc a oublié le coup de force du cabinet clandestin, qui par une loi spéciale, a chassé M. Pierre Des Marais de la Présidence de la Commission Métropolitaine de Montréal, à laquelle il avait été élu suivant la loi qui existait alors depuis au moins 35 ans ? Coup de force qui avait pour conséquence d'annuler le verdict des électeurs qui, en réélisant M. DesMarais avec une très forte majorité, signifiaient leur intention de le voir continuer d'occuper la même fonction, soit la Présidence de la Commission Métropolitaine.

Mais Monsieur DesMarais avait commis l'imprudence de ne pas se soumettre, lui non plus, aux ordres du cabinet clandestin. Le premier ministre a vu à organiser son "exécution", sur la place publique, en déclanchant brusquement le mécanisme de l'appareil parlementaire - et en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, il supprimait d'un trait de plume, par une loi spéciale, la présidence de Monsieur Des Marais, pour la confier à l'une de ses créatures les plus serviles, qui est en même temps vice-président de la Commission de l'Autoroute des Laurentides et président de la tristement célèbre Corporation de Gaz Naturel du Québec.

Et comme si le viol de la Démocratie et de la liberté n'était pas assez répugnant par lui-même, le cabinet clandestin lui donne généralement un caractère qui ajoute à sa répugnance; celui de la rétroactivité, c'est-à-dire le caractère qu'a une loi de s'appliquer, non seulement dans l'avenir, à compter de son adoption, mais aussi à une période ou à des situations qui existaient <u>avant</u> et même <u>longtemps avant</u> la passation de la loi.

Archives de la Ville de Montréal

Vous serez peut-être portés à me demander comment, alors, M. Duplessis peut-il affirmer que son parti de l'Union Nationale est plus fort que jamais, comme il l'a fait il y a quelques jours.

Il est vrai qu'en guise de commentaires à l'élection du comté de Roberval, le grand chef, le boss, comme les gens du milieu le désignent, - a déclaré: "Jamais le parti de l'Union Nationale n'a été aussi fort".

En supposant que la déclaration serait conforme aux faits, qu'est-ce que ça prouverait ? 2000 ans après que le Christ est venu sur terre pour racheter le genre humain, il y a encore 1000 millions de païens dans le monde. Est-ce que ça prouve que Dieu n'existe pas ? - Non. Les supposées victoires électorales du cabinet clandestin ne prouvent que son existence à lui, mais non la confiance du peuple en ce cabinet fantôme.

"Jamais le parti de l'Union Nationale n'a été aussi fort !" s'écrie le premier ministre !

"Jamais la Démocratie n'a été aussi sérieusement menacée !" répondre l'Histoire.

Jamais les institutions diaboliques du parti de l'Union Nationale n'ont joui d'une solidité aussi grande ! sans doute ! - mais jamais, par ailleurs, les institutions démocratiques n'ont été aussi chancelantes, aussi ébranlées !

"Jamais la caisse de l'Union Nationale n'a été aussi riche, " devrait proclamer aussi le premier ministre, mais jamais le peuple n'a été aussi prauvre !

Archives de la Ville de Montréal

"Jamais le parti de l'Union Nationale n'a été aussi fort" dit le Premier ministre ou plutôt écrit le Premier ministre, car c'est bien d'une déclaration écrite qu'il s'agit, et non pas d'une conférence de presse.

Quand on connaît les circonstances qui ont amené le Premier ministre Duplessis à faire cette affirmation, il nous semble qu'il doit, à la faire, ressentir la même satisfaction intérieure que Staline ou Hitler ressentaient au lendemain d'une élection "à liste unique". Car ce n'est pas un rêve nouveau, pour le Chef de l'Union Nationale, que la tenue d'élection à "liste unique".

Combien de fois n'a-t-il pas manifesté son profond mépris pour toute opposition ! N'a-t-il pas lui-même exprimé ce désir incoryable en régime démocratique de "Supprimer toute opposition".

Il est facile de comprendre sa joie d'en être arrivé à faire des élections à volonté, dans des comtés qu'il choisit, au moment qu'il fixe, et pour lesquelles les électeurs n'ont pas d'alternative, mais l'unique possibilité d'élire un candidat qui est nécessairement du parti de l'Union Nationale !

Car c'est bien ce qui s'est passé dans Roberval il y a quelques jours ! Et c'est vraiment prendre les citoyens du Québec pour des imbéciles, que de leur servir les commentaires que M. Duplessis a remis aux journaux.

Archives de la Ville de Montréal

Les électeurs de Roberval n'avaient aucune possibilité de voter contre l'Union Nationale, le parti unique: les deux candidats en lice se réclamant tous deux de l'Union Nationale, l'un officiel, l'autre indépendant.

Peut importe lequel allait être élu, la déclaration du chef de l'Union Nationale était prête, car dans un cas comme dans l'autre, le Premier ministre pouvait toujours se réjouir du vote, et conclure que jamais son parti n'avait été aussi fort ! Seul le nom de l'élu aurait changé - mais les commentaires seraient restés les mêmes !

Voilà où ça mène les élections à "liste unique". Vous savez d'ailleurs ce qui se passe dans les états de dictature. On en arrive à donner l'impression de liberté aux électeurs en leur imposant de choisir entre des candidats qui, tous, sont du même parti !

Ne trouvez-vous pas que ce qui se passe chez nous dans le Québec ressemble maintenant étrangement à ce qui se passe dans ces états totalitaires, et que les titres et commentaires qu'on trouve dans les journaux de l'Union Nationale sont ceux que l'on pourrait lire dans la Pravda de Moscou, au lendemain d'une élection soviétique ?

Archives de la Ville de Montréal

Et est-ce que cette situation intolérable n'est pas de nature à nous inspirer notre devoir ? et à nous indiquer clairement qu'il est urgent que nos concitoyens de toute la Province mettent fin au règne de la peur et unissent leur voix au concert des peuples libres, ou de ceux qui se battent pour le rester ou pour redevenir libres ?

La situation est extrêmement grave. Il ne s'agit nullement d'un incident en passant. Il s'agit d'un parti qui constitue un état dans l'état.

Pourquoi avoir peur ? Je vous le demande, Mesdames et Messieurs, quand tout nous incite à l'audace et à la grandeur. Aurions-nous tellement démérité de nos ancêtres, ces pionniers hardis qui ont fondé la Nouvelle-France à la taille d'un empire, que nous ayons perdu jusqu'au goût d'être les maîtres de nos destinées, dans notre propre province ? Pour ma part, je m'y refuse obstinément à le croire. Avec bien d'autres, je rejette cet esprit mélancolique de résignation qu'un petit groupe d'exploiteurs voudrait faire régner dans toutes les sphères de notre société pour mieux l'asservir. La crainte, dit-on, est le commencement de la sagesse, et sous prétexte de rendre notre peuple sage, faudrait-il qu'il devienne craintif ?

Nous rejetons, ai-je-dit, cette attitude de démission, car nous savons trop quelles ressources profondes, humaines et matérielles, renferme le Québec, nous savons trop de quel sursaut, de quel redressement il est capable pour abdiquer ainsi. D'ailleurs, la France elle-même ne vient-elle pas de nous donner

Archives de la Ville de Montréal

le plus bel exemple de ce sursaut, de ce redressement dont un pays est capable, lorsqu'au lieu de l'inviter à l'apathie, au désespoir ou à l'immoralisme, on l'appelle au travail, à l'espérance et à la fierté !

L'expérience du Général de Gaulle est une révélation. A un pays dégouté de la dictature clandestine des partis, il a donné une foi nouvelle dans la démocratie; à un peuple découragé par les trahisons successives des politiciens, il a redonné l'espérance dans l'avenir de la Patrie. Les partis politiques des quatre premières républiques n'étaient pas la plupart que des coalitions d'individus et d'idéologies qui plaçaient leurs propres intérêts partisans au-dessus du pays lui-même. On rêvait d'une France radicale, d'une France socialiste, voire même d'une France communiste. Mais la France tout court, elle était oubliée; qu'elle n'ait pas de gouvernement pendant des semaines, des mois, c'était peu important pour le parti, surtout pour le petit groupe qui, derrière les députés, tiraient les ficelles, échafaudaient les combines, se préoccupaient avant tout de leur propre avantage.

Dans le Québec, les rôles sont renversés. Ce n'est pas la dictature du parti unique qui domine le gouvernement, lequel à son tour opprime le parlement. Mais cela conduit aux mêmes résultats. Dans le Québec comme en France, même dégoût à l'égard de nos institutions politiques; dans le Québec comme en France, même apathie, même découragement en face des agissements de nos politiciens qui sacrifient les intérêts supérieurs de la

Archives de la Ville de Montréal

province aux exigences du parti. Notre gouvernement, ce n'est pas le gouvernement de la province, c'est celui d'un parti: le gouvernement de l'Union Nationale. En France, les politiciens ont réussi à accomplir ce que n'avaient pu faire au cours des siècles les coalitions armées: le démembrement moral et physique du pays. Dans le Québec, le parti unique est en train de réaliser ce qu'aucun texte de loi jadis n'avait pu faire: le démembrement économique et moral du Canada français.

En 15 ans, la France a perdu successivement la Syrie, le Liban, l'Indochine, le Cambodge, Le Laos, la Tunisie et le Maroc. Elle s'est en quelque sorte, de par la faute de ses politiciens, rapetissée à la mesure d'un pays de deuxième classe. Dans le Québec, si nous n'avons pas du moins perdu du territoire, nous continuons néanmoins à perdre du terrain. De par la faute du parti unique, nous sommes en train de devenir une province de deuxième classe. Nous reculons sur tous les fronts à la fois, abandonnant des positions stratégiques et vitales les uns après les autres. Quant aux politiciens, ces traîtres de l'arrière, ils ne s'occupent pendant tout ce temps que de leurs propres intérêts.

Je le répète, nous reculons sur tous les fronts à la fois. Car, dans les sentiers de l'Histoire, le peuple qui n'avance pas ou qui n'avance pas aussi vite que les autres, en réalité, recule, et c'est justement notre sort à tous. On persiste à laisser les étrangers s'emparer de nos cours d'eau et de nos forêts, de nos mines et de nos moyens de communication,

Archives de la Ville de Montréal

de la majeure partiede nos industries et de nos commerces: on s'obstine à nous cantonner dans l'agriculture et la colonisation. La politique, qui aurait pu être un instrument efficace de progrès économique et social, est depuis longtemps entre les mains de mauvais maîtres, dont l'unique préoccupation est de se maintenir au pouvoir. Regardez-les agir, écoutez-les parler ! D'un côté, des courbettes devant les puissances d'argent; de l'autre, des coups de matraque à l'égard de ceux qui osent s'élever contre leur exécrable dictature. D'une part, on insiste hypocritement sur la prétendue vocation agricole et colonisatrice de notre peuple; de l'autre, on louange les vertus d'humilité et de résignation. Comme si la Providence avait décrété de tout temps que nous ne serions désormais que "des porteurs d'eau et des scieurs de bois".

En effet, Mesdames et Messieurs, quelqu'un d'entre nous s'avise-t-il de parler d'une politique de progrès et de grandeur, qu'aussitôt on s'empresse dans les milieux officiels de le traiter d'illuminé, quelqu'un d'entre nous parle-t-il de la nécessité de reconquérir la maîtrise de notre économie, qu'aussitôt on le dénonce comme étant un socialiste.' Préconise-t-il une aide accrue à l'éducation que par tous les subterfuges de la propagande, on le transforme en un adepte du communisme ! Malheur à ceux qui, dans cette province, souhaitent l'avancement économique et social de leurs compatriotes, ce sont aux yeux des dirigeants de l'Union Nationale des hérétiques dangereux qui ne méritent que persécution et bannissement.

Archives de la Ville de Montréal

Et que dire de ceux qui, comme nous, prêchent la moralité publique ! Comme vous avez pu le constater, l'Union Nationale, c'est-à-dire son cabinet clandestin, les considère comme ses principaux adversaires. Nous nous opposons à la violation des lois et aux vols d'élection, au règne de la pègre et au vice commercialisé, autant de pratiques condamnables dont le parti unique se sert pour maintenir sa domination sur le Québec. Lorsque nous nous élevons contre l'immoralité publique sous toutes ses formes, on dirait que l'Union Nationale se sent visée au coeur. C'est alors qu'elle réagit le plus violemment par le chantage, les menaces et les dénonciations.

Avait-il eu une vision prophétique, cet homme public, membre du Parlement fédéral, qui, il y a 20 ans, décrivait le chef de l'Union Nationale, au moyen d'une comparaison, qui, pour forte qu'elle pouvait alors paraître, a révélé depuis son exacte et tragique signification.

Ce député fédéral avait alors trouvé cette formule qui établit un parallèle saissisant entre deux philosophies politiques également condamnables: "Staline tue, Duplessis salit".

Nos mâitres d'aujourd'hui ce sont des professeurs du désespoir: désespoir national, désespoir moral. La France, dans un geste magnifique, vient de se libérer de son régime démoralisateur: elle a cessé d'avoir peur pour reprendre enfin son rôle traditionnel en Europe et dans tout l'univers. A notre tour,

Archives de la Ville de Montréal

pourquoi ne cesserions-nous pas d'avoir peur, de désespérer ? Pourquoi ne pas reprendre confiance dans nos destinées et sauver ce qui reste à sauver de nos richesses naturelles, de nos universités, de notre industrie et surtout de notre capital moral gravement compromis ? Pourquoi hésiter devant une politique dynamique de progrès et de grandeur dans la ligne de nos traditions les plus pures ? Pourquoi enfin ne pas chasser, une fois pour toutes, nos mauvais maîtres, artisans du défaitisme, de l'apathie et de la résignation, dont l'oeuvre menace de conduire notre province à la déchéance économique et sociale ?

Car, lorsque j'écoute les voix du passé, lorsque j'évoque les grandes leçons de notre Histoire, surtout lorsque je me penche sur les forces vives de ma province, j'y trouve des motifs d'espérance beaucoup plus que de désespoir. Après tout, nous sommes ici dans le Québec près de 5,000,000 d'hommes, qui considérons encore la justice et la liberté comme les biens les plus précieux de l'humanité, et qui attendent avec impatience le jour de la libération; près de 5,000,000 d'hommes à qui il ne manque que la détermination et la confiance pour reconquérir le terrain perdu.

Archives de la Ville de Montréal

Ces motifs d'espérer, je les vois dans cette magnifique jeunesse de notre peuple, dans tous ces jeunes hommes et ces jeunes filles, qui, à tous les échelons de notre société, restent épris d'idéal et de liberté; je les puise dans le labeur incessant de nos ouvriers et de nos agriculteurs, toujours attentifs à leur tâche quotidienne, malgré le maigre revenu qu'ils en retirent; je les retrouve encore dans le dévouement et la persévérance de nos éducateurs que la négligence des pouvoirs publics galvanise plus qu'elle ne décourage. Ces motifs d'espérer, ce sont toutes ces institutions qui se sont édifiées en dehors des sphères officielles et qui continuent de croître en importance, en dépit de l'indifférence ou des brimades de nos gouvernants; ce sont des groupes d'hommes d'affaires audacieux et entreprenants sur lesquels le gouvernement de l'Union Nationale jette des regards soupçonneux, et qui élaborent dans le silence et le travail l'avenir économique de leurs compatriotes.

Ces motifs d'espoir, je les aperçois ici même au coeur de cette région minière dont je songe à toute l'importance pour le Québec. Le développement dont vous avez été à la fois les témoins et les artisans depuis une quinzaine d'années, constitue un exemple frappant de ce qu'aurait pu être l'expansion de nos mines dans toute la province, si nous avions eu à la direction des affaires un gouvernement préoccupé d'abord du progrès et du bien-être de la collectivité. On a préféré leurrer la population par des affirmations fantaisistes. Je lisais l'autre jour un discours d'un des benjamins du régime

Archives de la Ville de Montréal

et j'ai sursauté lorsqu'il a déclaré que le Québec était la première province du pays par sa production minérale.

Or, la vérité est toute autre. Non seulement le Québec n'est pas au premier rang par la valeur de sa production minérale, mais il n'occupe même pas la deuxième place. Pourtant, il fut un temps où nous étions de pair, dans ce domaine, avec l'Ontario et dépassions largement les autres provinces. Aujourd'hui, la production minérale ontarienne double celle du Québec, laquelle est également dépassée par la production de l'Alberta. Nous voici donc en troisième position, loin de la première comme l'affirmait le nouveau ministre des ressources hydrauliques.

En 1957, la valeur de la production minérale de l'Ontario était de $740 millions, celle de l'Alberta $411 millions, en comparaison de $385 millions pour le Québec. Ces chiffres sont indéniables, on les trouve à la fois dans les statistiques fédérales et celles des provinces. Si l'on calcule la valeur de la production minérale par tête de population, notre province est au septième rang: $91 dans le Québec, en comparaison de $370 en Alberta, $202 à Terre-Neuve, $145 en Colombie-Britannique, $140 en Saskatchewan, $120 en Ontario, et $95 en Nouvelle-Ecosse.

Pourtant, les géologues les plus réputés s'accordent à dire que le Québec possède des ressources minières insurpassables. Qu'attend-on pour les mettre en exploitation comme le font les autres provinces ? Que font donc nos ministres pour promouvoir

Archives de la Ville de Montréal

leur développement ? Au contraire, ils le retardent en endormant le peuple dans unefausse sécurité par des déclarations irresponsables et échevelées comme celle du ministre des ressources hydrauliques dont je parlais tout à l'heure. Vous avez un ministre dans la région. Il a fait si peu de bruit qu'ailleurs dans la province on n'en soupçonnait même pas l'existence jusqu'au jour où l'on a appris que lui aussi avait acheté des actions de la Corporation de Gaz Naturel du Québec. On dit qu'il s'est enrichi en spéculant sur les mines. C'est son affaire comme individu; mais en tant que ministre, son premier devoir est d'enrichir la province avant de s'occuper de son propre avancement. D'autant plus que les règles élémentaires de la décence devraient interdire à tout ministre de la Couronne de spéculer sur les biens qui ont appartenu ou qui appartiennent encore à la Province.

Il n'y a pas lieu de s'étonner après cela que le Québec ne reçoive qu'une pitance de l'exploitation de ses ressources naturelles. Pendant que l'Alberta en 1957 retirait en revenus publics plus de $120 millions de l'exploitation des richesses de son sous-sol, le Québec, pourant si riche en cuivre et en minerai de fer, en retirait à peine une vingtaine de millions de dollars. Grâce à ces revenus, l'Alberta n'a pas de dette publique; elle verse annuellement des octrois considérables à l'éducation et aux municipalités. On est même allé l'an dernier jusqu'à inaugurer la distribution d'un dividende de $20. à tous les citoyens, bien que depuis cinq ans les taxes aient progressivement diminué.

Archives de la Ville de Montréal

Et tout récemment, le premier ministre, M. Manning, annonçait la mise en oeuvre d'un plan quinquennal d'expansion des services publics au montant de $500. millions.

Voilà ce qu'a donné en Alberta une exploitation à la fois audacieuse et rationnelle des richesses du sous-sol. Dans le Québec, la situation est bien différente. D'abord, montrez-moi une taxe que le régime de l'Union Nationale a réduite depuis 15 ans ? Aucune. Au contraire, le fardeau de la taxation est toujours de plus en plus lourd, pour l'ensemble de la population. Notre dette publique dépasse le milliard, si l'on tient compte de toutes les obligations que le gouvernement assume à la cachette et qu'il ne veut pas prendre directement à sa charge de crainte de dévoiler au contribuable la banqueroute qui le menace. Cette banqueroute financière, n'est-elle pas aussi évidente que la banqueroute morale du régime ? En dépit d'un budget de $500 millions, on n'a pas d'argent. Pas d'argent pour nos universités, pas d'argent pour nos étudiants, pas d'argent pour les municipalités, pas d'argent pour les commissions scolaires, pas d'argent pour la voirie, pas d'argent pour nos hôpitaux, pas d'argent pour les travaux publics.

Mais alors où va donc l'argent des revenus publics ? C'est que dans le Québec, on paie aussi des dividendes, mais pas à la manière de l'Alberta qui les distribue à tous les citoyens sans distinction. Ici, ce sont les dividendes aux amis du régime que l'on verse sous les formes les plus diverses et qui dans l'ensemble absorbent annuellement $100 millions, soit le cinquième

Archives de la Ville de Montréal

du budget de la province. Cent millions de dollars avec lesquels on exerce le chantage et la corruption; cent millions de dollars avec lesquels on engraisse la caisse électorale; cent millions de dollars que l'on dépense en frais de représentation et de voyage; cent millions de dollars qui servent à enrichir certains entrepreneurs ou encore à payer des chemins privés pour le bénéfice d'un petit groupe de privilégiés.

Il n'y a pas un don, pas un octroi, pas un permis qui ne soit fait ou accordé par le régime sans qu'aussitôt on réclame une ristourne. En résumé, l'Union Nationale, c'est une colossale entreprise de gaspillage et de démoralisation qui lentement est en train de conduire à la faillite la province elle-même.

Mesdames et Messieurs, vous trouvez peut-être ce tableau un peu sombre. On s'habitue à la longue à l'obscurité, mais il n'en reste pas moins que la lumière est préférable. Vous me direz peut-être:mais pourquoi vous en faire ? Cela va mal dans le Québec, mais cela dure depuis des années. Tout ce que vous dites, nous savons que c'est vrai. Plusieurs d'entre nous sont des victimes ou des témoins. Et puis croyez-vous qu'il y ait quelque chose à faire ?

Oui, Mesdames et Messieurs, je crois qu'il y a quelque chose à faire. Je crois même que tout est possible en face du réveil qui se manifeste un peu partout dans la province, en face de ces groupements d'action civique, alertes et vigoureux, q

Archives de la Ville de Montréal

qui se sont donnés comme but de restaurer dans les affaires publiques, l'honnêteté, la justice, les principes essentiels d'une saine administration, en face du mépris qui commence enfin à envelopper les véritables responsables de l'état de choses que nous dénonçons. Il n'est pas trop tard donc pour réagir efficacement et la partie, comme vous le voyez, est loin d'être perdue. Car, il s'est trouvé que par ses excès mêmes, le régime a provoqué un sursaut sauveur et que des citoyens, à Montréal d'abord et maintenant dans toute la province, ont crié leur refus et ont entrepris de bâtir eux-mêmes l'instrument de leur libération. Ce qu'il y a d'émouvant et de significatif, c'est que ce réveil vient d'en bas, qu'il est le fruit de l'action spontanée de la masse dans toutes les classes, qu'il rassemble peu à peu tous ceux qui,par-delà leur allégeance partisanes, ont pris conscience de la gravité de notre situation.

Ne sont-ce pas là des signes indéniables et réconfortants du renouveau qui s'annonce. Mais pour que ce magnifique effort de rénovation sociale et politique ne soit pas sans lendemain, il faut poursuivre la tâche jusqu'au bout et supprimer non seulement les maux que nous dénonçons, mais aussi leurs causes.

A ce sujet, je crois qu'il faut réitérer ici dans cette région, comme dans toutes les régions, l'appel que je lançais à Québec, en mars dernier:

Archives de la Ville de Montréal

Remonter aux causes de nos maux c'est reconnaître qu'il ne peut y avoir de libertés universitaires ni de libertés syndicales parce qu'il n'y a pas de vraie liberté tout court; il ne peut y avoir en haut lieu de conscience des problèmes de l'enseignement, des problèmes économiques et sociaux, parce qu'il n'y a pas de conscience de la situation exacte des Canadiens français comme groupe; il ne peut y avoir une politique dynamique parce que ceux qui devraient l'appliquer sont incapables de prendre la mesure des transformations de l'époque et d'en comprendre toute la portée. Il ne peut y avoir de confiance dans la nation et d'intégrité dans l'aministration, parce que le régime s'est bâti et il se maintient sur la crainte et la méfiance généralisées, et à l'aide des pots-de-vin, du patronage et des interventions occultes. C'est donc cela qu'il faut d'abord abattre, c'est ce chancre qu'il faut détruire en premier lieu.

Il servirait de peu de chose en effet d'élaborer une grande politique, de la concrétiser dans un programme dynamique, de former des équipes pour l'appliquer si premièrement on ne restaure pas dans le peuple, la confiance, le sens de la dignité, et de la liberté, la notion exacte de la morale publique. Je sais bien que cette moralité publique n'est pas un objectif en soi, mais elle est la condition essentielle de tout redressement: elle est le cadre hors duquel, rien de durable ne saurait être entrepris.

Archives de la Ville de Montréal

Non, contrairement aux affirmations d'adversaires intéressés, nous de la Ligue d'Action Civique, ne faisons pas de la moralité publique le seul article de notre programme, le fin mot de notre politique. Mais nous savons et vous savez aussi que dans le Québec, il s'impose d'abord au niveau du gouvernement et de l'administration, une vate opération de salubrité.

C'est par là que nous empêcherons une autre imposture, que nous éviterons aux masses une autre déception. Il faut d'abord rétablir un climat de dignité et de respect, restaurer les conditions du progrès moral et de l'épanouissement intellectuel pour tous, rendre à la démocratie à tous les échelons sa vraie figure, faire jaillir de nouveau dans le peuple cette "foi civique", cette confiance dans ses institutions, sans lesquelles on bâtit sur le sable. C'est tout à la fois une oeuvre d'éducation et et d'épuration qu'il faut entreprendre et celle-ci réalisée ou simplement amorcée sérieusement, une foule de problèmes disparaîtront déjà d'eux-mêmes.

C'est ensuite et ensuite seulement qu'il sera possible de pratiquer la grande politique dont ce peuple si souvent trompé, n'ose même plus rêver. Et chaque jour qui passe souligne un peu plus l'urgence de cette politique salvatrice hors de laquelle nous ne ferons que piétiner. La province de Québec n'a pas un destin de musée mais doit plus que toute autre se tourner résolument vers l'avenir et employer toute sa volonté à assurer à chaque classe de citoyens, les moyens d'un épanouissement fécond.

Archives de la Ville de Montréal

Ceux-là qui ont permis que naisse le doute chez beaucoup des nôtres, ceux-là qui ont rendu "autonomie" un synonyme de stagnation, une excuse à toutes les compromissions, un alibi à toutes les démissions, ceux-là portent une terrible responsabilité. Le régime s'est condamné aussi bien par ses mauvaises actions que par son inaction: par les premières, il a gâché le présent, par la seconde, il a compromis l'avenir.

Et cela est particulièrement grave dans le cas de la province de Québec qui ne peut commander le respect de ses partenaires et tenir toute sa place dans la Confédération canadienne, que si elle est constamment animée par un souci pasionné de la compétence et de la qualité.

Nous avons sans doute bien des revendications à élever, des plaintes à formuler, des voeux à soumettre à l'endroit de nos partenaires dans la Confédération ou à l'endroit du gouvernement central. Mais qui ne voit que notre seule chance de faire prévaloir nos vues, réside d'abord dans ce que nous représentons nous-mêmes. L'heure est venue de nous interroger et de nous employer à faire que cette province s'impose d'elle-même au respect des autres, par sa valeur et ses réalisations propres. Après cela, les revendications que nous aurons encore à présenter seront l'objet d'une tout autre considération, et cela d'autant plus que tout le peuple du Québec, alors les appuiera.

Archives de la Ville de Montréal

Et il le faut depuis toujours. Quand on pense qu'il y aura bientôt 25 ans, que notre historien national, le Chanoine Lionel Groulx, écrivait ces lignes:

> "Nous appartenons à ce petit groupe de peuples sur la terre, - combien sont-ils ? Quatre ou cinq ? - au destin d'une espèce particulière: l'espèce tragique. Pour eux, l'anxiété n'est pas de savoir si demain ils seront prospères ou malheureux, grands ou petits, mais s'ils seront ou ne seront pas; s'ils se lèveront pour saluer le jour ou rentrer dans le néant. Chaque jour de notre vie nous achemine vers l'un ou l'autre de ces choix suprêmes: ou résister, vaincre dans l'arc-boutement héroique, ou glisser sur la pente fatale, nous laisser happer par le Moloch américain. Anxiété de quelque importance, on l'avouera, et qui n'intéresse point que le temporel et l'humain, si un peuple ne saurait mourir à son passé, à sa culture, à ses ancêtres, sans mourir à bien autre chose."

Cet avertissement, ce language clair, net, précis, mais angoissant aussi, c'est à nous, à notre génération qu'il s'adresse. Car, si jeunes que nous soyons, nous sommes de la génération des prévenus. Nous ne pourrons blâmer que nous-mêmes, si le gas sonne pour marquer la fin de notre vie comme groupe, comme peuple distinct sur notre continent.

Citoyens de la Région de l'Abitibi et du Témiscamingue, votre devoir n'est pas différent de celui des citoyens du reste de la Province.

Notre devoir à tous, c'est d'arracher à la déchéance progressive le peuple du Québec. Vous avez le devoir de nous aider à lui rendre le sens de sa mission et sa place dans la Confédération canadienne.

Archives de la Ville de Montréal

Archives de la Ville de Montréal

Texte intégral de la conférence de M. Jean Drapeau

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs.

Qui pourrait encore douter, devant une manifestation comme celle-ci, de l'ampleur du réveil civique dans notre province? La réponse éclatante que vous apportez ce soir, par votre présence, rejoint et confirme les signes éloquents d'une volonté de rénovation dans tous les domaines, d'une volonté de salut public, qui nous parviennent de toutes parts. Oui, le peuple du Québec, sorti de son long sommeil que certains s'ingéniaient à prolonger, clame aujourd'hui sa soif d'une administration intègre et d'une politique dynamique à tous les échelons. Ce peuple entend retrouver, avec sa dignité, les moyens de son épanouissement et de sa grandeur et il est passionnément résolu à ce que le pouvoir, à tous les échelons, serve la nation au lieu de s'en servir.

Quoi qu'on veuille et qu'on fasse, en certains milieux, on ne pourra plus arrêter ce mouvement, né voici quelques années déjà mais qui a revêtu ces derniers mois l'allure d'une véritable croisade. Nous assistons dans le Québec, à un véritable plébiscite populaire, spontané, qui juge et qui déjà a condamné les responsables de la déchéance morale, de la dégradation intellectuelle et de la stagnation matérielle dont notre province est tragiquement victime. Ce que nous avons entrepris à Montréal voici déjà huit ans, cette entreprise de salubrité publique et de renaissance du civisme a trouvé des échos puissants dans toutes les parties de la province et des dizaines de milliers de citoyens, qui avaient perdu toute confiance dans les vieilles formations politiques, redécouvrent un espoir. Ils s'apprêtent à forger eux-mêmes les instruments de leur libération et retrouvent la saveur authentique de la démocratie.

Ce réveil, assurément, n'est pas du goût de tout le monde: il a pour trop d'hommes en place, pour trop de factions à leur solde et à leur merci, la figure menaçante de la reddition des comptes. Il n'y a pas lieu alors de s'étonner de l'acharnement avec lequel dès maintenant, on combat cette campagne de salut public, on s'efforce d'en fausser le véritable sens.

On ne recule même pas devant l'arme pitoyable du mauvais calembour. Et le dernier en date, authentifié d'ailleurs et repris par le chef même du gouvernement de cette province consiste à qualifier notre campagne, "d'action cynique". Remarquons au passage que le premier ministre n'a même pas en la matière, le "mérite" d'innover: ce sont les petits journaux à scandales qui ont les premiers découvert et diffusé, si l'on peut dire, ce "mot d'esprit".

La presse jaune

Cet incident serait en soi banal s'il ne mettait en lumière une fois de plus l'étrange collusion de la presse jaune et du régime actuel. Vous avez remarqué depuis longtemps que toutes ces feuilles ont manifesté envers le parti au pouvoir une sympathie révélatrice et qu'elles ont été presque automatiquement, à Montréal ou ailleurs, violemment opposées aux hommes et aux groupes qui tentaient de rétablir les conditions d'une démocratie authentique, qui tentaient de restaurer progressivement dans la Cité, ces valeurs fondamentales qui sont la dignité de l'homme, la liberté du citoyen.

Il y a maintenant plus grave: c'est que le régime lui-même et ses "succursales" à travers la province, puisent leurs armes dans cette presse. Vous retrouvez dans la bouche des dirigeants de l'Union nationale comme dans celle des chefs du Ralliement du Grand Montréal, les thèmes exploités par les journaux à scandales: vous y retrouvez les mêmes insinuations, les mêmes accusations, les mêmes opinions.

Ainsi, non seulement le régime tolère-t-il l'action dégradante de cette presse, non seulement la favorise-t-il de ses deniers par une publicité massive en temps d'élection, non seulement l'utilise-t-il et l'aide-t-il mais encore aujourd'hui, il en cautionne les campagnes, en exploite les accusations et va jusqu'à en reprendre le vocabulaire, comme l'a fait le premier ministre en pleine Assemblée législative.

M. Duplessis nous avait pourtant habitués à des calembours de son propre cru qui — soyons justes — ne manquaient pas forcément de saveur. On a les qualités d'hommes d'Etat que l'on peut! Aujourd'hui, il va chercher sa pâture dans la masse des publications dégradantes dont la floraison est en elle-même le signe de la décadence du régime. Et si l'on est porté à bon droit à s'en indigner, comment s'en étonner vraiment, à la réflexion? Depuis si longtemps, le régime le pratique, lui, le cynisme sous toutes ses formes, qu'il lui semble impossible que d'autres groupes veuillent emprunter une voie différente.

Une singulière morale

La singulière morale qu'ils ont érigée en règle permanente dans l'administration de la chose publique — et que notre propre démission à tous a trop longtemps tolérée — cette singulière morale leur paraît tellement inséparable de la politique, qu'ils ne sauraient admettre que d'autres refusent de la pratiquer. Aussi, ne peuvent-ils prêter aux autres que leurs propres intentions. Il leur semble inconcevable que l'on puisse parler sérieusement de morale publique, d'intégrité dans l'administration, de civisme quand on aborde le plan de la politique. Et ils ont malheureusement empoisonné lentement tout un secteur de l'opinion qui ne croit plus à l'honnêteté et pour qui, lorsqu'on prône la restauration de la moralité publique, on ne peut être que naïf ou cynique. Au fond, c'est une confession involontaire que le premier ministre a servie en pleine Assemblée législative: en reprenant le mauvais calembour de la presse jaune, il a confirmé que pour son parti, le cynisme est une condition essentielle de la réussite en politique.

Comment ne pas rappeler ici que, dès le début de notre combat pour le rétablissement d'un régime intègre à Montréal, nous nous sommes heurtés entre autres adversaires, aux agents et organisateurs de l'Union nationale et pendant toute la durée de notre mandat, nous les avons retrouvés sur notre route, parfois ouvertement mais le plus souvent, selon la formule qui leur est chère, oeuvrant dans l'ombre et par personnes interposées. Les attaques incessantes de la presse jaune, les agissements du monde interlope, les menaces de la pègre, le chantage de certains groupes financiers, tout cela formait une singulière partition derrière laquelle, on devinait le même et mystérieux chef d'orchestre, aux procédés et à l'efficacité bien connus, la sinistre et redoutable "machine de l'Union nationale".

Ce n'est sans doute pas à vous qu'il faut décrire l'ampleur et les moyens d'action de cet appareil qui pèse sur tous les citoyens, qui pèse sur la province et jusque sur le parti lui-même. D'ailleurs, ce n'est pas aux partisans de l'Union nationale, dont un bon nombre, à tort ou à raison, appuient de bonne foi ce parti, que je m'attaque; non plus qu'à certains de ses dirigeants officiels qui peuvent être personnellement des hommes intègres: les uns et les autres sont bien souvent les premières victimes de la fameuse "machine".

Un cabinet clandestin

Car, dans le Québec, nous avons deux gouvernements et, conséquemment, deux budgets. Il y a le cabinet "officiel" dont chacun connaît les membres et dont les journaux reproduisent à l'envi les photos et les déclarations. Et puis, il y a le cabinet clandestin, dont quelques-uns soupçonnent l'existence, dont on chuchote la composition, dont on se raconte de bouche à oreille les dernières "trouvailles".

Il y a le cabinet clandestin qui mène le gouvernement officiel et, à travers celui-ci, régente la province. Les hommes tout-puissants qui forment ce cabinet de l'ombre voilà nos vrais maîtres, dont la volonté s'impose même aux ministres et devant lesquels tout plie. Dans d'autres pays, on a pu, à certaines époques, parler du "pays réel" par opposition au "pays légal": nous, nous connaissons maintenant le gouvernement réel dont le gouvernement légal tend à n'être de plus en plus que le docile agent d'exécution.

Ce cabinet clandestin, il a pour instruments la pègre et la presse jaune, pour armes principales, le chantage et la caisse électorale. Peu à peu, il s'est bâti un extraordinaire réseau de complicités et là où il ne pouvait obtenir des concours, il a su au moins imposer le silence. Des hommes, des associations, des institutions se taisent et leur silence donne la mesure de la dégradation de la démocratie dans la province. Sans doute, avons-nous connu antérieurement d'autres régimes qui ont utilisé plus ou moins les mêmes armes, ont recouru aux mêmes procédés. Mais les choses n'avaient pas encore été poussées au point où elles en sont aujourd'hui: il a fallu attendre le régime actuel pour connaître le poids menaçant d'un cabinet clandestin. Députés et ministres, complices apeurés et impuissants, ne sont plus que les fantoches de ce gouvernement réel qui a étendu ses tentacules sur toutes les régions de la province, sur tous les secteurs de notre population.

Comment saurait-on expliquer l'appui enthousiaste des feuilles jaunes au régime, les sommes énormes qu'elles ont reçues sous forme de publicité lors des campagnes électorales, sinon par l'alliance implicite mais réelle entre cette presse infâmante et le cabinet clandestin. Tandis que nombre de journaux sérieux, courageux, ont du mal à survivre, voici que la "caisse" de l'Union nationale contribue au maintien et à l'expansion des feuilles à scandales.

Comment d'ailleurs pourrait-il en aller autrement? Le régime a besoin de ces feuilles pour se maintenir car ces feuilles sont un instrument d'abêtissement, une entreprise de démoralisation, un moyen de salir jour après jour tous les hommes et tous les éléments avides de réformes, bref un moyen de distraire l'attention des masses des vrais problèmes et de l'empêcher de croire à son salut.

Collusion révoltante

Le régime en place a besoin de l'immoralité publique, de l'ignorance et de l'abêtissement du peuple pour se maintenir au pouvoir: voilà le service que lui rend la presse jaune. Collusion révoltante mais trop compréhensible. Ce régime et cette presse vivent l'un de l'autre, s'expliquent l'un par l'autre, se conditionnent l'un l'autre. D'ailleurs, on peut se demander si certains membres éminents du parti ne sont pas liés de très près à la direction de quelques-unes des plus nocives d'entre ces feuilles.

Tel qu'il est aujourd'hui, le régime de l'Union nationale ne peut que sécréter la corruption et engendrer des phénomènes comme celui de la floraison de la presse ordurière et de l'expansion de la puissance de la pègre. Quiconque a été mêlé à une élection dans le Québec ou a eu l'occasion d'approcher la "machine" de l'Union nationale, sait quelle part importante y tient le monde interlope et quels étranges marchandages s'y ébauchent. La province entière est la victime de ces ententes odieuses: c'est elle qui "paie", qui est la victime permanente des avantages consentis aux puissances de l'ombre en retour de leur appui toujours chèrement payé. Derrière les exécutants, qui parfois se font prendre, il faut chercher les vrais artisans de l'entreprise de dégradation du peuple entier.

Vous vous rappelez les paroles prononcées récemment par un éminent magistrat de cette province alors qu'il prononçait la sentence du trop célèbre Edward Callaghan, un bandit notoire américain, accusé de tentative de meurtre sur la personne du Dr Ruben Lévesque, président de la Ligue d'action civique: "Ce qui ajoute à l'odieux de ce crime, c'est que l'accusé ne connaissait pas sa victime. Son seul intérêt consistait dans l'accomplissement de ce pour quoi il avait été payé. Rien n'est plus détestable que de voir un homme assouvir la vengeance d'un autre ou d'un groupe et d'être payé pour ça".

Action cynique, a dit le chef du gouvernement: c'est qu'il s'y connaît. Il a abandonné petit à petit à une petite poignée d'arrivistes la vraie direction de la province: il a laissé le gouvernement de l'Union nationale se superposer au gouvernement de la province de Québec et ce gouvernement officieux a peu à peu étendu son emprise dans tous les secteurs. A ce cabinet clandestin appartiennent l'exécution des hautes et des basses oeuvres et la maîtrise de la caisse électorale mais aussi l'exercice du "patronage" et la véritable maîtrise de toutes les subventions. Le cabinet officiel ne devient plus qu'une façade et c'est le cabinet clandestin qui exerce une dictature toujours plus odieuse, un chantage généralisé qui, par ses procédés, est un facteur de pourrissement de notre société.

Deux cabinets coûtent cher

Et cela coûte cher, deux gouvernements, vous le devinez. Il faut bien que le cabinet clandestin trouve ses fonds quelque part. C'est lui qui est l'auteur de la politique d'achat au détail et au prix fort d'une grande partie des fournitures du gouvernement, afin de se conserver d'utiles fidélités ou de récompenser des complicités ou des silences non moins utiles. C'est lui qui perçoit le traditionnel pourcentage que versent les firmes bénéficiaires de contrats du gouvernement. C'est pour lui que les établissements en quête d'un permis de la Commission des liqueurs ou encore de cette formule bâtarde de la "tolérance", doivent verser des montants, chaque année plus élevés.

Oui, cela coûte cher à la province de devoir maintenir deux cabinets dont l'un accapare par des voies détournées une partie des ressources de l'Etat provincial et rend celui-ci incapable, conséquemment, de remplir une partie de ses obligations et de remplir convenablement le reste. Car, même si les ressources actuelles peuvent paraître insuffisantes, un régime qui serait pleinement conscient de son devoir, pourrait faire beaucoup plus et beaucoup mieux que ce qui nous est actuellement offert. On trouve de l'argent pour ce qui peut frapper l'imagination populaire et pour ce qui, surtout, peut alimenter les caisses du cabinet clandestin. Mais il n'y en a pas pour payer décemment les instituteurs et les professeurs, pour donner une âme à notre enseignement, pour améliorer notre législation sociale, car dans ces domaines et dans bien d'autres, il n'est pas possible de prélever le "petit pourcentage". Les crédits et les subventions abondent pour les entreprises qui rapportent et les hommes ou les associations qui peuvent être utiles au régime; ils sont inexistants ou dérisoires pour les autres. Ainsi, on confirme dans la masse l'impression d'un divorce entre la politique et la morale, entre l'administration et l'honnêteté. Par son comportement, le régime actuel a empoisonné l'esprit d'un grand nombre de gens et répandu chez les autres le dégoût de l'action politique. Et c'est peut-être là le crime le plus grave du régime, de ceux qui le forment, qui le servent, de ceux qui le tolèrent.

Nous n'avons pas, nous de la Ligue d'action civique, la prétention, contrairement à ce que voudraient laisser croire des adversaires intéressés, d'avoir un quelconque monopole de l'honnêteté. Nous savons que tous ceux qui ne sont pas avec nous ne sont pas forcément malhonnêtes ou veules mais nous sommes bien forcés de constater que toute la pègre, elle, et toute la presse jaune sont d'un seul côté et vous savez lequel.

Face à une pareille situation, seul un mouvement en profondeur de tout le peuple peut assurer notre salut. Et ce mouvement se traduira par une action hors des sentiers battus. Déjà, depuis quelques années et surtout ces derniers mois, on a vu des groupes se former spontanément ici et là dans la province et on sent partout que ce peuple sort enfin de son long sommeil. C'est un pareil esprit de rénovation, une semblable volonté de salubrité, de restauration de la démocratie qui ont été à l'origine de la Ligue d'action civique de Montréal.

"Crois ou meurs"

Mais comment expliquer alors, que dans notre système démocratique, un tel gouvernement clandestin ait pu s'établir et se maintenir en dépit du sentiment profond de liberté et d'honnêteté qui a toujours animé la population de cette province? Je crois que la réponse tient à ceci: une large fraction des citoyens, dégoûtés par les procédés du régime et désespérant de le renverser, ont perdu tout intérêt pour la chose publique. En d'autres mots, ils ont cessé de "pratiquer la foi civique": ils n'ont pas renoncé à leur idéal mais ont cessé de croire possible sa réalisation, même partielle, et utile tout effort en vue d'y mettre fin, avec le résultat que le cabinet clandestin exerce, en fait, une véritable dictature dont les méthodes s'apparentent étrangement à celles de certains régimes totalitaires, d'Europe et d'ailleurs. C'est la doctrine du "Crois ou meurs", des régimes communistes, savamment adaptée à nos traditions, à nos habitudes de vie, à nos institutions locales.

Jadis, sous Staline et Hitler, la police secrète allait parfois frapper à la porte de certains citoyens tard le soir, et tous connaissaient la signification de cette visite nocturne: c'était le camp de concentration ou la mort.

Aujourd'hui dans le Québec, le "patronéux", aux mêmes heures, donne un coup de fil ou se présente lui-même au domicile de certains citoyens, et tout le monde a compris: c'est la soumission ou la ruine.

Quel tragique rapprochement sur cette terre canadienne, bien souvent rougie du sang des martyrs de la foi et de la liberté.

Quel tragique rapprochement sur cette terre québécoise qui a pourtant vu des gens de notre race sacrifier généreusement leur vie pour assurer la suppression du Family Compact, et la reconnaissance, ici d'abord, puis par tout l'empire britannique du gouvernement responsable.

Le "Crois ou meurs" c'est chez nous, de nos jours, la douloureuse expérience qui attend, entre autres, ceux qui veulent servir leurs concitoyens. J'ai été soumis à cette expérience. D'autres l'avaient été avant moi. D'autres le seront encore.

Une expérience personnelle

Pour ma part, je n'ai jamais oublié une entrevue que j'ai eue, à sa résidence du Chemin St. Louis, en janvier 1956, avec un Conseiller législatif de Québec. Je ne sais s'il y en a deux qui demeurent Chemin St. Louis. Mais même dans ce cas, vous le reconnaîtrez sans équivoque possible.

Un grand nombre de partisans, de députés, voire même quelques ministres du gouvernement provincial m'avaient suggéré de rencontrer ce Conseiller législatif, pour l'assurer de ma détermination de ne faire aucune politique à l'hôtel de ville de Montréal et de mon désir de coopérer harmonieusement avec le gouvernement provincial pendant la durée de mon mandat. Il entretenait, me disait-on, quelque crainte de ce côté, à cause de la fulgurante victoire d'octobre 1954.

Désireux de ne rien négliger en vue de procurer à Montréal tous les avantages d'un mandat neutre en politique à la mairie, je décidai de rencontrer ce personnage: histoire de lui dire de vive voix que j'entendais me consacrer exclusivement à mon mandat municipal et que, pour en assurer le succès, j'entendais garder avec les gouvernements supérieurs — libéral à Ottawa, Union nationale à Québec, — les meilleures relations possibles.

Je n'oublierai jamais l'autorité cassante avec laquelle il s'empressa de censurer ma conduite alors qu'en qualité de maire j'avais quelque temps avant, souhaité la bienvenue à Montréal au premier ministre du Canada, l'honorable Louis Saint-Laurent, à l'occasion d'un congrès.

Je n'oublierai jamais non plus l'arrogance qui accompagnait son ultimatum de me rallier à l'Union nationale sous peine de disparaître de la vie publique. "Nous sommes au pouvoir, ajouta-t-il, et nous y resterons aussi longtemps que nous le voudrons — et il n'y a pas de place dans la vie publique pour des gens qui ne sont pas avec nous".

J'eus beau protester de mon ardent désir de mettre au service de ma ville les bonnes relations que je croyais de mon devoir d'établir avec les deux gouvernements supérieurs, — ce fut inutile. Je partis avec une conviction et une détermination. Une conviction: celle d'avoir rencontré le chef du gouvernement clandestin ou le roi du maquis, au sens corse du mot. Une détermination: celle de travailler au rétablissement de la liberté dans ma province, et plus activement encore advenant la fin de mon mandat à la mairie, quelles que soient les circonstances. Car j'avais en même temps et rapidement mesuré l'odieux et le danger qui s'attachent à l'existence d'un cabinet clandestin.

D'ailleurs, par la suite, le hasard et les nécessités de la fonction que j'occupais devaient me ménager quelques courtes rencontres avec le même personnage. Il ne changeait pas d'une fois à l'autre. Il perfectionnait seulement son jeu.

Hostilité constante

C'est donc là qu'on trouve l'explication de l'hostilité que nous avons rencontrée dès notre arrivée à l'hôtel de ville de Montréal, et qui n'a cessé de s'accroître en dépit de nos loyaux efforts pour rétablir un modus vivendi honorable entre l'administration municipale de Montréal et le gouvernement provincial, la plupart de nos adversaires à l'hôtel de ville, se révélant soudainement des agents dociles et empressés du cabinet clandestin.

On sait que cette hostilité a même forcé un conseiller de la Ligue d'action civique à démissionner au début de 1956 sous menace d'être ruiné, à seule fin de diminuer l'équipe de la Ligue, et de renforcer l'opposition systématique par la nomination, en remplacement, d'un autre agent du cabinet clandestin, qui avait pourtant été rejeté par les électeurs de son district à l'élection précédente.

•

Mesdames, Messieurs, nous avons vécu à Montréal, l'expérience du "Crois ou meurs". Nous sommes informés que d'autres citoyens dans la province vivent la même expérience. Ils reçoivent le même ultimatum. Le cabinet clandestin est toujours à l'oeuvre et pourchasse tous ceux qui manifestent ou participent au réveil civique. Nous savons aussi — et c'est notre consolation — que sans bruit, dans le calme fortifiant de leur conscience généreuse, ils gardent eux aussi notre même conviction et notre même détermination.

Et il le faut. Car il n'est pas vrai qu'un tel régime doive durer. Tout comme certain sérum réussit à prolonger la vie d'un grand malade mais ne rend pas la vie éternelle, ainsi en est-il de la corruption, qui a pu prolonger un régime moribond mais, du même coup lui a préparé une agonie pénible, et une fin de désespéré.

Le véritable cynisme

Mesdames, Messieurs, quand l'immoralité publique a perverti la conscience, il n'y a plus de limite au cynisme des politiciens de cet acabit.

La semaine dernière, à Montréal, le Conseil municipal adoptait à l'unanimité, une résolution contre la littérature obscène et les journaux jaunes.

De tous nos conseillers municipaux — et ils sont 99 — qui croyez-vous, s'est porté proposeur de cette motion? Précisément un conseiller annonceur important dans un des pires journaux jaunes de la métropole, annonceur si important à une certaine époque, que ça prenait les proportions d'un véritable appui financier. Et en même temps, ce même conseiller était membre du bureau provincial de censure du cinéma auquel le procureur général de cette province avait également confié la censure des publications.

Ça c'est vraiment de l'action cynique!

Il y a environ deux ans, un individu écrivait de violents articles dans le même journal ordurier. Traduit en Cour criminelle, il fut trouvé coupable de libelle criminel et condamné comme tel. En même temps il était membre du bureau provincial de censure du cinéma et des publications, dont le devoir consiste, entre autres, à prévenir la corruption de notre jeunesse. Il ne fut même pas suspendu ni démis de ses fonctions par le procureur général de cette province qui est le ministre en charge de ce bureau. Ça c'est ce qu'il convient vraiment d'appeler de l'action cynique.

L'expertise : une farce

Pas plus tard que la semaine dernière encore à Montréal, le sénateur-maire, dont le succès électoral en octobre dernier, fut la conséquence de la plus frauduleuse élection dans l'histoire de Montréal, s'empressa de faire part au Conseil, du rapport d'une expertise pratiquée sur des bulletins de vote. D'un total de près de 1500 boîtes de scrutin, six seulement furent soumises à l'enquête. Elles furent choisies avec soin dans le plus grand secret sans avis aux parties intéressées, c'est-à-dire, La Ligue d'action civique et moi-même. L'analyse fut aussi tenue dans le plus grand secret. Seul le jugement fut rendu public, et seulement après que le sénateur-maire et ses supporteurs eurent appris que le rapport leur était favorable. Eût-il révélé la présence de faux bulletins dans l'une de ces six boîtes, que l'on n'eût jamais su l'existence même de l'expertise.

Ce rapport concluait, d'après le sénateur-maire, à l'absence absolue de fraude et d'irrégularité. Tout avait été pur et honnête. Et pour rendre cette farce plus plausible, le sénateur-maire a condescendu, à me décerner, par la même occasion, un certificat de pureté et d'honnêteté.

Je devenais du même coup, aussi pur, aussi honnête que mon adversaire!

Toutefois il s'est bien gardé de dire un mot des repris de justice engagés comme sous-officiers rapporteurs. Pas un mot, non plus, d'explication du vol de plusieurs bulletins de vote avant l'ouverture des bureaux de scrutin dans plusieurs districts.

Pas un mot, non plus, n'est sorti de la bouche du sénateur-maire pour expliquer le vol de 450 bulletins de vote, dûment utilisés le jour de l'élection par les électeurs de trois arrondissements électoraux du district numéro 9, classe B, vol qui tient de la magie puisque son auteur a réussi, pendant que les boîtes étaient sous garde spéciale de la police, à cause d'un recomptage judiciaire, à choisir les trois boîtes contenant les trois plus fortes majorités de toute la ville pour les candidats de la Ligue, et à en enlever de chacune — pourtant scellées et cadenassées — les trois enveloppes elles-mêmes scellées et qui contenaient ensemble au moins 450 bulletins de vote enregistrés en faveur des conseillers de la classe B. Comme on le sait, ce vol a entraîné la défaite d'un conseiller de la Ligue, qui avait été déclaré élu.

Pas un seul mot, enfin, n'est sorti de la bouche du sénateur-maire, relativement aux transactions ou tractations condamnables qui ont suivi l'élection, et par lesquelles un conseiller élu du groupe du sénateur-maire a d'abord prêté serment d'office, le samedi, 16 novembre, se reconnaissant coupable de manoeuvres électorales frauduleuses justifiant l'annulation de son élection, en vue évidemment de faire entrer au Conseil le président du Ralliement, rejeté par plus de 2,000 voix de majorité dans son propre district.

Dans de telles circonstances, je refuse le certificat du sénateur-maire parce que "ça sent mauvais".

Je refuse d'être pur et honnête au sens que le sénateur-maire donne à ces qualités, quand il se les décerne en même temps à lui-même. Et je condamne toute cette affaire comme un chef-d'oeuvre de cynisme, comparable seulement aux fameux procès de Moscou où les accusateurs siègent en même temps comme juges, alors que chez nous, ce sont les accusés qui ont siégé comme juges et se sont acquittés eux-mêmes sans s'occuper le moindrement des plaignants et des victimes.

Vous m'excuserez de parler de lui encore quelques minutes, mais il y a quelque chose d'encore plus grave au sujet du sénateur-maire.

Il est admis qu'une étroite et active alliance a existé à Montréal entre la machine électorale de l'Union nationale, certains membres de la pègre et les éditeurs de littérature obscène et de journaux ordiuriers.

"QUI VA PAYER?"

Texte intégral en français de la conférence de

Me Jean DRAPEAU

Président honoraire de la Ligue d'Action Civique

le lundi 24 février 1958

au Théâtre Her Majesty's de Montréal

Ce document peut être obtenu au prix de 30 exemplaires pour un dollar en s'adressant par la poste à :

Ligue d'Action Civique,
4237, rue St-Denis, Montréal

Me Drapeau a une faiblesse

Me Jean Drapeau, souffrant d'une forte grippe, a eu une faiblesse alors qu'il terminait la lecture de sa conférence, hier soir, au Palais Montcalm. Il a été escorté hors de la scène par les docteurs Ruben Levesque et André Dorion.

M. J.-Z. Léon Patenaude a terminé la lecture des dix dernières pages du texte. Etrange coïncidence, Me Drapeau avait rappelé au début de son discours que lors d'une précédente visite au Palais Montcalm, en 1944, il avait perdu connaissance, 10 minutes après avoir commencé de parler.

Une nouvelle brochure éditée par

LA LIGUE D'ACTION CIVIQUE

"LACHER OU TENIR"

Cette brochure contient le texte intégral de la conférence prononcée par

Me JEAN DRAPEAU

Président honoraire de la Ligue d'Action Civique

Le mercredi, 22 janvier 1958
au Théâtre Saint-Denis de Montréal

Prix : $1.00 la douzaine

Nous acceptons les commandes de $1.00 et plus
On s'adresse par la poste au Secrétariat de

LA LIGUE D'ACTION CIVIQUE
4237, rue St-Denis, Montréal 18, Qué.

S.V.P. faire mandats et chèques au pair à Montréal à l'ordre de : La Ligue d'Action Civique.

Les frais d'expéditions sont inclus. Les timbres ne sont pas acceptés.

A l'occasion des élections fédérales

Le Comité de Moralité Publique de Montréal
offre une nouvelle brochure de 16 pages

votre honneur est en jeu !"
"Citoyens catholiques

Cette publication a été préparée à l'intention des groupes et organisateurs de toutes sortes qui désirent assurer l'honnêteté du vote lors des périodes électorales et mieux renseigner le public sur les devoirs civiques. Distribuez cette brochure à l'occasion des élections scolaires, municipales, provinciales et fédérales.

On s'adresse par la poste au Secrétariat du

COMITE DE MORALITE PUBLIQUE
4237, rue St-Denis, Montréal 18, Qué.

PRIX : $1.00 LA DOUZ.

Nous acceptons les commandes de $1.00 et plus

S.V.P. faire mandats et chèques au pair à Montréal à l'ordre du:

COMITE DE MORALITE PUBLIQUE

Les frais d'expédition sont inclus. Les timbres ne sont pas acceptés.

QUEBEC ACCOURT ENTENDRE JEAN DRAPEAU

"Ils sont venus en dépit de l'ostracisme et de la coercition", dit le Dr Dorion

QUEBEC, (par Pierre Laporte) — Certains noms commencent à résonner comme des coups de clairons dans la province de Québec. Celui de Jean Drapeau est de ceux-là. Hier soir la population de Québec lui a réservé une réception qui rappelait celle du théâtre Saint-Denis, à Montréal, et celle de la ville de Saint-Jean.

Pour la foule qui se pressait dans le Palais Montcalm Jean Drapeau avait cessé d'être une figure purement municipale; il avait pris une stature provinciale.

Deux hommes ont exprimé à ce sujet la pensée dominante des gens qui étaient dans la salle. Le Dr André Dorion, le sympathique et courageux président des Amis du Devoir de Québec, a dit que les Québécois étaient accourus entendre Me Drapeau "en dépit de la conspiration du silence fomentée par l'ostracisme et la coercition. M. Guy Hamel, digne fils du regretté Dr Philippe Hamel, a rendu au conférencier le plus bel hommage qui soit en disant: "J'ai l'impression que si mon père vivait il réclamerait le privilège de vous présenter à la population de Québec".

M. Drapeau était accompagné d'une forte délégation de conseillers municipaux de la Ligue d'action civique. Ils étaient là pour témoigner de leur indéfectible amitié pour la personne et les idées du conférencier. Certains d'entre eux ont été ovationnés par la foule: M. Pierre DesMarais, la plus récente victime du régime de l'Union nationale; le Dr Ruben Lévesque, qui porte les marques physiques de sa lutte contre la pègre à Montréal; M. J.-N. Drapeau, commissaire de la ville de Montréal et père de Me Jean Drapeau.

A Québec les directeurs des Amis du Devoir avaient tenu à être presque tous présents. Le nom de Me René Chaloult et celui de Me Marie-Louis Beaulieu, président d'honneur des Amis du Devoir, ont été particulièrement applaudis. Mentionnons aussi le Dr Gustave Lachance, M. Alfred Rouleau, M. Raymond Gérin, M. Paul Lagueux, M. Raymond Bilodeau, M. Léonard Morin et M. Paul-Eugène Plante.

Foule considérable

Dès huit heures hier soir la foule se pressait déjà au Palais Montcalm. A l'heure où les invités d'honneur ont fait leur entrée dans la salle, l'amphithéâtre était rempli et il y avait des centaines de personnes dans le balcon.

Me Drapeau, qui était accompagné de sa très charmante femme, a été longuement applaudi quand il pénétra dans la salle en compagnie des invités d'honneur. Les applaudissements ont repris de plus belle quand il a commencé son discours, après avoir été présenté par M. Hamel.

C'est le Dr Dorion, à titre de président, qui a ouvert l'assemblée. Il s'est dit heureux de voir une foule aussi dense dans le Palais Montcalm en dépit des pressions de toutes sortes qu'on a exercées sur les gens pour qu'ils s'abstiennent d'être présents.

"Nous attribuons ce succès, dit-il, non pas aux modestes efforts des Amis du Devoir de Québec, mais à votre nom et à votre personnalité, M. Drapeau".

Dans sa présentation le Dr Hamel a dit que les gens de Québec, comme de toute la province admirent "le courage de Me Drapeau". Il a ajouté: "les assemblées à caractère politique sont actuellement à la mode, mais nous pouvons dire que les gens qui emplissent la salle ce soir n'ont pas été payés pour venir ici".

Au début de son discours, Me Drapeau a rappelé le souvenir du Dr Hamel, un fier lutteur. Il a salué la présence des invités d'honneur, puis est entré dans le vif de son sujet. (On trouvera ailleurs le compte rendu du discours de Me Drapeau).

Il a été fréquemment applaudi et son discours s'est terminé par une ovation.

Archives de la Ville de Montréal

Texte intégral de la conférence...

Sarto Fournier et "l'hystérie"

La personnalité du sénateur-maire ne signifie rien par elle-même, sauf que, tout comme ses tuteurs politiques ici même à Québec, il est, volontairement ou non, sciemment ou non, dans la région de Montréal, par son opposition bien caractérisée à notre politique à la fois le symbole de l'incarnation de tous les maux contre lesquels la Ligue d'action civique et moi-même avons combattu depuis huit ans: la corruption dans les affaires publiques, le relâchement dans l'observance des lois, la tolérance du vice commercialisé, le désordre de la loi des liqueurs, le favoritisme, la maladministration des fonds publics, et le mépris du jour du Seigneur par la mise du dimanche au rang des autres jours de la semaine.

Il y a quelques semaines, le sénateur-maire recevait, à son bureau à l'hôtel de ville, un groupe de garçons employés des clubs de nuit de la métropole. "Vos problèmes sont sérieux, leur disait-il, mais ils ne sont pas faciles à résoudre dans cette atmosphère d'hystérie dans laquelle nous sommes plongés."

Quelle atmosphère d'hystérie? Le sénateur-maire parlait ainsi au plus fort de la vigoureuse campagne jamais entreprise par les autorités religieuses depuis plusieurs années contre la violation continue et persistante de la loi des liqueurs dans toute la province.

L'intérêt et l'émoi bien légitimes soulevés par les dénonciations des évêques et archevêques, de Son Eminence le cardinal Léger et de Son Excellence Mgr Roy, primat de l'Eglise canadienne, étaient comparés à de "l'hystérie" par le sénateur-maire!

Est-ce qu'il ne s'agit pas là encore vraiment d'action cynique!

Duplessis et la loi des liqueurs

Mais ce n'est pas tout. Le même jour, cette fois ici même à Québec, un autre homme, — nul autre que le premier ministre et procureur général de cette province, s'écriait en pleine assemblée législative, que jamais la loi des liqueurs n'avait été appliquée avec autant de rigueur que par son propre gouvernement!

Une telle affirmation ou bien équivalait à dire que notre épiscopat mentait, ou bien impliquait que, en fait, l'application de la loi était un fiasco.

Les faits étant plus éloquents et plus probants que les mots, tout le monde sait très bien que la loi des liqueurs était ouvertement violée dans cette province, et que cette violation avait pris plus d'ampleur que jamais auparavant!

La négation de cette réalité voilà vraiment de l'action cynique.

Ce déplorable état de choses, j'ai été à même de le vérifier de la plus convaincante façon de 1950 à 1954 au cours de l'enquête Caron sur le vice commercialisé à Montréal. Bien plus! J'ai été étonné de découvrir les relations étroites qui existent entre certains membres de la pègre, opérateurs de maisons de pari, de jeu ou de prostitution, et plusieurs détenteurs de permis de la Commission des liqueurs, organisateurs politiques. Tous ces individus-là, à des degrés divers, retiraient de plantureux bénéfices des nombreuses formes de violation de la loi, loi des liqueurs comprise, et ces bénéfices servent ensuite à étendre la corruption, à assurer à des comparses des postes influents dans notre vie sociale et administrative, pour camoufler leur infâme activité.

C'est même devenu de notoriété publique à Montréal, que des membres en vue de la pègre étaient bénéficiaires ou cobénéficiaires de permis de clubs de nuit et de restaurants licenciés.

Des tenanciers de maisons de jeu et de pari que feu Max Shapiro, Léo Bercovitch, Sam Cleaver, Harry Ship, Vic Cotroni, Diodate Mastrochio, Armand Courville, feu Arthur Davidson, voilà autant de noms — et la liste est plus longue que cela, — d'individus qui exploitaient en tout ou en partie, et qui dans la plupart des cas, exploitent encore, des permis de vente d'alcool.

L'on accepte que des individus qui ont été des hors la loi, ou le sont encore, exploitent en tout ou en partie, de tels permis, et l'on déclare difficile l'application de la loi? Cynisme! Cynisme! Cynisme!

Elu maire de Montréal en octobre 1954, nous avions décidé, mes collègues de la Ligue d'action civique et moi-même, de briser une fois pour toutes cette toute puissante combine qui constituait une menace, non seulement pour une administration honnête des affaires publiques, mais aussi pour le moral de notre population.

Le retour de Me Pacifique Plante au service de la police a permis, en quelques mois, de tromper les espoirs qu'entretenaient les chefs de syndicats du crime commercialisé: pari, jeu, prostitution.

En dernier ressort nous avons dû affronter les violateurs de la loi des liqueurs, combine d'autant plus puissante qu'elle avait été fortifiée comme un ultime repaire, habilement organisé pour camoufler le vice commercialisé dans notre ville et la corruption morale de notre population.

Québec ne coopère pas

Dans la poursuite de cette nouvelle bataille, nous avons fait appel aux autorités provinciales. Nous nous sommes heurtés à un refus. On nous a dit carrément que ce problème ne nous regardait pas, que nous n'avions pas à y voir, que le gouvernement provincial était capable de s'en charger seul et qu'il n'avait pas besoin de notre aide.

La loi des liqueurs est, affirme-t-on encore, une loi de privilèges, permettant d'accorder des privilèges au bon vouloir discrétionnaire du gouvernement — (entendre ici, le cabinet clandestin).

Dans cette province qui est pourtant la nôtre tant de choses sont des privilèges discrétionnaires, depuis les octrois aux universités, et aux commissions scolaires, jusqu'au lever et au coucher du soleil, pourquoi pas une application discrétionnaire de la loi?

Quand le premier ministre déclare que son gouvernement a fait tout son possible pour appliquer la loi des liqueurs dans la province, le moins que l'on puisse dire c'est que ces efforts sont un véritable fiasco devant l'étendue de la violation de la loi des liqueurs, telle que dénoncée par l'épiscopat de cette province.

On serait plutôt porté à croire que les efforts mentionnés par M. Duplessis ont perdu de leur vigueur et de leur efficacité quelque part entre lui et les violateurs, en passant par le cabinet clandestin.

Le premier ministre a aussi déclaré, en la même occasion, que chaque fois qu'une plainte a été faite, il avait agi avec empressement et sévérité. "Je défie qui que ce soit de dire le contraire", ajoutait-il. Pourtant depuis plusieurs années, il y a eu une protestation publique générale contre le fait que les clubs de nuit, les grills, et les bars, pratiquaient, au moins dans la région de Montréal, au vu et su et à la désapprobation des citoyens, la violation ouverte et flagrante de la loi.

Violation ouverte de la loi

Pourquoi parler d'une plainte formelle quand la violation est si ouverte, et les violateurs si nombreux qu'ils peuvent être pris sur le fait à tout moment du jour et de la nuit.

Si le premier ministre avait seulement daigné le faire, il aurait pu saisir, d'un seul coup toute la situation, au cours d'un de ses voyages de fin de semaine, à Montréal, en s'arrêtant lui-même à n'importe quel club de nuit, le samedi soir, en revenant du Forum, un peu après la partie de hockey, ou même encore, à 7 heures, le dimanche matin en route pour ses dévotions à l'Oratoire Saint-Joseph!

Quand le premier ministre désigne sous le nom de "Ligue d'action cynique" ceux qui depuis plusieurs années travaillent à mettre fin à de tels abus, je regrette d'avoir à dire qu'il décrit sa propre attitude. Car c'est vraiment du cynisme de la part d'un homme qui devrait savoir mieux et savoir plus, non seulement à cause de son éducation mais aussi à cause du haut poste qu'il occupe dans cette province depuis 15 ans.

La tâche n'est pas achevée

Notre tâche à Montréal est loin d'être parachevée. Nous nous sommes donné comme but d'éliminer définitivement de nos cadres sociaux et politiques la pègre et ses alliés naturels, les violateurs de la loi sous toutes ses formes. Ce n'est pas une mince affaire. Car dès le début, nous nous sommes aperçus que ces gens-là avaient des protecteurs dans l'élite même de notre société. Des citoyens ne pouvaient croire que certains de leurs collègues siégeant aux conseils d'administration de sociétés financières ou d'institutions charitables entretenaient des relations étroites avec des membres de la pègre.

Nous nous sommes aperçus que ces mêmes gens avaient réussi à s'infiltrer dans des organisations politiques et à s'attacher la faveur de personnes influentes dans les administrations municipale, provinciale et fédérale.

Je vous le demande, mesdames et messieurs, où se trouvait alors notre devoir? Accepter ce déplorable état de choses comme normal et consentir à ce qu'un jour ou l'autre notre vie sociale et politique soit sous la férule des éléments les moins recommandables de notre société. Comme vous pouvez le penser, notre choix fut vite fait.

Nous n'avions qu'une chose à faire: briser sans pitié l'influence croissante de la pègre et de ses alliés et établir une véritable muraille de fer entre eux et nos sphères sociales et politiques. Autrement, c'eût été en somme reconnaître comme légitime le dogme monstrueux de l'immoralité publique. Car, en somme d'où vient la gangrène qui ronge notre vie politique à l'heure actuelle, cette gangrène dénoncée par nos évêques et nos moralistes les plus avertis, tels que les abbés O'Neill et Dion, d'où vient-elle sinon de cette complaisance coupable qu'ont montrée depuis tant d'années notre soi-disant élite et nos partis politiques à l'égard de la pègre et de ses alliés. Il ne faut pas oublier, mesdames et messieurs, qu'aucun traité de philosophie politique n'enseigne la tolérance de la violation généralisée et systématique d'une loi quelconque comme méthode de gouvernement. C'est donc qu'au départ, elle n'a pu surgir que de ces milieux interlopes qui, poussés par l'instinct de conservation ou mus par l'ambition, s'étaient peu à peu infiltrés dans les autres couches de notre société politique, à la recherche d'alliés ou de protecteurs, avant de réussir à en prendre la maîtrise.

Guerre à la tolérance

Méfiez-vous de ceux qui prêchent la nécessité de la tolérance en matière d'observance de lois qui ne peuvent souffrir impunément de violation. C'est que ceux-là, volontairement ou non, ont quelque chose d'inavouable à protéger. De cette tolérance aux autres abus de notre vie politique, il n'y a qu'un pas vite franchi. En effet, si l'on permet aux autres de violer la morale et la loi, pourquoi ne pas le faire nous-mêmes également, se disent des organisateurs politiques. Après tout les élections ne se font pas avec des prières!

Nous sommes alors en pleine immoralité politique où justice, vertu, respect de la loi et du citoyen deviennent des mots vides de sens, où se confondent dans une monstrueuse alliance partisans sincères d'un régime et profiteurs de fonds publics, organisateurs politiques sans scrupules et violateurs de la loi, éditeurs de publications obscènes et de feuilles à scandales et même bandits notoires.

A l'heure actuelle, dans le Québec, tout un gouvernement par ailleurs composé d'honnêtes gens en très grande partie, souffre d'être devenu de par la volonté d'un petit groupe de tout-puissants assoiffés de pouvoir, le vivant symbole de l'immoralité qui depuis plus de dix ans empoisonne notre vie politique, et qui menace aujourd'hui même de gangrener notre corps social.

En effet, pouvons-nous ne pas nous attendre au pire? L'immoralité politique ne conduit-elle pas en définitive à l'immoralité tout court? Lorsque la loi, au lieu d'être le reflet de la justice et de l'égalité des citoyens, devient un instrument principal de domination et de corruption, lorsque des calomniateurs publics et des voleurs d'élection deviennent dépositaires de l'autorité, que pouviez-vous attendre de la génération de jeunes hommes et de jeunes femmes témoin d'une telle dégradation de nos moeurs publiques?

Il n'est pas trop tard

Il n'est pas trop tard cependant pour réagir efficacement. La partie est loin d'être perdue. Au contraire, le peuple de cette province, en dépit de tant d'exemples déplorables, garde encore sa foi traditionnelle dans les vertus de justice et d'honnêteté; il possède encore tout intense ce désir de liberté qui a marqué les grandes étapes de son histoire.

Et la preuve, je la vois dans l'émoi approbateur qui secoue notre population chaque fois que les plus hautes autorités religieuses et morales lancent le cri d'alarme. Je la vois, cette preuve, dans ce sursaut de la conscience populaire qui s'est traduit de façon spontanée en 1954, par la victoire de la Ligue d'action civique à la mairie de Montréal, et qui, en dépit d'un recul d'ailleurs plutôt apparent que réel en octobre dernier, a continué de se répercuter dans toute la province par la formation ici et là de groupes et d'associations, lesquels, sans se concerter, se sont donné comme but de restaurer dans les affaires publiques, les principes essentiels d'une saine administration.

Je l'aperçois encore cette preuve dans les mesures déjà prises par des dizaines de municipalités contre les publications obscènes et les feuilles à scandales, en faveur d'une application plus rigide de la loi des liqueurs. Mais par dessus tout, elle se manifeste par le mépris qui commence peu à peu à envelopper les véritables responsables de l'entreprise néfaste de démoralisation collective.

Ce sont là des signes réconfortants du renouveau qui s'impose. Mais il y a plus. Pour que ce magnifique effort de rénovation sociale et politique ne soit pas sans lendemain, il faut poursuivre la tâche jusqu'au bout, et supprimer non seulement les maux que nous dénonçons mais aussi leurs causes.

Nécessité d'une grande politique

Mesdames, Messieurs, ce grand réveil populaire incarné par l'apparition des Ligues d'action civique et l'état d'urgence où se trouve le Québec, réclament, vous le devinez, la mise en oeuvre d'une grande politique. L'électoralisme et les manoeuvres frauduleuses, la pression de certains grands intérêts et l'indifférence envers les besoins réels du peuple ont rendu le régime actuel — et bien d'autres avant lui — imperméable aux impératifs d'une grande politique. Dans la faible mesure où on a quelque pensée politique, on a continué de recourir aux mêmes demi-solutions, aux mêmes pseudo-palliatifs qu'il y a vingt-cinq ou trente ans.

Mais enfin, a-t-on le droit aujourd'hui d'appliquer les mêmes normes, de recourir au même style qu'au début du siècle, alors que nous avons connu dans le Québec une foudroyante révolution industrielle avec ses énormes conséquences sociologiques, alors que nous avons assisté à des transformations aussi dramatiquement significatives que les armes nucléaires, les satellites artificiels, l'automatisation ou, dans un autre domaine, l'avènement de la télévision? Comment ne pas voir qu'à moins d'un sursaut sauveur, nous risquons de n'être plus demain, sur ce continent, que les débris d'un peuple condamné, végétant dans une grise survivance, de n'être que le mélancolique témoignage d'une grande entreprise avortée! Sans ressort moral, sans esprit civique, sans ressources économiques valables, sans culture, à quoi pensez-vous que nous puissions prétendre? Dans ce monde anglo-américain, nous ne pouvons nous imposer que par la qualité et par un type de témoignage qui nous soit particulier.

S'il y a telle chose qu'une mission pour notre groupe ethnique en terre américaine, nous n'avons pas choisi précisément les voies qui nous permettront de la remplir. Longtemps, nous avons prétendu — parce que de bonnes âmes nous l'avaient affirmé — que le destin du Canada français se situait sur le plan de l'esprit et que, dédaigneux de la richesse matérielle, nous allions nous imposer par notre vigueur intellectuelle et nos réalisations culturelles.

Eh! bien, aujourd'hui, nous sommes en train de perdre sur les deux tableaux. Si en valeur absolue, notre importance économique dans le pays s'est accrue, elle a continué de décroître relativement à l'ensemble.

Elever le niveau de la scolarité

D'autre part, alors que les experts les plus avertis répètent à l'envi que les exigences de la technologie et de l'automatisation vont provoquer une hausse notable du niveau de scolarité, nos enfants continuent de quitter l'école après la 6ème, la 7ème ou la 8ème année. Dans l'empire industriel de demain, personne ne pourra accéder même aux postes les plus modestes, les plus obscurs s'il ne détient au moins l'équivalent d'un diplôme de 9ème ou de 10ème année. Voilà la vérité, et pour nous, l'avertissement. Quelles mesures d'urgence a-t-on prises pour faire face à ce défi?

Vous savez trop la réponse que le régime y apporte: loin d'élever le niveau de la scolarité, il en est rendu à supprimer toute scolarité. C'est la tragédie de Saint-Amable-de-Verchères, de Normetal en Abitibi, d'autres municipalités bientôt: ces écoles fermées, silencieuses, ces centaines d'enfants désoeuvrés, ces instituteurs et institutrices incapables d'obtenir leur maigre dû, portent contre le régime le témoignage le plus accablant qui soit. Contre le régime et le système aussi. N'est-il pas renversant de constater qu'après les bouleversements techniques, économiques et sociologiques que notre société a connus depuis un demi-siècle, toute l'organisation scolaire du Québec repose sur un système élaboré voici cent ans et qui ne correspond absolument plus aux conditions actuelles.

De nombreux pays étrangers, pourtant, qui ont vécu de terribles épreuves et dont l'économie est encore chancelante ont eu à coeur d'assurer à leur jeunesse les plus larges possibilités de formation, dans tous les secteurs et à tous les échelons. Non seulement y prévaut la gratuité mais encore on y multiplie les bourses et allocations de subsistance et on y parle même de "pré-salaire" pour les étudiants.

Ici, dans une province riche, à laquelle les épreuves matérielles ont été épargnées, nous en sommes réduits au spectacle révoltant d'écoles fermées et d'étudiants obligés souvent de renoncer à la réalisation de leur idéal. Et ces trois étudiants auxquels le chef du gouvernement interdit l'accès de son cabinet donnent la mesure de l'échec et du déclin d'un régime.

Exploitant à des fins électorales l'attachement légitime et émouvant des Canadiens français au meilleur de leur héritage, on a entrepris d'en faire un peuple d'ilotes et d'esclaves et pour empêcher leur réveil, on a réduit au silence par les subventions arbitraires, les pressions et le chantage des hommes et des institutions qui devraient parler; on a, enfin, établi un système de corruption généralisée et toléré, mieux favorisé, l'action de la presse jaune et de la pègre, sachant bien qu'en brisant le ressort moral, qu'en égarant les consciences, on rendait à la longue, tout redressement impossible. Aussi, n'est-il pas difficile de comprendre l'acharnement avec lequel on tente maintenant d'écraser les hommes et les groupes qui tentent aujourd'hui de réveiller la nation. Il s'est trouvé des universitaires et des syndicalistes et des intellectuels venus de divers horizons pour lesquels le respect de l'homme et la notion de démocratie avaient encore un sens, pour lesquels la moralité publique apparaissait comme la condition première de la mise en oeuvre fructueuse d'une grande politique.

Le réveil vient d'en bas

Il s'est trouvé aussi que par ses excès mêmes, le régime a provoqué un sursaut sauveur et que des citoyens, à Montréal, d'abord et maintenant peu à peu dans la province entière, ont crié leur refus et ont entrepris de bâtir eux-mêmes l'instrument de leur libération. Ce qu'il y a d'émouvant et de significatif, c'est que ce réveil vient d'en bas, qu'il est le fruit de l'action spontanée de la masse dans toutes les classes, qu'il rassemble peu à peu tous ceux qui, par-delà leurs allégeances partisanes ont pris conscience de la gravité de notre situation.

Et tout se tient, vous le savez bien. Il ne peut y avoir de libertés universitaires ni de libertés syndicales parce qu'il n'y a pas de vraie liberté tout court; il ne peut y avoir en haut lieu de conscience des problèmes de l'enseignement, des problèmes économiques et sociaux, parce qu'il n'y a pas de conscience de la situation exacte des Canadiens français comme groupe; il ne peut y avoir une politique dynamique parce que ceux qui devraient l'appliquer sont incapables de prendre la mesure des transformations de l'époque et d'en comprendre toute la portée. Il ne peut y avoir de confiance dans la nation et d'intégrité dans l'administration, parce que le régime s'est bâti et se maintient sur la crainte et la méfiance généralisées, et à l'aide des pots-de-vin, du patronage et des interventions occultes. C'est donc cela qu'il faut d'abord abattre, c'est ce chancre qu'il faut détruire en premier lieu.

Restaurer le sens de la liberté

Il servirait de peu de chose en effet d'élaborer une grande politique, de la concrétiser dans un programme dynamique, de former des équipes pour l'appliquer, si premièrement on ne restaure pas dans le peuple, la confiance, le sens de la dignité et de la liberté, la notion exacte de la morale publique. Je sais bien que cette moralité publique n'est pas un objectif en soi mais elle est la condition essentielle de tout redressement: elle est le cadre hors duquel, rien de durable ne saurait être entrepris.

Non, contrairement aux affirmations d'adversaires intéressés, nous de la Ligue d'action civique, ne faisons pas de la moralité publique le seul article de notre programme, le fin mot de notre politique. Mais nous savons et vous savez aussi que dans le Québec, il s'impose d'abord au niveau du gouvernement et de l'administration, une vaste opération de salubrité.

C'est par là que nous empêcherons une autre imposture, que nous éviterons aux masses une autre déception. Il faut d'abord rétablir un climat de dignité et de respect, restaurer les conditions du progrès moral et de l'épanouissement intellectuel pour tous, rendre à la démocratie à tous les échelons sa vraie figure, faire jaillir de nouveau dans le peuple cette "foi civique", cette confiance dans ses institutions, sans lesquelles on bâtit sur le sable. C'est tout à la fois une oeuvre d'éducation et d'épuration qu'il faut entreprendre et celle-ci réalisée ou simplement amorcée sérieusement, une foule de problèmes disparaîtront déjà d'eux-mêmes.

Urgence d'une politique salvatrice

C'est ensuite et ensuite seulement qu'il sera possible de pratiquer la grande politique dont ce peuple si souvent trompé, n'ose même plus rêver. Et chaque jour qui passe souligne un peu plus l'urgence de cette politique salvatrice hors de laquelle nous ne ferons que piétiner. La province de Québec n'a pas un destin de musée mais doit plus que toute autre se tourner résolument vers l'avenir et employer toute sa volonté à assurer à chaque classe de citoyens, les moyens d'un épanouissement fécond. Ceux-là qui ont permis que naisse le doute chez beaucoup des nôtres, ceux-là qui ont rendu "autonomie" un synonyme de stagnation, une excuse à toutes les compromissions, un alibi à toutes les démissions, ceux-là portent une terrible responsabilité. Le régime s'est condamné aussi bien par ses mauvaises actions que par son inaction: par les premières, il a gâché le présent, par la seconde, il a compromis l'avenir.

Et cela est particulièrement grave dans le cas de la province de Québec qui ne peut commander le respect de ses partenaires et tenir toute sa place dans la Confédération canadienne, que si elle est constamment animée par un souci passsionné de la compétence et de la qualité.

Nous avons sans doute bien des revendications à élever, des plaintes à formuler, des voeux à soumettre à l'endroit de nos partenaires dans la Confédération ou à l'endroit du gouvernement central. Mais qui ne voit que notre seule chance de faire prévaloir nos vues, réside d'abord dans ce que nous représentons nous-mêmes. L'heure est venue de nous interroger et de nous employer à faire que cette province s'impose d'elle-même au respect des autres, par sa valeur et ses réalisations propres. Après cela, les revendications que nous aurons encore à présenter seront l'objet d'une tout autre considération, et cela d'autant plus que tout le peuple du Québec, alors, les appuiera.

L'autonomie doit signifier progrès

Il est normal que les masses ne soient pas disposées à sacrifier au "dieu autonomie" tant qu'on n'aura pas su traduire concrètement pour elles, cette autonomie en termes de progrès humain. Mais que celle-ci cesse d'être un argument électoral pour devenir l'instrument d'un avancement commun dans la liberté, et alors on verra toutes les classes de la province défendre avec acharnement ce qui ne sera plus un mot mais une réalité profonde.

Car dans les limites de la constitution actuelle, l'Etat provincial a les moyens de pratiquer une grande politique, d'instaurer le climat nécessaire à son application, de trouver les ressources nécessaires à sa réalisation. Nous avons déjà trop souffert des manoeuvres de diversion d'un régime qui tente de distraire l'attention vers les empiétements réels ou prétendus d'un autre gouvernement afin de faire oublier les conséquences de sa propre apathie. Les clés de notre salut se trouvent à Québec d'abord et chacun sait bien qu'un Etat provincial animé par un gouvernement progressif, conscient de ses responsabilités et véritablement soucieux du bien commun, aurait l'appui enthousiaste de la quasi - totalité de la population. Chacun sait bien qu'un pareil Etat servirait la cause même de la Confédération canadienne car il empêcherait que l'Etat central soit invité par la carence du provincial à entrer dans des domaines qui ne sont pas les siens.

Avec les pouvoirs dont il dispose, les ressources naturelles encore inexploitées, le demi-milliard de budget annuel, la sympathie spontanée d'une population attachée à l'autonomie, un gouvernement provincial a, dans le Québec, tous les moyens d'appliquer une grande politique. Dans ces conditions et surtout aujourd'hui, l'inertie est un crime: un crime contre les générations d'aujourd'hui, un crime aussi contre celles de demain que le désenchantement et la lassitude conduiront à l'abdication. Les vrais ennemis de l'autonomie provinciale ne sont pas d'abord ceux-là qu'on désigne couramment mais bien ceux qui rendent l'autonomie odieuse au peuple même qui en a le plus besoin et qui normalement y est le plus attaché.

Mesdames, Messieurs, nous ne pourrons plus attendre encore longtemps. Au rythme où vont les choses, dans un monde qui va être de plus en plus impitoyable aux retardataires et aux médiocres, les minorités comme la nôtre ne pourront survivre que par la qualité, s'imposer que par la compétence. Nous sommes aux prises avec le plus grave défi qui nous ait encore été lancé au cours de notre histoire et nous ne pourrons le relever qu'au prix d'un réveil populaire durable.

Reprendre la maîtrise de l'économie

Nous avons à reprendre la maîtrise d'au moins une partie de notre économie et à nous donner les moyens matériels de certaines grandes réalisations. Il nous faut donc une politique dynamique d'exploitation de nos ressources naturelles: cela suppose l'imposition de conditions plus avantageuses pour nous aux entreprises étrangères qui exploitent une partie de ces ressources; cela suppose également la participation même de l'Etat provincial à l'exploitation de la partie de nos ressources hydrauliques, forestières et minières encore non touchées. Cela suppose enfin la participation massive de spécialistes et d'ouvriers qualifiés du Québec à la mise en valeur effectuée par des capitaux étrangers.

Nous devons assurer à la jeunesse issue de toutes les classes sociales le plein droit à la formation intellectuelle et technique à tous les échelons. Mais nous devons dans le même temps assurer la formation du personnel enseignant et empêcher à tout prix que des considérations de fortune interdisent à des jeunes l'accès à l'enseignement supérieur. C'est une politique complète de l'enseignement qu'il faut élaborer à la lumière des exigences de l'époque et un système de financement adapté à l'actuelle répartition de la fortune dans la province.

Il y a ensuite tout l'immense domaine de l'action sociale, de la législation sociale qu'il faudra repenser afin d'arriver à établir une véritable sécurité sociale inspirée certes de nos conceptions chrétiennes et françaises mais également axée sur les vrais besoins des masses et les exigences concrètes de leur plein épanouissement humain. A cet égard, les mesures dilatoires et l'incurie du régime actuel ont desservi gravement l'avancement des classes populaires et ont été une invite directe au gouvernement central à multiplier ses interventions. Comment ne pas mentionner particulièrement le grave problème de l'hospitalisation qui est devenu le cauchemar des classes populaires et des classes moyennes et que la formule hybride de "l'assistance publique" — avec ses modalités souvent blessantes pour la dignité du citoyen — ne peut aucunement résoudre.

Une grande politique du Québec devra tenir compte de la nécessité de bâtir un fonctionnarisme provincial digne de ce nom, où les traitements et l'avancement seront à la mesure de la compétence et où la sélection sera effectuée par une véritable commission de la fonction publique, indépendante de toute pression.

Il faudra aussi que cette politique comporte l'instauration d'une attitude nouvelle dans les relations fédérales-provinciales, d'une attitude où le refus systématique des propositions du gouvernement central soit remplacé par des propositions constructives et concrètes, une attitude où la volonté raisonnée d'une collaboration confiante s'alliera à une vigilante lucidité. Cela prend d'autant plus d'importance que nous approchons du jour où s'imposera une revision fondamentale de l'actuelle constitution canadienne. Si nous voulons alors préserver l'esprit du pacte confédératif et renforcer la personnalité des provinces, il faudra que les Etats provinciaux et singulièrement le nôtre, aient fait la démonstration de leur volonté d'action et bénéficient de l'appui total des populations.

Un climat nouveau d'abord

Voilà ce que devrait être dans ses lignes principales, une grande politique du Québec mais, encore une fois, une politique qui ne saurait s'appliquer que le jour où un climat nouveau régnera dans cette province, le jour où le citoyen aura retrouvé, grâce à l'épuration indispensable, la confiance, le sens de sa dignité et de sa responsabilité. Nous avions pu craindre que ce jour tarderait dangereusement à venir, s'il venait jamais. Mais voici qu'aujourd'hui, spontanément, se multiplient dans la province, les groupes d'hommes et de femmes résolus à reprendre en main leur destin, résolus à se redonner à eux et à préparer pour les générations qui montent, les moyens d'un épanouissement harmonieux.

C'est là ce qui fait la caractéristique de cette sorte de lame de fond, de cette grande vague qui a commencé de déferler sur le Québec: c'est là ce qui revient soudain alimenter merveilleusement notre espoir. Cette entreprise de salut, elle sera l'oeuvre du peuple du Québec lui-même et si ce peuple, enfin rassemblé autour de ses idéaux retrouvés, entend réaliser sa libération, aucune machine électorale, aucun cabinet clandestin ne sera capable de le maintenir garrotté.

Mesdames, messieurs, nous avons tous ensemble le devoir souverain d'arracher à la déchéance progressive, le peuple du Québec; nous avons le devoir de lui rendre le sens de sa mission et sa place dans la Confédération canadienne. Qui voudrait se refuser à apporter sa contribution à ce grand effort, à redonner au Canada français son vrai visage! La route pourra être longue et vous savez trop bien qu'elle ne sera pas facile mais de toute mon âme, je veux croire que nous n'avons perdu ni le sens, ni le goût des grands desseins. Voici celui qui est proposé à notre génération: accomplissons-le tous ensemble, conscients de ce que c'est peut-être là, la chance ultime qui nous est donnée. Il y a quelques semaines, M. le chanoine Grouix, cet admirable maître de fierté et de persévérance, publiait un ouvrage sur l'empire français d'Amérique du Nord, qu'il intitulait "Notre grande aventure".

Mesdames, messieurs, faudra-t-il que la grande aventure se termine par une médiocre survivance, une assimilation progressive sous la direction sordide du cabinet clandestin de l'Union Nationale et de ses valets de tout acabit? Non, si nous voulons de toutes nos forces, de toute notre conscience angoissée des dangers qui nous pressent, écrire ensemble un autre chapitre de cette grande aventure. Ici, au coeur de cette ville qui symbolise la résistance acharnée et victorieuse d'un peuple qui savait un temps ne pas abdiquer, prenons l'engagement de rouvrir à tous les citoyens du Québec, avec les chemins de la dignité, ceux d'une liberté féconde.

Une nouvelle brochure éditée par

Le Comité de moralité publique

" LA LUTTE CONTRE LA PRESSE ORDURIERE "

Cette publication contient les textes suivants :

- **Texte intégral du message de Son Eminence le Cardinal Paul-Emile Léger, archevêque de Montréal, à l'occasion du Nouvel an.**
- **Texte intégral de la causerie prononcée par S.E. le Cardinal Léger devant les membres du Club Richelieu-Montréal, le 9 janvier 1958.**
- **Texte du communiqué de S.E. Mgr Arthur Douville, évêque de St-Hyacinthe, Qué., sur les publications malsaines, le 20 décembre 1957.**
- **Texte intégral de l'allocution de S.E. Mgr Maurice Roy, primat de l'Eglise canadienne, archevêque de Québec, devant les membres du Club Richelieu-Québec, le 11 janvier 1958.**
- **Extrait du message du Nouvel an de S.E. Mgr Joseph-Arthur Papineau, évêque de Joliette, Qué.**
- **Extrait du message du Nouvel an de S.E. Mgr Gérard-Marie Coderre, évêque de Saint-Jean, Qué.**
- **Extrait de la lettre pastorale conjointe de S.E. Mgr Georges Cabana, archevêque de Sherbrooke, de S.E. Mgr Arthur Douville, évêque de St-Hyacinthe et de S.E. Mgr Albertus Martin, évêque de Nicolet, sur le scandale de la Loi des liqueurs.**
- **Texte intégral d'un éditorial de la revue "Relations", février 1958.**
- **Liste de la Fédération des Ligues du Sacré-Coeur, février 1958, concernant les publications condamnables.**

Prix : $1.50 la douzaine

NOUS ACCEPTONS LES COMMANDES DE $1.50 ET PLUS

On s'adresse par la poste au Secrétariat du

COMITE DE MORALITE PUBLIQUE

4237, rue St-Denis, Montréal 18, Qué.

S. V. P. faire mandats et chèques au pair à Montréal à l'ordre du : Comité de Moralité Publique.

Les frais d'expédition sont inclus. Les timbres ne sont pas acceptés.

Photographie officielle de Me Jean Drapeau

A la demande de plusieurs centaines de personnes nous avons fait imprimer la photographie officielle de Me Jean Drapeau afin d'en faire la distribution chez nos membres et sympathisants. Cette photographie en héliogravure format 10½ x 13¾ peut être obtenue au prix de $0.50 la copie en s'adressant au Secrétariat de la Ligue d'Action Civique.

S.V.P. Faire remise à l'ordre de la Ligue d'Action Civique par chèque ou mandat payable au pair à Montréal.

Le présent document peut-être obtenu au prix de 30 exemplaires pour un dollar.

5 SOUS LA COPIE

Les buts de la Ligue

- **Mettre ou maintenir de l'honnêteté dans l'administration de la chose publique.**
- **Rendre service en prenant la défense des intérêts des contribuables.**
- **Promouvoir et défendre les droits des propriétaires et locataires.**
- **Renseigner et informer le public sur toutes les questions municipales.**
- **Promouvoir et défendre les droits des propriétaires et locataires.**
- **Intéresser les électeurs aux affaires municipales.**
- **Exiger des améliorations, trouver des solutions en vue de résoudre les problèmes provoqués par la croissance de nos cités et villes.**
- **Redonner confiance au peuple dans ses institutions démocratiques.**
- **Suivre un code afin d'éviter les abus dans l'administration de la chose publique.**
- **Restaurer ou maintenir l'intégrité dans les fonctions publiques municipales.**
- **Voir à la meilleure utilisation des fonds publics.**
- **Rallier les citoyens honnêtes et former un front uni et solide afin d'éviter qu'un groupe d'opportunistes arrive à la direction de notre ville.**

Archives de la Ville de Montréal

Confédération ou à l'endroit du gouvernement central. Mais qui ne voit que notre seule chance de faire prévaloir nos vues, réside d'abord dans ce que nous représentons nous-mêmes. L'heure est venue de nous interroger et de nous employer à faire que cette province s'impose d'elle-même au respect des autres, par sa valeur et ses réalisations propres. Après cela, les revendications que nous aurons encore à présenter seront l'objet d'une tout autre considération, et cela d'autant plus que tout le peuple du Québec, alors les appuiera.

Notre devoir

Et il le faut depuis toujours. Quand on pense qu'il y aura bientôt 25 ans, que notre historien national, le Chanoine Lionel Groulx, écrivait ces lignes :

"Nous appartenons à ce petit groupe de peuples sur la terre, — combien sont-ils ? Quatre ou cinq ? — au destin d'une espèce particulière : l'espèce tragique. Pour eux, l'anxiété n'est pas de savoir si demain ils seront prospères ou malheureux, grands ou petits, mais s'ils seront ou ne seront pas; s'ils se lèveront pour saluer le jour ou rentrer dans le néant. Chaque jour de notre vie nous achemine vers l'un ou l'autre de ces choix suprêmes : ou résister, vaincre dans l'arc-boutement héroïque, ou glisser sur la pente fatale, nous laisser happer par le Moloch américain. Anxiété de quelque importance, on l'avouera et qui n'intéresse point que le temporel et l'humain, si un peuple ne saurait mourir à son passé, à sa culture, à ses ancêtres, sans mourir à bien autre chose".

Cet avertissement, ce langage clair, net, précis, mais angoissant aussi, c'est à nous, à notre génération qu'il s'adresse. Car, si jeunes que nous soyons, nous sommes de la génération des prévenus. Nous ne pourrons blâmer que nous-mêmes, si le glas sonne pour marquer la fin de notre vie comme groupe, comme peuple distinct sur notre continent.

Citoyens de la Région de l'Abitibi et du Témiscamingue, votre devoir n'est pas différent de celui des citoyens du reste de la Province.

Notre devoir à tous, c'est d'arracher à la déchéance progressive le peuple du Québec. Vous avez le devoir de nous aider à lui rendre le sens de sa mission et sa place dans la Confédération canadienne.

Drapeau répond aux questions

Les lois d'exception. – Le scandale du gaz. – Le problème de l'éducation. – Le peuple décidera s'il veut un nouveau parti. – Le Rassemblement. – L'oeuvre de Bourassa. – Le réveil !

Après sa conférence, Me Jean Drapeau a demandé à son auditoire d'Amos de lui poser des questions sur les problèmes politiques de l'heure. C'est d'abord M. Léandre Dion, un étudiant d'Amos, qui demande à Me Drapeau de donner d'autres exemples de lois "spéciales" du régime Duplessis.

Après avoir rappelé la **loi DesMarais,** "par laquelle la présidence de la Commission métropolitaine a été retirée à M. Pierre DesMarais et donnée à une créature du parti", Me Drapeau a cité le bill Picard, le bill Guindon et les deux bills Dozois dont le but évident était de supprimer le verdict populaire et de permettre la réalisation d'un projet contre la volonté des légitimes élus du peuple.

L'affaire du gaz naturel

Un autre auditeur aborde l'affaire du gaz naturel.

"J'ai l'intention de traiter de cette affaire, a répondu Me Drapeau, lors de la conférence que je donnerai bientôt à Drummondville et que j'ai intitulée: Des trente deniers aux vingt millions".

"Je vois que je n'ai pas besoin d'expliquer mon titre! Vous avez compris qu'il s'agit d'une véritable trahison. Sans que les conditions de vente ne soient révélées au Parlement, mais avec la permission du Cabinet clandestin, l'Hydro-Québec a vendu son réseau gazier, qui desservait 225,000 clients dans la région de Montréal seulement et qui desservira un demi-million de consommateurs avant longtemps. Il s'agissait d'un bien de la Couronne, qui appartenait donc au peuple du Québec et qui a été vendu à un trust américain: cela constitue l'exemple le plus probant et le plus typique de la trahison chez-nous.

"A Drummondville, je donnerai des chiffres. Mais il reste difficile d'établir toute l'ampleur du scandale parce que seuls apparaissent dans les livres d'actions de la Corporation de Gaz Naturel du Québec les actions que certains ministres ont eu l'imprudence d'inscrire à leur nom. D'autres ministres plus prudents ont sûrement trempé dans l'affaire en utilisant des prête-noms. Alors, l'ampleur du scandale et le grabuge de chacun des ministres ne pourraient être établis que par une enquête au cours de laquelle toutes ces transactions seraient révélées. Pour l'instant, nous ne voyons de ce scandale que ce que les navigateurs voient d'un iceberg: il y en a sept fois plus sous l'eau que sur l'eau!

Commentaire d'un auditeur: "Judas a eu tellement honte qu'il est allé se pendre. Mais ces ministres-là ne sont même pas capables d'avoir honte. Ils continuent de se montrer!"

(Rires et applaudissements.)

Problèmes constitutionnels

Un autre auditeur demande à Me Drapeau ce qu'il pense de la constitution et du problème de l'éducation.

"Il n'y a aucun doute, répond Me Drapeau, que la Constitution de 1867 accorde une juridiction exclusive aux provinces en matière d'éducation. Cela ne se discute pas. Mais un problème constitutionnel se pose, particulièrement dans le domaine de l'éducation et de la santé. Je crois indispensable de garder sous une juridiction exclusivement provinciale l'éducation. Mais je crois qu'il faudra un jour que des citoyens de tout le pays revivent l'expérience des Pères de la Confédération, se réunissent et travaillent sérieusement à donner au pays une nouvelle constitution. Il ne fait aucun doute qu'une constitution adoptée il y a presque cent ans peut ne pas renfermer la solution de tous les problèmes dont l'existence même était insoupçonnée à l'époque. On ne peut tout de même pas blâmer les Pères de la Confédération de ne pas avoir prévu l'ère atomique, l'ère de la télévision et de la radio. Mais toutes ces conséquences du progrès entraînent des problèmes auxquels il faudra trouver une solution constitutionnelle. Et quand on aura eu le courage de travailler à la solution du problème constitutionnel, on aura en même temps trouvé la Clef de biens des problèmes. (Applaudissements.)

Un nouveau parti ?

Un auditeur demande quelle sera l'orientation de l'Action civique.

"Pour l'instant, répond Me Drapeau, nous organisons un vaste mouvement d'éducation civique. Il est essentiel que les citoyens de tous les partis existants s'intéressent à la chose publique, en tant que citoyens et non en tant que membres du parti libéral, de l'Union nationale, du P.S.D. ou du Ralliement des créditistes. Quand les élections viendront, les citoyens décideront eux-même de l'attitude qu'ils devront prendre. Après l'élection de 1944 et surtout après celle de 1948, les gens me demandaient, comme ils le demandaient à d'autres : "Allez-vous vous rallier à l'Union Nationale?" On ne s'est rallié à personne parce qu'on a pensé qu'il était toujours important d'avoir des chiens de garde de la liberté et de la démocratie."

(Applaudissements).

"Que fera M. DesMarais," demande un auditeur.

"M. DesMarais est avec nous, répond Me Drapeau. Il est président provincial de l'Action civique. nous travaillons donc ensemble. Je vois que vous voulez savoir si l'Action civique fondera un parti politique ?

(Rires et applaudissements)

"Comme je le disais tantôt, l'Action civique est un mouvement d'éducation civique et politique. Dans un an, dans deux ans, quand le peuple le voudra — si le peuple veut un autre parti — on en fondera un !

(Applaudissements).

Aucune opposition entre Action civique et Rassemblement

"L'Action civique s'oppose-t-elle au Rassemblement?" demande un auditeur.

"Il s'agit de deux mouvements parallèles, répond Me Drapeau. Le Rassemblement a réuni un certain nombre d'hommes de pensée qui cherchent des solutions à nos problèmes politiques. A la fondation du Rassemblement, il semblait que ce mouvement allait être à la fois un mouvement d'étude et d'action. L'an dernier, au congrès annuel du Rassemblement, il a été décidé que le mouvement devait s'appliquer à être un mouvement d'étude plutôt qu'un mouvement d'action. C'est un mouvement qui, jusqu'à présent, ne paraît destiné à une action d'éducation. Il n'y a rien qui s'oppose à l'oeuvre entreprise par le Rassemblement. Il n'y a rien qui s'oppose à l'action de la Ligue d'Action civique. D'autant plus que le Rassemblement semble vouloir limiter son activité à l'étude et à la recherche, alors que l'Action civique, comme son nom l'indique, agira comme mouvement de réveil civique et tentera d'amener chaque citoyen comme tel à s'intéresser davantage à la chose publique, à prendre conscience de la force qu'il représente et qu'il devra utiliser un jour. Il n'y a absolument aucune opposition entre le Rassemblement et l'Action civique."

Exemple de Bourassa

Un auditeur explique que, malgré tous les dangers, les citoyens hésitent toujours quand le moment vient de changer de gouvernement.

"Il ne faudrait pas noircir le tableau, répond Me Drapeau. L'Action civique, par exemple, n'inaugure rien. D'autres, sous diverses formes, ont lancé dans le passé un appel comme celui que nous lançons. Nous continuons l'oeuvre entreprise par d'autres. Pour ne pas remonter des siècles en arrière, citons l'exemple de Bourassa : il a mené bien des campagnes disent quelques-uns, mais il n'a rien laissé. Mais aujourd'hui, quand on fait l'inventaire de l'oeuvre de Bourassa, on s'aperçoit que même si le peuple n'a pas toujours répondu à son appel, son oeuvre demeure. Ainsi. LE DEVOIR la poursuit encore, quarante ans après."

(Applaudissements)

"Le syndicalisme qu'a prêché Bourassa s'est développé dans la province même si on ne lui en donne pas souvent le crédit. C'est Bourassa et son DEVOIR qui ont ouvert la voie au syndicalisme, particulièrement au syndicalisme catholique. La pensée politique internationale de Bourassa a été réalisée depuis, dans bien des domaines."

"Il ne faut pas oublier que lorsque le peuple a mis Maurice Duplessis au pouvoir, c'est à un tiers parti qu'il faisait confiance. C'était l'Action civique du temps ! Le peuple a réagi sainement, mais il s'est trompé. Quels sont les peuples, quels sont les hommes qui ne se sont pas trompés ? Il fallait mettre de l'ordre dans l'administration publique. Et en 1935, l'Action libérale nationale a joué un rôle qui ressemble à celui que joue l'Action civique. Lors de l'élection de 1936, Maurice Duplessis a volé le troisième parti ! Mais le peuple ne pensait pas qu'il votait pour un vieux parti. Pour lui, l'Action libérale nationale c'était la promesse d'un renouveau politique. Le peuple a été trompé mais il a donné la preuve qu'il était capable de réagir. Or, je peux vous dire que l'on constate un peu partout dans la province des signes d'un réveil populaire. Votre présence dans cette salle est un de ces signes."

Maître Drapeau remercie ensuite l'assistance et, en particulier, ceux qui ont posé des questions: "Je souhaite avoir l'occasion de revenir vous voir bientôt. Continuez de vous intéresser à la politique et d'en parler dans votre milieu. J'aime bien la formule employée dans une assemblée politique par M. Lucien Saulnier, un conseiller municipal de l'Action civique : "On dit que la politique est sale. Moi je vous dis que la politique c'est comme la peinture : c'est sale pour les salauds. Mais ceux qui savent peinturer ne se salissent pas".

On peut se procurer des copies de la présente conférence de Me J. Drapeau, au prix de 30 exemplaires pour $1.00

(S.V.P. faire chèque ou mandat à l'ordre de la Ligue d'Action civique)

L'ACTION CIVIQUE EST UN MOUVEMENT D'EDUCATION CIVIQUE ET POLITIQUE

DEVENEZ MEMBRE!

On s'adresse au Secrétariat de l'Action civique, 4237, St-Denis, Montréal, Tél. : AV. 8-9216.

Texte intégral de la conférence de Me Jean Drapeau

POURQUOI AVOIR PEUR?

Voici le texte intégral de l'importante conférence prononcée à Amos par Me Jean Drapeau, président honoraire de l'Action civique, dimanche le 26 octobre 1958 au théâtre Amos, d'Abitibi-est de l'Action civique.

SI J'AI CHOISI de poser la question ici, à Amos, "Pourquoi avoir peur?", ce n'est certes pas, veuillez me croire parce que la question s'adresserait, plus qu'ailleurs, à la population de cette région de la province, région qui couvre les comtés Abitibi-Est, Abitibi-Ouest, Rouyn-Noranda et Témiscamingue.

Non, loin de moi cette pensée. Je dirais même que j'ai peut-être cédé intérieurement à la tentation de parler de la peur précisément à une population courageuse. Des régions comme la vôtre doivent en effet leur développement, leur essor, au courage de ceux qui, il n'y a pas encore tellement d'années, armés de courage, s'attaquaient résolument à la noble tâche d'étendre les limites de la province habitée et active.

Cette population qu'animait un grand courage dans le présent, avait aussi une inébranlable foi en l'avenir, et les difficultés, les obstacles, ne l'effrayaient pas.

Je me sens donc bien à l'aise pour étudier avec vous ce phénomène exceptionnellement grave chez nous, dans notre province, le phénomène de la peur.

Car il n'est hélas que trop vrai que le Québec vit sous le règne de la peur.

Même les chefs de file

Ce sont les professeurs d'universités et de collèges qui — sauf de très rares exceptions — ont peur de contredire le grand chef, de répondre à ses sophismes sur l'éducation, qui ont peur de détruire ses théories improvisées. Ce sont les sociologues qui ont peur et qui hésitent encore à lui donner la réplique quand le grand chef multiplie les avertissements solennels et rétrogrades en matière sociale.

Ce sont même, trop de chefs de file du nationalisme, qu'il a pourtant exploité avec cynisme, qui se taisent devant les trahisons répétées du grand chef. Oui, ces chefs de nombreuses sociétés fondées en vue du développement et de l'avancement du Canada français, qui, sous prétexte de s'abstenir de faire de la politique, ont peur en réalité de dénoncer les abus de pouvoir et les actes de grossière maladministration qui minent notre personnalité propre.

Par le fait même de leur apparente abstention ils favorisent un clan politique, car, ne l'oublions pas, dans le Québec tout tourne dans l'orbite politique, et prétendre s'abstenir d'en faire dans un sens, c'est en réalité en faire dans le sens contraire. Ceux qui ont peur, ce sont en général, ceux et celles dont le gagne-pain quotidien peut être atteint par les "patronageux" des comtés, qui forment la "guestapo" du cabinet clandestin.

Me Jean Drapeau à la conférence d'Amos

Les fonctionnaires

Parmi ceux qui ont peur, il y a aussi ces milliers de fonctionnaires qui sont tenus constamment dans un état d'infériorité économique, et qui doivent, pour réussir à vivre à peu près convenablement, avoir un deuxième emploi, et ainsi ruiner leur santé, s'ils sont d'honnêtes serviteurs publics, ou bien exploiter la province ou le public avec lequel ils entrent en relation s'ils se laissent séduire par les principes douteux dont l'application se fait dans les hauts lieux de l'administration de la province.

Ils sont légion dans notre Province ceux qui ont peur — et qui traduisent leur peur de tant de façons différentes.

Parfois, ils nous écrivent des lettres bien encourageantes et bien aimables et ils s'excusent de ne pouvoir signer, accusant ainsi leur peur des conséquences inévitables d'une indiscrétion.

Parfois, au hasard des rencontres ils nous serrent la main, à la dérobée en murmurant rapidement à notre oreille quelques mots d'encouragement et leur regret de ne pouvoir ouvertement nous appuyer.

Dans le maquis...

Toute cette discrétion qui semble devoir généralement envelopper le mécontentement, tout ce mystère dans lequel baignent les réactions d'opposition au régime actuel, nous donnent parfois l'impression de travailler dans une sorte de maquis en pays étranger sous le joug d'un tyran implacable. Et pourtant ce n'est pas dans un pays étranger que nous vivons, mais bien chez-nous dans la Province de Québec.

Mais le régime du cabinet clandestin a tellement réussi à enlever leur signification aux mots liberté et démocratie, qu'il a remplacé la liberté par un véritable esclavage, et la démocratie par sa contradiction formelle, c'est-à-dire une forme de gouvernement où ce ne sont plus les députés qui craignent leurs électeurs, mais les électeurs qui ont peur de leurs députés.

Oui, hélas, la peur existe dans le Québec ! Et si je déplore son emprise sur nos Concitoyens, j'admets que de nombreux événements de notre vie politique depuis quelques années prennent la force de malheureux, déprimants et menacants exemples, qui deviennent l'explication de cette peur généralisée.

Le régime sous lequel nous vivons n'a-t-il pas employé tous les mauvais moyens à sa disposition pour consolider son autorité toute puissante ?

Les lois "spéciales"

Non satisfait de réduire au silence, partout dans la Province, les citoyens et les institutions, il a, tout comme ça se pratique en Russie communiste, supprimé, politiquement, ceux qui tentaient de lui résister.

Il ne faut pas remonter bien loin en arrière pour trouver des "lois spéciales" adoptées par le Régime au cabinet clandestin et qui constituent des arrêts de mort.

Car ce régime veut quand même se distinguer — au moins par la forme — du régime Soviétique, — et il a recours à l'appareil parlementaire pour camoufler ses édits arbitraires et dictatoriaux.

Mais le résultat est le même : la suppression de l'opposition, la suppression du droit de différer d'opinion, la suppression de l'exercice du droit à la liberté d'expression, à la liberté démocratique.

Je ne blâme pas tous ceux qui ont peur, car dans les cieux politiques du Québec, le Jupiter de la colline parlementaire a trop souvent allumé sa foudre terrifiante, pour ne pas au moins comprendre cette peur.

Les "exécutions"

Des exemples ? Mais tous vous pouvez en citer. Dans votre propre milieu, dans votre municipalité, dans votre commission scolaire, dans vos associations diverses, combien de bons hommes ont été chassés de leur poste parce qu'ils désiraient simplement conserver leur dignité d'hommes libres et indépendants; parce qu'ils refusaient de devenir de vulgaires marionnettes commandées par le cabinet clandestin; parce qu'ils refusaient de chanter les louanges d'un régime dont ils ne pouvaient supporter le joug ! parce qu'ils se cabraient contre les empiètements, parce que surtout et par-dessus tout ils avaient la naïveté de croire que si charité bien ordonnée commence par soi-même, l'autonomie bien ordonnée commence par le respect de la personne humaine, le respect de la pensée humaine, le respect de la liberté humaine; et que tout cela même serait un mythe si ça ne voulait pas dire d'abord le respect de soi-même, de sa propre personne, de sa propre dignité, de sa propre pensée, de sa propre liberté !

Vous en connaissez, vous pouvez en nommer des victimes de la guillotine du cabinet clandestin. Il y en a eu partout dans la Province. Pas une région, pas une municipalité, pas le moindre petit hameau n'y a échappé. Tous les cas "d'exécution" n'ont pas eu le même retentissement, mais tous sont également odieux, et ils seront autant de témoignages accablants au procès d'un régime que l'Histoire accuse déjà d'avoir, plus de mille fois, tenté d'assassiner la liberté !

Témoignage de Montréal

Tous n'ont pas eu le même retentissement, ai-je dit. Mais qui donc a oublié le pacte diabolique conclu, sous l'égide du cabinet clandestin, entre tous les éléments les plus méprisables de notre société: racaille de tous les milieux politiques, agents de la pègre, feuilles jaunes, gangsters électoraux, trafiquants d'alcools, et autres de même acabit, pour assurer, à prix d'or, la défaite d'une administration municipale qui, à Montréal, se haussait à la hauteur de ses responsabilités, et redonnait à Montréal une réputation enviable de ville propre, de ville fermée au vice commercialisé, de ville où le respect de la loi s'affirmait chaque jour un peu plus.

Qui donc a pu oublier la collusion, la conspiration établie entre tous ceux là que j'ai déjà identifiés comme les "rats de cale" de la démocra-

Archives de la Ville de Montréal

tie, et dont le but consistait à chasser une administration et un maire qui avaient refusé de laisser libre action à Montréal au gouvernement clandestin de la Province.

La loi "DesMarais"

Qui donc a oublié le coup de force du cabinet clandestin, qui par une loi spéciale, a chassé M. Pierre DesMarais de la présidence de la Commission Métropolitaine de Montréal, à laquelle il avait été élu suivant la loi qui existait alors depuis au moins 35 ans? Coup de force qui avait pour conséquence d'annuler le verdict des électeurs qui, en réélisant M. DesMarais avec une très forte majorité, signifiaient leur intention de le voir continuer d'occuper la même fonction, soit la Présidence de la Commission Métropolitaine.

Mais Monsieur DesMarais avait commis l'imprudence de ne pas se soumettre, lui non plus, aux ordres du cabinet clandestin. Le premier ministre a vu à organiser son "exécution", sur la place publique, en déclanchant brusquement le mécanisme de l'appareil parlementaire — et en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, il supprimait d'un trait de plume, par une loi spéciale, la présidence de Monsieur DesMarais, pour la confier à l'une de ses créatures les plus serviles, qui est en même temps vice-président de la Commission de l'Autoroute des Laurentides et président de la tristement célèbre Corporation de Gaz Naturel du Québec.

Parti fort ?

Et comme si le viol de la Démocratie et de la Liberté n'était pas assez répugnant par lui-même, le cabinet clandestin lui donne généralement un caractère qui ajoute à sa répugnance : celui de la rétroactivité, c'est-à-dire le caractère qu'a une loi de s'appliquer, non seulement dans l'avenir, à compter de son adoption, mais aussi à une période ou à des situations qui existaient *avant* et même *longtemps avant* la passation de la loi.

Vous serez peut-être portés à me demander comment, alors, M. Duplessis peut-il affirmer que son parti de l'Union Nationale est plus fort que jamais, comme il l'a fait il y a quelques jours.

Il est vrai qu'en guise de commentaires à l'élection du comté de Roberval, le grand chef, le boss, comme les gens du milieu le désignent, — a déclaré: "Jamais le parti de l'Union Nationale n'a été aussi fort".

En supposant que la déclaration serait conforme aux faits, qu'est-ce que ça prouverait ? 2,000 ans après que le Christ est venu sur terre pour racheter le genre humain, il y a encore 1,000 millions de païens dans le monde. Est-ce que ça prouve que Dieu n'existe pas ? — Non. Les supposées victoires électorales du cabinet clandestin ne prouvent que son existence à lui, mais non la confiance du peuple en ce cabinet fantôme.

"Jamais le parti de l'Union nationale n'a été aussi fort!" s'écrie le premier ministre !

"Jamais la Démocratie n'a été aussi sérieusement menacée !" répondra l'Histoire.

Jamais les institutions diaboliques du parti de l'Union Nationale n'ont joui d'une solidité aussi grande ! sans doute ! mais jamais, par ailleurs, les institutions démocratiques n'ont été aussi chancelantes, aussi ébranlées !

"Jamais la caisse de l'Union Nationale n'a été aussi riche", devrait proclamer aussi le premier ministre, mais jamais le peuple n'a été aussi pauvre!

"Jamais le parti de l'Union Nationale n'a été aussi fort" dit le Premier ministre ou plutôt écrit le Premier ministre, car c'est bien d'une déclaration écrite qu'il s'agit, et non pas d'une conférence de presse.

Mépris pour l'opposition

Quand on connait les circonstances qui ont amené le Premier ministre Duplessis à faire cette affirmation il nous semble qu'il doit, à la faire, ressentir la même satisfaction intérieure que Staline ou Hitler ressentaient au lendemain d'une élection "à liste unique". Car ce n'est pas un rêve nouveau, pour le Chef de l'Union Nationale, que la tenue d'élection à "liste unique".

Combien de fois n'a-t-il pas manifesté son profond mépris pour *toute* opposition! N'a-t-il pas lui-même exprimé ce désir incroyable en régime démocratique de "supprimer toute opposition".

Il est facile de comprendre sa joie d'en être arrivé à faire des élections à volonté, dans des comtés qu'il choisit, au moment qu'il fixe, et pour lesquelles les électeurs n'ont pas d'alternative, mais l'unique possibilité d'élire un candidat qui est nécessairement du parti de l'Union Nationale!

Car c'est bien ce qui s'est passé dans Roberval il y a quelques jours! Et c'est vraiment prendre les citoyens du Québec pour des imbéciles, que de leur servir les commentaires que M. Duplessis a remis aux journaux.

Les électeurs de Roberval n'avaient aucune possibilité de voter contre l'Union Nationale, le parti unique: les deux candidats en lice se réclamant tous deux de l'Union Nationale, l'un officiel, l'autre indépendant.

Peu importe lequel allait être élu, la déclaration du chef de l'Union Nationale était prête, car dans un cas comme dans l'autre, le Premier ministre pouvait toujours se réjouir du vote, et conclure que jamais son parti n'avait été aussi fort! Seul le nom de l'élu aurait changé — mais les commentaires seraient restés les mêmes !

Voilà où ça mène les élections à "liste unique". Vous savez d'ailleurs ce qui se passe dans les états de dictature. On en arrive à donner l'impression de liberté aux électeurs en leur imposant de choisir entre des candidats qui, *tous*, sont du *même* parti!

Redevenir libres

Ne trouvez-vous pas que ce qui se passe chez nous dans le Québec ressemble maintenant étrangement à ce qui se passe dans ces états totalitaires, et que les titres et commentaires qu'on trouve dans les journaux de l'Union Nationale sont ceux que l'on pourrait lire dans la Pravda de Moscou, au lendemain d'une élection soviétique ?

Et est-ce que cette situation intolérable n'est pas de nature à nous inspirer notre devoir? et à nous indiquer clairement qu'il est urgent que nos concitoyens de toute la Province mettent fin au règne de la peur et unissent leur voix au concert des peuples libres, ou de ceux qui se battent pour le rester ou pour redevenir libres ?

La situation est extrêmement grave. Il ne s'agit nullement d'un incident en passant. Il s'agit d'un parti qui constitue *un état dans l'état*.

Pourquoi avoir peur? Je vous le demande, Mesdames et Messieurs, quand tout nous incite à l'audace et à la grandeur. Aurions-nous tellement démérité de nos ancêtres, ces pionniers hardis qui ont fondé la Nouvelle-France à la taille d'un empire, que nous ayons perdu jusqu'au goût d'être les maitres de nos destinées, dans notre propre province? Pour ma part, je m'y refuse obstinément à le croire. Avec bien d'autres, je regrette cet esprit mélancolique de résignation qu'un petit groupe d'exploiteurs voudrait faire régner dans toutes les sphères de notre société pour mieux l'asservir. La crainte, dit-on, est le commencement de la sagesse, et sous prétexte de rendre notre peuple sage, faudrait-il qu'il devienne craintif?

Un exemple

Nous rejetons, ai-je dit, cette attitude de démission, car nous savons trop quelles ressources profondes, humaines et matérielles, renferme le Québec, nous savons trop de quel sursaut, de quel redressement il est capable pour abdiquer ainsi. D'ailleurs, la France elle-même ne vient-elle pas de nous donner le plus bel exemple de ce sursaut, de ce redressement dont un pays est capable, lorsqu'au lieu de l'inviter à l'apathie, au désespoir ou à l'immoralisme, on l'appelle au travail, à l'espérance et à la fierté !

L'expérience du Général de Gaulle est une révélation. A un pays dégoûté de la dictature clandestine des partis, il a donné une foi nouvelle dans la démocratie; à un peuple découragé par les trahisons successives des politiciens, il a redonné l'espérance dans l'avenir de la Patrie. Les partis politiques des quatre premières républiques n'étaient pour la plupart que des coalitions d'individus et d'idéologies qui plaçaient leurs propres intérêts partisans au-dessus du pays lui-même. On rêvait d'une France radicale, d'une France socialiste, voire même d'une France communiste. Mais la France tout court, elle était oubliée; qu'elle n'ait pas de gouvernement pendant des semaines, des mois, c'était peu important pour le parti, surtout pour le petit groupe qui, derrière les députés, tiraient les ficelles, échafaudaient les combines, se préoccupaient avant tout de leur propre avantage.

Dictature du parti unique

Dans le Québec, les rôles sont renversés. Ce n'est pas la dictature des partis, c'est la dictature du parti unique qui domine le gouvernement, lequel à son tour opprime le parlement. Mais cela conduit aux mêmes résultats. Dans le Québec comme en France, même dégoût, même apathie, même découragement en face des agissements de nos politiciens qui sacrifient les intérêts supérieurs de la province aux exigences du parti. Notre gouvernement, ce n'est pas le gouvernement de la province, c'est celui d'un parti: le gouvernement de l'Union Nationale. En France, les politiciens ont réussi à accomplir ce que n'avaient pu faire au cours des siècles les coalitions armées: le démembrement moral et physique du pays. Dans le Québec, le parti unique est en train de réaliser ce qu'aucun texte de loi jadis n'avait pu faire : le démembrement économique et moral du Canada Français.

En 15 ans, la France a perdu successivement la Syrie, le Liban, l'Indochine, le Cambodge, le Laos, la Tunisie et le Maroc. Elle s'est en quelque sorte, de par la faute de ses politiciens, rapetissée à la mesure d'un pays de deuxième classe. Dans le Québec, si nous n'avons pas du moins perdu de territoire, nous continuons néanmoins à perdre du terrain. De par la faute du parti unique, nous sommes en train de devenir une province de deuxième classe. Nous reculons sur tous les fronts à la fois, abandonnant des positions stratégiques et vitales les unes après les autres. Quant aux politiciens, ces traitres de l'arrière, ils ne s'occupent pendant tout ce temps que de leurs propres intérêts.

Un peuple qui recule

Je le répète, nous reculons sur tous les fronts à la fois. Car, dans les sentiers de l'Histoire, le peuple qui n'avance pas ou qui n'avance pas aussi vite que les autres, en réalité, recule, et c'est justement notre sort à tous. On persiste à laisser les étrangers s'emparer de nos cours d'eau et de nos forêts, de nos mines et de nos moyens de communication, de la majeure partie de nos industries et de nos commerces: on s'obstine à nous cantonner dans l'agriculture et la colonisation. La politique, qui aurait pu être un instrument efficace de progrès économique et social, est depuis longtemps entre les mains de mauvais maitres, dont l'unique préoccupation est de se maintenir au pouvoir. Regardez-les agir, écoutez-les parler! D'un côté, des courbettes devant les puissances d'argent; de l'autre, des coups de matraque à l'égard de ceux qui osent s'élever contre leur exécrable dictature. D'une part, on insiste hypocritement sur la prétendue vocation agricole et colonisatrice de notre peuple; de l'autre, on louange les vertus d'humilité et de résignation. Comme si la Providence avait décrété de tout temps que nous ne serions désormais que des "porteurs d'eau et des scieurs de bois"!

Dénigrement systématique

En effet, Mesdames et Messieurs, quelqu'un d'entre nous s'avise-t-il de parler d'une politique de progrès et de grandeur, qu'aussitôt on s'empresse dans les milieux officiels de le traiter d'illuminé, quelqu'un d'entre nous parle-t-il de la nécessité de reconquérir la maitrise de notre économie, qu'aussitôt on le dénonce comme étant un socialiste! Préconise-t-il une aide accrue à l'éducation que par tous les subterfuges de la propagande, on le transforme en un adepte du communisme! Malheur à ceux qui, dans cette province, souhaitent l'avancement économique et social de leurs compatriotes, ce sont aux yeux des dirigeants de l'Union Nationale des hérétiques dangereux qui ne méritent que persécution et bannissement.

Et que dire de ceux qui, comme nous, prêchent la moralité publique! Comme vous avez pu le constater, l'Union Nationale, c'est-à-dire son cabinet clandestin, les considère comme ses principaux adversaires. Nous nous opposons à la violation des lois et aux vols d'élection, au règne de la pègre et au vice commercialisé, autant de pratiques condamnables dont le parti unique se sert pour maintenir sa domination sur le Québec. Lorsque nous nous élevons contre l'immoralité publique sous toutes ses formes, on dirait que l'Union Nationale se sent visée au coeur. C'est alors qu'elle réagit le plus violemment par le chantage, les menaces et les dénonciations.

"Duplessis salit . . ."

Avait-il eu une vision prophétique, cet homme public, membre du Parlement fédéral, qui il y a 20 ans, décrivait le chef de l'Union Nationale, au moyen d'une comparaison qui, pour forte qu'elle pouvait alors paraitre, a révélé depuis son exacte et tragique signification.

Ce député fédéral avait alors trouvé cette formule qui établit un parallèle saisissant entre deux philosophies politiques également condamnables: "Staline tue, Duplessis salit".

Nos maitres d'aujourd'hui, ce sont des professeurs du désespoir: désespoir national, désespoir moral. La France, dans un geste magnifique, vient de se libérer de son régime démoralisateur: elle a cessé d'avoir peur pour reprendre enfin son rôle traditionnel en Europe et dans tout l'univers. A notre tour, pourquoi ne cesserions-nous pas d'avoir peur, de désespérer? Pourquoi ne pas reprendre confiance dans nos destinées et sauver ce qui reste à sauver de nos richesses naturelles, de nos universités, de notre industrie et surtout de notre capital moral gravement compromis? Pourquoi hésiter devant une politique dynamique de progrès et de grandeur dans la ligne de nos traditions les plus pures? Pourquoi enfin ne pas chasser, une fois pour toutes, nos mauvais maitres, artisans du défaitisme, de l'apathie et de la résignation, dont l'oeuvre menace de conduire notre province à la déchéance économique et sociale?

Motifs d'espoir

Car, lorsque j'écoute les voix du passé, lorsque j'évoque les grandes leçons de notre Histoire, surtout lorsque je me penche sur les forces vives de ma province, j'y trouve des motifs d'espérance beaucoup plus que de désespoir. Après tout, nous sommes ici dans le Québec près de 5,000,000 d'hommes, qui considérons encore la justice et la liberté comme les biens les plus précieux de l'humanité, et qui attendons avec impatience le jour de la libération; près de 5,000,000 d'hommes à qui il ne manque que la détermination et la confiance pour reconquérir le terrain perdu.

Ces motifs d'espérer, je les vois dans cette magnifique jeunesse de notre peuple, dans tous ces jeunes hommes et ces jeunes filles, qui, à tous les échelons de notre société, restent épris d'idéal et de liberté; je les puise dans le labeur incessant de nos ouvriers et de nos agriculteurs, toujours attentifs à leur tâche quotidienne, malgré le maigre revenu qu'ils en retirent; je les retrouve encore dans le dévouement et la persévérance de nos éducateurs que la négligence des pouvoirs publics galvanise plus qu'elle ne décourage. Ces motifs d'espérer, ce sont toutes ces institutions qui se sont édifiées en dehors des sphères officielles et qui continuent de croitre en importance, en dépit de l'indifférence ou des brimades de nos gouvernants; ce sont des groupes d'hommes d'affaires audacieux et entreprenants sur lesquels le gouvernement de l'Union nationale jette des regards soupçonneux, et qui élaborent dans le silence et le travail l'avenir économique de leurs compatriotes.

La production minière

Ces motifs d'espoir, je les aperçois ici même au coeur de cette région minière dont je songe à toute l'importance pour le Québec. Le développement dont vous avez été à la fois les témoins et les artisans depuis une quinzaine d'années, constitue un exemple frappant de ce qu'aurait pu être l'expansion de nos mines dans toutes la province, si nous avions eu à la direction des affaires un gouvernement préoccupé d'abord du progrès et du bien-être de la collectivité. On a préféré leurrer la population par des affirmations fantaisistes. Je lisais l'autre jour un discours d'un des benjamins du régime et j'ai sursauté, lorsqu'il a déclaré que le Québec était la première province du pays par sa production minérale.

Or, la vérité est tout autre. Non seulement le Québec n'est pas au premier rang par la valeur de sa production minérale, mais il n'occupe même pas la deuxième place. Pourtant, il fut un temps où nous étions de pair, dans ce domaine, avec l'Ontario et dépassions largement les autres provinces. Aujourd'hui, la production minérale ontarienne double celle du Québec, laquelle est également dépassée par la production de l'Alberta. Nous voici donc en troisième position, loin de la première comme l'affirmait le nouveau ministre des ressources hydrauliques.

En 1957, la valeur de la production minérale de l'Ontario était de 740 millions, celle de l'Alberta de $411 millions, en comparaison de $385 millions pour le Québec. Ces chiffres sont idéniables, on les trouve à la fois dans les statistiques fédérales et celles des provinces. Si l'on calcule la valeur de la production minérale par tête de population, notre province est au septième rang : $91 dans le Québec, en comparaison de $370 en Alberta, $202 à Terre-Neuve, $145 en Colombie-Britannique, 140 en Saskaschewan, $120 en Ontario et $95 en Nouvelle-Ecosse.

Leçon à un ministre

Pourtant, les géologues les plus réputés s'accordent à dire que le Québec possède des ressources minières insurpassables. Qu'attend-on pour les mettre en exploitation comme le font les autres provinces. Que font donc nos ministres pour promouvoir leur développement? Au contraire, ils le retardent en endormant le peuple dans une fausse sécurité par des déclarations irresponsables et échevelées comme celle du ministre des ressources hydrauliques dont je parlais tout à l'heure. Vous avez un ministre dans la région. Il a fait si peu de bruit qu'ailleurs dans la province on n'en soupçonnait même pas l'existence jusqu'au jour où l'on a appris que lui aussi avait acheté des actions de la Corporation de Gaz Naturel du Québec. On dit qu'il s'est enrichi en spéculant sur les mines. C'est son affaire comme individu; mais en tant que ministre, son premier devoir est d'enrichir la province avant de s'occuper de son propre avancement. D'autant plus que les règles élémentaires de la décence devraient interdire à tout ministre de la Couronne de spéculer sur les biens qui ont appartenu ou qui appartiennent encore à la Province.

Ressources naturelles

Il n'y a pas lieu de s'étonner après cela que le Québec ne reçoive qu'une pitance de l'exploitation de ses ressources naturelles. Pendant que l'Alberta en 1957 retirait en revenus publics plus de $120 millions de l'exploitation des richesses de son sous-sol, le Québec, pourtant si riche en cuivre et en minerai de fer, en retirait à peine une vingtaine de millions de dollars. Grâce à ces revenus, l'Alberta n'a pas de dette publique; elle verse annuellement des octrois considérables à l'éducation et aux municipalités. On est même allé l'an dernier jusqu'à inaugurer la distribution d'un dividende de $20. à tous les citoyens, bien que depuis cinq ans les taxes aient progressivement diminué. Et tout récemmnet, le premier ministre, M. Manning, annonçait la mise en oeuvre d'un plan quinquennal d'expansion des services publics au montant de $500. millions.

Voilà ce qu'a donné en Alberta une exploitation à la fois audacieuse et rationnelle des richesses du sous-sol. Dans le Québec, la situation est bien différente. D'abord, montrez-moi une taxe que le régime de l'Union Nationale a réduite depuis 15 ans? Aucune. Au contraire, le fardeau de la taxation est toujours de plus en plus lourd, pour l'ensemble de la population. Notre dette publique dépasse le milliard, si l'on tient compte de toutes les obligations que le gouvernement assume à la cachette et qu'il ne veut pas prendre directement à sa charge de crainte de dévoiler au contribuable la banqueroute qui le menace. Cette banqueroute financière, n'est-elle pas aussi évidente que la banqueroute morale du régime? En dépit d'un budget de $500 millions, on n'a pas d'argent. Pas d'argent pour les municipalités, pas d'argent pour les commissions scolaires, pas d'argent pour la voirie, pas d'argent pour nos hôpitaux, pas d'argent pour les travaux publics.

Dividendes aux amis

Mais alors où va donc l'argent des revenus publics? C'est que dans le Québec, on paie aussi des dividendes, mais pas à la manière de l'Alberta qui les distribue à tous les citoyens sans distinction. Ici, ce sont les dividendes aux amis du régime que l'on verse sous les formes les plus diverses et qui dans l'ensemble absorbent annuellement $100 millions, soit le cinquième du budget de la province. Cent millions de dollars avec lesquels on exerce le chantage et la corruption; cent millions de dollars avec lesquels on engraisse la caisse électorale; cent millions de dollars que l'on dépense en frais de représentation et de voyage; cent millions de dollars qui servent à enrichir certains entrepreneurs ou encore à paver des chemins privés pour le bénéfice d'un petit groupe de privilégiés.

Il n'y a pas un don, pas un octroi, pas un permis qui ne soit fait ou accordé par le régime sons qu'aussitôt on réclame une ristourne. En résumé, l'Union Nationale, c'est une colossale entreprise de gaspillage et de démoralisation qui lentement est en train de conduire à la faillite la province elle-même.

Mesdames et Messieurs, vous trouvez peut-être ce tableau un peu sombre. On s'habitue à la longue à l'obscurité, mais il n'en reste pas moins que la lumière est préférable. Vous me direz peut-être: mais pourquoi vous en faire ? Cela va mal dans le Québec, mais cela dure depuis des années. Tout ce que vous dites, nous savons que c'est vrai. Plusieurs d'entre nous sont des victimes ou des témoins. Et puis croyez-vous qu'il y ait quelque chose à faire ?

Réveil du peuple

Oui, Mesdames et Messieurs, je crois qu'il y a quelque chose à faire. Je crois même que tout est possible en face du réveil qui se manifeste un peu partout dans la province, en face de ces groupements d'action civique, alertes et vigoureux, qui se sont donné comme but de restaurer dans les affaires publiques, l'honnêteté, la justice, les principes essentiels d'une saine administration, en face du mépris qui commence enfin à envelopper les véritables responsables de l'état de choses que nous dénonçons. Il n'est pas trop tard donc pour réagir efficacement et la partie, comme vous le voyez, est loin d'être perdue. Car, il s'est trouvé que par ses excès mêmes, le régime a provoqué un sursaut sauveur et que des citoyens, à Montréal d'abord et maintenant dans toute la province, ont crié leur refus et ont entrepris de bâtir eux-mêmes l'instrument de leur libération. Ce qu'il y a d'émouvant et de significatif, c'est que ce réveil vient d'en bas, qu'il est le fruit de l'action spontanée de la masse dans toutes les classes, qu'il rassemble peu à peu tous ceux qui, par-delà leurs allégeances partisanes, ont pris conscience de la gravité de notre situation.

Ne sont-ce pas là des signes indéniables et réconfortants du renouveau qui s'annonce. Mais pour que ce magnifique effort de rénovation sociale et politique ne soit pas sans lendemain, il faut poursuivre la tâche jusqu'au bout et supprimer non seulement les maux que nous dénonçons, mais aussi leurs causes.

A ce sujet, je crois qu'il faut réitérer ici dans cette région, comme dans toutes les régions, l'appel que je lançais à Québec en mars dernier :

Restaurer la confiance

Remonter aux causes de nos maux c'est reconnaitre qu'il ne peut y avoir de libertés universitaires ni de libertés syndicales parce qu'il n'y a pas de vraie liberté tout court; il ne peut y avoir en haut lieu de conscience des problèmes de l'enseignement, des problèmes économiques et sociaux, parce qu'il n'y a pas de conscience de la situation exacte des Canadiens français comme groupe; il ne peut y avoir une politique dynamique parce que ceux qui devraient l'appliquer sont incapables de prendre la mesure des transformations de l'époque et d'en comprendre toute la portée. Il ne peut y avoir de confiance dans la nation et d'intégrité dans l'administration, parce que le régime s'est bâti et il se maintient sur la crainte et la méfiance généralisée, et à l'aide des pots-de-vin, du patronage et des interventions occultes. C'est donc cela qu'il faut d'abord abattre, c'est ce chancre qu'il faut détruire en premier lieu.

Il servirait de peu de chose en effet d'élaborer une grande politique, de la concrétiser dans un programme dynamique, de former des équipes pour l'appliquer si premièrement on ne restaure pas dans le peuple, la confiance, le sens de la dignité et de la liberté, la notion exacte de la morale publique. Je sais bien que cette moralité publique n'est pas un objectif en soi mais elle est la condition essentielle de tout redressement: elle est le cadre hors duquel, rien de durable ne saurait être entrepris.

Non, contrairement aux affirmations d'adversaires intéressés, nous de la Ligue d'Action Civique, ne faisons pas de la moralité publique le seul article de notre programme, le fin mot de notre politique. Mais nous savons et vous savez aussi que dans le Québec, il s'impose d'abord au niveau du gouvernement et de l'administration, une vaste opération de salubrité.

Vers l'avenir

C'est par là que nous empêcherons une autre imposture, que nous éviterons aux masses une autre déception. Il faut d'abord rétablir un climat de dignité et de respect, restaurer les conditions du progrès moral et de l'épanouissement intellectuel pour tous, rendre à la démocratie à tous les échelons sa vraie figure, faire jaillir de nouveau dans le peuple cette "foi civique", cette confiance dans ses institutions, sans lesquelles on bâtit sur le sable. C'est tout à la fois une oeuvre d'éducation et d'épuration qu'il faut entreprendre et celle-ci réalisée ou simplement amorcée sérieusement, une foule de problèmes disparaitront déjà d'eux-mêmes.

C'est ensuite et ensuite seulement qu'il sera possible de pratiquer la grande politique dont ce peuple si souvent trompé, n'ose même plus rêver. Et chaque jour qui passe souligne un peu plus l'urgence de cette politique salvatrice hors de laquelle nous ne ferons que piétiner. La province de Québec n'a pas un destin de musée mais doit plus que toute autre se tourner résolument vers l'avenir et employer toute sa volonté à assurer à chaque classe de citoyens, les moyens d'un épanouissement fécond. Ceux-là qui ont permis que naisse le doute chez beaucoup des nôtres, ceux-là qui ont rendu "autonomie" un synonyme de stagnation, une excuse à toutes les compromissions, un alibi à toutes les démissions, ceux-là portent une terrible responsabilité. Le régime s'est condamné aussi bien par ses mauvaises actions que par son inaction; par les premières, il a gâché le présent, par la seconde, il a compromis l'avenir.

Et cela est particulièrement grave dans le cas de la province de Québec qui ne peut commander le respect de ses partenaires et tenir toute sa place dans la Confédération canadienne, que si elle est constamment animée par un souci passionné de la compétence et de la qualité.

Nous avons sans doute bien des revendications à élever, des plaintes à formuler, des voeux à soumettre à l'endroit de nos partenaires dans la

Archives de la Ville de Montréal

Des 30 deniers aux 20 millions

Voici le texte (enregistré sur magnétophone et retranscrit) de la conférence prononcée à Drummondville, le 5 novembre 1958, par Me Jean Drapeau, président honoraire de l'Action civique, sous les auspices de l'Action civique du comté de Drummond.

"Si nous critiquons les actes posés par les ministres, c'est que nous trouvons qu'ils dépassent les bornes de la décence... La piraterie est disparue de nos mers, mais elle reparaît maintenant dans les affaires publiques".

Archives de la Ville de Montréal

COMME son nom l'indique, le rôle de la Ligue d'action civique consiste à faire de l'éducation civique, c'est-à-dire à former le citoyen de telle sorte qu'il puisse prendre conscience de ses responsabilités et juger des grandes questions politiques de notre époque.

Il n'est permis à aucun de nous de se désintéresser de la chose publique. C'est pour ce motif que j'ai accepté de venir vous entretenir ce soir d'un sujet d'actualité : le scandale du gaz naturel. Vous n'êtes pas obligés d'accepter notre point de vue sur cette question; nous l'énonçons de bonne foi parce que nous croyons de notre devoir de renseigner la population afin qu'elle puisse rendre jugement en toute connaissance de cause, le moment venu.

Permettez-moi d'abord de répondre à une question qu'on pourrait pertinemment poser. Pourquoi parler à Drummondville du gaz naturel? C'est une affaire, dirait-on, qui intéresse surtout Montréal. Je répondrai que le gaz naturel implique des problèmes qui dépassent de beaucoup les limites de Montréal et même de sa région. Il a une portée, non seulement provinciale, mais aussi nationale. Ce qui impose aux citoyens un devoir d'autant plus impérieux de se renseigner.

Exposé historique

Vous avez tous entendu parler sans doute d'une compagnie qui s'appelait la Montreal Light, Heat and Power. Jusqu'en 1944, elle possédait à Montréal le monopole de la vente et de la distribution de l'électricité et du gaz manufacturé. En 1944, le gouvernement provincial de l'époque décida de l'exproprier. Ce fut le résultat de campagnes vigoureuses menées par le Docteur Philippe Hamel, champion de la cause de l'étatisation de l'électricité et du gaz, à qui je tiens ce soir à rendre un hommage particulier. En vertu de l'expropriation, une commission provinciale connue sous le nom de l'Hydro-Québec devenait propriétaire de tout l'actif de la Montreal Light, Heat and Power, y compris le réseau de distribution de gaz manufacturé. L'expropriation s'appliquait également à la Montreal Coke qui transformait le charbon en gaz et à la Keystone, chargée de transporter le charbon américain à Montréal.

On peut mesurer l'importance de ce réseau de distribution de gaz par le nombre de clients qu'il desservait. En 1944, ceux-ci dépassaient déjà 230,000 et en 1957 250,000 dont 235,000 environ de petits usagers qui se servent du gaz pour la cuisson des aliments. Comme vous le savez, la région de Montréal compte présentement 1,700,000 habitants, soit 35 pour cent de la population de toute la province, lesquels sont directement intéressés aux prix et tarifs de cette forme d'énergie qu'est le gaz manufacturé ou naturel.

Favoritisme du gouvernement

De 1944 à 1957, l'Hydro-Québec distribua l'électricité et le gaz à la région de Montréal. Au début de 1957, le Parlement Provincial adoptait une loi destinée à autoriser par arrêté ministériel l'Hydro-Québec à disposer de son réseau gazier en faveur de la Corporation de Gaz Naturel du Québec. Mais auparavant, la Corporation du Gaz Naturel du Québec avait pris bien soin d'obtenir de ce même parlement tous les privilèges, toutes les franchises possibles. Dès 1955, cette corporation avait été créée par une loi spéciale. Des amendements subséquents lui donnèrent l'exclusivité de la distribution du gaz naturel dans l'Ile de Montréal et dans un rayon de 15 milles autour de l'Ile. Ce monopole accordé par le gouvernement de Québec englobait la plus grande agglomération industrielle et commer-

Archives de la Ville de Montréal

ciale du Canada. Et tout ceci se passait avant même que le parlement provincial se soit prononcé sur le principe de la vente de cet actif important de l'Hydro-Québec! On peut se demander avec raison comment la Corporation de Gaz Naturel aurait pu obtenir de tels privilèges, sans détenir des assurances précises d'acquérir un jour ou l'autre le réseau gazier de l'Hydro-Québec?

Dans les coulisses

La loi de 1957 autorisant la vente est une preuve que de telles assurances avaient été effectivement données en haut lieu, et que même les termes de la transaction étaient déjà fixés. C'est pour cette raison d'ailleurs que le contrat de vente entre l'Hydro et la Corporation n'a jamais été soumis aux représentants du peuple. Le cabinet des ministres a demandé un blanc-seing au parlement provincial. Tout était à sa discrétion quant aux conditions de la vente et au prix que devait payer la Corporation de Gaz Naturel. Cette autorisation illimitée fut donnée par le parlement le dernier jour de la session, le 21 février 1957, le même jour d'ailleurs que le fameux bill 58 qui consacrait une deuxième fois la violation de l'autonomie municipale de Montréal, à l'occasion du fameux Plan Dozois.

Mais il y a plus. Le 15 septembre, 1955, la Commission Fédérale des Transports autorisait la Trans-Canada Pipeline à construire immédiatement le tronçon de pipeline de Toronto à Montréal. Peut-on croire un seul instant que cette décision ait été prise sans qu'il ne soit convenu formellement qu'une fois rendu à Montréal il y aurait là un réseau de distribution en mesure d'acheter le gaz de la Trans-Canada pour le distribuer aux usagers?

Une autre preuve que toute l'affaire était arrangée d'avance c'est que l'Hydro-Québec avait consenti la vente de son réseau gazier à la Corporation de Gaz Naturel du Québec bien avant qu'aucune loi ne soit soumise au Parlement provincial. Il ne s'agissait pas d'une vague promesse car dès décembre 1956, l'Hydro-Québec avait encaissé $1 million de dollars en acompte sur le prix de vente, et cela, je le répète, avant même qu'aucune autorisation ne soit demandée au Parlement.

Le scandale de la corruption

L'impression créée dans le public par ce qu'on a convenu d'appeler le scandale du Gaz Naturel pourrait être contradictoire; d'une part, il y en a qui croient qu'il ne s'agit que d'une affaire de peu d'importance ; d'autre part, il s'agirait là d'un crime de grande envergure. Cependant, ce qui a frappé l'imagination des gens, ce sont les dénonciations du journal "Le Devoir", qui, le 13 juin 1958, annonçait que des ministres du Cabinet, des conseillers législatifs, s'étaient portés acquéreurs d'actions et d'obligations de la Corporation de Gaz Naturel, à laquelle ils avaient autorisé eux-mêmes la vente du réseau gazier de l'Hydro-Québec. C'est à ce moment-là que l'affaire a fait du bruit. On a crié au scandale et avec raison, mais le scandale avait un aspect beaucoup plus général et remontait beaucoup plus loin que du jour où ministres et conseillers législatifs avaient acheté des actions de la Corporation de Gaz Naturel.

Le scandale de la trahison

Car le scandale, ce n'est pas seulement que des ministres ou des conseillers législatifs soient devenus titulaires d'actions de la Corporation de Gaz Naturel du Québec, mais c'est aussi le fait de la vente elle-même de l'un de nos plus importants services publics à une entreprise privée, dont la plupart des véritables propriétaires sont des étrangers. Quant au premier aspect du scandale, c'est-à-dire celui où ministres et conseillers législatifs ont spéculé sur les valeurs de la Corporation, il y a des gens qui peuvent dire que ces transactions sont légitimes pour eux comme elles le seraient pour des particuliers. En effet, si un citoyen a droit d'acheter des actions de la Corporation de Gaz Naturel du Québec, pourquoi le Ministre Untel ou le Conseiller Législatif Untel n'aurait-il pas le même droit? Le problème, toutefois, n'est pas le même et voici pourquoi.

Archives de la Ville de Montréal

Des ministres se vendent les biens publics

Afin d'illustrer mon point de vue, je prends le cas de votre Maire et de vos conseillers municipaux ici même, à Drummondville. Je sais que ceci ne se passera pas à Drummondville mais c'est simplement une hypothèse que je fais. Supposons que le conseil municipal de Drummondville désire vendre son réseau de distribution d'eau en alléguant que la Cité perd de l'argent et donne un mauvais service. Un groupe de citoyens propose au conseil de l'acheter et de l'améliorer. Jusqu'ici, rien d'anormal rien d'illégal. Mais une fois la transaction faite, les citoyens apprennent avec stupéfaction que le Maire et les Conseillers ont des actions dans l'entreprise privée qui a acheté le réseau de distribution d'eau. Si une telle chose se passait, les citoyens de Drummondville auraient raison d'avoir des doutes sur le désintéressement de leurs représentants municipaux. En effet, si le réseau de distribution d'eau n'est pas payant, pour la ville au dire du Maire et des Conseillers, comment se fait-il qu'ils considèrent, d'autre part toute l'affaire comme une entreprise payante puisqu'ils achètent des actions de la compagnie qui s'en porte acquéreur?

Exemple fédéral

Vous comprenez l'incohérence de la situation dans laquelle se trouveraient votre Maire et vos Conseillers si une telle chose se produisait et j'ai l'impression que les contribuables s'empresseraient de demander des comptes sévères au Maire et aux Conseillers pour avoir agi de la sorte. Encore une fois, je sais qu'une telle situation ne se présentera jamais dans votre ville.

Une autre comparaison vous aidera à saisir encore mieux mon point de vue. Reportons-nous deux ans en arrière et supposons qu'à un moment donné le gouvernement fédéral, dirigé alors par le Très Honorable Louis Saint-Laurent, décide de vendre les Chemins de Fer Nationaux au Pacifique Canadien. Aux Communes, M. Saint-Laurent se fait le champion de cette vente et parle des déficits nombreux des Chemins de Fer Nationaux et des fonds fédéraux qui servent à les combler. Il insiste sur le caractère avantageux de la vente qui permettra d'alléger le fardeau des contribuables. Une fois la vente faite, on apprend que huit ministres du gouvernement fédéral détiennent des actions dans le Pacifique Canadien, actions dont la valeur en bourse s'est accrue subitement avec l'annonce de l'acquisition des Chemins de Fer Nationaux.

Qu'aurait dit M. Duplessis ?

Pouvez-vous vous imaginer un instant ce que M. Duplessis aurait dit d'une telle transaction? Les libéraux fédéraux auraient été en butte à toutes les malédictions de la part de l'Union Nationale dans la province de Québec. Je ne dis pas qu'ils n'auraient pas eu raison de parler de la sorte. Or c'est justement ce qui s'est produit dans le cas de la Corporation de Gaz Naturel. La Province vend son bien à une entreprise privée, et quelques mois plus tard, on apprend que des ministres provinciaux et des conseillers législatifs détiennent des actions dans cette même entreprise privée. Ceux qui dénoncent l'affaire ont autant raison de le faire que M. Duplessis l'aurait eu si, lors de la vente imaginaire des Chemins de Fer Nationaux au Pacifique Canadien, des ministres fédéraux avaient eu des actions dans le Pacifique Canadien.

Plus de justice possible

Il y a un autre point que je voudrais souligner, c'est que les compagnies d'utilité publique comme le sont les Chemins de Fer et les entreprises de Gaz Naturel doivent nécessairement s'adresser au pouvoir public pour obtenir les franchises nécessaires à l'exploitation de leur entreprise. Croyez-vous qu'il soit convenable que ceux qui accordent ces franchises ou encore qui réglementent leur exercice détiennent des actions et soient propriétaires des entreprises d'utilité publique. Comment peut-on concevoir que des hommes se placent ainsi dans une situation délicate d'avoir à choisir entre l'intérêt public et leur intérêt privé.

Il ne fait pas de doute que lorsque la Corporation de Gaz Naturel s'adresse au gouvernement provincial pour obtenir tel ou tel privilège, il y va de son intérêt propre. L'intérêt public peut commander la chose. Alors, comment les ministres détenteurs d'actions de la Corporation

Archives de la Ville de Montréal

peuvent-ils déterminer impartialement les limites à imposer, à exiger de la Corporation. Car c'est peut-être dans leur intérêt privé d'accorder tel ou tel privilège à la Corporation, mais l'intérêt public pourrait les obliger à les lui refuser.

La liste des "graissés"

Mais il faudrait voir ce qui s'est passé entre le 21 février 1957, date à laquelle l'Hydro-Québec a été autorisée à vendre son réseau gazier et le 24 avril suivant, date à laquelle la vente s'est effectivement faite. On a le droit de présumer que le 21 février le conseil des ministres était parfaitement au courant des détails de toute la transaction et par conséquent lorsque les ministres eux-mêmes ont acheté des actions de la Corporation de Gaz Naturel du Québec, ils savaient d'avance le prix que la Corporation devait payer et les avantages qu'ils en retireraient dans un avenir rapproché. Evidemment, une enquête royale sur toute l'affaire jetterait encore plus de lumière sur toutes les transactions qui se sont déroulées entre ces deux dates. Il y a des ministres dont le nom apparaît comme détenteurs d'actions mais l'on affirme que plusieurs autres possèdent des actions au nom de leurs courtiers. Donc, s'il était possible de consulter non seulement les livres de la compagnie mais aussi ceux de certaines maisons de courtage, en particulier celle dont le principal propriétaire est l'actuel président de la Commission Métropolitaine de Montréal, je crois qu'on pourrait y découvrir une liste de ceux à qui l'on devait réserver un certain nombre d'actions. Sur une liste apparaitraient les noms de ministres, de conseillers législatifs, de hauts fonctionnaires, le tout sous la signature d'un nommé Gerry Martineau.

Vente dans les coulisses

Il s'agirait de savoir à quelle date cette liste a été dressée. A-t-elle été dressée lors de l'autorisation accordée par le parlement ou encore avant la vente du réseau gazier à la Corporation de Gaz Naturel? Il est certain par exemple que la vente a été signée le 24 avril, 1957, et que plusieurs jours auparavant une commande d'actions de la part de ministres, de conseillers législatifs et de hauts fonctionnaires était déjà enregistrée aux bureaux de certains courtiers.

Vous trouverez peut-être étrange qu'il n'y ait qu'un seul député en dehors des rangs des ministres qui ait obtenu des actions. Pourtant, c'est bien simple, car ce ne sont pas les députés qui adoptent les arrêtés ministériels mais bien les ministres et c'est à ceux-là surtout qu'on s'adressait.

Passons maintenant à l'organisation financière de la Corporation de Gaz Naturel qui a été approuvée implicitement par le gouvernement provincial. Elle s'est organisé d'une façon coûteuse et répréhensible à un point tel que la Commission Borden dans son premier rapport ne se gêne pas de la dénoncer. Les commissaires fédéraux affirment que les méthodes suivies jusqu'ici dans l'organisation des compagnies de gaz ne sont pas du tout à l'avantage des consommateurs et il préconise une surveillance plus étroite sur toutes les opérations, quoique ces opérations, du moins en ce qui concerne les compagnies de distribution, relèvent exclusivement de la juridiction provinciale.

Danger pour l'autonomie

Le rapport Borden sur ce point est catégorique. Il avertit implicitement les provinces d'avoir à contrôler l'organisation financière et les tarifs des compagnies de distribution de gaz. Autrement, le fédéral se verrait justifié d'intervenir pour réprimer les abus. C'est ainsi qu'on peut considérer que le scandale du gaz naturel est de nature à amener de graves atteintes à l'autonomie des provinces, car, enfin, l'autonomie ne peut suffire à cacher les prévarications et les abus, ou encore l'exploitation des citoyens. Une telle situation permet de justifier l'intervention fédérale dans des domaines où elle n'a pas juridiction. Ce sont d'ailleurs les négligences des provinces qui amènent un jour ou l'autre la perte de leur autonomie dans tel ou tel domaine. Par exemple, le gouvernement fédéral n'aurait jamais accordé de subvention aux universités et à l'enseignement en général si les provinces elles-mêmes avaient compris tout leur devoir dans ce domaine particulier.

Archives de la Ville de Montréal

Lois d'exception en faveur des financiers-pirates

Dans le cas de la Corporation de Gaz Naturel, on est même allé jusqu'à la soustraire aux lois générales de cette province. Une loi spéciale l'a écartée du contrôle de la Commission des Valeurs Mobilières et l'a soumise à la juridiction de la Régie Provinciale de l'Electricité selon des conditions bien déterminées et qui ne peuvent s'appliquer qu'à la Corporation de Gaz. Cette loi spéciale est comme une muraille de protection pour la Corporation. Tous les articles en sont rédigés de façon à protéger son organisation financière et les tarifs qui sont imposés aux contribuables de la région de Montréal. C'est cette commission qui a déterminé les tarifs lors de l'enquête de l'été dernier. Or, on devrait tenir compte du prix d'achat du gaz payé par la Corporation à la Trans-Canada Pipe Line Ltd. Il en a été question mais comme la loi n'en parlait pas explicitement, on a laissé toute l'affaire en suspens et approuvé provisoirement les prix exorbitants auxquels la Trans-Canada vend son gaz à Montréal.

Bonnet blanc, blanc bonnet

Il est curieux que la Corporation de Gaz qui pourtant doit payer les prix à la Trans-Canada ne s'y soit pas objectée. Toutefois, la chose s'explique si l'on tient compte que la Corporation de Gaz n'est en somme qu'une filiale de la Trans-Canada. Il y a d'ailleurs 5 ou 6 personnes qui siègent au conseil d'administration des deux compagnies. Si l'une des deux compagnies paie son gaz trop cher, c'est autant de profit pour l'autre. Si l'une des deux compagnies perd de l'argent par suite de ses transactions avec l'autre compagnie, celle-ci, à son tour, retire des profits plus grands.

Une telle situation n'a pas manqué de retenir l'attention de la Régie. Cependant, les commissaires ont déclaré que la fixation des taux ou des tarifs était pressante et que l'examen de toute l'organisation financière des deux compagnies et des contrats intervenus entre elles prendrait trop de temps. Il fallait donc accorder provisoirement la requête de la Corporation sans une étude approfondie. Il est présumé que le provisoire pourrait bien devenir définitif et qu'à moins d'une autre intervention de la Ligue d'Action Civique, les tarifs actuels de gaz, si exhorbitants soient-ils, resteront en vigueur.

Un homme passe-partout

J'ai demandé également à la Régie Provinciale de l'Electricité d'enquêter sur un item de trois millions et demi que le prospectus de la Corporation mentionne comme ayant été dépensés en frais préliminaires à l'achat du réseau gazier. Ma demande n'a pas été acceptée bien qu'il est facile de se rendre compte qu'il n'est pas nécessaire de dépenser autant d'argent pour savoir si une chose est bonne ou mauvaise. D'ailleurs, l'Hydro-Québec elle-même était en mesure de fournir tous les détails et savait ce que valait son réseau gazier. Une autre chose répréhensible que l'on retrace dans toute cette affaire c'est la présence du leader du gouvernement, l'Hon. Edouard Asselin dans toutes les transactions. Les documents font voir qu'il est à la fois directeur de la Trans-Canada qui vend son gaz à la Corporation de Gaz Naturel, Président du Conseil de l'administration de la Corporation de Gaz Naturel qui achète son gaz de la Trans-Canada et chef du gouvernement à la Chambre haute de ce même gouvernement qui vend le réseau gazier à la Corporation de Gaz Naturel. C'est le même homme qui vend, qui achète et qui transige au nom de tout le monde. Comment peut-il démêler dans tout cela, l'intérêt du public, l'intérêt du gouvernement, l'intérêt de sa propre compagnie et aussi l'intérêt de la Trans-Canada?

Archives de la Ville de Montréal

M. Duplessis en 1936

Pourtant, l'on se souvient d'une certaine enquête des comptes publics qui a eu lieu il y a 20 ans. Cela passe vite, vingt ans, mais à ce moment-là, il y avait dans l'opposition, un certain député qui s'appelait le député de Trois-Rivières, M. Duplessis. Celui-ci demandait alors à un haut fonctionnaire du gouvernement libéral du temps, M. Charles Lanctôt: "M. Lanctôt, voulez-vous dire au Comité combien vous retirez en honoraires depuis plusieurs années des compagnies d'utilité publique ou d'électricité qui exploitent les réseaux de la Province?" A ce moment-là, la question était pertinente pour le député de Trois-Rivières. Malheureusement, le Président du Comité des comptes publics ne permit pas la question. Il y eut appel au comité entier mais celui-ci entérina la décision du Président; M. Lanctôt n'a pas répondu.

Le député de Trois-Rivières est revenu à la charge: "M. Lanctôt, depuis 10 ans avez-vous été, ou êtes-vous encore, avocat, conseiller légal ou procureur de compagnies qui exploitent les ressources naturelles de la Province?" Même objection de la part du gouvernement, même décision et même vote.

D'autres questions ont été posées par le député de Trois-Rivières, toujours dans le meme sens. C'est que la chose lui apparaissait d'une importance capitale, beaucoup plus capitale qu'aujourd'hui puisque il ne daigne seulement pas répondre à ceux qui posent les mêmes questions qu'il posait autrefois. Et si, aujourd'hui, il y avait une enquête des comptes publics, M. Duplessis, pour rester logique avec lui-même, devrait demander à son leader au conseil législatif, Monsieur Asselin: "M. Asselin, avez-vous été ou êtes-vous encore l'aviseur de la Corporation de Gaz Naturel du Québec?" Je doute fort que M. Duplessis pose la question. Après 20 ans, on oublie bien des choses!

Pire que la corruption: trahir les Canadiens français

Si nous critiquons les actes posés par les ministres, c'est que nous trouvons qu'ils dépassent les bornes de la décence. Evidemment, il faut pardonner certaines faiblesses, c'est humain, mais de là à admettre un système généralisé comme dans le cas des 8 ministres du cabinet Duplessis, à admettre un système généralisé de prévarication, il y a une marge considérable que tout homme public qui se respecte ne peut franchir. Cette sévérité avec laquelle nous les jugeons n'est pas unique. Dans l'Ontario, 3 ministres qui avaient des actions dans une compagnie de gaz naturel ont dû démissionner. Il n'y a pas eu d'hésitation ni de la part du premier ministre, M. Frost, ni de la part des 3 ministres eux-mêmes. Ils ont compris, les uns et les autres, leur devoir. Ici, dans le Québec, non seulement les ministres ne démissionnent pas, non seulement le Premier Ministre regrette l'affaire, mais on va presque jusqu'à s'en vanter et l'on ridiculise ceux qui osent s'élever contre de tels abus. On est loin, dans cette province, de l'appréciation du devoir de l'homme public que l'on rencontre dans la province voisine ou ailleurs.

Des pirates

Mais, je sais cependant que le peuple comprend cette distinction et est capable de juger, il est capable de condamner tout ce système comme d'ailleurs le faisait, il y a 2 ans, un homme devenu aujourd'hui premier ministre du pays, l'Hon. John Diefenbaker qui déclarait en pleine Chambre des Communes que les promoteurs de la Trans-Canada et de ses filiales étaient en réalité de véritables pirates, c'est-à-dire des gens qui font des profits exorbitants sans prendre aucun risque correspondant. La piraterie est disparue de nos mers, mais elle reparaît maintenant dans les affaires publiques.

Archives de la Ville de Montréal

Trahison envers la province

Il y a une autre question de principe qui est absolument indiscutable et qui prend l'aspect d'une véritable trahison à l'égard des intérêts de la Province. Il s'agit de la remise à l'entreprise privée de l'exploitation d'une ressource naturelle ou d'une utilité publique. En ce qui concerne l'électricité et le gaz, ces deux services avaient été étatisés en 1944 et on n'avait pas le droit de revendre l'un d'entre eux à une corporation privée au moment où ce service s'avérait profitable. Des commissaires de l'Hydro-Québec peuvent prétendre que la distribution du gaz n'était pas profitable, mais si cela ne valait rien pour l'Hydro-Québec, comment se fait-il que cela vaut tellement pour la Corporation de Gaz Naturel du Québec. En fait, c'est un actif de l'Etat qu'on a vendu pour $40 millions, un prix bien inférieur à sa valeur réelle, surtout si l'on tient compte de l'achalandage. En effet, l'Hydro-Québec a transporté à une Corporation privée une franchise exclusive de 250,000 clients. La Corporation y a vu une transaction éminemment avantageuse. On aurait pu, d'après ces chiffres, obtenir un prix beaucoup plus élevé pour le réseau gazier. En somme, la Province s'est départie d'un secteur de notre patrimoine qui est appelé à rapporter des profits considérables dans l'avenir.

Duplessis nous vend aux étrangers

C'est ainsi que notre libération économique devient de plus en plus difficile pour ne pas dire impossible avec les agissements de nos gouvernants. Nos entreprises passent de plus en plus sous le contrôle étranger, non seulement dans le Québec, mais partout au Canada. Pas plus tard que le 18 octobre dernier, le Financial Post, qu'on n'accusera pas de parti-pris nationaliste, publiait une étude sur notre vie économique et le journal concluait que depuis la fin de la guerre, les Américains avaient réussi à prendre la direction de compagnies canadiennes dont l'actif total dépassait les 2 milliards de dollars. Plusieurs autres sociétés canadiennes sont également passées sous contrôle britannique ou aux mains d'intérêts européens. Nous sommes rendus à un point tel que nos économistes et des hommes politiques sérieux commencent à s'émouvoir des conséquences d'un tel état de choses. C'est dire la terrible responsabilité qui pèse sur les épaules des hommes publics de cette Province en transférant à des étrangers l'actif d'un service public desservant une clientèle de 250,000 personnes.

Pas de place pour les Canadiens francais

On est surpris, après cela, de voir qu'il n'y a pas de place dans notre propre Province pour nos chimistes, nos physiciens, nos ingénieurs et nos architectes. La grande industrie menée par des étrangers emploie nécessairement des gens de leur pays respectif, du moins dans les fonctions supérieures.

On pourrait exalter le fait que le Président de la Corporation de Gaz Naturel du Québec est un Canadien français, M. Maurice Forget, mais ceci ne signifie pas que les Canadiens anglais ou français détiennent la majorité des actions de cette société. Quoiqu'elle desserve en majorité des Canadiens français, cette société a été incorporée sous un nom anglais: Quebec Natural Gas Corporation. Le prospectus qui a annoncé son organisation financière était rédigé uniquement en anglais. Dans ce prospectus, il est mentionné que sur 4 ou 5 mille détenteurs d'actions, 57 d'entre eux détiennent la vaste majorité des actions. La majorité des actionnaires peuvent être Canadiens et même Canadiens français mais le plus grand nombre des actions, et c'est cela qui compte, appartient à un petit groupe qui ne réside pas dans cette province, ni même au Canada.

Cette main-mise des Américains sur nos compagnies de gaz naturel explique les différences de prix du gaz naturel d'Alberta vendu au Canada et aux Etats-Unis. Transporté d'Alberta dans le sud de la Californie le gaz naturel se détaille en gros à 22 cents le mille pieds cubes. D'Alberta à Montréal sur une distance équivalente, le prix de gros est de 50 cents.

Trahison et corruption

C'est ainsi que le scandale du gaz naturel a un double aspect. Même si les ministres n'avaient pas spéculé sur les actions de la Corporation, il n'en resterait pas moins raisonnable de crier au scandale par suite de cette vente d'un actif aussi important à des étrangers. En ce qui concerne les actes des ministres, c'est une façon d'agir qu'il faut condamner sévèrement. L'Ontario n'a pas hésité à faire démissionner 3 ministres; aux Etats-Unis, pour le simple cadeau d'un tapis, le principal assistant du Président Eisenhower a dû quitter son poste.

Archives de la Ville de Montréal

La complicité du silence

Voici le texte (enregistré sur magnétophone et retranscrit) de la conférence prononcée à Grand'Mère par Me Jean Drapeau, président honoraire de l'Action civique, jeudi le 20 novembre 1958 au Théâtre Palace sous les auspices de l'Action civique du comté de Laviolette.

Me Jean Drapeau, président honoraire de l'Action civique.

Archives de la Ville de Montréal

ENCORE une fois, il nous est donné de constater que le réveil civique dont il est question dans notre province, n'est pas une formule imaginaire mais une réalité concrète. Pendant des années et des années on a cru, avec raison, assister au spectacle que doit être celui d'une salle d'anesthésie, alors que les médecins s'apprêtant à pratiquer sur les patients certaines opérations majeures, ont recours à des spécialistes de l'anesthésie pour engourdir lentement et sûrement tous les membres du patient, paralyser sa conscience afin de pouvoir le soumettre aux traitements ou aux interventions qui s'imposent. Et il est extrêmement encourageant de constater que le réveil civique n'est pas une formule: votre présence ici, en aussi grand nombre, répétant par là le geste posé par d'autres citoyens, dans d'autres régions de la province, le prouve abondamment. Je pense bien que chacun de vous pourra s'en retourner, ce soir, avec au moins une conviction: celle d'avoir pu constater que vous n'êtes pas les seuls à sentir la province bouger, que vous n'êtes pas les seuls à décider de passer à l'action mais que des centaines de personnes comme vous communient à ce désir et à cette volonté.

Je remercie sincèrement tous ceux qui ont eu des paroles très aimables et très élogieuses à mon endroit. Je les accepte sans orgueil : Je les accepte en tant que récipiendaire chargé par la collectivité de recueillir les éloges tout comme j'ai été à l'occasion, je suis et je serai encore, le récipiendaire des horions. Vous savez qu'à certains moments, on est venu briser des vitres, la nuit, chez moi, et à ce moment-là, je ne pouvais faire autre chose que de réparer les vitres et de continuer. Alors j'accepte les briques comme destinées non tellement à moi mais à l'équipe à laquelle j'appartiens ; j'accepte les éloges, les encouragements, les félicitations, non pas à titre personnel mais comme adressés à tous ceux qui dans l'équipe travaillent avec moi et moi avec eux, à ce réveil civique dont nous voulons intensifier les manifestations.

Manifestations d'amitié

Je remercie le Comité local d'organisation de la Ligue : M. Patenaude a nommé les personnes, les citoyens qui ont pris sur eux de nous dire :

"Comptez sur nous pour organiser le réveil de la région et donner des cadres à ce réveil". Alors, anonymement, collectivement, je leur adresse mes plus sincères remerciements en mon nom et au nom de tous les citoyens qui sont prêts ailleurs à faire aussi leur part. Nous travaillons ensemble à la poursuite d'un but commun. Si la présence, ici ce soir, d'un nombre assez imposant de conseillers municipaux de Montréal vous paraît étrange, je vous dirai une chose, c'est qu'ils veulent manifester par leur présence qu'ils croient à la solidarité de tous les citoyens de la province. Ce n'est pas une invasion de Grand-Mère par Montréal, c'est une manifestation d'amitié. Les divisions territoriales doivent n'être que territoriales, et les discussions de clocher doivent appartenir à une époque révolue. Ce n'est pas pour annexer Grand-Mère dans un ralliement du Grand Montréal que mes collègues du Conseil municipal sont venus vous rendre visite. Il s'agit d'une visite d'amitié qui doit être interprétée comme telle.

Nous sommes solidaires et, mon Dieu ! je ne passe nulle part dans la province sans rencontrer d'anciens Montréalais établis ici ou là. Et inversement. Montréal est plein de citoyens qui ont un frère, une soeur ou un cousin qui demeurent dans les villes où je vais. Il y a donc interdépendance des citoyens. Et les divisions territoriales ne doivent pas les dresser les uns contre les autres. Nous formons une seule belle et grande famille et nous devons, où que nous habitions, étudier ensemble les problèmes qui se posent chez nous. Je veux également assurer publiquement le premier magistrat de votre ville, de la très vive, très sincère et très profonde sympathie que nous éprouvons tous et moi personnellement, à son endroit et à l'endroit des membres de sa famille, particulièrement en cette période qui s'annonce extrêmement douloureuse pour lui. Qu'il sache bien que nous comprenons parfaitement que les moments qu'il vit présentement sont de ceux qui attirent un unanime témoignage de sympathie ; je veux l'assurer aussi de nos prières les plus ferventes pour attirer du Très-Haut le courage qu'il lui faudra pour traverser l'épreuve, et si le Très-Haut le veut, la grâce qu'il faut pour lui éviter d'avoir à la traverser en redonnant la santé à celle qui est gravement malade et qui lui est si chère.

Archives de la Ville de Montréal

A Magog, Amos, et Drummondville

J'ai parcouru jusqu'à présent quelques régions de la province. A Magog, sous le titre "Peuple esclave et cabinet clandestin", j'ai fait un exposé de la situation chez nous. J'ai révélé un peu — oh ! révélé n'est qu'une façon de parler, car je crois bien, que c'est un secret de polichinelle — la province de Québec a en guise de gouvernement un cabinet officiel qui pontifie, et un cabinet clandestin qui administre, impose, régente, domine et salit ! Un régime clandestin qui transforme notre peuple en peuple esclave. A Amos, devant quelques centaines de personnes, dans cette ville du comté d'Abitibi-Est, comté qui s'étend sur une distance, remarquez-le bien, de six cents milles de long, j'ai tenté de répondre à la question : "Pourquoi avoir peur ?" J'ai étudié avec les gens de cette région de la province le phénomène de la peur chez nous; et j'ai tenté de répondre à cette question. Pourquoi avoir peur ? J'ai affirmé que nous semblons vivre sous le règne de la terreur. Les gens ont peur : peur de parler, peur de manifester, peur de dire ce qu'ils pensent, peur même de voter ! A Drumondville, sous le titre "Des trente deniers aux vingt millions" j'ai fait ressortir l'aspect trahison du double scandale du gaz naturel, l'aspect trahison comme complément plus grave de l'aspect concussion; car dans le scandale du gaz naturel il y a évidemment l'aspect plus spectaculaire qui se traduit en millions de dollars, qui se concrétise par la participation de ministres à un geste qui attirerait dans n'importe quelle autre province de notre pays des sanctions d'emprisonnement. Mais outre cet aspect concussion, j'ai développé l'aspect trahison, parce que je crois que c'est encore plus grave. Plaie d'argent n'est pas mortelle, mais la trahison est un crime qui reste dans notre code criminel, sur le plan pénal, passible de mort. Eh ! bien, nos administrateurs ont trahi les meilleurs intérêts de la population de la province en vendant à l'entreprise privée une partie du patrimoine de toute la population de la province de Québec; car l'Hydro-Québec et le réseau gazier de l'Hydro-Québec n'appartenaient pas aux gens de Montréal, n'étaient pas des services municipalisés mais étatisés; et les gens de toute la province pouvaient se dire co-propriétaires de l'Hydro-Québec, co-propriétaires du réseau gazier de la région de Montréal. En vendant le réseau gazier — donc une partie du patrimoine appartenant à tous les citoyens de la province — à l'entreprise privée, le gouvernement a véritablement trahi les meilleurs intérêts de la population du Québec.

"Le meilleur complice du tyran...!"

J'ai développé ces divers aspects de notre vie politique pour en arriver, ici, au phénomène de base qui rend tous ces scandales possibles : ce phénomène du silence qui est le meilleur complice du tyran. Il n'y a rien de plus dangereux chez-nous que le silence que la population a gardé pendant trop d'années. Ce silence s'est étendu, a pris des proportions qui constituent chez nous une menace au régime démocratique. J'exposais à Amos, que nous sommes rendus, dans la province de Québec, à avoir instauré par la force des circonstances un régime qui est juste le contraire de la démocratie. Car en démocratie véritable, les élus du peuple craignent le peuple, alors que dans la province de Québec, c'est le peuple qui craint ses élus. Nous sommes rendus à ce régime absolument impensable d'une dictature électorale. On a toujours pensé que la dictature était la forme de gouvernement qui se concrétisait dans une seule personne ; aujourd'hui nous avons apporté une contribution assez originale si elle n'a rien de bien ennoblissant, nous apportons à la science politique universelle ce phénomène d'une dictature électorale, d'une dictature parlementaire, régime qui fait que les électeurs craignent les élus. Pas assez de gens chez nous disent tout haut ce qu'ils pensent tout bas .

Un silence contagieux

On chuchote son mécontentement, on en parle à voix basse quand on ose en parler. Et il arrive que cette force du silence est contagieuse ; comme quand on entre dans un monastère, le silence des moines porte à se taire ou à chuchoter. Notre vie politique est devenue une espèce de monastère: on se laisse impressionner par la force même de ce silence, on évite de dire ce qu'on pense, on finit par croire qu'il vaut peut-être mieux se taire on finit trop souvent par se pardonner son mutisme quand on aurait mille raisons de crier la vérité, de crier ses convictions, de crier ses opinions. Ce phénomène sera la contri-

Archives de la Ville de Montréal

bution de notre monde politique québécois à la science politique universelle. J'ai dénoncé l'esclavage politique et l'esclavage économique; il n'est pas moins important de dénoncer l'esclavage intellectuel ou moral. Et je n'ai pas tellement besoin de vous citer des cas, Mon Dieu ! A combien d'expériences avez-vous assisté en dehors de votre propre expérience personnelle ? Dans votre entourage, combien en avez-vous rencontré de gens qui n'osent pas dire ce qu'ils pensent ? Il faut fustiger cet esclavage intellectuel, parce que c'est vraiment le plus dangereux. Ce sont les idées qui mènent le monde ! Cette vérité est vraie chez nous, comme partout sur n'importe quel coin du globe; et ce qui est vrai d'une vérité universelle est également vrai chez nous: ce sont les idées qui mènent le monde ! Et les tyrans qui nous mènent craignent plus que tout les gens qui ont des idées et qui les proclament; ils craignent moins ceux qui, pour diverses raisons et à divers degrés, se rallient ou conspirent avec les éléments de la pègre : ceux-là ne sont pas dangereux, la journée qu'on voudra leur mettre la main au collet, on le fera facilement. Mais, il faut à tout prix tuer physiquement ou moralement les gens qui ont des idées, les gens qui se refusent à accepter l'esclavage intellectuel, qui se refusent à accepter l'esclavage moral; parce que ce sont ceux-là qui constituent les êtres les plus dangereux aux yeux de nos tyrans. Les tyrans qui nous mènent savent bien que le jour où les citoyens de la province de Québec reprendront leur liberté de pensée, reprendront l'exercice de leur volonté de dire ce qu'ils pensent et de le manifester, leurs jours seront comptés. En conséquence, l'esclavage intellectuel est le plus pernicieux, il cause des ravages infiniment plus difficiles à réparer que ceux de n'importe quel autre esclavage. Quand les ressorts d'une démocratie sont atteints, quand les forces vives d'une nation sont épuisées, il est extrêmement difficile de provoquer dans le peuple, les sursauts, les rebondissements nécessaires à sa libération. Il y a des gens dont l'intérêt est de garder le peuple endormi, de miner ses forces vives et de l'empêcher de voir qu'il y a dans la province, des gens qui sont avant tout des citoyens, qui sont avant tout des hommes libres et qui n'ont pas seulement le droit d'être libres, mais qui ont le devoir également de le manifester.

Des exemples frappants

Oh ! remarquez bien que ce silence, on serait porté parfois, à l'excuser, je ne dis pas l'accepter, mais à l'excuser. Il y a eu des exemples célèbres en en applaudissant tantôt le nom du docteur Lévesque, je sais bien que vous pensiez à l'attentat criminel dont il a été victime et pour lequel un des assaillants est actuellement au pénitencier. Quand on en est rendu dans une province catholique, dans une ville catholique, à ne pas pouvoir faire son devoir d'homme libre sans risquer d'être assommé à un coin de rue, quand on s'en va ou quand on revient de visiter des malades, bien il est grand temps d'organiser le réveil civique et de redonner aux citoyens ce désir, cette volonté de manifester que le silence a pris fin.

Il y a d'autres exemples auxquels vous pensez. Par exemple, quand vous avez applaudi le nom du président provincial de la Ligue, M. Pierre DesMarais, vous songiez tous, parce que vous l'avez lu dans les journaux, que à la dernière session provinciale, en dépit du verdict populaire qui avait réélu Pierre DesMarais membre du conseil, membre du comité exécutif, et donc président de la Commission Métropolitaine, on a d'un trait de plume au Parlement, contrarié, annulé la voix du peuple, pour déclarer qu'il n'était plus président et le remplacer par une créature servile du gouvernement. Vous savez que ces choses-là arrivent, ce sont des exemples. Mais mon Dieu, ces exemples devraient plutôt provoquer un sursaut; car il reste tout de même que ni le Dr Lévesque, ni Pierre DesMarais n'ont cessé de vivre depuis qu'ils ont été l'un victime de la pègre, l'autre, victime des complices de la pègre ! Ils ont continué de vivre, de gagner leur vie, celle de leur famille. Ils sont des citoyens honorables et ne portent pas de chaînes ni aux pieds et ni aux poignets.

Archives de la Ville de Montréal

"Ce phénomène: la peur d'avoir peur"

Je crois qu'on exagère cette peur ! Je crois que trop de gens ont surtout peur d'avoir peur ! C'est çà le phénomène ! Les exemples pourraient être nombreux, mais je ne les énumérerai pas tous; je prendrai collectivement le témoignage que vous apportent depuis maintenant plusieurs années, tous ceux qui ont participé librement au mouvement de l'Action civique, disons à Montréal, et disons également depuis un certain temps, dans la province : dans Montréal naissait en 1949, le Comité de moralité publique qui est en 51, devenu le Comité de moralité publique de la Ligue d'action civique. Donc depuis dix ans, à Montréal, des gens se sont levés et ont organisé cette croisade du civisme. Et tous ceux qui se sont tenus debout — et ils sont de plus en plus nombreux, marchands, hommes d'affaires, professionnels et salariés — continuent tous à gagner leur vie. Il n'y en a pas un qui, a cause de son attitude, a été obligé de mendier pour vivre. Grâce à Dieu, il se trouve assez de citoyens qui sont capables de reconnaître que les gens ont droit d'exercer leur libre pensée et leurs convictions, pour continuer d'acheter chez des marchands qui manifestent ouvertement leurs opinions en matière politique, et prouver par là que le véritable phénomène auquel nous assistons chez nous, c'est le phénomène de la peur d'avoir peur. Et une fois que ces gens ont réalisé que le mal n'est pas aussi grave qu'ils pensaient, que la peur qu'ils avaient, était une peur subjective, eh! bien, il continuent dans le mouvement. Personne n'a délaissé nos rangs sur la question de principes. Et ce sont de très rares exceptions qui confirment la règle, de très rares exceptions ceux qui nous ont laisses par intérêt. Et, remarquez-le bien, ceux qui nous ont laissés par intérêt nous ont laissés de peur d'avoir peur car, pas un de ceux qui ont laissé nos rangs, croyant qu'ils seraient mieux financièrement, ne l'a été vraiment. Et voici pourquoi : C'est que le régime sous lequel nous vivons se sert de certains citoyens comme vous vous servez de Kleenex. Vous vous en servez pour une tâche ingrate, une tâche malpropre et ensuite, vous les laissez tomber, vous les jetez. Et alors il y a eu de ces tentatives pour venir arracher dans nos rangs quelques éléments. Elles ont réussi dans un très petit nombre de cas : on peut les compter sur les doigts d'une main. Et ceux-là qui ont suivi ce mirage s'aperçoivent aujourd'hui qu'ils ne sont pas mieux traités, au contraire, ils ont perdu l'estime des honnêtes gens sans pour autant gagner l'amitié de ceux avec lesquels ils sont maintenant. Ils n'ont même pas gagné un petit peu d'intérêt financier, parce que maintenant qu'ils se sont mis à genoux, qu'ils se sont mis à plat ventre, leurs maîtres les laissent à genoux ou à plat ventre. Il me semble que ce sont des exemples probants ; et c'est pourquoi, quand il en part un, occasionnellement, les autres se sentent plus solidaires que jamais, parce qu'ils assistent à un spectacle déprimant : ils voient un des leurs tomber dans les filets de ces maîtres-chanteurs, de ces maîtres-pêcheurs. Cette pêche constitue un sport cynique. Il n'y a donc aucune raison pour que l'on continue de dire, pour que l'on continue de croire que la peur est salutaire, chez nous. La peur n'est pas salutaire, encore moins la peur d'avoir peur.

Les armes du chantage: les subventions

Archives de la Ville de Montréal

Jusqu'à présent, j'ai parlé en termes assez généraux. Décomposons un peu la proposition, faisons un petit inventaire de ceux qui ont peur, de ceux qui gardent le silence. Il y a tous ceux, en termes généraux, qui croient à tort ou à raison, s'acquérir ou garder les faveurs des tyrans du cabinet clandestin, et il y a, ce qui est infiniment plus grave, tous ceux qui croient à tort, qu'ils doivent garder le silence s'ils veulent protéger l'exercice de leurs droits. Je commencerai par cette dernière catégorie.

Le prêt agricole

Il y a d'abord une catégorie assez bien connue: tous ceux à qui le gouvernement dit : "Nous vous avons donné le prêt agricole, et vous savez que nous avons tous vos dossiers ; si vous votez contre le gouvernement, si vous parlez contre le député, si vous parlez contre le patronageux du comté, votre prêt agricole, vous pouvez le perdre ! "Et alors vous avez là, toute une catégorie de gens, tous ceux qui ont obtenu un prêt agricole — i. e. l'exercice d'un droit accordé à tous les cultivateurs qui en ont besoin, par un texte de loi voté non par un parti, mais voté par le Parlement — vous avez là une catégorie de citoyens qui gardent le silence de peur de perdre le prêt agricole. Vous avez tous ceux, et j'ai été surpris de constater dans certains milieux, jusqu'à quel point, ils sont nombreux, ceux et celles qui croient, en recevant leur chèque d'allocation familiale, que si ils ou elles osent critiquer le gouvernement ou le député, que l'allocation familiale va être enlevée. Il y a des régions où cette crainte n'existe pas, et j'ai été surpris d'entendre des citoyens et des citoyennes me dire, que c'était une croyance dans certains milieux où il y a des chèques d'allocations familiales pour un montant intéressant par mois, que toute manifestation contre le député serait suivie d'une suspension des allocations. Voilà déjà un bon nombre de victimes.

Le Bien-être Social

Il y a tous ceux qui reçoivent, à quelque titre que ce soit, une allocation du bien-être social. Vous savez qu'il y a certaines familles à qui une municipalité doit venir en aide parce que soit l'épouse, l'époux ou un enfant doit aller à l'hôpital ou dans un hospice : la municipalité paye une partie des frais et le gouvernement paye le reste. Certaines de ces familles se sentent paralysées parce qu'on a osé leur dire : "Vous savez, l'allocation, pour votre frère, ou l'allocation pour votre mère, ou pour votre père ou pour votre enfant, dans tel hospice ou dans telle institution, c'est le gouvernement qui paye ça, vous savez, et si vous parlez, ça peut être coupé". Comme si ce n'était pas un droit ! De deux choses l'une, ou bien c'est de la fraude de faire bénéficier un citoyen d'une allocation du bien-être social à laquelle il n'a pas droit, ou bien il y a droit et on ne peut lui enlever. Quand le ministère l'accorde, c'est la province qui l'accorde, c'est pas le député. Il y a quand même là des milliers et des milliers de familles qui se sentent forcées de garder le silence de peur de perdre l'octroi du bien-être social payé par la province ou par la municipalité pour donner à l'enfant X, au père ou à la mère, au grand-père ou à la grand'mère, les soins auxquels ils ont droit. Il y a évidemment des cas où les allocations de bien-être social sont données arbitrairement, des cas et je suis sûr que vous en connaissez, des cas qui ne tombent pas précisément sous le coup de la loi, mais sous le coup de l'amitié avec le député ! Comme il y a d'autres cas ou on refuse à des citoyens les subventions auxquelles ils ont droit selon la loi, parce que dans la famille on refuse d'accepter la loi du silence. Il y a donc là encore toute une catégorie de familles, toute une catégorie de citoyens qui n'osent pas dire ce qu'ils pensent de crainte de perdre ce secours de l'Etat. Et il y a les pensions de vieillesse, et il y a les pensions aux mères nécessiteuses, et il y a les pensions aux aveugles. Là encore, vous avez des milliers et des milliers de citoyens et de citoyennes qui reçoivent de l'Etat un chèque, du gouvernement provincial : et régulièrement, on trouve moyen de rappeler aux vieillards, aux mères nécessiteuses et aux aveugles, que c'est un cadeau un bienfait du parti qui gouverne plutôt qu'un devoir accompli par le gouvernement de la province, à même les taxes payées par tous les citoyens. Vous avez donc encore des milliers et des milliers de citoyens qui acceptent cette loi du silence pour s'éviter des ennuis, pour ne pas avoir de difficultés. Il y a tous ceux qui ont reçu un prêt à l'habitation. J'ai rencontré à Montréal, des gens qui venaient me dire : "Bien, sais-tu, je suis de la Ligue, je suis avec vous autres cent pour cent, mais, tu comprends, dans mon comté tout le monde sait, puis le député sait, les gars de l'Union nationale savent que j'ai eu un prêt du gouvernement de la province, avec un intérêt de 2 %. Si je me mets à parler un peu fort et à manifester mes convictions, il se pourrait qu'on envoie un inspecteur, faire un rapport que j'ai fait des additions à ma maison, que ma maison vaut plus que la loi le spécifie et en conséquence je vais perdre mon prêt d'habitation".

Archives de la Ville de Montréal

Et ça c'est employé encore sur une grande échelle. Vous avez donc tous ceux qui ont reçu un prêt à l'habitation, en vertu de la loi provinciale, qui acceptent de se soumettre à la loi du silence.

Les bourses d'études

Vous avez tous ceux qui ont reçu des bourses. Car il est exact que le gouvernement provincial a donné des bourses, mais je voudrais bien savoir combien il y en a qui ont reçu des bourses sans avoir une lettre du député ! Autre belle manière d'imposer le silence. Il y a cette épée de Damoclès suspendue sur la tête de ceux qui ont bénéficié d'un prêt-bourse. Vous savez qu'une partie des bourses accordées par le gouvernement jusqu'à présent à certains étudiants, en diverses matières, est remboursable. Et qu'est-ce qu'on a vu, l'an dernier quand les *Trois* ont commencé le siège du bureau de M. Duplessis ? On a appris que ceux qui avaient bénéficié de bourses devaient à la province, des millions de dollars qu'ils n'avaient pas remboursés, depuis des années et des années. Et le ministre des enfants a même dit : "Il y a des médecins qui se font $50,000 par année et qui n'ont pas remboursé le gouvernement." Il me semble qu'il aurait dû avoir l'intelligence de se fermer, parce que si, lui, ministre chargé d'octroyer des bourses, mais chargé aussi d'assurer le remboursement, n'a pas vu à forcer les bénéficiaires à rembourser suivant leur contrat, il est coupable, il est coupable d'avoir failli à son devoir. Et s'il a failli à son devoir, c'est bien entendu, p a r c e qu'il est tellement plus agréable et plus utile au Parti de dire en temps d'élection : "Bon ! on sort la liste de tous ceux qui doivent au gouvernement ;" on donne la liste aux patronageux, puis "ceux-là allez les voir, ils n'ont pas remboursé le gouvernement, et s'ils ne travaillent pas dans le rang, on leur réclamera le remboursement." Or les chiffres ont été donnés : ce sont des millions de dollars qui n'ont pas été remboursés et qui étaient dus à la province. Et on a fait une grande déclaration : des poursuites devaient être prises partout dans la province, dans tous les districts à la fois : tous ceux qui devaient être poursuivis le seraient. Personne n'a encore entendu parler d'un avis formel envoyé aux retardataires. On a voulu les effrayer pour leur dire : "Vous savez, vous autres, vous êtes mieux de vous taire, parce que si vous ne gardez pas le silence, on a votre dette envers le gouvernement, puis on va vous réclamer." Ça encore, c'est un phénomène bien concret, chez nous. Ça, vous lisez assez les journaux pour savoir que ce que je vous dis c'est un ministre, et c'est le premier ministre qui l'ont dit. Alors, encore toute une catégorie de plusieurs milliers de personnes qui se soumettent à la loi du silence.

Il y a tous les octrois spéciaux accordés aux comités des loisirs. Or, mes amis, il faut regarder le livre des comptes publics, pour être vraiment estomaqué. Dans quelque temps, on étudiera ça, en public. C'est un peu une annonce que je fais en passant, ou un avertissement que je donne à certaines personnes. Je suis à examiner ça. C'est extrêmement divertissant, et c'est extrêmement révélateur ! ce sera bientôt public.

Comptes publics: pensions, octrois discrétionnaires

Certains croient que la corruption, que l'achat de consciences par des octrois à même les fonds publics, peuvent se pratiquer sans laisser de traces. Je leur dis non, ça laisse des traces et nous sommes en train de les relever comme les policiers relèvent les empreintes digitales des malfaiteurs imprudents.

Les comités de loisirs !

Il ont laissé leurs empreintes digitales dans les comptes publics. On a pratiqué l'achat massif des consciences, de certaines consciences même d'hommes du clergé soit en pavant des parvis d'église, soit en donnant des octrois à des comités de loisirs paroissiaux. Nous saurons où sont allés les chèques, en temps et lieu, parce qu'il y a des comités des loisirs qui n'ont jamais existé, mais qui ont reçu, selon les comptes publics, un octroi de cent piastres, de $150.00 ou de $200.00 ! Au comité des loisirs de St-Ci ou de St-Ca ! Achat massif !

Ces octrois se font solennellement: on sort le chèque de sa poche, c'est le député quand celui-ci est du bon parti ou dans le cas contraire, quand le comté a voté contre le gouvernement, c'est le patronageux qui arrive avec un chèque du gouvernement et qui le remet publiquement. Un $100.00, un $50.00. et puis des octrois de $25.00. Si une association quelle qu'elle soit — de bienfaisance ou de loisirs, je suis bien en faveur de la jeunesse — mais si une oeuvre de loisir doit son existence dans une ville aux $25.00 que la province donne ! eh ! bien je pense que cette oeuvre des loisirs n'a pas sa raison d'être.

Archives de la Ville de Montréal

Car je pense que le $25.00 va quelque part, pour acheter quelqu'un. On le prouvera en temps et lieu, parce que on est déjà en mesure d'affirmer qu'il y a des chèques qui ont été donnés à des comités de loisirs qui étaient peut-être un cercle d'amis mais pas un comité des loisirs provincial, pas un comité des loisirs municipal, pas un comité des loisirs paroissial. C'est par milliers, et par centaines de mille et par millions de dollars qu'on retrouve ces sommes morcelées en petits montants. Nous allons en faire la démonstration plus tard, mais vous avez là encore des milliers de personnes qui acceptent de se soumettre à la loi du silence.

Les pensions discrétionnaires

Et vous avez les pensions discrétionnaires. Savez-vous qu'il n'y a pas de régime de pensions chez les employés provinciaux. Un employé peut travailler cinquante ans pour le gouvernement, sans avoir droit en vertu d'aucune loi, à une pension. Toutes les pensions sont discrétionnaires. Si le gouvernement veut vous renvoyer de son service après cinquante ans de travail, sans vous donner un sou, il le fait. Et vous partez et vous vous passez de pension. Les pensions sont discrétionnaires c'est-à-dire que si l'employé provincial n'a pas accepté de se soumettre à la loi du silence, on le laissera partir sans pension. S'il a été moins un bon serviteur de la province qu'un bon serviteur du parti, on lui donnera une pension pour un montant discrétionnaire. Ceci encore est un phénomène, une contribution dont nous n'avons pas tellement raison d'être fiers, une contribution de la province de Québec au régime des pensions d'Etat, des pensions discrétionnaires. Il y a des milliers de citoyens dans la province qui reçoivent chaque mois, une pension discrétionnaire, dont le payement peut s'arrêter demain matin. A la dernière élection municipale de Montréal, j'ai été frappé par un cas concret qui a attiré mon attention et qui m'a forcé à étudier le phénomène : nous voulions avoir comme candidat dans un certain district un certain Monsieur. Il avait toujours manifesté sa sympathie, jamais bruyamment, jamais ouvertement — ils sont nombreux, ceux-là, et tout le monde ne doit pas nécessairement être sur la première ligne de feu —, mais nous lui avons demandé : "Vous savez que nous avons confiance en vous, vous avez l'esprit d'équipe, nous aimerions vous avoir dans tel district." Pendant à peu près une semaine, ce citoyen nous a demandé du temps pour y songer, vraiment écartelé par le désir et par l'impossibilité d'accepter. Finalement, il a dit : "Je ne peux pas vous dire pourquoi, mais je ne peux pas. Peut-être à l'autre élection, dans trois ans, je serai dans une autre situation." Et j'ai appris tout récemment seulement, parce qu'il me l'a dit, que son père est un ancien employé du gouvernement provincial qui reçoit une pension discrétionnaire de l'Etat provincial. Avant d'accepter de se présenter avec nous, il est allé en parler avec son père qui lui a dit : "Ecoute, mon petit gars, veux-tu me laisser mourir en paix. Tu sais que ma petite pension, ta mère et moi, nous en avons besoin pour vivre ; si tu te présentes avec l'Action civique, s'ils me coupaient ma pension, je ne voudrais pas être à ton crochet." Et alors, le fils a compris que même s'il était en mesure de rembourser à son père la petite pension qu'il perdrait, que psychologiquement il ne pouvait pas faire à son père cette peine de le mettre sous sa dépendance. Le père avait le sentiment de l'indépendance, parce que selon lui, cette pension lui était due, mais il demandait à son fils la grâce de le laisser mourir en paix sans lui faire perdre la pension discrétionnaire. Et c'est à cette occasion-là que j'ai étudié le phénomène, que j'ai découvert qu'il se répétait assez fréquemment dans la province pour forcer là encore, des milliers de citoyens, des milliers de familles à vivre sous la loi du silence.

L'impôt provincial

Il y a, et nous sommes tous dans le bateau, tous ceux qui sont soumis à cette arme de chantage absolument infâme, que devient l'impôt provincial sur le revenu. Combien d'hommes d'affaires, combien de profesionnels, combien d'industriels, combien de marchands, combien même de salariés se disent : "Si je manifeste contre le député, ils vont peut-être sortir mon dossier à l'impôt, et susciter des difficultés. S'ils découvraient qu'il y a $500.00 que je n'ai pas déclarés, et s'ils me traduisent devant les tribunaux." Sachez que cette crainte-là existe intérieurement, ce n'est pas une crainte raisonnée, c'est une soumission du citoyen devant un état de fait qu'on ne peut pas le blâmer de constater, même si on peut être tenté de le rassurer. Mais tout de même il faut admettre que dans les mains des tyrans qui nous mènent, cette arme de l'impôt sur le revenu provincial constitue une arme de chantage et un autre moyen d'imposer la loi du silence. J'ai reçu un téléphone au cours de l'été, — il faut bien citer des cas personnels — j'ai reçu un téléphone d'un employé provincial qui me dit :

Archives de la Ville de Montréal

"Je ne peux pas me nommer, plus tard je vous dirai mon identité, mais je ne peux pas me nommer, et ne dites rien, parce qu'ils vont savoir d'où ça vient, mais je peux vous dire ce qui se passe actuellement au service de l'impôt : on demande actuellement les dossiers de X, Y et Z. Je vous le dis parce que je sais que ce sont des gens qui sont près de vous autres." Alors, ça se pratique ; je ne dirai pas qui, parce que l'identité de l'employé qui m'a téléphoné pour me le dire pourrait être révélée par le fait même. Il dit "on m'a demandé ces dossiers-là, c'est moi qui les avais." Et c'est absolument exact, on se sert de l'impôt provincial sur le revenu pour essayer d'organiser le chantage.

Le réveil démocratique et la Ligue d'Action Civique

Un souffle de vie

Il y a bien des indifférents par nature ou par intérêt, et ceux qui ne sont pas capables de dire pourquoi, mais qui pensent qu'il vaut mieux de marcher avec le courant et les défaitistes qui disent : "Ça ne sert à rien !" Eux acceptent le silence et disent : "Eh bien, mon Dieu, aussi bien ne pas faire de bruit." Mais, il y a quand même à l'encontre de tout ça, un phénomène bien différent, un phénomène qui est de nature à nous encourager, parce que nous assistons dans toute la province à un événement d'importance capitale : le silence commence à être troublé. Des gens se lèvent un peu partout, organisent des cadres à l'Action civique pour canaliser les volontés, rendre les citoyens conscients de leurs libertés, leur permettre de s'affranchir de la peur. Quand on fait l'inventaire de le situation, aujourd'hui, en novembre 1958, par rapport à novembre 57 ou à novembre 56 ou aux années qui nous ont précédés, on doit conclure ceci : la situation s'améliore, nous avons actuellement partout dans la province, des gens qui organisent la rupture du silence. Il y a à peine six mois, il y a à peine quatre mois, la Ligue existait dans Montréal, elle avait quelques sympathisants dans la province, mais elle n'avait pas de cadres organisés. Or quatre mois seulement après l'historique rencontre des 47 éminents citoyens, qui le 18 août, se sont réunis à Montréal venant des treize régions différentes de la province, quatre mois seulement après cette rencontre où ces citoyens ont exprimé à la Ligue d'action civique leur désir de coopérer avec le mouvement, leur demandant d'étendre l'Action civique à toute la province et d'organiser partout dans la province, de véritables sections, moins de quatre mois après cette rencontre, il y a déjà 57 comtés qui ont une organisation déjà complète, onze comtés dont l'organisation est en voie de formation, et les autres 25 comtés qui restent, commencent à donner signe de vie. En moins de quatre mois !

Des cadres solides

S'il est possible de former ces cadres, c'est que, de Montréal est parti le mouvement d'Action civique pour contrecarrer le mal qui était si souvent jailli de la métropole pour s'étendre à toute la province. Alors avec une certaine fierté, une fierté certaine, je dis que de Montréal était parti, en 1949, ce mouvement du comité de Moralité publique qui a permis à un groupe d'homme d'obtenir l'enquête judiciaire sur le vice commercialisé, qui a révélé un état de chose absolument révoltant dans la métropole, qui a rendu les citoyens de Montréal un peu plus conscients de leur rôle et qui a fait souffler sur la province et même dans toutes les provinces du pays un souffle d'épuration, un vent d'assainissement. Alors, il y eut donc, en 1949, les débuts du Comité de Moralité publique et de 50 à 54, l'enquête sur la moralité ; il y eut le travail de l'Action civique sur le plan électoral de Montréal, il y a eu les conférences qui ont été données un peu partout, il y a eu ici et là des adhésions de citoyens qui ont commencé à en parler dans leur milieu, il y a eu le document qu'on n'a jamais nié — on a tenté de le nier, mais on ne l'a jamais détruit, on n'en a jamais détruit la portée — le fameux document des abbés Dion et O'Neill qui restera une contribution à l'épuration de nos moeurs électorales. Il y a eu l'Action civique dans toute la province depuis

Archives de la Ville de Montréal

quatre mois, il y a eu, en outre, une infinité de petits mouvements locaux dans des régions aussi éloignées de la Métropole que Baie Comeau. Je recevais une lettre de Baie Comeau, il y a quelques mois, me disant : "Monsieur, je tiens à vous dire qu'à Baie Comeau il y avait une situation qui était absolument intolérable sur le plan municipal nous avons formé un mouvement d'épuration, une véritable Ligue d'action civique sans qu'elle porte le nom, et nous avons réussi à prendre le contrôle du Conseil municipal." Je tiens à vous révéler ces faits au cas où vous n'en seriez pas au courant. Que ce soit à Baie Comeau ou ailleurs, dans une foule de municipalités, il y a eu des mouvements l o c a u x d'épuration, d'assainissement, qui ont pris naissance et qui continuent d'exister. Il y a eu également dans certains milieux, une espèce de coup de barre pour éloigner certaines administrations de la pente où elles se laissaient descendre; et je sais d'expérience, que dans certaines municipalités, le maire et les conseillers municipaux ou une bonne majorité d'entre eux voulaient appliquer les lois strictement, mais se faisaient dire par d'autres autorités que c'était impossible. Ils ont copié, et ils se sont inspirés avec raison, et nous les en félicitons, de l'exemple que nous cherchions à donner de Montréal à l'effet que la loi peut se respecter, que le "fixing" c'est du passé, qu'on ne doit pas accepter de saboter la démocratie, que le démocratie est le meilleur régime pourvu qu'on n'en fausse pas le jeu.

Le progrès accompli

Alors, il y a eu tous ces débuts depuis quelques années ; ces débuts maintenant, prennent forme, se donnent des cadres, manifestent une volonté bien arrêtée de mettre fin à la loi du silence. Je pense donc que ce silence complice des tyrans est à la veille de prendre fin. Et je pense, et vous admettrez avec moi, que ce spectacle — et je souhaiterais que chacun de vous soit à ma place pour voir ce spectacle qui s'offre à mes yeux — de plusieurs centaines de personnes qui acceptent de payer $1.00 pour venir entendre parler de civisme dans la province de Québec, est un spectacle significatif ! Ce spectacle prouve mieux que n'importe quel discours que le peuple du Québec manifeste sa volonté de mettre fin à la loi du silence parce que ce peuple constate que ce silence peut devenir celui de son tombeau. Cette volonté d'un peuple nous encourage à tenir ; et quand des gens nous demandent : "Mais comment avez-vous pu continuer malgré toutes les difficultés ; vous avez le Dr Lévesque qui s'est fait assommer, et comme ils n'ont pas réussi à le tuer physiquement, ils essaient de le tuer moralement, en portant contre lui des accusations qui seront jugées devant un tribunal prochainement ?" On se prête à toutes les sauces. On a essayé de le tuer physiquement, sans réussir; on essaie de le tuer moralement, on essaie de tuer sa réputation dans le public pour atteindre tout le mouvement par ricochet. On tente précisément de salir; et je redirai ici cette formule que je ressuscitais à Amos et qui ne date pas d'aujourd'hui. C'était un député qui vit encore, un député fédéral, un député de Beauce, Edouard Lacroix, qui disait en plein Parlement fédéral, il y a plusieurs années, et c'est extraordinaire ce que cette formule peut avoir de vraie signification. Elle traduit bien la ressemblance entre deux philosophies ou entre deux hommes, qui professent la même philosophie, par des moyens différents. Il disait : "Staline tue, Duplessis salit."

Duplessis salit !

On se demande quand on voit toutes les difficultés auxquelles sont soumis ceux qui veulent manifester du courage, on est en droit de se demander jusqu'à quel point la formule de ce député fédéral est vraie. On essaie de salir, on ne discute pas des idées, on ne discute pas des opinions, on ne discute pas l'administration, mais on essaie par tous les moyens, et surtout par le mensonge, on essaie de miner la réputation, de ruiner l'honneur de ceux qui veulent tenter de remettre de la propreté dans la chose publique. C'est l'arme favorite des tyrans qui sont au pouvoir présentement. Eh bien, je dis que malgré tout, quand nous faisons l'inventaire, nous sommes plus avancés aujourd'hui que nous l'étions, il y a un an. Et je veux faire écho à cette expression employée par Claudel et que Hervé Bazin qui nous a visités citait récemment : une excellente pensée, une excellente formule de Claudel : "Bien ! il faut suivre sa pente mais en montant !" Belle formule ! Parce que la pente naturelle des Canadiens-Français c'est la droiture et l'honnêteté mais en montant. Et je vois pas pourquoi il ne se trouverait pas une majorité de Canadiens-Français qui resteraient fidèles à leur vocation : la pente de la droiture, de l'honnêteté. Il n'y a pas deux consciences, il n'y a pas deux moralités, une pour la vie publique, une pour la vie privée : il n'y en a qu'une. Malheureusement, à force de ne pas vivre comme on pense, on finit par penser comme on vit ; les administrateurs que nous gardons depuis trop longtemps laissent la routine encrasser l'administration, finissent par ne plus distinguer où est la ligne de démarcation entre le bien et le mal et vont indifféremment d'un côté ou

Archives de la Ville de Montréal

de l'autre de la voie sans s'apercevoir peut-être — et s'ils s'en aperçoivent, leur responsabilité est encore bien plus grave — sans s'apercevoir peut-être qu'ils ont dépassé de beaucoup la limite permise par le peuple.

Trop de favoritisme

Je recevais au mois de février, une lettre d'une citoyenne de Mont-Laurier, route rurale no. 2, qui m'écrivait à la suite de la conférence que j'avais prononcée au Saint-Denis "Lâcher ou tenir", et qu'elle avait entendue à la radio : "Je vous écris au nom de mon mari, et de moi-même, pour vous dire que nous avons écouté votre conférence au théâtre Saint-Denis, l'autre soir. Nous approuvons vos idées, et si l'Action civique présentait des hommes dans Mont-Laurier, nous l'appuierions certainement." Et dans la dernière page, elle disait : "Il faut être juste cependant. Déjà l'Union Nationale marchait bien, mais nous trouvons mon mari et moi, que maintenant il y a trop de favoritisme." Quand on décompose cette phrase, on est en mesure de trouver exactement ce que la masse de la population est prête à accepter et ce qu'elle n'est pas prête à accepter. Pesez tous les mots : "Il faut être juste, déjà, l'Union Nationale marchait bien". Constatation: c'est vrai, je ne peux pas dire le contraire, c'est vrai. "Mais nous trouvons mon mari et moi que maintenant", elle ne dit pas que maintenant il y a du favoritisme, "qu'il y a trop de favoritisme." C'est sa formule à elle, c'est l'expression qu'elle emploie pour identifier ce que vous et moi nous appelons de la corruption dans l'administration. Il semble que la masse s'est faite une philosophie à elle et qu'elle se dit : "Eh bien ! dans l'administration publique, du favoritisme, il y en aura toujours." Mais quand le citoyen de la route rurale no. 2 et sa femme jugent à propos d'écrire, d'eux-mêmes, et constatent sans avoir attendu qu'on leur démontre ou qu'on leur prouve qu'il y a pas du favoritisme, mais "trop de favoritisme", qu'ils jugent à propos de l'écrire à un citoyen qu'ils ne connaissent pas et qu'ils ont entendu à la radio, eh bien ! je dis que la limite de corruption que le peuple parfois semble répugner à accepter est même dépassée par le régime.

La vérité

Et en conséquence, il n'y a pas lieu de se surprendre d'une manifestation comme celle de ce soir qui est la répétition des autres manifestations ; on a beau écrire dans certains petits journaux à la solde du gouvernement, qu'il n'y a personne aux conférences de l'Action civique, vous êtes autant de témoins qu'il y a tout de même pas mal de monde ! Et c'est la même chose ailleurs ! Vous lirez dans des journaux auxquels je ne veux pas faire de publicité, vous lirez, sous la signature d'hommes qui pourtant ont jadis joué un rôle comme journalistes mais qui ont accepté de se vendre purement et simplement, de vendre leur plume et leur intelligence, vous lirez qu'à Grand'Mère il n'y avait pas cinquante personnes dans la salle : vous lirez ça ! Il y a une pensée de Voltaire qui a royalement impressionné ces scribes : "Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose." Alors ils écrivent leurs mensonges espérant que ceux qui ne sont pas venus pourront croire qu'il n'y avait pas cinquante personnes. Je vous dis, et d'autres peuvent vous apporter le même témoignage, dans les autres endroits que nous visitons, il y a toujours un 400 à 500 personnes. A Amos il y avait 300 personnes dans la salle mais aussi 10,000 autres à l'écoute des quatre postes de radio du nord-ouest québecois.

Toujours le mensonge, arme préférée des tyrans ! complice du silence indispensable à leur règne ! Mais ce règne va bientôt prendre fin !

Archives de la Ville de Montréal

Je remercie mon ami Me Albert Lemieux, des aimables paroles qu'il a eues à mon endroit.

Il ne fait aucun doute que la bonne amitié qui nous lie depuis maintenant 20 ans, et qui est demeurée la même dans les bonnes comme dans les mauvaises années, dans les périodes d'espérance et dans les périodes de déception, explique tout naturellement sa présence et le rôle qu'il a accepté de remplir ce soir.

L'expérience qu'il a vécue à Québec comme député, ni bleu, ni rouge, - du comté de Beauharnois, de 1944 à 1948, et sa décision en 1948 de rentrer chez-lui plutôt que d'accepter les formules faciles qui s'offraient alors, et dont il est maintenant possible d'évaluer l'inoroyable chèreté, cette expérience et cette décision dis-je, nous rassurent sur la qualité du rôle que l'Action Civique accepte de jouer, car Albert Lemieux ne les investirait pas dans un mouvement indigne de sa collaboration, de sa conviction et de sa sincérité éprouvée.

Archives de la Ville de Montréal

Je vous remercie tous de votre présence, vous qui remplissez encore une fois ce vaste théâtre St-Denis. Et vous aussi qui, par les ondes de C.K.A.C., participerez à cette soirée. Il en est qui sont venus de très loin, se joindre à ceux qui sont très près. Dans tous les cas vous avez bravé, avec l'Action Civique, les risques et les menaces de la superstition en ce vendredi 13; il y a lieu de conclure que les autres ne vous effraient pas davantage.

Avant de commencer ma conférence proprement dite, permettez-moi ce préambule. Il ne sera pas question ce soir d'administration municipale. Autant nous étions fiers chaque année de venir exposer à nos concitoyens les travaux et les réalisations de notre administration de 1954 à 1957 - autant il nous semblerait cruel de faire le bilan depuis notre départ. Non pas cruel à l'endroit de nos successeurs - leur cynisme et leur incompétence n'attirent aucune pitié. - Mais cruel à l'endroit de tous les citoyens de Montréal, qui tous, bien conscients de leur état de victimes, réalisent,- les uns trop tard mais beaucoup plus tôt qu'ils ne le croyaient - que l'Action Civique n'a véritablement qu'un seul tort: celui d'avoir trop souvent raison

Archives de la Ville de Montréal

Nos concitoyens sont tellement conscients de leur mal, qu'une insistance de notre part, quand la fin paraît si lointaine, équivaudrait à tourner le fer dans la plaie. - N'insistons donc pas sur tous les actes de mauvaise administration municipale qui se posent chaque jour, et qui, chaque jour, aggravent la situation de Montréal et des municipalités de la région. Rappelons-nous seulement l'avertissement que nous donnions l'an dernier et qui est encore plus solennel cette année, du fait que le mal gagne de l'employeur: "la clé est à Québec". -

Et sachons reconnaître le magnifique entêtement des conseillers de l'Action Civique qui poursuivent à l'Hôtel de Ville, un travail ingrat, bien souvent déprimant, mais combien nécessaire.

Je voudrais leur traduire votre hommage et le mien en les nommant un à un. Abrégeons, en leur présentant un hommage collectif et nos souhaits de bon courage pour continuer leur tâche jusqu'au bout. Qu'il leur suffise, pour le moment, de savoir qu'ils posent un précédent merveilleux: celui de la solidarité d'un groupe d'hommes libres, mise au service du bien commun et rendue possible par un louable et rare esprit d'équipe.

Je prie le président de l'Action Civique, le commissaire Pierre Des Marais, de recevoir notre témoignage de fierté, pour le partager avec ses collègues et le leur renouveller aux heures les plus difficiles. Et qu'ils sachent

Archives de la Ville de Montréal

bien, tous, que c'est peut-être les heures où ils doutent le plus de leur utilité au Conseil municipal, qu'ils sont vraiment le plus indispensable.

Archives de la Ville de Montréal

"PUISQU'IL FAUT CHOISIR"

CONFERENCE

de

Me JEAN DRAPEAU

à Montréal

le vendredi, 13 février 1959

à 9 heures du soir, au Théâtre St-Denis

* * * * * * * * * * * * * *

Sous les auspices de l'Action Civique,
4237, rue St-Denis,
Montréal.
AV 8-9216

Archives de la Ville de Montréal

Il y a un peu plus d'un an, dans cette même salle, au lendemain de ce qui avait été prétendument un échec sur le plan municipal, la Ligue d'Action Civique et moi-même recevions d'une assistance enthousiaste un émouvant témoignage de confiance en même temps qu'un mandat implicite. Ce même témoignage nous était accordé et ce même mandat, donné, par un immense auditoire invisible : plus de 300,000 personnes étaient en effet à l'écoute de la radio ce soir-là comme nous devions l'apprendre plus tard, et cela non seulement dans la région de Montréal, mais bien au-delà dans la province. A la question qui faisait alors le sujet de ma conférence publique: lâcher ou tenir ? nous répondions tous ensemble qu'il fallait "tenir". Non pas tenir comme le naufragé qui s'agrippe désespérément à une bouée sans trop savoir si, au bout, il y a le salut, mais tenir avec la conviction passionnée d'hommes qui savent qu'au terme de leur effort, il y a la promesse éclatante de la réussite, c'est-à-dire pour nous la promesse du réveil du peuple du Québec et de sa libération. Nous ne lancions pas la campagne d'un nouveau parti politique, mais nous

Archives de la Ville de Montréal

appelions tous les éléments jeunes et sains du Québec à se regrouper en vue d'une oeuvre urgente d'éducation populaire, condition essentielle d'une transformation de la vie publique et de l'action politique.

De cette confiance, nous avons tenté d'être dignes; ce mandat, nous avons essayé de le remplir. Tandis que la ligue d'Action Civique poursuivait son effort d'éducation et de propagande, créait de nouvelles sections, étoffait ses cadres, j'avais l'occasion de m'adresser à de vastes auditoires en huit régions de la province, où je retrouvais, avec le même accueil fervent qu'à Montréal, une volonté identique d'épuration, de libération et de progrès dans tous les domaines. Plus éloquent encore, plus significatif peut-être et plus émouvant, est le ton des messages que le courrier m'a apportés jour après jour.

Sous les formules les plus variées - et les plus humbles sont sans doute les plus bouleversantes - j'ai pu recueillir l'écho d'une protestation populaire qui est bien plus que le classique mécontentement envers un gouvernement oublieux de sa mission profonde, mais qui est refus d'un système qui risque de nous entraîner dans sa propre déchéance, qui est révolte sourde de la dignité blessée, qui est réveil

Archives de la Ville de Montréal

de la conscience populaire, qui est enfin volonté acharnée de libération.

Nous avons, il est vrai, connu dans le passé des phénomènes analogues. Mais ce qui frappe aujourd'hui c'est son caractère singulier d'unanimité et c'est le fait qu'au-delà d'un gouvernement, d'un régime, cette colère tonifiante atteint le système dont ce régime est issu, le système qui depuis un demi-siècle, sous des étiquettes différentes, a rongé de l'intérieur les vertus et a miné les moyens d'action de la démocratie. Le peuple du Québec ne veut plus un simple changement d'étiquette, mais une transformation radicale du système: c'est là, me semble-t-il la grande leçon de l'année qui vient de s'achever; c'est aussi un motif puissant de confiance et une raison impérieuse de tenir.

Si, au cours de l'année dernière, la réaction populaire s'est intensifiée, si on a senti s'accroître dans les milieux les plus divers, l'opposition au régime, c'est que ce régime même a multiplié les signes de sa décadence. De nouveaux scandales l'ont atteint, cependant qu'il renforçait son arbitraire et confirmait son mépris pour les intérêts supérieurs de l'Etat provincial, notamment dans les domaines de la constitution, de l'enseignement et des ressources naturelles. L'opposition, au parlement et dans

Archives de la Ville de Montréal

la presse, a été menacée, voire bâillonnée, pas suffisamment cependant pour qu'un journal libre n'ait pu dévoiler l'une des plus sinistres tares du régime.

Devant la misère de nos universités et les difficultés de l'enseignement secondaire, le gouvernement, de guerre lasse, a offert une pseudo-solution qui est un trompe-l'oeil puisqu'il ne va rien résoudre (les fameuses "bourses ... remboursables"), cependant qu'il traduisait son mépris des groupements universitaires en refusant de recevoir jour après jour, pendant trois mois, trois jeunes étudiants de Montréal, représentants spécialement mandatés de tous les étudiants.

Dans tous les ordres, la situation s'est aggravée mais les amis du régime ont pu accroître leur puissance et leurs revenus. Au lieu de s'attaquer aux grands problèmes, on a préféré pourchasser ceux qui dénonçaient les vices du régime, exercer des vengeances mesquines sur certains religieux éminents, interdire l'accès des conférences de presse à certains journalistes et, dans le même temps, consommer la mainmise du gouvernement sur la ville de Montréal. L'expansion économique de la province selon un plan rigoureux, la revision complète des relations entre l'Etat provincial et le gouvernement fédéral, la lutte efficace au chômage, la facilité de l'accès des classes

Archives de la Ville de Montréal

populaires à l'enseignement supérieur, l'application des lois de la moralité publique, tous ces problèmes et combien d'autres qui commandent notre avenir commun, n'ont pas reçu l'ombre d'une solution, n'ont provoqué que l'inertie du régime et les grossiers calembours de son chef.

Comment d'ailleurs en irait-il autrement quand la situation présente correspond si bien au style des dirigeants, aux impératifs de l'électoralisme, aux ambitions des amis toujours plus voraces du régime ?

Ce spectacle, si douloureux et révoltant qu'il soit, a cessé de nous étonner: le système a sa logique interne qui corrompt l'un après l'autre les régimes qui en sortent. Les partis traditionnels, chez nous, <u>créés essentiellement pour la conquête du pouvoir</u>, faisant de ce pouvoir non pas l'instrument du service public, mais un moyen d'accroître leur puissance, s'alimentant aux caisses des grands intérêts dont ils deviennent les prisonniers, dirigés par un état-major tout-puissant, ces partis n'ont pas et ne peuvent pas avoir le sens du salut national. C'est la raison profonde de l'échec de toutes les tentatives qui furent faites pour renverser le système à l'aide de ces vieilles formations, des efforts pour "réformer ces partis

Archives de la Ville de Montréal

de l'intérieur" selon l'expression courante. Et cela revêt une importance particulière en raison des initiatives prises ces derniers mois dans certains milieux.

Au cours des derniers mois en effet, en même temps que se confirmait l'odieux du régime et que se multipliaient les signes de sa décadence, une idée a été lancée dans divers milieux, idée qui a suscité un vif intérêt, celle d'un regroupement, sous une forme quelconque, de toutes les forces d'opposition dans la province. Qu'on l'appelle "union des forces démocratiques" ou qu'on utilise toute autre expression, cette proposition a suscité force commentaires, a séduit certaines personnes et a retenu l'attention d'un grand nombre d'autres. D'aucuns veulent même y voir déjà la promesse de la défaite du gouvernement de l'Union Nationale lors de la prochaine élection générale, et semblent trouver inconcevable que la formule ne provoque pas l'adhésion immédiate de tous les éléments opposés au régime. Cette réaction à elle seule témoigne d'un manque d'information et de sens politique, et d'une dangereuse puérilité. A entendre certains, il n'y aurait plus qu'une grande question qui se pose aujourd'hui chez nous: "le regroupement complet et rapide des forces d'opposition va-t-il se réaliser ?" et la réponse scellerait l'avenir politique de la province. Pour moi, il y a plutôt deux autres grandes questions qui

Archives de la Ville de Montréal

nous sont posées à tous. Ce sont les suivantes: 1o) Saurons-nous abattre, non seulement le régime, mais le système étouffant dont il n'est que le signe et, en un sens, l'instrument ? 2o) Par quoi allons-nous remplacer le régime renversé et, de façon concrète, quelle grande politique saurons-nous proposer au peuple du Québec ? Telles sont les grandes questions de l'heure, dont l'autre n'est que le corollaire, à savoir: par quels moyens, dans une situation donnée, arriverons-nous à libérer le Québec ?

Le moment, me semble-t-il, est assez grave, en raison même des nouveaux espoirs qui sont ouverts, pour commander la réflexion et écarter toute formule précipitée. Ce serait une bien maigre satisfaction d'avoir renversé un régime si le système, lui, érigé par les vieux partis politiques, devait subsister, même si sa nocivité est pour un temps atténuée.

Il y a dans l'empressement de certains à croire à la vertu tactique d'un regroupement, une recherche de la facilité et aussi la jonction de deux vieux mythes. L'un s'exprime en cette phrase: ne divisons pas les forces de l'opposition; l'autre procède de la croyance que l'alliance entre des partis ou des groupes politiques se traduit fatalement, au niveau électoral, par l'addition exacte des votes de leurs partisans.

Archives de la Ville de Montréal

L'action politique, dans son sens le plus élevé, n'est pas affaire de slogan, de recette, de formules brillantes, mais souvent aussi vaines que séduisantes. Cela est particulièrement vrai dans la situation où nous sommes. On dit: il serait tragique que le régime actuellement en place restât au pouvoir pour un autre mandat de quatre ou cinq ans. Sans doute, mais il faut ajouter ceci qui est plus lourd de conséquences et qui devrait inciter à la réflexion: c'est qu'il serait plus tragique encore de renverser le régime actuel en le remplaçant par un autre qui au bout de peu d'années lui ressemblerait étrangement. Impossible ! diront certains, ceux surtout qui n'ont guère souvenance de la période 1925-1935. "Ce ne peut être pire que maintenant" ajouteront-ils, sans se rendre compte qu'ils répètent exactement la formule qui était répandue dans bien des milieux chez nous, lors des élections de 1935 et de 1936.

C'est pourquoi il m'a semblé que rien ne pouvait être plus salutaire qu'un retour en arrière, qu'un survol du dernier quart de siècle de la vie politique québecoise, quart de siècle riche en leçons de toutes sortes. La situation où nous nous trouvons n'est pas sans précédent chez nous et peut-être conviendrez-vous avec moi que s'il y a quelque chose de sacré, aujourd'hui, c'est le réveil de l'opinion publique, de la conscience populaire dans le Québec, c'est

Archives de la Ville de Montréal

le sursaut de révolte qui monte dans un peuple si longtemps brimé, trompé, avili. Et peut-être conviendrez-vous aussi, que s'il y a une chose à éviter, c'est une nouvelle déception, une nouvelle imposture qui mettrait fin pour longtemps à tous les rêves de dignité, de progrès et de grandeur pour le Québec.

Ceux d'entre vous qui ont quarante ans et plus, ont connu les dernières années du régime Taschereau et se rappellent assurément le discrédit dont il était frappé dans toutes les couches de la population. Ils se rappellent la montée de ce qui devait être les forces de libération, l'espoir extraordinaire qui soulevait tous les éléments dynamiques de la province à partir des années 1933 - 34.

Que reprochait-on au régime Taschereau, héritier de quarante ans de gouvernement libéral ? D'être sous la domination des puissances d'argent, d'avoir laissé s'installer dans tous les domaines la corruption et la prévarication, de pratiquer un favoritisme éhonté, d'avoir érigé le patronage à la hauteur d'une institution, de permettre que les bailleurs de fonds du parti soient les vrais administrateurs de la province. On lui reprochait encore de n'avoir pas de grande politique, de n'avoir pas de politique tout simplement, de laisser dilapider nos ressources naturelles, de n'avoir aucune préoccupation sociale, d'opprimer les municipalités, d'instaurer une véritable tyrannie, de se moquer de la justice électorale, etc.

Archives de la Ville de Montréal

On croirait que je suis à faire, sommairement, le procès de "l'Union Nationale" en 1959; pourtant, relisez les journaux de l'époque: c'est bien le procès que l'on faisait alors du gouvernement libéral des années '30. Et c'est alors qu'un groupe de libéraux, révoltés par la déchéance où les dirigeants avaient engagé, avec leur parti, la province entière, fondaient "l'Action libérale nationale". Invoquant la vraie tradition du libéralisme et les grands ancêtres comme Honoré Mercier, ils assignèrent comme but au nouveau parti, non seulement la restauration de la moralité publique et de l'honnêteté administrative, mais aussi de larges réformes sociales. A partir de 1933, par les réunions publiques et les causeries radiophoniques hebdomadaires, le parti déclencha une campagne intensive qui allait ébranler sérieusement le régime dont les vices n'étaient plus guère contestés que par les plus aveugles partisans.

A la veille de l'élection générale de 1935, trois groupes étaient donc en présence: le vieux parti libéral, fortement compromis par les mauvaises habitudes contractées au cours de quarante années de pouvoir; le parti conservateur, opposition classique, qui ne s'était pas renouvelé fondamentalement mais qui s'appuyait sur des cadres traditionnels, une organisation rompue aux batailles électorales et qui

Archives de la Ville de Montréal

faisait montre d'un nouveau dynamisme depuis qu'il s'était donné en 1933, un autre chef dans la personne d'un avocat de Trois-Rivières que je n'ai certes pas besoin de nommer; enfin, le nouveau parti de l'Action libérale nationale, dont le chef Paul Gouin, portait un nom cher à bien des libéraux et dont le programme par son audace, son sérieux, ses promesses de progrès et de renouveau, attirait les éléments nationalistes, les indépendants et tous ceux qui avaient quelque préoccupation sociale.

C'est alors que, cédant à la pression de milieux conquis par le fameux slogan: "il ne faut pas diviser l'opposition", par les formules du genre: "il serait criminel de permettre que le gouvernement actuel reste au pouvoir ... ne ratons pas la chance qui nous est donnée d'en libérer la province.. quoi qu'il advienne, ce ne saurait être pire que maintenant", etc., c'est alors que le nouveau groupe de "l'Action libérale nationale " consentit à faire alliance avec le parti conservateur, pour sa perte et pour notre malheur futur.

Sous-estimant le crédit dont il jouissait dans la province, le nouveau groupe accepta une entente boîteuse. D'un côté, le parti conservateur souscrivait à l'essentiel du programme élaboré par les jeunes équipes de l'A.L.N., de l'autre, il était convenu qu'en cas de victoire, le chef conservateur deviendrait premier ministre mais que le chef de L'A.L.N.

Archives de la Ville de Montréal

choisirait les membres du gouvernement. Les deux partis se divisèrent ensuite les 90 circonscriptions provinciales existant alors.
Donc, non pas fusion, mais alliance, une alliance qui prit le nom de "Union nationale" mais à l'intérieur de laquelle chacun des deux partis conservait son identité. Cependant, la grande offensive anti-Taschereau fut déclenchée sous le nom de "l'Union nationale" et les électeurs étaient invités à faire confiance au programme élaboré par cette alliance. Ce programme était fondé sur les impératifs de la libération du Québec et sur la dénonciation des tares du régime.

Depuis 1897, la population avait élu sans interruption, le parti libéral. Même si le pourcentage du vote recueilli par les conservateurs n'était pas tellement inférieur à celui obtenu par les libéraux - puisqu'il se situait généralement entre 35 et 40% - le système électoral et le découpage des circonscriptions assuraient au parti libéral une énorme majorité de sièges.

En 1900, 67 sièges sur 74 aux libéraux, 68 en 1904; en 1916, 75 sièges sur 81, 74 en 1919; en 1927, 73 sièges sur 85; en 1931, 77 sur 90.

C'est à cette dynastie, en place depuis quarante ans, que s'attaquait la nouvelle alliance. Celle-ci avait été

Archives de la Ville de Montréal

formée parce que, encore une fois, le jeune parti de l'Action libérale nationale doutait de sa puissance réelle, alors que le vieux parti conservateur y voyait uneplanche de salut, la chance enfin de reconquérir ce pouvoir pour lequel une longue cure dans l'opposition avait exaspéré son appétit.

A ce point de notre rappel de la vie politique québecoise, j'aimerais me livrer, pour votre édification et votre réflexion, à quelques citations, qui ne manquent peut-être pas entièrement d'actualité. Ainsi, le petit dialogue suivant:

> Le gouvernement de la province est-il libre ?
>
> Non, le gouvernement de la province n'est pas libre.
>
> Pourquoi le gouvernement de la province n'est-il pas libre ?
>
> Parce qu'il est sous la domination des puissances d'argent.
>
> Qu'est-ce que les puissances d'argent ?
>
> Ce sont certains dirigeants de banque, de finance, de haute industrie et de grand commerce qui s'entendent en vue de promouvoir, de défendre et de protéger leurs intérêts au détriment de l'intérêt public.
>
> De quelle manière, les puissances d'argent s'y prennent-elles pour dominer le gouvernement de la province ?
>
> Elles s'y prennent surtout en associant à leurs affaires des ministres, des sous-ministres et des parents de ministres."

Archives de la Ville de Montréal

Ce dialogue a bien, n'est-ce-pas, une saveur très 1959: eh! bien, il est tiré du "Catéchisme des électeurs", publié en 1935, par l'Union nationale et qui, même après l'échec de l'entente Duplessis-Gouin, resta le programme officiel de cette Union nationale. Je continue le dialogue:

> "Quelle est la conséquence politique de la prédominance des grands intérêts ?
>
> La principale conséquence politique en est que les puissances d'argent, ayant ainsi dans leurs mains le régime, trompent et exploitent le peuple avec la protection des gouvernements, financent le régime pour lui permettre de revenir au pouvoir et s'assurent de la sorte une mainmise durable sur la province, son peuple et ses ressources."
>
> Cela nuit-il à la démocratie ?
>
> Cela détruit presque complètement toute démocratie, puisque l'esprit de nos institutions est faussé, qu'une puissance cachée gouverne et que les mandataires du peuple, financés par les puissances d'argent, sont trop souvent attachés et vendus d'avance".

Comment, Mesdames, Messieurs, ne pas applaudir à d'aussi vigoureuses dénonciations des maux que nous combattons aujourd'hui ! Mais il y a davantage.

Le dialogue se poursuit ainsi:

> "Pouvez-vous donner des exemples de la dictature exercée sur l'opinion ?
>
> Oui, notamment les excès auxquels se livre la police provinciale en temps d'élection, les lois faites exprès

Archives de la Ville de Montréal

> pour justifier une fraude électorale gigantesque, couvrir les coupables, réduire à rien l'autorité ordinaire des tribunaux... Et le régime emploie d'autres méthodes en supprimant des listes les noms d'adversaires connus, en "paquetant" ces mêmes listes de noms fictifs, en achetant ouvertement les consciences, etc... en entreprenant des travaux de voirie coûteux et trop souvent inutiles à la veille même des élections."

On croirait rêver: en faisant, voici 24 ans, le bilan des tares du régime d'alors, l'Union nationale faisait son propre procès et, par une sorte de don de prévision, dessinait la figure que nous lui connaissons aujourd'hui.

Ce n'est pas tout. L'Union nationale blâmait, par exemple, le caractère réactionnaire du gouvernement d'alors. Le catéchisme des électeurs déclare:

> "Au point de vue de la législation sociale, la province de Québec n'est pas avancée parce que le régime Taschereau a toujours été hostile à toute réforme".

A propos des municipalités, que disait-on ?

> "Le gouvernement provincial a manqué à son devoir en empiétant sans cesse sur l'autonomie municipale: un exemple de ces empiètements est la création de la commission métropolitaine de Montréal".

Dans le domaine scolaire, le catéchisme des électeurs affirmait que

Archives de la Ville de Montréal

> "le gouvernement provincial contrôle à toutes fins pratiques la Commission des écoles catholiques de Montréal. Le président, investi de pouvoirs dictatoriaux, est nommé par le gouvernement de Québec: ainsi, est perpétué un grave abus puisque le contrôle des affaires scolaires est entièrement enlevé aux parents et aux contribuables pour être remis entre les mains de l'Etat".

Vous tous qui connaissez l'importance que le régime accorde aujourd'hui à la Commission des liqueurs et à sa structure, si favorable à certains intérêts, savez-vous ce que disait le "catéchisme des électeurs" de l'Union nationale, au sujet de cette Commission créée sous les libéraux ?

> "Il y avait auparavant non pas un trust mais un commerce légitime et libre tel qu'il se pratique dans la plupart des pays civilisés. Les conséquences principales de la suppression de ce commerce ont été la ruine de l'épicerie en gros, principal atout commercial des Canadiens-Français, l'affaiblissement de l'épicerie de détail, la hausse des prix qui ont quadruplé depuis la création du monopole, l'invasion de la province par les boissons de contrebande et la distillation clandestine, la concentration des pourcentages, commissions et courtages, aux mains d'un petit nombre de favoris qui souscrivent à la caisse électorale. En réalité, la Commission des Liqueurs de Québec constitue le monopole le plus absolu, le plus hypocrite et le plus nuisible à la santé publique qui se puisse concevoir".

Archives de la Ville de Montréal

Que dirait M. Duplessis si quelqu'un s'avisait aujourd'hui de parler ainsi ? Et que penserait-il de ce pronostic porté en 1935 par l'Union nationale sur la situation d'ensemble de la province, pronostic exprimé en toutes lettres dans le même "catéchisme".

> "A quoi attribuez-vous la situation actuelle ?"
>
> La situation actuelle doit en grande partie être attribuée à la mauvaise distribution dans le domaine économique, à l'avidité de la haute finance et aux abus de toutes sortes qui se sont glissés dans l'application du régime démocratique".

Et maintenant, que préconisait le programme de l'Union Nationale ? Je prends au hasard quelques articles de ce programme:

> "codification en un seul volume de toutes les lois ouvrières"

(vous savez ce qui est advenu de ce fameux code du travail);

> "disparition des taudis par l'encouragement à la construction de logements ouvriers; primauté du salaire sur les dividendes...

Et encore:

> "création d'un vrai ministère du commerce, avec nomination d'agents commerciaux dans plusieurs pays étrangers pour stimuler le commerce du Québec avec ces pays"

(vous savez avec quel mépris le premier ministre écarte aujourd'hui les plus timides suggestions en ce sens)

Archives de la Ville de Montréal

"vaste inventaire de nos ressources naturelles et création d'un laboratoire de recherches pour découvrir de nouveaux emplois à ces ressources".

Mais vous n'avez encore rien entendu. Par exemple ceci:

"changements dans la Commission des liqueurs de Québec, par l'abolition des achats par intermédiaire et vente des vins et liqueurs par les épiciers licenciés sous un contrôle sévère et efficace".

Au chapitre des réformes économiques, voici ce qu'on nous annonçait:

1o. briser par tous les moyens possibles, l'emprise qu'ont sur la province et les municipalités, les grandes institutions financières, le trust de l'électricité et celui du papier;

2o afin d'obtenir la baisse des taux, aménagement par la province au fur et à mesure des besoins, des pouvoirs d'eau non encore concédés ainsi que de ceux concédés mais non encore exploités.

En matière de réformes politiques et administratives, on promettait:

1o économie et honnêteté dans l'administration de la chose publique;

2o interdiction aux ministres d'être actionnaires ou intéressés d'une manière quelconque dans une compagnie obtenant des contrats du gouvernement; interdiction aussi aux ministres d'être directeurs de banques, de compagnies de fiducie, de compagnies d'utilité publique, de compagnies d'assurance, etc.

3o transformation du Conseil législatif en un Conseil économique;

Archives de la Ville de Montréal

4o remise des fonctions et pouvoirs du lieutenant-gouverneur entre les mains du juge en chef de la Cour d'Appel, etc.

Quant au chapitre des réformes électorales, il était prévu entre autres choses:

> le vote obligatoire, la carte d'identité dans les villes de plus de 10,000 âmes; la diminution des dépenses d'élection

(voilà au moins un item du programme qui a été respecté !)

> la réglementation des souscriptions aux fonds électoraux par les grandes compagnies; la limitation des souscriptions électorales individuelles et des peines d'un an de prison au moins, pour les auteurs de "supposition de personnes".

Mais avant de refermer cet édifiant petit livre, laissez-moi vous citer encore ce passage:

> "la politique telle que l'a entendue le gouvernement actuel est l'art de faire passer ses intérêts particuliers pour l'intérêt général".

> "le monde est aujourd'hui la possession de quelques puissances d'argent qui règlent le sort économique et social des êtres humains. Ces puissances règlent la production non pas pour répondre aux besoins de l'humanité mais la production pour les profits, pour les dividendes, pour grossir toujours le monopole des grandes puissances. L'Union nationale a été fondée dans le but de mettre fin aux abus du sytème capitaliste, particulièrement dans la province de Québec, et pour détrôner les politiciens véreux, gangrenés jusqu'à la moelle, qui étant enchaînés aux puissances d'argent, ont trahi leur mandat de représentants du peuple".

Archives de la Ville de Montréal

Tel était le programme, courageux pour l'époque, proposé au peuble de la province, le programme auquel a cru la grande majorité de la population de la province. Relisez les journaux de l'époque. Les adversaires du régime y soulignent que l'alliance entre un parti conservateur rénové, dynamique et les forces saines du parti libéral, est la promesse de la libération et d'une ère de progrès pour le Québec.

Beaucoup le crurent sincèrement et il s'en trouve sans doute, parmi vous, qui l'avez cru à l'époque. Vint l'élection de 1935. Que se passa-t-il ? A la surprise de tout le monde, le régime Taschereau fut presque défait, mais surtout, des deux partis d'opposition, celui qui arrivait en tête n'était pas le parti d'opposition traditionnel, le conservateur, mais la toute jeune Action libérale nationale. Les deux groupes, je vous l'ai dit, s'étaient réparti les comtés: tandis que les libéraux remportaient 47 sièges, l'Action libérale nationale en obtenait 27 et le parti conservateur, 16. Qu'est-ce que cela voulait dire ? Que dans les comtés, où il y avait face à face, un candidat gouvernemental et un candidat de l'ALN, beaucoup de partisans libéraux votaient ALN, beaucoup de partisans libéraux votaient ALN, mais que, là où s'affrontaient un libéral et un conservateur, même les libéraux déçus de

Archives de la Ville de Montréal

leur gouvernement préféraient s'abstenir que de voter pour un conservateur.

Il y a là - et d'autres expériences l'ont confirmé - il y a là une leçon fondamentale à retenir: c'est que, lorsque les partisans traditionnels d'une formation politique sont dégoutés, qu'ils décident de rompre, ils voteront plus facilement pour une formation nouvelle que pour l'autre parti auquel ils furent toujours opposés. Des libéraux déçus comme des conservateurs déçus, ce qu'ils renient ce n'est pas le programme de leur parti - ou ce qui en tient lieu - ce n'est pas la tradition de ce parti, c'est la conduite à un certain moment des dirigeants du parti. Il est alors normal que dans leur soif de changement, ils se dirigent de préférence vers un nouveau parti, s'il en existe un, ou alors s'abstiennent de voter tout simplement. Ce n'est que dans une situation particulière d'exaspération qu'ils verseront d'un coup de l'autre côté. Réaction psychologique normale qu'on aurait tort d'ignorer, et chez nous réaction dont l'histoire politique récente nous donne plusieurs exemples.

Archives de la Ville de Montréal

Voici donc en présence, une opposition groupant (43) députés et le parti majoritaire qui en compte (48): tout le monde sent qu'avec une aussi mince majorité, le gouvernement devra déclencher sous peu de nouvelles élections. C'est alors qu'apparaît au grand jour le marché de dupes qu'a été pour l'Action libérale nationale, l'alliance conclue avec les conservateurs. Pendant toute la période qui sépare les deux élections, le chef conservateur et ses acolytes - auxquels il faut reconnaître à défaut d'autres vertus, un métier parlementaire bien développé et un sens électoral consommé - s'emploient à faire tourner l'alliance à leur seul profit.

Tandis que les dirigeants de l'ALN, théoriciens généreux mais bien pauvres tacticiens, et surtout trop confiants dans leurs nouveaux alliés, discutent doctrine, tracent des programmes à court et à long terme, font des séances d'étude, M. Duplessis livre la bataille au parlement, à l'Assemblée et surtout au comité de l'enquête des comptes publics, réclamée par l'Union nationale. Déjà rompu aux habitudes et aux secrets du milieu, le chef conservateur attire sur lui l'attention, mène contre le régime agonisant une offensive endiablée, voit son nom cité de plus en plus fréquemment par les journaux, apparaît à une partie croissante de l'opinion comme le vrai chef de l'opposition, même si son parti n'est arrivé que loin en troisième place.

Archives de la Ville de Montréal

En même temps, dans les coulisses, M. Duplessis et ses lieutenants se livrent à un savant travail d'enveloppement auprès des jeunes élus de l'Action libérale nationale. Peu à peu, la majorité de ces derniers se sent ébranlée, attirée, gagnée enfin, d'autant qu'il y a la perspective de prochaines élections. Or, le parti conservateur a des ressources de plus en plus considérables car les grands intérêts n'ont pas été dupes de l'adhésion théorique de ce parti à un programme réformateur et social: ils connaissent leurs gens.

Et, pensent ces grands intérêts, puisque le régime libéral est condamné, autant que le prochain soit formé par des "hommes raisonnables", plutôt que par des réformistes qui ont l'originalité de tenir à leurs idées. En quelques mois, le tour de passe-passe était accompli: M. Duplessis était devenu le chef de presque toute l'opposition. Devant ce spectacle, M. Gouin et ses plus proches collaborateurs rentraient sous leur tente. M. Duplessis était maître du jeu.

L'ALN étant en fait disparue, l'alliance disparaissait aussi et l'Union nationale ne devenait plus qu'un paravent. Mais le chef conservateur avait bien senti que la quasi-victoire de novembre 1935 était due largement à la volonté de rénovation des masses, que le total des votes oppositionnistes comportait une proportion impressionnante, majoritaire, de libéraux mécontents.

Archives de la Ville de Montréal

La preuve en était la réussite spectaculaire de l'ALN. M. Duplessis sut tenir compte de ce fait au premier chef: il savait que si - comme il eût été logique - il reprenait le vieux nom de "parti conservateur", la défaite était assurée. Non pas que les libéraux mécontents eussent voté pour le régime Taschereau mais, dans la plupart des cas, se seraient abstenus plutôt que de voter pour des candidats arborant l'étiquette de "conservateur".

C'est pourquoi, il décida de conserver le nom déjà populaire, alléchant, de "Union nationale" et le programme proclamé en 1935. Il avait sagement calculé: nous l'avons trop amèrement constaté depuis une vingtaine d'années. Telle est la courte et pénible histoire d'un effort de rénovation compromis par une alliance précipitée avec un vieux parti qui, sous des dehors rajeunis et malgré des promesses solennelles, était resté profondément fidèle à lui-même et au système d'où il était né.

Que faut-il en conclure ? D'abord, que lorsque le peuple désire profondément un changement, il est plus proche d'une nouvelle formation que des partis tradionnels. Si l'Action libérale nationale avait su maintenir sa cohésion au lendemain de 1935 et si elle avait fait seule ensuite la lutte de 1936, il est probable qu'elle eût triomphé car

Archives de la Ville de Montréal

elle aurait polarisé la volonté populaire d'une révolution pacifique: d'autre part, il ressort de cette aventure qu'au-delà des partis, c'est le système qui est en cause, le système fondé sur le favoritisme, le patronage, la mainmise des grands intérêts, ce système dont les partis classiques n'arrivent pas à se libérer, ce système qui fait par exemple que le même homme qui, en 1935, souscrivait à un programme de libération économique et de réformes sociales, a fait depuis matraquer des ouvriers en grève et, tout récemment, a cédé une ressource importante, le gaz naturel, à des intérêts américains.

On dit: il ne faut pas diviser les forces de l'opposition, et on en déduit que l'union des forces dites d'opposition signifie automatiquement le renversement du régime. Mais l'Histoire récente nous parle un autre langage. Rappelez-vous 1944. Lors de l'élection provinciale, cette année-là, nous trouvons trois groupes en présence: le parti libéral, qui détient le pouvoir, le parti de l'Union nationale, redevenu essentiellement le parti conservateur, et le Bloc populaire canadien, né de la protestation à la politique de guerre du gouvernement fédéral et à la politique d'abdication du gouvernement provincial. Or, qu'arriva-t-il: malgré la

Archives de la Ville de Montréal

présence de ce troisième parti - qui devait recueillir près de 200,000 votes - le gouvernement libéral fut défait. L'Union nationale fut portée au pouvoir. De justesse, dira-t-on, mais n'est-il pas préférable en régime démocratique de n'avoir pas un gouvernement trop fort ni une opposition trop faible ? Et tout le monde reconnaît aujourd'hui que c'est justement dans cette période 1944-48, où il détenait une faible majorité, que le régime de l'Union nationale fut le moins mauvais. Il y a plus probant encore. Les résultats de l'élection de 1944 établissent que sur 90 comtés, 36 ont élu leur député avec une majorité absolue, dont 15 libéraux et 21 U.N. Il n'y a donc pas eu de division d'opposition.

En outre dans 36 autres comtés, dont 14 libéraux et 22 U.N., la répartition des votes recueillis par l'élu et par les divers opposants, ne permet pas de croire qu'un seul opposant eut changé le résultat.

Il reste 18 comtés douteux. La division de l'opposition semble y avoir favorisé l'élection du candidat ministériel dans 8 de ces 18 comtés, alors qu'elle paraît avoir assuré sa défaite dans 10 comtés.

Un examen minutieux des chiffres comparés de 1939 et de 1944, dans chaque comté de la Province, permet aussi de découvrir que généralement les candidats oppositionnistes

Archives de la Ville de Montréal

autres que l'U.N., recueillent de 75 à 80% des votes qui délaissent le parti ministériel.

Il n'est donc pas vrai de dire que l'entrée en lice d'une troisième formation consacre le maintien au pouvoir du gouvernement existant: encore une fois, quand le peuple est fermement résolu à se débarasser d'un régime, il y parvient qu'il y ait deux, trois ou cinq partis.

Inversement, est-il vrai que l'union des forces d'opposition assure la défaite du parti gouvernemental ?

Nous avons eu, voici peu, un exemple de ce phénomène. Lors de l'élection provinciale de 1956, libéraux, créditistes et nationalistes ont uni leurs forces contre l'Union nationale. Et c'était plus qu'un vague appui mutuel, c'était une véritable alliance. Le parti créditiste avait fait un pacte ouvert avec le parti libéral; plusieurs dirigeants nationalistes avaient fait un pacte implicite avec ce même parti libéral, sous la forme de l'engagement qu'ils firent souscrire à M. Lapalme, au Forum, pendant la campagne électorale.

Des nationalistes réputés, René Chalout, Pierre Laporte, avaient l'appui du parti libéral et recommandaient l'élection du parti libéral. Le quotidien "Le Devoir" avait considéré nécessaire de faire campagne pour le parti

Archives de la Ville de Montréal

libéral, comme étant l'unique moyen existant de renverser le régime. Plusieurs grands journaux canadiens-français, dont le principal quotidien de langue française de Montréal, ne cachaient pas leurs sympathies pour les libéraux. Il y avait là, dans les faits, union des forces de l'opposition. Il y avait là, si nous acceptons la thèse des théoriciens de pareille union, une promesse certaine de victoire. En effet, en additionnant les votes obtenus par les libéraux en 1952, les votes que commandait le parti créditiste, les votes obéissant aux mots d'ordre des dirigeants nationalistes, il apparaissait évident que la défaite du gouvernement de l'Union nationale était assurée. D'autant, qu'on pouvait tabler avec raison sur le fait que de 1952 à 1956, le mécontentement populaire avait grandi et qu'une fraction des anciens partisans de l'Union nationale étaient passés à l'opposition.

Quel fut le résultat de cette alliance ? L'opposition non seulement ne fut pas renforcée, mais elle remporta en 1956 moins de sièges que le seul parti libéral en avait obtenu en 1952. Qu'est-ce à dire ? Qu'un pourcentage élevé des créditistes, des nationalistes, des indépendants, malgré les appels ou les consignes de leurs chefs, n'avaient pas considéré pouvoir faire confiance à un regroupement autour du parti libéral: les militants n'avaient pas

Archives de la Ville de Montréal

accepté les décisions prises prétendument en leur nom, "au sommet". Ils avaient opté pour l'abstention, ou pour le parti ministériel qui devenait apparemment pour eux le moindre mal.

Cette attitude a d'ailleurs joué également dans l'autre sens. Je prends un cas éloquent, celui du comté de Montréal-Laurier, où le journaliste bien connu Pierre Laporte était candidat indépendant. Le parti libéral avait accepté de ne pas lui faire opposition, davantage, avait décidé de l'appuyer et de l'aider, et avait invité avec insistance tous ses partisans à réunir leurs suffrages sur ce nationaliste avantageusement connu.

Or, le comté de Laurier avait une tradition à la fois de liberté d'esprit - donc, d'absence d'esprit partisan - et de nationalisme. C'est le comté qui, en 1944, élisait le chef provincial du Bloc populaire, André Laurendeau, en dépit des efforts inouis dépensés et par les libéraux et par l'Union nationale. Ce comté, d'autre part, avait élu plus souvent des libéraux que des conservateurs, depuis sa création. Donc, fort pourcentage de militants libéraux, pourcentage appréciable de nationalistes et d'indépentants. Il était arithmétiquement sûr que Pierre Laporte devait l'emporter par une très confortable majorité.

Archives de la Ville de Montréal

En 1944, le candidat libéral avait obtenu 32% des votes, et M. André Laurendeau 34%. L'U.N. était classée troisième avec 30%. Si l'on fait la somme de 32 et 34, on arrive au rassurant total de 64%, qu'aurait dû recueillir le courageux candidat "libéral nationaliste", Pierre Laporte.

Que s'est-il passé ? Le candidat autour duquel s'étaient ralliés libéraux, nationalistes, indépendants, créditistes, fut battu. Davantage, il obtint sensiblement moins de votes que le seul candidat libéral à l'élection générale précédente.

En effet, le seul candidat libéral avait obtenu 43% des votes en 1952, et même 34% en 1948, alors que Pierre Laporte, en 1956, candidat d'une alliance libérale-nationaliste-créditistes, n'en obtenait que 33%. Ainsi, dans des circonstances qu'on peut considérer idéales et dans un comté particulièrement bien choisi, l'union des forces d'opposition se soldait par un échec stupéfiant. En réalité, seule une minorité des libéraux avait suivi les consignes du parti et avait voté pour Pierre Laporte. Celui-ci avait recueilli principalement les suffrages des nationalistes et des indépendants, tandis que la majorité des libéraux tradionnels s'abstenait.

Après cela, il faut, me semble-t-il beaucoup de légèreté ou un net mépris des leçons du passé, pour faire de l'union des

Archives de la Ville de Montréal

forces d'opposition la recette magique du renversement d'un régime, ou inversement pour affirmer que l'existence de plusieurs formations d'opposition assure automatiquement la victoire de ce même régime. Entre les alliances plus ou moins sincères et durables scellées en haut et le comportement du militant, de l'homme des masses, il y a plus souvent qu'autrement un abîme. Et je pense soudain à cette remarque de l'historien français Pierre Gaxotte, remarque qui me paraît s'appliquer éloquemment aux luttes politiques actuelles.

> "Lorsqu'on commence une guerre, écrit Gaxotte dans son ouvrage "Thèmes et variations", on ne sait jamais comment elle finira. On prend les armes pour la sauvegarde d'un principe, pour la défense d'intérêts essentiels. Ensuite, on se bat pour ne pas être battu. La nécessité commande. Au jour de la victoire, on a oublié la raison du conflit. On se trouve dans une situation toute neuve, en compagnie d'alliés imprévus, obligé de compter avec des forces qu'on n'avait pas mesurées. De moins en moins, les traités de paix répondent aux espérances des combattants. Si, en 1939, on avait montré aux Français la carte d'Europe de 1949, auraient-ils voulu se battre ? Et les Allemands ? "

En 1935-36, tous les théoriciens généreux de l'Action libérale nationale se sont trouvés aussi en présence d'alliés imprévus. Et on peut ajouter, Mesdames, Messieurs, en paraphrasant Gaxotte: si, en 1936, on avait montré aux Québecois la physionomie politique du Québec de 1956 ou de 1959, auraient-ils voulu "se battre", auraient-ils

Archives de la Ville de Montréal

voulu se donner le mal de renverser le régime Taschereau ?

Comment ne pas tenir compte, d'autre part, de deux facteurs souverainement importants: le refus des habitués d'un parti, même quand ils rompent avec ce parti, de passer d'un coup au parti adverse, qu'ils ont traditionnellement combattu; et puis l'attitude de la masse des abstentionnistes, qui ne bouge que si elle sent, avec des chances de victoire, les promesses d'un réel renouveau ? On aurait tort en particulier de négliger le rôle des abstentionnistes ou, si vous préférez, du "vote siencieux".

Nous en avons vu, au Québec même, l'importance de ce vote silencieux, lors des dernières élections fédérales. En 1953, 66% des inscrits avaient voté; ce pourcentage devait atteindre 72 en 1957, mais plus de 80% en 1958. Dans les faits et dans les chiffres, comment cela s'est-il traduit ?

Le parti libéral a obtenu en 1953, 944,421 votes dans le Québec et, en 1957, 1,029,501; le parti conservateur obtenait respectivement 454,043 et 557,292. Ainsi entre 1953 et 1957, les libéraux progressaient de 85,000 votes et les conservateurs, de 103,000. Entre les deux élections,

Archives de la Ville de Montréal

une partie du vote silencieux s'était dégagée. Mais ce n'était rien en comparaison de ce qui suivrait, en mars 1958. Cette fois, les libéraux remportaient 924,142 votes, donc un recul de 105,000 en gros; les conservateurs, par contre, passaient de 557,000 à 1,003,319, soit un progrès de plus de 446,000 votes. Comme le parti social-démocrate n'avait gagné que 11,000 voix pour en totaliser 43,000 et que les libéraux en avaient perdu environ 105,000, d'où venait la différence ? En 1958, il y eut dans Québec, 352,000 votes de plus que neuf mois avant en 1957, et là-dessus, les conservateurs en ont obtenu 341,000. La réponse est éclatante: la victoire conservatrice, la spectaculaire remontée de ce parti dans la province, fut due non pas tellement au changement d'allégeance de libéraux mais, pour plus des 3/4, à l'entrée en scène de ceux qui jusque-là s'abstenaient.

Dans le cas des élections provinciales, l'abstentionnisme est moins élevé, mais il reste très considérable. Ces dizaines de milliers d'électeurs, qu'est-ce donc qui peut les résoudre à sortir de leur apathie ? Deux choses essentiellement: l'impression que cette fois, cela peut "valoir la peine de voter", comme ils disent; ensuite, l'existence d'un facteur authentique de renouveau. Ceux qui, ni en 1952, ni en 1956 en particulier, n'ont cru bon,

Archives de la Ville de Montréal

malgré la gravité de la situation, de miser sur le parti libéral pour renverser un régime qu'ils désapprouvent, croit-on qu'ils "sortiraient" en 1960 pour appuyer un regroupement formé autour du même parti libéral ?
Un certain nombre, oui, mais sûrement pas la majorité. Nous n'y pouvons rien, c'est la leçon brutale des faits. Et trop des théoriciens du regroupement des forces d'opposition négligent toujours ce facteur, modeste mais primordial: le comportement de l'abstentionniste et le comportement de l'électeur moyen qui tient bien rarement compte des décisions prises et des appels lancés par les chefs de partis ou de groupes auxquels il adhère en principe. Je ne blâmerai sûrement pas cet électeur moyen, ni cet électeur abstentionniste, d'exercer une volonté, un choix qui demeurent toujours les leur propres et la manifestation de leur attachement à la liberté. Mais je refuserai toujours d'ignorer cette réalité et je croirai présomptueuse la tentative de disposer dans un sens donné, même avec la meilleure foi du monde, d'une confiance plus grande dont on n'est toujours que l'usufruitier, ou le dépositaire, jamais le propriétaire absolu.

Archives de la Ville de Montréal

De ce rapide examen de trente années d'histoire politique québecoise, il se dégage certes, mes chers amis, des conclusions assez amères, mais en même temps de salutaires leçons. Ce bilan ne doit aucunement nous incliner au pessimisme, mais il nous commande à la fois la vigilance, la réflexion et la lucidité. C'est pour avoir négligé l'un ou l'autre de ces impératifs - ou tous à la fois - que tant d'entreprises généreuses ont échoué, dans l'ordre politique, ou se sont précipitées dans des coalitions qui les absorbèrent et les étouffèrent. Cela a été grave, je dirai même dramatique pour l'évolution politique du Québec, car ces échecs répétés ont fortement entamé la confiance d'une partie de la population et rendu infiniment plus difficiles les efforts ultérieurs de renouveau.

Or, à l'heure où une fois de plus paraissent réunies les conditions d'une rénovation en profondeur, où des couches toujours plus larges de la population se révèlent disponibles pour une action libératrice, personne n'a le droit de risquer une nouvelle aventure, personne n'a le droit d'y collaborer évidemment, mais non plus de la permettre ou de la cautionner. Nous en avons d'autant moins le droit que c'est peut-être, aujourd'hui, la dernière chance qui nous est donnée pour longtemps d'entreprendre

Archives de la Ville de Montréal

cet effort de rénovation. Nous ne devons pas céder à la facile tentation d'un rassemblement fait autour du seul refus d'un régime, si nous ne savons pas précisément par quoi le remplacer ou si nous ne sommes pas d'accord sur l'esprit profond du régime qui doit venir. Et cela suppose bien plus que l'entente sur la nécessité d'une nouvelle loi électorale ou de la suppression du "patronage". Il ne suffit pas d'annoncer la fin de la déchéance, il faut savoir ce que nous entendons construire, comment, dans quel esprit et à quel rythme.

Je comprends à quel point peut être forte la tentation d'un vaste regroupement de toutes les forces d'opposition en vue de renverser le régime qui nous conduit à notre perte, mais je dis, à la lumière d'une histoire tragiquement éloquente que nous n'avons pas le droit de solliciter la confiance des masses pour un but purement négatif.

Crier: "renversons le régime, on verra bien ensuite, ce ne peut être pire que maintenant", c'est là une expression de désespoir et l'affirmation implicite d'une impuissance. Rappelez-vous l'immense espoir qui souleva la province en 1935-36, quand les forces de l'opposition, hâtivement rassemblées, mettaient fin au régime Tashereau: nous voyons trop ce qu'est devenu cet

Archives de la Ville de Montréal

espoir, sur quoi il a débouché. Allons-nous poursuivre ce jeu mortel et faire que dans dix ou quinze ans, d'autres forces d'opposition entreprennent de se rassembler pour renverser le régime qui serait sorti de la croisade de 1960, et que l'on compare alors ce régime au gouvernement actuel, comme nous comparons aujourd'hui ce gouvernement au régime Taschereau finissant ?

Pour ma part, je me refuse à devenir marchand d'illusions et je ne participerai pas à ce qui risquerait une fois encore de s'avérer finalement une imposture en dépit de la générosité et de la sincérité de beaucoup de ceux qui souhaitent ce rassemblement, qui veulent le préparer. Je comprends leur impatience et leurs craintes, je respecte la noblesse de leur dessein, mais je leur demande: savez-vous avec quels alliés, vous vous préparez à engager la bataille ? êtes-vous sûrs d'être plus forts, plus lucides ou plus habiles que les artisans de l'Union nationale de 1935 ? ne ménagez-vous pas, pour vous un amer désenchantement et pour le peuple, une tragique et mortelle déception ? Ah ! si on nous donnait la double assurance absolue, la double certitude totale: premièrement qu'il n'y aura pas seulement des réformes secondaires, mais transformation de la politique et destruction du système; deuxièmement, que la masse des Québecois assoiffés de renouveau feraient tous confiance à ce

Archives de la Ville de Montréal

rassemblement: alors, notre position, la mienne en tout cas, pourrait être revisée. Mais j'attends encore ceux qui me donneront catégoriquement cette double assurance. Il y a des choses avec quoi on ne joue pas: l'avenir politique du Québec est au premier chef de celles-là.

Du bilan que nous venons de dresser, de ce survol des trente dernières années de la vie politique québecoise que nous venons d'accomplir ensemble, je dégage quant à moi, trois grandes leçons. La première, c'est que la dénonciation et le rejet d'un régime ne suffisent pas à donner une politique et que s'ils peuvent assurer une victoire provisoire, ils ne permettent pas de tirer les fruits de cette victoire. La deuxième, c'est qu'une véritable entreprise de rénovation politique doit s'appuyer sur un programme audacieux, précis, cohérent et sur un effort permanent d'éducation populaire. La troisième, c'est que les ententes hâtivement conclues entre chefs de groupements, les alliances faites "au sommet" comme on dit aujourd'hui, entraînent rarement l'adhésion profonde

Archives de la Ville de Montréal

des militants et des masses et qu'elles aboutissent généralement à une imposture dont la victime est ce peuple même qu'on prétendait libérer.

En termes concrets, dans la situation politique actuelle du Québec, que signifient ces leçons ? Elles signifient en premier lieu, le refus d'une opposition stérile, d'une attitude qui se ramènerait essentiellement à dire "non" au régime de l'Union nationale et qui, sous prétexte de faciliter un regroupement aussi fragile que vaste, aussi frêle que précipité, écarterait l'adoption d'une doctrine et d'un programme précis, la renverrait au lendemain de l'éventuelle victoire.

Je pense avoir démontré tout à l'heure, avec des exemples assez éloquents, qu'une coalition décidée par des chefs de groupe n'est pas forcément suivie, n'est pas forcément réalisée par les militants et les partisans, qu'elle l'est même très rarement. Les théoriciens généreux du regroupement des oppositions commettent une faute grave en raisonnant toujours comme si la coalition de divers groupes, au sommet, devait se traduire automatiquement par l'addition de leurs partisans au jour de l'élection. Or, cette donnée est fausse au départ.

Archives de la Ville de Montréal

A supposer cependant qu'elle fut vraie, évidemment, restauration de la pleine démocratie dans le Québec, rétablissement d'un climat de liberté dans tous les domaines, démocratisation de l'enseignement, reprise en main de nos ressources naturelles: voilà les principaux points où, soutient-on, l'accord pourrait théoriquement se faire. Théoriquement, j'y insiste.

Car entre ces revendications très généreuses et très générales et une doctrine cohérente, il y a un large fossé et il en existe un plus profond encore entre cette éventuelle doctrine et un programme précis d'action immédiate. Plus important encore, il y a les hommes et la tradition des groupes ou des partis qui seraient réunis dans ce rassemblement.

Reprenez ce qui a servi jadis de programme à l'Union nationale: relisez le "petit catéchisme des électeurs" qui est apparu en 1935, à tant de Canadiens-français écoeurés du régime qui pesait alors sur le Québec, qui leur est apparu comme la charte de leur libération et d'un grand renouveau. Mais on y retrouve, en des termes à peine différents, nombre des objectifs que nous revendiquons aujourd'hui, beaucoup des idées qui sont chères à tous les hommes épris de dignité et de progrès. Alors, qu'est-ce à dire ? Que les hommes jouent un rôle primordial

Archives de la Ville de Montréal

dans toute entreprise politique, et que souscrire d'enthousiasme à un programme généreux, participer d'emblée à une coalition libératrice sans tenir compte de l'esprit, des cadres, des traditions des partis, c'est adopter l'attitude de l'autruche, c'est manifester une dangereuse puérilité. Cela s'est passé en 1935, avec le résultat que nous voyons tous aujourd'hui.

Dans l'alliance alors conclue, le vieil élément conservateur n'a pas tardé à reprendre le dessus. Rompu aux manoeuvres et aux tactiques de la politique, dans son sens le moins élevé, familier des interventions et des pressions les plus diverses, fort de ses cadres, de sa machine et de ses accointances avec les grands intérêts, il a fait tourner la coalition à son profit. Absorbant les uns, faisant taire les autres, décourageant les derniers, il a su capitaliser le grand souffle libérateur des années 1935-36 et, sous couvert du nom qui avait fait le succès de la tentative, il a non seulement restauré les plus détestables pratiques du régime disparu, mais les a poussées à un point de raffinement dont nous voyons, dont nous subissons tous les conséquences. Ainsi, un effort émouvant de libération s'est traduit par un esclavage pire que le premier, un grand rêve de dignité et de progrès a débouché sur des formes nouvelles de stagnation et de déchéance.

Archives de la Ville de Montréal

Est-ce cela que nous voulons revoir ! Allons-nous risquer qu'une fois encore, par le jeu d'un regroupement qui ne viserait qu'à abattre un régime, l'immense volonté de rénovation qui soulève la province soit tragiquement déçue ?

Si un pareil regroupement devait se faire dans ces conditions, il se ferait sans nous, il se ferait en tout cas sans le concours, j'allais dire la complicité, de celui qui vous parle. Nous sommes à un tournant décisif, à la fois parce que le désir de renouveau et la volonté de libération gagnent chaque jour de nouveaux éléments de la population et parce que des événements lourds de conséquences pour l'avenir du Québec vont bientôt intervenir.

Qu'il s'agisse de l'enseignement ou des relations inter-provinciales, de nos ressources naturelles et de la législation sociale, des positions nettes doivent être prises et personne n'a le droit d'engager l'avenir du

Archives de la Ville de Montréal

peuple du Québec dans une aventure qui, même animée de motifs généreux, pourrait déboucher sur la catastrophe. Restauration de la démocratie, suppression de la corruption, élimination du patronage et de toutes les formes de pression, retour à des lois électorales justes, disparition du climat de peur dans la province, efficacité de la fonction publique, tous les hommes probes certes le réclament et doivent l'exiger. Mais n'oublions pas que ce ne sont là que des moyens et non des objectifs. Ce sont des moyens, essentiels évidemment, mais des moyens seulement de la grande politique qui doit être pratiquée dans ce cadre rénové. C'est ici que se pose la question primordiale.

Quelle sera demain la politique appliquée ? De quelle politique le Québec a-t-il besoin ? Mais aussi, dans quel esprit, dans quel sens et selon quel rythme, cette politique sera-t-elle appliquée ? Autant de questions précises, d'une souveraine importance, dont les réponses seules peuvent former, et une doctrine cohérente et un programme concret, sans lesquels toute action prétendument libératrice ne serait en définitive qu'une tromperie. Et si l'échec amorcé en 1936, et dont nous voyons aujourd'hui le tragique aboutissement, a été infiniment grave pour l'avenir du Québec et sa place dans la Confédération canadienne,

Archives de la Ville de Montréal

contraire, nous inviterons et rechercherons la collaboration de tous les éléments qui souscriraient solennellement à ces mêmes idéaux, à ces mêmes engagements.

Mais encore, demanderez-vous, quelle serait l'orientation de cette grande politique, quelles en seraient les préoccupations majeures et les objectifs principaux ? Pour nous tous, pour le Québec d'aujourd'hui, cette grande politique devra d'abord être marquée par un effort de solution dynamique du problème constitutionnel. C'est là, en effet, la question no. 1 qui commande et l'avenir de l'Etat provincial et l'évolution de la Confédération canadienne.

Le problème se pose depuis un bon quart de siècle, particulièrement depuis la fin de la deuxième guerre mondiale et il va se poser avec une acuité accrue au cours des prochaines années. Il a des conséquences directes dans tous les autres grands domaines: revenus de l'Etat provincial, enseignement, ressources naturelles, recherche, sécurité sociale, immigration, etc. Le crime le plus grave du régime actuel aura été précisément de n'opposer dans ce domaine comme dans bien d'autres qu'un

Archives de la Ville de Montréal

refus stérile, de pratiquer la stagnation. Tout ici sera à reprendre en vue d'élaborer et de mettre en oeuvre une conception dynamique de l'autonomie. Il ne s'agit pas seulement de maintenir, mais d'accroître les pouvoirs de l'Etat provincial dans le Canada contemporain, de restituer aux provinces la pleine dignité et les moyens d'un Etat. Toutes y ont intérêt et pour nous, cet intérêt se confond avec notre existence même. Il nous appartient, au lieu de nous laisser acculés à la défensive, de reprendre résolument l'offensive et de proposer une charte nouvelle de la Confédération canadienne qui doit être une véritable Confédération et non pas glisser, sous une façade de fédéralisme imprécis vers un vaste Etat unitaire à domination étrangère. Je développerai d'ailleurs ce thème dans une conférence publique à Québec le 5 mars prochain, conférence dont le titre sera précisément: la question constitutionnelle, problème no. 1.

Une politique de salut public aura comme deuxième objectif, la planification économique. Sans même parler de la corruption et de la concussion sous les formes les plus diverses, - dont les conséquences furent et restent catastrophiques - la politique du régime actuel, comme d'ailleurs de ses prédécesseurs, en matière de

Archives de la Ville de Montréal

développement économique n'a jamais été animée de l'ombre d'une pensée directrice. Tout s'est fait au petit bonheur, qu'il s'agisse d'industrialisation ou de ce qu'on appelait faussement la "colonisation", qu'il s'agisse de la mise en valeur de nos ressources ou de la modernisation de l'agriculture, de la réorganisation du commerce ou de l'expansion du mouvement coopératif. La planification est essentielle et il faut se réjouirde ce que ce fait ait récemment été souligné par Me René Paré, actuel président de la Fédération des chambres de commerce de la province de Québec.

Cette planification suppose d'abord un vaste inventaire de nos ressources, de nos institutions, de nos moyens sous l'autorité d'une commission de spécialistes qui devra être permanente. Il y aura ensuite lieu de dresser, en fonction de la hiérarchie des urgences et de nos possibilités, un vaste plan de développement économique. Le gouvernement devra inspirer une confiance suffisante pour obtenir le concours des capitaux privés mais en même temps, l'Etat provincial devra s'engager résolument dans une politique, en tout ou en partie étatiste pour ce qui est de l'exploitation de nos ressources naturelles. C'est une nécessité qui est aujourd'hui reconnue dans beaucoup de pays même à régime

Archives de la Ville de Montréal

économique libéral. Et pour nous en particulier, le rôle de l'Etat provincial dans la mise en valeur des ressources naturelles et dans la distribution des utilités publiques, est la condition fondamentale et de la libération économique, au moins relative, et du progrès humain.

Cette planification devra s'accompagner d'une politique d'aménagement du territoire dont le but sera d'assurer le développement harmonieux des diverses régions de la province, en commençant par les plus déshéritées.. Il y a là d'immenses possibilités qu'il est criminel de laisser inexploitées. L'heure des concessions distribuées au hasard à de grandes sociétés étrangères est révolue: il faut que l'Etat du Québec exploite pour le peuple du Québec les ressources de la province et assure d'autre part, selon des plans soigneusement établis, l'expansion progressive de la province dans tous les secteurs de l'activité économique.

Problème constitutionnel, planification économique, mais aussi enseignement dans son sens le plus large. Le mépris dans lequel on tient les éléments étudiants dans cette province n'a d'égal que la condition honteuse, je dirais même révoltante faite aux instituteurs et aux professeurs.

Archives de la Ville de Montréal

L'éducation devra être un souci primordial du régime de demain non pas grossièrement en termes de bâtiments érigés au petit bonheur à des fins d'électoralisme, mais en termes de la dignité des hommes qui sont les artisans de l'avenir.

Aux professeurs et aux chercheurs dans tous les ordres, il faudra accorder enfin - sans la moindre condition de caractère politique - les moyens à la fois de mener une vie décente et de poursuivre leurs travaux. Aux instituteurs, il faudra assurer, par une forme quelconque d'assistance aux commissions scolaires, les moyens aussi de retrouver pour l'exercice de leur profession cet esprit d'apostolat, cette confiance sans lesquels rien dans ce domaine ne peut s'accomplir de durable. Pour les étudiants, il s'imposera évidemment d'arrêter une formule qui assure une sélection sur la base du talent et non de la fortune et comporte une aide d'autant plus élevée que le candidat est davantage prometteur.

Par ailleurs, il y aura lieu de réorganiser les structures de notre enseignement, de mieux lier entre elles les diverses étapes, de créer pour chaque grand secteur un Conseil supérieur, l'édifice étant couronné par un Conseil général de l'instruction publique. Il faudra enfin créer une véritable mystique, ou plus simplement une foi dans sa destinée dont la jeunesse de cette province est depuis si longtemps privée.

Archives de la Ville de Montréal

En quatrième lieu, il y a tout le domaine de la fonction publique où l'efficacité et la compétence règneront dans la mesure où les fonctionnaires ne se sentiront plus les "laissés pour compte" de la province, mais les artisans précieux de son avancement. Cela suppose aussi une politique éclairée, un système de promotions, une échelle de traitements à la mesure des tâches accomplies, et, à la limite, un secrétariat d'Etat à la fonction publique.

Comment ne pas insister, d'autre part, sur la nécessité de la restauration d'un climat de confiance et de liberté au Québec, par l'abolition totale des pouvoirs discrétionnaires du gouvernement et de la sinistre pratique des "cas d'espèce" qui permet à l'arbitraire du premier ministre de s'exercer sans frein aucun ? Il faudra rendre aux tribunaux et à des commissions administratives tous les pouvoirs en cette matière, cependant qu'une règlementation sévère déterminera l'octroi des contrats pour toutes les entreprises du gouvernement. Cela aussi est indispensable à la mise en oeuvre d'une politique qui s'inspire à la foi d'un souci de progrès, d'un souci d'équité et d'un souci de dignité.

Archives de la Ville de Montréal

Telles me paraissent devoir être, sommairement, les grandes lignes de la politique de salut et de progrès dont le Québec a le plus impérieux besoin. Exercice dynamique de l'autonomie, planification économique, libération et expansion de l'enseignement, réorganisation de la fonction publique, suppression de l'arbitraire du pouvoir: c'est dans cette voie qu'il faut rechercher les conditions d'une libération réelle, dans un climat de haute moralité publique.

Ce ne sont pas les seuls objectifs à nous fixer: c'en sont les plus importants et ignorer l'un d'eux reviendrait à compromettre l'ensemble. Cette doctrine de salut public, nous la proposerons au peuple de la province au cours des moins qui viennent en developpant tour à tour chacun des grands thèmes que je viens d'esquisser.

Archives de la Ville de Montréal

Puisqu'il faut choisir: mais quels choix avons-nous à faire ? Il y a en trois.

a) le premier, c'est entre le maintien moins du régime actuel que du système dont il est le produit et la destruction de ce système.

b) le deuxième, c'est sur la voie à suivre demain: celle d'une série de réformes, nécessaires certes mais qui ne sont que les moyens d'une action en profondeur et l'instauration d'une politique à la mesure de nos besoins, politique qui suppose une véritable révolution pacifique.

c) le troisième, c'est sur la formule à utiliser concrètement et prochainement, pour assurer la libération du Québec.

S'il s'agit du premier choix, j'ose croire que nous sommes ici tous d'accord et que personne d'entre vous ne souhaite renverser simplement un régime, mais s'attaquer au système même qui secrète ces régimes, quelles qu'en soient les étiquettes diverses. Et ce premier choix devrait, logiquement, conditionner les autres en bonne partie.

En second lieu, entre une action qui se limiterait aux réformes sur les plans de l'efficacité gouvernementale, de l'honnêteté administrative et des moeurs publiques, et une entreprise qui, dépassant ces réformes nécessaires mais insuffisantes, vise à pratiquer une grande politique,

Archives de la Ville de Montréal

Le CATECHISME DES ELECTEURS

édition de 1936

pages 101,102

144. - Serait-il sacrilège de porter au pouvoir pour cet anniversaire de notre émancipation politique un régime qui veut faire retour au gouvernement despotique et arbitraire ?

- Oui, ce serait sacrilège et si nous le faisions toute la population du Canada nous réprouverait en s'écriant: "Ce peuple renie l'oeuvre de ses pères; il encourage dans leurs crimes les gens qui le pillent; on ne l'appellerait plus aujourd'hui un peuple de gentilshommes, mais un peuple de dégénérés politiques et de renégats; ce peuple foule aux pieds sa devise "Je me souviens"; selon le mot sinistre du ministre Bertrand, il "tourne le dos à son passé."

On croirait partout que notre déchéance économique, dont le gouvernement Taschereau-Godbout est cause, loin de nous ouvrir les yeux nous a poussés vers la déchéance politique et morale et que les derniers cent ans d'histoire n'ont pas été cent ans de progrès dans l'émancipation, mais que nous sommes revenus tristement au point de départ. Les héros de 1837 auraient le droit de nous dire: "Vain a donc été le sacrifice de vos pères; vaine, leur terrible lutte; vain, le sang dont ils ont teint l'échafaud; vaines, leurs souffrances endurées dans les fers ou sur les routes de l'exil."

Archives de la Ville de Montréal

Le CATECHISME des ELECTEURS

Edition de 1936

Chapitre vingt-septième

de la rupture de M. Gouin

pages 96,97,98

127. - M. Gouin collabore-t-il encore avec M. Duplessis ?

- Non. M. Gouin a repris sa liberté.

128. - Combien des députés de l'Action Nationale sont restés fidèles à M. Duplessis ?

- La presque totalité: tous, sauf MM Monk, Lauriault & Cliche.

129. - De quel côté penchent ces messieurs ?

- Ils n'attaquent plus maintenant que M. Duplessis et les Unionistes.

130. - De quoi accuse-t-on les Unionistes et les Actionnistes restés fidèles à M. Duplessis ?

- On a accusé les Unionistes et les Actionnistes fidèles d'avoir violé un prétendu accord secret.

131. - Que redoutaient les Unionistes quand ils ont résolu de faire bloc autour du chef de l'Union nationale ?

- Exactement ce qui s'est produit, à savoir: que les Actionnistes récalcitrants se rapprocheraient du Régime Taschereau-Godbout.

132. - Valait-il mieux précipiter cette éventualité ou risquer qu'elle se produisît après l'élection ?

- Oui, cela valait mieux. L'Union Nationale s'est accomplie dans l'intérêt du peuple et la rupture d'avec L'Action Nationale n'avait d'autre objet que de sauver L'Union Nationale véritable.

133. - Est-ce M. Duplessis qui a pris l'initiative de cette rupture ?

- Non, il est faux de dire que c'est M. Duplessis.

134. - Mais n'est-il pas vrai que M. Duplessis a violé un accord secret ?

- Non, il n'est pas vrai qu'il ait violé un accord secret, car ce prétendu accord secret ne s'appliquait qu'aux élections du 25 novembre dernier. Au surplus, les événements ont prouvé par la suite que si M. Duplessis avait renouvelé cet accord, comme on le lui enjoignait, le lendemain des élections du 17 août, certains de ses alliés auraient soutenu M. Godbout, successeur et continuateur de M. Taschereau.

Archives de la Ville de Montréal

suite

135. - Comment expliquez-vous cette attitude des anciens alliés de M. Duplessis ?

- Par le fait que l'esprit de parti, qu'ils prétendaient mort en eux, continuait de subsister; et qu'ils souffraient de voir leur ancien parti en grand danger d'anéantissement par la mort définitive de la religion de parti dans les masses.

136. - Les anciens alliés de M. Duplessis sont-ils justifiés d'en agir ainsi ?

- Non, ils ne sont pas justifiés d'en agir ainsi, car il n'y a pas d'homme droit qui soit justifiable d'aider un gouvernement sous quelque camouflage que ce gouvernement se cache, à continuer l'oeuvre néfaste du RégimeTaschereau, à travailler à empêcher la lumière de se faire sur les exactions, les dols et les prévarications de ce Régime.

Archives de la Ville de Montréal

Texte intégral de la conférence de Me Jean Drapeau

"Puisqu'il faut choisir"

Voici le texte intégral de la conférence prononcée à Montréal par Me Jean Drapeau, président honoraire de l'Action civique, vendredi le 13 février 1959 au Théâtre Saint-Denis sous les auspices de l'Action civique. Le conférencier a été présenté par Me Albert Lemieux et remercié par M. Lucien Saulnier.

IL y a un peu plus d'un an, dans cette même salle, au lendemain de ce qui avait été prétendument un échec sur le plan municipal, la Ligue d'Action civique et moi-même recevions d'une assistance enthousiaste un émouvant témoignage de confiance en même temps qu'un mandat implicite. Ce même témoignage nous était accordé et ce même mandat, donné, par un immense auditoire invisible: plus de 300,000 personnes étaient en effet à l'écoute de la radio ce soir-là comme nous devions l'apprendre plus tard, et cela non seulement dans la région de Montréal, mais bien au-delà dans la province.

A la question qui faisait alors le sujet de ma conférence publique: lâcher ou tenir? nous répondions tous ensemble qu'il fallait "tenir". Non pas tenir comme le naufragé qui s'agrippe désespérément à une bouée sans trop savoir si, au bout, il y a le salut, mais tenir avec la conviction passionnée d'hommes qui savent qu'au terme de leur effort, il y a la promesse éclatante de la réussite, c'est-à-dire pour nous la promesse du réveil du peuple du Québec et de sa libération. Nous ne lancions pas la campagne d'un nouveau parti politique, mais nous appelions tous les éléments jeunes et sains du Québec à se regrouper en vue d'une oeuvre urgente d'éducation populaire, condition essentielle d'une transformation de la vie publique et de l'action politique.

De cette confiance, nous avons tenté d'être dignes; ce mandat, nous avons essayé de le remplir. Tandis que la ligne d'Action Civique poursuivait son effort d'éducation et de propagande, créait de nouvelles sections, étoffait ses cadres, j'avais l'occasion de m'adresser à de vastes auditoires en huit régions de la province, où je retrouvais, avec le même accueil fervent qu'à Montréal, une volonté identique d'épuration et de progrès dans tous les domaines. Plus éloquent encore, plus significatif peut-être et plus émouvant, est le ton des messages que le courrier m'a apportés jour après jour.

Changer le système

Sous les formules les plus variées — et les plus humbles sont sans doute les plus bouleversantes — j'ai pu recueillir l'écho d'une protestation populaire qui est bien plus que le classique mécontentement envers un gouvernement oublieux de sa mission profonde, mais qui est refus d'un système qui risque de nous entraîner dans sa propre déchéance, qui est révolte sourde de la dignité blessée, qui est réveil de la conscience populaire, qui est enfin volonté acharnée de libération.

Nous avons, il est vrai, connu dans le passé des phénomènes analogues. Mais ce qui frappe aujourd'hui c'est son caractère singulier d'unanimité et c'est le fait qu'au-delà d'un gouvernement, d'un régime, cette colère tonifiante atteint le système dont ce régime est issu, le système qui depuis un demi-siècle, sous des étiquettes différentes, a rongé de l'intérieur les vertus et a miné les moyens d'action de la démocratie. Le peuple du Québec ne veut plus un simple changement d'étiquette, mais une transformation radicale du système: c'est là, me semble-t-il la grande leçon de l'année qui vient de s'achever; c'est aussi un motif puissant de confiance et une raison impérieuse de tenir.

Décadence du régime

Si, au cours de l'année dernière, la réaction populaire s'est intensifiée, si on a senti s'accroître dans les milieux les plus divers,

Me Jean Drapeau, président d'honneur de l'Action civique

l'opposition au régime, c'est que ce régime même a multiplié les signes de sa décadence De nouveaux scandales l'ont atteint, cependant qu'il renforçait son arbitraire et confirmait son mépris pour les intérêts supérieurs de l'Etat provincial, notamment dans les domaines de la constitution, de l'enseignement et des ressources naturelles. L'opposition, au parlement et dans la presse, a été menacée, voire baillonnée, pas suffisamment cependant pour qu'un journal libre n'ait pu dévoiler l'une des plus sinistres tares du régime.

Devant la misère de nos universités et les difficultés de l'enseignement secondaire, le gouvernement, de guerre lasse, a offert une pseudo-solution qui est un trompe-l'oeil puisqu'il ne va rien résoudre (les fameuses "bourses... remboursables"), cependant qu'il traduisait son mépris des groupements universitaires en refusant de recevoir jour après jour, pendant trois mois, trois jeunes étudiants de Montréal, représentants spécialement mandatés de tous les étudiants.

Dans tous les ordres, la situation s'est aggravée mais les amis du régime ont pu accroître leur puissance et leurs revenus. Au lieu de s'attaquer aux grands problèmes, on a préféré pourchasser ceux qui dénonçaient les vices du régime, exercer des vengeances mesquines sur certains religieux éminents, interdire l'accès des conférences de presse à certains journalistes et, dans le même temps, consommer la mainmise du gouvernement sur la ville de Montréal. L'expansion économique de la province selon un plan rigoureux, la revision complète des relations entre l'Etat provincial et le gouvernement fédéral, la lutte efficace au chômage, la facilité de l'accès des classes populaires à l'enseignement supérieur, l'application des lois de la moralité publique, tous ces problèmes et combien d'autres qui commandent notre avenir commun, n'ont pas reçu l'ombre d'une solution, n'ont provoqué que l'inertie du régime et les grossiers calembours de son chef.

Comment d'ailleurs en irait-il autrement quand la situation présente correspond si bien au style des dirigeants, aux impératifs de l'électoralisme, aux ambitions des amis toujours plus voraces du régime?

Ce spectacle, si douloureux et révoltant qu'il soit, a cessé de nous étonner: le système a sa logique interne qui corrompt l'un après l'autre les régimes qui en sortent. Les partis traditionnels, chez nous, *créés essentiellement pour la conquête du pouvoir*, faisant de ce pouvoir non pas l'instrument du service public, mais un moyen d'accroître leur puissance, s'alimentant aux caisses des grands intérêts dont ils deviennent les prisonniers, dirigés par un état-major tout-puissant, ces partis n'ont pas et ne peuvent pas avoir le sens du salut national. C'est la raison profonde de l'échec de toutes les tentatives qui furent faites pour renverser le système à pour "réformer ces partis de l'intérieur" selon l'expression courante. Et cela revêt une importance particulière en raison des initiatives prises ces derniers mois dans certains milieux.

Regrouper l'opposition ?

Au cours des derniers mois en effet, en même temps que se confirmait l'odieux du régime et que se multipliaient les signes de sa décadence, une idée a été lancée dans divers milieux, idée qui a suscité un vif intérêt, celle d'un regroupement, sous une forme quelconque, de toutes les forces d'opposition dans la province. Qu'on l'appelle "union des forces démocratiques" ou qu'on utilise toute autre expression, cette proposition a suscité force commentaires, a séduit certaines personnes et a retenu l'attention d'un grand nombre d'autres. D'aucuns veulent même y voir déjà la promesse de la défaite du gouvernement de l'Union Nationale lors de la prochaine élection générale, et semblent trouver inconcevable que la formule ne provoque pas l'adhésion immédiate de tous les éléments opposés au régime. Cette réaction à elle seule témoigne d'un manque d'information et de sens politique, et d'une dangereuse puérilité. A entendre certains, il n'y aurait plus qu'une grande question qui se pose aujourd'hui chez nous: "le regroupement complet et rapide des forces d'opposition va-t-il se réaliser?" et la réponse scellerait l'avenir politique de la province. Pour moi, il y a plutôt deux autres grandes questions qui nous sont posées à tous. Ce sont les suivantes:

1o) Saurons-nous abattre, non seulement le régime, mais le système étouffant dont il n'est que le signe et, en un sens, l'instrument? 2o) Par quoi allons-nous remplacer le régime renversé et, de façon concrète, quelle grande politique saurons-nous proposer au peuple du Québec? Telles sont les grandes questions de l'heure, dont l'autre n'est que le corollaire, à savoir: par quels moyens, dans une situation donnée, arriverons-nous à libérer le Québec?

Le moment, me semble-t-il, est assez grave, en raison même des nouveaux espoirs qui sont ouverts, pour commander la réflexion et écarter toute formule précipitée. Ce serait une bien maigre satisfaction d'avoir renversé un régime si le système, lui, érigé par les vieux partis politiques, devait subsister, même si sa nocivité est pour un temps atténuée.

Il y a dans l'empressement de certains à croire à la vertu tactique d'un regroupement, une recherche de la facilité et aussi la jonction de deux vieux mythes. L'un s'exprime en cette phrase: ne divisons pas les forces de l'opposition; l'autre procède de la croyance que l'alliance entre des partis ou des groupes politiques se traduit fatalement, au niveau électoral, par l'addition exacte des votes de leurs partisans.

L'action politique, dans son sens le plus élevé, n'est pas affaire de slogan, de recette, de formules brillantes, mais souvent aussi vaines que séduisantes. Cela est particulièrement vrai dans la situation où nous sommes. On dit: il serait tragique que le régime actuellement en place restât au pouvoir pour un autre mandat de quatre ou cinq ans. Sans doute, mais il faut ajouter ceci qui est plus lourd de conséquences et qui devrait inciter à la réflexion: c'est qu'il serait plus tragique encore de renverser le régime actuel en le remplaçant par un autre qui au bout de peu d'années lui ressemblerait étrangement. Impossible! diront certains, ceux surtout qui n'ont guère souvenance de la période 1925-1935. "Ce ne peut être pire que maintenant" ajouteront-ils, sans se rendre compte qu'ils répètent exactement la formule qui était répandue dans bien des milieux chez nous, lors des élections de 1935 et de 1936.

Leçons de l'histoire

C'est pourquoi il m'a semblé que rien ne pouvait être plus salutaire qu'un retour en arrière, qu'un survol du dernier quart de siècle de la vie politique québécoise, quart de siècle riche en leçons de toutes sortes. La situation où nous nous trouvons n'est pas sans précédent chez nous et peut-être conviendrez-vous avec moi que s'il y a quelque chose de sacré, aujourd'hui, c'est le réveil de l'opinion publique, de la conscience populaire dans le Québec, c'est le sursaut de révolte qui monte dans un peuple si longtemps brimé, trompé, avili. Et peut-être conviendrez-vous aussi, que s'il y a une chose à éviter, c'est une nouvelle déception, une nouvelle imposture qui mettrait fin pour longtemps à tous les rêves de dignité, de progrès et de grandeur pour le Québec.

Ceux d'entre vous qui ont quarante ans et plus, ont connu les dernières années du régime Taschereau et se rappellent assurément le discrédit dont il était frappé dans toutes les couches de la population. Ils se rappellent la montée de ce qui devait être les forces de libération, l'espoir extraordinaire qui soulevait tous les éléments dynamiques de la province à partir des années 1933-34.

Que reprochait-on au régime Taschereau, héritier de quarante ans de gouvernement libéral? D'être sous la domination des puissances d'argent, d'avoir laissé s'installer dans tous les domaines la corruption et la prévarication, de pratiquer un favoritisme éhonté, d'avoir érigé le patronage à la hauteur d'une institution, de permettre que les bailleurs de fonds du parti soient les vrais administrateurs de la province. On lui reprochait encore de n'avoir pas de grande politique, de n'avoir pas de politique tout simplement, de laisser dilapider nos ressources naturelles, de n'avoir aucune préoccupation sociale, d'opprimer les municipalités, d'instaurer une vé-

Archives de la Ville de Montréal

Le "beau programme" de l'Union Nationale...

(Suite de la page 3)

ritable tyrannie, de se moquer de la justice électorale, etc.

On croirait que je suis à faire, sommairement, le procès de "l'Union Nationale" en 1959; pourtant, relisez les journaux de l'époque: c'est bien le procès que l'on faisait alors du gouvernement libéral des années '30. Et c'est alors qu'un groupe de libéraux, révoltés par la déchéance où les dirigeants avaient engagé, avec leur parti, la province entière, fondaient "l'Action libérale nationale". Invoquant la vraie tradition du libéralisme et les grands ancêtres comme Honoré Mercier, ils assignèrent comme but au nouveau parti, non seulement la restauration de la moralité publique et de l'honnêteté administrative, mais aussi de larges réformes sociales. A partir de 1933, par les réunions publiques et les causeries radiophoniques hebdomadaires, le parti déclencha une campagne intensive qui allait ébranler sérieusement le régime dont les vices n'étaient plus guère contestés que par les plus aveugles partisans.

La situation en 1935

A la veille de l'élection générale de 1935, trois groupes étaient donc en présence: le vieux parti libéral, fortement compromis par les mauvaises habitudes contractées au cours de quarante années de pouvoir; le parti conservateur, opposition classique, qui ne s'était pas renouvelé fondamentalement mais qui s'appuyait sur des cadres traditionnels, une organisation rompue aux batailles électorales et qui faisait montre d'un nouveau dynamisme depuis qu'il s'était donné en 1933, un autre chef dans la personne d'un avocat de Trois-Rivières que je n'ai certes pas besoin de nommer; enfin, le nouveau parti de l'Action libérale nationale, dont le chef Paul Gouin, portait un nom cher à bien des libéraux et dont le programme par son audace, son sérieux, ses promesses de progrès et de renouveau, attirait les éléments nationalistes, les indépendants et tous ceux qui avaient quelque préoccupation sociale.

C'est alors que, cédant à la pression de milieux conquis par le fameux slogan: "il ne faut pas diviser l'opposition", par les formules du genre: "il serait criminel de permettre que le gouvernement actuel reste au pouvoir ... ne ratons pas la chance qui nous est donnée d'en libérer la province ... quoi qu'il advienne, ce ne saurait être pire que maintenant", etc., c'est alors que le nouveau groupe de "l'Action libérale nationale" consentit à faire alliance avec le parti conservateur, pour sa perte et pour notre malheur futur.

Sous-estimant le crédit dont il jouissait dans la province, le nouveau groupe accepta une entente boiteuse. D'un côté, le parti conservateur souscrivait à l'essentiel du programme élaboré par les jeunes équipes de l'A.L.N., de l'autre, il était convenu qu'en cas de victoire, le chef conservateur deviendrait premier ministre mais que le chef de L'A.L.N. choisirait les membres du gouvernement. Les deux partis se divisèrent ensuite les 90 circonscriptions provinciales existant alors.

Donc, non pas fusion, mais alliance, une alliance qui prit le nom de "Union nationale" mais à l'intérieur de laquelle chacun des deux partis conservait son identité. Cependant, la grande offensive anti-Taschereau fut déclenchée sous le nom de "l'Union nationale" et les électeurs étaient invités à faire confiance au programme élaboré par cette alliance. Ce programme était fondé sur les impératifs de la libération du Québec et sur la dénonciation des tares du régime.

Depuis 1897, la population avait élu sans interruption, le parti libéral. Même si le pourcentage du vote recueilli par les conservateurs n'était pas tellement inférieur à celui obtenu par les libéraux — puisqu'il se situait généralement entre 35 et 40 p.c. — le système électoral et le découpage des circonscriptions assuraient au parti libéral une énorme majorité de sièges.

En 1900, 67 sièges sur 74 aux libéraux, 68 en 1904; en 1916, 75 sièges sur 81, 74 en 1919; en 1927, 73 sièges sur 85; en 1931, 77 sur 90.

C'est à cette dynastie, en place depuis quarante ans, que s'attaquait la nouvelle alliance. Celle-ci avait été formée parce que, encore une fois, le jeune parti de l'Action libérale nationale *doutait de sa puissance réelle*, alors que le vieux parti conservateur y voyait une planche de salut, la chance enfin de reconquérir ce pouvoir pour lequel une longue cure dans l'opposition avait exaspéré son appétit.

Le "cathéchisme des électeurs"

A ce point de notre rappel de la vie politique québécoise, j'aimerais me livrer, pour votre édification et votre réflexion, à quelques citations, qui ne manquent peut-être pas entièrement d'actualité. Ainsi, le petit dialogue suivant:

Le gouvernement de la province est-il libre?

Non, le gouvernement de la province n'est pas libre.

Pourquoi le gouvernement de la province n'est-il pas libre?

Parce qu'il est sous la domination des puissances d'argent.

Qu'est-ce que les puissances d'argent?

Ce sont certains dirigeants de banque, de finance, de haute industrie et de grand commerce qui s'entendent en vue de promouvoir, de défendre et de protéger leurs intérêts au détriment de l'intérêt public.

De quelle manière, les puissances d'argent s'y prennent-elles pour dominer le gouvernement de la province?

Elles s'y prennent surtout en associant à leurs affaires des ministres, des sous-ministres et des parents de ministres".

Ce dialogue a bien, n'est-ce-pas, une saveur très 1959: eh! bien, il est tiré du "Catéchisme des électeurs", publié en 1935, par l'Union nationale et qui, même après l'échec de l'entente Duplessis-Gouin, restera le programme officiel de cette Union nationale. Je continue le dialogue:

"Quelle est la conséquence politique de la prédominance des grands intérêts?

La principale conséquence politique en est que les puissances d'argent, ayant ainsi dans leurs mains le régime, trompent et exploitent le peuple avec la protection des gouvernements, financent le régime pour lui permettre de revenir au pouvoir et s'assurent de la sorte une mainmise durable sur la province, son peuple et ses ressources".

Cela nuit-il à la démocratie?

Cela détruit presque complètement toute démocratie, puisque l'esprit de nos institutions est faussé, qu'une puissance cachée gouverne et que les mandataires du peuple, financés par les puissances d'argent, sont trop souvent attachés et vendus d'avance".

Comment, Mesdames, Messieurs, ne pas applaudir à d'aussi vigoureuses dénonciations des maux que nous combattons aujourd'hui! Mais il y a davantage.

Le dialogue se poursuit ainsi:

"Pouvez-vous donner des exemples de la dictature exercée sur l'opinion?

Oui, notamment les excès auxquels se livre la police provinciale en temps d'élection, les lois faites exprès pour justifier une fraude électorale gigantesque, couvrir les coupables, réduire à rien l'autorité ordinaire des tribunaux ... Et le régime emploie d'autres méthodes en supprimant des listes les noms d'adversaires connus, en "paquetant" ces mêmes listes de noms fictifs, en achetant ouvertement les consciences, etc ... en entreprenant des travaux de voirie coûteux et trop souvent inutiles à la veille même des élections".

Bilan d'un régime !

On croirait rêver: en faisant, voici 24 ans, le bilan des tares du régime d'alors, l'Union nationale faisait son propre procès et, par une sorte de don de prévision, dessinait la figure que nous lui connaissons aujourd'hui.

Ce n'est pas tout. L'Union nationale blâmait, par exemple, le caractère réactionnaire du gouvernement d'alors. Le catéchisme des électeurs déclare:

"Au point de vue de la législation sociale, la province de Québec n'est pas avancée parce que le régime Taschereau a toujours été hostile à toute réforme".

A propos des municipalités, que disait-on?

"Le gouvernement provincial a manqué à son devoir en empiétant sans cesse sur l'autonomie municipale: un exemple de ces empiètements est la création de la commission métropolitaine de Montréal".

Dans le domaine scolaire, le catéchisme des électeurs affirmait que

"le gouvernement provincial contrôle à toutes fins pratiques la Commission des écoles catholiques de Montréal. Le président, investi de pouvoirs dictatoriaux, est nommé par le gouvernement de Québec: ainsi, est perpétué un grave abus puisque le contrôle des afaires scolaires est entièrement enlevé aux parents et aux contribuables pour être remis entre les mains de l'Etat".

Vous tous qui connaissez l'importance que le régime accorde aujourd'hui à la Commission des liqueurs et à sa structure, si favorable à certains intérêts, savez-vous ce que disait le "catéchisme des électeurs" de l'Union nationale, au sujet de cette Commission créée sous les libéraux?

"Il y avait auparavant non pas un trust mais un commerce légitime et libre tel qu'il se pratique dans la plupart des pays civilisés. Les conséquences principales de la suppression de ce commerce ont été la ruine de l'épicerie en gros, principal atout commercial des Canadiens-Français, l'affaiblissement de l'épicerie de détail, la hausse des prix qui ont quadruplé depuis la création du monopole, l'invasion de la province par les boissons de contrebande et la distillation clandestine, la concentration des pourcentages, commissions et courtages, aux mains d'un petit nombre de favoris qui souscrivent à la caisse électorale. En réalité, la Commission des Liqueurs de Québec constitue le monopole le plus absolu, le plus hypocrite et le plus nuisible à la santé publique qui se puisse concevoir".

Que dirait M. Duplessis si quelqu'un s'avisait aujourd'hui de parler ainsi? Et que penserait-il de ce pronostic porté en 1935 par l'Union nationale sur la situation d'ensemble de la province, pronostic exprimé en toutes lettres dans le même "catéchisme".

"A quoi attribuez-vous la situation actuelle?"

La situation actuelle doit en grande partie être attribuée à la mauvaise distribution dans le domaine économique, à l'avidité de la haute finance et aux abus de toutes sortes qui se sont glissés dans l'application du régime démocratique".

Un programme ...

Et maintenant, que préconisait le programme de l'Union Nationale? Je prends au hasard quelques articles de ce programme:

"codification en un seul volume de toutes les lois ouvrières"

(vous savez ce qui est advenu de ce fameux code du travail);

"disparition des taudis par l'encouragement à la construction de logements ouvriers; primauté du salaire sur les dividendes ...

Et encore:

"création d'un vrai ministère du commerce, avec nomination d'agents commerciaux dans plusieurs pays étrangers pour stimuler le commerce du Québec avec ces pays"

(vous savez avec quel mépris le premier ministre écarte aujourd'hui les plus timides suggestions en ce sens)

"vaste inventaire de nos ressources naturelles et création d'un laboratoire de recherches pour découvrir de nouveaux emplois à ces ressources".

Mais vous n'avez encore rien entendu. Par exemple ceci:

"changements dans la Commission des liqueurs de Québec, par l'abolition des achats par intermédiaire et vente des vins et liqueurs par les épiciers licenciés sous un contrôle sévère et efficace".

Au chapitre des réformes économiques, vioci ce qu'on nous annonçait:

1o briser par tous les moyens possibles, l'emprise qu'ont sur la province et les municipalités, les grandes institutions financières, le trust de l'électricité et celui du papier;

2o afin d'obtenir la baisse des taux, aménagement par la province au fur et à mesure des besoins, des pouvoirs d'eau non encore concédés ainsi que de ceux concédés mais non encore exploités.

En matière de réformes politiques et administratives, on promettait:

1o économie et honnêteté dans l'administration de la chose publique;

2o interdiction aux ministres d'être actionnaires ou intéressés d'une manière quelconque dans une compagnie obtenant des contrats du gouvernement; interdiction aussi aux ministres d'être directeurs de banques, de compagnies de fiducie, de compagnies d'utilité publique, de compagnies d'assurance, etc.

3o transformation du Conseil législatif en un Conseil économique;

4o remise des fonctions et pouvoirs du lieutenant-gouverneur entre les mains du juge en chef de la Cour d'Appel, etc.

Quant au chapitre des réformes électorales, il était prévu entre autres choses:

le vote obligatoire, la carte d'identité dans les villes de plus de 10,000 âmes; la diminution des dépenses d'élection

(voilà au moins un item du programme qui a été respecté!)

la réglementation des souscriptions aux fonds électoraux par les grandes compagnies; la limitation des souscriptions électorales individuelles et des peines d'un an de prison au moins, pour les auteurs de "supposition de personnes".

Mais avant de refermer cet édifiant petit livre, laissez-moi vous citer encore ce passage.

"la politique telle que l'a entendue le gouvernement actuel est l'art de faire passer ses intérêts particuliers pour l'intérêt général".

"le monde est aujourd'hui la possession de quelques puissances d'argent qui règlent le sort économique et social des êtres humains. Ces puissances règlent la production non pas pour répondre aux besoins de l'humanité mais la production pour les profits, pour les dividendes, pour grossir toujours le monopole des grandes puissances. L'Union nationale a été fondée dans le but de mettre fin aux abus du système capitaliste, particulièrement dans la province de Québec, et pour détrôner les politiciens véreux, gangrenés jusqu'à la moëlle, qui étant enchaînés aux puissances d'argent, ont trahi leur mandat de représentants du peuple".

Résultats de 1935

Tel était le programme, courageux pour l'époque, proposé au peuple de la province, le programme auquel a cru la grande majorité de la population de la province. Relisez les journaux de l'époque. Les adversaires du régime y soulignent que l'alliance entre un parti conservateur rénové, dynamique et les forces saines du parti libéral, est la promesse de la libération et d'une ère de progrès pour le Québec.

Beaucoup le crurent sincèrement et il s'en trouve sans doute, parmi vous, qui l'avez cru à l'époque. Vint l'élection de 1935. Que se passa-t-il? A la surprise de tout le monde, le régime Taschereau fut presque défait, mais surtout, des deux partis d'opposition, celui qui arrivait en tête n'était pas le parti d'opposition traditionnel, le conservateur, mais la toute jeune Action libérale nationale. Les deux groupes, je vous l'ai dit, s'étaient réparti les comtés: tandis que les libéraux remportaient 47 sièges, l'Action libérale nationale en obtenait 27 et le parti conservateur, 16. Qu'est-ce que cela voulait dire? Que dans les comtés, où il y avait face à face, un candidat gouvernemental et un candidat de l'ALN, beaucoup de partisans libéraux votaient ALN, mais que, là où s'affrontaient un libéral et un conservateur, même les libéraux déçus de leur gouvernement préféraient s'abstenir que de voter pour un conservateur.

Il y a là — et d'autres expériences l'ont confirmé — il y a là une leçon fondamentale à retenir: c'est que, lorsque les partisans traditionnels d'une formation politique sont dégoûtés, qu'ils décident de rompre, ils voteront plus facilement pour une formation nouvelle que pour l'autre parti auquel ils furent toujours opposés. Des libéraux déçus comme des conservateurs déçus, ce qu'ils renient ce n'est pas le programme de leur parti — ou ce qui en tient lieu — ce n'est pas la tradition de ce parti, c'est la conduite à un certain moment des dirigeants du parti. Il est alors normal que dans leur soif de changement, ils se dirigent de préférence vers un nouveau parti, s'il en existe un, ou alors s'abstiennent de voter tout simplement. Ce n'est que dans une situation particulière d'exaspération qu'ils verseront d'un coup de l'autre côté. Réaction psychologique normale qu'on aurait tort d'ignorer, et chez nous réaction dont l'histoire politique récente nous donne plusieurs exemples.

Voici donc en présence, une opposition groupant (43) députés et le parti majoritaire qui en compte (48): tout le monde sent qu'avec une aussi mince majorité, le gouvernement devra déclencher sous peu de nouvelles élections. C'est alors qu'apparait au grand jour le marché de dupes qu'a été pour l'Action libérale nationale, l'alliance conclue avec les conservateurs. Pendant toute la période qui sépare les deux élections, le chef conservateur et ses acolytes — auxquels il faut reconnaître à défaut d'autres vertus, un métier parlementaire bien développé et un sens électoral consommé — s'emploient à faire tourner l'alliance à leur seul profit.

Le jeu de Duplessis

Tandis que les dirigeants de l'ALN, théoriciens généreux mais bien pauvres tacticiens, et surtout trop confiants dans leurs nouveaux alliés, discutent doctrine, tracent des programmes à court et à long terme, font des séances d'étude, M. Duplessis livre la bataille au parlement, à l'Assemblée et surtout au comité de l'enquête des comptes publics, réclamée par l'Union nationale. Déjà rompu aux habitudes et aux secrets du milieu, le chef conservateur attire sur lui l'attention, mène contre le régime agonisant une offensive endiablée, voit son nom cité de plus en plus fréquemment par les journaux, apparait à une partie croissante de l'opinion comme le vrai chef de l'opposition, même si son parti n'est arrivé que loin en troisième place.

En même temps, dans les coulisses, M. Duplessis et ses lieutenants se livrent à un savant travail d'enveloppement auprès des jeunes élus de l'Action libérale nationale. Peu à peu, la majorité de ces derniers se sent ébranlée, attirée, gagnée enfin, d'autant qu'il y a la perspective de prochaines élections. Or, le parti conservateur a des ressources de plus en plus considérables car les grands intérêts n'ont pas été dupes de l'adhésion théorique de ce parti à un programme réformateur et social: ils connaissent leurs gens.

Et, pensent ces grands intérêts, puisque le régime libéral est condamné, autant que le prochain soit formé par des "hommes raisonnables", plutôt que par des réformistes qui ont l'originalité de tenir à leurs idées. En quelques mois, le tour de passe-passe était accompli: M. Duplessis était devenu le chef de presque toute l'opposition. Devant ce spectacle, M. Gouin et ses plus proches collaborateurs rentraient sous leur tente. M. Duplessis était maître du jeu.

L'ALN étant en fait disparue, l'alliance disparaissait aussi et l'Union nationale ne de-

Une double assurance est requise...

(Suite de la page 4)

venait plus qu'un paravent. Mais le chef conservateur avait bien senti que la quasi-victoire de novembre 1935 était due largement à la volonté de rénovation des masses, que le total des votes oppositionnistes comportait une proportion impressionnante, majoritaire, de libéraux mécontents.

La preuve en était la réussite spectaculaire de l'ALN. M. Duplessis sut tenir compte de ce fait au premier chef: il savait que si — comme il eût été logique — il reprenait le vieux nom de "parti conservateur", la défaite était assurée. Non pas que les libéraux mécontents eussent voté pour le régime Taschereau mais, dans la plupart des cas, se seraient abstenus plutôt que de voter pour des candidats arborant l'étiquette de "conservateur".

C'est pourquoi, il décida de conserver le nom déjà populaire, alléchant, de "Union nationale" et le programme proclamé en 1935. Il avait sagement calculé: nous l'avons trop amèrement constaté depuis une vingtaine d'années. Telle est la courte et pénible histoire d'un effort de rénovation compromis par une alliance précipitée avec un vieux parti qui, sous des dehors rajeunis et malgré des promesses solennelles, était resté profondément fidèle à lui-même et au système d'où il était né.

Que faut-il en conclure? D'abord, que lorsque le peuple désire profondément un changement, il est plus proche d'une nouvelle formation que des partis traditionnels. Si l'Action libérale nationale avait su maintenir sa cohésion au lendemain de 1935 et si elle avait fait seule ensuite la lutte de 1936, il est probable qu'elle eût triomphé car elle aurait polarisé la volonté populaire d'une révolution pacifique: d'autre part, il ressort de cette aventure qu'au-delà des partis, c'est le système qui est en cause, le système fondé sur le favoritisme, le patronage, la mainmise des grands intérêts, ce système dont les partis classiques n'arrivent pas à se libérer, ce système qui fait par exemple que le même homme qui, en 1935, souscrivait à un programme de libération économique et de réformes sociales, a fait depuis matraquer des ouvriers en grève et, tout récemment, a cédé une ressource importante, le gaz naturel, à des intérêts américains.

L'expérience de 1944

On dit: il ne faut pas diviser les forces de l'opposition, et on en déduit que l'union des forces dites d'opposition signifie automatiquement le renversement du régime. Mais l'Histoire récente nous parle un autre langage. Rappelez-vous 1944. Lors de l'élection provinciale, cette année-là, nous trouvons trois groupes en présence: le parti libéral, qui détient le pouvoir, le parti de l'Union nationale, redevenu essentiellement le parti conservateur, et le Bloc populaire canadien, né de la protestation à la politique de guerre du gouvernement fédéral et à la politique d'abdication du gouvernement provincial. Or, qu'arriva-t-il: malgré la présence de ce troisième parti — qui devait recueillir près de 200,000 votes — le gouvernement libéral fut défait. L'Union nationale fut portée au pouvoir. De justesse, dira-t-on, mais n'est-il pas préférable en régime démocratique de n'avoir pas un gouvernement trop fort ni une opposition trop faible? Et tout le monde reconnait aujourd'hui que c'est justement dans cette période 1944-48, où il détenait une faible majorité, que le régime de l'Union nationale fut le moins mauvais. Il y a plus probant encore. Les résultats de l'élection de 1944 établissent que sur 90 comtés, 36 ont élu leur député avec une majorité absolue, dont 15 libéraux et 21 U.N. Il n'y a donc pas eu de division d'opposition.

En outre dans 36 autres comtés, dont 14 libéraux et 22 U.N., la répartition des votes recueillis par l'élu et par les divers opposants, ne permet pas de croire qu'un seul opposant eut changé le résultat.

Il reste 18 comtés douteux. La division de l'opposition semble y avoir favorisé l'élection du candidat ministériel dans 8 de ces 18 comtés, alors qu'elle paraît avoir assuré sa défaite dans 10 comtés.

Un examen minutieux des chiffres comparés de 1939 et de 1944, dans chaque comté de la Province, permet aussi de découvrir que généralement les candidats oppositionnistes autres que l'U.N., recueillent de 75 à 80 p.c. des votes qui délaissent le parti ministériel.

Il n'est donc pas vrai de dire que l'entrée en lice d'une troisième formation consacre le maintien au pouvoir du gouvernement existant: encore une fois, quand le peuple est fermement résolu à se débarrasser d'un régime, il y parvient qu'il y ait deux, trois ou cinq partis.

Inversement, est-il vrai que l'union des forces d'opposition assure la défaite du parti gouvernemental?

L'élection de 1956

Nous avons eu, voici peu, un exemple de ce phénomène. Lors de l'élection provinciale de 1956, libéraux, créditistes et nationalistes ont uni leurs forces contre l'Union nationale. Et c'était plus qu'un vague appui mutuel, c'était une véritable alliance. Le parti créditiste avait fait un pacte ouvert avec le parti libéral; plusieurs dirigeants nationalistes avaient fait un pacte implicite avec ce même parti libéral, sous la forme de l'engagement qu'ils firent souscrire à M. Lapalme, au Forum, pendant la campagne électorale.

Des nationalistes réputés, René Chaloult, Pierre Laporte, avaient l'appui du parti libéral et recommandaient l'élection du parti libéral. Le quotidien "Le Devoir" avait considéré nécessaire de faire campagne pour le parti libéral, comme étant l'unique moyen existant de renverser le régime. Plusieurs grands journaux canadiens-français, dont le principal quotidien de langue française de Montréal, ne cachaient pas leurs sympathies pour les libéraux. Il y avait là, dans les faits, union des forces de l'oppositoin. Il y avait là, si nous acceptons la thèse des théoriciens de pareille union, une promesse certaine de victoire. En effet, en additionnant les votes obtenus par les libéraux en 1952, les votes que commandait le parti créditiste, les votes obéissant aux mots d'ordre des dirigeants nationalistes, il apparaissait évident que la défaite du gouvernement de l'Union nationale était assurée. D'autant, qu'on pouvait tabler avec raison sur le fait que de 1952 à 1956, le mécontentement populaire avait grandi et qu'une fraction des anciens partisans de l'Union nationale étaient passés à l'opposition.

Quel fut le résultat de cette alliance? L'opposition non seulement ne fut pas renforcée, mais elle remporta en 1956 moins de sièges que le seul parti libéral en avait obtenu en 1952. Qu'est-ce à dire? Qu'un pourcentage élevé des créditistes, des nationalistes, des indépendants, malgré les appels ou les consignes de leurs chefs, n'avaient pas considéré pouvoir faire confiance à un regroupement autour du parti libéral. les militants n'avaient pas accepté les décisions prises prétendument en leur nom, "au sommet". Ils avaient opté pour l'abstention, ou pour le parti ministériel qui devenait apparemment pour eux le moindre mal.

Le cas Laporte

Cette attitude a d'ailleurs joué également dans l'autre sens. Je prends un cas éloquent, celui du comté de Montréal-Laurier, où le journaliste bien connu Pierre Laporte était candidat indépendant. Le parti libéral avait accepté de ne pas lui faire opposition, davantage, avait décidé de l'appuyer et de l'aider, et avait invité avec insistance tous ses partisans à réunir leurs suffrages sur ce nationaliste avantageusement connu.

Or, le Comté de Laurier avait une tradition à la fois de liberté d'esprit — donc, d'absence d'esprit partisan — et de nationalisme. C'est le comté qui, en 1944, élisait le chef provincial du Bloc populaire, André Laurendeau, en dépit des efforts inouis dépensés et par les libéraux et par l'Union nationale. Ce comté, d'autre part, avait élu plus souvent des libéraux que des conservateurs, depuis sa création. Donc, fort pourcentage de militants libéraux, pourcentage appréciable de nationalistes et d'indépendants. Il était arithmétiquement sûr que Pierre Laporte devait l'emporter par une très confortable majorité.

En 1944, le candidat libéral avait obtenu 32 p.c. des votes, et M. André Laurendeau 34 p.c. L'U.N. était classée troisième avec 30 p.c. Si l'on fait la somme de 32 et 34, on arrive au rassurant total de 64 p.c., qu'aurait dû recueillir le courageux candidat "libéral nationaliste", Pierre Laporte.

Que s'est-il passé? Le candidat autour duquel s'étaient ralliés libéraux, nationalistes, indépendants, créditistes, fut battu. Davantage, il obtint sensiblement moins de votes que le seul candidat libéral à l'élection générale précédente.

En effet, le seul candidat libéral avait obtenu 43 p.c. des votes en 1952, et même 34 p.c. en 1948, alors que Pierre Laporte, en 1956, candidat d'une alliance libérale-nationaliste-créditistes, n'en obtenait que 33 p.c. Ainsi, dans des circonstances qu'on peut considérer idéales et dans un comté particulièrement bien choisi, l'union des forces d'opposition se soldait par un échec stupéfiant. En réalité, seule une minorité des libéraux avait suivi les consignes du parti et avait voté pour Pierre Laporte. Celui-ci avait recueilli principalement les suffrages des nationalistes et des indépendants, tandis que la majorité des libéraux traditionnels s'abstenait.

Après cela, il faut, me semble-t-il beaucoup de légèreté ou un net mépris des leçons du passé, pour faire de l'union des forces d'opposition la recette magique du renversement d'un régime, ou inversement pour affirmer que l'existence de plusieurs formations d'opposition assure automatiquement la victoire de ce même régime. Entre les alliances plus ou moins sincères et durables scellées en haut et le comportement du militant, de l'homme des masses, il y a plus souvent qu'autrement un abime. Et je pense soudain à cette remarque de l'historien français Pierre Gaxotte, remarque qui me paraît s'appliquer éloquemment aux luttes politiques actuelles.

"Lorsqu'on commence une guerre, écrit Gaxotte dans son ouvrage "Thèmes et variations", on ne sait jamais comment elle finira. On prend les armes pour la sauvegarde d'un principe, pour la défense d'intérêts essentiels. Ensuite, on se bat pour ne pas être battu. La nécessité commande. Au jour de la victoire, on a oublié la raison du conflit. On se trouve dans une situation toute neuve, en compagnie d'alliés imprévus, obligé de compter avec des forces qu'on n'avait pas mesurées. De moins en moins, les traités de paix répondent aux espérances des combattants. Si, en 1939, on avait montré aux Français la carte d'Europe de 1949, auraient-ils voulu se battre? Et les Allemands?"

En 1935-36, tous les théoriciens généreux de l'Action libérale nationale se sont trouvés aussi en présence d'alliés imprévus. Et on peut ajouter, Mesdames, Messieurs, en paraphrasant Gaxotte: si, en 1936, on avait montré aux Québécois la physionomie politique du Québec de 1956 ou de 1959, auraient-ils voulu "se battre", auraient-ils voulu se donner le mal de renverser le régime Taschereau?

Le vote silencieux

Comment ne pas tenir compte, d'autre part, de deux facteurs souverainement importants: le refus des habitués d'un parti, même quand ils rompent avec ce parti, de passer d'un coup au parti adverse, qu'ils ont traditionnellement combattu; et puis l'attitude de la masse des abstentionnistes, qui ne bouge que si elle sent, avec des chances de victoire, les promesses d'un réel renouveau? On aurait tort en particulier de négliger le rôle des abstentionnistes ou, si vous préférez, du "vote silencieux".

Nous en avons vu, au Québec même, l'importance de ce vote silencieux, lors des dernières élections fédérales. En 1953, 66 p.c. des inscrits avaient voté; ce pourcentage devait atteindre 72 en 1957, mais plus de 80 p.c. en 1958. Dans les faits et dans les chiffres, comment cela s'est-il traduit?

Le parti libéral a obtenu en 1953, 944,421 votes dans le Québec et, en 1957, 1,029,501; le parti conservateur obtenait respectivement 454,043 et 557,292. Ainsi entre 1953 et 1957, les libéraux progressaient de 85,000 votes et les conservateurs, de 103,000. Entre les deux élections, une partie du vote silencieux s'était dégagée. Mais ce n'était rien en comparaison de ce qui suivrait, en mars 1958. Cette fois, les libéraux remportaient 924,142 votes, donc un recul de 105,000 en gros; les conservateurs, par contre, passaient de 557,000 à 1,003,319, soit un progrès de plus de 446,000 votes. Comme le parti social-démocrate n'avait gagné que 11,000 voix pour en totaliser 43,000 et que les libéraux en avaient perdu environ 105,000, d'où venait la différence? En 1958, il y eut dans Québec, 352,000 votes de plus que neuf mois avant en 1957, et là-dessus, les conservateurs en ont obtenu 341,000. La réponse est éclatante: la victoire conservatrice, la spectaculaire remontée de ce parti dans la province, fut due non pas tellement au changement d'allégeance de libéraux mais, pour plus des ¾, à l'entrée en scène de ceux qui jusque-là s'abstenaient.

Dans le cas des élections provinciales, l'abstentionnisme est moins élevé, mais il reste très considérable. Ces dizaines de milliers d'électeurs, qu'est-ce donc qui peut les résoudre à sortir de leur apathie? Deux choses essentiellement: l'impression que cette fois, cela peut "valoir la peine de voter", comme ils disent; ensuite, l'existence d'un facteur authentique de renouveau. Ceux qui, ni en 1952, ni en 1956 en particulier, n'ont cru bon, malgré la gravité de la situation, de miser sur le parti libéral pour renverser un régime qu'ils désapprouvent, croit-on qu'ils "sortiraient" en 1960 pour appuyer un regroupement formé autour du même parti libéral? Un certain nombre, oui, mais sûrement pas la majorité. Nous n'y pouvons rien, c'est la leçon brutale des faits. Et trop des théoriciens du regroupement des forces d'opposition négligent toujours ce facteur, modeste mais primordial: le comportement de l'abstentionniste et le comportement de l'électeur moyen qui tient bien rarement compte des décisions prises et des appels lancés par les chefs de partis ou de groupes auxquels il adhère en principe. Je ne blâmerai sûrement pas cet électeur moyen, ni cet électeur abstentionniste, d'exercer une volonté, un choix qui demeurent toujours les leurs propres et la manifestation de leur attachement à la liberté. Mais je refuserai toujours d'ignorer cette réalité et je croirai présomptueuse la tentative de disposer dans un sens donné, même avec la meilleure foi du monde, d'une confiance plus grande dont on n'est toujours que l'usufruitier, ou le dépositaire, jamais le propriétaire absolu.

Conclusions amères

De ce rapide examen de trente années d'histoire politique québécoise, il se dégage certes, mes chers amis, des conclusions assez amères, mais en même temps de salutaires leçons. Ce bilan ne doit aucunement nous incliner au pessimisme, mais il nous commande à la fois la vigilance, la réflexion et la lucidité. C'est pour avoir négligé l'un ou l'autre de ces impératifs — ou tous à la fois — que tant d'entreprises généreuses ont échoué, dans l'ordre politique, ou se sont précipitées dans des coalitions qui les absorbèrent et les étouffèrent. Cela a été grave, je dirai même dramatique pour l'évolution politique du Québec, car ces échecs répétés ont fortement entamé la confiance d'une partie de la population et rendu infiniment plus difficiles les efforts ultérieurs de renouveau.

Or, à l'heure où une fois de plus paraissent réunies les conditions d'une rénovation en profondeur, où des couches toujours plus larges de la population se révèlent disponibles pour une action libératrice, personne n'a le droit de risquer une nouvelle aventure, personne n'a le droit d'y collaborer évidemment, mais non plus de la permettre ou de la cautionner. Nous en avons d'autant moins le droit que c'est peut-être, aujourd'hui, la dernière chance qui nous est donnée pour longtemps d'entreprendre cet effort de rénovation. Nous ne devons pas céder à la facile tentation d'un rassemblement fait autour du seul refus d'un régime, si nous ne savons pas précisément par quoi le remplacer ou si nous ne sommes pas d'accord sur l'esprit profond du régime qui doit venir. Et cela suppose bien plus que l'entente sur la nécessité d'une nouvelle loi électorale ou de la suppression du "patronage". Il ne suffit pas d'annoncer la fin de la déchéance, il faut savoir ce que nous entendons construire, comment, dans quel esprit et à quel rythme.

Je comprends à quel point peut être forte la tentation d'un vaste regroupement de toutes les forces d'opposition en vue de renverser le régime qui nous conduit à notre perte, mais je dis, à la lumière d'une histoire tragiquement éloquente que nous n'avons pas le droit de solliciter la confiance des masses pour un but purement négatif.

Crier: "renversons le régime, on verra bien ensuite, ce ne peut être pire que maintenant", c'est là une expression de désespoir et l'affirmation implicite d'une impuissance. Rappelez-vous l'immense espoir qui souleva la province en 1935-36, quand les forces de l'opposition, hâtivement rassemblées, mettaient fin au régime Taschereau: nous voyons trop ce qu'est devenu cet espoir, sur quoi il a débouché. Allons-nous poursuivre ce jeu mortel et faire que dans dix ou quinze ans, d'autres forces d'opposition entreprennent de se rassembler pour renverser le régime qui serait sorti de la croisade de 1960, et que l'on compare alors ce régime au gouvernement actuel, comme nous comparons aujourd'hui ce gouvernement au régime Taschereau finissant?

Pour ma part, je me refuse à devenir marchand d'illusions et je ne participerai pas à ce qui risquerait une fois encore de s'avérer finalement une imposture en dépit de la générosité et de la sincérité de beaucoup de ceux qui souhaitent ce rassemblement qui veulent le préparer. Je comprends leur impatience et leurs craintes, je respecte la noblesse de leur dessein, mais je leur demande: savez-vous avec quels alliés, vous vous préparez à engager la bataille? êtes-vous sûrs d'être plus forts, plus lucides ou plus habiles que les artisans de l'Union nationale de 1935? ne ménagez-vous pas, pour vous un amer désenchantement et pour le peuple, une tragique et mortelle déception? Ah! si on nous donnait la double assurance absolue, la double certitude totale: premièrement qu'il n'y aura pas seulement des réformes secondaires, mais transformation de la politique et destruction du système; deuxièmement, que la masse des Québécois assoiffés de renouveau feraient tous confiance à ce rassemblement: alors, notre position, la mienne en tout cas, pourrait être revisée. Mais j'attends encore ceux qui me donneront catégoriquement cette double assurance. Il y a des choses avec quoi on ne joue pas: l'avenir politique du Québec est au premier chef de celles-là.

Trois grandes leçons

Du bilan que nous venons de dresser, de ce survol des trente dernières années de la vie politique québécoise que nous venons d'accomplir ensemble, je dégage quant à moi, trois grandes leçons. La première, c'est que la dénonciation et le rejet d'un régime ne suffisent pas à donner une politique et que s'ils peuvent assurer une victoire provisoire, ils ne permettent pas de tirer les fruits de cette victoire. La deuxième, c'est qu'une véritable entreprise de rénovation politique doit s'appuyer sur un programme audacieux, précis, cohérent et sur un effort permanent d'éducation populaire. La troisième, c'est que les ententes hâtivement conclues entre chefs de groupements, les alliances faites "au sommet" comme on dit aujourd'hui, en-

Archives de la Ville de Montréal

Elaborer une grande politique...

(Suite de la page 9)

traîneat rarement l'adhésion profonde des militants et des masses et qu'elles aboutissent généralement à une imposture dont la victime est ce peuple même qu'on prétendait libérer.

En termes concrets, dans la situation politique actuelle du Québec, que signifient ces leçons? Elles signifient en premier lieu, le refus d'une opposition stérile, d'une attitude qui se ramènerait essentiellement à dire "non" au régime de l'Union nationale et qui, sous prétexte de faciliter un regroupement aussi fragile que vaste, aussi frêle que précipité, écarterait l'adoption d'une doctrine et d'un programme précis, la renverrait au lendemain de l'éventuelle victoire.

Je pense avoir démontré tout à l'heure, avec des exemples assez éloquents, qu'une coalition décidée par des chefs de groupe n'est pas forcément suivie, n'est pas forcément réalisée par les militants et les partisans, qu'elle l'est même très rarement. Les théoriciens généreux du regroupement des oppositions commettent une faute grave en raisonnant toujours comme si la coalition de divers groupes, au sommet, devait se traduire automatiquement par l'addition de leurs partisans au jour de l'élection. Or, cette donnée est fausse au départ.

A supposer cependant qu'elle fut vraie, évidemment, restauration de la pleine démocratie dans le Québec, rétablissement d'un climat de liberté dans tous les domaines, démocratisation de l'enseignement, reprise en main de nos ressources naturelles: voilà les principaux points où, soutient-on, l'accord pourrait théoriquement se faire. Théoriquement, j'y insiste.

Car entre ces revendications très généreuses et très générales et une doctrine cohérente, il y a un large fossé et il en existe un plus profond encore entre cette éventuelle doctrine et un programme précis d'action immédiate. Plus important encore, il y a les hommes et la tradition des groupes ou des partis qui seraient réunis dans ce rassemblement.

Un tournant décisif

Reprenez ce qui a servi jadis de programme à l'Union nationale: relisez le "petit catéchisme des électeurs" qui est apparu en 1935, à tant de Canadiens-français écoeurés du régime qui pesait alors sur le Québec, qui leur est apparu comme la charte de leur libération et d'un grand renouveau. Mais on y retrouve, en des termes à peine différents, nombre des objectifs que nous revendiquons aujourd'hui, beaucoup des idées qui sont chères à tous les hommes épris de dignité et de progrès. Alors, qu'est-ce à dire? Que les hommes jouent un rôle primordial dans toute entreprise politique, et que souscrire d'enthousiasme à un programme généreux, participer d'emblée à une coalition libératrice sans tenir compte de l'esprit, des cadres, des traditions des partis, c'est adopter l'attitude de l'autruche, c'est manifester une dangereuse puérilité. Cela s'est passé en 1935, avec le résultat que nous voyons tous aujourd'hui.

Dans l'alliance alors conclue, le vieil élément conservateur n'a pas tardé à reprendre le dessus. Rompu aux manoeuvres et aux tactiques de la politique, dans son sens le moins élevé, familier des interventions et des pressions les plus diverses, fort de ses cadres, de sa machine et de ses accointances avec les grands intérêts, il a fait tourner la coalition à son profit. Absorbant les uns, faisant taire les autres, décourageant les derniers, il a su capitaliser le grand souffle libérateur des années 1935-36 et, sous couvert du nom qui avait fait le succès de la tentative, il a non seulement restauré les plus détestables pratiques du régime disparu, mais les a poussées à un point de raffinement dont nous voyons, dont nous subissons tous les conséquences. Ainsi, un effort émouvant de libération s'est traduit par un esclavage pire que le premier, un grand rêve de dignité et de progrès a débouché sur des formes nouvelles de stagnation et de déchéance.

Est-ce cela que nous voulons revoir? Allons-nous risquer qu'une fois encore, par le jeu d'un regroupement qui ne viserait qu'à abattre un régime, l'immense volonté de rénovation qui soulève la province soit tragiquement déçue?

Si un pareil regroupement devait se faire dans ces conditions, il se ferait sans nous, il se ferait en tout cas sans la concours, j'allais dire la complicité, de celui qui vous parle. Nous sommes à un tournant décisif, à la fois parce que le désir de renouveau et la volonté de libération gagnent chaque jour de nouveaux éléments de la population et parce que des événements lourds de conséquences pour l'avenir du Québec vont bientôt intervenir.

Quelques objectifs

Qu'il s'agisse de l'enseignement ou des relations inter-provinciales, de nos ressources naturelles et de la législation sociale, des positions nettes doivent être prises et personne n'a le droit d'engager l'avenir du peuple du Québec dans une aventure qui, même animée de motifs généreux, pourrait déboucher sur la catastrophe. Restauration de la démocratie, suppression de la corruption, élimination du patronage et de toutes les formes de pression, retour à des lois électorales justes, disparition du climat de peur dans la province, efficacité de la fonction publique, tous les hommes probes certes le réclament et doivent l'exiger. Mais n'oublions pas que ce ne sont là que des moyens et non des objectifs. Ce sont des moyens, essentiels évidemment, mais des moyens seulement de la grande politique qui doit être pratiquée dans ce cadre rénové. C'est ici que se pose la question primordiale.

Quelle sera demain la politique appliquée? De quelle politique le Québec a-t-il besoin? Mais aussi, dans quel esprit, dans quel sens et selon quel rythme, cette politique sera-t-elle appliquée? Autant de questions précises, d'une souveraine importance, dont les réponses seules peuvent former, et une doctrine cohérente et un programme concret, sans lesquels toute action prétendument libératrice ne serait en définitive qu'une tromperie. Et si l'échec amorcé en 1936, et dont nous voyons aujourd'hui le tragique aboutissement, a été infiniment grave pour l'avenir du Québec et sa place dans la Confédération canadienne, un autre échec du même genre, aujourd'hui ou dans deux ans, pourrait bien lui être fatal. On n'a pas le droit d'exploiter la volonté frémissante de liberté, de dignité et de progrès du peuple de cette province. On n'a pas le droit, même avec les meilleures intentions du monde, de jouer avec ces aspirations, de les orienter vers une entreprise à l'issue dramatiquement incertaine, de les réduire à un opération arithmétique, de conclure joyeusement et étourdiment que l'addition des votes prévus consomme la perte du gouvernement de l'Union nationale.

Pour ma part, en tout cas, le combat que je mène ne vise pas seulement le renversement d'un homme et d'un régime, mais l'instauration dans le Québec d'une politique qui assure l'épanouissement spirituel et le bien-être matériel de la population dans un climat de confiance et de dignité.

Qu'on n'aille pas interpréter mes paroles comme minimisant l'importance du renversement du régime de l'U.N. et de son chef. La culpabilité de ce régime ne laisse aucun doute. J'affirme toutefois que ce serait vraiment déplorable et impardonnable de ne pas procéder simultanément au renversement du système qui engendre régulièrement les mauvais régimes.

Cette politique, nous entendons l'exprimer dans une doctrine cohérente adaptée à notre mentalité et à notre vocation propres, la traduire dans un programme correspondant à nos besoins, à nos ressources et aux exigences de l'époque. Nous proposerons l'une et l'autre au peuple au cours des mois qui vont suivre. Et alors, non seulement il ne sera pas question d'exclure, mais au contraire, nous inviterons et rechercherons la collaboration de tous les éléments qui souscriraient solennellement à ces mêmes idéaux, à ces mêmes engagements.

Une grande politique

Mais encore, demanderez-vous, quelle serait l'orientation de cette grande politique, quelles en seraient les préoccupations majeures et les objectifs principaux? Pour nous tous, pour le Québec d'aujourd'hui, cette grande politique devra d'abord être marquée par un effort de solution dynamique du problème constitutionnel. C'est là, en effet, la question no. 1 qui commande et l'avenir de l'Etat provincial et l'évolution de la Confédération canadienne.

Le problème se pose depuis un bon quart de siècle, particulièrement depuis la fin de la deuxième guerre mondiale et il va se poser avec un acuité accrue au cours des prochaines années. Il a des conséquences directes dans tous les autres grands domaines: revenus de l'Etat provincial, enseignement, ressources naturelles, recherche, sécurité sociale, immigration, etc. Le crime le plus grave du régime actuel aura été précisément de n'opposer dans ce domaine comme dans bien d'autres qu'un refus stérile, de pratiquer la stagnation. Tout ici sera à reprendre en vue d'élaborer et de mettre en oeuvre une conception dynamique de l'autonomie. Il ne s'agit pas selement de maintenir, mais d'accroître les pouvoirs de l'Etat provincial dans le Canada contemporain, de restituer aux provinces la pleine dignité et les moyens d'un Etat. Toutes y ont intérêt et pour nous, cet intérêt se confond avec notre existence même. Il nous appartient, au lieu de nous laisser acculés à la défensive, de reprendre résolument l'offensive et de proposer une charte nouvelle de la Confédération canadienne qui doit être une véritable Confédération et non pas glisser, sous une façade de fédéralisme imprécis vers un vaste Etat unitaire à domination étrangère. Je développerai d'ailleurs ce thème dans une conférence publique à Québec le 5 mars prochain, conférence dont le titre sera précisément: la question constitutionnelle, problème No. 1.

Une politique de salut public aura comme deuxième objectif, la planification économique. Sans même parler de la corruption et de la concussion sous les formes les plus diverses, — dont les conséquences furent et restent catastrophiques — la politique du régime actuel, comme d'ailleurs de ses prédécesseurs, en matière de développement économique n'a jamais été animée de l'ombre d'une pensée directrice. Tout s'est fait au petit bonheur, qu'il s'agisse d'industrialisation ou de ce qu'on appelait faussement la "colonisation", qu'il s'agisse de la mise en valeur de nos ressources ou de la modernisation de l'agriculture, de la réorganisation du commerce ou de l'expansion du mouvement coopératif. La planification est essentielle et il faut se réjouir de ce que ce fait ait récemment été souligné par Me René Paré, actuel président de la Fédération des chambres de commerce de la province de Québec.

Cette planification suppose d'abord un vaste inventaire de nos ressources, de nos institutions, de nos moyens sous l'autorité d'une commission de spécialistes qui devra être permanente. Il y aura ensuite lieu de dresser, en fonction de la hiérarchie des urgences et de nos possibilités, un vaste plan de développement économique. Le gouvernement devra inspirer une confiance suffisante pour obtenir le concours des capitaux privés mais en même temps, l'Etat provincial devra s'engager résolument dans une politique, en tout ou en partie étatiste pour ce qui est de l'exploitation de nos ressources naturelles. C'est une nécessité qui est aujourd'hui reconnue dans beaucoup de pays même à régime économique libéral. Et pour nous en particulier, le rôle de l'Etat provincial dans la mise en valeur des ressources naturelles et dans la distribution des utilités publiques, est la condition fondamentale et de la libération économique, au moins relative, et du progrès humain.

Cette planification devra s'accompagner d'une politique d'aménagement du territoire dont le but sera d'assurer le développement harmonieux des diverses régions de la province, en commençant par les plus déshéritées. Il y a là d'immenses possibilités qu'il est criminel de laisser inexploitées. L'heure des concessions distribuées au hasard à de grandes sociétés étrangères est révolue: il faut que l'Etat du Québec exploite pour le peuple du Québec les ressources de la province et assure d'autre part, selon des plans soigneusement établis, l'expansion progressive de la province dans tous les secteurs de l'activité économique.

L'enseignement

Problème constitutionnel, planification économique, mais aussi enseignement dans son sens le plus large. Le mépris dans lequel on tient les éléments étudiants dans cette province n'a d'égal que la condition honteuse, je dirais même révoltante faite aux instituteurs et aux professeurs.

L'éducation devra être un souci primordial du régime de demain non pas grossièrement en termes de bâtiments érigés au petit bonheur à des fins d'électoralisme, mais en termes de la dignité des hommes qui sont les artisans de l'avenir.

Aux professeurs et aux chercheurs dans tous les ordres, il faudra accorder enfin — sans la moindre condition de caractère politique — les moyens à la fois de mener une vie décente et de poursuivre leurs travaux. Aux instituteurs, il faudra assurer, par une forme quelconque d'assistance aux commissions scolaires, les moyens aussi de retrouver pour l'exercice de leur profession cet esprit d'apostolat, cette confiance sans lesquels rien dans ce domaine ne peut s'accomplir de durable. Pour les étudiants, il s'imposera évidemment d'arrêter une formule qui assure une sélection sur la base du talent et non de la fortune et comporte une aide d'autant plus élevée que le candidat est davantage prometteur.

Par ailleurs, il aura lieu de réorganiser les structures de notre enseignement, de mieux lier entre elles les diverses étapes, de créer pour chaque grand secteur un Conseil supérieur, l'édifice étant couronné par un Conseil général de l'instruction publique. Il faudra enfin créer une véritable mystique, ou plus simplement une foi dans sa destinée dont la jeunesse de cette province est depuis si longtemps privée.

En quatrième lieu, il y a tout le domaine de la fonction publique où l'efficacité et la compétence règneront dans la mesure où les fonctionnaires ne se sentiront plus les "laissés pour compte" de la province, mais les artisans précieux de son avancement. Cela suppose aussi une politique éclairée, un système des promotions, une échelle de traitements à la mesure des tâches accomplies, et, à la limite, un secrétariat d'Etat à la fonction publique.

Comment ne pas insister, d'autre part, sur la nécessité de la restauration d'un climat de confiance et de liberté au Québec, par l'abolition totale des pouvoirs discrétionnaires du gouvernement et de la sinistre pratique des "cas d'espèce" qui permet à l'arbitraire du premier ministre de s'exercer sans frein aucun? Il faudra rendre aux tribunaux et à des commissions administratives tous les pouvoirs en cette matière, cependant qu'une règlementation sévère déterminera l'octroi des contrats pour toutes les entreprises du gouvernement. Cela aussi est indispensable à la mise en oeuvre d'une politique qui s'inspire à la foi d'un souci de progrès, d'un souci d'équité et d'un souci de dignité.

Telles me paraissent devoir être, sommairement, les grandes lignes de la politique de salut et de progrès dont le Québec a le plus impérieux besoin. Exerce dynamique de l'autonomie, planification économique, libération et expansion de l'enseignement, réorganisation de la fonction publique, suppression de l'arbitraire du pouvoir: c'est dans cette voie qu'il faut rechercher les conditions d'une libération réelle, dans un climat de haute moralité publique.

Ce ne sont pas les seuls objectifs à nous fixer: c'en sont les plus importants et ignorer l'un d'eux reviendrait à compromettre l'ensemble. Cette doctrine de salut public, nous la proposerons au peuple de la province au cours des mois qui viennent en développant tour à tour chacun des grands thèmes que je viens d'esquisser.

Le choix à faire

Puisqu'il faut choisir: mais quels choix avons-nous à faire? Il y en a trois.

a) le premier, c'est entre le maintien moins du régime actuel que du système dont il est le produit et la destruction de ce système.
b) le deuxième, c'est sur la voie à suivre demain: celle d'une série de réformes, nécessaires certes mais qui ne sont que les moyens d'une action en profondeur et l'instauration d'une politique à la mesure de nos besoins, politique qui suppose une véritable révolution pacifique.
c) le troisième, c'est sur la formule à utiliser concrètement et prochainement, pour assurer la libération du Québec.

S'il s'agit du premier choix, j'ose croire que nous sommes *ici* tous d'accord et que personne d'entre vous ne souhaite renverser simplement un régime, mais s'attaquer au système même qui secrète ces régimes, quelles qu'en soient les étiquettes diverses. Et ce premier choix devrait, logiquement, conditionner les autres en bonne partie.

En second lieu, entre une action qui se limiterait aux réformes sur les plans de l'efficacité gouvernementale, de l'honnêteté administrative et des moeurs publiques, et une entreprise qui, dépassant ces réformes nécessaires mais insuffisantes, vise à pratiquer une grande politique, je choisis pour ma part, la seconde hypothèse. Non pas, vous le comprenez évidemment qu'il faille minimiser l'urgence de ces réformes, mais parce qu'elles sont et ne resteront que des moyens et qu'il s'agit aujourd'hui non seulement de corriger des maux graves, mais d'ouvrir enfin au Québec les voies de l'avenir.

Quant au troisième choix, il concerne évidemment la question d'actualité immédiate: faut-il "regrouper les oppositions" dans une quelconque alliance? Je vous ai dit la gravité de cette option, je vous ai rappelé les conséquences dans un passé récent où le climat rappelait étrangement celui d'aujourd'hui, de diverses alliances et tentatives d'alliance. Mouvement politique actif sur le plan municipal, l'Action civique n'a pas à se prononcer, ce soir, sur une question intéressant l'action politique directe sur le plan provincial. Pour ma part, je crois que l'application résolue d'une politique nouvelle suppose un organisme nouveau, autrement dit un parti nouveau groupant les meilleurs éléments de toute la population, les meilleurs éléments de tous les groupements, et de tous les partis existants et je crois qu'il serait grave d'engager, je dirais "de jouer" la confiance d'une partie de la population dans une aventure dont je cherche en vain les garanties, les garanties de réussite, mais les garanties surtout de fidélité aux objectifs profonds qui doivent être enfin ceux d'un vrai gouvernement du Québec.

Mais d'ici là, je proposerai ce qui me paraît être la charte d'un véritable renouveau, les conditions et les objectifs d'une politique de libération et de progrès. Ne pensez-vous pas avec moi que nous avons eu assez l'expérience du néfaste balancement entre les vieux partis, pour rechercher d'autres moyens de bâtir enfin le Québec à la mesure de ses possibilités et de nos aspirations? Evitons que dans vingt ans, on porte sur nous le même sévère jugement que nous portons aujourd'hui sur ceux qui consacrèrent en 1935-36 l'échec d'un grand rêve; évitons surtout de décevoir une fois de plus les forces qui aspirent à retrouver des raisons de croire dans l'avenir du Québec. Et il n'est d'autre réponse à leur espoir frémissant qu'une grande politique de liberté et de progrès sous le signe d'un Etat provincial, redevenu enfin le véritable artisan de la grandeur de la communauté.

Archives de la Ville de Montréal

"CONSTITUTION: PROBLEME NUMERO UN "

CONFERENCE de

Me JEAN DRAPEAU

à Québec

le jeudi, 5 mars 1959 à 9h. p.m.

au Palais Montcalm

Sous les auspices de l'Action Civique,
4237 rue St-Denis,
Montréal, AV 8-9216.

Archives de la Ville de Montréal

Depuis notre dernière rencontre, voici un an, le panorama politique du Québec ne s'est guère modifié: comment d'ailleurs pouvait-il en aller autrement ? Le régime a sa logique interne et le système aussi: conséquemment, il n'est pas besoin d'être prophète pour pressentir que le processus de déchéance et de corruption au niveau gouvernemental ne pourra que s'accentuer.

Nous verrons au cours des mois prochains ce que nous avons vu depuis un an, mais dans la confirmation même de l'indignité du régime, nous trouvons de nouvelles raisons à notre volonté de changement. Si chaque jour apporte son tribut d'humiliation, il nous apporte aussi les signes réconfortants de la colère de l'opinion et d'un désir croissant de renouveau. Je l'ai constaté à Montréal voici trois semaines et j'en salue avec joie l'expression identique à Québec.

Nous sentons mieux devant une assemblée comme celle-ci à quel point le peuple du Québec a pris conscience à la fois de son abaissement et de ses possibilités de salut. Nous savons tous combien ce peuple vaut MIEUX que le régime qui s'en prétend le porte-parole; nous devons savoir aussi que le régime est la conséquence d'un système dont la suppression est la condition du salut collectif.

—

Archives de la Ville de Montréal

Les leçons amères d'un passé récent nous ont appris avec éloquence qu'il est plus facile d'abattre un régime que de renverser le système: elles nous ont appris aussi que la protestation la plus véhémente, le désir le plus ardent de changement sont aisément déçus si les forces nouvelles, si les éléments nouveaux retombent bientôt dans les errements de leurs prédécesseurs.

Il n'est qu'une façon d'éviter la répétition du drame, d'éviter un combat stérile: c'est d'élaborer une grande politique et de se préparer à avoir les moyens de l'appliquer. Cela veut dire un Etat provincial fort, dont les pouvoirs soient clairement définis et les sources de revenus nettement délimitées.

Il me paraît aujourd'hui nécessaire d'alerter la conscience du Québec et du Canada en général sur le besoin impérieux et urgent d'une revision de notre constitution. Revision dans le sens de "retour à la constitution et à la philosophie politique qui l'a inspirée." Qu'on m'entende bien: il ne s'agit pas d'ériger une telle revision en panacée, d'y voir la solution-miracle à nos problèmes. Il n'y a pas de solution-miracle d'ailleurs. Par contre, aucune solution si heureuse soit-elle dans sa formulation, si généreuse soit-elle dans sa conception, ne pourra être appliquée efficacement dans le Québec, si nous ne reconnaissons pas la NECESSITE PRIMORDIALE d'une transformation de la constitution dans le sens indiqué ci-haut.

Archives de la Ville de Montréal

Problème constitutionnel, première urgence, qu'est-ce que cela veut dire ? Qu'aucune réforme en profondeur, qu'aucun grand ensemble de réformes, qu'aucun plan à long terme dans tous les ordres n'est possible si les ETATS provinciaux ne savent pas clairement les pouvoirs et les moyens dont ils disposent, s'ils n'agissent pas de façon à posséder les pouvoirs et les moyens d'une grande politique, et s'ils ne suppriment pas une fois pour toutes cette menace constante à leur existence que constitue la violation érigée en système.

On a dit que la théorie du fédéralisme canadien reste à faire: mais si nous laissons les choses en leur état, il n'y aura plus demain à faire cette théorie pour la bonne raison que le fédéralisme canadien aura vécu ! Je suppose que vous tous, et tous ceux chez-nous qui aspirent à un véritable changement au Québec, n'entendez pas cette fois vous satisfaire de vagues réformes, d'un replâtrage. C'est pour nous être trop longtemps contentés de demi-mesures que la situation a atteint le point d'acuité que nous lui connaissons aujourd'hui.

Or, dès l'instant où l'on veut édifier une grande politique, la penser en termes de planification, arrêter un calendrier pour sa réalisation, on est FATALEMENT amené à se poser le problème constitutionnel. C'était vrai déjà hier: ce le sera de plus en plus. Le nier, c'est se tromper soi-même et tromper les autres.

Archives de la Ville de Montréal

Depuis bientôt un quart de siècle, mais surtout depuis la fin de la dernière guerre mondiale, toute l'opinion éclairée au Canada français souligne l'acuité de certains problèmes majeurs et dénonce l'inaction de nos dirigeants à leur endroit. Avec une véhémence croissante, trop justifiée hélas par l'aggravation constante de la situation, universitaires, journalistes, dirigeants de centrales syndicales et de mouvements de jeunesse, religieux et membres du clergé parmi les plus éminents, bref tout ce qui pense chez nous, réclame une politique dynamique. SAUF les nantis et les profiteurs du régime, sauf les chantres stipendiés du régime, tous ceux qui ont quelque souci de l'avenir du Québec, du Canada français en général et de son rôle dans la Confédération canadienne, ne peuvent taire leur angoisse devant la stagnation à laquelle dans tous les domaines, nous sommes condamnés, devant la déchéance qu'engendre l'inaction du gouvernement, oublieux de ses devoirs profonds.

Je n'ai pas ici à refaire un procès qui a été souvent dressé sous tel ou tel chef, procès d'un régime, procès aussi d'un système mais qu'il faudra bien reprendre un jour prochain et, cette fois-là, intégralement. Chaque semaine ou presque nous apporte une confirmation de plus de l'affaiblissement de notre système d'enseignement, surtout au niveau universitaire, de la dilapidation de nos ressources naturelles, de la tragique insuffisance de notre législation sociale, de la désaffection des masses envers un Etat trahi par ceux-là même qui devraient en assurer lamontée et le rayonnement, bref de la décadence du Québec et du désarroi de son peuple.

Archives de la Ville de Montréal

Toutefois, cette mise en accusation du régime, pour fondée qu'elle soit, resterait stérile si elle ne s'accompagnait d'un effort systématique pour dégager les conditions d'une politique de salut. Il serait vain de consacrer toutes nos énergies au seul renversement du régime actuel si nous ne savons quoi précisément y substituer, si nous ne préparons la mise en place non pas seulement d'un autre régime mais d'une conception entièrement nouvelle de l'Etat du Québec et de sa vocation.

La restauration de l'honnêteté administrative et de la moralité publique, l'adoption d'une loi électorale démocratique, le rétablissement d'un climat de liberté, toutes ces mesures si nécessaires ne sont que des MOYENS et ne sauraient par elles-mêmes répondre à aucun de nos grands problèmes. Par-delà les allégeances politiques et idéologiques, tous ceux qui dans le Québec aujourd'hui - et ils sont heureusement, je le constate une fois encore, de plus en plus nombreux - tous ceux qui recherchent passionnément, avec les moyens de la dignité et de la liberté, ceux de la vérité et du progrès humain, ont d'abord envers eux-mêmes et envers les autres, un devoir souverain d'honnêteté intellectuelle. J'entends par là que nous devons tous nous demander, à la lumière de ce que nous sommes et de ce que nous voulons devenir, non seulement quelle politique demain nous proposerons au peuple du Québec, mais aussi quels moyens de réaliser cette politique nous lui indiquerons.

Archives de la Ville de Montréal

Et la tâche n'est pas de celles que l'on improvise à la veille d'une élection, moins encore au lendemain. Elle l'est d'autant moins qu'aujourd'hui, nous ne sommes plus à l'heure des simples réformes mais d'une véritable révolution pacifique: devant les problèmes sans précédent qui nous saisissent à la gorge, devant ce défi que nous avons malgré tout les moyens de relever, il faut préparer une CHARTE NOUVELLE du Québec.

Aux solutions parcellaires, si valables soient-elles en elles-mêmes, il faut substituer enfin une politique d'ensemble, qui tienne compte non seulement des problèmes présents, mais de leur projection dans l'avenir. Il ne s'agit plus ici de réformes, il ne s'agit plus de quêter un autre sursis à l'Histoire: il s'agit de réédifier le Québec et de repenser la Confédération canadienne.

Que l'on examine en effet la situation de notre enseignement ou celle de nos ressources naturelles, notre situation économique ou nos problèmes démographiques, notre législation sociale ou les moyens financiers de l'Etat provincial, on débouche automatiquement sur la question constitutionnelle.

Archives de la Ville de Montréal

Aucun redressement sérieux n'est possible, aucune politique durable ne peut être mise en oeuvre à Québec, si nous ne savons quels sont nos droits et nos moyens d'action dans l'optique de la constitution actuelle, si nous ne connaissons pas l'esprit de cette constitution, si nous ne nous posons pas au besoin la question de la revision constitutionnelle.

Les problèmes brûlants qui aujourd'hui nous pressent de toutes parts, ce n'est pas d'ajourd'hui qu'ils se posent. On dira, avec raison, que s'ils revêtent une pareille acuité, c'est en raison de l'incurie des gouvernements successifs. Mais nous devons bien reconnaître que dans une certaine mesure, c'est aussi à cause du caractère vague, de l'insuffisance de la constitution du Canada, caractère et insuffisance auxquels le temps, les circonstances et la propagande ont donné du relief.

Nous n'avons chez nous que peu réfléchi sur ce fameux "Acte de l'Amérique Britannique du Nord" et nous n'avons guère mis à profit certaines des prérogatives qu'il reconnaît aux ETATS provinciaux. Ce que nous appelons "l'offensive centralisatrice" se serait moins aisément développée, si les gouvernements provinciaux avaient su agir avec dynamisme et lucidité dans une foule de domaines, si chez-nous en particulier, l'étude de la constitution et son interprétation n'avaient pas été le fait que de rares spécialistes.

Archives de la Ville de Montréal

Nous constatons aujourd'hui que l'effort d'élaboration et d'application d'une politique à long terme, dans quelque secteur que ce soit, met fatalement en cause la question constitutionnelle. A quoi bon en effet clamer: "nous ferons ceci ou cela", si nous ne savons dans quelle mesure nous avons le droit de le faire ni dans quelle mesure nous disposerons des RESSOURCES nécessaires pour le faire.

Si nous voulons sauver Québec, assurer les conditions d'épanouissement du peuple du Québec, pouvoir demain réaliser la grande révolution pacifique indispensable, la première exigence est de redéfinir l'ETAT du Québec dans la Confédération canadienne et de préparer simultanément la revision de la constitution à la lumière des besoins nouveaux et des ETATS provinciaux et de l'ensemble confédéral. Qu'on ne se méprenne pas sur le sens des mots. Cette revision de la constitution ne procéderait pas nécessairement de la volonté de déchirer l'Acte de 1867, de détruire cet édifice constitutionnel, mais de lui redonner la pureté de lignes que son style architectural commande, de corriger les surcharges mal balancées qui le déparent et compromettent sa solidité.

La Fédération d'Etats créée en 1867 par quatre colonies britanniques d'Amérique était dotée d'une constitution sanctionnée par le parlement impérial de Londres.

Archives de la Ville de Montréal

Cette constitution, l'Acte de l'Amérique britannique du Nord" est toujours en vigueur, comme vous le savez, mais il s'affirme une tendance croissante à la centralisation de la part du gouvernement

. Si le mouvement amorcé voici un quart de siècle surtout, devait se précipiter, s'intensifier, si l'offensive centralisatrice devait se poursuivre et gagner chaque jour du terrain, il n'y aurait que deux conséquences possibles: la disparition de la Fédération et sa transformation en Etat unitaire ou l'éclatement de l'ensemble canadien.

Dans les domaines fiscal, social, culturel même, le gouvernement fédéral a violé à plusieurs reprises et continuer de violer l'esprit et le texte du pacte constitutionnel, avec la complicité bien souvent des Etats provinciaux, avec la complicité - il faut bien le dire - des gouvernants du Québec même.

Il est arrivé dans le passé que les ETATS provinciaux pouvaient compter sur le Conseil privé pour calmer les appétits centralisateurs d'Ottawa, voire pour condamner telle ou telle législation centralisatrice. Cette époque est révolue. Et en un sens nous devons nous réjouir de n'avoir plus à résoudre nos problèmes qu'entre Canadiens. Mais cela entraîne de la part de tous les ETATS provinciaux et de la part du Québec en particulier, un redoublement de vigilance.

Archives de la Ville de Montréal

Cette vigilance, on ne peut pas dire que nos dirigeants l'aient guère manifestée depuis le déclenchement de la nouvelle offensive centralisatrice. Je pense par exemple à l'institution par le gouvernement fédéral de l'assurance chômage qui est évidemment du ressort des ETATS provinciaux. Or, ce qu'il a de plus fantastique, c'est que sur un point important comme celui-là, la constitution a été de fait amendée par un simple échange de correspondance entre les premiers ministres de l'époque, MM King et Godbout, sans que le Parlement provincial ait jamais été consulté.

Puis, il y a eu toute une série d'empiètements du fédéral, redoutables dans leur conséquences, depuis le domaine des pensions de vieillesse à propos de laquelle on a amendé la constitution en 1951 jusqu'aux octrois aux universités en passant par le chômage, les allocations familiales, l'assurance-santé et naturellement le renforcement des positions d'Ottawa dans le domaine fiscal. Nous ne cessons de nous éloigner des articles clés que sont les articles 91 et 92 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, nous ne cessons de nous éloigner de l'esprit qui a inspiré le pacte de 1867.

Archives de la Ville de Montréal

La revision constitutionnelle ? elle est DEJÀ EN COURS mais clandestinement, sans heurter DE FRONT les prérogatives des ETATS provinciaux: encore 25 ans de ces empiètements fort habilement présentés face à une résistance toujours plus faible et la Fédération canadienne aura fait place à un Etat unitaire où les provinces ne seront guère plus que des divisions administratives.

Et je crois nécessaire ici d'évoquer cette déclaration de la commission Tremblay:

> "Une situation comme celle qui a été faite à la province de Québec dans les années qui ont suivi la mise en vigueur des pensions de vieillesse, qui lui est faite encore aujourd'hui par les subventions fédérales aux universités et par les ententes fiscales est incompatible non seulement avec le droit constitutionnel et le fédéralisme mais avec les exigences élémentaires de la justice distributive."

Oui, je sais très bien qu'il ne suffit pas ici de mettre en cause l'offensive centralisatrice du gouvernement fédéral. Dans la plupart des domaines où il est entré, une action s'imposait que les gouvernants des ETATS provinciaux n'ont pas su généralement entreprendre ou qu'ils n'avaient pas les moyens d'entreprendre. Certains diront encore - car il y a encore des gens pour y croire - que si les dégâts ont été limités en ce qui concerne la province de Québec, c'est grâce à M. Duplessis.

Archives de la Ville de Montréal

Eh! bien, parlons-en donc un peu de l'autonomisme de M. Duplessis. N'est-il pas à craindre qu'il se révèle à la longue la plus sinistre farce de toute notre histoire politique ? L'homme et le régime dont toutes les mesures ont tendu à rendre odieuse l'autonomie au peuple du Québec, à la rendre odieuse en particulier aux masses ouvrières et aux intellectuels, pourra-t-on longtemps encore sérieusement dire qu'ils ont servi la cause de l'ETAT provincial?

Autonomiste, le chef de gouvernement qui refuse de s'occuper du chômage en affirmant que c'est un sujet qui ressortit du fédéral !
qui refuse sous le même prétexte de s'occuper du problème grave de l'immigration !
qui a accepté l'amendement à la constitution sur les pensions de vieillesse !
Autonomiste, le premier ministre qui a laissé Ottawa créer des allocations familiales que le Québec pouvait et devait créer !
qui laisse nos universités dans un état de dénuement tel que demain elles seront forcées de se tourner vers Ottawa !
qui persiste à maintenir le fonctionnarisme provincial en état d'infériorité par rapport à son équivalent fédéral !
Autonomiste, le chef de gouvernement qui vient encore de refuser une intervention à Ottawa pour l'indication de l'origine ethnique lors du prochain recensement, sous le prétexte qu'il faut "respecter l'autonomie du fédéral" alors que sur cette question, les ETATS provinciaux ont le droit élémentaire d'exprimer leurs revendications !

Archives de la Ville de Montréal

Autonomiste, le premier ministre qui s'est refusé pendant des années à créer un impôt provincial sur le revenu, qui a ridiculisé ce projet quand il lui fut soumis par la Chambre de commerce de Montréal et qui ne s'y est résigné que sous la pression et les démarches de quelques personnalités éminentes !
Par son inaction, son incurie, le régime de l'Union nationale a facilité l'entrée du gouvernement fédéral dans une foule de domaines et a naturellement amené ce gouvernement à rechercher aux dépens des provinces de nouvelles sources de revenus pour défrayer ses nouvelles obligations. Par sa politique rétrograde, le régime a créé dans une grande parti de l'opinion une terrible désaffection envers la cause pourtant sacrée de l'autonomie.

Il n'est qu'UN SEUL domaine où le gouvernement actuel a adopté une attitude objectivement autonomiste, une attitude qui de fait a servi l'Etat provincial en préservant l'avenir: c'est celui du problème fiscal. Qu'on n'aille pas croire pour autant que cette attitude lui a été inspirée par une haute conscience de ses devoirs mais bien par la nécessité de se procurer un tremplin électoral. Le régime de l'Union nationale avait besoin, pour masquer son incurie et ses turpitudes, d'une façade alléchante; il avait besoin pour faire oublier l'échec de son administration d'une manoeuvre de diversion.

Archives de la Ville de Montréal

Or, la question constitutionnelle préoccupe encore fort heureusement une grande partie de l'opinion canadienne-française; l'autonomie parle encore fort heureusement au coeur de la plupart des Canadiens-Français - c'était encore plus vrai avant que l'Union nationale en fasse l'exploitation que l'on sait.

Et il a suffi de créer la Commission Tremblay sur les problèmes constitutionnels pour ranimer la flamme qui brûle toujours en leur âme.

Pour des motifs purement intéressés, purement électoraux, ce régime a pris la figure d'un paladin de l'autonomie et se livrant à une exploitation honteuse d'une question qui devrait pourtant rester hors du domaine des querelles partisanes, il a consolidé son pouvoir pour le plus grand malheur du peuple du Québec et de l'autonomie du Québec.

Et le citoyen du Québec, pour répondre à leur idéal de toujours, a même consenti de payer pour l'autonomie, le prix exhorbitant d'un mauvais gouvernement pendant de trop nombreuses années.

Et s'il y a un quart de siècle que le gouvernement fédéral tente d'accroître ses prérogatives aux dépens des ETATS provinciaux, il y a presque aussi longtemps que le régime duplessiste se fait le complice de cette opération en minant de l'intérieur l'attachement des Canadiens-Français à l'autonomie.

Archives de la Ville de Montréal

Quand il y aura lieu de faire le bilan des responsabilités, il sera difficile de distinguer les artisans directs de l'abandon, tel le régime Godbout des années 1939-44, des "faux-résistants", les exploiteurs de l'autonomie qui sont étrangement les affameurs d'universités et les liquidateurs de nos ressources naturelles au bénéfice de l'étranger. Que l'on cesse donc à la fin de considérer M. Duplessis comme le grand défenseur de notre autonomie ! que l'on cesse donc de jouer le jeu de l'Union nationale et de se laisser acculer ou à renoncer à l'autonomie ou à appuyer le régime qui prétend la servir mais en fait l'affaiblit presque autant que tout autre, et d'une façon plus sournoise.

Une fois constatée son attitude de refus en matière fiscale, là s'arrête le réalisme sain. Les motifs profonds de cette attitude, c'est le peuple du Québec qui les a sentis vibrer en lui-même, et c'est le peuple qui a crié son refus tellement fort que sa voix a entraîné celle de son supposé chef.

Et ce pauvre peuple, il n'avait pas l'embarras du choix pour traduire sa volonté de conservation. Un parti politique promettait l'abandon systématique, la déchéance absolue. Que restait-il sinon le risque du jeu ? -

Archives de la Ville de Montréal

Favorisée donc par l'inconscience ou la négligence de trop de gouvernants provinciaux, la tendance du gouvernement fédéral à s'accaparer toujours plus de pouvoirs s'est développée au point que l'esprit de la constitution a été faussé, que le système même du fédéralisme est en jeu. Et ici, je crois nécessaire de citer une autre considération du rapport de la commission Tremblay:

> "Par le jeu combiné de sa politique sociale et de sa fiscalité, le gouvernement fédéral est en voie de remodeler et d'uniformiser d'un bout à l'autre du pays les cadres sociologiques de la culture. Si les deux groupements culturels qui ont donné au Canada ses institutions sociales, juridiques et politiques, le laissent imposer définitivement la politique dans laquelle, depuis une trentaine d'années, il s'est engagé graduellement, ils se vouent eux-mêmes à l'assimilation, c'est-à-dire à la fusion dans un tout nouveau".

C'est donc dire, Mesdames, Messieurs, que le problème auquel nous avons à faire face, dépasse infiniment celui de la répartition des sources de revenus. Cette répartition ou le règlement de la question fiscale n'ont d'importance que parce qu'ils CONDITIONNENT l'exercice par les ETATS provinciaux de leurs pouvoirs SOUVERAINS, que parce qu'ils sont un des moyens fondamentaux de l'AFFIRMATION DU FEDERALISME. C'est tout l'édifice fédéral qu'il faut repenser, qu'il faut adapter, à la lumière de L'ESPRIT DES CONSTITUANTS DE 1867, aux conditions nouvelles.

Archives de la Ville de Montréal

Et il serait peut-être temps que beaucoup chez-nous qui parlent de respect des droits de l'homme et de respect de la démoractie se rappellent enfin que le fédéralisme est précisément dans l'ordre constitutionnel comme dans l'ordre politique l'instrument par excellence d'une démocratie humaniste, surtout dans un pays multi-ethnique.

La voie de la centralisation dans laquelle le gouvernement fédéral a engagé ce pays est à long terme la voie de la servitude, sans compter qu'elle est aussi pour le Québec le moyen le plus sûr de la disparition progressive de ses valeurs fondamentales. C'est le Canada français qui a fait qu'en 1867, ce pays est devenu FEDERATION D'ETATS et non pas Etat unitaire; aujourd'hui, il appartient à l'Etat du Québec, expression politique du Canada français, d'assurer le retour à cette notion essentielle du fédéralisme, gage de progrès humain et de liberté non seulement pour lui mais pour le Canada entier.

Archives de la Ville de Montréal

Que faut-il conclure de cette situation, du fait que chaque fois où la constitution a été violée elle l'a été en définitive au bénéfice du pouvoir fédéral ? Il faut en conclure que les ETATS provinciaux doivent CESSER d'être RELEGUES sur la DEFENSIVE et ROUVRIR EUX-MEMES A PLEIN LE DEBAT CONSTITUTIONNEL.

Sans doute, est-il périodiquement question dans les milieux fédéraux de la revision de la Constitution: nous pouvons être assurés qu'Ottawa ne tentera pas de sitôt de s'y engager ou en tout cas ne le fera que le jour où il aurait acquis la conviction que cette revision se fera massivement à son avantage.

Le gouvernement fédéral n'a aucun intérêt actuellement et dans les années prochaines à poser globalement la question, à rechercher un règlement d'ensemble du problème constitutionnel. Par l'usage qu'il fait des clauses imprécises de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, par le chantage auquel un surplus de revenus lui permet de se livrer à l'endroit des provinces, par la faiblesse ou l'inconscience de la plupart des gouvernements provinciaux, le gouvernement fédéral est en mesure de miner progressivement l'esprit de la constitution, de traduire la fédération canadienne progressivement en vaste Etat unitaire, de réduire peu à peu les ETATS provinciaux en vassaux.

Archives de la Ville de Montréal

Cette tâche en est une de longue haleine et aussi longtemps que le pouvoir fédéral ne croira pas l'avoir suffisamment réalisée, il se gardera bien de poser la question fondamentale de la constitution, ce qui risquerait de remettre en question une partie des résultats acquis.

Ce sont les ETATS provinciaux qui ont intérêt, un intérêt primordial à rouvrir le plus tôt possible le débat constitutionnel. Il serait puéril en effet de s'imaginer pouvoir dans les conditions actuelles lutter à armes égales avec Ottawa, empiéter sur les domaines qu'il considère siens, comme lui, empiète dans les domaines réservés aux provinces. D'ailleurs, vous le comprenez, il s'agit ici de bien autre chose qu'une mesquine rivalité entre tel ETAT provincial et le gouvernement fédéral.

Il s'agit de définir lucidement les conditions de l'ensemble canadien de demain, cet ensemble qui, encore une fois, N'EST PAS UN ETAT UNITAIRE mais un édifice CONFEDERAL, fruit de l'accord d'un certain nombre d'ETATS, qu'on qualifie de "provinciaux" mais qui ont eu historiquement la priorité et conservent juriquement la primauté. Voilà des vérités fondamentales qu'il importe de rappeler face à l'enseignement de toute une école qui a voulu faire croire à la primauté de l'Etat fédéral et s'efforce de répandre la fausse image d'un Canada qui aurait l'allure d'une pyramide dont le gouvernement fédéral serait le sommet.

Archives de la Ville de Montréal

L'imprécision de la constitution, les empiètements du gouvernement fédéral et la faiblesse de trop de gouvernements provinciaux ont fait que le Canada présente aujourd'hui l'aspect d'un régime hybride mi-fédéral, mi-unitaire avec une affirmation croissante de l'élément centralisateur. Au rythme où vont les choses, il suffirait d'un quart de siècle, - et c'est bien vite passé, - pour que ce qui reste chez-nous de fédéralisme ait vécu, pour que notre système constitutionnel soit devenu dans les faits celui d'un Etat unitaire.

Dans huit ans, il y aura un siècle que l'Acte de l'Amérique britannique du Nord est entré en vigueur, que la fédération canadienne a commencé d'exister. Or, ce siècle a vu de tels bouleversements, une évolution si profonde dans les ordres les plus divers que cela seul appelle une revision de la constitution. Et nous savons qu'elle se fera tôt ou tard. Ce que nous ne savons pas, c'est dans quel sens elle se fera si les ETATS provinciaux ATTENDENT que l'iniative vienne d'Ottawa... ou plutôt NOUS PRESSENTONS TROP dans quel sens elle se ferait alors. Si par contre, les ETATS provinciaux ou au moins une majorité d'entre eux prennent l'INITIATIVE d'ouvrir le débat, les chances seront grandes alors que nous connaissions un nouveau fédéralisme, un fédéralisme réel adapté aux besoins nouveaux et tenant compte, dans la répartition des pouvoirs, des exigences nouvelles.

Archives de la Ville de Montréal

Revision, - je le répète sciemment - qui doit s'entendre dans le sens bien précis, de "retour à l'état fédératif et à la philosophie qui l'a inspirée.

Enseignement, recherche, législation sociale, politique des ressources naturelles, immigration, santé, bref tous les domaines-clés de la vie de la communauté commandent la mise en oeuvre au Québec d'une politique à long terme. Mais le Québec, pas plus que les autres ETATS provinciaux, n'est en mesure de se donner une politique salvatrice dans l'un quelconque de ces domaines si le problème numéro 1, n'est pas résolu, à savoir: quels sont, dans chacun de ces secteurs comme dans tous les autres, les pouvoirs de l'Etat provincial; deuxièmement, de quels revenus l'Etat provincial est-il assuré de jouir pour exercer pleinement les pouvoirs qui lui sont impartis ?

Encore une fois, il est possible d'appliquer telle ou telle réforme même sans revision constitutionnelle, tout comme il est possible d'éviter l'opération à un grand malade au moyen de médicaments divers. Mais à quoi bon, endormir le mal pour un temps, si on sait qu'il réapparaîtra PLUS AIGU ? C'est là une formule bonne tout au plus pour les incurables et je veux croire que ce n'est le cas ni de l'ETAT du Québec, ni de l'ensemble canadien.

Archives de la Ville de Montréal

C'est toute la différence entre une série de réformes et une révolution intérieure, entre la mise en accusation du seul régime et la remise en question du système lui-même. Je pense, voyez-vous, que nous avons envers nous-mêmes, envers le Québec, envers le Canada entier, le devoir impérieux de la lucidité et du courage et que, si une chance est donnée de libérer l'ETAT provincial du régime qui l'opprime et le corrompt, il faut la saisir cette chance, passionnément, pour ouvrir enfin les voies de l'avenir.

Ce serait une bien maigre satisfaction de se dire qu'on a restauré l'honnêteté et la liberté si on n'a pas su faire servir ces valeurs fondamentales, recouvrées, à la réalisation d'un grand dessein, si, faute d'imagination et d'audace, on a laissé s'aggraver le problème fondamental. Car d'autres un jour auront à le résoudre ou plutôt se verront forcés peut-être d'accepter une solution néfaste et seront en droit de s'interroger sur l'intelligence et le courage de leurs prédécesseurs.

Et cette revision constitutionnelle s'impose d'autant plus que nous serons autrement acculés à livrer sans arrêt des batailles partielles qui risquent de se transformer en autant de défaites. Il n'est que de voir comment les choses se passent depuis un quart de siècle. Jamais, le gouvernement fédéral comme tel n'a mis en question la réalité des ETATS provinciaux, leurs prérogatives essentielles, mais en invoquant l'urgence de la situation, en profitant de l'inaction des provinces ou de leur pénurie de ressources, en exploitant l'ignorance de l'opinion, il est entré dans divers domaines que les textes ou l'esprit de la constitution réservent aux ETATS provinciaux.

Archives de la Ville de Montréal

Et ainsi je le disais plus haut, sans trop de bruit, il la pratique dans les faits, la revision constitutionnelle. Il évite prudemment d'ouvrir le débat au fond, d'engager une bataille d'ensemble avec tous les ETATS provinciaux, mais il fait lentement, sans heurt, glisser l'ensemble canadien vers une réalité unitaire. Non, sachons-le bien, ce n'est pas le gouvernement fédéral qui engagera ouvertement le processus de la revision constitutionnelle.

Il a les moyens d'exercer un chantage discret mais réel, indirect mais puissant. L'affaire des octrois fédéraux aux universités en est un éloquent exemple. Et plus la solution à ce problème tardera, plus les millions accumulés à Ottawa exerceront sur nos universités une attraction légitime, deviendront un jour un aimant irrésistible. Ou le problème sera résolu - et il ne peut l'être valablement que dans le cadre d'une revision globale de la constitution - ou bien les "millions" eux finiront bien un jour par trancher le débat dans le sens que vous devinez.

Personne ne sera demain en mesure d'appliquer une grande politique à Québec et le Québec ne sera pas en mesure de jouer son rôle DANS L'ENSEMBLE CANADIEN si la constitution n'est pas revisée, et cette revision devra se faire avec le souci premier de l'épanouissement des deux grandes communautés ethniques de ce pays. Car le respect des droits de l'homme, des droits du citoyen est étroitement lié au respect des droits des collectivités auxquelles appartient ce citoyen. Et c'était d'ailleurs le rêve des auteurs de notre constitution de 1867.

Archives de la Ville de Montréal

Et s'il est un Etat provincial qui a des raisons profondes de vouloir cette revision de la constitution, c'est bien le Québec. Tous ceux qui dans cette province aujourd'hui aspirent à mettre fin au régime actuel, c'est bien parce qu'ils veulent donner aux citoyens du Québec une politique de progrès humain dans tous les ordres. Eh! bien, dès l'instant où on veut dépasser le niveau des réformes partielles, on constate que l'application d'une politique à long terme est étroitement conditionnée par le problème constitutionnel...

En ajourner la solution, rechercher sur un point donné, une solution temporaire, c'est peut-être se donner le change à soi-même et, pour un temps, le donner aux autres. Ce n'est rendre service ni au Québec ni au Canada parce que cela aboutit simplement à reporter l'échéance, à retarder "l'opération", à aggraver le problème en le laissant pourrir. Chaque année qui passe rend plus urgente cette revision mais risque aussi de la rendre difficile.

Archives de la Ville de Montréal

Mais cette revision, dans quel esprit, dans quel sens, la faire ? Il faut tenir compte, dans cette entreprise fondamentale, de quelques principes souverains qui sont les suivants:

1o) les ETATS qui librement se fédèrent ont la PRIMAUTE sur le trait d'union fédéral;

2o) La fédération au Canada n'a pas seulement valeur JURIDIQUE d'entente entre ETATS, mais aussi valeur PSYCHOLOGIQUE D'ENTENTE entre DEUX COMMUNAUTES, d'où il découle l'EGALITE de droits entre Canadiens-Français et Anglais PARTOUT dans ce pays et non pas dans le seul Québec;

3o) ne doivent être consentis au gouvernement fédéral que les pouvoirs strictement requis pour les fins d'harmonisation dans certains domaines techniques et la répartition des revenus doit être repensée en fonction de la PRIMAUTE des ETATS provinciaux.

Archives de la Ville de Montréal

Dans l'application de ces principes, deux notions doivent nous guider.

La première, c'est que les ETATS provinciaux possèdent seuls véritablement la REALITE D'ETATS et que le gouvernement fédéral est un instrument de coordination à leur service.
La deuxième - et qui découle de la précédente - c'est qu'il faut traduire dans les faits la conception de l'ensemble canadien comme une Confédération d'Etats et non pas comme des demi-Etats constamment affaiblis par le Minotaure fédéral.

On me permettra d'invoquer ici encore le rapport de la Commission Tremblay, ce rapport que notre gouvernement "autonomiste" s'est empressé de mettre sous le boisseau tellement il constitue en réalité une condamnation cinglante de l'incurie du régime de l'Union nationale. Voici ce que dit la Commission:

> 1o) L'Etat fédératif n'est pas constitué d'un seul mais de plusieurs gouvernements, responsables, chacun pour sa part, mais ensemble, de la totalité du bien commun. L'Etat canadien n'est donc pas le gouvernement central seul, ni les provinces seules, mais le gouvernement central et les provinces agissant chacun en son domaine propre et de sa propre autorité, mais d'une manière coordonnée dans les cadres du droit constitutionnel. Les provinces sont tout autant que le gouvernement central, parties de l'Etat et comme telles ont une dignité, des droits et des privilèges identiques.

Archives de la Ville de Montréal

2o) l'AUTONOMIE provinciale est une notion POLITIQUE et non simplement administrative ou fiscale. Elle est aux parties constituantes d'un Etat fédératif ce que la SOUVERAINETE est à l'Etat lui-même. Et par rapport à ce statut politique, l'autonomie fiscale et financière est un moyen. C'est donc fausser l'une des idées maitresses du régime fédératif que d'assimiler l'autonomie des provinces à la simple autonomie financière, sans égard à la provenance et au mode d'acquisition des fonds".

Voilà quelques réflexions capitales qui soulignent clairement la SOUVERAINETE des ETATS provinciaux dans leur ordre et dégagent nettement le sens, le contenu de l'autonomie qui est un attribut essentiel hors duquel l'ETAT provincial cesse d'exister.

Primauté des ETATS provinciaux. Ce premier principe est posé par l'Histoire d'abord, puisque ce sont ces ETATS qui ont librement décidé de se donner un instrument de coordination, instrument qu'il convient d'appeler GOUVERNEMENT FEDERAL et non pas ETAT FEDERAL. Ce principe découle aussi de la constitution actuelle elle-même puisque les pouvoirs reconnus aux Etats provinciaux sont ceux qui intéressent le plus directement la formation du citoyen et l'évolution de la collectivité: l'enseignement, le droit civil, le mariage, la propriété, etc.

Archives de la Ville de Montréal

Et ce n'est pas parce que cette primauté a été battue en brèche depuis quelques années, qu'elle a cessé d'être fondée historiquement, juridiquement et psychologiquement. Nous avons plus que tous autres, il est vrai, intérêt à la réaffirmation de cette primauté, mais en la défendant, nous rendons service à tous les autres ETATS provinciaux, car s'ils devaient perdre moins que nous au processus de centralisation, à l'effondrement de l'édifice fédéral, ils y perdraient aussi, sur le plan humain et sur le plan matériel, des valeurs inestimables.

Entente entre les deux grandes communautés ethniques ou plus justement entre les deux nations qui constituent ce pays. - Il est incontestable qu'en 1867, pour tous ceux des hommes politiques canadiens qui préparèrent la fédération, celle-ci représentait une sorte de pacte entre les deux races au moins autant que l'association de divers Etats.

Que techniquement,"l'Acte" soit une loi du parlement britannique, voilà qui ne change rien au fait fondamental d'un véritable contrat implicite entre les deux éléments ethniques. D'innombrables témoignages de ceux qu'on appelle les "Pères de la Confédération" le prouvent.

Archives de la Ville de Montréal

Davantage, il est un article de la constitution elle-même - article 93 - qui prévoit l'intervention du gouvernement central dans les cas où les droits scolaires d'une minorité seraient brimés. Vous savez que les rares fois où cet article a été invoqué, Ottawa s'est bien gardé en fait, d'intervenir car chaque fois, c'était une minorité française qui était en cause. Il n'empêche que cet article traduit bien la volonté des auteurs du document de ne pas faire une "réserve québecoise", traduit bien leur sentiment de bâtir un ensemble dans lequel les deux éléments ethniques auraient strictement les mêmes droits dans une région ou l'autre.

Sous cet aspect du moins, l'esprit du pacte a été gravement trahi. Il importera, dans le futur texte constitutionnel, d'inscrire clairement ce principe qui fait qu'au-delà d'une association d'Etats provinciaux, il y a un pacte entre les deux groupes ethniques et qui veut que l'égalité des droits ne soit pas une réalité dans une seule province mais dans l'ensemble canadien.

Enumération RESTRICTIVE des pouvoirs du gouvernement fédéral. - Trait d'union et instrument de coordination, ce gouverhement ne doit exercer que les seuls pouvoirs correspondant à sa vocation. Cela veut dire, d'une part, certains grands domaines DELEGUES par les ETATS provinciaux: essentiellement affaires étrangères, défense, monnaie, douanes; d'autre part, les pouvoirs nécessaires à assurer l'harmonisation des politiques économiques, des moyens de transport et de communication, etc.

Archives de la Ville de Montréal

Et je dis bien "harmoniser", non pas supplanter.

C'est en toute liberté et souverainement que les Etats provinciaux ont pris et prendront la décision de déléguer au gouvernement fédéral certains pouvoirs particuliers comme ceux que j'ai évoqués et de lui confier limitativement une tâche d'harmonisation des politiques en quelques domaines d'ordre économique et technique. Les ETATS provinciaux devront retenir strictement tout le reste en continuant d'exercer une surveillance vigilante sur la façon dont le gouvernement fédéral exercera les pouvoirs qui lui auront été confiés.

La notion de Confédération d'Etats appelle d'ailleurs une transformation du Sénat qui est actuellement un organe sans aucune justification propre. Celui-ci doit être la Chambre qui dans le parlement fédéral traduit, illustre précisément la nature fédérale du pays, donc être composé de représentants désignés par les Etats provinciaux au lieu d'être une réplique anachronique de la Chambre des lords de Grande-Bretagne.

Archives de la Ville de Montréal

A partir de cette division des pouvoirs, compte tenu des pouvoirs que les Etats provinciaux auront accepté de déléguer au gouvernement fédéral, une répartition nouvelle des sources de revenus s'imposera évidemment. Déjà, nous constatons tous les jours que la formule présente, si l'on peut qualifier de formule cet ensemble de recettes improvisées, est à la fois illogique, inefficace et injuste pour les Etats provinciaux. Ceux-ci n'ont pas les moyens de remplir les pouvoirs qui sont encore les leurs, cependant que le gouvernement fédéral dispose de plus de ressources qu'il en faut pour administrer les domaines de son ressort.

Cette situation est le danger le plus redoutable pour le fédéralisme canadien car elle permet au gouvernement fédéral de jouer les Mécène et les régimes progressifs en offrant aux Etats provinciaux ou directement à des institutions, des subventions qui lui sont un moyen déguisé d'entrer toujours plus avant dans les domaines relevant des provinces.

Le jour où ses sources de revenus seront strictement limitées, le gouvernement fédéral éprouvera moins la tentation de distraire une partie de ses ressources à des manoeuvres centralisatrices, cependant que les ETATS provinciaux disposeront davantage des moyens d'exercer pleinement leur rôle. Je sais que certains répliqueront ici que le régime actuel à Québec eut-il un budget deux fois supérieur à ses ressources présentes, ne ferait rien de plus pour l'éducation, la législation sociale, etc.

Archives de la Ville de Montréal

Je répondrai que c'est là une question à régler ENTRE NOUS, entre citoyens du Québec, et je n'accepte pas d'attendre des autres le salut du peuple du Québec, la rénovation de l'ETAT provincial.

Cet argument est d'ailleurs souvent invoqué au point que, dans des moments de colère et d'indignation compréhensibles, certains des nôtres seraient disposés à faire bon marché de l'ETAT provincial et à attendre d'un puissant ETAT unitaire la solution à nos problèmes.

Ce serait de notre part un bien étrange aveu d'impuissance et cela risquerait de compromettre tout l'avenir du Québec. Il faut cesser de penser uniquement en fonction du régime Duplessis ou de tout autre régime, d'être autonomiste quand il y a à Québec un régime progressif et de faire chorus aux centralisateurs lorsque le gouvernement de Québec a la figure de celui que nous connaissons.

Veut-on, par dégoût du régime actuel, lier les mains à tous les gouvernements qui viendront ? Veut-on pour empêcher le régime actuel d'abaisser le peuple du Québec, interdire demain à un autre régime les moyens de le relever ? En raisonnant comme certains, on authentifie l'imposture de l'Union nationale, on parait prendre pour acquis qu'elle incarne vraiment l'autonomie du Québec, puisqu'on se montre prêt à condamner cette autonomie même avec l'Union nationale, qu'on est disposé à se venger contre le Québec lui-même du régime qui opprime le Québec.

Archives de la Ville de Montréal

Ces colères puériles ne sont pas à la hauteur d'hommes qui aspirent à sauver Québec, à lui permettre de jouer tout son rôle dans l'ensemble canadien. Je ne sache pas que dans aucun pays indépendant, même à l'heure des régimes les plus dégradants ou les plus veules, l'opposition ait mis en question l'indépendance du pays et attendu de l'extérieur son redressement.

De la même façon, nous devons avoir assez de hauteur de vision pour ne pas mettre en question l'autonomie sacrée de L'ETAT provincial parce que le régime que nous abhorrons se couvre de cette autonomie, en exploite la résonnance dans le peuple. Il faut plutôt démasquer son jeu, démontrer - et Dieu sait que ce n'est pas difficile - comment le régime compromet cette autonomie, comment Ottawa n'a pas eu, depuis la création de la Fédération, de plus précieux allié chez nous que le régime appelé par dérision l'Union nationale.

Précieux allié pour Ottawa en ce sens qu'il a rendu pour beaucoup l'autonomie exécrable en raison de l'exploitation électorale qu'il en a fait, d'abord et aussi en raison de la politique rétrograde et de l'administration corrompue que le même régime qui se prétend rempart de l'autonomie, ne cesse de pratiquer.

Certes, on dira que sur un point au moins, le gouvernement actuel a servi la cause de l'autonomie en refusant les fameuses ententes fiscales. Et il est vrai que là-dessus, il a objectivement rendu service à l'ETAT provincial et à la Fédération.

Archives de la Ville de Montréal

Mais ce geste a été dicté par des considérations purement ELECTORALES, nous le savons trop, et loin d'associer l'opinion de la province à sa politique sur ce point, loin de rendre populaire cette résistance, loin d'en faire la résistance d'une population consciente de la valeur DYNAMIQUE, CONQUERANTE de l'autonomie, le régime a persisté à joindre constamment à ses protestations autonomistes, la politique, la plus néfaste que nous ayons connue depuis les dernières années du régime Taschereau.

Dieu sait pourtant combien il aurait été facile de pratiquer une politique rayonnante, de démontrer dans les faits que non seulement l'autonomie n'est PAS un obstacle à une politique de progrès, à une administration efficace et dynamique, mais qu'elle en est la meilleure voie. Avec les ressources humaines et matérielles de cette province, il était possible et IL RESTE POSSIBLE de faire de l'ETAT provincial de Québec l'exemple éclatant de l'épanouissement d'une communauté originale en Amérique du nord.

C'est d'autant plus facile que fondamentalement, le peuple reste malgré tout vivement intéressé aux questions constitutionnelles, que ses élites en sont vivement préoccupées comme le signale encore dans son rapport la commission Tremblay:

> "Jamais, semble-t-il, les citoyens du Québec ne s'étaient livrés à un pareil examen de leurs forces et de leurs faiblesses; jamais ils n'avaient pris une conscience aussi aigue de la gravité des problèmes constitutionnels et de la nécessité de leur trouver le plus rapidement possible des solutions satisfaisantes".

Archives de la Ville de Montréal

A l'équilibre des pouvoirs, doit correspondre une nouvelle répartition des revenus. Il faudra établir celle-ci à partir de l'importance des pouvoirs reconnus aux ETATS provinciaux d'une part, au GOUVERNEMENT fédéral de l'autre, et cela en fonction de l'évolution prévisible. Trop longtemps nous nous sommes satisfaits de solutions provisoires aux problèmes immédiats: cette constitution nouvelle de l'ensemble canadien doit inclure les moyens de solution à long terme aux problèmes fondamentaux.

Il s'agit de sortir de l'illogisme, de l'insécurité et, dans certains cas, de l'hypocrisie pour bâtir un fédéralisme canadien humanisant et efficace. Des Etats provinciaux dynamiques et progressifs, un instrument de coordination strictement cantonné dans son rôle, l'égalité de fait des deux communautés dans tout le pays et sur tous les plans: voilà qui fera de l'ensemble canadien une REALITE féconde et pourrait avoir valeur d'exemple salutaire.

~~States~~ provinces should consolidate their authority jurisd & powers - as States

Mais cette revision de la constitution de la fédération canadienne appelle, comme son corollaire indispensable, l'adoption par les Etats provinciaux de LEUR PROPRE CONSTITUTION. Nous en trouvons les germes dans "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord", mais le moment est venu que nos Etats se donnent leur propre constitution.

Archives de la Ville de Montréal

Cette charte est nécessaire pour consacrer dans un document distinct les pouvoirs et l'organisation de l'ETAT provincial; elle l'est également POUR ARRACHER enfin AUX LUTTES PARTISANES certaines questions, certaines valeurs qui doivent à tout prix y échapper. C'est l'équivoque de l'actuelle constitution canadienne et l'absence d'une théorie du fédéralisme tout aussi bien que l'impudeur de certains politiciens qui ont jeté dans le débat, l'autonomie provinciale, qui ont permis que puissent être remises en question les conditions premières de notre survivance.

Et il en ira ainsi tant et aussi longtemps que nous ne posséderons pas une constitution du Québec et les organes nécessaires pour en assurer le respect et en préciser au besoin l'interprétation. Que d'énergies perdues chez nous depuis des années faute d'une constitution canadienne plus précise, il est vrai, mais faute tout autant de l'absence d'une CONSTITUTION DU QUEBEC.

Tôt ou tard, l'existence d'une communauté ethnique est menacée si un certain nombre de VALEURS FONDAMENTALES ne sont pas considérées comme DEFINITIVEMENT ACQUISES, si un certain nombre de prérogatives et d'institutions ne sont pas considérées comme SACREES. Rien ne l'illustre mieux que les discussions ouvertes chez nous depuis une quinzaine d'années au sujet de l'autonomie provinciale, discussions entre partis politiques puis entre groupes et publications de toutes sortes. Le résultat, vous le savez, a été d'affaiblir chez beaucoup l'attachement à l'autonomie, justement parce que celle-ci était défendue verbalement et bruyamment, par un parti qu'ils abhorraient.

Archives de la Ville de Montréal

Le résultat a été aussi, a été même de rendre certains des nôtres, adversaires de cette autonomie qu'ils ont trop légèrement identifiée aux mesures rétrogrades du régime. Pas plus que dans les Etats pleinement souverains l'indépendance n'est jamais accaparée par un parti politique qui en fasse sa chose, pas plus chez nous l'autonomie de l'Etat provincial ne devrait être mise en question, ne devrait devenir en apparence la CHOSE d'un parti politique.

Or, pour cela, c'est-à-dire pour préserver la condition première de notre durée, il n'y a qu'un moyen: doter l'Etat du Québec d'une constitution où soient consacrées quelques principes intangibles, l'autonomie au premier chef. Là-dessus, il doit y avoir ACCORD ABSOLUMENT UNANIME de toutes les tendances, de toutes les formations.

La façon la plus efficace d'amener une revision de la constitution canadienne, c'est en effet que les Etats provinciaux commencent par se donner officiellement leur propre constitution. Qui dit "ETAT", à quelque niveau que ce soit, dit "CONSTITUTION". D'ailleurs, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord le reconnait puisqu'il dit,en toutes lettres, que les provinces ont le droit de modifier leur constitution comme elles l'entendent sauf en ce qui a trait à la fonction de lieutenant-gouverneur.

On ne saurait ouvrir au fond le débat sur la revision de la constitution de l'ensemble canadien qu'à partir d'une clarification de la situation présente. Et la meilleure manière d'y arriver, c'est de rédiger la charte des ETATS provinciaux.

Archives de la Ville de Montréal

Que chacun de ceux-ci mette en forme de la façon qui lui paraîtra le plus appropriée les droits reconnus aux Etats provinciaux par l'Acte de 1867 en leur donnant la plus large extension possible.

Ces droits des Etats provinciaux, ils sont énumérés dans les articles que vous connaissez bien, notamment 92,93,94,95 mais aussi dans un grand nombre d'autres.

Et on retrouve aussi, ici et là, éparses dans les Statuts de la Province, des dispositions qui ressemblent à des textes constitutionnels.

Ils comportent au premier chef la propriété du sol de la province, la juridiction exclusive sur l'enseignement, la propriété et les droits civils, l'institution municipale, l'administration de la justice, le droit à l'impôt sur le revenu et aux contributions directes en général, la législation sur les corporations et sociétés oeuvrant dans le cadre de la province, l'agriculture et même, dans une large mesure, l'immigration, le bien-être social, la santé et la législation ouvrière.

Cette seule énumération donne la mesure de l'importance des pouvoirs de l'ETAT provincial et la mesure aussi des EMPIÈTEMENTS auxquels s'est livré depuis un quart de siècle, le gouvernement fédéral.

Archives de la Ville de Montréal

A ce rappel du domaine d'action de l'ETAT provincial, il conviendra d'ajouter l'organisation de l'Etat provincial et d'évoquer les caractéristiques culturelles propres à l'Etat du Québec.

Il faudra ensuite y ajouter une définition des DROITS DU CITOYEN ou des DROITS DE L'HOMME plus largement. Le gouvernement fédéral songe, paraît-il, à une proclamation des droits de l'homme. Qu'il le fasse ou non, c'est là un domaine qui intéresse D'ABORD les ETATS provinciaux, puisque ces droits de l'homme sont le fondement du droit civil et d'une foule d'autres attributs qui sont du ressort de l'ETAT provincial.

A partir de notre tradition propre et de la charte des Nations Unies, nous aurons à définir en quelques articles les droits de l'homme sans oublier d'y inscrire un droit trop souvent négligé, le droit de chacun à la vérité. Vous savez à quel point nous sommes aujourd'hui désarmés devant le mensonge et la calomnie, surtout depuis que toute une presse nauséabonde en fait un usage systématique et révoltant.

Archives de la Ville de Montréal

Une fois cette constitution de l'Etat du Québec rédigée, - et ce devrait être l'une des premières tâches d'un nouveau gouvernement, - il y aura lieu de la soumettre au peuple de la province par voie de REFERENDUM.

Mais ensuite, demandera-t-on, comment assurer le respect de cette Constitution ? C'est ici une question primordiale. Présentement, il arrive ceci: c'est le procureur général - et l'on sait quelles garanties cela comporte, n'est-ce-pas - c'est le procureur général qui est chargé du respect des lois fondamentales et des garanties constitutionnelles. Situation évidemment intenable car ce membre du gouvernement, fut-il par ailleurs génial, est un homme politique, donc sujet à dicussion. Or, la constitution de l'Etat provincial, qui consacrera l'autonomie et les droits fondamentaux de l'Etat, doit ECHAPPER AUX QUERELLES partisanes et aux discussions politiques, devenir le BIEN DE TOUT LE PEUPLE DU QUEBEC, par-delà toutes les divergences idéologiques et politiques.

Pour cela, il importera de créer un Conseil Constitutionnel, institution permanente, formée de juristes, économistes, sociologues, historiens éminents, recrutés pour leur seule valeur personnelle. Ce haut organisme sera le gardien de la Constitution que le peuple se sera donnée. Il aura à assurer sa défense, il aura aussi à assurer dans l'intérêt de tous le respect des droits de l'homme et du citoyen, il aura enfin à rendre, soit sur consultation par le gouvernement provincial, soit de sa propre initiative, des décisions qui ne seront appelables que par voie de référendum.

Archives de la Ville de Montréal

Qui ne voit l'importance souveraine de pareille institution a-politique, devant laquelle pourraient se présenter les citoyens lésés dans leurs droits fondamentaux, à laquelle on pourrait faire totale confiance pour tous avis et décisions en matière constitutionnelle. C'est encore ce conseil qui serait principalement chargé de représenter l'ETAT du Québec lors des conférences inter-provinciales ou fédérale-provinciales et non plus seulement des hommes politiques discutés et souvent totalement ignorants des grands problèmes en jeu et de leurs implications.

Le Conseil constitutionnel sera unepièce centrale du mécanisme de l'ETAT provincial. Sa seule existence marquera déjà un immense progrès dans la défense aussi bien des droits des citoyens, des droits des municipalités et des commissions scolaires que dans celle de la souveraineté de l'ETAT provincial. Et tout cela n'a rien d'utopique, tout cela est non seulement possible et nécessaire mais est même expressément autorisé sinon contenu en germe dans "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord," dont on a trop ~~publié~~ subtil qu'il a créé une "Fédération d'ETATS".

Et quoi de plus démocratique, quoi de plus beau, quoi de plus sain, qu'un peuple qui, tout en se réservant le droit de modifier ou de renverser ses directives par voie de référendum, se donne librement un Conseil d'aviseurs, aviseurs du Parlement autant qu'aviseurs du citoyen en matière constitutionnelle.

Archives de la Ville de Montréal

Quoi de plus rassurant que d'élever la constitution au-dessus de toutes les considérations profanes pour en faire un signe d'unité et non plus de division.

Donc, constitution du Québec, référendum, création du Conseil constitutionnel. On peut être sûr que d'autres provinces ne tarderont pas à faire de même, à utiliser les pouvoirs identiques que leur reconnait la constitution canadienne. C'est à ce moment que pourra s'engager véritablement et avec pleine chance de succès le processus de revision de la constitution de l'ensemble canadien.

Une conférence des ETATS provinciaux s'imposera. Ces conférences d'ailleurs devraient devenir périodiques. Depuis trop longtemps, les Etats provinciaux ont fait montre d'une négligence fantastique dans la défense de leurs droits, ne se sont pas préoccupés d'harmoniser leurs efforts, de les conjuguer. Ils ont depuis longtemps attendu, pour s'intéresser à leurs propres problèmes, qu'Ottawa lui-même convoque des conférences dites fédérale-provinciales.

Plus directement intéressé que les autres, Québec devra convoquer une première conférence de ces ETATS provinciaux, conférence qui pourra éventuellement prendre la forme d'une réunion des conseils constitutionnels provinciaux. Ce sont ces rencontres qui prépareront la revision de la Constitution canadienne dans la perspective d'une autonomie dynamique et d'une collaboration efficace.

Archives de la Ville de Montréal

Et les ETATS provinciaux, eux, convoqueront enfin une conférence fédérale-provinciale pour entamer la discussion de la nouvelle constitution canadienne.

Il sera souhaitable d'autre part que les Etats provinciaux créent entre eux une sorte de Conseil constitutionnel inter-provincial, qui assurera de façon permanente leur liaison et la défense de leurs intérêts communs. Cet organisme inter-provincial, auquel pourront s'adjoindre plus tard des représentants du gouvernement fédéral deviendrait alors logiquement la Cour constitutionnelle du Canada, gardienne de la Charte de l'ensemble canadien, aux lieu et place de la Cour Suprême, créature du seul gouvernement fédéral, et qui sera alors ramenée simplement à son seul rôle normal, celui de tribunal de dernière instance en matière civile ou pénale.

Encore une fois, c'est par les ETATS provinciaux que le FEDERALISME CANADIEN sera PRESERVE, affermi et vivifié. Et pour ce, ces ETATS doivent commencer par reprendre conscience de leurs droits, de la plénitude de leurs droits et exercer pleinement tous leurs attributs d'ETAT. Adoption d'une Constitution de l'Etat provincial, création d'un Conseil constitutionnel, institution d'une liaison permanente entre les Etats provinciaux, enfin revision de la constitution de l'ensemble canadien: telles sont les grandes étapes à franchir pour sortir du processus mortel dans lequel nous sommes actuellement engagés, pour rendre à L'ETAT provincial toutes ses possibilités d'action et de rayonnement, au FEDERALISME canadien tout son sens de coopération loyale dans la perspective d'une démocratie humaniste.

Archives de la Ville de Montréal

Et en même temps, on mettra fin par là aux débats infinis où tant d'énergies se dépensent en pure perte et à la confusion sensible surtout chez nous dans le Québec. Car avec une Constitution de l'ETAT provincial et une constitution de l'ensemble canadien clairement définies, avec des conseils constitutionnels seuls compétents pour étudier l'interprétation des constitutions, en assurer le respect, discuter des amendements possibles, les lois fondamentales ne seront plus à la merci de la voracité ou des faiblesses de tel ou tel gouvernement.

D'autre part, les valeurs essentielles échapperont enfin aux querelles de partis: il ne sera pluspossible à un parti d'exploiter l'autonomie de l'ETAT provincial à des fins électorales, de s'en prétendre le défenseur (ou le propriétaire) ou à d'autres de faire bon marché de cette même autonomie. Celle-ci sera le bien commun du peuple tout comme l'est l'INDEPENDANCE NATIONALE dans les Etats pleinement souverains. Enfin, et ce n'est pas le moins important, les citoyens qui auront été lésés dans leurs droits fondamentaux, qui entendront se prévaloir des droits de l'homme consacrés par la constitution, auront un recours sérieux et efficace, diligent et parfaitement a-politique: ce même conseil constitutionnel. C'est la seule façon de garantir avec la pérennité de nos droits les plus sacrés, le respect d'un sain fédéralisme et la préservation des droits premiers de tous les citoyens.

Archives de la Ville de Montréal

En raison de nos problèmes particuliers et de la situation qui prévaut actuellement chez nous, nous avons aujourd'hui le devoir de déclencher l'offensive pour le salut du fédéralisme canadien. Jadis, il y aura bientôt un siècle, c'est, vous le savez, l'insistance justifiée des Canadiens Français qui a préservé ce pays de l'Etat unitaire et a permis la création d'une FEDERATION D'ETATS, qui était en même temps - du moins théoriquement - la reconnaissance de l'association à égalité des deux grandes races.

Aujourd'hui, bien de nos représentants à l'étranger tirent de cette situation des motifs de fierté et vous savez qu'il ne se passe guère de semaine où dans une rencontre internationale quelconque, le fédéralisme canadien et l'entente entre les groupes ethniques au Canada ne soient cités en exemple. Il faut souhaiter que ces sympathiques orateurs n'y viennent pas voir de trop près, actuellement.

Mais nous gardons tous les moyens, toutes les chances de justifier pleinement ces éloges (pour l'heure, peu mérités) si nous entreprenons de revenir à la FEDERATION D'ETATS et de bâtir un NOUVEAU FEDERALISME canadien. A un siècle de distance, quelle tâche plus exaltante peut être proposée au Canada français, au peuple du Québec, qui y trouvera le double et indispensable moyen de résoudre ses problèmes fondamentaux et de rouvrir à l'ensemble canadien les voies de l'avenir.

Archives de la Ville de Montréal

Défendre l'autonomie du Québec, c'est servir une GRANDE IDEE à la mesure du CANADA ENTIER, c'est lutter de façon concrète pour la cause de la démocratie et du progrès humain, de la coopération dans la liberté et la dignité de tous les partenaires. Et nous sommes à l'heure où cet effort s'impose à nous, si nous voulons réellement que l'aspiration du peuple du Québec au renouveau ne soit pas, une fois encore, tragiquement déçue. Tout le monde, tous ceux qui n'acceptent pas la déchéance et la tyrannie, sont d'accord sur ceci qu'il faut au Québec une grande politique dans tous les ordres.

Or, une grande politique cela suppose les pouvoirs et les moyens de la réaliser à long terme. Et ce ne peut être chose possible que dans le cadre d'une nouvelle constitution canadienne, dont le premier temps sera une Constitution des Etats provinciaux. Autrement, les plans les plus ambitieux, les desseins les plus généreux n'aboutiront à rien de durable. Il faut faire l'Etat provincial, refaire l'ensemble canadien si l'on entend réaliser cette révolution pacifique, seule formule de salut pour le Québec d'aujourd'hui.

Et, alors, que faut-il attendre ici de nos partis politiques traditionnels? L'un exploite l'autonomie à des fins électorales, l'autre qui jadis la défendait, en fait aujourd'hui bon marché: aucun des deux n'a accordé jusqu'ici au problème constitutionnel une attention vraiment suivie. Car ce problème, encore une fois, dépasse largement la question de l'aménagement de la fiscalité, de l'assurance-santé fédérale ou des octrois aux universités.

Archives de la Ville de Montréal

Tous ces aspects ne sont que des conséquences de l'aggravation du problème fondamental et de l'absence d'une solution générale.

Pendant longtemps, il fut entendu que le parti libéral défendait jalousement les droits du Québec et nous savons tous la dette que nous avons à l'endroit de Honoré Mercier qui sut s'élever vraiment au-dessus des partis, qui voulut accoler au qualificatif de libéral, celui de national, qui s'employa à donner au Québec une fierté réelle et les moyens de son épanouissement. Après lui, le dynamisme disparut, mais la tradition autonomiste subsista ou à peu près au sein du parti libéral.

A partir des années 38-39, le parti libéral provincial s'orienta dans une voie toute différente dont la meilleure illustration et la plus nocive devait être donnée sous le gouvernement de M. Godbout. Ce fut sous le prétexte de la collaboration avec le gouvernement fédéral, le triomphe de la thèse de l'abandon.

Depuis le départ de M. Taschereau, le parti libéral n'a jamais vraiment signifié son intention de revenir à la tradition autonomiste, encore moins à une autonomie dynamique.

S'il avait réussi à le libérer de son mal chronique, il y a peut-être lieu de croire que M. Georges Lapalme, homme de grande dignité et de culture, aurait orienté le parti libéral provincial dans cette voie. Mais il semble que la centralisation a supprimé le chef avant que le chef n'ait supprimé la centralisation.

Archives de la Ville de Montréal

De l'autre côté, nous avons le régime, la "dynastie" de l'Union nationale dont chacun sait que le chef est le défenseur patenté et vigilant des droits du Québec ! Allons donc: est-ce avec ce parti et ce gouvernement que nous pouvons refaire le Québec, ETAT libre et progressif ? Il est bien vrai qu'ils vivent de l'autonomie, ils en vivent au point de l'absorber toute entière, tant et si bien qu'il n'en reste plus pour la province, il n'en reste plus pour les municipalités, il n'en reste plus pour les citoyens.

Autonomiste, ce régime ? Oui, défenseur de l'autonomie de la même façon que l'Union soviétique se veut la grande protectrice de l'indépendance des jeunes Etats. Toute l'histoire de ce gouvernement est jalonnée d'abandons de fait et de silences coupables, est marquée d'une inaction honteuse qui menace d'affaiblir l'attachement à l'autonomie chez le peuple même du Québec. Le régime n'a pris position que sur le plan de la fiscalité, mais là encore non pas par conviction, mais par intérêt électoral: il ne s'agissait pas de donner au Québec les moyens d'une grande politique mais de jouer les victimes de la tyrannie d'Ottawa et de spéculer sur le sentiment légitime de liberté des citoyens. Ce "non" opposé à Ottawa et qui aurait pu être le point de départ d'un redressement fécond, il a servi uniquement à bâtir au chef une douteuse popularité.

Archives de la Ville de Montréal

Et pour ce qui est de l'impôt provincial, rappelons-le, ce n'est que sous de puissantes pressions que le gouvernement s'est résolu à le créer, après en avoir catégoriquement ridiculisé l'idée qui avait été avancée par la Chambre de commerce de Montréal et d'autres institutions.

Allons-nous défendre l'autonomie et refaire le Québec avec ces hommes, avec ce régime, ses profiteurs et son cabinet clandestin ? Allons-nous pratiquer une autonomie dynamique et rayonnante avec les Gerry Martineau et son équipe, avec un régime qui viole les droits élémentaires du citoyen à l'éducation, à la santé et à la sécurité, au droit d'association et au respect ? avec un procureur général, théoriquement gardien de la Constitution dans la province mais qui laisse violer systématiquement la loi des liqueurs, et combien d'autres lois, qui sabote lui-même l'autonomie des municipalités et fait bon marché de celles des commissions scolaires ? Allons-nous refaire le Québec et revivifier le fédéralisme canadien avec le gouvernement et le parti qui ont tout fait pour saboter dans le peuple la notion même d'autonomie, qui ont laissé se répandre dans l'administration publique la plus effoyable corruption dont nous ayons encore été témoins, qui affament les universités et découragent professeurs et instituteurs, qui dilapident avec empressement nos ressources naturelles et détournent de la fonction publique de Québec tous les jeunes qui auraient souhaité s'y consacrer ?

Archives de la Ville de Montréal

La façon la plus sûre de faire que demain il soit impossible ou quasi-impossible de préserver chez nous l'essentiel de l'autonomie, c'est de laisser en place quelques années encore le régime actuel, ou tout autre issu du même système. Nous sommes donc placés entre un régime qui exploite l'autonomie au point de la compromettre mortellement et des forces qui paraissent résignées à renoncer, sous des prétextes apparemment honorables, et progressivement, aux droits vitaux de l'ETAT provincial. Deux formes d'abdication que nous devons également repousser.

Car l'autonomie du Québec est la condition même à la fois de la survivance du Canada français et du fédéralisme canadien. Cette autonomie, dit-on, ne peut avoir d'intérêt, de justification que si elle sert au progrès de l'homme, à l'avancement du citoyen du Québec. Evidemment, c'est à cela essentiellement qu'elle doit tendre et le grand crime du régime actuel, bien au-delà des scandales et de la corruption, c'est de n'avoir pas eu de politique, de n'avoir pratiqué dans tous les domaines que l'électoralisme.

Pour renverser ce mouvement tragique, suffira-t-il de mettre en place un régime dynamique ? Non, si ce régime n'a pas les moyens d'une politique à la mesure de nos besoins et de nos aspirations. Voici venue l'heure de la vérité. Et cette vérité enseigne que la libération et le progrès du Québec sont liés à une révolution intérieure et à la revision de la constitution canadienne.

Archives de la Ville de Montréal

En nous consacrant à ce grand oeuvre, c'est l'avenir de tout le Canada que nous servirons. Problème constitutionnel: problème numéro 1, oui, car il renferme la clé de notre salut, car il porte les moyens d'une politique de rénovation.

Bâtir enfin L'ETAT DU QUEBEC, fort et sûr de lui, dynamique et rayonnant, voilà la grande tâche à laquelle nous sommes appelés. Tout ce qu'il y a aujourd'hui dans cette province de dignité blessée, de liberté frémissante, de volonté de progrès et d'espérance invincible, tout cela doit enfin se traduire dans une politique exaltante où se confondent l'épanouissement de l'HOMME et la grandeur de l'ETAT.

Archives de la Ville de Montréal

Texte intégral de la conférence de Me Jean Drapeau

Constitution: problème No 1

Voici le texte intégral de la conférence prononcée à Québec par Me Jean Drapeau, président honoraire de l'Action civique, jeudi le 5 mars 1959 au Palais Montcalm sous les auspices de l'Action civique.

DEPUIS notre dernière rencontre, voici un an, le panorama politique du Québec ne s'est guère modifié: comment d'ailleurs pouvait-il en aller autrement? Le régime a sa logique interne et le système aussi: conséquemment, il n'est pas besoin d'être prophète pour pressentir que le processus de déchéance et de corruption au niveau gouvernemental ne pourra que s'accentuer.

Le peuple vaut mieux...

Nous verrons au cours des mois prochains ce que nous avons vu depuis un an, mais dans la confirmation même de l'indignité du régime, nous trouvons de nouvelles raisons à notre volonté de changement. Si chaque jour apporte son tribut d'humiliation, il nous apporte aussi les signes réconfortants de la colère de l'opinion et d'un désir croissant de renouveau. Je l'ai constaté à Montréal voici trois semaines et j'en salue avec joie l'expression identique à Québec.

Nous sentons mieux devant une assemblée comme celle-ci à quel point le peuple du Québec a pris conscience à la fois de son abaissement et de ses possibilités de salut. Nous savons tous combien ce peuple vaut MIEUX que le régime qui s'en prétend le porte-parole; nous devons savoir aussi que le régime est la conséquence d'un système dont la suppression est la condition du salut collectif. Les leçons amères d'un passé récent nous ont appris avec éloquence qu'il est plus facile d'abattre un régime que de renverser le système: elles nous ont appris aussi que la protestation la plus véhémente le désir le plus ardent de changement sont aisément déçus si les forces nouvelles, si les éléments nouveaux retombent bientôt dans les errements de leurs prédécesseurs.

Il n'est qu'une façon d'éviter la répétition du drame, d'éviter un combat stérile: c'est d'élaborer une grande politique et de se préparer à avoir les moyens de l'appliquer. Cela veut dire un Etat provincial fort, dont les pouvoirs soient clairement définis et les sources de revenus nettement délimitées.

Reviser la constitution

Il me paraît aujourd'hui nécessaire d'alerter la conscience du Québec et du Canada en général sur le besoin impérieux et urgent d'une revision de notre constitution. Revision dans le sens de "retour à la constitution et à la philosophie politique qui l'a inspirée." Qu'on m'entende bien: il ne s'agit pas d'ériger une telle revision en panacée, d'y voir la solution-miracle à nos problèmes. Il n'y a pas de solution-miracle d'ailleurs. Par contre, aucune solution si heureuse soit-elle dans sa formulation, si généreuse soit-elle dans sa conception, ne pourra être appliquée efficacement dans le Québec, si nous ne reconnaissons pas la NECESSITE PRIMORDIALE d'une transformation de la constitution dans le sens indiqué ci-haut.

Problème constitutionnel, première urgence, qu'est-ce que cela veut dire? Qu'aucune réforme en profondeur, qu'aucun grand ensemble de réformes, qu'aucun plan à long terme dans tous les ordres n'est possible si les ETATS provinciaux ne savent pas clairement les pouvoirs et les moyens dont ils disposent, s'ils n'agissent pas de façon à posséder les pouvoirs et les moyens d'une grande politique, et s'ils ne suppriment pas une fois pour toutes cette menace constante à leur existence que constitue la violation érigée en système.

Pas de replâtrage

On a dit que la théorie du fédéralisme canadien reste à faire: mais si nous laissons les choses en leur état, il n'y aura plus demain à faire cette théorie pour la bonne raison que le fédéralisme canadien aura vécu! Je suppose que vous tous, et tous ceux chez-nous qui aspirent à un véritable changement au Québec, n'entendez pas cette fois vous satisfaire de vagues réformes, d'un replâtrage. C'est pour nous être trop longtemps contentés de demi-mesures que la situation a atteint le point d'acuité que nous lui connaissons aujourd'hui.

Or, dès l'instant où l'on veut édifier une grande politique, la penser en termes de planification, arrêter un calendrier pour sa réalisation, on est FATALEMENT amené à se poser le problème constitutionnel. C'était vrai déjà hier: ce le sera de plus en plus. Le nier, c'est se tromper soi-même et tromper les autres.

Depuis bientôt un quart de siècle, mais surtout depuis la fin de la dernière guerre mondiale, toute l'opinion éclairée au Canada français souligne l'acuité de certains problèmes majeurs et dénonce l'inaction de nos dirigeants à leur endroit. Avec une véhémence croissante, trop justifiée hélas par l'aggravation constante de la situation, universitaires, journalistes, dirigeants de centrales syndicales et de mouvements de jeunesse, religieux et membres du clergé parmi les plus éminents, bref tout ce qui pense chez nous, réclame une politique dynamique. SAUF les nantis et les profiteurs du régime, sauf les chantres stipendiés du régime, tous ceux qui ont quelque souci de l'avenir du Québec, du Canada français en général et de son rôle dans la Confédération canadienne, ne peuvent taire leur angoisse devant la stagnation à laquelle dans tous les domaines, nous sommes condamnés, devant la déchéance qu'engendre l'inaction du gouvernement, oublieux de ses devoirs profonds.

Je n'ai pas ici à refaire un procès qui a été souvent dressé sous tel ou tel chef, procès d'un régime, procès aussi d'un système mais qu'il faudra bien reprendre un jour prochain et, cette fois-là, intégralement. Chaque semaine ou presque nous apporte une confirmation de plus de l'affaiblissement de notre système d'enseignement, surtout au niveau universitaire, de la dilapidation de nos ressources naturelles, de la tragique insuffisance de notre législation sociale, de la désaffection des masses envers un Etat trahi par ceux-là même qui devraient en assurer la montée et le rayonnement, bref de la décadence du Québec et du désarroi de son peuple.

Toutefois, cette mise en accusation du régime, pour fondée qu'elle soit, resterait stérile si elle ne s'accompagnait d'un effort systématique pour dégager les conditions d'une politique de salut. Il serait vain de consacrer toutes nos énergies au seul renversement du régime actuel si nous ne savons quoi précisément y substituer, si nous ne préparons la mise en place non pas seulement d'un autre régime mais d'une conception entièrement nouvelle de l'Etat du Québec et de sa vocation.

Des moyens

La restauration de l'honnêteté administrative et de la moralité publique, l'adoption d'une loi électorale démocratique, le rétablissement d'un climat de liberté, toutes ces mesures si nécessaires ne sont que des MOYENS et ne sauraient par elles-mêmes répondre à aucun de nos grands problèmes. Par-delà les allégeances politiques et idéologiques, tous ceux qui dans le Québec aujourd'hui — et ils sont heureusement, je le constate une fois encore, de plus en plus nombreux — tous ceux qui recherchent passionnément, avec les moyens de la dignité et de la liberté, ceux de la vérité et du progrès humain ont d'abord envers eux-mêmes et envers les autres, un devoir souverain d'honnêteté intellectuelle. J'entends par là que nous devons tous nous demander, à la lumière de ce que nous sommes et de ce que nous voulons devenir, non seulement quelle politique demain nous proposerons au peuple du Québec, mais aussi quels moyens de réaliser cette politique nous lui indiquerons.

Et la tâche n'est pas de celles que l'on improvise à la veille d'une élection, moins encore au lendemain. Elle l'est d'autant moins qu'aujourd'hui, nous ne sommes plus à l'heure des simples réformes mais d'une véritable révolution pacifique: devant les problèmes sans précédent qui nous saisissent à la gorge, devant ce défi que nous avons malgré tout les moyens de relever, il faut préparer une CHARTE NOUVELLE du Québec.

Aux solutions parcellaires, si valables soient-elles en elles-mêmes, il faut substituer enfin une politique d'ensemble, qui tienne compte non seulement des problèmes présents, mais de leur projection dans l'avenir. Il ne s'agit plus ici de réformes, il ne s'agit plus de quêter un autre sursis à l'Histoire: il s'agit de réédifier le Québec et de repenser la Confédération canadienne.

Que l'on examine en effet la situation de notre enseignement ou celle de nos ressources naturelles, notre situation économique ou nos problèmes démographiques, notre législation sociale ou les moyens financiers de l'Etat provincial, on débouche automatiquement sur la question constitutionnelle.

Connaître nos droits

Aucun redressement sérieux n'est possible, aucune politique durable ne peut être mise en oeuvre à Québec, si nous ne savons quels sont nos droits et nos moyens d'action dans l'optique de la constitution actuelle, si nous ne connaissons pas l'esprit de cette constitution, si nous ne nous posons pas au besoin la question de la revision constitutionnelle.

Les problèmes brûlants qui aujourd'hui nous pressent de toutes parts, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'ils se posent. On dira, avec raison, que s'ils revêtent une pareille acuité, c'est en raison de l'incurie des gouvernements successifs. Mais nous devons bien reconnaître que dans une certaine mesure, c'est aussi à cause du caractère vague, de l'insuffisance de la constitution du Canada, caractère et insuffisance auxquels le temps, les circonstances et la propagande ont donné du relief.

Nous n'avons chez nous que peu réfléchi sur ce fameux "Acte de l'Amérique Britannique du Nord" et nous n'avons guère mis à profit certaines des prérogatives qu'il reconnaît aux ETATS provinciaux. Ce que nous appelons "l'offensive centralisatrice" se serait moins aisément développée, si les gouvernements provinciaux avaient su agir avec dynamisme et lucidité dans une foule de domaines, si chez-nous en particulier, l'étude de la constitution et son interprétation n'avaient pas été le fait que de rares spécialistes. Nous constatons aujourd'hui que l'effort d'élaboration et d'application d'une politique à long terme, dans quelque secteur que ce soit, met fatalement en cause la question constitutionnelle. A quoi bon en effet clamer: "nous ferons ceci ou cela", si nous ne savons dans quelle mesure nous avons le droit de le faire ni dans quelle mesure nous disposerons des RESSOURCES nécessaires pour le faire.

Si nous voulons sauver Québec, assurer les conditions d'épanouissement du peuple du Québec, pouvoir demain réaliser la grande révolution pacifique indispensable, la première exigence est de redéfinir l'ETAT du Québec dans la Confédération canadienne et de préparer simultanément la revision de la constitution à la lumière des besoins nouveaux et des ETATS provinciaux et de l'ensemble confédéral. Qu'on ne se méprenne pas sur le sens des mots. Cette revision de la constitution ne procéderait pas nécessairement de la volonté de déchirer l'Acte de 1867, de détruire cet édifice constitutionnel, mais de lui redonner la pureté de lignes que son style architectural commande, de corriger les surcharges mal balancées qui le déparent et compromettent sa solidité.

La Fédération d'Etats créée en 1867 par quatre colonies britanniques d'Amérique était dotée d'une constitution sanctionnée par le parlement impérial de Londres. Cette constitution, L'Acte de l'Amérique britannique du Nord est toujours en vigueur, comme vous le savez, mais il s'affirme une tendance croissante à la centralisation de la part du gouvernement fédéral. Si le mouvement amorcé voici un quart de siècle surtout, devait se précipiter, s'intensifier, si l'offensive centralisatrice devait se poursuivre et gagner chaque jour du terrain, il n'y aurait que deux conséquences possibles: la disparition de la Fédération et sa transformation en Etat unitaire ou l'éclatement de l'ensemble canadien.

Une époque révolue

Dans les domaines fiscal, social, culturel même, le gouvernement fédéral a violé à plusieurs reprises et continué de violer l'esprit et le texte du pacte constitutionnel, avec la complicité bien souvent des Etats provinciaux, avec la complicité — il faut bien le dire — des gouvernants du Québec même.

Il est arrivé dans le passé que les ETATS provinciaux pouvaient compter sur le Conseil privé pour calmer les appétis centralisateurs d'Ottawa, voire pour condamner telle ou telle législation centralisatrice. Cette époque est révolue. Et en un sens nous devons nous réjouir de n'avoir plus à résoudre nos problèmes qu'entre Canadiens. Mais cela entraîne de la part de tous les ETATS provinciaux et de la part du Québec en particulier, un redoublement de vigilance.

Cette vigilance, on ne peut pas dire que nos dirigeants l'aient guère manifestée depuis le déclenchement de la nouvelle offensive centralisatrice. Je pense par exemple à l'institution par le gouvernement fédéral de l'assurance chômage qui est évidemment du ressort des ETATS provinciaux Or, ce qu'il a de plus fantastique, c'est que sur un point important comme celui-là, la constitution a été ce fait amendée par un simple échange de correspondance entre les premiers ministres de l'époque, MM. King et Godbout, sans que le Parlement provincial ait jamais été consulté.

Puis, il y a eu toute une série d'empiètements du fédéral, redoutables dans leurs conséquences, depuis le domaine des pensions de vieillesse à propos de laquelle on a amendé la constitution en 1951 jusqu'aux octrois aux universités en passant par le chômage, les allocations familiales, l'assurance-santé et naturellement le renforcement des positions d'Ottawa dans le domaine fiscal. Nous ne cessons de nous éloigner des articles clés que sont les articles 91 et 92 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, nous ne cessons de nous éloigner de l'esprit qui a inspiré le pacte de 1867.

Révision déjà en cours

La revision constitutionnelle? elle est DEJA EN COURS mais clandestinement, sans heurter DE FRONT les prérogatives des ETATS provinciaux: encore 25 ans de ces empiètements fort habilement présentés face à une résistance toujours plus faible et la Fédération canadienne aura fait place à un Etat unitaire où les provinces ne seront guère plus que des divisions administratives.

Et je crois nécessaire ici d'évoquer cette déclaration de la commission Tremblay:

"Une situation comme celle qui a été faite à la province de Québec dans les années qui ont suivi la mise en vigueur des pensions de vieillesse, qui lui est faite encore aujourd'hui par les subventions fédérales aux universités et par les ententes fiscales est incompatible non seulement avec le

(Suite à la page 4)

Archives de la Ville de Montréal

(Suite de la page 3)

droit constitutionnel et le fédéralisme mais avec les exigences élémentaires de la justice distributive."

Oui, je sais très bien qu'il ne suffit pas ici de mettre en cause l'offensive centralisatrice du gouvernement fédéral. Dans la plupart des domaines où il est entré, une action s'imposait que les gouvernants des ETATS provinciaux n'ont pas su généralement entreprendre ou qu'ils n'avaient pas les moyens d'entreprendre. Certains diront encore — car il y a encore des gens pour y croire — que si les dégâts ont été limités en ce qui concerne la province de Québec, c'est grâce à M. Duplessis.

Eh! bien, parlons-en donc un peu de l'autonomisme de M. Duplessis. N'est-il pas à craindre qu'il se révèle à la longue la plus sinistre farce de toute notre histoire politique? L'homme et le régime dont toutes les mesures ont tendu à rendre odieuse l'autonomie au peuple du Québec, à la rendre odieuse en particulier aux masses ouvrières et aux intellectuels, pourra-t-on longtemps encore sérieusement dire qu'ils ont servi la cause de l'ETAT provincial?

Autonomiste, le chef de gouvernement qui refuse de s'occuper du chômage en affirmant que c'est un sujet qui ressortit au fédéral!

qui refuse sous le même prétexte de s'occuper du problème grave de l'immigration!

qui a accepté l'amendement à la constitution sur les pensions de vieillesse!

Autonomiste, le premier ministre qui a laissé Ottawa créer des allocations familiales que le Québec pouvait et devait créer!

qui laisse nos universités dans un état de dénuement tel que demain elles seront forcées de se tourner vers Ottawa.

Autonomiste, le chef de gouvernement qui persiste à maintenir le fonctionnarisme provincial en état d'infériorité par rapport à son équivalent fédéral!

Autonomiste, le chef de gouvernement qui vient encore de refuser une intervention à Ottawa pour l'indication de l'origine ethnique lors du prochain recensement, sous le prétexte qu'il faut "respecter l'autonomie du fédéral" alors que sur cette question les ETATS provinciaux ont le droit élémentaire d'exprimer leurs revendications!

Autonomiste, le premier ministre qui s'est refusé pendant des années à créer un impôt provincial sur le revenu, qui a ridiculisé ce projet quand il lui fut soumis par la Chambre de commerce de Montréal et qui ne s'y est résigné que sous la pression et les démarches de quelques personnalités éminentes!

Par son inaction, son incurie, le régime de l'Union nationale a facilité l'entrée du gouvernement fédéral dans une foule de domaines et a naturellement amené ce gouvernement à rechercher aux dépense des provinces de nouvelles sources de revenus pour défrayer ses nouvelles obligations. Par sa politique rétrograde, le régime a créé dans une grande partie de l'opinion une terrible désaffection envers la cause pourtant sacrée de l'autonomie.

Le problème fiscal

Il n'est qu'UN SEUL domaine où le gouvernement actuel a adopté une attitude objectivement autonomiste, une attitude qui de fait a servi l'Etat provincial en préservant l'avenir: c'est celui du problème fiscal. Qu'on n'aille pas croire pour autant que cette attitude de lui a été inspirée par une haute conscience de ses devoirs mais bien par la nécessité de se procurer un tremplin électoral. Le régime de l'Union nationale avait besoin, pour masquer son incurie et ses turpitudes, d'une façade alléchante; il avait besoin pour faire oublier l'échec de son administration d'une manoeuvre de diversion.

Or, la question constitutionnelle préoccupe encore fort heureusement une grande partie de l'opinion canadienne-française; l'autonomie parle encore fort heureusement au coeur de la plupart des Canadiens français — c'était encore plus vrai avant que l'Union nationale en fasse l'exploitation que l'on sait.

Et il a suffi de créer la Commission Tremblay sur les problèmes constitutionnels pour ranimer la flamme qui brûle toujours en leur âme.

Pour des motifs purement intéressés, purement électoraux, ce régime a pris la figure d'un paladin de l'autonomie et se livrant à une exploitation honteuse d'une question qui devrait pourtant rester hors du domaine des querelles partisanes, il a consolidé son pouvoir pour le plus grand malheur du peuple du Québec et de l'autonomie du Québec.

Et le citoyen du Québec, pour répondre à leur idéal de toujours, a même consenti de payer pour l'autonomie, le prix exorbitant d'un mauvais gouvernement pendant de trop nombreuses années.

Et s'il y a un quart de siècle que le gouvernement fédéral tente d'accroître ses prérogatives aux dépens des ETATS provinciaux, il y a presque aussi longtemps que le régime duplessiste se fait le complice de cette opération en minant de l'intérieur l'attachement des Canadiens français à l'autonomie.

Quand il y aura lieu de faire le bilan des responsabilités, il sera difficile de distinguer les artisans directs de l'abandon, tel le régime Godbout des années 1939-44 des "faux-résistants", les exploiteurs de l'autonomie qui sont étrangement les affameurs d'universités et les liquidateurs de nos ressources naturelles au bénéfice de l'étranger. Que l'on cesse donc à la fin de considérer M. Duplessis comme le grand défenseur de notre autonomie! que l'on cesse donc de jouer le jeu de l'Union nationale et de se laisser acculer ou à renoncer à l'autonomie ou à appuyer le régime qui prétend la servir mais en fait l'affaiblit presque autant que tout autre, et d'une façon plus sournoise.

Une fois constatée son attitude de refus en matière fiscale, là s'arrête le réalisme sain. Les motifs profonds de cette attitude, c'est le peuple du Québec qui les a sentis vibrer en lui-même, et c'est le peuple qui a crié son refus tellement fort que sa voix a entraîné celle de son supposé chef.

Et ce pauvre peuple, il n'avait pas l'embarras du choix pour traduire sa volonté de conservation. Un parti politique promettait l'abandon systématique, la déchéance absolue. Que restait-il sinon le risque du jeu? —

Tendance centralisatrice

Favorisée donc par l'inconscience ou la négligence de trop de gouvernants provinciaux, la tendance du gouvernement fédéral à s'accaparer toujours plus de pouvoirs s'est développée au point que l'esprit de la constitution a été faussé, que le système même du fédéralisme est en jeu. Et ici, je crois nécessaire de citer une autre considération du rapport de la commission Tremblay:

"Par le jeu combiné de sa politique sociale et de sa fiscalité, le gouvernement fédéral est en voie de remodeler et d'uniformiser d'un bout à l'autre du pays les cadres sociologiques de la culture. Si les deux groupements culturels qui ont donné au Canada ses institutions sociales, juridiques et politiques, le laissent imposer définitivement la politique dans laquelle, depuis une trentaine d'années, il s'est engagé graduellement, ils se vouent eux-mêmes à l'assimilation, c'est-à-dire à la fusion dans un tout nouveau".

C'est donc dire, Mesdames, Messieurs que le problème auquel nous avons à faire face, dépasse infiniment celui de la répartition des sources de revenus. Cette répartition ou le règlement de la question fiscale n'ont d'importance que parce qu'ils CONDITIONNENT l'exercice par les ETATS provinciaux de leurs pouvoirs SOUVERAINS, que parce qu'ils sont un des moyens fondamentaux de l'AFFIRMATION DU FEDERALISME. C'est tout l'édifice fédéral qu'il faut repenser, qu'il faut adapter, à la lumière de l'ESPRIT DES CONSTITUANTS DE 1867, aux conditions nouvelles. Et il serait peut-être temps que beaucoup chez-nous qui parlent de respect des droits de l'homme et de respect de la démocratie se rappellent enfin que le fédéralisme est précisément dans l'ordre constitutionnel comme dans l'ordre politique l'instrument par excellence d'une démocratie humaniste, surtout dans un pays multi-ethnique.

La voie de la centralisation dans laquelle le gouvernement fédéral a engagé ce pays est à long terme la voie de la servitude, sans compter qu'elle est aussi pour le Québec le moyen le plus sûr de la disparition progressive de ses valeurs fondamentales. C'est le Canada français qui a fait qu'en 1867, ce pays est devenu FEDERATION D'ETATS et non pas Etat unitaire: aujourd'hui, il appartient à l'Etat du Québec, expression politique du Canada français d'assurer le retour à cette notion essentielle du fédéralisme, gage de progrès humain et de liberté non seulement pour lui mais pour le Canada entier.

Rouvrir le débat

Que faut-il conclure de cette situation, du fait que chaque fois où la constitution a été violée elle l'a été en définitive au bénéfice du pouvoir fédéral? Il faut en conclure que les ETATS provinciaux doivent CESSER d'être RELEGUES sur la DEFENSIVE et ROUVRIR EUX-MEMES A PLEIN LE DEBAT CONSTITUTIONNEL.

Sans doute, est-il périodiquement question dans les milieux fédéraux de la revision de la Constitution: nous pouvons être assurés qu'Ottawa ne tentera pas de sitôt de s'y engager ou en tout cas ne le fera que le jour où il aurait acquis la conviction que cette revision se fera massivement à son avantage.

Le gouvernement fédéral n'a aucun intérêt actuellement et dans les années prochaines à poser globalement la question, à rechercher un règlement d'ensemble du problème constitutionnel. Par l'usage qu'il fait des clauses imprécises de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord par le chantage auquel un surplus de revenus lui permet de se livrer à l'endroit des provinces, par la faiblesse ou l'inconscience de la plupart des gouvernements provinciaux, le gouvernement fédéral est en mesure de miner progressivement l'esprit de la constitution, de traduire la fédération canadienne progressivement en vaste Etat unitaire, de réduire peu à peu les ETATS provinciaux en vassaux.

Cette tâche en est une de longue haleine et aussi longtemps que le pouvoir fédéral ne croira pas l'avoir suffisamment réalisée, il se gardera bien de poser la question fondamentale de la constitution, ce qui risquerait de remettre en question une partie des résultats acquis.

Ce sont les ETATS provinciaux qui ont intérêt, un intérêt primordial à rouvrir le plus tôt possible le débat constitutionnel. Il serait puéril en effet de s'imaginer pouvoir dans les conditions actuelles lutter à armes égales avec Ottawa, empiéter sur les domaines qu'il considère siens, comme lui, empiète dans les domaines réservés aux provinces. D'ailleurs, vous le comprenez, il s'agit ici de bien autre chose qu'une mesquine rivalité entre tel ETAT provincial et le gouvernement fédéral.

Un édifice confédéral

Il s'agit de définir lucidement les conditions de l'ensemble canadien de demain, cet ensemble qui, encore une fois, N'EST PAS UN ETAT UNITAIRE mais un édifice CONFEDERAL, fruit de l'accord d'un certain nombre d'ETATS, qu'on qualifie de "provinciaux" mais qui ont eu historiquement la priorité et conservent juridiquement la primauté. Voilà des vérités fondamentales qu'il importe de rappeler face à l'enseignement de toute une école qui a voulu faire croire à la primauté de l'Etat fédéral et s'efforce de répandre la fausse image d'un Canada qui aurait l'allure d'une pyramide dont le gouvernement fédéral serait le sommet.

L'imprécision de la constitution, les empiètements du gouvernement fédéral et la faiblesse de trop de gouvernements provinciaux ont fait que le Canada présente aujourd'hui l'aspect d'un régime hybride mi-fédéral mi-unitaire avec une affirmation croissante de l'élément centralisateur. Au rythme où vont les choses, il suffirait d'un quart de siècle, — et c'est bien vite passé, — pour que ce qui reste chez-nous de fédéralisme ait vécu, pour que notre système constitutionnel soit devenu dans les faits celui d'un Etat unitaire.

Dans huit ans, il y aura un siècle que l'Acte de l'Amérique britannique du Nord est entré en vigueur, que la fédération canadienne a commencé d'exister. Or, ce siècle a vu de tels bouleversements, une évolution si profonde dans les ordres les plus divers que cela seul appelle une revision de la constitution. Et nous savons qu'elle se fera tôt ou tard. Ce que nous ne savons pas, c'est dans quel sens elle se fera si les ETATS provinciaux ATTENDENT que l'initiative vienne d'Ottawa... ou plutôt NOUS PRESSENTONS TROP dans quel sens elle se ferait alors. Si par contre, les ETATS provinciaux ou au moins une majorité d'entre eux prennent l'INITIATIVE d'ouvrir le débat, les chances seront grandes alors que nous connaissions un nouveau fédéralisme, un fédéralisme réel adapté aux besoins nouveaux et tenant compte, dans la répartition des pouvoirs, des exigences nouvelles. Revision, — je le répète sciemment — qui doit s'entendre dans le sens bien précis, de "retour à l'état fédératif et à la philosophie qui l'a inspirée.

Nos pouvoir, nos revenus

Enseignement, recherche, législation sociale politique des ressources naturelles, immigration, santé, bref tous les domaines-clés de la vie de la communauté commandent la mise en oeuvre au Québec d'une politique à long terme. Mais le Québec, pas plus que les autres ETATS provinciaux, n'est en mesure de se donner une politique salvatrice dans l'un quelconque de ces domaines si le problème numéro 1, n'est pas résolu, à savoir: quels sont, dans chacun de ces secteurs comme dans tous les autres, les pouvoirs de l'Etat provincial; deuxièmement, de quels revenus l'Etat provincial; est-il assuré de jouir pour exercer pleinement les pouvoirs qui lui sont impartis?

Encore une fois, il est possible d'appliquer telle ou telle réforme même sans revision constitutionnelle, tout comme il est possible d'éviter l'opération à un grand malade au moyen de médicaments divers. Mais à quoi bon, endormir le mal pour un temps, si on sait qu'il réapparaîtra PLUS AIGU? C'est là une formule bonne tout au plus pour les incurables et je veux croire que ce n'est le cas ni de l'ETAT du Québec, ni de l'ensemble canadien.

C'est toute la différence entre une série de réformes et une révolution intérieure, entre la mise en accusation du seul régime et la remise en question du système lui-même. Je pense, voyez-vous, que nous avons envers nous-mêmes, envers le Québec, envers le Canada entier, le devoir impérieux de la lucidité et du courage et que, si une chance est donnée de libérer l'ETAT provincial du régime qui l'opprime et le corrompt, il faut la saisir cette chance, passionnément, pour ouvrir enfin les voies de l'avenir.

Ce serait une bien maigre satisfaction de se dire qu'on a restauré l'honnêteté et la liberté si on n'a pas su faire servir ces valeurs fondamentales, recouvrées, à la réalisation d'un grand dessein, si, faute d'imagination et d'audace, on a laissé s'aggraver le problème fondamental. Car d'autres un jour auront à le résoudre ou plutôt se verront forcés peut-être d'accepter une solution néfaste et seront en droit de s'interroger sur l'intelligence et le courage de leurs prédécesseurs.

Et cette revision constitutionnelle s'impose d'autant plus que nous serons autrement acculés à livrer sans arrêt des batailles partielles qui risquent de se transformer en autant de défaites. Il n'est que de voir comment les choses se passent depuis un quart de siècle. Jamais, le gouvernement fédéral comme tel n'a mis en question la réalité des ETATS provinciaux, leurs prérogatives essentielles, mais en invoquant l'urgence de la situation, en profitant de l'inaction des provinces ou de leur pénurie de ressources, en exploitant l'ignorance de l'opinion, il est entré dans divers domaines que les textes ou l'esprit de la constitution réservent aux ETATS provinciaux.

Et ainsi je le disais plus haut, sans trop de bruit, il la pratique dans les faits la revision constitutionnelle. Il évite prudemment d'ouvrir le débat au fond, d'engager une bataille d'ensemble avec tous les ETATS provinciaux, mais il fait lentement, sans heurt, glisser l'ensemble canadien vers une réalité unitaire. Non, sachons-le bien, ce n'est pas le gouvernement fédéral qui engagera ouvertement le processus de la revision constitutionnelle.

Il a les moyens d'exercer un chantage discret mais réel, indirect mais puissant. L'affaire des octrois fédéraux aux universités en est un éloquent exemple. Et plus la solution à ce problème tardera, plus les millions accumulés à Ottawa exerceront sur nos universités une attraction légitime, deviendront un jour un aimant irrésistible. Ou le problème sera résolu — et il ne peut l'être valablement que dans le cadre d'une revision globale de la constitution — ou bien les "millions" eux finiront bien un jour par trancher le débat dans le sens que vous devinez.

Personne ne sera demain en mesure d'appliquer une grande politique à Québec et le Québec ne sera pas en mesure de jouer son rôle DANS L'ENSEMBLE CANADIEN si la constitution n'est pas revisée, et cette revision devra se faire avec le souci premier de l'épanouissement des deux grandes communautés ethniques de ce pays. Car le respect des droits de l'homme, des droits du citoyen est étroitement lié au respect des droits des collectivités auxquelles appartient ce citoyen. Et c'était d'ailleurs le rêve des auteurs de notre constitution de 1867.

Et s'il est un Etat provincial qui a des raisons profondes de vouloir cette revision de la constitution, c'est bien le Québec. Tous ceux qui dans cette province aujourd'hui aspirent à mettre fin au régime actuel, c'est bien parce qu'ils veulent donner aux citoyens du Québec une politique de progrès humain dans tous les ordres. Eh! bien, dès l'instant où on veut dépasser le niveau des réformes partielles, on constate que l'application d'une politique à long terme est étroitement conditionnée par le problème constitutionnel...

En ajourner la solution, rechercher sur un point donné, une solution temporaire, c'est peut-être se donner le change à soi-même et, pour un temps, le donner aux autres. Ce n'est rendre service ni au Québec ni au Canada parce que cela aboutit simplement à reporter l'échéance, à retarder "l'opération", à aggraver le problème en le laissant pourrir. Chaque année qui passe rend plus urgente cette revision mais risque aussi de la rendre difficile.

Quelques principes

Mais cette revision, dans quel esprit, dans quel sens, la faire? Il faut tenir compte, dans cette entreprise fondamentale, de quelques principes souverains qui sont les suivants:

(Suite à la page 9)

(Suite de la page 4)

1) les ETATS qui librement se fédèrent ont la PRIMAUTE sur le trait d'union fédéral;
2) La fédération au Canada n'a pas seulement valeur JURIDIQUE d'entente entre ETATS, mais aussi valeur PSYCHOLOGIQUE D'ENTENTE entre DEUX COMMUNAUTES, d'où il découle l'EGALITE de droits entre Canadiens français et Anglais PARTOUT dans ce pays et non pas dans le seul Québec;
3) ne doivent être consentis au gouvernement fédéral que les pouvoirs strictement requis pour les fins d'harmonisation dans certains domaines techniques et la répartition des revenus doit être repensée en fonction de la PRIMAUTE des ETATS provinciaux.

Dans l'application de ces principes, deux notions doivent nous guider.

La première, c'est que les ETATS provinciaux possèdent seuls véritablement la REALITE D'ETATS et que le gouvernement fédéral est un instrument de coordination à leur service. La deuxième — et qui découle de la précédente — c'est qu'il faut traduire dans les faits la conception de l'ensemble canadien comme une Confédération d'Etats et non pas comme des demi-Etats constamment affaiblis par le Minotaure fédéral.

On me permettra d'invoquer ici encore le rapport de la Commission Tremblay, ce rapport que notre gouvernement "autonomiste" s'est empressé de mettre sous le boisseau tellement il constitue en réalité une condamnation cinglante de l'incurie du régime de l'Union nationale. Voici ce que dit la Commission:

1) L'Etat fédératif n'est pas constitué d'un seul mais de plusieurs gouvernements, responsables, chacun pour sa part, mais ensemble, de la totalité du bien-commun. L'Etat canadien n'est donc pas le gouvernement central seul ni les provinces seules, mais le gouvernement central et les provinces agissant chacun en son domaine propre et de sa propre autorité, mais d'une manière coordonnée dans les cadres du droit constitutionnel. Les provinces sont tout autant que le gouvernement central, parties de l'Etat et comme telles ont une dignité, des droits et des privilèges identiques.
2) l'AUTONOMIE provinciale est une notion POLITIQUE et non simplement administrative ou fiscale. Elle est aux parties constituantes d'un Etat fédératif ce que la SOUVERAINETE est à l'Etat lui-même. Et par rapport à ce statut politique, l'autonomie fiscale et financière est un moyen. C'est donc fausser l'une des idées maîtresses du régime fédératif que d'assimiler l'autonomie des provinces à la simple autonomie financière, sans égard à la provenance et au mode d'acquisition des fonds".

Voilà quelques réflexions capitales qui soulignent clairement la SOUVERAINETE des ETATS provinciaux dans leur ordre et dégagent nettement le sens, le contenu de l'autonomie qui est un attribut essentiel hor duquel l'ETAT provincial cesse d'exister.

Primauté des Etats provinciaux

Primauté des ETATS provinciaux. Ce premier principe est posé par l'Histoire d'abord, puisque ce sont ces ETATS qui ont librement décidé de se donner un instrument de coordination, instrument qu'il convient d'appeler GOUVERNEMENT FEDERAL et non pas ETAT FEDERAL. Ce principe découle aussi de la constitution actuelle elle-même puisque les pouvoirs reconnus aux Etats provinciaux sont ceux qui intéressent le plus directement la formation du citoyen et l'évolution de la collectivité: l'enseignement, le droit civil, le mariage, la propriété, etc.

Et ce n'est pas parce que cette primauté a été battue en brèche depuis quelques années, qu'elle a cessé d'être fondée historiquement, juridiquement et psychologiquement. Nous avons plus que tous autres, il est vrai, intérêt à la réaffirmation de cette primauté, mais en la défendant nous rendons service à tous les autres ETATS provinciaux, car s'ils devaient perdre moins que nous au processus de centralisation, à l'effondrement de l'édifice fédéral, ils y perdraient aussi, sur le plan humain et sur le plan matériel, des valeurs inestimables.

Entente entre les deux grandes communautés ethniques ou plus justement entre les deux nations qui constituent ce pays. — Il est incontestable qu'en 1867, pour tous ceux des hommes politiques canadiens qui préparèrent la fédération, celle-ci représentait une sorte de pacte entre les deux races au moins autant que l'association de divers Etats.

Que techniquement, "l'Acte" soit une loi du parlement britannique, voilà qui ne change rien au fait fondamental d'un véritable contrat implicite entre les deux éléments ethniques. D'innombrables témoignages de ceux qu'on appelle les "Pères de la Confédération" le prouvent. Davantage, il est un article de la constitution elle-même — article 93 — qui prévoit l'intervention du gouvernement central dans les cas où les droits scolaires d'une minorité seraient brimés. Vous savez que les rares fois où cet article a été invoqué, Ottawa s'est bien gardé en fait, d'intervenir car chaque fois, c'était une minorité française qui était en cause. Il n'empêche que cet article traduit bien la volonté des auteurs du document de ne pas faire une "réserve québécoise", traduit bien leur sentiment de bâtir un ensemble dans lequel les deux éléments ethniques auraient strictement les mêmes droits dans une région ou l'autre.

Sous cet aspect du moins, l'esprit du pacte a été gravement trahi. Il importera, dans le futur texte constitutionnel, d'inscrire clairement ce principe qui tait qu'au-delà d'une association d'Etats provinciaux, il y a un pacte entre les deux groupes ethniques et qui veut que l'égalité des droits ne soit pas une réalité dans une seule province mais dans l'ensemble canadien.

Les pouvoirs fédéraux

Enumération RESTRICTIVE des pouvoirs du gouvernement fédéral. — Trait d'union et instrument de coordination, ce gouvernement ne doit exercer que les seuls pouvoirs correspondant à sa vocation. Cela veut dire, d'une part, certains grands domaines DELEGUES par les ETATS provinciaux: essentiellement affaires étrangères, défense, monnaie, douanes; d'autre part, les pouvoirs nécessaires à assurer l'harmonisation des politiques économiques, des moyens de transport et de communication, etc. Et je dis bien "harmoniser", non pas supplanter.

C'est en toute liberté et souverainement que les Etats provinciaux ont pris et prendront la décision de déléguer au gouvernement fédéral certains pouvoirs particuliers comme ceux que j'ai évoqués et de lui confier limitativement une tâche d'harmonisation des politiques en quelques domaines d'ordre économique et technique. Les ETATS provinciaux devront retenir strictement tout le reste en continuant d'exercer une surveillance vigilante sur la façon dont le gouvernement fédéral exercera les pouvoirs qui lui auront été confiés.

Transformer le Sénat

La notion de Confédération d'Etats appelle d'ailleurs une transformation du Sénat qui est actuellement un organe sans aucune justification propre. Celui-ci doit être la Chambre qui dans le parlement f'déral traduit, illustre précisément la nature fédérale du pays, donc être composé de représentants désignés par les Etats provinciaux au lieu d'être une réplique anachronique de la Chambre des lords de Grande-Bretagne.

A partir de cette division des pouvoirs, compte tenu des pouvoirs que les Etas provinciaux auront accepté de déléguer au gouvernement fédéral, une répartition nouvelle des sources de revenus s'imposera évidemment. Déjà, nous constatons tous les jours que la formule présente, si l'on peut qualifier de formule cet ensemble de recettes improvisées, est à la fois illogique, inefficace et injuste pour les Etats provinciaux. Ceux-ci n'ont pas les moyens de remplir les pouvoirs qui sont encore les leurs, cependant que le gouvernement fédéral dispose de plus de ressources qu'il en faut pour administrer les domaines de son ressort.

Cette situation est le danger le plus redoutable pour le fédéralisme canadien car elle permet au gouvernement fédéral de jouer les Mécène et les régimes progressifs en offrant aux Etats provinciaux ou directement à des institutions, des subventions qui lui sont un moyen déguisé d'entrer toujours plus avant dans les domaines relevant des provinces.

Le jour où ses sources de revenus seront strictement limitées, le gouvernement fédéral éprouvera moins la tentation de distraire une partie de ses ressources à des manoeuvres centralisatrices, cependant que les ETATS provincaux disposeront davantage des moyens d'exercer pleinement leur rôle. Je sais que certains répliqueront ici que le régime actuel à Québec eut-il un budget deux fois supérieur à ses ressources présentes, ne ferait rien de plus pour l'éducation, la législation sociale, etc. Je répondrai que c'est là une question à régler ENTRE NOUS, entre citoyens du Québec, et je n'accepte pas d'attendre des autres le salut du peuple du Québec, la rénovation de l'ETAT provincial.

Mauvais argument

Cet argument est d'ailleurs souvent invoqué au point que, dans des moments de colère et d'indignation compréhensibles, certains des nôtres seraient disposés à faire bon marché de l'ETAT provincial et à attendre d'un puissant ETAT unitaire la solution à nos problèmes.

Ce serait de notre part un bien étrange aveu d'impuissance et cela risquerait de compromettre tout l'avenir du Québec. Il faut cesser de penser uniquement en fonction du régime Duplessis ou de tout autre régime, d'être autonomiste quand il y a à Québec un régime progressif et de faire chorus aux centralisateurs lorsque le gouvernement de Québec a la figure de celui que nous connaissons.

Veut-on, par dégoût du régime actuel, lier les mains à tous les gouvernements qui viendront? Veut-on pour empêcher le régime actuel d'abaisser le peuple du Québec, interdire demain à un autre régime les moyens de le relever? En raisonnant comme certains, on authentifie l'imposture de l'Union nationale, on parait prendre pour acquis qu'elle incarne vraiment l'autonomie du Québec, puisqu'on se montre prêt à condamner cette autonomie même avec l'Union nationale, qu'on est disposé à se venger contre le Québec lui-même du régime qui opprime le Québec.

Ces colères puériles ne sont pas à la hauteur d'hommes qui aspirent à sauver Québec, à lui permettre de jouer tout son rôle dans l'ensemble canadien. Je ne sache pas que dans aucun pays indépendant, même à l'heure des régimes les plus dégradants ou les plus veules, l'opposition ait mis en question l'indépendance du pays et attendu de l'extérieur son redressement.

De la même façon, nous devons avoir assez de hauteur de vision pour ne pas mettre en question l'autonomie sacrée de l'ETAT provincial parce que le régime que nous abhorrons se couvre de cette autonomie, en exploite la résonnance dans le peuple. Il faut plutôt démasquer son jeu, démontrer — et Dieu sait que ce n'est pas difficile — comment le régime compromet cette autonomie, comment Ottawa n'a pas eu, depuis la création de la Fédération, de plus précieux allié chez nous que le régime appelé par dérision l'Union nationale.

Précieux allié pour Ottawa en ce sens qu'il a rendu pour beaucoup l'autonomie exécrable en raison de l'exploitation électorale qu'il en a fait, d'abord et aussi en raison de la politique rétrograde et de l'administration corrompue que le même régime qui se prétend rempart de l'autonomie, ne cesse de pratiquer.

Autonomie dynamique

Certes, on dira que sur un point au moins, le gouvernement actuel a servi la cause de l'autonomie en refusant les fameuses ententes fiscales. Et il est vrai que là-dessus, il a objectivement rendu service à l'ETAT provincial et à la Fédération.

Mais ce geste a été dicté par des considérations purement ELECTORALES, nous le savons trop, et loin d'associer l'opinion de la province à sa politique sur ce point, loin de rendre populaire cette résistance, loin d'en faire la résistance d'une population consciente de la valeur DYNAMIQUE, CONQUERANTE de l'autonomie, le régime a persisté à joindre constamment à ses protestations autonomistes, la politique la plus néfaste que nous ayons connue depuis les dernières années du régime Taschereau.

Dieu sait pourtant combien il aurait été facile de pratiquer une politique rayonnante, de démontrer dans les faits que non seulement l'autonomie n'est PAS un obstacle à une politique de progrès, à une administration efficace et dynamique, mais qu'elle en est la meilleure voie. Avec les ressources humaines et matérielles de cette province, il était possible et IL RESTE POSSIBLE de faire de l'ETAT provincial de Québec l'exemple éclatant de l'épanouissement d'une communauté originale en Amérique du nord.

C'est d'autant plus facile que fondamentalement, le peuple reste malgré tout vivement intéressé aux questions constitutionnelles, que ses élites en sont vivement préoccupées comme le signale encore dans son rapport la commission Tremblay:

"Jamais, semble-t-il, les citoyens du Québec ne s'étaient livrés à un pareil examen de leurs forces et de leurs faiblesses; jamais ils n'avaient pris une conscience aussi aiguë de la gravité des problèmes constitutionnels et de la nécessité de leur trouver le plus rapidement possible des solutions satisfaisantes".

A l'équilibre des pouvoirs, doit correspondre une nouvelle répartition des revenus. Il faudra établir celle-ci à partir de l'importance des pouvoirs reconnus aux ETATS provinciaux d'une part, au GOUVERNEMENT fédéral de l'autre, et cela en fonction de l'évolution prévisible. Trop longtemps nous nous sommes satisfaits de solutions provisoires aux problèmes immédiats: cette constitution nouvelle de l'ensemble canadien doit inclure les moyens de solution à long terme aux problèmes fondamentaux.

Il s'agit de sortir de l'illogisme, de l'insécurité et, dans certains cas, de l'hypocrisie pour bâtir un fédéralisme canadien humanisant et efficace. Des Etats provinciaux dynamiques et progressifs, un instrument de coordination strictement cantonné dans son rôle, l'égalité de fait des deux communautés dans tout le pays et sur tous les plans: voilà qui fera de l'ensemble canadien une REALITE féconde et pourait avoir valeur d'exemple salutaire.

Constitutions provinciales

Mais cette revision de la constitution de la fédération canadienne appelle, comme son corollaire indispensable, l'adoption par les Etats provinciaux de LEUR PROPRE CONSTITUTION. Nous en trouvons les germes dans "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord", mais le moment est venu que nos Etats se donnent leur propre constitution.

Cette charte est nécessaire pour consacrer dans un document distinct les pouvoirs et l'organisation de l'ETAT provincial; elle l'est également POUR ARRACHER enfin AUX LUTTES PARTISANES certaines questions, certaines valeurs qui doivent à tout prix y échapper. C'est l'équivoque de l'actuelle constitution canadienne et l'absence d'une théorie du fédéralisme tout aussi bien que l'impudeur de certains politiciens qui ont jeté dans le débat, l'autonomie provinciale, qui ont permis que puissent être remises en question les conditions premières de notre surviance.

Et il en ira ainsi tant et aussi lontemps que nous ne posséderons pas une constitution du Québec et les organes nécessaires pour en assurer le respect et en préciser au besoin l'interprétation. Que d'énergies perdues chez nous depuis des années faute d'une constitution canadienne plus précise, il est vrai, mais faute tout autant de l'absence d'une CONSTITUTION DU QUEBEC.

Tôt ou tard, l'exercice d'une communauté ethnique est menacée si un certain nombre de VALEURS FONDAMENTALES ne sont pas considérées comme DEFINITIVEMENT ACQUISES, si un certain nombre de prérogatives et d'institutions ne sont pas considérées comme SACREES. Rien ne l'illustre mieux que les discussions ouvertes chez nous depuis une quinzaine d'années au sujet de l'autonomie provinciale, discussions entre partis politiques puis entre groupes et publications de toutes sortes. Le résultat, vous le savez, a été d'affaiblir chez beaucoup l'attachement à l'autonomie, justement parce que celle-ci était défendue verbalement et bruyamment, par un parti qu'ils abhorraient. Le résultat a été aussi, a été même de rendre certains des nôtres, adversaires de cette autonomie qu'ils ont trop légèrement identifiée aux mesures rétrogrades du régime. Pas plus que dans les Etats pleinement souverains l'indépendance n'est jamais accaparée par un parti politique qui en fasse sa chose, pas plus chez nous l'autonomie de l'Etat provincial ne devait être mise en question, ne devrait devenir en apparence la CHOSE d'un parti politique.

Accord unanime

Or, pour cela, c'est-à-dire pour préserver la condition première de notre durée, il n'y a qu'un moyen: doter l'Etat du Québec d'une constitution où soient consacrés quelques principes intangibles, l'autonomie au premier chef. Là-dessus, il doit y avoir ACCORD ABSOLUMENT UNANIME de toutes les tendances, de toutes les formations.

La façon la plus efficace d'amener une revision de la constitution canadienne, c'est en effet que les Etats provinciaux commencent par se donner officiellement leur propre constitution. Qui dit **"ETAT"**, à quelque niveau que ce soit, dit **"CONSTITUTION"**. D'ailleurs, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord le reconnait puisqu'il dit, en toutes lettres, que les provinces ont le droit de modifier leur constitution comme elles l'entendent sauf en ce qui a trait à la fonction de lieutenant-gouverneur.

On ne saurait ouvrir au fond le débat sur la revision de la constitution de l'ensemble canadien qu'à partir d'une clarification de la situation présente. Et la meilleure manière d'y arriver, c'est de rédiger la charte des ETATS provinciaux. Que chacun de ceux-ci mette en forme de la façon qui lui paraitra le plus appropriée les droits reconnus aux Etats provinciaux par l'Acte de 1867 en leur donnant la plus large extension possible.

Ces droits des Etats provinciaux, ils sont énumérés dans les articles que vous connaissez bien, notamment 92, 93, 94, 95 mais aussi dans un grand nombre d'autres.

Et on retrouve aussi, ici et là, éparses dans les Statuts de la Province, des dispositions qui ressemblent à des textes constitutionnels.

Ils comportent au premier chef la propriété du sol de la province, la juridic-

(Suite à la page 10)

Archives de la Ville de Montréal

(Suite de la page 9)

tion exclusive sur l'enseignement, la propriété et les droits civils, l'institution municipale, l'administration de la justice, le droit à l'impôt sur le revenu et aux contributions directes en général, la législation sur les corporations et sociétés oeuvrant dans le cadre de la province, l'agriculture et même, dans une large mesure, l'immigration, le bien-être social, la santé et la législation ouvrière.

Cette seule énumération donne la mesure de l'importance des pouvoirs de l'ETAT provincial et la mesure aussi des EMPIETEMENTS auxquels s'est livré depuis un quart de siècle le gouvernement fédéral.

A ce rappel du domaine d'action de l'ETAT provincial, il conviendra d'ajouter l'organisation de l'Etat provincial et d'évoquer les caractéristiques culturelles propres à l'Etat du Québec.

Droits de l'homme

Il faudra ensuite y ajouter une définition des DROITS DU CITOYEN ou des DROITS DE L'HOMME plus largement. Le gouvernement fédéral songe, paraît-il, à une proclamation des droits de l'homme. Qu'il le fasse ou non, c'est là un domaine qui intéresse D'ABORD les ETATS provinciaux, puisque ces droits de l'homme sont le fondement du droit civil et d'une foule d'autres attributs qui sont du ressort de l'ETAT provincial.

A partir de notre tradition propre et de la charte des Nations Unies, nous aurons à définir en quelques articles les droits de l'homme sans oublier d'y inscrire un droit trop souvent négligé, le droit de chacun à la vérité. Vous savez à quel point nous sommes aujourd'hui désarmés devant le mensonge et la calomnie, surtout depuis que toute une presse nauséabonde en fait un usage systématique et révoltant.

Une fois cette constitution de l'Etat du Québec rédigée, — et ce devrait être l'une des premières tâches d'un nouveau gouvernement, — il y aura lieu de la soumettre au peuple de la province par voie de REFERENDUM.

Mais ensuite, demandera-t-on, comment assurer le respect de cette Constitution? C'est ici une question primordiale. Présentement, il arrive ceci: c'est le procureur général — et l'on sait quelles garanties cela comporte, n'est-ce-pas — c'est le procureur général qui est chargé du respect des lois fondamentales et des garanties constitutionnelles. Situation évidemment intenable car ce membre du gouvernement, fut-il par ailleurs génial, est un homme politique, donc sujet à discussion. Or, la constitution de l'Etat provincial, qui consacrera l'autonomie et les droits fondamentaux de l'Etat, doit ECHAPPER AUX QUERELLES partisanes et aux discussions politiques, devenir le BIEN DE TOUT LE PEUPLE DU QUEBEC, par-delà toutes les divergences idéologiques et politiques.

Pour cela, il importera de créer un Conseil Constitutionnel, institution permanente, formée de juristes, économistes, sociologues, historiens éminents, recrutés pour leur seule valeur personnelle. Ce haut organisme sera le gardien de la Constitution que le peuple se sera donnée. Il aura à assurer sa défense, il aura aussi à assurer dans l'intérêt de tous le respect des droits de l'homme et du citoyen, il aura enfin à rendre, soit sur consultation par le gouvernement provincial, soit de sa propre initiative, des décisions qui ne seront appelables que par voie de référendum.

Qui ne voit l'importance souveraine de pareille institution a-politique, devant laquelle pourraient se présenter les citoyens lésés dans leurs droits fondamentaux, à laquelle on pourrait faire totale confiance pour tous avis et décisions en matière constitutionnelle. C'est encore ce conseil qui serait principalement chargé de représenter l'ETAT du Québec lors des conférences inter-provinciales ou fédérale-provinciales et non plus seulement des hommes politiques discutés et souvent totalement ignorants des grands problèmes en jeu et de leurs implications.

La pièce centrale

Le Conseil constitutionnel sera une pièce centrale du mécanisme de l'ETAT provincial. Sa seule existence marquera déjà un immense progrès dans la défense aussi bien des droits des citoyens, des droits des municipalités et des commissions scolaires que dans celle de la souveraineté de l'ETAT provincial. Et tout cela n'a rien d'utopique, tout cela est non seulement possible et nécessaire mais est même expressément autorisé sinon contenu en germe dans "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord", dont on a trop oublié qu'il a créé une "Fédération d'ETATS".

Et quoi de plus démocratique, quoi de plus beau, quoi de plus sain, qu'un peuple qui, tout en se réservant le droit de modifier ou de renverser ses directives par voie de référendum, se donne librement un Conseil d'aviseurs, aviseurs du Parlement autant qu'aviseurs du citoyen en matière constitutionnelle. Quoi de plus rassurant que d'élever la constitution au-dessus de toutes les considérations profanes pour en faire un signe d'unité et non plus de division.

Donc, constitution du Québec, référendum, création du Conseil constitutionnel. On peut être sûr que d'autres provinces ne tarderont pas à faire de même, à utiliser les pouvoirs identiques que leur reconnaît la constitution canadienne. C'est à ce moment que pourra s'engager véritablement et avec pleine chance de succès le processus de revision de la constitution de l'ensemble canadien.

Une conférence des ETATS provinciaux s'imposera. Ces conférences d'ailleurs devraient devenir périodiques. Depuis trop longtemps, les Etats provinciaux ont fait montre d'une négligence fantastique dans la défense de leurs droits, ne se sont pas préoccupés d'harmoniser leurs efforts, de les conjuguer. Ils ont depuis longtemps attendu, pour s'intéresser à leurs propres problèmes, qu'Ottawa lui-même convoque des conférences dites fédérale-provinciales.

Plus directement intéressé que les autres, Québec devra convoquer une première conférence de ces ETATS provinciaux, conférence qui pourra éventuellement prendre la forme d'une réunion des conseils constitutionnels provinciaux, Ce sont ces rencontres qui prépareront la revision de la Constitution canadienne dans la perspective d'une autonomie dynamique et d'une collaboration efficace.

Et les ETATS provinciaux, eux, convoqueront enfin une conférence fédérale-provinciale pour entamer la discussion de la nouvelle constitution canadienne.

Conseil inter-provincial

Il sera souhaitable d'autre part que les Etats provinciaux créent entre eux une sorte de Conseil constitutionnel inter-provincial, qui assurera de façon permanente leur liaison et la défense de leurs intérêts communs. Cet organisme inter-provincial, auquel pourront s'adjoindre plus tard des représentants du gouvernement fédéral deviendrait alors logiquement la Cour constitutionnelle du Canada, gardienne de la Charte de l'ensemble canadien, aux lieu et place de la Cour Suprême, créature du seul gouvernement fédéral, et qui sera alors ramenée simplement à son seul rôle normal, celui de tribunal de dernière instance en matière civile ou pénale.

Encore une fois, c'est par les ETATS provinciaux que le FEDERALISME CANADIEN sera PRESERVE, affermi et vivifié. Et pour ce, ces ETATS doivent commencer par reprendre conscience de leurs droits, de la plénitude de leurs droits et exercer pleinement tous leurs attributs d'ETAT. Adoption d'une Constitution de l'Etat provincial, création d'un Conseil constitutionnel, institution d'une liaison permanente entres les Etats provinciaux, enfin revision de la constitution de l'ensemble canadien: telles sont les grandes étapes à franchir pour sortir du processus mortel dans lequel nous sommes actuellement engagés, pour rendre à l'ETAT provincial toutes ses possibilités d'action et de rayonnement, au FEDERALISME canadien tout son sens de coopération loyale dans la perspective d'une démocratie humaniste.

Et en même temps, on mettra fin par là aux débats infinis où tant d'énergies se dépensent en pure perte et à la confusion sensible surtout chez nous dans le Québec. Car avec une Constitution de l'ETAT provincial et une constitution de l'ensemble canadien clairement définies, avec des conseils constitutionnels seuls compétents pour étudier l'interprétation des constitutions, en assurer le respect, discuter des amendements possibles, les lois fondamentales ne seront plus à la merci de la voracité ou des faiblesses de tel ou tel gouvernement.

D'autre part, les valeurs essentielles échapperont enfin aux querelles de partis: il ne sera plus possible à un parti d'exploiter l'autonomie de l'ETAT provincial à des fins électorales de s'en prétendre le défenseur (ou le propriétaire) ou à d'autres de faire bon marché de cette même autonomie. Celle-ci sera le bien commun du peuple tout comme l'est l'INDEPENDANCE NATIONALE dans les Etats pleinement souverains. Enfin, et ce n'est pas le moins important, les citoyens qui auront été lésés dans leurs droits fondamentaux, qui entendront se prévaloir des droits de l'homme consacrés par la constitution, auront un recours sérieux et efficace, diligent et parfaitement a-politique: ce même conseil constitutionnel. C'est la seule façon de garantir avec la pérennité de nos droits les plus sacrés, le respect d'un sain fédéralisme et la préservation des droits premiers de tous les citoyens.

Une fédération d'Etats

En raison de nos problèmes particuliers et de la situation qui prévaut actuellement chez nous, nous avons aujourd'hui le devoir de déclencher l'offensive pour le salut du fédéralisme canadien. Jadis il y aura bientôt un siècle, c'est, vous le savez, l'insistance justifiée des Canadiens Français qui a préservé ce pays de l'Etat unitaire et a permis la création d'une FEDERATION D'ETATS, qui était en même temps — du moins théoriquement — la reconnaissance de l'association à égalité des deux grandes races.

Aujourd'hui, bien de nos représentants à l'étranger tirent de cette situation des motifs de fierté et vous savez qu'il ne se passe guère de semaine où dans une rencontre internationale quelconque, le fédéralisme canadien et l'entente entre les groupes ethniques au Canada ne soient cités en exemple. Il faut souhaiter que ces sympathiques orateurs n'y viennent pas voir de trop près, actuellement.

Mais nous gardons tous les moyens, toutes les chances de justifier pleinement ces éloges (pour l'heure, peu mérités) si nous entreprenons de revenir à la FEDERATION D'ETATS et de bâtir un NOUVEAU FEDERALISME canadien. A un siècle de distance, quelle tâche plus exaltante peut être proposée au Canada français, au peuple du Québec, qui y trouvera le double et indispensable moyen de résoudre ses problèmes fondamentaux et de rouvrir à l'ensemble canadien les voies de l'avenir.

Défendre l'autonomie du Québec, c'est servir une GRANDE IDEE à la mesure du CANADA ENTIER, c'est lutter de façon concrète pour la cause de la démocratie et du progrès humain, de la coopération dans la liberté et la dignité de tous les partenaires. Et nous sommes à l'heure où cet effort s'impose à nous, si nous voulons réellement que l'aspiration du peuple du Québec au renouveau ne soit pas, une fois encore, tragiquement déçue. Tout le monde, tous ceux qui n'acceptent pas la déchéance et la tyrannie, sont d'accord sur ceci qu'il faut au Québec une grande politique dans tous les ordres.

Or, une grande politique cela suppose les pouvoirs et les moyens de la réaliser à long terme. Et ce ne peut être chose possible que dans le cadre d'une nouvelle constitution canadienne, dont le premier temps sera une Constitution des Etats provinciaux. Autrement, les plans les plus ambitieux, les desseins les plus généreux n'aboutiront à rien de durable. Il faut faire l'Etat provincial, refaire l'ensemble canadien si l'on entend réaliser cette révolution pacifique, seule formule de salut pour le Québec d'aujourd'hui.

Les partis

Et, alors, que faut-il attendre ici de nos partis politiques traditionnels? L'un exploite l'autonomie à ses fins électorales, l'autre qui jadis la défendait, en fait aujourd'hui bon marché: aucun des deux n'a accordé jusqu'ici au problème constitutionnel une attention vraiment suivie. Car ce problème, encore une fois, dépasse largement la question de l'aménagement de la fiscalité, de l'assurance-santé fédérale ou des octrois aux universités. Tous ces aspects ne sont que des conséquences de l'aggravation du problème fondamental et de l'absence d'une solution générale.

Pendant longtemps, il fut entendu que le parti libéral défendait jalousement les droits du Québec et nous savons tous la dette que nous avons à l'endroit de Honoré Mercier qui sut s'élever vraiment au-dessus des partis, qui voulut accoler au qualificatif de libéral, celui de national, qui s'employa à donner au Québec une fierté réelle et les moyens de son épanouissement. Après lui, le dynamisme disparut, mais la tradition autonomiste subsista ou à peu près au sein du parti libéral.

A partir des années 38-39, le parti libéral provincial s'orienta dans une voie toute différente dont la meilleure illustration et la plus nocive devait être donnée sous le gouvernement de M. Godbout. Ce fut sous le prétexte de la collaboration avec le gouvernement fédéral, le triomphe de la thèse de l'abandon.

Depuis le départ de M. Taschereau, le parti libéral n'a jamais vraiment signifié son intention de revenir à la tradition autonomiste, encore moins à une autonomie dynamique.

S'il avait réussi à le libérer de son mal chronique, il y a peut-être lieu de croire que M. Georges Lapalme, homme de grande dignité et de culture, aurait orienté le parti libéral provincial dans cette voie. Mais il semble que la centralisation a supprimé le chef avant que le chef n'ait supprimé la centralisation.

De l'autre côté, nous avons le régime, la "dynastie" de l'Union nationale dont chacun sait que le chef est le défenseur patenté et vigilant des droits du Québec! Allons donc: est-ce avec ce parti et ce gouvernement que nous pouvons refaire le Québec, ETAT libre et progressif? Il est bien vrai qu'ils vivent de l'autonomie, ils en vivent au point de l'absorber tout entière, tant et si bien qu'il n'en reste plus pour la province, il n'en reste plus pour les municipalités, il n'en reste plus pour les citoyens.

Faux autonomisme

Autonomiste, ce régime? Oui, défenseur de l'autonomie de la même façon que l'Union soviétique se veut la grande protectrice de l'indépendance des jeunes Etats. Toute l'histoire de ce gouvernement est jalonnée d'abandons de fait et de silences coupables, est marquée d'une inaction honteuse qui menace d'affaiblir l'attachement à l'autonomie chez le peuple même du Québec. Le régime n'a pris position que sur le plan de la fiscalité, mais là encore non pas par conviction mais par intérêt électoral: il ne s'agissait pas de donner au Québec les moyens d'une grande politique mais de jouer les victimes de la tyrannie d'Ottawa et de spéculer sur le sentiment légitime de liberté des citoyens. Ce "non" opposé à Ottawa et qui aurait pu être le point de départ d'un redressement fécond, il a servi uniquement à bâtir au chef une douteuse popularité.

Et pour ce qui est de l'impôt provincial, rappelons-le, ce n'est que sous de puissantes pressions que le gouvernement s'est résolu à le créer, après en avoir catégoriquement ridiculisé l'idée qui avait été avancée par la Chambre de commerce de Montréal et d'autres institutions.

Allons-nous défendre l'autonomie et refaire le Québec avec ces hommes, avec ce régime, ses profiteurs et son cabinet clandestin? Allons-nous pratiquer une autonomie dynamique et rayonnante avec les Gerry Martineau et son équipe, avec un régime qui viole les droits élémentaires du citoyen à l'éducation, à la santé et à la sécurité, au droit d'association et au respect? avec un procureur général, théoriquement gardien de la Constitution dans la province mais qui laisse violer systématiquement la loi des liqueurs, et combien d'autres lois, qui sabote lui-même l'autonomie des municipalités et fait bon marché de celles des commissions scolaires? Allons-nous refaire le Québec et revivifier le fédéralisme canadien avec le gouvernement et le parti qui ont tout fait pour saboter dans le peuple la notion même d'autonomie, qui ont laissé se répandre dans l'administration publique la plus effoyable corruption dont nous ayons encore été témoins, qui affament les universités et découragent professeurs et instituteurs, qui dilapident avec empressement nos ressources naturelles et détournent de la fonction publique de Québec tous les jeunes qui auraient souhaité s'y consacrer?

Condition de survivance

La façon la plus sûre de faire que demain il soit impossible ou quasi-impossible de préserver chez nous l'essentiel de l'autonomie, c'est de laisser en place quelques années encore le régime actuel, ou tout autre issu du même système. Nous sommes donc placés entre un régime qui exploite l'autonomie au point de la compromettre mortellement et des forces qui paraissent résignées à renoncer, sous des prétextes apparemment honorables, et progressivemest, aux droits vitaux de l'ETAT provincial. Deux formes d'abdication que nous devons également repousser.

Car l'autonomie du Québec est la condition même à la fois de la survivance du Canada français et du fédéralisme canadien. Cette autonomie, dit-on, ne peut avoir d'intérêt, de justification que si elle sert au progrès de l'homme, à l'avancement du citoyen du Québec. Evidemment, c'est à cela essentiellement qu'elle doit tendre et le grand crime du régime actuel, bien au-delà des scandales et de la corruption, c'est de n'avoir pas eu de politique, de n'avoir pratiqué dans tous les domaines que l'électoralisme.

Pour renverser ce mouvement tragique, suffira-t-il de mettre en place un régime dynamique? Non, si ce régime n'a pas les moyens d'une politique à la mesure de nos besoins et de nos aspirations. Voici venue l'heure de la vérité. Et cette vérité enseigne que la libération et le progrès du Québec sont liés à une révolution intérieure et à la revision de la constitution canadienne.

En nous consacrant à ce grand oeuvre, c'est l'avenir de tous le Canada que nous servirons. Problème constitutionnel: problème numéro 1, oui, car il renferme la clé de notre salut, car il porte les moyens d'une politique de rénovation.

Bâtir enfin L'ETAT DU QUEBEC, fort et sûr de lui, dynamique et rayonnant, voilà la grande tâche à laquelle nous sommes appelés. Tout ce qu'il y a aujourd'hui dans cette province de dignité blessée, de liberté frémissante, de volonté de progrès et d'espérance invincible, tout cela doit enfin se traduire dans une politique exaltante où se confondent l'épanouissement de l'HOMME et la grandeur de l'ETAT.

Archives de la Ville de Montréal

La pensée canadienne

Le cas de l'Avro n'est pas unique en son genre

Ce qui s'est passé récemment à l'Avro n'est pas un cas unique. En Grande-Bretagne, par exemple, plusieurs compagnies aériennes ont diversifié leur production allant jusqu'à fabriquer des automobiles de la machineries et des maisons. L'Avro sera peut-être amenée à les imiter, comme l'explique l'article suivant de "The Gazette" :

"Alors que 500,000 Canadiens sont en chômage, il peut sembler impossible que les 14,000 employés de l'Avro aient une chance de trouver du travail. Pourtant dans les circonstances, plusieurs faits sont à considérer.

Le chômage au Canada n'est pas aussi intense dans tous les domaines. Les catégories d'employés peu ou pas spécialisés sont les plus durement touchées. La construction d'avions exige de plus en plus de personnel qualifié. Durant la dernière guerre, on comptait un ingénieur pour 100 employés; aujourd'hui la proportion a été ramenée à seulement un pour dix. Plus de 1,000 ingénieurs travaillent à l'Avro et des offres d'emplois leur ont été faites partout au Canada et aux Etats-Unis; il n'est donc pas pour eux question de chômage. Mais le problème consiste pour l'Avro et le Canada à les conserver en prévision du jour ou de nouveaux contrats seront octroyés. Ottawa et l'Avro ont donc convenu d'élaborer conjointement un programme en vue de conserver toute cette équipe de spécialistes au moins encore pendant six mois. La situation est à peu près la même pour les techniciens qui travaillent dans l'industrie des métaux, de produits chimiques, de plastiques et dans l'électronique. Mais la masse de ceux qui n'appartiennent à aucune de ces catégories n'a pas un avenir bien brillant.

Quelques compagnies aériennes ont déjà diversifié leur production. Plusieurs groupes britanniques produisent toute une variété de choses comme des automobiles, de la machinerie et des avions. Une (Bristol) a même entrepris la fabrication de maisons préfabriquées. Une firme américaine d'autre part s'est lancée dans la construction de bateaux en aluminium, allant depuis les canots jusqu'à des cabines de croiseurs.

Un tel "revirement" pour l'Avro ne serait certes pas une tâche facile mais toute l'expérience que possède le personnel de cette compagnie peut se révéler utile dans nombre d'activités".

Malaise économique

Les moments dramatiques comme celui causé par affaire de la société Avro excitent la sympathie du public et les protestations. Cependant se demande le "Daily Star" de Toronto, comment se fait-il qu'on n'entende aucun playdoyer vraiment fervent en faveur de la multitude, entre 600,000 et 700,000 personnes sans travail et leurs dépendants ?) Sommes nous devenus indifférents à l'endroit d'un dixième de notre population ? La situation cet hiver est pire que celle de l'an dernier, à cause de l'épuisement des prestations d'assurance-chômage sans parler des autres difficultés.

Des personnes qui viennent ici de l'étranger ont appelé le chômage de cet hiver "la maladie du Canada". Cet hiver et le précédent, il y a eu un chômage saisonnier ajouté à la situation causée par la diminution de travail due à la récession. Il s'agit en effet d'une maladie, que notre société ignora pour son propre péril. Une maladie qu'il faut guérir même si le remède oblige à des chargements draconiens dans notre économie.

La position de l'Ouest

D'après le journal THE TELEGRAM, de Toronto, même si les pourparlers de M. Macmillan avec le chef soviétique, ont frôlé l'échec, l'attitude du premier ministre britannique a consolidé la position des Alliés et créé un atout en leur faveur pour de nouvelles négociations.

Deux facteurs semblent avoir opéré dans la fanfaronnade de Khrouthchev à la conférence des ministres. Le premier est que les Russes ne veulent pas une guerre au sujet de Berlin; leur peur des conséquences d'une action unilatérale sur Berlin semble avoir été assez grande pour trouver des moyens de changer leur position. Le second est la solidarité des Alliés, soulignée par M. Macmillan au cours des pourparlers de Moscou, en rejetant la proposition soviétique de donner à Berlin-Ouest le statut d'une ville libre démilitarisée.

La visite du premier ministre anglais parut condamnée à l'échec lorsque M. Khrouthchev tira le tapis sous lui avec un discours public insistant sur la soumission de l'Ouest aux termes soviétiques. Mais au cours des derniers jours, M. Macmillan sut rescaper quelque chose de l'épave.

Il a montré qu'il est trop expérimenté et trop sage pour laisser la grossièreté le renverser.

Les Russes ont toujours sousestimé les Britanniques. Staline, à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, fit de son mieux pour les affaiblir et au-dessus de tout les diviser d'avec les Etats-Unis. Les héritiers de Staline peuvent avoir espéré faire la même chose. S'il en est ainsi, ils doivent maintenant réaliser que leur calcul fut erronné.

M. Macmillan rapporte à la maison une offre russe d'accord commercial et culturel avec la Grande-Bretagne. Au-dessus de tout, il est maintenant dans une position pour clarifier le point de vue des Soviets.

C'est en soi une réalisation pratique qui peut servir l'Ouest dans ses négociations futures avec le monde communiste.

Des étudiants passent des pamphlets au Parlement. – Colère de M. Rochette

Quelques étudiants de l'université se sont rendus, hier après-midi, au Parlement de Québec, pour remettre entre les mains des députés, le pamphlet imprimé par la FNEUC, à l'occasion de la journée nationale des étudiants.

Après avoir pris rapidement connaissance du pamphlet qu'on venait de lui remettre à la porte de l'Assemblée Législative, M. Emilien Rochette se lança dans une attaque virulente contre l'esprit "bagoulard, effronté, irrespectueux et non reconnaissant" de "quelques étudiants qui se veulent des révolutionnaires". Après avoir, rouge de colère, quitté brusquement ses interlocuteurs, M. Rochette revint subitement à la charge pour continuer son plaidoyer.

"J'ai payé une porte $1,000.00, à l'université Laval, sur le campus de la cité! Mon nom y est d'ailleur inscrit. Vous êtes de jeunes effrontés, ce n'est pas beau, allez plutôt étudier vos leçons et faire vos devoirs". Il toucha aussi le problème d'une certaine "revue" d'étudiants de Laval, au cours de laquelle on s'est montré indigne et irrespectueux envers les autorités, même religieuses.

"Vous leur devez pourtant votre éducation d'enfance, et vous mériteriez qu'ils vous bottent comme vous le méritez". Il nia finalement la véracité d'une photo parue dans le journal "Carabin", hebdomadaire des étudiants de Laval. "C'est un faux, un truquage, cette photo ne rend pas compte de la réalité". Sans que les étudiants ne puissent poursuivre davantage leur questionnaire, M. Rochette les quitta de nouveau définitivement.

Quelques instants plus tôt, l'hon. Jean-Paul Sauvé, ministre du Bien-Etre Social et de la Jeunesse s'était contenté de dire à l'étudiant qui lui remettait le même pamphlet: "Je l'ai lu, mon chef ami, et je l'ai trouvé écoeurant". Au cours de l'avant-midi, les même étudiants avaient été expulsés par la police, pour avoir tenté de distribuer les mêmes pamphlets.

Le calme est rapidement revenu, et le tout est entré dans l'ordre.

Le D'Vora de retour dans notre port

Glou, glou, glou... les bulles d'air montent à la surface. Bon présage ! Invisibles, par milliers, les blocs de glace fondent sous l'eau noire du port. Le bateau ne retardera pas, cette fois-ci. D'ailleurs... Le voilà ! Il est seul. C'est le D'Vora. Le brise-glace Montcalm, compagnon habituel des caboteurs d'hiver, n'est pas à l'horizon. La route a été bonne, comme le confirmera, plus tard, le capitaine Dubé. Voilà déjà sept voyages sur la Côte Nord et deux à Rimouski, pour la saison d'hiver. Parti de Québec le 17 février, le D'Vora longe la côte, passe par Baie Comeau, Sept-Iles et le 25 il remonte vers la Cité de Champlain.

L'optimisme du capitaine Dubé quant à la navigation d'hiver est de bon augure. "C'est moi qui ai commencé cet essai" dit le capitaine. "J'avais peur au début, l'affaire était délicate, mais en fin de compte, on s'aperçut que la réussite se mettait de notre côté. C'est comme les routes dans le temps. Qui osait sortir pendant l'hiver pour s'enliser dans la neige ? Mais aujourd'hui, les souffleuses sont là, et l'organisation contrôle la chaussée tout le temps. Pour les voies maritimes, il y a la radio et le brise-glace. La T.S.F. annonce et il faut écouter. Le temps, la marée, les vents, sont autants de facteurs qui envisagent la possibilité de la navigation. Les deux mois les plus durs sont décembre et janvier. Cet essai a été très fructueux parce qu'il a résolu la technique de navigation en hiver. Bien entendu, ce n'est pas drôle quand la glace forme toute une carapace qui pèse 75 tonnes, mais ce n'est pas la cause qui empêche le bateau de faire le trafic. Peut-être bien que l'année prochaine on pourra naviguer un peu plus tôt !"

Me Jean Drapeau déclare :

Le problème No 1 du Québec est la revision constitutionnelle

"Il me parait aujourd'hui nécessaire d'alerter la conscience du Québec et du Canada en général sur le besoin impérieux et urgent d'une revision de notre constitution." Voilà précisément le problème No 1 au Québec, selon Me Jean Drapeau, qui donnait une conférence, hier soir, à Québec, devant une assistance débordante d'enthousiasme.

"C'est pour nous être trop longtemps contentés de demi-mesures que la situation a atteint le point d'acuité que nous lui connaissons aujourd'hui." Depuis fort longtemps déjà, soutenait Me Drapeau, la revision constitutionnelle est une nécessité urgente, fondamentale et nécessaire. Chaque jour, de plus en plus, et les preuves s'accumulent, se fait sentir le besoin d'une revision constitutionnelle. Le fédéralisme canadien, toujours selon le conférencier, est à rebâtir. L'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867 devrait être revisé par les provinces qui sont, dans un véritable état fédéral, des états au sens propre du mot. Notons que le terme revision, tel que précisé par le conférencier, signifie le "retour à la constitution et à la philosophie qui l'a inspirée".

–MM. Pierre Desmarais; Dr Raoul Poulin; Me Jean Drapeau; Guy Hamel –

C'est dire qu'il faudra agir dans l'esprit de la constitution déjà en force, la débarrasser de ses surcharges, de ses termes vagues et de ses imprécisions.

Actuellement, deux dangers opposés nous guettent. D'abord une centralisation excessive, qui ferait du Canada un état unitaire, et secondement, un amollissement indésirable du fédéral. "Ce que nous appelons l'offensive centralisatrice se serait moins aisément développée, si les gouvernements provinciaux avaient su agir avec dynamisme et lucidité dans une foule de demaines, si chez-nous en particulier, l'étude de la constitution et son interprétation n'avaient pas été le fait que de rares spécialistes".

Il faudrait donc, de prétendre Me Drapeau, ériger une "Charte Nouvelle" du Québec. Dans le passé, comme à nos jours, les droits d'autonomie de la province, malgré les prétentions des gouvernants, n'ont pas été protégés adéquatement. Portant des accusations plus précises, Me Drapeau de souligner : "... s'il y a un quart de siècle que le gouvernement fédéral tente d'accroitre ses prérogatives aux dépens des états provinciaux, il y a presque aussi longtemps que le régime duplessiste se fait le complice de cette opération en minant de l'intérieur l'attachement des Canadiens-Français à l'autonomie."

Le moment n'est plus aux querelles sur des points de détail de la constitution. Il faut rouvrir le débat, et étudier le tout dans son ensemble. Me Drapeau déclare alors que la revision souhaitée devrait se faire en tenant compte des trois principes souverains qui sont les suivants : Les Etats qui librement se fédèrent ont la primauté sur le trait d'union fédéral; la fédération au Canada n'a pas qu'une valeur juridique, mais psy-

(Suite à la page 14, 3e col.)

La cité accorde des hausses de salaire à un groupe d'employés au coût annuel de $400,000

(Par René Lagacé)

L'échevin Arthur Juneau favorise des augmentations de salaire pour tous les employés de la cité, mais seulement lorsque la cité aura les moyens de payer ces majorations.

Il a donc été le seul à voter contre deux résolutions adoptées par le conseil municipal, hier. Ces résolutions sont pour le paiement de majorations aux employés de l'extérieur et à certains employés hors-convention. Les 14 autres échevins présents ont approuvé les majorations.

M. Juneau a dit que la cité devra débourser $400,000 de plus par année pour ces augmentations. Dès le prochain budget, qui devrait être étudié avant la fin du mois, il faudra inclure une somme de $800,000 pour payer ces majorations pour l'année en cours et pour l'année précédente puisqu'elles sont rétroactives à l'an dernier, soit au 1er mai.

La cité a toujours payé des majorations lors de la signature de toutes les nouvelles conventions collectives. Mais elle n'a jamais été en mesure d'obtenir des revenus analogues. Elle ne peut continuer de payer sans avoir les pouvoirs nécessaires pour le faire. Il faudrait, avant d'accepter ces majorations, considérer la capacité de payer.

Dans certains cas, a continué M. Juneau, le salaire sera de $200 à $300 par semaine. Est-ce qu'une corporation qui connait des déficits à tous les ans peut payer de tels salaires. Dans le commerce (et M. Juneau est à la tête d'un commerce à Québec), il faut toujours être en mesure de payer avant de consentir des majorations. Lorsqu'il faut en consentir, les commerçants et les industriels volent à obtenir les revenus nécessaires. La cité ne peut en faire autant.

"Je suis en faveur d'augmenter les salaires de nos employés. Je serais le premier à voter pour cela. Mais, pour le moment, je ne crois pas que la cité est en mesure de le faire."

MM. Jos. Matte et Gaston Filiotte n'étaient pas du même avis. Ils ont dit que le coût de la vie augmente continuellement et qu'il faut accorder aux employés des salaires en conséquence. Et ces augmentations doivent être basées sur les salaires gagnés.

Ils faisaient allusion, à ce moment, à la remarque de M. Juneau qui aurait voulu que seuls ceux qui gagnent moins que $3,000 obtiennent des majorations. M. Filiotte avait déclaré que les policiers et les pompiers, qui sont aussi à l'arbitrage, gagnaient déjà plus que $3,000 par année.

Et M. Matte a terminé en demandant pourquoi M. Juneau n'avait pas recommandé d'aller en appel lorsque des sentences arbitrales ont été rendues contre la cité.

Quelques instants plus tard, S. H. le maire Wilfrid Hamel signait, dans son bureau, une nouvelle convention collective avec les dirigeants du syndicat des employés de l'extérieur. Il s'agit de la deuxième convention que le maire Hamel signe avec ces employés sans qu'il y ait le besoin d'aller à l'arbitrage. La première convention de gré à gré à être signée depuis nombreuses années le fut pour 1956-58 par le maire Hamel.

Les représentants des employés de l'extérieur étaient MM. William Keating, président du syndicat, et Georges Allard, secrétaire.

Température

Toronto (PC)- Minima et maxima pour la journée d'hier dans les principaux centres du Canada :

Villes	Min.	Max.
Dawson	2	13
Vancouver	40	48
Victoria	42	51
Edmonton	27	41
Calgary	22	36
Regina	16	24
Winnipeg	7	28
Toronto	18	32
Ottawa	13	27
Montréal	19	30
Québec	9	25
Fredericton	21	29
Saint-Jean, N.B.	24	30
Moncton	24	29
Halifax	32	36
Charlottetown	25	28
Sydney	27	32
Yarmouth	34	36
St-Jean T.-N.	30	--

Pronostics

Montréal (PC)- Prévisions officielles de la Météorologie nationale:

Régions de Montréal, Ottawa, Laurentides et Cantons de l'Est : Nuageux avec pluie verglacante ou pluie avant l'après-midi; doux; vent de 25 milles de l'est. Minimum et maximum à Montréal, Ottawa et Sherbrooke 22 et 36, Ste-Agathe 20 et 32.

Régions de Québec et du St-Maurice :

Nuageux avec neige commençant au cours de l'avant-midi; risque de pluie verglaçante avant la soirée; doux; vent léger s'accroissant à 25 milles de l'est avant l'après-midi. Minimum et maximum à Québec 10 et 32, La Tuque 15 et 32.

Régions du Lac St-Jean et de Baie Comeau :

Temps clair devenant nuageux avant l'après-midi et neige commençant dans la soirée; doux; vent léger. Minimum et maximum à Chicoutimi zéro et 28, Rivière-du-Loup 10 et 28.

Le soleil - Lever 6h.17; coucher 5h.37. Longueur du jour: 11h.20.

Le Canada appelé à jouer un grand rôle dans l'élargissement du Marché Commun européen

(Par Gilles Néron)

"En raison de ses circonstances politiques, économiques et culturelles, le Canada, et plus particulièrement la province de Québec, est appelé à jouer un rôle très important dans l'élargissement futur du Marché Commun européen. "C'est l'opinion bien arrêtée de M. H.-E. Blanchenay, directeur de la Société Générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie de la France. M. Blanchenay a exposé avec clarté devant les membres de la Chambre de Commerce de Québec la position française dans le Marché Commun.

Nous savons tous qu'après des études approfondies, six pays européens en sont venus le 1er janvier 1958 à un accord économique qui doit, dans le futur, réaliser un marché commercial absolument libre entre la France, l'Allemagne de l'Ouest, l'Italie et les trois pays du Bénélux. La première tranche de cet accord est entrée en vigueur le 1er janvier 1959, grâce à l'action déterminée de la France. En effet, ce pays, pour permettre une première parité des monnaies autant que pour avoir des prix compétitifs, n'a pas hésité à dévaluer son franc. Et pour parer à une hausse interne des prix il a volontairement dépassé ses obligations en libérant ses échanges de 90 p.c. à l'égard de ses partenaires et de 50 p.c. à l'égard des autres pays. C'était un sérieux coup de fouet à l'économie française, surtout si l'on songe que les soutiens gouvernementaux aux industries tombaient aussi. Mais la France espère que par cette épreuve son économie à la longue sortira plus forte, parce que construite sur la concurrence et les exportations. De plus, la France devait donner ce coup de barre en tant qu'instigatrice du Marché Commun.

Le Canada

Dans ce Marché Commun M. Blanchenay trouve un essor considérable à la "petite Europe". Voilà un bloc économique capable de rivaliser avec les géants de l'heure. Projetant dans l'avenir l'activité fructueuse des six, le conférencier voit un élargissement du marché de libre échange européen aux blocs économiques américain et africain. Et c'est là que le Canada peut jouer un rôle d'initiateur. En effet, notre pays à cause de sa participation au Commonwealth, de sa position économique dans la zone Dollard et de ses attaches culturelles avec la France est le premier susceptible de comprendre les bienfaits de libération commerciale intercontinentale et il est le seul qui possède tous les éléments pour prendre l'initiative du mouvement. "Ainsi nous arriverons à

(Suite à la page 14, 2e col.)

MM. Raymond Côté; Georges Bray; H.-E. Blanchenay; Charles Robitaille

MEUBLES DE RESTAURANT
NEUFS ET USAGES
BOIVIN & LEVASSEUR INC.
15 ST-PIERRE — LA 9-1321

SPÉCIAUX de fin de semaine
PATATES No 1, 10 livres 19c
TOMATES cello, 2 pour .29
CAFE Maxwell Instant, 6 onces 1.05
TOMATES en boîte, la boîte .19
BISCUITS chocolat "Viau", la lb. .29
CROUTE à tarte "Monarch", 2 pour .49
MELANGE à gâteau "Brodie" 3 pour .79
GRAISSE "Jewell" la livre .29
SOUPES aux tomates "Campbell" 6 pour .79
BOEUF DE PREMIERE QUALITE
BOEUF haché la livre .39
BOEUF Haut de côte la livre .49
T. BONE la livre .89
STEACK haché spécial, la lb. .79
BIERE ET PORTER
GLENN MARKET
1996 - 1ère AVENUE - LIMOILOU
LA 2-2066

A VENDRE
PATISSERIE
Située à Rivière-du-Loup. Acompte $15,000., balance condition facile. Ecrire Dept
2030, "LE SOLEIL"

LAURENT
COSSETTE
AVOCAT
212, SAINT-VALLIER OUEST
TEL.: LA 4-8200

Place idéale pour
DINER d'HOMMES d'AFFAIRES
Convention — Réception
Au Grand Boulevard
ROND-POINT - PONT QUEBEC
LA 7-0433

FINI L'ENNUI
Faites-vous des amis (es) rencontrez votre idéal (e). Bon choix. Service expérimenté honnête et confidentiel.
Informations:
LA 2-8989
Correspondance Casier Postal 326, Haute-ville, Québec.

Pierce Camera
RÉPARATION DE CAMÉRAS
744 ST.-JEAN
TEL. LA 4-4063

ST-LAURENT & ST-LAURENT
AVOCATS
TRES HON. LOUIS-S. ST-LAURENT, C.R., LL. D., C.P.
KENAULT ST-LAURENT, C.R.
IVAN MIGNAULT, LL.L.
JEAN-PAUL ST-LAURENT, LL.L.
ANDRE DESMEULES, LL.L.
TEL. : LA 2-2761
65 RUE STE-ANNE, QUEBEC 4

Spécial !
Produits manufacturés à Québec
FENETRES EN ALUMINIUM Val. jusqu'à $50.00 toutes grandeurs 29.95
PORTES EN ALUMINIUM Val. jusqu'à $100.00 pour 69.50
Ces prix comprennent installation et taxes.
G. PICHÉ
436 rue Pierre Boucher, Québec
Tél. : LA 4-3340

Pour les plus bas prix et meilleur service
N'achetez jamais sans vous rendre chez : MAGUIRE ELECTRIC
OUVERT TOUS LES SOIRS
1330 Ave MAGUIRE, Sillery - LA 7-3401

QUEBEC PRELART & TAPIS LTEE CARPET & LINOLEUM LTD.
LA 2-7696 — LA 2-4804
Votre tapis Viscose, Axminster, Welton, etc... fourni et posé suivant la méthode mur à mur sans broquette, à un prix aussi peu élevé que l'achat seulement chez un marchand détaillant. Vous sauvez chez nous le prix de pose.
ESTIME GRATUIT
CONSULTEZ-NOUS IMMEDIATEMENT :
TUILES TAPIS PRÉLARTS
SPECIALITE: EDIFICE PUBLIC

Archives de la Ville de Montréal

LE CONGRES NATIONAL DES PILOTES A PRIS FIN: L'Association canadienne des pilotes vient de terminer son congres de trois jours dans la vieille capitale. Les assises de l'association ont tourné principalement autour du projet d'amendement, par Ottawa des frais de pilotage sur les bateaux naviguant entre Pointe-au-Père et Montréal ainsi qu'un projet de dissolution des districts de pilotage de Montréal et Québec, établis par la loi en 1934. Sur la photo, nous voyons de gauche à droite, Me Léopold Langlois, avocat de l'association nationale, M. R. Bennett de Vancouver, nouveau président de l'organisme, le capitaine Henri Brochu de Québec, ancien président et M. Joseph Deslaurier, secrétaire de l'association pour l'est du Canada.

Décision de l'Orateur maintenue

Ottawa (PC) — M. Pierre Sévigny, président adjoint des Communes ayant statué hier soir contraire à un réglement de cette Chambre une seconde tentative de discussion d'un bill de l'Assemblée législative de Terre-Neuve, des députés sociaux démocrates en ont appelé de cette décision, qui a aussitôt été mise aux voix.

C'était la première fois depuis l'élection des conservateurs qu'on en appelait d'une décision d'un président des Communes.

Le bill terre-neuvien controversé vise à chasser de Terre-Neuve le Syndicat international des travailleurs de la forêt, organisme affilié au CTC.

Les Communes ont endossé par un vote de 164 contre 7 la décision de M. Sévigny. Les libéraux ont voté de la même façon que les conservateurs. Seuls des députés sociaux démocrates ont voté contre la décision.

JOINTURES douloureuses
MUSCLES raidis ?
POUR UN SOULAGEMENT BIENFAISANT MASSEZ-LES AVEC
WHITE RUB de BUCKLEY
En vente partout seulement..... 59c

Financier arrêté

New York (PA)- Le Federal Bureau of Investigation a arrêté hier Alexander L. Guterma, 44 ans, financier international, soupçonné d'avoir participé à une transaction irrégulière de $500,000.

Guterma est accusé d'avoir violé la Loi de la Réserve Fédérale. Le FBI dit qu'il a conseillé, aidé et s'est fait le complice de George A. Heaney, ancien président de la Security National Bank de Huntington, N.Y., pour obtenir de la banque, sous de fausses représentations, un prêt irrégulier de $500,000.

Le Canada...

(Suite de la page 3)

une véritable unité mondiale, car à mon avis les Nations unies n'auront jamais de sens tant qu'elles ne seront pas les Nations Economiquement Unies".

Le Marché Commun

M. Blanchenay a expliqué les engagements auxquels se liaient les pays signataires du traité de Rome. Les six membres acceptaient une abolition par dégrés des tarifs douaniers et des contingentements d'importation. La première période d'application de ce principe s'est réalisée le 1er janvier dernier, alors que les pays du Marché réduisaient de 10 p.c. leurs droits de douane et de 20 p.c. leurs quotas d'importation.

La Charte suppose de plus l'établissement progressif de droits uniformes à l'égard des pays tiers.

En 3ième lieu, les partenaires se sont engagés à supprimer toutes les entraves à la libre concurrence telles que les subventions et le soutien des prix.

La Charte oblige les pays membres à donner la liberté des mouvements de travail d'un pays à l'autre, à égaliser les salaires directs et les bénéfices indirects. La France, sur ce point, était dans une situation désavantageuse par rapport à ses partenaires. Elle est le pays le plus évolué des six en fait de bénéfices sociaux et de bien-être des salariés. Ceci rend le coût de revient de ses produits plus élevé que celui des autres pays, d'où la concurrence joue favorablement pour les autres parties de l'accord. Cependant, avant que la situation devienne égale dans tout le Marché, la France compte sur la vigueur de ses industries et sur les exportations à l'étranger.

Il était également imposé aux pays signataires de l'accord de Rome de donner à toutes les monnaies une convertibilité intégrale.

Enfin, la Charte prévoyait la mise en commun de toutes les ressources pour corriger les effets du Marché Commun sur certaines industries et le développement des contrées d'outre-mer, ce qui sera la fonction de la Banque Européenne d'Investissement. Des ressources énergétiques seront aussi mises en commun, l'Euratom est une première réalisation dans ce secteur.

L'Angleterre et le Marché Commun

Le conférencier a ensuite parlé de l'attitude britannique devant le Marché Commun. Il a remarqué que le Royaume-Uni n'a pas d'abord pris au sérieux le plan du marché libre de l'Europe. Puis y voyant un concurrent dangereux, il a essayé de lui opposer le "Free Trade Area": élargissement à plusieurs pays européens d'un accord de diminution des tarifs douaniers. Mais, maintenant le Marché s'impose comme une institution économique prometteuse basée sur des principes d'unification et de centralisation puissantes. L'approche faite par l'Angleterre pour bénéficier des avantages d'échanges libres fut infructueuse, à cause de son intransigeance à vouloir conserver un tarif préférentiel pour les pays du Commonwealth. Or, c'est un des principes fondamentaux du Marché que l'imposition d'une politique douanière uniforme pour les pays tiers. Il serait intolérable, en effet, qu'une telle brèche soit ouverte sur la solidarité du Marché pour le bénéfice seul de l'Angleterre. Cependant, il n'est pas impossible que dans l'avenir, l'élargissement de la Communauté Economique s'étende au Commonwealth. Ce serait une belle manière de solutionner le cas du Royaume-Uni.

Les Etats-Unis

Les Etats-Unis ont toujours envisagé l'unification économique de l'Europe comme étant un bienfait pour les pays de l'accord. Il est vrai qu'ils voient dans cette nouvelle force un antagoniste commercial; mais ils constatent aussi que, dans l'avenir, ce Marché doit, grâce à l'accroissement de son pouvoir d'achat, devenir un interlocuteur de première grandeur.

M. Blanchenay a été présenté par M. Raymond Côté et il fut remercié par M. Charles Robitaille.

Tout ce qu'il y a aujourd'hui dans cette province de dignité blessée, de liberté frémissante, de volonté de progrès et d'espérance invincible, tout cela doit enfin se traduire dans une politique exaltante ment de l'homme et la grandeur de l'Etat". C'est sur cette note d'espoir que terminait Me Drapeau, après avoir entretenu l'assemblée pendant plus d'une heure, avec un discours de plus de 50 pages.

Le conférencier avait été présenté au public par le Dr Raoul Poulin, et il fut remercié par M. Guy Hamel.

Le rapport...

(Suite de la première page)

toire, il serait essentiel de préparer des prévisions détaillées des bénéfices et contributions futurs. L'expérience de la Grande-Bretagne dans ce domaine pourrait s'avérer utile.

5. La possibilité "de sagesse et de vision est illimitée, face à ces problèmes qui affectent le bien-être de tous les Canadiens."

Bien que les travailleurs américains à leur retraite pourraient toucher présentement jusqu'à $127 par mois individuellement, la pension moyenne, en se basant sur le mois de decembre, se chiffre à $70.47 par mois pour les travailleurs mâles retirés et $52.23 pour les femmes à leur retraite.

Prorogation...

(Suite de la première page)

marquer à l'Orateur que le député de St-Maurice voulait s'engager dans un nouveau débat sur une question qui avait préalablement fait l'objet durant la même session d'un débat. M. Hamel, obtenant l'appui de tous les députés libéraux en Chambre, a poursuivi son argumentation pour être interrompu une seconde fois par un nouveau point d'ordre de l'hon. Paul Sauvé, ministre de la Jeunesse et ministre du Bien-Etre Social. M. Sauvé soutint que le député n'a pas le droit de soulever un débat sur cette question, car si les règlements permettent une nomenclature, ils défendent d'y accrocher une discussion.

A deux reprises, le député de St-Maurice a tenté au cours de la même séance, soit au début et à la fin, de faire dire par le gouvernement s'il avait l'intention de répondre aux 23 questions et aux 24 motions restées au feuilleton de l'Assemblée, mais chaque fois, l'Orateur décida que cette question ne pouvait pas être reprise, puisqu'elle avat déjà fait l'objet d'une discussion, à laquelle la députation avait déjà attaché son vote.

Les leaders du Conseil

A la suggestion du Conseil législatif, les députés ont apporté un amendement à la loi augmentant de $1,000 l'indemnité parlementaire des membres des deux Chambres. La loi qui avait été adoptée préalablement ne stipulait rien au sujet des deux leaders de la Chambre haute. Le nouvel amendement corrige cet oubli en faisant bénéficier les deux leaders de l'augmentation. Leur indemnité qui était de $7,000 se trouve haussée à $8,000.

Le nouveau bill que le gouvernement devait introduire concerne le code municipal. Le premier ministre a expliqué que la nouvelle mesure législative avait pour but de forcer les municipalités à adopter un règlement lorsqu'elles veulent se lancer dans la constructions d'édifices publiques. Autrefois, elles n'avaient qu'à faire adopter un règlement l'autorisant à emprunter les fonds nécessaires pour de telles constructions. Dans le cas où une municipalité dispose des fonds nécessaires à la construction d'un édifice public, les contribuables se trouvaient pas à être consultés. La nouvelle loi obligera désormais les autorités municipales à adopter un règlement pour la construction d'un édifice qu'elle projette, règlement qui dans ses modalités permet à la population d'être mise au courant des intentions d'un conseil municipal.

L'Opposition, après avoir obtenu des informations additionnelles du premier ministre, a voté la nouvelle loi avec le gouvernement.

A quatre heures, l'hon. premier ministre a annoncé que la compagnie forestière Canadian International par l'entremise du ministère des Terres et Forêts et en vertu d'une entente avec l'Office des Marchés agricoles, une entente avait été conclue par laquelle les cultivateurs et les colons de l'Abitibi recevraient à l'avenir $1.00 de plus pour une corde de bois. Cela représente, a remarqué le premier ministre des milliers et des milliers de dollars qui profiteront aux personnes concernées.

Bills sanctionnés

Avant la prorogation de la Session, S. Exc. le lt-gouverneur l'hon. Onésime Gagnon a donné la sanction royale à 59 bills, soit 42 bills privés, 16 bills du gouvernement et un bill des subsides.

Voici la liste de ces bills:

Loi facilitant l'accès aux études supérieures; Loi modifiant la Loi des cités et villes; Loi concernant la Régie de l'électricité et du gaz et la sécurité publique; Loi facilitant l'établissement de nouveaux hpitaux dans la province; Loi modifiant le Code de procédure civile; Loi modifiant la Loi des marchés agricoles du Québec; Loi concernant les membres de la Législature; Loi concernant les prêts d'habitation aux employés d'Hydro-Québec; Loi concernant la Commission de transport de Montréal; Loi concernant les juges municipaux de la cité de Québec; Loi concernant la Loi assurant à la province les revenus nécessités par ses développements; Loi modifiant la Loi concernant les statuts; Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires; Loi concernant le président général des élections; Loi modifiant la Loi pour prévoir une exploitation rationnelle de certains territoires forestiers; Loi modifiant la Loi concernant certains travaux municipaux; Loi octroyant à Sa Majesté des deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1960, et pour d'autrtes fins; Loi concernant la ville de Scotstown; Loi modifiant la Loi des dentistes de Québec; Loi modifiant la Loi des ingénieurs professionnels; Loi modifiant la charte de la cité de Montréal et concernant La Corporation de Montréal Métropolitain; Loi modifiant la charte de la commission des Ecoles catholiques de Québec; Loi concernant la ville de Hauterive; Loi modifiant la charte de la cité de Saint-Foy; Loi modifiant la charte de la ville de Montréal-Nord; Loi modifiant la charte de la cité de Dorval; Loi constituant en corporation la ville de Sainte-Dorothée; Loi constituant en corporation de ville le village Sainte-Geneviève de Pierrefonds; Loi concernant La Commission d'Aqueduc de la Vallée du Richelieu - Richelieu Valley Waterworks commission; Loi concernant Les commissaires d'écoles pour la municipalité de la ville de Baie Comeau; Loi modifiant la charte de la ville de Baie Comeau; Loi modifiant la charte de la cité de Lachine; Loi modifiant la charte de la cité de Pointe-Claire; Loi érigeant La municipalité du village de Lac Poulin; Loi changeant le nom de Norbert Franz Rinkenback en celui de Norbert Rinkenbach Normand; Loi modifiant la charte de la cité de Longueuil; Loi relative à Trois-Rivières & St-Maurice, compagnie d'assurance mutuelle contre le feu; Loi modifiant la charte de la ville de Laval-Ouest; Loi modifiant la charte de la ville de Mackeyville; Loi modifiant la charte de la corporation de la ville de Cookshire; Loi concernant Les commissaires d'écoles pour la municipalité de Saint-Louis, dans le comté de Jacques-Cartier; Loi constituant en corporation la ville d'Estérel; Loi constituant en corporation la ville de Port Cartier et concernant Les commissaires d'écoles de Shelter Bay; Loi constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer Arnaud; Loi modifiant la loi 15, George V, chapitre 45, concernant les écoles protestantes dans la cité de Montréal et ses environs; Loi modifiant la charte de la cité de Jacques-Cartier; Loi modifiant la charte de la ville d'Anjou; Loi concernant Montreal Trust Company, Sogemines Consultants Limited, les paroisses de Saint-Constant et de Sainte-Catherine d'Alexandrie de Laprairie, Les commissaires d'écoles de la paroisse de Saint-Constant et Les commissaires d'écoles de la paroisse de Sainte-Catherine d'Alexandrie de Laprairie; Loi concernant la Compagnie d'Assurance du Club Automobile de Québec; Loi relative à La Cie du marché central métropolitain Ltée; Loi concernant la paroisse de Saint-Michel-Archange et la Cité de Giffard; Loi modifiant la charte de la cité de Saint-Jérôme; Loi modifiant la Loi concernant l'instruction publique dans la cité de Granby; Loi modifiant la charte de la ville de La Prairie; Loi concernant La corporation interurbaine de l'Ile Jésus; Loi concernant La Commission des écoles catholiques des Trois-Rivières; Loi modifiant la charte de la cité de Sillery; Loi modifiant la charte de la cité de Magog; Loi relative à la transformation de La Laurentienne, Compagnie d'Assurance sur la vie, en une compagnie mutuelle d'assurance sur la vie.

PAQUEBOTS EMPRESS
POUR L'EUROPE
*Les tarifs de la saison d'économie sont en vigueur!

"EMPRESS OF ENGLAND"	DE NEW-YORK à Liverpool 30 mars*	DE MONTRÉAL à Greenock et Liverpool 28 avril 19 mai 9 juin 30 juin
"EMPRESS OF BRITAIN"	DE SAINT-JEAN, N.-B. à Liverpool 17 mars*	DE MONTRÉAL à Greenock et Liverpool 14 avril* 5 mai 26 mai 16 juin
"EMPRESS OF FRANCE"	DE SAINT-JEAN, N.-B. à Liverpool 27 mars*	DE MONTRÉAL à Liverpool 21 avril 12 mai 2 juin 23 juin

Tarifs de la saison d'économie à compter de $166 en touriste, $239 en première classe

VOYEZ VOTRE AGENT DE VOYAGES ou:
JULES CAOUETTE
Canadien Pacifique,
Gare du Palais, Québec, P.Q.
Tél.: LA. 2-1306 ou LA. 4-5266
Canadien Pacifique

Profitez de notre expérience et faites vos réservations sans frais complémentaires à
VOYAGES CLAUDE MICHEL INC.
100, carré d'Youville Québec Tél.: LA 5-4877

QUEBEC TRAVEL BUREAU LTD.
Réservations et renseignements sans frais additionnels
18 rue Ste-Anne, Québec
Tél.: LA 5-6188

Tous billets émis aux tarifs officiels des compagnies de transport, sans supplément
"VOYAGES HONE"
1460, AVENUE UNION, MONTREAL 2 VI 5-8221

LA TOUTE NOUVELLE
LESSIVEUSE-ESSOREUSE
Simplicity
EN MONTRE CHEZ
J.-W. CANTIN

Elle vous offre :
- CUVE INSULAIRE de 11 livres
- AGITATION AVEC CONTROLE AU DOIGTE
- PUISSANTE POMPE DE VIDAGE
- CHRONOMETRE ELECTRIQUE
- 5 GROSSES ROULETTES au lieu de 4

MODELE 21-52

En spécial, cette semaine :
Pour la première fois à Québec. Modèle 14-3
UNE LESSIVEUSE "SIMPLICITY" avec POMPE ET 12 ANS de GARANTIE *pour aussi peu que* $119.95

J.-W. CANTIN
MEUBLES
74, rue St-Joseph-O. – Tél.: LA 5-8007

$1000.00 EN PRIX
10 PRIX DE $10 chaque semaine
2 PRIX DE $100 parmi toutes les réponses soumises pendant le concours.

PRIX ACCUMULES

Chaque semaine, 10 réponses seront tirées au hasard. Si ces réponses sont correctes, les prix seront remis. Sinon, ils s'accumuleront pour un tirage spécial de cinq prix égaux, à la fin du concours. Ce tirage spécial des prix accumulés sera fait parmi toutes les réponses soumises.

Exemple :

A raison de 10 prix par semaine, pendant 8 semaines, 80 prix seraient distribués. Si, au cours des semaines, il n'y a que 50 des 80 prix distribués, il restera une somme de $300, qui sera divisée en 5 parts égales, parmi cinq personnes dont les noms seront tirés parmi toutes les réponses.

Réponses soumises chaque semaine

Les concurrents sont priés de soumettre leurs réponses chaque semaine, et de le faire sur le bon qui paraît ci-contre. La phrase au complet, comportant la correction nécessaire, doit y être inscrite au long.

"CONCOURS" de L'ÉVÉNEMENT JOURNAL
Concours ouvert à tous nos lecteurs sauf aux membres du personnel du Soleil et de L'Evénement-Journal, et à leurs familles.
30 JANVIER AU 22 MARS 1959

PROBLEME No 6

"Il ne faut pas jeter le marteau après la cognée"

Il y a une erreur dans cette phrase. L'un des mots a été changé. Trouvez cette erreur, et écrivez correctement la phrase sur le bon ci-dessous.

Remplissez le bon en y inscrivant, en lettres moulées, votre nom, votre adresse, en plus de la réponse du problème. Envoyez avant le 13 mars aux bureaux de L'Evénement-Journal dont l'adresse paraît sur le bon.

— bon du concours — No 6 (6 mars - 13 mars)

Phrase correcte .....

.....

Mon nom .....

Adresse .....

Ville .....

Envoyez à "Concours de L'Evénement-Journal"
C.P. 1667
590 rue de la Couronne, Québec 2, P.Q.

Archives de la Ville de Montréal

Un Etat québecois fort dans la Confédération canadienne

Probléme no 1 : repenser la constitution de 1867 et réédifier Québec - Telle est la thèse exposée par Me Jean Drapeau

C'est une formidable thèse autonomiste qu'a exposée hier soir Me Jean Drapeau, président honoraire de la Ligue d'Action civique. Il a tenu en haleine durant près d'une heure et demie une salle comble au Palais Montcalm. Les applaudissements récoltés étaient l'indice d'une adhésion du public aux principes fondamentaux de la thèse. Rebâtir l'Etat du Québec et repenser la Confédération canadienne, a-t-il dit, voilà le "problème no 1" qui s'impose comme condition essentielle d'un véritable renouveau dans la province.

Le temps est venu de dépasser le simple replâtrage que serait un remplacement du régime de l'Union nationale, a déclaré Me Drapeau. *Il faut aller en profondeur* et corriger le système même qui permet le désordre actuel. A cette fin, on doit préparer une charte nouvelle du Québec, définir lucidement les conditions de *l'ensemble* de l'Etat canadien de demain.

Me Drapeau a donné un vibrant exposé de la cause autonomiste, de ses raisons d'être et de ses conditions de succès. Il a analysé aussi l'attitude des deux principaux partis politiques du Québec en face de l'autonomie. Malgré le maquillage qu'on en a fait, a-t-il dit, la population demeure foncièrement autonomiste et c'est là un inappréciable motif d'espoir.

On trouvera plus bas un résumé substantiel de la doctrine exposée par Me Drapeau, chef de la Ligue d'Action civique et ancien maire de Montréal.

Le Dr Raoul Poulin

Député indépendant de Beauce aux Communes, de 1949 à 1958, le Dr Raoul Poulin était hier celui qui a présenté le conférencier à l'auditoire. Il a exprimé sa confiance — (une confiance à la fois mesurée et raisonnée) — dans le mouvement de la Ligue d'Action civique.

Le Dr Poulin a dit qu'une partie importante de la population du Québec désire que ce mouvement d'éducation civique se transforme un jour en parti politique. Et dans une telle éventualité, le leader actuel du mouvement deviendrait le chef naturel du nouveau parti.

D'aucuns diront que Me Drapeau n'est pas tout-à-fait le chef politique qui s'impose. Mais dans cette "terre des hommes", comme ils sont rares les chefs parfaits.

La population désireuse de renverser un régime qui n'est plus tolérable, l'*Union nationale*, ne doit pas se montrer satisfaite d'un simple changement d'équipe. Il faut non seulement changer de système, opération délicate entre toutes, il faut être capable de compter sur des hommes que l'ancien système n'a pas viciés.

Tous les partis sans exception comptent des hommes honnêtes. S'il n'est pas possible de les rassembler sous un seul drapeau, il nous restera à choisir le parti qui en aura la plus forte proportion. Et si la Ligue d'Action civique un jour se présente à vous, je crois pouvoir vous affirmer — et je voudrais que mes paroles soient bien comprises — que nous aurons dans ce groupe la meilleure proportion d'hommes honnêtes.

M. Guy Hamel

Président de la soirée, M. Guy Hamel a dit que le Comité métropolitain d'Action civique, à l'occasion de la Semaine de l'éducation et du civisme, avait trouvé opportun de présenter au Palais Montcalm le chevalier du civisme.

M. Hamel a souligné la présence en première rangée de M. Pierre Desmarais et du colonel Paul-Emile Lambert, de Montréal, président et vice-président généraux de la Ligue d'Action civique. L'un et l'autre étaient accompagnés de leurs épouses, comme d'ailleurs le conférencier, Me Drapeau.

Le président a souligné aussi la présence de Me Marie-Louis Beaulieu, avocat bien connu de Québec et professeur de droit à Laval, ainsi que de délégations venues spécialement de Montréal, du Saguenay de la Beauce, de Kamouraska, de L'Ilslet, de Montmagny, de Lotbinière, de Portneuf, de Charlevoix et de tous les milieux du Québec métropolitain.

Me Drapeau

Le conférencier entend démontrer la nécessité primordiale d'une transformation de la constitution canadienne. "Il serait vain de consacrer toutes nos énergies au seul renversement du régime actuel si nous ne savons quoi lui substituer, si nous ne préparons la mise en place non pas seulement d'un régime mais d'une conception entièrement nouvelle de l'Etat du Québec et de sa vocation.. Il s'agit de réédifier le Québec et de repenser la Confédération canadienne.

Avant d'expliciter cette thèse, Me Drapeau rappelle l'effort centralisateur des Fédéraux et l'opposition de l'hon. Duplessis. De l'avis du conférencier, l'autonomisme du premier ministre manque de sincérité, de doctrine, de vigueur à ce point que le chef du gouvernement est en train de rendre l'autonomie odieuse. "Il n'est qu'un seul domaine où le gouvernement actuel a adopté une attitude objectivement autonomiste, c'est celui de problème fiscal." Et encore M. Duplessis a-t-il obéi en cela au seul souci électoraliste. Voilà pourquoi il a fait la sourde oreille aux recommandations du rapport de la Commission Tremblay.

Après avoir critiqué vertement l'attitude pseudo-autonomiste du gouvernement actuel et de son chef, Me Drapeau expose sa thèse capitale dont voici textuellement les principaux éléments.

Enseignement, recherche, législation sociale, politique des ressources naturelles, immigration, santé, bref tous les domaines-clés de la vie de la communauté commandent la mise en oeuvre au Québec d'une politique à long terme. Mais le Québec, pas plus que les autres ETATS provinciaux, n'est en mesure de se donner une politique salvatrice dans l'un quelconque de ces domaines si le problème numéro 1, n'est pas résolu, à savoir : quels sont, dans chacun de ces secteurs comme dans tous les autres, les pouvoirs de l'Etat provincial; deuxièmement, de quels *revenus* l'Etat provincial est-il assuré de jouir pour exercer pleinement les pouvoirs qui lui sont répartis ?

Encore une fois, il est possible d'appliquer telle ou telle réforme même sans revision constitutionnelle, tout comme il est possible d'éviter l'opération à un grand malade au moyen de médicaments divers.

Et cette revision constitutionnelle s'impose d'autant plus que nous serons autrement acculés à livrer sans arrêt des batailles partielles qui risquent de se transformer en autant de défaites. Il n'est que de voir comment les choses se passent depuis un quart de siècle. Jamais, le gouvernement fédéral comme tel n'a mis en question la réalité des ETATS provinciaux, leurs prérogatives essentielles, mais en invoquant l'urgence de la situation, en profitant de l'inaction des provinces ou de leur pénurie de ressources, en exploitant l'ignorance de l'opinion, il est entré dans divers domaines que les textes ou l'esprit de la constitution réservent aux ETATS provinciaux.

Personne ne sera demain en mesure d'appliquer une grande politique à Québec et le Québec ne sera pas en mesure de jouer son rôle DANS L'ENSEMBLE CANADIEN si la constitution n'est pas revisée, et cette revision devra se faire avec le souci premier de l'épanouissement des deux grandes communautés ethniques de ce pays. Car le respect des droits de l'homme, des droits du citoyen est étroitement lié au respect des droits de collectivités auxquelles appartient ce citoyen. Et c'était d'ailleurs le rêve des auteurs de notre constitution de 1867.

Mais cette revision, dans quel esprit, dans quel sens, la faire ? Il faut tenir compte, dans cette entreprise fondamentale, de quelques principes souverains qui sont les suivants :

1°) les ETATS qui librement se fédèrent ont la primauté sur le trait d'union fédéral;

2°) La fédération au Canada n'a pas seulement valeur JURIDIQUE d'entente entre ETATS, mais aussi valeur PSYCHOLOGIQUE D'ENTENTE entre DEUX COMMUNAUTES, d'où il découle L'EGALITE de droit entre Canadiens français et anglais PARTOUT dans ce pays et non pas dans le seul Québec;

3°) ne doivent être consentis au gouvernement fédéral que les pouvoirs strictement requis pour les fins d'harmonisation dans certains domaines techniques et la répartition des revenus doit être repensée en fonction de la PRIMAUTE des ETATS provinciaux.

Dans l'application de ces principes, deux notions doivent nous guider.

La première, c'est que les ETATS provinciaux possèdent seuls véritablement la REALITE D'ETATS et que le gouvernement fédéral est un instrument de coordination à leur service. La deuxième — et qui découle de la précédente — c'est qu'il faut traduire dans les faits la conception de l'ensemble canadien comme une Confédération d'Etats et non pas comme des demi-Etats constamment affaiblis par le Minotaure fédéral.

On me permettra d'invoquer ici encore le rapport de la Commission Tremblay, ce rapport que notre gouvernement "autonomiste", s'est empressé de mettre sous le boisseau tellement il constitue en réalité une condamnation cinglante de l'incurie du régime de l'Union nationale. Voici ce que dit la Commission :

L'Etat fédératif n'est pas constitué d'un seul mais de *plusieurs gouvernements*, responsables, chacun pour sa part, mais ensemble, de la totalité du bien commun. L'Etat canadien n'est donc pas le gouvernement central seul, ni les provinces seules mais le gouvernement central et les provinces agissant chacun en son domaine propre et de sa propre autorité, mais d'une manière coordonnée dans les cadres du droit constitutionnel. Les provinces sont tout autant que le gouvernement central, parties de l'Etat et comme telles ont une dignité, des droits et des privilèges identiques.

l'AUTONOMIE provinciale est une notion POLITIQUE et non simplement administrative ou fiscale. Elle est aux parties constituantes d'un Etat fédératif ce que la SOUVERAINETE est à l'Etat lui-même. Et par rapport à ce statut politique, l'autonomie fiscale et financière est un moyen. C'est donc fausser l'une des idées maîtresses du régime fédératif que d'assimiler l'autonomie des provinces à la simple autonomie financière sans égard à la provenance et au mode d'acquisition des fonds".

Voilà quelques réflexions capitales qui soulignent clairement la SOUVERAINETE des ETATS provinciaux dans leur ordre et dégagent nettement le sens, le contenu de l'autonomie qui est un attribut essentiel hors duquel l'ETAT provincial cesse d'exister.

Primauté des Etats provinciaux

Primauté des ETATS provinciaux. Ce premier principe est posé par l'Histoire d'abord, puisque ce sont ces ETATS qui ont *librement décidé de se donner* un instrument de coordination, instrument qu'il convient d'appeler GOUVERNEMENT FEDERAL et non pas ETAT FEDERAL. Ce principe découle aussi de la *constitution actuelle elle-même* puisque les pouvoirs reconnus aux Etats provinciaux sont ceux qui intéressent le plus directement la formation du citoyen et l'évolution de la collectivité : *l'enseignement, le droit civil, le* mariage, la propriété, etc.

Et ce n'est pas parce que cette primauté a été battue en brèche depuis quelques années, qu'elle a cessé d'être fondée historiquement, juridiquement et psychologiquement. Nous avons plus que tous autres, il est vrai, intérêt à la réaffirmation de cette primauté, mais en la défendant, nous rendons service à tous les autres ETATS provinciaux, car s'ils devaient perdre moins que nous au processus de centralisation, à l'effondrement de l'édifice fédéral, ils y perdraient aussi, sur le plan humain et sur le plan matériel, des valeurs inestimables.

Entente entre les deux gran-

(Suite, Un Etat, p. 5)

Vol de cigares

Les deux jeunes hommes arrêtés hier matin pour un vol au restaurant Belmont, ont été traduits hier après-midi, devant le juge Alphonse Garon, de la *Cour des Sessions de la Paix*.

De fait, ils ont été accusés du vol de cigares. (On sait que l'un des deux individus avait tenté d'ouvrir le tiroir-caisse du restaurant Belmont pour s'emparer de l'argent qui s'y trouvait).

Les deux jeunes hommes, qui sont de Québec, ont protesté de leur innocence. Leur procès s'instruira en Correctionnelle incessamment.

Selon les renseignements que nous avons obtenus des policiers, après l'affaire du Belmont, les deux jeunes hommes sont allés à la taverne Victoria, dans la Côte du Palais, où ils ont tenté d'obtenir de la bière sans payer.

Les grévistes de Radio-Canada à une messe du Père Legault

MONTREAL, (P.C.). — Le Père Emile Legault, fondateur d'une troupe de théâtre et animateur d'émissions de la TV avant la grève des réalisateurs, célébrera, aujourd'hui, à midi 45 à la cathédrale de Montréal, une messe à laquelle assisteront les grévistes de Radio-Canada et leurs sympathisants. Il prononcera un sermon à cette occasion.

Bourse de $2,300. à A.-L. Labrecque

TORONTO, (P.C.). — A.-L. Labrecque de Granby, Qué., s'est vu octroyer une bourse de $2,300 par l'Association de chasse et pêche de l'Ontario pour poursuivre des études en économie forestière, a annoncé, hier, M. C. T. Bissell, président de l'Université de Toronto, M. Labrecque, un diplôme de l'Université du Nouveau-Brunswick, poursuit actuellement un cours de perfectionnement à l'Université de Toronto.

Me Jean Drapeau au Palais Montcalm

● Avant sa conférence d'hier soir, résumée longuement dans un article de cette page, Me Jean Drapeau était accueilli par les organisateurs de la soirée au bureau de M. Théo. Genest, directeur du Palais Montcalm. On le voit ici en compagnie de quelques personnalités. Ce sont de gauche à droite le Dr Raoul Poulin, qui fut plusieurs années député indépendant de Beauce aux Communes, et qui a présenté le conférencier au public; Me Jean Drapeau, conférencier, président honoraire de la Ligue d'Action civique et ancien maire de Montréal; M. Guy Hamel, qui a présidé la soirée au nom du Comité métropolitain d'Action civique de Québec; et M. Pierre Desmarais, de Montréal, président général de la Ligue d'Action civique. (Photo de "L'Action Catholique", Roger Bédard).

Confirmation dans les paroisses

I—Par Son Exc. Mgr Charles-Omer GARANT, évêque-auxiliaire à Québec.

Lundi, 6 avril :
3.00 heures: Basilique
7.30 heures: Charlesbourg
Mardi, 7 avril :
3.00 heures: Loretteville
7.30 heures: Notre - Dame de Jacques-Cartier
Jeudi, 9 avril :
3.00 heures: Notre - Dame-du-Chemin
7.30 heures: St-Dominique
Lundi, 13 avril :
3.00 heures: St - Francois d'Assise
7.30 heures: St-Fidèle
Mardi, 14 avril :
3.00 heures: Saint - Vincent-de-Paul
7.30 heures: St-Jean-Baptiste
Jeudi, 16 avril :
3.00 heures: Sts-Martyrs-Canadiens
7.30 heures: St-Patrick
Vendredi, 17 avril :
7.30 heures: St-Sacrement
Vendredi, 1er mai :
7.30 heures: Camp Valcartier

II—Par Son Exc. Mgr Lionel Audet, évêque-auxiliaire à Québec
Lundi, 6 avril :
3.00 heures: Bienville
7.30 heures: Lauzon
Mardi, 7 avril :
3.00 heures: L'Anc.-Lorette
7.30 heures: St-Coeur-de-Marie
Mercredi, 8 avril :
3.00 heures: St-Esprit
7.30 heures: St-Jérôme
Jeudi, 9 avril :
3.00 heures: St-Eugène
7.30 heures: St-Paul
Vendredi, 10 avril :
3.00 heures: St-Jérôme
Lundi, 13 avril :
3.30 heures: Notre - Dame-de-Fatima
7.30 heures: St-Calixte
Mardi, 14 avril :
10.00 heures: Lac-Noir
3.00 heures: Saint-Maurice de Thetford
7.30 heures: Saint-Alphonse de Thetford
Mercredi, 15 avril :
10.00 heures: N. - D.-de-la-Présentation
2.30 heures: Sainte-Marthe de Thetford
3.30 heures: St-Noël-Chabanel

III—Par Son Exc. Mgr Napoléon-Alexandre LABRIE, c.j.m., directeur national de l'Oeuvre pontificale de la Propagation de la Foi.
Lundi, 6 avril :
3.00 heures: Giffard
7.30 heures: Beauport
Mardi, 7 avril :
3.00 heures: St-Grégoire
7.30 heures: Notre - Dame-des-Victoires
Mercredi, 8 avril :
3.00 heures: Cap-Rouge
7.30 heures: Stadacona

(Suite, Confirmation, p. 15)

S. S. Jean XXIII reçoit S. Exc. Mgr Pelletier

ROME, (Reuters) — Sa Sainteté le pape Jean XXIII a reçu en audience privée Son Exc. Mgr Georges-Léon Pelletier, évêque des Trois-Rivières.

A l'hôtel de ville

Le Conseil central des Ligues des Citoyens de Limoilou a fait parvenir un mémoire aux membres du comité administratif. Il contient quatre demandes principales.

On y reclame l'institution immédiate par la ville d'un comité d'études pour trouver des solutions définitives à tous les problèmes d'aqueduc.

Une deuxième demande veut que la ville ne fasse qu'un seul compte pour les taxes municipales et scolaires.

En troisième lieu, les ligues de citoyens de ce quartier s'opposent à l'usage du parc Cartier-Brébeuf comme dépotoir à neige.

Enfin, elles s'opposent à tout projet de commutation de taxes.

Le maire Hamel a prié le greffier de la ville, Me F.-X. Chouinard, de répondre au Conseil central, que les membres du comité administratif allaient accorder au mémoire une bienveillante attention.

Le boulevard Charest

Le conseil de ville a approuvé, hier, l'acquisition d'immeubles appartenant à Me Philippe Corriveau, pour le coût global de $86,000.00, plus dix pour cent comme indemnité totale et complète. Ces immeubles situés sur la rue St-Vallier et le boulevard Langelier, devront disparaître en vue du prolongement du boulevard Charest, à l'ouest du boulevard Langelier.

La ville a aussi acheté la propriété de M. Emile Daigle, au coût de $13,500., pour le même prolongement.

L'âge de la retraite

Le comité administratif a décidé, hier de former un comité de trois membres, présidé par le maire Hamel, pour étudier le cas des employés municipaux ayant atteint l'âge de la retraite. Les *membres seront les échevins Jos.* Matte, Gérard Hamel et Henri Beaupré. Lorsqu'un employé aura atteint 65 ans, le nouveau comité étudiera son cas et décidera si cet homme peut ou non *continuer à occuper ses fonctions.* Le rapport de ce comité sera ensuite soumis à l'étude du conseil de ville.

Les rues et trottoirs

Plusieurs échevins ont formulé des remarques relativement à l'entretien des rues et surtout des trottoirs de la ville, durant l'hiver.

M. A.-H. Légaré a dit n'avoir que des félicitations pour l'entrepreneur chargé du déblaiement dans son quartier de Limoilou-ouest. Il en est de même pour M. Ulderic Bédard, pour l'entrepreneur chargé de nettoyer le bas du quartier St-Jean-Baptiste.

M. Jos. Matte a signalé que l'un des entrepreneurs possédant un contrat pour l'enlèvement de la neige, n'était pas suffisamment outillé pour répondre aux besoins.

A certains endroits sur la rue St-Jean, a dit M. Boissinot, l'épaisseur de la neige sur les trottoirs a atteint jusqu'à dix-huit pouces, empêchant même l'ouverture des portes en certains cas.

M. Bédard a souligné qu'un citoyen de son quartier a dû, un jour, faire venir un remorqueur pour sortir sa voiture d'une entrée de cour. Tout cela à cause d'un mauvais entretien.

M. Damase Blais a dit avoir vu plusieurs trous dans la chaussée de la rue Marie-de-l'Incarnation. Il a suggéré qu'on bouche ces excavations avec de la pierre. Plusieurs de ses collègues ont protesté, disant qu'on ne pouvait rien faire pour le moment.

Interpellation

Dans une interpellation posée, hier, au conseil de ville, M. Jos. Matte a demandé qu'on lui dise combien d'ingénieurs travaillaient pour la ville en 1940, tout en mentionnant leurs noms, leurs fonctions et leurs traitements annuels. Dans une seconde question, il a réclamé les noms, fonctions, salaires des ingénieurs au service de la ville actuellement.

AIDE JUDICIAIRE POUR DEFINIR "L'OBSCENITE ET L'IMMORALITE"

OTTAWA (P.C.) — Les officiels fédéraux qui agissent comme censeurs veulent une plus grande aide judiciaire pour la définition des termes "obscénité" et "immoralité" lorsqu'ils ont à juger des livres, des photographies, des disques, des magazines et autres choses du genre.

M. David Sim, sous-ministre des Douanes, a dit hier devant le comité des crédits des Communes qu'il serait heureux si une "définition légale" de l'obscénité était faite qui ne serait pas basée sur l'étroitesse d'esprit.

Il répondait à des questions durant une discussion de la décision qu'a prise l'an dernier la Commission des tarifs de lever l'interdit sur l'importation de "Payton Place", *roman américain* très populaire qui a trait à une aventure sexuelle dans une petite ville de la Nouvelle Angleterre.

L'article 1201

Les publications sont interdites quand des officiels du ministère du Revenu estiment qu'elles viennent en contravention avec l'article 1201 de la loi canadienne sur les douanes. Cet article prohibe l'importation de "publications perfides, séditieuses, immorales ou indécentes".

M. Sim a dit que ses chefs de service et lui-même aimeraient que des décisions de tribunaux canadiens les aident à déterminer si une publication ou une photo sont obscènes ou immorales. Il a exprimé l'espoir que des personnes qui désapprouvent des décisions relative à la censure prises par le ministère du Revenu demanderont aux tribunaux une définition judiciaire de l'obscénité et de l'immoralité.

Rappelant que ce sont des fonctionnaires du ministère du Revenu qui décident la plupart du temps si une publication ou une photo doivent être importées ou non, M. Sim a ajouté que c'est le ministre du Revenu qui est responsable de ces décisions et que l'on peut en appeler devant les tribunaux des verdicts du ministère.

A la Chambre de Commerce de Québec

Le Canada jouera un rôle important dans l'élargissement du Marché commun

La position arbitrale du Canada, *en charnière entre* le Commonwealth, et sa position économique dans la zone du dollar devraient permettre au Canada de jouer un rôle important dans le concept d'un élargissement du marché commun. *Voilà ce que* déclarait, hier soir, au dîner-causerie de la Chambre de Commerce de Québec, M. H.-E. Blanchenay, directeur de la Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie de la France.

Le conférencier, qui traitait de la situation de la France devant le marché commun, ajouta qu'à son avis les Nations-Unies n'auront jamais de sens tant qu'elles ne seront pas les nations économiquement unies.

La France, votre amie, précisa-t-il, a pleinement conscience de cet *état de choses, c'est pourquoi* elle est résolument entrée dans le marché commun. Elle y voit son propre salut et, si vous avez laissé tant des vôtres sur les plages de Normandie, c'est parce que vous saviez qu'il était impossible de concevoir un monde libre sans le salut de la France.

Au début de sa causerie, M. Blanchenay souligne que, depuis la fin de la guerre, la France avait opéré un redressement qu'il qualifie de "victoire de la Marne économique". Aujourd'hui, ce pays, malgré une demi-récession, connait une situation de plein emploi de beaucoup plus satisfaisante que celle de n'importe quel pays au monde. Des régions entières ont été reconverties. Les énormes ressources dégagées par les travaux de la vallée du Rhône et les découvertes de pétrole et de gaz naturel ont mis dans le circuit économique des régions réputées pauvres comme la Camargue ou le *midi*. Le pays s'est reconstruit et continue de construire.

Des ensembles industriels nouveaux comme les industries chimiques du Sud-Ouest ou les industries électro-mécaniques du *Sud-Est sont en pleine expansion.* La France se repeuple à une cadence accélérée. Les rendements agricoles dépassent ceux des pays les plus avancés. Partout dans le monde, les exportations françaises et les Grands Travaux (aciéries de Colombie et du Pérou, viaducs de Caracas, tunnel de la Havane, travaux de développement en Afrique, etc., etc.) sont le témoin de la grande renaissance française.

Entre-temps, le président Schumann s'appuyant sur le plan établi par M. Monnet, avait pu faire aboutir la Communauté Européenne Charbon-Acier, prélude au marché commun. La réussite de la C.E.C.A., et même ses imperfections appelaient la constitution d'un marché commun étendu à tous les produits. Car les imperfections venaient du fait même que le marché commun n'était pas généralisé.

Le marché commun officiellement en vigueur le 1er janvier

(Suite, Le Canada, p. 15)

Le Canada reste en dehors de l'O. E. A.

OTTAWA (P.C.) — Le Canada a décidé de continuer à rester, pour quelque temps du moins, en dehors de l'Organisation des Etats américains, en dépit d'appels pressants qu'on lui fait d'y d'adhérer, a annoncé, hier, M. Sidney Smith, *ministre des affaires extérieures.*

Le Canada est le seul pays autonome des trois Amériques à ne pas faire partie de l'organisation.

M. Smith a annoncé la nouvelle devant le comité des Affaires extérieures de la Chambre des Communes.

Meilleur prix pour le bois à pâte dans la région d'Abitibi

MONTREAL. — Le président de l'Office des Marchés Agricoles du Québec, le juge Georges-H. Héon, a déclaré qu'à la suite d'une invitation qu'il avait faite à la Canadian International Paper Company, cette compagnie avait consenti à discuter du problème des prix pour le bois à pâte dans la région de l'Abitibi. A la suite d'entretiens où, selon le Président de l'Office, la compagnie avait manifesté son intention de coopérer pour trouver une solution équitable, la compagnie et l'Office des Marchés en sont arrivés à une formule qui devrait s'avérer satisfaisante pour la conclusion des négociations entre les producteurs et les acheteurs-fournisseurs de la compagnie.

Selon la formule prévue, l'Office des Marchés estime que le prix minimum moyen au producteur serait de $10.65 la corde de bois livrée aux chemins publics, et l'office des producteurs a immédiatement informé l'Office des Marchés qu'il acceptait ce prix.

Il a de plus été convenu entre l'Office des Marchés et la compagnie, qu'à cause des grandes différences des distances sur lesquelles le bois de l'Abitibi doit être transporté, la région soit divisée en quatre zones: Mont Brun-Clericy, Val d'Or, Duparquet et Amos. Les démarcations entre les zones n'ont pas encore été nettement établies, mais la *compagnie a déclaré* qu'elle offrira à ses fournisseurs-acheteurs pour le bois livré à l'Outaouais ou ses affluents, des prix qui varieront de $15.65 à $17.65 la corde. Ces prix s'appliqueront à environ *20,000 cordes de bois à pâte* livrées d'ici la fin de septembre et représentent des achats d'une valeur d'environ $325,000.

La compagnie a tenu à souligner que la majeure partie du bois acheté par elle en *Abitibi* doit être dirigé à son usine de Témiscamingue, sur l'Outaouais.

Enfin, la compagnie a fait valoir qu'en vertu de la Loi des *Marchés Agricoles, les ententes* portent sur les achats de bois à pâte négociées entre les offices de producteurs et les premiers acheteurs, soit les courtiers ou acheteurs-fournisseurs. Vu cet *état de choses, la C.I.P. ne peut* donc qu'annoncer le prix qu'elle offrira à ses acheteurs-fournisseurs pour faciliter les négociations, et elle effectuera ses paiements selon que le bois sera livré par camions et mesuré par elle au point de livraison sur les rivières.

8,000 employés fédéraux de plus

OTTAWA. — (P.C.) — Le nombre des employés fédéraux a augmenté de plus de 8,000 dans la première année de l'administration progressiste-conservatrice a rapporté hier le ministre du Commerce, M. Churchill.

Dans une réponse à M. Azellus Denis, libéral de Montréal-St-Denis, déposée en Chambre des Communes, il a dit que le gouvernement fédéral comptait 201,008 employés le 30 juin.

Prélat domestique

OTTAWA, (C.C.C.). — Le pape Jean XXIII a accordé la *dignité de prélat domestique* à l'aumônier général catholique des forces armées canadiennes, Mgr Ronald MacLean, a annoncé, Son Exc. Mgr Maurice Roy, archevêque de Québec, primat du Canada, Ordinaire des forces armées canadiennes, par l'entremise du Service d'Information de la Conférence Catholique Canadienne. Jusqu'au moment de l'intégration de l'Aumônerie militaire des 3 armes, en septembre dernier, Mgr MacLean était l'aumônier principal de la Marine royale canadienne, depuis juin 1957. Agé de 63 ans, Mgr MacLean est né à Boisdale, Cap-Breton.

Le capitaine du D'Vora se montre très optimiste

Le caboteur d'hiver D'Vora, de la Clarke Steamship, accompagné du brise-glace Montcalm, est arrivé hier à Québec au terme de son septième voyage sur la Côte Nord. Parti de Québec le 17 février, le D'Vora s'est rendu à Baie-Comeau et à Sept-Iles; le 25, il entreprenait son voyage de retour. Depuis le début de la saison, il a fait aussi deux voyages à Rimouski.

L'optimisme du capitaine Dubé quant à la navigation d'hiver ne fait pas de doute. "C'est moi qui ai commencé cet essai", dit le capitaine. "J'avais peur au début, l'affaire était délicate, mais en fin de compte, il fallut reconnaître que la réussite nous souriait. C'est comme les routes dans le temps passé. Qui osait sortir pendant l'hiver pour s'enliser dans la neige ? Mais aujourd'hui, les souffleuses sont là. Pour les voies *maritimes*, il y a la radio et le brise-glace. La T.S.F. annonce et il faut écouter. Le temps, la marée, les vents sont autant de facteurs avec lesquels il faut compter. Les deux mois le plus durs sont décembre et janvier. Cet essai a été très fructueux parce qu'il a résolu la technique de navigation en hiver. Bien entendu, ce n'est pas drôle quand la glace forme toute un carapace qui pèse 75 tonnes, mais ce n'est pas ce qui empêche le bateau de faire le trafic. Peut-être bien que l'année prochaine on pourra naviguer plus tôt"

M. H.-E. Blanchenay à la Chambre de Commerce de Québec

● Conférencier au dîner-causerie de la Chambre de Commerce de Québec, hier soir, au restaurant "A la Porte St-Jean", M. H.-E. Blanchenay, directeur de la Société générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie de la France, traita de la position de son pays en face du marché commun. Sur la photo ci-dessus prise à cette occasion, on remarque, de gauche à droite, MM. Raymont Côté, directeur général du Syndicat de Québec, Limitée, qui présenta le conférencier, M. Georges Bray, président de la Chambre de Commerce de Québec; le conférencier, M. Blanchenay et Charles Robitaille, gérant général de "L'Action Sociale, Limitée". (Photo "L'Action Catholique", Roger Bédard).

Archives de la Ville de Montréal

Un Etat...

(Suite de la page 3)

des communautés ethniques ou plus justement entre les deux nations qui constituent ce pays. Il est incontestable qu'en 1867, pour tous ceux des hommes politiques canadiens qui préparèrent la fédération, celle-ci représentait une sorte de pacte entre les deux races au moins autant que l'Association de divers Etats.

Que techniquement, "l'Acte" soit une loi du parlement britannique, voilà qui ne change rien au fait fondamental d'un véritable contrat implicite entre les deux éléments ethniques. D'innombrables témoignages de ceux qu'on appelle les "Pères de la Confédération" le prouvent.

Davantage, il est un article de la constitution elle-même — article 93 — qui prévoit l'intervention du gouvernement central dans les cas où les droits scolaires d'une minorité seraient brimés. Vous savez que les rares fois où cet article a été invoqué, Ottawa s'est bien gardé en fait, d'intervenir car chaque fois, c'était une minorité française qui était en cause. Il n'empêche que cet article traduit bien la volonté des auteurs du document; de ne pas faire une "réserve québecoise", traduit bien leur sentiment de bâtir un ensemble dans lequel les deux éléments ethniques auraient strictement les mêmes droits dans une région ou l'autre.

Sous cet aspect du moins, l'esprit du pacte a été gravement trahi. Il importera, dans le futur texte constitutionnel, d'inscrire clairement ce principe qui fait qu'au delà d'une association d'Etats provinciaux, il y a un pacte entre les deux groupes ethniques et qui veut que l'égalité des droits ne soit pas une réalité dans une seule province mais dans l'ensemble canadien.

Enumération RESTRICTIVE des pouvoirs du gouvernement fédéral

Trait d'union et instrument de coordination, ce gouvernement ne doit exercer que les seuls pouvoirs correspondant à sa vocation. Cela veut dire, d'une part, certains grands domaines DELEGUES par les ETATS provinciaux: essentiellement affaires étrangères, défense, monnaie, douanes; d'autre part, les pouvoirs nécessaires à assurer l'harmonisation des politiques économiques, des moyens de transport et de communication, etc. Et je dis bien "harmoniser", non pas supplanter.

C'est en toute liberté et souverainement que les Etats provinciaux ont pris et prendront la décision de déléguer au gouvernement fédéral certains pouvoirs particuliers comme ceux que j'ai évoqués et de lui confier limitativement une tâche d'harmonisation des politiques en quelques domaines d'ordre économique et technique. Les ETATS provinciaux devront retenir strictement tout le reste en continuant d'exercer une surveillance vigilante sur la façon dont le gouvernement fédéral exercera les pouvoirs qui lui auront été confiés.

La notion de Confédération d'Etat appelle d'ailleurs une transformation du Sénat qui est actuellement un organe sans aucune justification propre. Celui-ci doit être la Chambre qui dans le parlement fédéral traduit, illustre précisément la nature fédérale du pays, donc être composé de représentants désignés par les Etats provinciaux au lieu d'être une réplique anachronique de la Chambre des lords de Grande-Betagne.

A partir de cette division des pouvoirs, compte tenu des pouvoirs que les Etats provinciaux auront accepté de déléguer au gouvernement fédéral, une répartition nouvelle des sources de revenus s'imposera évidemment. Déjà, nous constatons tous les jours que la formule présente, si l'on peut qualifier de formule cet ensemble de recettes improvisées, est à la fois illogique, inefficace et injuste pour les Etats provinciaux. Ceux-ci n'ont pas les moyens de remplir les pouvoirs qui sont encore les leurs, cependant que le gouvernement fédéral dispose de plus de ressources qu'il en faut pour administrer les domaines de son ressort.

Cette situation est le danger le plus redoutable pour le fédéralisme canadien car elle permet au gouvernement fédéral de jouer les Mécène et les régimes progressifs en offrant aux Etats provinciaux ou directement à des institutions, des subventions qui lui sont un moyen déguisé d'entrer toujours plus avant dans les domaines relevant des provinces.

Le jour où ses sources de revenus seront strictement limitées, le gouvernement fédéral éprouvera moins la tentation de distraire une partie de ses ressources à des manoeuvres centralisatrices, cependant que les ETATS provinciaux disposeront davantage des moyens d'exercer pleinement leur rôle. Je sais que certains répliqueront ici que le régime actuel à Québec eut-il un budget deux fois supérieur à ses ressources présentes, ne ferait rien de plus pour l'éducation, la législation sociale, etc.

Cet argument est d'ailleurs souvent invoqué au point que, dans des moments de colère et d'indignation compréhensibles, certains des nôtres seraient disposés à faire bon marché de l'ETAT provincial et à attendre d'un puissant ETAT unitaire la solution à nos problèmes.

Ce serait de notre part un bien étrange aveu d'impuissance et cela risquerait de compromettre tout l'avenir du Québec. Il faut cesser de penser uniquement en fonction du régime Duplessis ou de tout autre régime, d'être autonomiste quand il y a à Québec un régime progressif et de faire chorus aux centralisateurs lorsque le gouvernement de Québec a la figure de celui que nous connaissons.

Veut-on, par dégoût du régime actuel, lier les mains à tous les gouvernements qui viendront? Veut-on pour empêcher le régime actuel d'abaisser le peuple du Québec, interdire demain à un autre régime les moyens de le relever? En raisonnant comme certains, on authentifie l'imposture de l'Union Nationale, on parait prendre pour acquis qu'elle incarne vraiment l'autonomie du Québec, puisqu'on se montre prêt à condamner cette autonomie même avec l'Union Nationale, qu'on est disposé à se venger contre le Québec lui-même du régime qui opprime le Québec.

Certes, on dira que sur un point au moins, le gouvernement actuel a servi la cause de l'autonomie en refusant les fameuses ententes fiscales. Et il est vrai que là-dessus, il a objectivement rendu service à l'Etat provincial et à la Fédération.

Mais ce geste a été dicté par des considérations purement ELECTORALES, nous le savons trop, et loin d'associer l'opinion de la province à sa politique sur ce point, loin de rendre populaire cette résistance, loin d'en faire la résistance d'une population consciente de la valeur DYNAMIQUE, CONQUERANTE de l'autonomie, le régime a persisté à joindre constamment à ses protestations autonomistes, la politique, la plus néfaste que nous ayons connue depuis les dernières années du régime Taschereau.

A l'équilibre des pouvoirs, doit correspondre une nouvelle répartition des revenus. Il faudra établir celle-ci à partir de l'importance des pouvoirs reconnus aux ETATS provinciaux d'une part, au GOUVERNEMENT fédéral de l'autre, et cela en fonction de l'évolution prévisible. Trop longtemps nous nous sommes satisfaits de solutions provisoires aux problèmes immédiats: cette constitution nouvelle de l'ensemble canadien doit inclure les moyens de solution à long terme aux problèmes fondamentaux.

Il s'agit de sortir de l'illogisme, de l'insécurité et, dans certains cas, de l'hypocrisie pour bâtir un fédéralisme canadien humanisant et efficace. Des Etats provinciaux dynamiques et progressifs, un instrument de coordination strictement cantonné dans son rôle, l'égalité de fait des deux communautés dans tout le pays et sur tous les plans: voilà qui fera de l'ensemble canadien une REALITE féconde et pourrait avoir valeur d'exemple salutaire.

Aux Etats provinciaux de se donner leur propre constitution

Mais cette revision de la constitution de la fédération canadienne appelle, comme son corollaire indispensable, l'adoption par les Etat provinciaux de LEUR PROPRE CONSTITUTION. Nous en trouvons les germes dans "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord", mais le moment est venu que nos Etats se donnent leur propre constitution.

Cette charte est nécessaire pour consacrer dans un document distinct les pouvoirs et l'organisation de l'ETAT provincial; elle l'est également POUR ARRACHER enfin AUX LUTTES PARTISANES certaines questions, certaines valeurs qui doivent à tout prix y échapper. C'est l'équivoque de l'actuelle constitution canadienne et l'absence d'une théorie du fédéralisme tout aussi bien que l'impudeur de certains politiciens qui ont jeté dans le débat, l'autonomie provinciale, qui ont permis que puissent être remises en question les conditions premières de notre survivance.

Tôt ou tard, l'existence d'une communauté ethnique est menacée si un certain nombre de VALEURS FONDAMENTALES ne sont pas considérées comme DEFINITIVEMENT ACQUISES, si un certain nombre de prérogatives et d'institutions ne sont pas considérées comme SACREES. Rien ne l'illustre mieux que les discussions ouvertes chez nous depuis une quinzaine d'années au sujet de l'autonomie provinciale, discussions entre partis politiques puis entre groupes et publications de toutes sortes. Le résultat, vous le savez, a été d'affaiblir chez beaucoup l'attachement à l'autonomie, justement parce que celle-ci était défendus verbalement et bruyamment, par un parti qu'ils abhorraient.

Pour préserver la condition première de notre durée, il n'y a qu'un moyen: doter l'Etat du Québec d'une constitution où soient consacrées quelques principes intangibles, l'autonomie au premier chef. Là-dessus il doit y avoir ACCORD ABSOLUMENT UNANIME de toutes les tendances, de toutes les formations.

La façon la plus efficace d'amener une revision de la constitution canadienne, c'est en effet que les Etats provinciaux commencent par se donner officiellement leur propre constitution. Qui dit "ETAT", à quelque niveau que ce soit, dit "CONSTITUTION". D'ailleurs, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord le reconnait puisqu'il dit, en toutes lettres, que les province ont le droit de modifier leur constitution comme elles l'entendent sauf en ce qui a trait à la fonction de lieutenant-gouverneur.

Ces droits des Etats provinciaux, ils sont énumérés dans les articles que vous connaissez bien, notamment 92, 93, 94, 95 mais aussi dans un grand nombre d'autres.

Et on retrouve aussi, ici et là, éparses dans les Statuts de la Province, des dispositions qui ressemblent à des textes constitutionnels.

Ils comportent au premier chef la propriété du sol de la province, la juridiction exclusive sur l'enseignement, la propriété et les droits civils, l'institution municipale, l'administration de la justice, le droit à l'impôt sur le revenu et aux contributions directes en général, la législation sur les corporations et sociétés oeuvrant dans le cadre de la province, l'agriculture et même, dans une large mesure, l'immigration, le bien-être social, la santé et la législation ouvrière.

A ce rappel du domaine d'action de l'ETAT provincial il conviendra d'ajouter l'organisation de l'Etat provincial et d'évoquer les caractéristiques culturelles propres à l'Etat du Québec.

Droits du citoyen et droits de l'homme

Il faudra ensuite y ajouter une définition des DROITS DU CITOYEN ou des DROITS DE L'HOMME plus largement. Le gouvernement fédéral songe, paraît-il, à une proclamation des droits de l'homme. Qu'Il le fasse ou non, c'est là un domaine qui intéresse D'ABORD les ETATS provinciaux, puisque ces droits de l'homme sont le fondement du droit civil et d'une foule d'autres attributs qui sont du ressort de l'ETAT provincial.

Mais ensuite, demandera-t-on, comment assurer le respect de cette Constitution? C'est ici une question primordiale. Présentement, il arrive ceci: c'est le procureur général — et l'on sait quelles garanties cela comporte, n'est-ce pas — c'est le procureur général qui est chargé du respect des lois fondamentales et des garanties constitutionnelles. Situation évidemment intenable car ce membre du gouvernement, fut-il par ailleurs génial, est un homme politique, donc sujet à discution. Or, la constitution de l'Etat provincial, qui consacrera l'autonomie et les droits fondamentaux de l'Etat doit ECHAPPER AUX QUERELLES partisanes et aux discussions politiques, devenir le BIEN DE TOUT LE PEUPLE DU QUEBEC, par delà toutes les divergences idéologiques et politiques.

Un conseil constitutionnel

Pour cela, il importera de créer un Conseil constitutionnel, institution permanente, formée de juristes, économistes, sociologues, historiens éminents, recrutés pour leur seule valeur personnelle. Ce haut organisme sera le gardien de la Constitution que le peuple se sera donné. Il aura à assurer la défense, il aura aussi à assurer dans l'intérêt de tous le respect des droits de l'homme et du citoyen, il aura enfin à rendre, soit sur consultation par le gouvernement provincial, soit de sa propre initiative des décisions qui ne seront appelables que par voie de referendum.

Qui ne voit l'importance souveraine de pareille institution apolitique, devant laquelle pourraient se présenter les citoyens lésés dans leurs droits fondamentaux, à laquelle on pourrait faire totale confiance pour tous avis et décisions en matière constitutionnelle. C'est encore ce conseil qui serait principalement chargé de représenter l'ETAT du Québec lors des conférences inter-provinciales ou fédérale-provinciales et non plus seulement des hommes politiques discutés et souvent totalement ignorants des grands problèmes en jeu et de leurs implications.

Le Conseil constitutionnel sera une pièce centrale du mécanisme de l'ETAT provincial. Sa seule existence marquera déjà un immense progrès dans la défense aussi bien des droits des citoyens, des droits des municipalités et des commissions scolaires que dans celle de la souveraineté de l'ETAT provincial. Et tout cela n'a rien d'utopique, tout cela est non seulement possible et nécessaire, mais est même expressément autorisé sinon contenu en germe dans l'"Acte de l'Amérique Britannique du Nord", dont on a trop oublié qu'il a créé une "Fédération d'ETATS"

Donc, constitution du Québec, referendum, création du Conseil constitutionnel. On peut être sûr que d'autres provinces ne tarderont pas à faire de même, à utiliser les pouvoirs identiques que leur reconnait la constitution canadienne. C'est à ce moment que pourra s'engager véritablement et avec pleine chance de succès le processus de revision de la constitution de l'ensemble canadien.

Une conférence des ETATS provinciaux

Une conférence des ETATS provinciaux s'imposera. Ces conférences d'ailleurs devraient devenir périodiques. Depuis trop longtemps, les Etats provinciaux ont fait montre d'une négligence fantastique dans la défense de leurs droits, ne se sont pas préoccupés d'harmoniser leurs efforts, de les conjuguer. Ils ont depuis longtemps attendu, pour s'intéresser à leurs propres problèmes, qu'Ottawa lui-même convoque des conférences dites fédérale-provinciales.

Plus directement intéressé que les autres, Québec devra convoquer une première conférence de ces ETATS provinciaux, conférence qui pourra éventuellement prendre la forme d'une réunion des conseils constitutionnels provinciaux. Ce sont ces rencontres qui prépareront la revision de la Constitution canadienne dans la perspective d'une autonomie dynamique et d'une collaboration efficace.

Et les ETATS provinciaux, eux, convoqueront enfin une conférence fédérale-provinciale pour entamer la discussion de la nouvelle constitution canadienne.

Il sera souhaitable d'autre part que les Etats provinciaux créent entre eux une sorte de Conseil constitutionnel interprovincial, qui assurera de façon permanente leur liaison et la défense de leurs intérêts communs. Cet organisme interprovincial, auquel pourront s'adjoindre plus tard des représentants du gouvernement fédéral deviendrait alors logiquement la Cour constitutionnelle du Canada, gardienne de la Charte de l'ensemble canadien, aux lieu et place de la Cour Suprême, créature du seul gouvernement fédéral, et qui sera alors ramenée simplement à son seul rôle normal, celui de tribunal de dernière instance en matière civile ou pénale.

Encore une fois, c'est par les ETATS provinciaux que le FEDERALISME CANADIEN sera PRESERVE, affermi et vivifié. Et pour ce, ces ETATS doivent commencer par reprendre conscience de leurs droits, de la plénitude de leurs droits et exercer pleinement tous leurs attributs d'ETAT. Adoption d'une Constitution de l'Etat provincial, craétion d'un Conseil constitutionnel, institution d'une liaison permanente entre les Etats provinciaux, enfin revision de la constitution de l'ensemble canadien: telles sont les grandes étapes à franchir pour sortir du processus mortel dans lequel nous sommes actuellement engagés, pour rendre à l'ETAT provincial toutes ses possibilités d'action et de rayonnement, au FEDERALISME canadien tout son sens de coopération loyale dans la perspective d'une démocratie humaniste.

En raison de nos problèmes particuliers et de la situation qui prévaut actuellement chez nous, nous avons aujourd'hui le devoir de déclencher l'offensive pour le salut du fédéralisme canadien. Jadis, il y aura bientôt un siècle, c'est, vous le savez, l'insistance justifiée des Canadiens français qui a préservé ce pays de l'Etat unitaire et a permis la création d'une FEDERATION D'ETATS, qui était en même temps — du moins théoriquement — la reconnaissance de l'association à égalité des deux grandes races.

Défendre l'autonomie du Québec, c'est servir une GRANDE IDEE à la mesure du CANADA ENTIER, c'est lutter de façon concrète pour la cause de la démocratie et du progrès humain, de la coopération dans la liberté et la dignité de tous les partenaires. Et nous sommes à l'heure où cet effort s'impose à nous, si nous voulons réellement que l'aspiration du peuple du Québec au renouveau ne soit pas, une fois encore, tragiquement déçue. Tout le monde, tous ceux qui n'acceptent pas la déchéance et la tyrannie, sont d'accord sur ceci: qu'il faut au Québec une grande politique dans tous les ordres.

Et, alors, que faut-il attendre ici de nos partis politiques traditionnels? L'un exploite l'autonomie à des fins électorales, l'autre qui jadis la défendait, en fait aujourd'hui bon marché: aucun des deux n'a accordé jusqu'ici au problème constitutionnel une attention vraiment suivie. Car ce problème, encore une fois, dépasse largement la question de l'aménagement de la fiscalité, de l'assurance-santé fédérale ou des octrois aux universités. Tous ces aspects ne sont que des conséquences de l'aggravation du problème fondamental et de l'absence d'une solution générale.

Pendant longtemps, il fut entendu que le parti libéral défendait jalousement les droits du Québec et nous savons tous la dette que nous avons à l'endroit d'Honoré Mercier qui sut s'élever vraiment au-dessus des partis, qui voulut accoler au qualificatif de libéral, celui de national, qui s'employa à donner au Québec une fierté réelle et les moyens de son épanouissement. Après lui, le dynamisme disparut, mas la tradition autonomiste subsista ou à peu près au sein du parti libéral.

A partir des années 38-39, le parti libéral provincial s'orienta dans une voie toute différente dont la meilleure illustration et la plus nocive devait être donnée sous le gouvernement de M. Godbout. Ce fut sous le prétexte de la collaboration avec le gouvernement fédéral, le triomphe de la thèse de l'abandon.

Depuis le départ de M. Taschereau, le parti libéral n'a jamais vraiment signifié son intention de revenir à la tradition autonomiste, encore moins à une autonomie dynamique.

S'il avait réussi à le libérer de son mal chronique, il y a peut-être lieu de croire que M. Georges Lapalme, homme de grande dignité et de culture, aurait orienté le parti libéral provincial dans cette voie. Mais il semble que la centralisation a supprimé le chef avant que le chef n'ait supprimé la centralisation.

De l'autre côté, nous avons le régime, la "dynastie" de l'Union nationale dont chacun sait que le chef est le défenseur patenté et vigilant des droits du Québec! Allons donc: est-ce avec ce parti et ce gouvernement que nous pouvons refaire le Québec, Etat libre et progressif. Il est bien vrai qu'ils vivent de l'autonomie, ils en vivent au point de l'absorber toute entière, tant et si bien qu'il n'en reste plus pour la province, il n'en reste plus pour les municipalités, il n'en reste plus pour les citoyens.

Autonomiste, ce régime? Oui, défenseur de l'autonomie de la même façon que l'Union soviétique se veut la grande protectrice de l'indépendance des jeunes Etats. Toute l'histoire de ce gouvernement est jalonnée d'abandons de fait et de silence coupables, est marquée d'une inaction honteuse qui menace d'affaiblir l'attachement à l'autonomie chez le peuple même du Québec. Le régime n'a pris position que sur le plan de la fiscalité mais là encore non pas par conviction mais par intérêt électoral: il ne s'agissait pas de donner au Québec les moyens d'une grande politique mais de jouer les victimes de la tyrannie d'Ottawa et de spéculer sur le sentiment légitime de liberté des citoyens. Ce "non" opposé à Ottawa et qui aurait pu être le point de départ d'un redressement fécond, il a servi uniquement à bâtir au chef une douteuse popularité.

Et pour ce qui est de l'impôt provincial, rappelons-le, ce n'est que sous de puissantes pressions que le gouvernement s'est résolu à le créer, après en avoir catégoriquement ridiculisé l'idée qui avait été avancée par la Chambre de Commerce de Montréal et d'autres institutions.

Allons-nous défendre l'autonomie et refaire le Québec avec ces hommes, avec ce régime, ses profiteurs et son cabinet clandestin? Allons-nous pratiquer une autonomie dynamique et rayonnante avec les Gérald Martineau et son équipe, avec un régime qui viole les droits élémentaires du citoyen à l'éducation, à la santé et à la sécurité, au droit d'association et au respect? avec un procureur général, théoriquement gardien de la Constitution dans la province mais qui laisse violer systématiquement la loi des liqueurs, et combien d'autres lois, qui sabote lui-même l'autonomie des municipalités et fait bon marché de celles des commissions scolaires? Allons-nous refaire le Québec et revivifier le fédéralisme canadien avec le gouvernement et le parti qui ont tout fait pour saboter dans le peuple la notion même d'autonomie, qui ont laissé se répandre dans l'administration publique la plus effroyable corruption dont nous ayons encore été témoins, qui affament les universités et découragent professeurs et instituteurs, qui délapident avec empressement nos ressources naturelles et détournent de la fonction publique de Québec tous les jeunes qui auraient souhaité s'y consacrer?

Pour renverser ce mouvement tragique, suffira-t-il de mettre en place un régime dynamique? Non, si ce régime n'a pas les moyens d'une politique à la mesure de nos besoins et de nos aspirations. Voici venue l'heure de la vérité. Et cette vérité enseigne que la libération et le progrès du Québec sont liés à une révolution intérieure et à la revision de la constitution canadienne.

Bâtir enfin l'Etat du Québec, fort et sûr de lui, dynamique et rayonnant, voilà la grande tâche à laquelle nous sommes appelés. Tout ce qu'il y a aujourd'hui dans cette province de dignité blessée, de liberté frémissante, de volonté, de progrès et d'espérance invincible, tout cela doit enfin se traduire dans une politique exaltante où se confondent l'épanouissement de l'HOMME et la grandeur de l'ETAT.

"3 par jour viennent à bout du mal de dos!"

La fonction normale des reins consiste à éliminer de l'organisme les déchets et l'excès d'acidité — qui sont si souvent la cause du mal de dos. Les Pilules Dodd's pour les Reins stimulent le fonctionnement des reins et aident à vous soulager du mal de dos. Elles l'ont fait pour d'autres. Prenez-en seulement 3 par jour. Vous pouvez compter sur les Dodd's. 64-F

LE FANTOME — par Lee Falk et Ray Moore

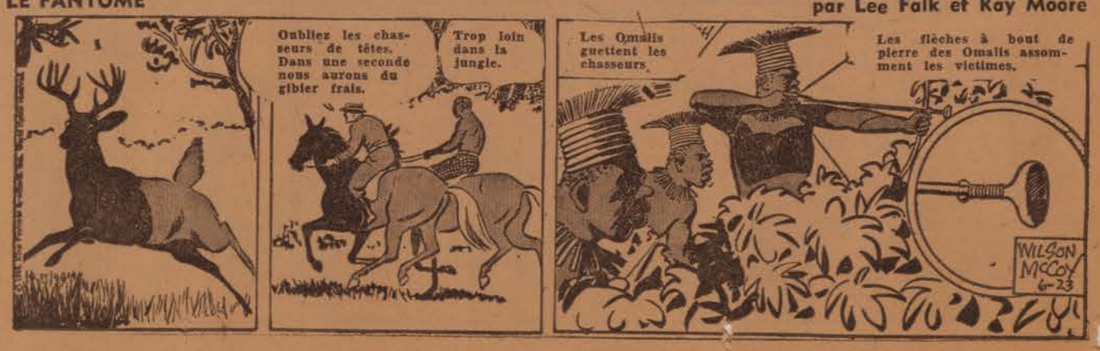

La Compagnie PAQUET Limitée
PREMIER À QUÉBEC

C'est le temps de vêtir vos fillettes!

MANTEAUX PRINTANIERS

A PRIX D'AVANT-SAISON

Deux styles coquets tels qu'illustrés qui raviront maman et fillettes. Confection soignée et coupe parfaite qui assurent résistance et confort à tout point de vue. La qualité reste la même en dépit des prix réduits. Faites réserver le vôtre maintenant. C'est un achat que vous ne regretterez pas.

A gauche :

STYLE très ajusté à devant simple et dos à laizes multiples, découpé d'une demi-ceinture, le tout taillé dans un tissu de haute qualité, genre tweed ou uni. Couleurs assorties en vogue. Tailles : 7 à 12 ans.

Régulier 19.98

14.98

A droite :

MANTEAU "Teen-Age" pour la grande fillette. Style droit avec piqûres de fantaisie prenant sous le col et se prolongeant au dos; pli plat de chaque côté piqué d'une boucle de même tissu. Diverses couleurs printanières.
8 à 14 xans. **Régulier 24.98**

17.98

Salon Juvénile. — Premier étage.

Résistantes et confortables :

Guêtres Packard

pour enfants.

Très bonne confection en cuir souple et lisse nécessitant très peu d'entretien; modèle régulier avec fermeture éclair sur le côté et chaude doublure. L'article tout indiqué pour compléter la toilette de votre fillette.

Pointures : 6 à 10 : 9.29
11 à 2 : 10.99

Chaussures pour enfants — Rez-de-chaussée.

COMMANDEZ PAR LA POSTE ET PAR TELEPHONE
LA-9-4501

CONCOURS 'Fortune'
PREMIER GRAND PRIX

MULTIPLIEZ VOS CHANCES DE GAGNER! 1 MAISON meublée
Echangez vos factures pour des coupons.
Chaque dollar d'achat vous donne droit a un coupon.

Voyez notre
EXPOSITION de
- *canots-automobiles*
- *chaloupes Princecraft*
- *moteurs hors-bord Scott*

à notre Salle de Spectacles deuxième étage.
ADMISSION GRATUITE -- PRIX DE PRESENCE

OUVERT CE SOIR JUSQU'A 9 H. 30 TEL.: LA 9-4501

Archives de la Ville de Montréal

Fin de la session provinciale

De nouveaux cambriolages cette nuit

Des cambrioleurs ont opéré à plusieurs endroits au cours de la nuit dernière à Québec. Ils se sont introduits dans les bureaux de la firme Jos. Fortin & Fils Inc., marchands de grains, et dans ceux de la Canadian Salt Co. Ltd, dans le même immeuble au 141, de la rue Dalhousie ainsi que dans les établissements de Agences Genest, près de la côte de la Montagne, également sur la rue Dalhousie. Une tentative da vol a aussi été signalée au St-Louis Valet Service, 7, rue Du Parloir.

Ces effractions font suite à une autre non moins audacieuse qui a été perpétrée au début de la semaine dans les bureaux de Franklin Glass & Paint Co. Ltd, au centre industriel St-Malo.

A tous ces endroits les intrus ont causé plus de dégâts qu'ils ont trouvé d'argent. Dans les immeubles de Fortin Inc., rue Dalhousie, ils se sont introduits par une fenêtre du second étage après avoir grimpé sur des wagons de marchandises en stationnement près des entrepôts. A cet endroit, ils ont enfoncé des portes et fouillé les bureaux emportant avec eux différents articles. Dans les bureaux de Franklin Glass & Paint ils ont cherché à percer le coffre-fort avec des outils qu'ils ont ramassés sur place mais leurs efforts ont été vains. Les tables de travail des employés de l'administration ont cependant été endommagées et fouillées.

A la prorogation de la session provinciale

La Législature a approuvé 219 nouvelles lois

(Par HENRI DUTIL)

L'honorable Onésime Gagnon, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, a mis fin, hier après-midi, à 4h. 30, aux travaux de la troisième session de la 25ème législature du Québec. La cérémonie s'est déroulée, sans apparat, dans la salle du Conseil législatif, en présence de l'hon. Maurice Duplessis, des membres du gouvernement, de l'hon. J.-L. Baribeau, président de la Chambre haute, des conseillers législatifs, et des membres de l'Assemblée Législative.

Le représentant de la reine a remercié, selon l'usage antique et solennel, les députés davoir voté à Sa Majesté les deniers nécessaires à l'administration de la province de Québec, du 1er avril 1959 au 31 mars 1960, puis les huissiers ont remisé, dans leurs sacs de velours les masses qui représentent l'autorité royale dans les deux Chambres de la Législature.

S'il y a moins de pompes à la fermeture des travaux sessionnels, il y a plus de joi esur les figures que lors de l'inauguration d'une session. Après de longues semaines de durs labeurs, les députés ont hâte de rentrer dans leurs foyers, de se consacrer à leurs familles et à leurs affaires proefssionnelles. Un grand nombre prennent une vacance bien méritée cependant que le premier ministre et les membres du cabinet restent à leurs bureaux pour donner effet aux décisions prises par les représentants du peuple.

La présente session fut ouverte le 19 novembre 1958, ajournée pour la vacance des fêtes de Noël et du jour de l'An, le 18 décembre, pour reprendre ses travaux le 13 janvier 1959 jusqu'à hier après-midi.

La Chambre basse a tenu 47 séances, comparativement à 40 l'an dernier, et elle a étudié et adopté 45 bills du gouvernement, 172 lois privées, et deux bills de subsides. Il y a eu dix bills privés de plus cette année que l'an dernier.

La prséente session a été beaucoup plus animée que celle de l'an dernier, plus particulièrement à cause des activités accrues de l'opposition libérale qui a fait preuve d'une plus grande combativité.

LES PRINCIPALES LOIS

Une somme de $15,000,00 0e été ajoutée aux argents déjà votés pour le Crédit agricole; $5,000,000 ont été portés au crédit des Travaux publics pour s'ajouter aux $15,000,000 déjà votés, dans le passé, pour faciliter l'établissement des services municipaux d'aqueduc et d'égout, et $15,000,000 ont été votés pour l'établissement de foyers pour les personnes âgées. Pour aider les fils de cultivateurs à s'établir sur les fermes, le gouvernement a fait voter $1,000 par tête, payable en cinq versements annuels égaux. $10,000,000 ont été appropriés pour faciliter l'accès des études supérieures aux fils de cultivateurs et d'ouvriers, et $5,000,000 seront dépensés pour la construction de quatre nouveaux hôpitaux dans la province de Québec.

LES CREDITS VOTES

Les deux Chambres ont voté la somme globale de $548,938,500 au gouvernement pour l'administration des divers départements provinciaux, du 1er avril 1959 au 31 mars 1960.

Avant la suspension de la séance de l'Assemblée législative, hier après-midi, pour permettre au premier ministre de se porter à la rencontre du lieutenant-gouverneur, pour la prorogration de la session, M. Duplessis a annoncé que grâce à l'Office des marchés, la Canadian International Paper avait conclu une entente avec les producteurs de bois de pulpe de l'Abitibi en vertu de laquelle, elle leur paiera $1 de plus par corde de bois de pulpe.

DES CONDOLEANCES

L'hon. Maurice Duplessis a rendu hommage, hier matin, à la mémoire de l'hon. Juge Philémon Cousineau dont le decès a été annoncé. Le premier ministre a rappelé les grandes qualités de coeur et d'esprit du défunt son amour du travail et sa compétence, ainsi que son dévouement remarquable lorsqu'il a rempli son mandat à l'Assemblée législative. Le chef du gouvernement a offert ses condoléances à la famille.

M. Georges Lapalme, chef de l'Opposition, s'est joint à M. Duplessis pour exprimer ses sympathies et celles de la Chambre basse aux parents en deuil.

M. Lionel Ross, député indépendant de Verdun, a formulé également des condoléances en son propre nom et au nom de son collègue, le député indépendant de St-Louis, M. Dave Rochon.

LES DEUX LEADERS DU CONSEIL

Par la suite, l'Assemblée législative a définitivement adopté certains projets de loi amendés par la Chambre haute.

Mais à al suggestion du Conseil législatif, les députés ont apporté un amendement à la loi augmentant de $1,000 l'indemnité parlementaire des membres du parlement. L'augmentation votée cette semaine ne bénéficiait pas aux deux leaders de la Chambre haute. Le nouvel amendement fait profiter ces leaders de l'augmentation générale.

DERNIERES PROTESTATIONS

M. René Hamel, député libéral de St-Maurice, a profité de la

(Suite à la page 9, 1ère col.)

Me Jean Drapeau réclame la revision de la Constitution

(Par Denis Masse)

Devant une foule de sympathisants et de personnes curieuses de connaitre la voie précise où veut s'engager le nouveau mouvement provincial de la Ligue d'Action Civique, Me Jean Drapeau, président honoraire de cet organisme, a réclamé hier soir au Palais Montcalm:

—la création d'un Conseil constitutionnel qui serait une institution permanente gardienne de la Constitution que le peuple se sera donnée;

—une Charte nouvelle pour le Québec en vue de redonner ses prérogatives à l'Etat provincial;

Me Jean Drapeau

—des conférences périodiques des états provinciaux;

—la création d'un organisme inter-provincial chargé d'assurer des liaisons permanentes entre les Etats provinciaux;

—et enfin une revision complète de la constitution canadienne déjà vieille de près d'un siècle.

Dans un long plaidoyer pour rendre à l'Etat provincial toutes ses possibilités d'action et de rayonnement et redonner au fédéralisme canadien tout son sens de coopération loyale dans la perspective d'une démocratie humaine l'ancien maire de Montréal semble en même temps avoir défini le programme politique de la Ligue d'Action Civique.

"Je réponds, répond-il privément à nos questions, les idées émises dans le rapport de la Compar M. Esdras Minville et même avant cela par l'Union Nationale naissante. Je n'invente rien. Mais je clame que la revision de notre constitution est d'un besoin impérieux et urgent. Quand le peuple se sera rendu compte que nos deux grands partis, l'Union Nationale et les libéraux, ne se préoccupent pas de cette question primordiale, il en viendra lui-même à la nécessité de la formation d'un nouveau parti.

Me Drapeau ajoute que les idées émises dans son discours d'hier soir ont fait l'objet d'études au comité provincial de la Ligue d'Action Civique et que le comité endossait les paroles qu'il allait prononcer à Québec.

M. Pierre Desmarais, président de la Ligue d'Action Civique et le lieutenant-colonel Paul Lambert, vice-président du même organisme, étaient au premier rang de l'assistance. M. Desmarais a dit n'avoir rien à ajouter aux paroles de Me Drapeau.

Le Dr Raoul Poulin qui fut député indépendant de Beauce à la Chambre des Communes, de 1949 à 1958, a présenté le conférencier et en a profité pour déclarer publiquement son adhésion au groupement de l'Action Civique.

NON UN ETAT MAIS UN GOUVERNEMENT FEDERAL

Définissant les principes souverains qui devraient gouverner une telle revision de la Constitution canadienne, Me Drapeau a énoncé que:

1)—les Etats qui librement se fédèrent ont la primauté sur le trait d'union fédéral;

2)—la fédération au Canada n'a pas seulement valeur juridique d'entente entre Etats, mais aussi valeur psychologique d'entente entre deux communautés, d'où il découle l'égalité de droits entre Canadien-français et Anglais partout dans le pays et non pas dans le seul Québec.

3)—ne doivent être consentis au gouvernement fédéral que les pouvoirs strictement requis pour les fins d'harmonisation dans certains domaines techniques et la répartition des revenus doit être repensée en fonction de la primauté des Etats provinciaux.

Il a précisé que l'application de ces principes implique deux notions, à savoir que seuls les Etats provinciaux possedent véritablement la réalité d'Etats et que le gouvernement fédéral n'est qu'un instrument de coordination à leur service.

La deuxième, c'est qu'il faut traduire dans les faits la conception de l'ensemble canadien comme une Confédération d'Etats et non pas comme des demi-Etats constamment affaiblis par le Minotaure fédéral.

CENTRALISATION

Me Drapeau accuse le gouvernement fédéral d'avoir violer l'esprit et le texte du pacte constitutionnel, à plusieurs reprises, dans les domaines fiscal, social et culturel même, avec la complicité bien souvent des Etats provinciaux, et des gouvernants du Québec même.

L'orateur qui avait prononcé une conférence mémorable à Québec, il y a un an, cite en exemple l'institution par le gouvernement fédéral de l'assurance-chômage qui est évidemment du ressort des Etats provinciaux. "Ce qu'il y a de plus fantastique, dit-il à ce propos, c'est que sur un point important comme celui-là, la constitution a été de fait amendée par un simple échange de correspondance entre les premiers ministres de l'époque, MM. King et Godbout, sans que le Parlement provincial ait jamais été consulté".

L'AUTONOMIE DEVENUE UNE FARCE

Lançant des flèches parfois acérées contre le régime de l'Union Nationale, Me Drapeau dit que l'autonomisme dont s'inspire M. Duplessis va "se révéler à la longue la plus sinistre farce de toute notre histoire politique".

Puis il demande s'il est autonomiste, le chef de gouvernement qui refuse de s'occuper du chômage en affirmant que c'est un sujet qui ressort du fédéral, qui refuse sous le même prétexte de s'occuper du problème grave de l'immigration, qui a accepté l'amendement à la constitution sur les pensions de vieillesse.

"Est-il autonomiste, poursuit-il, le premier ministre qui a laissé Ottawa creer des allocations familiales que le Quebec pouvait et devait créer, qui laisse nes universités dans un état de dénuement tel que demain elles seront forcées de se tourner vers Ottawa, qui persiste à maintenir le fonctionnarisme provincial en état d'infériorité par rapport à son équivalent fédéral".

"Est-il encore autonomiste, interroge-t-il, le chef de gouvernement qui vient encore de refuser une intervention à Ottawa pour l'indication de l'origine ethnique lors du prochain recensement, sous le prétexte qu'il faut "respecter l'autonomie du fédéral" alors que sur cette question, les Etats provinciaux ont le droit élementaire d'exprimer leurs revendications"

"Par son inaction et son incurie, coupe Fe Drapeau, le régime

(Suite à la page 9, 8e col.)

La Cité accorde des hausses de salaires de l'ordre de $400,000

La ville de Québec a accordé, hier, des augmentations de l'ordre de $400,000 par année aux employés de l'extérieur et à certains employés hors-convention. En effet, S. H. le maire Wilfrid Hamel a signé une nouvelle convention collective avec les dirigeants du syndicat des employés de l'extérieur, MM. William Keating, président, et Georges Allard, secrétaire.

L'échevin Arthur Juneau a été le seul à voter contre deux résolutions adoptées par le Conseil municipal de Québec, hier, les 14 autres échevins ont approuvé les majorations données aux employés.

M. Juneau favorise ces augmentations de salaire, mais seulement lorsque la ville de Québec aura les moyens de payer ces majorations. "Dès le prochain budget, qui sera étudié avant la fin du mois, dit-il, il faudra inclure une somme de $800,000 à cette fin, vu que ces augmentations sont rétroactives à l'an dernier, soit au 1er mai". Il souligne que la cité ne peut continuer de payer, sans avoir les pouvoirs nécessaires pour le faire; avant d'accepter, il faudrait considérer la capacité de payer.

"Dans certains cas dit M. Juneau, le salaire sera de $200 à $300 par semaine; une corporation qui connaît des déficits chaque année peut-elle payer de tels salaires? Je serais le premier à voter en faveur, si je croyais que la cité est en mesure de la faire".

D'autre part, les échevins Jos Matte et Gaston Flibotte ont répliqué qu'il faut accorder des salaires selon l'augmentation continuelle du coût de la vie et que ces majorations doivent être basées sur les salaires gagnés. Cette allusion concernait une remarque de M. Juneau qui aurait voulu que seuls ceux qui gagnent moins de $3,000 par année aient des augmentations. M. Matte a terminé le débat en répliquant à M. Juneau qu'il aurait dû recommander d'aller en appel lorsque des sentences arbitrales ont été rendues contre la cité, au sujet des salaires des policiers et des pompiers, qui gagnaient plus de $3,000 par année.

La nouvelle convention collective entre la ville de Québec et ses employés de l'extérieur était signé, quelques instants plus tard, dans le bureau du maire. Il s'agit de la deuxième convention que S. H. le maire Hamel signe avec des employés, sans que l'on ait besoin d'aller à l'arbitrage.

Les flammes ravagent un magasin

Le magasin d'appareils électriques Drouin & Laurin, situé dans une bâtisse d'un étage au 46 de la rue St-Joseph-est, ont été ravagés par les flammes, hier soir. L'intérieur du magasin avec tout ce qu'il renfermait a été calciné. Les flammes ont apparemment originé dans la cave de l'établissement pour se propager au rez-de-chaussée d'où les tourbillons de flamme et de fumée jaillissaient par les vitrines enfoncées jusqu'au centre de la rue.

Appelés sur les lieux vers 9 heures, les pompiers des postes 3, 5 et 7 dirigés par le chef de district Roméo Plante, ont fait usage de quelques jets pour contrôler l'incendie. Les sapeurs ont dû demeurer sur place jusque vers 1 heure de la nuit afin d'éviter tout danger de propagation. Vers 7 heures 30, ce matin, les sapeurs du poste No 7 étaient de nouveau mandés sur les lieux. Sous l'intensité du vent, les flammes avaient rejailli dans les décombres. Cette fois les hommes de la brigade ne sont restés sur les lieux que quelques minutes.

Les pertes causées par cet incendie s'élèvent à plusieurs milliers de dollars.

Un établissement voisin de trois étages occupé comme magasins et maison de chambres a aussi subi quelques dommages. La fumée s'est infiltrée pour se répandre dans tous les étages.

Semaine de l'Education

Un reporter retourne à l'école

L'écolier actuel aide davantage à son éducation

(Par DENIS MASSE)

Cinquième et dernier article sur les changements notés à l'école d'aujourd'hui.

Les élèves sortirent à midi moins vingt pour se répandre dans toutes les directions et gagner leur demeure pour dîner.

Il n'était pas midi et dix que déjà des bandes d'écoliers ralliaient l'école, le bâton de hockey sur l'épaule.

En trente minutes seulement, les garçons s'étaient rendus à la maison, avaient ingurgité leur repas et étaient revenus à l'école; une heure avant que l'école n'ouvre pour les cours de l'après-midi, au moment où le directeur, lui, quittait l'établissement pour se rendre chez lui, ils étaient déjà là avec tout leur attirail de jeu.

Plus que tout autre centre d'intérêt, l'école, avec son organisation adéquate, attirait ces jeunes parce qu'elle leur offrait ce qu'ils recherchaient. Ils savaient qu'en venant à l'école, ils trouveraient des "grands" qui s'occuperaient d'eux, leur fourniraient les costumes de hockey, maintiendraient l'ordre dans la salle de déchaussage et arbitreraient leur partie.

Le comité des sports est l'affaire d'un groupe d'élèves qui consacrent bénévolement de leur temps au service de la communauté scolaire.

"J'ai été émerveillé de mes élèves", commente un directeur d'école, "lorsque, l'autre soir, je suis passé à l'école vers 9 heures et que j'ai vu l'ordre dans lequel on avait laissé le local des sports. Tous les costumes de hockey portant des numéros étaient suspendus à des crochets au numéro correspondant. Les pelles et les grattes étaient rangées à l'endroit prévu. Pourtant, dans la même soirée, un grand nombre de jeunes étaient venus jouer au hockey, sous la seule surveillance des étudiants responsables des sports. C'était vraiment réconfortant de voir comment ils avaient laissé la place."

Ce témoignage démontre éloquemment la nouvelle atmosphère qui baigne l'école. On ne joue plus à couteaux tirés, mais chacun semble vouloir faire sa part "pour que ça marche bien à l'école."

L'ECOLIER D'AUJOURD'HUI EST PLUS OUVERT

Un directeur d'école qui a 23 ans d'enseignement à son actif dit: "L'écolier d'aujourd'hui montre plus d'initiative qu'il y a dix ans, s'il semble beaucoup plus libre, il est aussi plus franc, plus coopérateur, en un mot plus ouvert."

Et il poursuit: "L'écolier d'aujourd'hui ne regarde plus généralement l'école comme une prison, mais comme un second foyer où, tout en préparant son avenir, il trouve des activités qui l'intéressent, précisément parce qu'on a su lui rendre l'école plus attrayante. C'est en vain qu'on parvient à attirer l'enfant avec des leçons et des devoirs."

Pour améliorer le rendement scolaire, il fallait absolument faire aimer l'école. Ce qu'on s'est efforcé de réaliser par tous les moyens possibles.

Par différents moyens d'émulation qu'on ignorait auparavant, on encourage maintenant le jeune dans ses études.

(Suite à la page 2, 5e col.)

A VENDRE
PATISSERIE
Située à Rivière-du-Loup. Acompte $15,000., balance condition facile. Ecrire Dépt
2030, "LE SOLEIL"

Bon Voyage...
CONFIEZ A VOTRE CAMERA OU CINE-CAMERA LE SOIN DE CONSERVER POUR VOUS VOS PLUS BEAUX SOUVENIRS
Au Royaume de la CAMERA INC
1195 EST, RUE ST-JEAN
QUEBEC - LA 9-2557

Corby's
OLD RYE
UN WHISKY EN CARAFE
À PRIX POPULAIRE

POUR LA PROVINCE DE QUEBEC:
VENDEUR de SOUTIEN-GORGE et GAINES
Un des plus importants manufacturiers canadiens en corseterie, requiert vendeur agressif et ayant expérience pour la vente de la série complète de gaines et soutien-gorge (ligne appuyée d'une forte publicité nationale) dans la province de Québec, en dehors de Montréal. Clientèle considérable et bien établie. Pas d'objections à lignes présentes non-connexes. Doit être bilingue.
Envoyez tous renseignements au Dépt. 2024 Le Soleil

VENDEURS DEMANDES
Demandés: vendeurs bilingues. Fournitures pour animaux domestiques — produits pharmaceutiques pour bétail. Deux vendeurs ayant de l'expérience sont requis: l'un pour visiter minoteries (moutures), pharmacies et autres détaillants de médicaments pour bestiaux et volailles; l'autre pour visiter marchands d'animaux domestiques, magasins à rayons et détaillants vendant produits pour animaux dans la province de Québec. Ceci est un emploi permanent dans une compagnie canadienne. Salaire, dépenses et auto fournie. Pour entrevue, téléphonez M. H. Braiden, Hôtel Clarendon, samedi matin le 7 mars.

COURS
DE PERFECTIONNEMENT
en Confiance en soi!
CE COURS VA VOUS AIDER A CULTIVER:
• LA VRAIE CONFIANCE EN SOI (Pour mieux réaliser vos ambitions).
• L'ENTHOUSIASME (Pour vivre pleinement sa vie)
• L'ESPRIT DE DECISION (Pour prendre plus d'initiatives, assumer plus de responsabilités et devenir un meilleur chef)
• L'ART DES RELATIONS HUMAINES (Pour mieux comprendre les gens et les rendre plus heureux).
• L'ART DE PERSUADER PAR LA PAROLE (Pour mieux vendre ses idées et ses produits, dans une discussion, une vente ou devant un public)
• Mémoire • Imagination • Subconscient • Autosuggestion • Détente • Volonté
VOUS AUSSI quels que soient votre âge, votre occupation ou votre degré d'instruction, vous pouvez en tirer profit.
Ce n'est pas un cours théorique, mais un cours pratique de 15 semaines. Un seul soir par semaine.
VENEZ LE VOIR EN ACTION!
Gratuitement, sans aucune obligation, LUNDI le 9 MARS à 8 h. p.m. Edifice Grande-Allée, 580 est Grande-Allée, Suite 180
L'Institut de Personnalité
VOUS RÉVÉLERA À VOUS-MÊME
Directeur JEAN-GUY LEBOEUF, B.A., L.S.C.
Auteur de "Les lois du Succès"
Près de 1,000 gradués prouvent l'efficacité du cours de l'Institut de Personnalité. Seul l'Institut de Personnalité vous donne autant, si rapidement, pour si longtemps!

Archives de la Ville de Montréal

Fin de la session provinciale

(Suite de la page 3)

dernière séance des députés, avant de passer à l'ordre du jour, pour faire remarquer au président de la Chambre M. Tellier, que le gouvernement a violé la loi de l'Assemblée Législative en ne produisant pas, immédiatement à l'ouverture de la session, une foule de rapports publics que les ministres sont tenus, par les règlements, de déposer.

M. Hamel a cité un par un tous les ministères qui sont obligés de produire des documents dans un délai fixé par les règlements. Le premier ministre, l'hon. Maurice Duplessis, a protesté contre cette intervention du député de St-Maurice en déclarant que par deux fois déjà ce dernier a soulevé le même débat.

Bien plus, a ajouté l'hon. Paul Sauvé, le député n'a pas le droit de soulever un débat sur cette question, car si les règlements permettent une nomenclature ils défendent d'y accrocher une discussion.

Par la suite, M. Hamel a tenté de reprocher de nouveau au gouvernement de n'avoir pas répondu à des questions de l'opposition, et de n'avoir pas appelé les motions libérales.

M. Duplessis a soulevé un point d'ordre à l'effet que cette question a été discutée au long durant la séance de onze heures, mercredi, et qu'il n'est plus permis d'y revenir. Le président Tellier a donné raison au premier ministre, et M. Hamel a repris son siège.

Pour mettre fin aux travaux sessionnels, le lieutenant-gouverneur a lu le discours qui suit :

Honorables Messieurs du Conseil législatif,
Messieurs de l'Assemblée législative,

Une nombreuse et féconde législation gouvernementale, municipale et scolaire a caractérisé les activités parlementaires de la trois-sième session de notre vingt-cinquième Législature.

Dans tous les domaines de l'administration de notre immense province, en plein essor, de multiples et bienfaisantes initiatives ont été réalisées. La stabilité et le progrès de notre industrie fondamentale, l'agriculture, ont été garantis davantage par des subventions de plus en plus considérables, entre autres par de nouveaux et généreux octrois de nature à assurer l'établissement et le maintien sur la terre des fils de cultivateurs. Le gouvernement coopère de plus en plus généreusement au succès de l'éducation à tous ses paliers et notre jeunesse étudiante, riche en talents et en esprit de travail mais pauvre en argent, bénéficiera d'une aide financière supplémentaire se chiffrant à des millions de dollars. La construction et l'établissement de maisons d'accueil pour les vieux couples apportent une importante contribution à notre progressive et saine législation sociale. L'accès à nos maisons hospitalières est rendu plus facile par la décentralisation et la construction de nouveaux hôpitaux dans toutes les régions de la province et les mesures de protection de la santé publique sont de plus en plus efficaces. Au cours de l'année qui vient de commencer la province et sa population, en particulier la classe ouvrière, bénéficieront de prodigieux développements industriels.

Il me fait plaisir de formuler l'espoir que les problèmes constitutionnels, à l'ordre du jour, reçoivent bientôt une solution qui respecte intégralement les prérogatives et les droits provinciaux et fédéraux. Cette solution appropriée, nous en sommes convaincus, apportera une puissante et indispensable contribution à l'unité nationale bien entendue et que nous désirons sincèrement.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Je vous remercie d'avoir voté les subsides nécessaires à l'administration de la province.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,
Messieurs de l'Assemblée législative,

En prorogeant aujourd'hui la session de la Législature, je prie la divine Providence de répandre Ses bénédictions sur notre chère province et d'assurer à l'univers une paix juste et durable fondée sur les principes éternels de l'Evangile.

Coups de feu et arrestation de deux adolescents pris à desceller une porte de wagon

(Par **Jos-L. Hardy**)

Plusieurs coups de feu ont été tirés en direction de deux jeunes gens, âgés de 19 et 16 ans, présumés auteurs d'une tentative de vol, au cours de la nuit de mercredi, dans le quartier St-Roch. Les deux suspects furent finalement rejoints par les agents-détectives Cyrille Robitaille et Armand Janvier, aidés des constables C. Brulotte et Georges Marquis dans les cours du Canadien Pacifique.

Les deux inculpés étaient à désceller les portes d'un wagon de marchandises lorsqu'ils ont été surpris et retracés après une chasse mouvementée.

et le capitaine Rosaire Dion, mentionnent aussi qu'une tentative de vol a été signalée ce matin dans les établissements de la Franklin Glass & Paint, au centre industriel St-Malo. Des perceurs de coffres-forts ont opéré dans cet industrie mais ils ont été incapables d'éventrer la voûte métallique qu'ils ont travaillée par le côté et la porte.

L'effraction et la tentative de vol ont été constatées vers 7 heures 30, ce matin, par un employé de la firme, M. Jean-Paul Hawey. L'alerte fut aussitôt donnée à la police et des agents municipaux furent dépêchés sur les lieux. On constata alors que les voleurs s'étaient introduits en enfonçant un carreau d'une fenêtre des ateliers pour ensuite s'emparer d'outils qu'ils trouvèrent sur place et s'attaquer au coffre-fort avec des drilles électriques.

Délégation des fermiers des Prairies

Regina, 6. (PC) Un millier de délégués des provinces des prairies se rendront à Ottawa la semaine prochaine pour présenter une pétition au cabinet fédéral, demandant que le gouvernement fédéral accorde des appoints sur le blé, l'orge et l'avoine livrés dans l'ouest du Canada au cours des trois dernières années. La pétition porte plus de 300,000 signatures.

Président des Semaines sociales

Le R. P. Richard Arès, s.j., a été nommé président des Semaines sociales du Canada (section française), succédant au R. P. Joseph-Papin Archambault, s.j., qui a démissionné pour raisons de santé.

Au cours de la dernière assemblée, tenue au Cercle universitaire de Montréal, la Commission générale des Semaines sociales du Canada a désigné le R. P. Archambault comme président émérite et fondateur, en reconnaissance de ses services insignes rendus aux Semaines sociales; fondateur des Semaines sociales, il en a assumé la direction durant quarante ans et a dirigé les 35 Semaines sociales qui se sont tenues au Canada français. Il a demandé d'être relevé de ses fonctions, afin de permettre à un plus jeune de poursuivre l'oeuvre entreprise.

Le R. P. Arès qui, jusqu'ici, était le vice-président des Semaines sociales, est bien connu au Canada français. Il est actuellement directeur de la revue "Relations" et il a été membre de la Commission Tremblay.

Semaine de l'Education

(Suite de la page 3)

"JE FAIS CADEAU A L'ECOLE"

Ce qui a été fait, par exemple, au lieu de compter sur les prix de fin d'année pour faire lire, on convertit les profits du magasin à l'intention des élèves. Ainsi, les quelques profits réalisés sur la vente de gommes à effacer, de cahiers et de règles, retournent aux élèves sous forme de récompense.

Et on ne donne pas d'autres récompenses que des livres.

Voilà encore où on a innové. On demande à l'élève de faire don de ses volumes à l'école, après les avoir lus. Naturellement, il n'y est aucunement obligé, et s'il le fait, il le fait de bon gré. Il a alors le privilège d'inscrire en première page du bouquin, de son écriture la plus belle : "Je fais don de ce volume à mon école", et il signe. Beaucoup seront fiers de ce geste de générosité lorsque, plus tard, visitant leur Alma Mater, ils verront que leurs volumes servent encore à cultiver les nouvelles générations d'écoliers.

Ainsi, peu à peu, sont créées de petites bibliothèques de classe. Pour le reste, on compte sur des âmes charitables qui fournissent, de temps à autre, des sommes à cet effet.

ENTRETIENS PRIVES

"Ce qui aide beaucoup aussi à une compréhension réciproque, me confie un directeur, ce sont ces rencontres personnelles avec l'élève." Spontanément, plusieurs viennent causer avec le directeur, dont la porte du bureau est généralement ouverte.

— "Mais de quoi s'entretiennent-ils ?" demandai-je.

— "De tout", est la réponse.

Les gars viennent tout bonnement, quand bon leur dit, exposent leurs problèmes ou parlent tout simplement du film qu'ils ont vu la veille. Cette pratique a amélioré de façon incalculable les relations entre la direction de l'école et les étudiants.

PLACE A LA CRITIQUE

Si les éducateurs semblent à bon droit satisfaits du travail accompli, ils admettent par ailleurs que bien des points sont encore susceptibles d'amélioration.

Mais dans bien des domaines, il faut compter avec le temps.

N'est-ce pas au début de cette Semaine de l'Education que M. Jean-Marie Lavoie, président des Instituteurs et Institutrices de Québec, rappelait, au cours d'une conférence de presse, que l'école est ouverte à toutes les suggestions comme à toutes les critiques. "Nous savons, dit-il, que tout n'est pas encore parfait, mais nous voulons bien faire et nous ne rejetons aucunement la critique constructive."

Il reste que les changements apportés au programme ont déjà révolutionné l'enseignement. Et ce n'est pas seulement le programme qui a changé, me fait-on remarquer, mais l'esprit du programme, sa méthodologie et sa discipline qui tend à former avant tout des individus dans la société, par une liberté entière, mais aussi graduelle et dirigée.

Les 27,622 élèves de la Commission scolaire de Québec ont en tout cas en mains les atouts qu'il leur faut pour devenir des hommes complets.

Me Jean Drapeau réclame...

(Suite de la page 3)

de l'Union Nationale a facilité l'entrée du gouvernement fédéral dans une foule de domaines et a naturellement amené ce gouvernement à rechercher aux dépens des provinces de nouvelles sources de revenus pour défrayer ses nouvelles obligations".

PAS PLUS LES LIBERAUX

Pour reprendre sans doute la réponse qu'il faisait à l'offre de l'hon. Jean Lesage de se rallier aux forces de l'opposition, Me Drapeau déclare que "depuis le départ de M. Taschereau, le parti libéral n'a jamais vraiment signifié son intention de revenir à la tradition autonomiste, encore moins à une autonomie dynamique".

"S'il avait réussi, poursuit-il, à le libérer de son mal chronique, il y a peut-être lieu de croire que M. Georges Lapalme, homme de grande dignité et de culture, aurait orienté le parti libéral provincial dans cette voie. Mais il semble que la contralisation a supprimé le chef avant que le chef n'ait supprimé la centralisation", commente-t-il.

TACHE URGENTE

Devant la tendance croissante à la contralisation de la part du gouvernement, la première exigence, résume Me Drapeau, est de redéfinir l'Etat du Québec dans la Confédération canadienne et de préparer simultanément la revision de la constitution à la lumière des besoins nouveaux et des Etats provinciaux et de l'ensemble provincial.

Le discours du président honoraire de la Ligue d'Action Civique fut ponctué de fréquents applaudissements d'une assistance où s'était glissé un grand nombre d'étudiants. M. Guy Hamel agissait comme maître de cérémonie.

Mozart
226-228 ST-JOSEPH EST

un magnifique ENSEMBLE de LUXE

meublant 3 pièces { comprenant en tout 77 MORCEAUX de qualité

REG. 673.50
GRAND SPECIAL
$499.

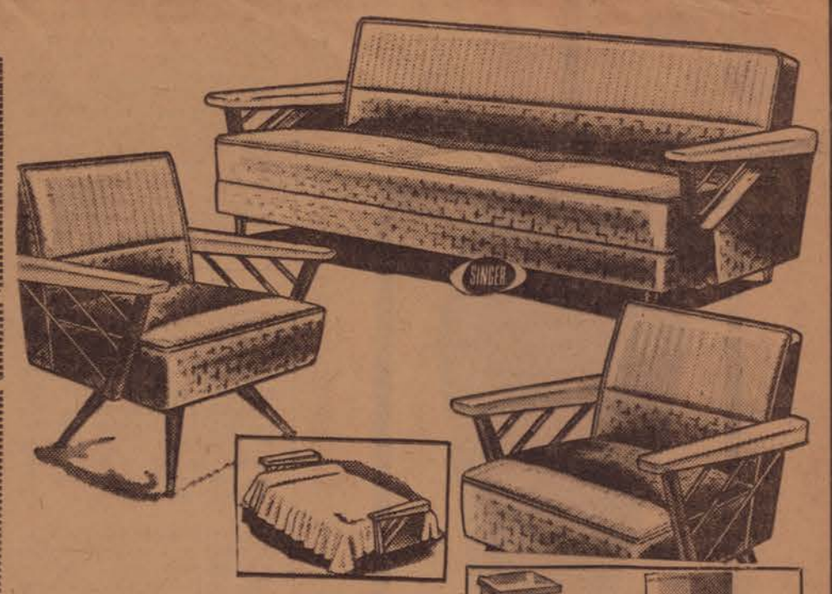

AUCUN ACOMPTE
LIVRAISON IMMEDIATE
PAYEZ AUSSI PEU QUE
$3. PAR SEMAINE

MOBILIER DE CHAMBRE
TROIS MORCEAUX
Comprenant un bureau double, une spacieuse commode, un lit bibliothèque. Choix de fini : sinna ou noyer.

1 MATELAS À RESSORTS
Qualité 136 ressorts, ventilateur métallique, coutil rayé.

1 SOMMIER À LAMES
D'une solide fabrication, en provenance de manufacturiers réputés

2 OREILLERS EN CAOUTCHOUC MOUSSE
De très belle qualité, vous assurant un confort parfait

1 COUVRE-LIT ET TENTURES
représentant un magnifique ensemble en chromespun, de très belle qualité.

MOBILIER DE SALON
comprenant 3 morceaux
1 confortable DAVENPORT avec bras et 2 chaises appareillantes, recouverts d'un tissu nylon caoutchouté, richement garni de simili-cuirette. Robuste construction à doubles ressorts.

1 TABLE A CAFE COULEUR NOYER
Très belle table, solidement construite

UNE TABLE ETAGERE
de couleur noyer, très bien construite

2 JOLIES LAMPES
d'importation américaine, abat-jour de plastique fibre de verre.

MOBILIER DE CUISINE CHROME
comprenant : table 36 x 48 x 60 et 4 chaises
Magnifique table, aux dimensions généreuses, au dessus 'Arborite' résistant aux brûlures et égratignures.
4 chaises recouvertes de similicuirette 2 tons, construction solide. Plusieurs teintes à choisir.

1 SERVICE DE VAISSELLE 52 MCX
pour 8 convives, importation d'Angleterre. Jolis motifs modernes ou fleuris.

3 JOLIES NAPPES 52 x 70
Jolis motifs à carreaux, plusieurs teintes à choisir

Attention, attention.
Nous entreposerons gratuitement, et ce jusqu'à date de livraison, chaque ensemble de luxe acheté durant cette vente.

ATTENTION, ATTENTION fiancés de PAQUES !
Venez profiter de cette véritable aubaine, offerte spécialement pour vous.
Ce magnifique ensemble 77 morceaux, n'a pour but, d'offrir de nouveaux mobiliers aux lignes 1959, et de nouvelles marchandises achetées en 1959.
COMMANDEZ PAR LA POSTE
Une attention particulière est apportée à toute commande venant de l'extérieur
Hâtez-vous de profiter de cette aubaine

VENEZ LES VOIR
à notre sous-sol dès maintenant.
AUCUN ACOMPTE
livraison immédiate
payez aussi peu que
$3. par semaine
Soyez assuré de la plus entière satisfaction, car tous ces mobiliers et marchandises, sont de styles 1959 par conséquent très récents.
MAGASINEZ CE SOIR
JUSQU'A 9 hres 30.

Archives de la Ville de Montréal

The Gazette

FOUNDED JUNE 3, 1778

MONTREAL, THURSDAY, MARCH 12, 1959

The Buyer And The Price Tag

The United States is worried over the decline in her export trade. And if the United States is worried, Canadians should be even more worried.

For the United States has the advantage over Canada in mass production for her huge domestic market, which lowers the costs of what she may export. This advantage Canada does not have. And the problem is a bigger one for Canada in another way. Exports form a far higher percentage of what is produced in this country than they do in the United States. Canada has to sell more under greater difficulties.

For many years the United States did not have much to worry over in her trade. Her heavy capital investment in machinery, her technical leadership, and her mass production for a huge population at home, made her the greatest exporter in the world.

But times have been changing. Other nations are learning to become efficient producers. In some ways these gains by nations abroad are the result of the tens of billions of dollars in aid that the United States put into them. In any case, Western Europe and Japan, in particular, have been gaining markets while the United States has been losing them.

The comparative figures are given by the First National City Bank of New York in its current Monthly Letter.

During the second half of 1958, the United States exported about ten per cent less manufactures than during the first half of 1957. At the same time, according to preliminary data, West Germany increased her exports of manufactures by 14 per cent and Japan by six per cent. The United Kingdom experienced a drop of four per cent. France remained unchanged. But Italy and the Netherlands both improved their positions.

There are, of course, a number of factors that influence foreign trade. But cost is among the chief of them. The United States is finding that not even her heavy investment in machinery, or her technical skills, or her mass production can sufficiently absorb the pressure of rising wage costs, or the influence of inflation. Such costs have been rising in other foreign countries too, but have apparently been better absorbed by improvements in productivity.

It is interesting to note that the comparative decline in U.S. exports was not due to lack of interest. On the contrary, U.S. manufacturers have been more than usually active in seeking foreign orders to offset the recent decline in orders at home. But it has not proved easy to win foreign orders with hourly wages four times as high as Germany, or three times as high as the United Kingdom.

As the Monthly Letter says: "The possibility of the United States pricing itself out of the world markets cannot be dismissed . . . Renewed inflationary pressures ought to be prevented, of course, for overwhelming reasons of a domestic nature, economic and financial as well as social; but injury to exports and employment clinches the case."

For those who are complacent about inflation, this ought to be disturbing reading. And in Canada, with a smaller domestic base for manufacturing (and even that base eroded by imports), it is even more difficult to establish the immense investment in machinery, or the methods of mass production that help to absorb costs in the United States.

The world is changing. It is no longer possible for certain nations to consider that other nations will always provide them with markets. These nations, in a changing world, are not only meeting many of their own needs but are becoming competitors in supplying the trading needs of others.

If the United States has reason to be worried over what it is doing to itself with its rising costs, Canada has far more reason to be worried. All who have any part at all in producing goods in Canada should be more concerned with the selling of them. It is not possible any longer to raise the costs of production and to think that these costs will somehow be paid by somebody.

The foreign customer is under no obligation whatever to pay more than he has to in world markets, which are growing more many-sided in competition than they have ever been before.

Crutches And A Child Running

In each of the pink envelopes which 425,000 Montreal households have received this week is a sheet of yellow seals and on each seal is the picture of a child running, leaving a pair of crutches behind him.

This is the goal of the five organizations which are assisted by the annual Easter Seals campaign. It is the ideal. But between the crutches and the child running are years of effort, by child and special teachers, and large amounts spent on expensive special aids like braces for crippled legs.

Even with this assistance, this expense and effort, many crippled children can never expect to go the whole way to complete, natural physical freedom. To them, the ability to leave the wheelchair and walk, however awkwardly, with whatever assistance, including crutches, may be the greatest progress they can make.

To the crippled in the chairs, this part-way advance toward the ideal would be a magnificent triumph.

Crippled children must be given the chance to make all the progress toward a normal life that is possible for them. The Rotary Easter Seal campaign seeks $100,000 to assist in the work of special teaching, in the supply of orthopedic appliances, in the vocational training needed to enable crippled children to become self-supporting adults.

Montrealers are asked to mail their donations in the envelopes in which the seals arrived. There are children waiting who hope one day to walk.

Australia Reaches Ten Million

This is an important week in the history of Canada's Commonwealth colleague, Australia. Australian authorities estimated that on Wednesday, March 11, the country's population reached 10 million. This represents an increase of three million, or more than 40 percent, since 1945. The increase in the last 10 years, from eight million, has been 25 percent.

Canada and Australia have a great deal in common besides their membership in the Commonwealth. Australia is almost as large as Canada; it's population is mainly clustered in a settled belt in the south; wool production in Australia matches wheat production in the Canadian economy.

To the north and northwest lies a great undeveloped area like Canada's Barrens, yet it is in these unpopulated areas that Australia is finding great wealth in minerals, including uranium and the promise of oil. Australia, too, takes an active part in polar exploration. There is one great geographical difference, of course. To get to their pole, the Australians go south. The northern part of their continent is tropical.

In his announcement of the population growth this week, Prime Minister Menzies took particular and understandable satisfaction in recalling the official opinion of two experts published before the Second World War. Australia, they said, would attain a population of 7.5 million only by the year 1977—and then, they said, it would decline.

Not So Bad As It Seems

Last Sunday, Frenchmen went to the polls to elect some 50,000 representatives for 38,000 municipal councils. When the votes were counted, the French Communist Party had increased its total from the 20 percent of last November's federal elections, to 25 per cent.

A vote increase to one-quarter the total polled sounds ominous. To evaluate the trend, it must be seen against the background of French politics, particularly against the immediate backdrop of the November elections.

French voters were shocked, after the November votes were counted, to discover the magnitude of what they had done. They had almost wiped out the Opposition. Socialist strength was cut in half; the Communists in the National Assembly were shattered from a strength of 150 seats to a mere 10.

French constitutions since 1871 have been especially framed so that no one party and no one man can ever again exercise overwhelming power. The collection of parties which supported de Gaulle was given more power than any government in the last 90 years.

The reaction was immediate. In the voting for Speaker of the House, the Communist candidate got 16 votes—though there were only nine Communist deputies present.

Since then, the de Gaulle austerity program has increased both prices and taxes and the average Frenchmen have felt the need for a channel through which he can voice his protest. To do this, he has two traditional choices, the Socialists or the Communists. Socialist gains, over November's returns, were as striking as the Communist.

It would be dangerously foolish to underestimate Communist strength in France. But it must not be overestimated, either. A dozen years ago, the party boasted almost a million members and polled a third of the popular vote. Now, membership is a third of its peak strength and it polls a quarter of the votes.

A dozen Frenchmen vote Communist for each one that belongs to the party.

World Hockey Tournament

Mr. Drapeau And La Presse

Making Parliament An Empty Shell?

(An Editorial in La Presse)

By a strange coincidence, the same day Mr. Jean Drapeau was talking about "re-examining" the Canadian constitution, the Speech from the Throne ending the sittings of the Quebec Legislature indicated that the National Union administration hoped for an early solution to constitutional problems which have been the subject of much controversy in recent years.

It is true that in Mr. Drapeau's opinion, the National Union believes that the autonomy of the province is a financial problem, dealing as it does with the partition of tax revenue, while the honorary president of the Civic Action League contends that a solution to the problem must be based on a drastic change in the whole federal structure. Mr. Drapeau would render the provinces completely sovereign states, independent of one another, and the federal state would be almost completely divested of its power. The federal authority would, in Mr. Drapeau's own terms, be relegated to the role of being a "hyphen" between the provinces.

In the academic and dogmatic language which he uses, the proposal made by the former mayor is, to say the least, rather radical. We would be tempted to call it revolutionary. It is a subject which offers a wide field of discussion because opinions on the matter are widely divided.

It is surely time to bring our constitution up-to-date. Attempts have been made to accomplish this but they all failed. What Mr. Drapeau proposes is a far cry from bringing our constitution up to date. He would replace the present constitution by new institutions and concepts which would not be based on the principles which were adopted in 1867. It is a subject which could be the cause of endless debate.

Without trying to settle the debate, let us ask a few questions which arise from Mr. Drapeau's speech. For example: In whose name does Mr. Drapeau speak? What are his proposals worth from a practical point of view? What happens to our parliamentary institutions in his plan for reform?

Mr. Drapeau is no longer mayor of Montreal. He is not the leader of a political party. He is in a sense, the incarnation of a group which calls itself the "Ligue d'Action Civique" but his official title is that of honorary president. We may ask if, when Mr. Drapeau makes a declaration of principles, such as he did in Quebec City and Montreal, he is talking in the name of the League or as an individual.

The question is an important one because after Mr. Drapeau made his speech in Montreal some time ago there were some resignations from the League. The Council of the League called an immediate meeting to discuss the matter but its position was never made clear as to whether it supported or condemned the views voiced by their honorary president.

After Mr. Drapeau's Quebec speech, some of the League members, speaking personally, expressed their approval of the ideas voiced by Mr. Drapeau. It is understood that a meeting will be held in the near future by the provincial council of the League to examine and study the recent statements by the honorary president.

It seems rather strange that a political action group such as the Civic Action League must wait until its leader makes a speech before deciding whether or not they approve or condemn what he says. We have the impression that members of the League do not know in advance what their presumed leader is going to say and that they are, to say the least, "taken by surprise" when he does make an important statement. Then they must decide whether they approve or not. Such a system can hardly be described as democratic.

Now let us be practical. Several dominion-provincial conferences have been held for the purpose of drafting a mode of procedure to modify the constitution. However, it has been the provinces which have been unable to agree — not on an amendment of even secondary importance — but on the procedure. Can we expect that the other provinces will ever accept the formula put forward by Mr. Drapeau? It is rather doubtful. Such a formula could only work if it were adopted by all the provinces. If Quebec is the only province to adopt it it would amount to secession. Is that what Mr. Drapeau wants?

One last question, which is perhaps the most important: What will happen to our parliamentary institutions in the reforms suggested by Mr. Drapeau? He recommends the creation of a constitutional commission which will be the guardian, not only of our constitutional liberties, but also of the "rights of man and the citizen." In theory this may sound wonderful. But what is disquieting is that this commission could render decisions "after consultation by the provincial governments, or by its own initiative, decisions which could be appealed by means of a referendum."

First of all, we cannot see how the individual could appeal to such a commission for recognition of his "rights of man and citizen' and ask for a referendum on a decision which was unfavorable. Who would order such a referendum? Mr. Drapeau does not say. And as this commission would have the right to render decisions in particular cases as well as cases of fundamental interest, would we be faced with referendum after referendum?

Would we have to have a referendum, for example, every time a Witness of Jehovah believed his rights were attacked after the proposed commission rendered a decision opposed to his views?

And what would happen to our Parliament, the symbol of democracy, the voice of the will of the people, safeguard of liberties so dearly won? Does Mr. Drapeau, who claims he is democratic, want to reduce Parliament to an empty-shell?

Letters From Our Readers

Interesting Canadians In Their Economic Destiny

Sir,—In his letter of March 5, I believe Mr. Robert A. Bedbrook has himself answered the question that he asked of me, pertaining to the means that I would employ to arouse Canadians from their apathetic attitude toward the economic destiny of their country and themselves, which will ultimately affect the political future of us all.

The Royal Commission enquiry which Mr. Bedbrook suggests concerning this apathy, in addition to one concerning itself with the proposed rise in commuters' fares, would seem to be the only logical means of commencing to deal with these very pressing and delicate conditions which affect all of us.

Additional emphasis has been accorded to this latter statement in your article in the March 6, Gazette in which you quote Prof. Robert M. Clark who stated that, "Average Canadian earnings are 30 per cent below those in the U.S.

The professor neglected to also mention that the cost of living in our major Eastern metropolitan areas is equal to that of the most expensive city in the United States, in addition to this aforementioned handicap.

In the light of these facts, Mr. Bedbrook's suggestion for Royal Commission enquiries seems to be sound and well founded and should receive support of all sound thinking Canadians who wish to see their country prosper and progress as a sovereign entity.

We cannot continue to export the best product that we produce in Canada; namely the brains and talents of our young people, who without the proper opportunities at home, or encouragement and advancement in their jobs, must go elsewhere to achieve success.

Let us not breed entire generations of prophets without honor in their own land.

CREIGHTON AQUIN.

Montreal, March 9.

Supports Mr. Smallwood's Stand

Sir,—The Hon. Mr. Smallwood is to be heartily congratulated for his stand against American dominated unions of dubious worth. It is a matter of knowledge that the Teamsters Union . . . overlorded by Hoffa . . . has come in for much criticism for its connection with criminals and racketeers. Evidence has been adduced before the Senate of the United States of such a nature that this Union, as long as Hoffa and his friends, are in control, should be de-certified in every Province of Canada. What happens? Certain misinformed individuals, who should know better, are trying to have federal Governments disallow Mr. Smallwood's Bill that would put it out of Newfoundland.

The C.C.F., now a highly discredited party, are making a play for the labor vote by their attacks on Mr. Smallwood. As for the members of the Canadian unions that are International, I wonder if they have ever computed just how much of their dues is sent to the United States and used, not for their benefits, but for the benefits of the Americans. Perhaps some day Canadian unions will get wise to this drain on their treasuries and insist on breaking away from all international alliances.

R. HENRY DAWE,

Montreal, March. 9.

All letters to the Editor must bear the name of the writer, which will be published and the address, which will be kept confidential.

OTTAWA

DAY BY DAY

By Arthur Blakely

The Prospects Of The Budget:

PRE-BUDGET gossip on Parliament Hill has it that Finance Minister Donald Fleming has a few surprises up his sleeve.

Gossip about a forthcoming budget is never informative. At this stage, no one but Mr. Fleming and a few of his most trusted associates know what budgetary plans are in contemplation. And budgetary "leaks" have a way of not happening in this country.

But whether or not it sheds any light on the budget itself, the nature of the pre-budgetary speculation discloses a good deal about the state of mind of those who will be listening to Mr. Fleming's budget speech in person in the near future.

The nature of the dilemma confronting the Minister of Finance has been stated with precision by the Canadian Tax Foundation in a recent bulletin:

"In preparing his budget, the Minister of Finance must consider a number of complex problems for which complete and unqualified answers are not available.

"Will economic growth be sustained and of sufficient magnitude to relieve such basis problems as unemployment? Will continuing Government action to minimize the adverse effects of unemployment be required? And if so, on what scale? Would a continuation of deficit financing trigger off latent inflationary forces in the economy? Will the market for Government bonds absorb new issues on a large scale, with or without an expansion of the money supply? Will the slack in the economy be fully utilized and automatically reduce the size of the budgetary deficit? Would an increase in taxes at this stage of recovery thwart economic growth? Or conversely, would an increase in taxes signify a policy of sound money and thereby encourage recovery?"

The bulletin adds: "The Minister's dilemma is simply this: the budgetary accounts are out of balance and he must decide if the coming budget is the proper time to take remedial action. If it is, a subsidiary problem involves the form and extent to which changes can be made without thwarting economic recovery."

Rightly or wrongly, the general expectation is that Mr. Fleming will not postpone a decision any longer but will move, in the new budget, towards a restoration of the rough state of balance between budgetary revenues and budgetary expenditures.

It is also assumed that he will not attempt to restore this state of balance in a single budget, but will take some remedial action now and defer later measures (which might be made unnecessary by a new buoyance in the economy) until later.

The Government has had limited success in its efforts to check rising expenditures. This means that any effort to restore the balance must be made via an increase in federal revenues. And there isn't any reliable way of doing this except to raise taxes.

Few observers expect a round of drastic tax hoists, on an across the board basis. Any such course would run directly against the Goevrnment's 1957 and 1958 election pledges to keep taxes at the lowest possible level in terms of goods and services received

There is, however, a good deal of scope for ingenuity in devising tax increases in small special areas, no single one of which will affect very many taxpayers but which would, in toto, raise a good deal of revenue.

The operations of the old age security fund lie, of course, outside the budgetary field, in the way in which Ottawa carries on its bookkeeping. But the fund is piling up a deficit which may be close to $200 million. It is clear that the old 2-2-2 formula is inadequate. It would not surprise many observers if Mr. Fleming made the fund again self-supporting by the imposition of a 3-3-3 formula taking one additional per cent from personal income tax, corporation tax and sales tax.

Mr. Macmillan: Go-Between?

(From The Times, London)

Mr. Macmillan's journey to Washington and Ottawa, now dated for next Tuesday, is the necessary and expected corollary of his visit to Moscow. His visits to Paris and Bonn are all part of the same process. For Mr. Macmillan, besides being the chief representative of the British people, and ambassador of the West to the East, has also constituted himself the go-between among the western Powers. On the western side it is necessary for someone to play this part, which has hitherto belonged to Mr. Dulles. For, whatever the assessment of Mr. Macmillan's achievements in Moscow, his position remains essentially different from that of the Russian Prime Minister. Mr. Khrushchev speaks for himself. Mr. Macmillan speaks as a member of a more or less corporate group. This contrast is not likely to be fundamentally disturbed should the Polish and Czechoslovak Governments be included in foreign ministers' or summit talks.

As before the Moscow visit, so now before the Washington visit there is anxious speculation about the mood and intentions that Mr. Macmillan will find among his hosts. In America this is caused not by any enigmatic silence but rather by the frequency of Presidential, Congressional, and departmental declarations and briefings, which hardly seem to constitute a connected whole. Picking one's way through the barrage or smoke screen, it is possible to descry a pattern, though hardly a consistent policy. There is, of course, no compulsion on the Americans, any more than on the British, to show their real hand publicly in advance. But their system does constantly compel them to say something, where British Ministers may often remain silent. Hence the confusion.

The pattern of American statements shows a general outward stiffening of attitude, which could, of course, merely signify a flexing of the muscles before the arrival of Mr. Macmillan. The State Department the other day described the latest Russian proposals on Berlin — those issued in the Moscow Note of last Monday—as "unacceptable."

In particular, the Americans seem to be anxious about two aspects of the foreign ministers' meeting which, it is suggested, might precede any summit meeting. They evidently do not like the agenda, which limits the discussions at the meeting rather narrowly to the German peace treaty and Berlin. And they appear more insistent on assurance that there should be a practical outcome from any subsequent summit talks, whereas the British would probably be content with adequate preparation.

On the other hand they appear ready to enlarge the composition of the conferences to include the Poles and Czechs. Moreover, however much they insist on their refusal to fall in with Mr. Khrushchev's declared intention of transferring authority to the East Germans, it was Mr. Dulles who originally shifted the log jam. His declaration that free elections were not the only way to bring about German unity was a considered statement of policy. If meanwhile Mr. McElroy, the Secretary of Defence, declares that war over Berlin would not be likely to be limited war, he is only stating the plain truth. Conditions today are in many respects totally different from what they were at the time of the Berlin airlift and to pretend otherwise is to increase rather than lessen the dangers.

Full agreement between the western Powers must now be reached at all costs before a further approach is made to the Russians. Mr. Macmillan alone cannot bring this about, but circumstances have thrown the bulk of the responsibility upon him for the time being. Ultimately the voice of America will be the one that counts most. Just now it sounds a little uncertainly because age and sickness have overtaken America's leading statesmen. The British Prime Minister has stepped in quickly to give the western alliance the benefit of the political and diplomatic experience which is today the best contribution Britain has to offer.

Wise Words—

We are never satisfied with our opinions, whatever we may pretend, till they are ratified and confirmed by the suffrages of the rest of mankind. We dispute and wrangle forever; we endeavor to get men to come to us, when we do not go to them.—Sir J. Reynolds.

THE GAZETTE is printed and published by the GAZETTE PRINTING COMPANY (LIMITED), of which John Stuart Miller is Vice-President and Business Manager at the Office, 1000 St. Antoine Street, Montreal 3. Telephone UNiversity 6-3561. Private branch exchange connecting all departments day and night

CARRIER DELIVERY: 30 cents per week

By Mail: Canada and British Commonwealth, $15.60 per year, $8.00 six months; U.S.A., Mexico and South America, $18.50 per year; Continental Europe, Asia, etc., $36.00 per year. Back Copies: 10c, one month old 25c

Authorized as second class mail, Post Office Dept., Ottawa. Members Audit Bureau of Circulations

Archives de la Ville de Montréal

Me Jean Drapeau déclare :

Le problème No 1 du Québec est la revision constitutionnelle

"Il me parait aujourd'hui nécessaire d'alerter la conscience du Québec et du Canada en général sur le besoin impérieux et urgent d'une revision de notre constitution." Voilà précisément le problème No 1 au Québec, selon Me Jean Drapeau, qui donnait une conférence, hier soir, à Québec, devant une assistance débordante d'enthousiasme.

"C'est pour nous être trop longtemps contentés de demi-mesures que la situation a atteint le point d'acuité que nous lui connaissons aujourd'hui." Depuis fort longtemps déjà, soutenait Me Drapeau, la revision constitutionnelle est une nécessité urgente, fondamentale et nécessaire. Chaque jour, de plus en plus, et les preuves s'accumulent, se fait sentir le besoin d'une revision constitutionnelle. Le fédéralisme canadien, toujours selon le conférencier, est à rebâtir. L'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867 devrait être revisé par les provinces qui sont, dans un véritable état fédéral, des états au sens propre du mot. Notons que le terme revision, tel que précisé par le conférencier, signifie le "retour à la constitution et à la philosophie qui l'a inspirée".

C'est dire qu'il faudra agir dans l'esprit de la constitution déjà en force, la débarrasser de ses surcharges, de ses termes vagues et de ses imprécisions.

Actuellement, deux dangers opposés nous guettent. D'abord une centralisation excessive, qui ferait du Canada un état unitaire, et secondement, un amollissement indésirable du fédéral. "Ce que nous appelons l'offensive centralisatrice se serait moins aisément développée, si les gouvernements provinciaux avaient su agir avec dynamisme et lucidité dans une foule de demaines, si chez-nous en particulier, l'étude de la constitution et son interprétation n'avaient pas été le fait que de rares spécialistes".

Il faudrait donc, de prétendre Me Drapeau, ériger une "Charte Nouvelle" du Québec. Dans le passé, comme à nos jours, les droits d'autonomie de la province, malgré les prétentions des gouvernants, n'ont pas été protégés adéquatement. Portant des accusations plus précises, Me Drapeau de souligner : "... s'il y a un quart de siècle que le gouvernement fédéral tente d'accroitre ses prérogatives aux dépens des états provinciaux, il y a presque aussi longtemps que le régime duplessiste se fait le complice de cette opération en minant de l'intérieur l'attachement des Canadiens-Français à l'autonomie."

Le moment n'est plus aux querelles sur des points de détail de la constitution. Il faut rouvrir le débat, et étudier le tout dans son ensemble. Me Drapeau déclare alors que la revision souhaitée devrait se faire en tenant compte des trois principes souverains qui sont les suivants : Les Etats qui librement se fédèrent ont la primauté sur le trait d'union fédéral; la fédération au Canada n'a pas qu'une valeur juridique, mais psy-

(Suite à la page 14, 3e col.)

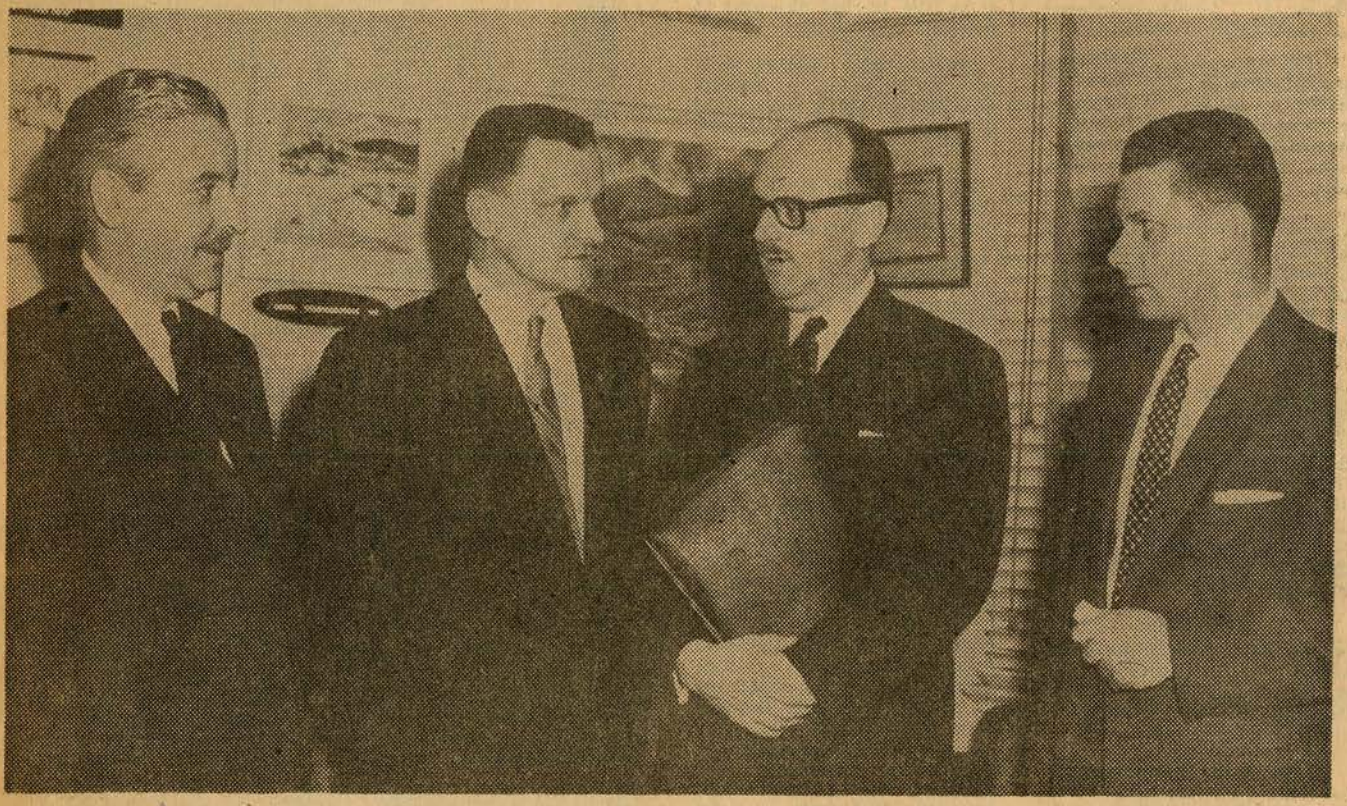

—MM. Pierre Desmarais; Dr Raoul Poulin; Me Jean Drapeau; Guy Hamel —

Archives de la Ville de Montréal

M. Jean Drapeeau...

(Suite de la page 3)

chologique d'entente entre deux communautés, et finalement, les droits fédéraux ne seraient que ceux qui ne peuvent pas être mis en application par les états provinciaux."

Une fois développée cette thèse à l'effet que chaque province aurait sa propre constitution, ce qui est conforme à celle de 1867, d'ailleurs, M. Drapeau préconise la création d'un organisme interprovincial qui pourrait constituer une cour constitutionnelle qui verrait à faire règner la bonne entente et le respect des droits fondamentaux de chacun.

C'est avec virulence et beaucoup de fougue, soutenu par une assistance extrêmement vibrante, que Me Drapeau a dénoncé le parti de l'Union Nationale, ses dirigeants, certains gouvernements passés, et un certain état d'esprit qui règne chez ceux qui ont la sécurité financière et la sécurité des puissants.

"Bâtir enfin l'Etat du Québec, fort et sûr de lui, dynamique et rayonnant, voilà la grande tâche à laquelle nous sommes appelés.

0 Tout ce qu'il y a aujourd'hui dans cette province de dignité blessée de liberté frémissante, de volonté de progrès et d'espérance invincible, tout cela doit enfin se traduire dans une politique exaltante ment de l'homme et la grandeu de l'Etat". C'est sur cette note d'espoir que terminait Me Drapeau, après avoir entretenu l'assemblée pendant plus d'une heure avec un discours de plus de 5(pages.

Le conférencier avait été présenté au public par le Dr Raoul Poulin, et il fut remercié par M Guy Hamel.

Archives de la Ville de Montréal

Un Etat québecois fort dans la Confédérati

Probléme no 1 : repenser la constitution de 1867 et réédifier Québec - Telle est la thèse exposée par Me Jean Drapeau

C'est une formidable thèse autonomiste qu'a exposée hier soir Me Jean Drapeau, président honoraire de la Ligue d'Action civique. Il a tenu en haleine durant près d'une heure et demie une salle comble au Palais Montcalm. Les applaudissements récoltés étaient l'indice d'une adhésion du public aux principes fondamentaux de la thèse. Rebâtir l'Etat du Québec et repenser la Confédération canadienne, a-t-il dit, voilà le "problème no 1" qui s'impose comme condition essentielle d'un véritable renouveau dans la province.

Le temps est venu de dépasser le simple replâtrage que serait un remplacement du régime de l'Union nationale, a déclaré Me Drapeau. Il faut aller en profondeur et corriger le système même qui permet le désordre actuel. A cette fin, on doit préparer une charte nouvelle du Québec, définir lucidement les conditions de l'ensemble de l'Etat canadien de demain.

Me Drapeau a donné un vibrant exposé de la cause autonomiste, de ses raisons d'être et de ses conditions de succès. Il a analysé aussi l'attitude des deux principaux partis politiques du Québec en face de l'autonomie. Malgré le maquillage qu'on en a fait, a-t-il dit, la population demeure foncièrement autonomiste et c'est là un inappréciable motif d'espoir.

On trouvera plus bas un résumé substantiel de la doctrine exposée par Me Drapeau, chef de la Ligue d'Action civique et ancien maire de Montréal.

Le Dr Raoul Poulin

Député indépendant de Beauce aux Communes, de 1949 à 1958, le Dr Raoul Poulin était hier celui qui a présenté le conférencier à l'auditoire. Il a exprimé sa confiance — (une confiance à la fois mesurée et raisonnée) — dans le mouvement de la Ligue d'Action civique.

Le Dr Poulin a dit qu'une partie importante de la population du Québec désire que ce mouvement d'éducation civique se transforme un jour en parti politique. Et dans une telle éventualité, le leader actuel du mouvement deviendrait le chef naturel du nouveau parti.

D'aucuns diront que Me Drapeau n'est pas tout-à-fait le chef politique qui s'impose. Mais dans cette "terre des hommes", comme ils sont rares les chefs parfaits.

La population désireuse de renverser un régime qui n'est plus tolérable, l'Union nationale, ne doit pas se montrer satisfaite d'un simple changement d'équipe. Il faut non seulement changer de système, opération délicate entre toutes, il faut être capable de compter sur des hommes que l'ancien système n'a pas viciés.

Tous les partis sans exception comptent des hommes honnêtes. S'il n'est pas possible de les rassembler sous un seul drapeau, il nous restera à choisir le parti qui en aura la plus forte proportion. Et si la Ligue d'Action civique un jour se présente à vous, je crois pouvoir vous affirmer — et je voudrais que mes paroles soient bien comprises — que nous aurons dans ce groupe la meilleure proportion d'hommes honnêtes.

M. Guy Hamel

Président de la soirée, M. Guy Hamel a dit que le Comité métropolitain d'Action civique, à l'occasion de la Semaine de l'éducation et du civisme, avait trouvé opportun de présenter au Palais Montcalm le chevalier du civisme.

M. Hamel a souligné la présence en première rangée de M. Pierre Desmarais et du colonel Paul-Emile Lambert, de Montréal, président et vice-président généraux de la Ligue d'Action civique. L'un et l'autre étaient accompagnés de leurs épouses, comme d'ailleurs le conférencier, Me Drapeau.

Le président a souligné aussi la présence de Me Marie-Louis Beaulieu, avocat bien connu de Québec et professeur de droit à Laval, ainsi que de délégations venues spécialement de Montréal, du Saguenay de la Beauce, de Kamouraska, de L'Islet, de Montmagny, de Lotbinière, de Portneuf, de Charlevoix et de tous les milieux du Québec métropolitain.

Me Drapeau

Le conférencier entend démontrer la nécessité primordiale d'une transformation de la constitution canadienne. "Il serait vain de consacrer toutes nos énergies au seul renversement du régime actuel si nous ne savons quoi lui substituer, si nous ne préparons la mise en place non pas seulement d'un régime mais d'une conception entièrement nouvelle de l'Etat du Québec et de sa vocation.. Il s'agit de réédifier le Québec et de repenser la Confédération canadienne.

Avant d'expliciter cette thèse, Me Drapeau rappelle l'effort centralisateur des Fédéraux et l'opposition de l'hon. Duplessis. De l'avis du conférencier, l'autonomisme du premier ministre manque de sincérité, de doctrine, de vigueur à ce point que le chef du gouvernement est en train de rendre l'autonomie odieuse. "Il n'est qu'un seul domaine où le gouvernement actuel a adopté une attitude objectivement autonomiste, c'est celui de problème fiscal." Et encore M. Duplessis a-t-il obéi en cela au seul souci électoraliste. Voilà pourquoi il a fait la sourde oreille aux recommandations du rapport de la Commission Tremblay.

Après avoir critiqué vertement l'attitude pseudo-autonomiste du gouvernement actuel et de son chef, Me Drapeau expose sa thèse capitale dont voici textuellement les principaux éléments.

Enseignement, recherche, législation sociale, politique des ressources naturelles, immigration, santé, bref tous les domaines-clés de la vie de la communauté commandent la mise en oeuvre au Québec d'une politique à long terme. Mais le Québec, pas plus que les autres ETATS provinciaux, n'est en mesure de se donner une politique salvatrice dans l'un quelconque de ces domaines si le problème numéro 1, n'est pas résolu, à savoir : quels sont, dans chacun de ces secteurs comme dans tous les autres, les pouvoirs de l'Etat provincial; deuxièmement, de quels revenus l'Etat provincial est-il assuré de jouir pour exercer pleinement les pouvoirs qui lui sont répartis ?

Encore une fois, il est possible d'appliquer telle ou telle réforme même sans revision constitutionnelle, tout comme il est possible d'éviter l'opération à un grand malade au moyen de médicaments divers.

Et cette revision constitutionnelle s'impose d'autant plus que nous serons autrement acculés à livrer sans arrêt des batailles partielles qui risquent de se transformer en autant de défaites. Il n'est que de voir comment les choses se passent depuis un quart de siècle. Jamais, le gouvernement fédéral comme tel n'a mis en question la réalité des ETATS provinciaux, leurs prérogatives essentielles, mais en invoquant l'urgence de la situation, en profitant de l'inaction des provinces ou de leur pénurie de ressources, en exploitant l'ignorance de l'opinion, il est entré dans divers domaines que les textes ou l'esprit de la constitution réservent aux ETATS provinciaux.

Personne ne sera demain en mesure d'appliquer une grande politique à Québec et le Québec ne sera pas en mesure de jouer son rôle DANS L'ENSEMBLE CANADIEN si la constitution n'est pas revisée, et cette revision devra se faire avec le souci premier de l'épanouissement des deux grandes communautés ethniques de ce pays. Car le respect des droits de l'homme, des droits du citoyen est étroitement lié au respect des droits de collectivités auxquelles appartient ce citoyen. Et c'était d'ailleurs le rêve des auteurs de notre constitution de 1867.

Mais cette revision, dans quel esprit, dans quel sens, la faire ? Il faut tenir compte, dans cette entreprise fondamentale, de quelques principes souverains qui sont les suivants :

1°) les ETATS qui librement se fédèrent ont la primauté sur le trait d'union fédéral;

2°) La fédération au Canada n'a pas seulement valeur JURIDIQUE d'entente entre ETATS, mais aussi valeur PSYCHOLOGIQUE D'ENTENTE entre DEUX COMMUNAUTES, d'où il découle L'EGALITE de droit entre Canadiens français et anglais PARTOUT dans ce pays et non pas dans le seul Québec;

3°) ne doivent être consentis au gouvernement fédéral que les pouvoirs strictement requis pour les fins d'harmonisation dans certains domaines techniques et la répartition des revenus doit être repensée en fonction de la PRIMAUTE des ETATS provinciaux.

Dans l'application de ces principes, deux notions doivent nous guider.

La première, c'est que les ETATS provinciaux possèdent seuls véritablement la REALITE D'ETATS et que le gouvernement fédéral est un instrument de coordination à leur service. La deuxième — et qui découle de la précédente — c'est qu'il faut traduire dans les faits la conception de l'ensemble canadien comme une Confédération d'Etats et non pas comme des demi-Etats constamment affaiblis par le Minotaure fédéral.

On me permettra d'invoquer ici encore le rapport de la Commission Tremblay, ce rapport que notre gouvernement "autonomiste", s'est empressé de mettre sous le boisseau tellement il constitue en réalité une condamnation cinglante de l'incurie du régime de l'Union nationale. Voici ce que dit la Commission :

1°) L'Etat fédératif n'est pas constitué d'un seul mais de plusieurs gouvernements, responsables, chacun pour sa part, mais ensemble, de la totalité du bien commun. L'Etat canadien n'est donc pas le gouvernement central seul, ni les provinces seules mais le gouvernement central et les provinces agissant chacun en son domaine propre et de sa propre autorité, mais d'une manière coordonnée dans les cadres du droit constitutionnel. Les provinces sont tout autant que le gouvernement central, parties de l'Etat et comme telles ont une dignité, des droits et des privilèges identiques.

2°) l'AUTONOMIE provinciale est une notion POLITIQUE et non simplement administrative ou fiscale. Elle est aux parties constituantes d'un Etat fédératif ce que la SOUVERAINETE est à l'Etat lui-même. Et par rapport à ce statut politique, l'autonomie fiscale et financière est un moyen. C'est donc fausser l'une des idées maîtresses du régime fédératif que d'assimiler l'autonomie des provinces à la simple autonomie financière sans égard à la provenance et au mode d'acquisition des fonds".

Voilà quelques réflexions capitales qui soulignent clairement la SOUVERAINETE des ETATS provinciaux dans leur ordre et dégagent nettement le sens, le contenu de l'autonomie qui est un attribut essentiel hors duquel l'ETAT provincial cesse d'exister.

Primauté des Etats provinciaux

Primauté des ETATS provinciaux. Ce premier principe est posé par l'Histoire d'abord, puisque ce sont ces ETATS qui ont librement décidé de se donner un instrument de coordination, instrument qu'il convient d'appeler GOUVERNEMENT FEDERAL et non pas ETAT FEDERAL. Ce principe découle aussi de la constitution actuelle elle-même puisque les pouvoirs reconnus aux Etats provinciaux sont ceux qui intéressent le plus directement la formation du citoyen et l'évolution de la collectivité : l'enseignement, le droit civil, le mariage, la propriété, etc.

Et ce n'est pas parce que cette primauté a été battue en brèche depuis quelques années, qu'elle a cessé d'être fondée historiquement, juridiquement et psychologiquement. Nous avons plus que tous autres, il est vrai, intérêt à la réaffirmation de cette primauté, mais en la défendant, nous rendons service à tous les autres ETATS propinciaux, car s'ils devaient perdre moins que nous au processus de centralisation, à l'effondrement de l'édifice fédéral, ils y perdraient aussi, sur le plan humain et sur le plan matériel, des valeurs inestimables.

Entente entre les deux gran-

(Suite, Un Etat, p. 5)

Me Jean Drapeau au Palais Montcalm

● Avant sa conférence d'hier soir, résumée longuement dans un article de cette page, Me Jean Drapeau était accueilli par les organisateurs de la soirée au bureau de M. Théo. Genest, directeur du Palais Montcalm. On le voit ici en compagnie de quelques personnalités. Ce sont de gauche à droite le Dr Raoul Poulin, qui fut plusieurs années député indépendant de Beauce aux Communes, et qui a présenté le conférencier au public; Me Jean Drapeau, conférencier, président honoraire de la Ligue d'Action civique et ancien maire de Montréal; M. Guy Hamel, qui a présidé la soirée au nom du Comité métropolitain d'Action civique de Québec; et M. Pierre Desmarais, de Montréal, président général de la Ligue d'Action civique. (Photo de "L'Action Catholique", Roger Bédard).

Archives de la Ville de Montréal

Un Etat . . .

(Suite de la page 3)

des communautés ethniques ou plus justement entre les deux nations qui constituent ce pays. Il est incontestable qu'en 1867, pour tous ceux des hommes politiques canadiens qui préparèrent la fédération, celle-ci représentait une sorte de pacte entre les deux races au moins autant que l'Association de divers Etats.

Que techniquement, "l'Acte" soit une loi du parlement britannique, voilà qui ne change rien au fait fondamental d'un véritable contrat implicite entre les deux éléments ethniques. D'innombrables témoignages de ceux qu'on appelle les "Pères de la Confédération" le prouvent.

Davantage, il est un article de la constitution elle-même — article 93 — qui prévoit l'intervention du gouvernement central dans les cas où les droits scolaires d'une minorité seraient brimés. Vous savez que les rares fois où cet article a été invoqué, Ottawa s'est bien gardé en fait, d'intervenir car chaque fois, c'était une minorité française qui était en cause. Il n'empêche que cet article traduit bien la volonté des auteurs du document; de ne pas faire une "réserve québecoise", traduit bien leur sentiment de bâtir un ensemble dans lequel les deux éléments ethniques auraient strictement les mêmes droits dans une région ou l'autre.

Sous cet aspect du moins, l'esprit du pacte a été gravement trahi. Il importera, dans le futur texte constitutionnel, d'inscrire clairement ce principe qui fait qu'au delà d'une association d'Etats provinciaux, il y a un pacte entre les deux groupes ethniques et qui veut que l'égalité des droits ne soit pas une réalité dans une seule province mais dans l'ensemble canadien.

Enumération RESTRICTIVE des pouvoirs du gouvernement fédéral

Trait d'union et instrument de coordination, ce gouvernement ne doit exercer que les seuls pouvoirs correspondant à sa vocation. Cela veut dire, d'une part, certains grands domaines DELEGUES par les ETATS provinciaux: essentiellement affaires étrangères, défense, monnaie, douanes; d'autre part, les pouvoirs nécessaires à assurer l'harmonisation des politiques économiques, des moyens de transport et de communication, etc. Et je dis bien "harmoniser", non pas supplanter.

C'est en toute liberté et souverainement que les Etats provinciaux ont pris et prendront la décision de déléguer au gouvernement fédéral certains pouvoirs particuliers comme ceux que j'ai évoqués et de lui confier limitativement une tâche d'harmonisation des politiques en quelques domaines d'ordre économique et technique. Les ETATS provinciaux devront retenir strictement tout le reste en continuant d'exercer une surveillance vigilante sur la façon dont le gouvernement fédéral exercera les pouvoirs qui lui auront été confiés.

La notion de Confédération d'Etat appelle d'ailleurs une transformation du Sénat qui est actuellement un organe sans aucune justification propre. Celui-ci doit être la Chambre qui dans le parlement fédéral traduit, illustre précisément la nature fédérale du pays, donc être composé de représentants désignés par les Etats provinciaux au lieu d'être une réplique anachronique de la Chambre des lords de Grande-Betagne.

A partir de cette division des pouvoirs, compte tenu des pouvoirs que les Etats provinciaux auront accepté de déléguer au gouvernement fédéral, une répartition nouvelle des sources de revenus s'imposera évidemment. Déjà, nous constatons tous les jours que la formule présente, si l'on peut qualifier de formule cet ensemble de recettes improvisées, est à la fois illogique, inefficace et injuste pour les Etats provinciaux. Ceux-ci n'ont pas les moyens de remplir les pouvoirs qui sont encore les leurs, cependant que le gouvernement fédéral dispose de plus de ressources qu'il en faut pour administrer les domaines de son ressort.

Cette situation est le danger le plus redoutable pour le fédéralisme canadien car elle permet au gouvernement fédéral de jouer les Mécène et les régimes progressifs en offrant aux Etats provinciaux ou directement à des institutions, des subventions qui lui sont un moyen déguisé d'entrer toujours plus avant dans les domaines relevant des provinces.

Le jour où ses sources de revenus seront strictement limitées, le gouvernement fédéral éprouvera moins la tentation de distraire une partie de ses ressources à des manoeuvres centralisatrices, cependant que les ETATS provinciaux disposeront davantage des moyens d'exercer pleinement leur rôle. Je sais que certains répliqueront ici que le régime actuel à Québec eut-il un budget deux fois supérieur à ses ressources présentes, ne ferait rien de plus pour l'éducation, la législation sociale, etc.

Cet argument est d'ailleurs souvent invoqué au point que, dans des moments de colère et d'indignation compréhensibles, certains des nôtres seraient disposés à faire bon marché de l'ETAT provincial et à attendre d'un puissant ETAT unitaire la solution à nos problèmes.

Ce serait de notre part un bien étrange aveu d'impuissance et cela risquerait de compromettre tout l'avenir du Québec. Il faut cesser de penser uniquement en fonction du régime Duplessis ou de tout autre régime, d'être autonomiste quand il y a à Québec un régime progressif et de faire chorus aux centralisateurs lorsque le gouvernement de Québec a la figure de celui que nous connaissons.

Veut-on, par dégoût du régime actuel, lier les mains à tous les gouvernements qui viendront? Veut-on pour empêcher le régime actuel d'abaisser le peuple du Québec, interdire demain à un autre régime les moyens de le relever? En raisonnant comme certains, on authentifie l'imposture de l'Union Nationale, on parait prendre pour acquis qu'elle incarne vraiment l'autonomie du Québec, puisqu'on se montre prêt à condamner cette autonomie même avec l'Union Nationale, qu'on est disposé à se venger contre le Québec lui-même du régime qui opprime le Québec.

Certes, on dira que sur un point au moins, le gouvernement actuel a servi la cause de l'autonomie en refusant les fameuses ententes fiscales. Et il est vrai que là-dessus, il a objectivement rendu service à l'Etat provincial et à la Fédération.

Mais ce geste a été dicté par des considérations purement ELECTORALES, nous le savons trop, et loin d'associer l'opinion de la province à sa politique sur ce point, loin de rendre populaire cette résistance, loin d'en faire la résistance d'une population consciente de la valeur DYNAMIQUE, CONQUERANTE de l'autonomie, le régime a persisté à joindre constamment à ses protestations autonomistes, la politique, la plus néfaste que nous ayons connue depuis les dernières années du régime Taschereau.

A l'équilibre des pouvoirs, doit correspondre une nouvelle répartition des revenus. Il faudra établir celle-ci à partir de l'importance des pouvoirs reconnus aux ETATS provinciaux d'une part, au GOUVERNEMENT fédéral de l'autre, et cela en fonction de l'évolution prévisible. Trop longtemps nous nous sommes satisfaits de solutions provisoires aux problèmes immédiats: cette constitution nouvelle de l'ensemble canadien doit inclure les moyens de solution à long terme aux problèmes fondamentaux.

Il s'agit de sortir de l'illogisme, de l'insécurité et, dans certains cas, de l'hypocrisie pour bâtir un fédéralisme canadien humanisant et efficace. Des Etats provinciaux dynamiques et progressifs, un instrument de coordination strictement cantonné dans son rôle, l'égalité de fait des deux communautés dans tout le pays et sur tous les plans: voilà qui fera de l'ensemble canadien une REALITE féconde et pourrait avoir valeur d'exemple salutaire.

Aux Etats provinciaux de se donner leur propre constitution

Mais cette revision de la constitution de la fédération canadienne appelle, comme son corollaire indispensable l'adoption par les Etat provinciaux de LEUR PROPRE CONSTITUTION. Nous en trouvons les germes dans "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord", mais le moment est venu que nos Etats se donnent leur propre constitution.

Cette charte est nécessaire pour consacrer dans un document distinct les pouvoirs et l'organisation de l'ETAT provincial; elle l'est également POUR ARRACHER enfin AUX LUTTES PARTISANES certaines questions, certaines valeurs qui doivent à tout prix y échapper. C'est l'équivoque de l'actuelle constitution canadienne et l'absence d'une théorie du fédéralisme tout aussi bien que l'impudeur de certains politiciens qui ont jeté dans le débat, l'autonomie provinciale, qui ont permis que puissent être remises en question les conditions premières de notre survivance.

Tôt ou tard, l'existence d'une communauté ethnique est menacée si un certain nombre de VALEURS FONDAMENTALES ne sont pas considérées comme DEFINITIVEMENT ACQUISES, si un certain nombre de prérogatives et d'institutions ne sont pas considérées comme SACREES. Rien ne l'illustre mieux que les discussions ouvertes chez nous depuis une quinzaine d'années au sujet de l'autonomie provinciale, discussions entre partis politiques puis entre groupes et publications de toutes sortes. Le résultat, vous le savez, a été d'affaiblir chez beaucoup l'attachement à l'autonomie, justement parce que celle-ci était défendus verbalement et bruyamment, par un parti qu'ils abhorraient.

Pour préserver la condition première de notre durée, il n'y a qu'un moyen: doter l'Etat du Québec d'une constitution où soient consacrées quelques principes intangibles, l'autonomie au premier chef. Là-dessus il doit y avoir ACCORD ABSOLUMENT UNANIME de toutes les tendances, de toutes les formations.

La façon la plus efficace d'amener une revision de la constitution canadienne, c'est en effet que les Etats provinciaux commencent par se donner officiellement leur propre constitution. Qui dit "ETAT", à quelque niveau que ce soit, dit "CONSTITUTION". D'ailleurs, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord le reconnait puisqu'il dit, en toutes lettres, que les province ont le droit de modifier leur constitution comme elles l'entendent sauf en ce qui a trait à la fonction de lieutenant-gouverneur.

Ces droits des Etats provinciaux, ils sont énumérés dans les articles que vous connaissez bien, notamment 92, 93, 94, 95 mais aussi dans un grand nombre d'autres.

Et on retrouve aussi, ici et là, éparses dans les Statuts de la Province, des dispositions qui ressemblent à des textes constitutionnels.

Ils comportent au premier chef la propriété du sol de la province, la juridiction exclusive sur l'enseignement, la propriété et les droits civils, l'institution municipale, l'administration de la justice, le droit à l'impôt sur le revenu et aux contributions directes en général, la législation sur les corporations et sociétés oeuvrant dans le cadre de la province, l'agriculture et même, dans une large mesure, l'immigration, le bien-être social, la santé et la législation ouvrière.

A ce rappel du domaine d'action de l'ETAT provincial il conviendra d'ajouter l'organisation de l'Etat provincial et d'évoquer les caractéristiques culturelles propres à l'Etat du Québec.

Droits du citoyen et droits de l'homme

Il faudra ensuite y ajouter une définition des DROITS DU CITOYEN ou des DROITS DE L'HOMME plus largement. Le gouvernement fédéral songe, paraît-il, à une proclamation des droits de l'homme. Qu'Il le fasse ou non, c'est là un domaine qui intéresse D'ABORD les ETATS provinciaux, puisque ces droits de l'homme sont le fondement du droit civil et d'une foule d'autres attributs qui sont du ressort de l'ETAT provincial.

Mais ensuite, demandera-t-on, comment assurer le respect de cette Constitution? C'est ici une question primordiale. Présentement, il arrive ceci: c'est le procureur général — et l'on sait quelles garanties cela comporte, n'est-ce pas — c'est le procureur général qui est chargé du respect des lois fondamentales et des garanties constitutionnelles. Situation évidemment intenable car ce membre du gouvernement, fut-il par ailleurs génial, est un homme politique, donc sujet à discution. Or, la constitution de l'Etat provincial, qui consacrera l'autonomie et les droits fondamentaux de l'Etat doit ECHAPPER AUX QUERELLES partisanes et aux discussions politiques, devenir le BIEN DE TOUT LE PEUPLE DU QUEBEC, par delà toutes les divergences idéologiques et politiques.

Un conseil constitutionnel

Pour cela, il importera de créer un Conseil constitutionnel, institution permanente, formée de juristes, économistes, sociologues, historiens éminents, recrutés pour leur seule valeur personnelle. Ce haut organisme sera le gardien de la Constitution que le peuple se sera donné. Il aura à assurer la défense, il aura aussi à assurer dans l'intérêt de tous le respect des droits de l'homme et du citoyen. Il aura enfin à rendre, soit sur consultation par le gouvernement provincial, soit de sa propre initiative, des décisions qui ne seront appelables que par voie de référendum.

Qui ne voit l'importance souveraine de pareille institution apolitique, devant laquelle pourraient se présenter les citoyens lésés dans leurs droits fondamentaux, à laquelle on pourrait faire totale confiance pour tous avis et décisions en matière constitutionnelle. C'est encore ce conseil qui serait principalement chargé de représenter l'ETAT du Québec lors des conférences inter-provinciales ou fédérale-provinciales et non plus seulement des hommes politiques discutés et souvent totalement ignorants des grands problèmes en jeu et de leurs implications.

Le Conseil constitutionnel sera une pièce centrale du mécanisme de l'ETAT provincial. Sa seule existence marquera déjà un immense progrès dans la défense aussi bien des droits des citoyens, des droits des municipalités et des commissions scolaires que dans celle de la souveraineté de l'ETAT provincial. Et tout cela n'a rien d'utopique, tout cela est non seulement possible et nécessaire, mais est même expressément autorisé sinon contenu en germe dans l'"Acte de l'Amérique Britannique du Nord", dont on a trop oublié qu'il a créé une "Fédération d'ETATS"

Donc, constitution du Québec, referendum, création du Conseil constitutionnel. On peut être sûr que d'autres provinces ne tarderont pas à faire de même, à utiliser les pouvoirs identiques que leur reconnait la constitution canadienne. C'est à ce moment que pourra s'engager véritablement et avec pleine chance de succès le processus de revision de la constitution de l'ensemble canadien.

Une conférence des ETATS provinciaux

Une conférence des ETATS provinciaux s'imposera. Ces conférences d'ailleurs devraient devenir périodiques. Depuis trop longtemps, les Etats provinciaux ont fait montre d'une négligence fantastique dans la défense de leurs droits, ne se sont pas préoccupés d'harmoniser leurs efforts, de les conjuguer. Ils ont depuis longtemps attendu, pour s'intéresser à leurs propres problèmes, qu'Ottawa lui-même convoque des conférences dites fédérale-provinciales.

Plus directement intéressé que les autres, Québec devra convoquer une première conférence de ces ETATS provinciaux, conférence qui pourra éventuellement prendre la forme d'une réunion des conseils constitutionnels provinciaux. Ce sont ces rencontres qui prépareront la revision de la Constitution canadienne dans la perspective d'une autonomie dynamique et d'une collaboration efficace.

Et les ETATS provinciaux, eux, convoqueront enfin une conférence fédérale-provinciale pour entamer la discussion de la nouvelle constitution canadienne.

Il sera souhaitable d'autre part que les Etats provinciaux créent entre eux une sorte de Conseil constitutionnel interprovincial, auquel pourront s'adjoindre plus tard des représentants du gouvernement fédéral deviendrait alors logiquement la Cour constitutionnelle du Canada, gardienne de la Charte de l'ensemble canadien, aux lieu et place de la Cour Suprême, créature du seul gouvernement fédéral, et qui sera alors ramenée simplement à son seul rôle normal, celui de tribunal de dernière instance en matière civile ou pénale.

Encore une fois, c'est par les ETATS provinciaux que le FEDERALISME CANADIEN sera PRESERVE, affermi et vivifié. Et pour ce, ces ETATS doivent commencer par reprendre conscience de leurs droits, de la plénitude de leurs droits et exercer pleinement tous leurs attributs d'ETAT. Adoption d'une Constitution de l'Etat provincial, créétion d'un Conseil constitutionnel, institution d'une liaison permanente entre les Etats provinciaux, enfin revision de la constitution de l'ensemble canadien: telles sont les grandes étapes à franchir pour sortir du processus mortel dans lequel nous sommes actuellement engagés, pour rendre à l'ETAT provincial toutes ses possibilités d'action et de rayonnement, au FEDERALISME canadien tout son sens de coopération loyale dans la perspective d'une démocratie humaniste.

En raison de nos problèmes particuliers et de la situation qui prévaut actuellement chez nous, nous avons aujourd'hui le devoir de déclencher l'offensive pour le salut du fédéralisme canadien. Jadis, il y aura bientôt un siècle, c'est, vous le savez, l'insistance justifiée des Canadiens français qui a préservé ce pays de l'Etat unitaire et a permis la création d'une FEDERATION D'ETATS, qui était en même temps — du moins théoriquement — la reconnaissance de l'association à égalité des deux grandes races.

Défendre l'autonomie du Québec, c'est servir une GRANDE IDEE à la mesure du CANADA ENTIER, c'est lutter de façon concrète pour la cause de la démocratie et du progrès humain, de la coopération dans la liberté et la dignité de tous les partenaires. Et nous sommes à l'heure où cet effort s'impose à nous, si nous voulons réellement que l'aspiration du peuple du Québec au renouveau ne soit pas, une fois encore, tragiquement déçue. Tout le monde, tous ceux qui n'acceptent pas la déchéance et la tyrannie, sont d'accord sur ceci: qu'il faut au Québec une grande politique dans tous les ordres.

Et, alors, que faut-il attendre ici de nos partis politiques traditionnels? L'un exploite l'autonomie à des fins électorales, l'autre qui jadis la défendait, en fait aujourd'hui bon marché: aucun des deux n'a accordé jusqu'ici au problème constitutionnel une attention vraiment suivie. Car ce problème, encore une fois, dépasse largement la question de l'aménagement de la fiscalité, de l'assurance-santé fédérale ou des octrois aux universités. Tous ces aspects ne sont que des conséquences de l'aggravation du problème fondamental et de l'absence d'une solution générale.

Pendant longtemps, il fut entendu que le parti libéral défendait jalousement les droits du Québec et nous savons tous la dette que nous avons à l'endroit d'Honoré Mercier qui sut s'élever vraiment au-dessus des partis, qui voulut accoler au qualificatif de libéral, celui de national, qui s'employa à donner au Québec une fierté réelle et les moyens de son épanouissement. Après lui, le dynamisme disparut, mas la tradition autonomiste subsista ou à peu près au sein du parti libéral.

A partir des années 38-39, le parti libéral provincial s'orienta dans une voie toute différente dont la meilleure illustration et la plus nocive devait être donnée sous le gouvernement de M. Godbout. Ce fut sous le prétexte de la collaboration avec le gouvernement fédéral, le triomphe de la thèse de l'abandon.

Depuis le départ de M. Taschereau, le parti libéral n'a jamais vraiment signifié son intention de revenir à la tradition autonomiste, encore moins à une autonomie dynamique.

S'il avait réussi à le libérer de son mal chronique, il y a peut-être lieu de croire que M. Georges Lapalme, homme de grande dignité et de culture, aurait orienté le parti libéral provincial dans cette voie. Mais il semble que la centralisation a supprimé le chef avant que le chef n'ait supprimé la centralisation.

De l'autre côté, nous avons le régime, la "dynastie" de l'Union nationale dont chacun sait que le chef est le défenseur patenté et vigilant des droits du Québec! Allons donc: est-ce avec ce parti et ce gouvernement que nous pouvons refaire le Québec, Etat libre et progressif. Il est bien vrai qu'ils vivent de l'autonomie, ils en vivent au point de l'absorber toute entière, tant et si bien qu'il n'en reste plus pour la province, il n'en reste plus pour les municipalités, il n'en reste plus pour les citoyens.

Autonomiste, ce régime? Oui, défenseur de l'autonomie de la même façon que l'Union soviétique se veut la grande protectrice de l'indépendance des jeunes Etats. Toute l'histoire de ce gouvernement est jalonnée d'abandons de fait et de silence coupables, est marquée d'une inaction honteuse qui menace d'affaiblir l'attachement à l'autonomie chez le peuple même du Québec. Le régime n'a pris position que sur le plan de la fiscalité mais là encore non pas par conviction mais par intérêt électoral: il ne s'agissait pas de donner au Québec les moyens d'une grande politique mais de jouer les victimes de la tyrannie d'Ottawa et de spéculer sur le sentiment légitime de liberté des citoyens. Ce "non" opposé à Ottawa et qui aurait pu être le point de départ d'un redressement fécond, il a servi uniquement à bâtir au chef une douteuse popularité.

Et pour ce qui est de l'impôt provincial, rappelons-le, ce n'est que sous de puissantes pressions que le gouvernement s'est résolu à le créer, après en avoir catégoriquement ridiculisé l'idée qui avait été avancée par la Chambre de Commerce de Montréal et d'autres institutions.

Allons-nous défendre l'autonomie et refaire le Québec avec ces hommes, avec ce régime, ses profiteurs et son cabinet clandestin? Allons-nous pratiquer une autonomie dynamique et rayonnante avec les Gérald Martineau et son équipe, avec un régime qui viole les droits élémentaires du citoyen à l'éducation, à la santé et à la sécurité, au droit d'association et au respect? avec un procureur général, théoriquement gardien de la Constitution dans la province mais qui laisse violer systématiquement la loi des liqueurs, et combien d'autres lois, qui sabote lui-même l'autonomie des municipalités et fait bon marché de celles des commissions scolaires? Allons-nous refaire le Québec et revivifier le fédéralisme canadien avec le gouvernement et le parti qui ont tout fait pour saboter dans le peuple la notion même d'autonomie, qui ont laissé se répandre dans l'administration publique la plus effroyable corruption dont nous ayons encore été témoins, qui affament les universités et découragent professeurs et instituteurs, qui délapident avec empressement nos ressources naturelles et détournent de la fonction publique de Québec tous les jeunes qui auraient souhaité s'y consacrer?

Pour renverser ce mouvement tragique, suffira-t-il de mettre en place un régime dynamique? Non, si ce régime n'a pas les moyens d'une politique à la mesure de nos besoins et de nos aspirations. Voici venue l'heure de la vérité. Et cette vérité enseigne que la libération et le progrès du Québec sont liés à une révolution intérieure et à la revision de la constitution canadienne.

Bâtir enfin l'Etat du Québec, fort et sûr de lui, dynamique et rayonnant, voilà la grande tâche à laquelle nous sommes appelés. Tout ce qu'il y a aujourd'hui dans cette province de dignité blessée, de liberté frémissante, de volonté, de progrès et d'espérance invincible, tout cela doit enfin se traduire dans une politique exaltante où se confondent l'épanouissement de l'HOMME et la grandeur de l'ETAT.

Archives de la Ville de Montréal

Le Soleil
Québec, 6 mars 1959

Me Jean Drapeau réclame la revision de la Constitution

(Par Denis Masse)

Devant une foule de sympathisants et de personnes curieuses de connaitre la voie précise où veut s'engager le nouveau mouvement provincial de la Ligue d'Action Civique, Me Jean Drapeau, président honoraire de cet organisme, a réclamé hier soir au Palais Montcalm:

—la création d'un Conseil constitutionnel qui serait une institution permanente gardienné de la Constitution que le peuple se sera donnée;

—une Charte nouvelle pour le Québec en vue de redonner ses prérogatives à l'Etat provincial;

vice-président du même organisme, étaient au premier rang de l'assistance. M. Desmarais a dit n'avoir rien à ajouter aux paroles de Me Drapeau.

Le Dr Raoul Poulin qui fut député indépendant de Beauce à la Chambre des Communes, de 1949 à 1958, a présenté le conférencier et en a profité pour déclarer publiquement son adhésion au groupement de l'Action Civique.

NON UN ETAT MAIS UN GOUVERNEMENT FEDERAL

Définissant les principes souverains qui devraient gouverner une telle revision de la Constitution canadienne, Me Drapeau a énoncé que:

1)—les Etats qui librement se fédèrent ont la primauté sur le trait d'union fédéral;

2)—la fédération au Canada n'a pas seulement valeur juridique d'entente entre Etats, mais aussi valeur psychologique d'entente entre deux communautés, d'où il découle l'égalité de droits entre Canadien-français et Anglais partout dans le pays et non pas dans le seul Québec.

3)—ne doivent être consentis au gouvernement fédéral que les pouvoirs strictement requis pour les fins d'harmonisation dans certains domaines techniques et la répartition des revenus doit être repensée en fonction de la primauté des Etats provinciaux.

Il a précisé que l'application de ces principes implique deux notions, à savoir que seuls les Etats provinciaux possèdent véritablement la réalité d'Etats et que le gouvernement fédéral n'est qu'un instrument de coordination à leur service.

La deuxième, c'est qu'il faut traduire dans les faits la conception de l'ensemble canadien comme une Confédération d'Etats et non pas comme des demi-Etats constamment affaiblis par le Minotaure fédéral.

CENTRALISATION

Me Drapeau accuse le gouvernement fédéral d'avoir violer l'esprit et le texte du pacte constitutionnel, à plusieurs reprises, dans les domaines fiscal, social et culturel même, avec la complicité bien souvent des Etats provinciaux, et des gouvernants du Québec même.

L'orateur qui avait prononcé une conférence mémorable à Québec, il y a un an, cite en exemple l'institution par le gouvernement fédéral de l'assurance-chômage qui est évidemment du ressort des Etats provinciaux. "Ce qu'il y a de plus fantastique, dit-il à ce propos, c'est que sur un point important comme celui-là, la constitution a été de fait amendée par un simple échange de correspondance entre les premiers ministres de l'époque, MM. King et Godbout, sans que le Parlement provincial ait jamais été consulté".

L'AUTONOMIE DEVENUE UNE FARCE

Lançant des flèches parfois acérées contre le régime de l'Union Nationale, Me Drapeau dit que l'autonomisme dont s'inspire M. Duplessis va "se révéler à la longue la plus sinistre farce de toute notre histoire politique".

Puis il demande s'il est autonomiste, le chef de gouvernement qui refuse de s'occuper du chômage en affirmant que c'est un sujet qui ressort du fédéral, qui refuse sous le même prétexte de s'occuper du problème grave de l'immigration, qui a accepté l'amendement à la constitution sur les pensions de vieillesse.

"Est-il autonomiste, poursuit-il, le premier ministre qui a laissé Ottawa créer des allocations familiales que le Québec pouvait et devait créer, qui laisse nos universités dans un état de dénuement tel que demain elles seront forcées de se tourner vers Ottawa, qui persiste à maintenir le fonctionnarisme provincial en état d'infériorité par rapport à son équivalent fédéral".

"Est-il encore autonomiste, interroge-t-il, le chef de gouvernement qui vient encore de refuser une intervention à Ottawa pour l'indication de l'origine ethnique lors du prochain recensement, sous le prétexte qu'il faut "respecter l'autonomie du fedéral" alors que sur cette question, les Etats provinciaux ont le droit élémentaire d'exprimer leurs revendications".

"Par son inaction et son incurie, coupe Fe Drapeau, le régime

(Suite à la page 9, 8e col.)

Me Jean Drapeau

—des conférences périodiques des états provinciaux;

—la création d'un organisme inter-provincial chargé d'assurer des liaisons permanentes entre les Etats provinciaux;

—et enfin une revision complète de la constitution canadienne déjà vieille de près d'un siècle.

Dans un long plaidoyer pour rendre à l'Etat provincial toutes ses possibilités d'action et de rayonnement et redonner au fédéralisme canadien tout son sens de coopération loyale dans la perspective d'une démocratie humaine l'ancien maire de Montréal semble en même temps avoir défini le programme politique de la Ligue d'Action Civique.

"Je réponds, répond-il privément à nos questions, les idées émises dans le rapport de la Compar M. Esdras Minville et même avant cela par l'Union Nationale naissante. Je n'invente rien. Mais je clame que la revision de notre constitution est d'un besoin impérieux et urgent. Quand le peuple se sera rendu compte que nos deux grands partis, l'Union Nationale et les libéraux, ne se préoccupent pas de cette question primordiale, il en viendra lui-même à la nécessité de la formation d'un nouveau parti.

Me Drapeau ajoute que les idées émises dans son discours d'hier soir ont fait l'objet d'études au comité provincial de la Ligue d'Action Civique et que le comité endossait les paroles qu'il allait prononcer à Québec.

M. Pierre Desmarais, président de la Ligue d'Action Civique et le lieutenant-colonel Paul Lambert,

di 6 mars 1959 ★★★ 9

Me Jean Drapeau réclame...

(Suite de la page 3)

de l'Union Nationale a facilité l'entrée du gouvernement fédéral dans une foule de domaines et a naturellement amené ce gouvernement à rechercher aux dépens des provinces de nouvelles sources de revenus pour défrayer ses nouvelles obligations".

PAS PLUS LES LIBERAUX

Pour reprendre sans doute la réponse qu'il faisait à l'offre de l'hon. Jean Lesage de se rallier aux forces de l'opposition, Me Drapeau déclare que "depuis le départ de M. Taschereau, le parti libéral n'a jamais vraiment signifié son intention de revenir à la tradition autonomiste, encore moins à une autonomie dynamique".

"S'il avait réussi, poursuit-il, à le libérer de son mal chronique, il y a peut-être lieu de croire que M. Georges Lapalme, homme de grande dignité et de culture, aurait orienté le parti libéral provincial dans cette voie. Mais il semble que la contralisation a supprimé le chef avant que le chef n'ait supprimé la centralisation", commente-t-il.

TACHE URGENTE

Devant la tendance croissante à la contralisation de la part du gouvernement, la première exigence, résume Me Drapeau, est de redéfinir l'Etat du Québec dans la Confédération canadienne et de préparer simultanément la revision de la constitution à la lumière des besoins nouveaux et des Etats provinciaux et de l'ensemble provincial.

Le discours du président honoraire de la Ligue d'Action Civique fut ponctué de fréquents applaudissements d'une assistance où s'était glissé un grand nombre d'étudiants. M. Guy Hamel agissait comme maitre de cérémonie.

Archives de la Ville de Montréal

CANADIAN NATIONAL TELEGRAPH

(59) MAR 5 PM 10 36

CN080001 DPR COLLECT

QUEBEC QUE 5 946PME

DUP

MTL

QUEBEC-- EX MONTREAL MAYOR JEAN DRAPEAU TONIGHT SAID THE CANADIAN CONSTITUTION SHOULD BE REVIZED TO GIVE THE PROVINCES STATE STATUS WITH THE

XXX

THEIR INDIVIDUAL AUTONOMY

KPEAKING UNDER THE AUSPICES OF L'ACTION CIVIQUE DRAPEAU SAID THAT CAN PROVINCES SHOULD BE TREATED AS STATES AND THAT THE NATION'S CONSTITUTION SHOULD BE AMENDED TO MEET THIS NEW SITUATION "FOR THE BEST."

DRAPEAU SUGGESTED AN INTER-PROVINCIAL CONFERENCE TO LAY DOWN THE PLANS OF AMENDMENTS TO THE 1867 CONSTITUTION TO MEET PRESENT REQUIREMENTS AND TO PLAN FOR A BETTER FUTURE OF CANADA AS A NATION.

"IT SEEMS TO ME TODAY THAT IT IS A NECESSITY TO ALERT THE CONSCIENCE OF QUEBEC AND CANADA TO THE IMPERIOUS NEED FOR THE REVIZION OF OUR CONSTITUTION " DRAPEAU SAID.

"UE SHOULD RETURN TO THE CONSTITUTION AND ITS PHILOSOPHY AS IT WAS INSPIRED IN 1867", DRAPEAU ADDED.

BUT SUCHA NEW CONSTITUTION COULD NOT WORK PROFITABLY FOR CANADA UNLESS EACH PROVINCIAL STATE WAS GUARANTEED THE RIGHTS AND MEANS TO OPERATES AS SUCH, THE EX-MAYOR OF MONTREAL AND LEADER OF QUEBEC'S NEW POLITICAL MOVEMENT CONTINUED

"EXCEPT FOR THE SOLD-OUT OR THE PROFITTERS OF THE REGIME NO ONE CAN LIVE IN THIS PROVINCE" DRAPEAU SAID.

"THE SPIRIT OF THE CONSTITUTION WAS FALSIFIED AND THE FEDERALIST SYS
THE FEDERAL-PROVINCIAL NEW SET UP WAS WAY ABOVE THE DISTRIBUTION OF TAXATION REVENUES DRAPEAU CHARGED.

THE EX-MAYOR OF MONTREAL THEN SAID THAT THE CENTRALIZATION TREND IN C WOULD LEAD TO A "UNIQUE ADMINISTRATION" UNLESS THEPROVINCES FOUGHT FOR THE RIGHTS AND PRIVILEGES REQUIRED.

"THE PROVINCIAL STATES MUST CEASE TO BE ON THE DEFENSIVE AND LEAVE THE DOOR OPEN TO CENTRAL GOVERNMENT INVASION "DRAPEAU SAID.

"OTHERWISE WE SHALL FALL INTO THE BLACK MAIL OF A CENTRALIZATION " THE EX-MAYOR SAID.

"THE PROVINCES SHOULD HAVE PRIORITY IN THEIR OWN TERRITORY, " THE EX MONTREAL MAYOR ADDED

MAYOOR DRAPEAU SAID THAT THE BELIEVED THAT OTTAWA WAS WORKING ITS WAY TO A NATIONAL UNITY BUT IN A SLOW WAY WHICH COULD BE DISTURBED BY DRASTIC MEASURES FROM THE PROVINCES OR STZTES.

"THE PROVINCIAL STATES ALONE HOLD THE REAL ANSWERS AND THE FEDERAL GOVERNMENT WILL ONLY BE AN AGENT TO SOLVE THE PROBLEM-THE MAYOR DRAPEAU ADDED.

"NO PROVINCE SHOULD TAKE THE IMMEDIATE LEAD FOR THE TIME BEING DRAPEAU ADDED

"BUT THIS REVISION OF THE FEDERAL CONSTITUTION CALLS FOR AS INDISPENSABLE THE ADOPTION OF THE PROVINCIAL STATES TO PREPARE THEIR OWN CONSTITUTION ON PROVINCIAL BASEIS THE MAYOR
"THE PROVINCES SHOULD CONSOLIDATE AS STATES " DRAPEAU ADDED.

" THEY SHOULD HAVE THEIR OWN LEGISLATION TO PROTECT THE RIGHTS OF THEIR OWN PEOPLE"

HOWEVER DRAPEAU SAID THAT THE WHOLE SITUATION SHOULD NOT BE VOTED BUT APPROVED OR REJECTED BY REFERENDUM.

"WHAT WE NEED IS A CONSTITUTIONAL ANNAL OF JURISTS, ECONOMIST SOCIOLOGIST, HIXTORIANTS ETC " DRAPEAU SAID.

" A CONFERENCE OF PROVINCES OR STATES IS IMPERATIVE FOR THE UNITY OF CANADA, [illegible]
DRAPEAU CONCLUDED

-30-

MARC

ANY QUESTIONS BEFORE MARC GO ES HOME

CORRECTION

SYSTEM IS AT STATE IXXXXX IS AT IXX

SYSTEM IS AT STAKE TODAY DRAPEAU ADDED
TREND IN CANADA TODAY

OK

PLS ACK

$

RP1 OK MO

Archives de la Ville de Montréal

Bonjour

J.-RODOLPHE THIBODEAU

Contrôleur des taxes

La Commisson des Ecoles catholiques de Montréal

Cpt. 403

12402 Dion -
Ri8-8594

Archives de la Ville de Montréal

Montréal, le 24 février 1959.

Monsieur Gérard Filion,
Directeur-gérant du journal "Le Devoir",
434 est, rue Notre-Dame,
Montréal.

Monsieur le Directeur,

Le Devoir du 24 janvier dernier rapporte " Qu'au cours du débat sur le discours du trône, un avocat de Québec a émis aux communes l'opinion:

" a) Que la juridiction exclusive en matière d'éducation accordée aux provinces, en 1867, par l'article 93 de la constitution, n'englobe pas les universités;

b) Que la Constitution permet aux provinces d'imposer des taxes directes uniquement pour satisfaire aux besoins provinciaux. Le gouvernement Fédéral, de son côté, est AUTORISE à imposer des taxes directes et indirectes et le champ de ses dépenses n'est pas restreint."

Et le député de Mégantic a demandé au gouvernement de Québec de permettre aux universités de cette province d'accepter les subventions fédérales.

Je ne vois rien dans l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, qui puisse autoriser une telle interprétation de l'article 93, ou qui donne au Fédéral le pouvoir et l'autorité de prélever des revenus par voie de taxation directe.

Archives de la Ville de Montréal

2 - Monsieur Gérard Filion

L'article 93 et les universités.

Cet article, qui se lit en partie comme suit, définit les pouvoirs des provinces et les devoirs et obligations du Fédéral en matière d'éducation:

> 93 - " Dans chaque province, la législature pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation, sujettes et conformes aux dispositions suivantes:
>
> 1 - Rien dans ces lois ne devra préjudicier à aucun droit ou privilège conféré, lors de l'union, à aucune classe particulière de personnes dans la province relativement aux écoles séparées. " (Denominational) ".
>
> 3 - ... Il pourra être interjeté appel au gouverneur en conseil de tout acte ou décision de toute autorité provinciale affectant aucun des droits ou privilège de la minorité protestante ou catholique romaine des sujets de sa majesté relativement à l'éducation."

D'après les opinions d'éminents juristes britanniques, le libre exercice de la religion catholique et autres libertés personnelles ont été garantis aux canadiens d'une façon irrévocable. En matière d'éducation, le pouvoir conféré à chaque province se résume à l'établissement d'un système scolaire qui respecte les groupements par croyance religieuse. Par le paragraphe 3, le Fédéral ne doit intervenir que lorsqu'une des provinces a failli à sa tâche en adoptant des lois qui affectent les droits de la

Archives de la Ville de Montréal

minorité, v.g. écoles séparées, langue et religion.

En 1867, outre l'Université Laval, l'Université McGill avait déjà été érigée sur la propriété Burnside par l'Institution Royale pour l'Avancement des Sciences. Etabli en 1856, par le chapitre 54 de 19 Victoria, le "Fonds de revenu et de placement" de l'éducation supérieure" doit être réparti par le surintendant des écoles du Bas-Canada, en la manière, en faveur de tels universités, collèges ... que le gouverneur en conseil approuvera. Ce Fonds de revenu de l'éducation supérieure, de même que l'Education, le Fonds permanent de l'université et l'Institution Royale sont mentionnés dans la quatrième cédule annexée à l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord comme partie de l'actif devenant la propriété de la province de Québec. Comment peut-on venir affirmer que l'article 93 n'englobe pas l'enseignement à tous ses degrés, y compris l'université. Pour aujourd'hui, contentons-nous de dire que le subside fédéral en faveur de l'université constituerait l'engrenage qui nous conduirait inévitablement à l'union législative et, par voie de conséquence, au suicide national. L'histoire et le droit administratif sont tellement bien enseignés dans nos universités!...

Archives de la Ville de Montréal

4 - Monsieur Gérard Filion

Le Fédéral et la taxation directe -
Ententes entre le Fédéral et les provinces.

La section VI de la Constitution canadienne traite de la distribution des pouvoirs législatifs entre le Parlement et les provinces. Les pouvoirs du Parlement sont spécifiquement énumérés dans l'article 91, dont voici un extrait:

> 91 - "Il sera loisible à la Reine...de faire des lois...relativement à toutes les matières NE TOMBANT PAS DANS LA CATEGORIE DE SUJETS PAR LE PRESENT ACTE EXCLUSIVEMENT ASSIGNES aux législatures des provinces, savoir:
>
> Par. 3 - Le prélèvement de deniers par tous modes ou systèmes de taxation."

Les termes employés dans ce paragraphe 3 en faveur du Fédéral, sans le contexte, comprendraient la taxation directe, mais il y a le contexte, et dans ce contexte existe le pouvoir à la taxation directe spécifiquement assigné aux provinces par l'article 92, comme suit:

> 92 - "Dans chaque province, la législature pourra EXCLUSIVEMENT faire des lois relatives aux matières tombant dans les catégories de sujets ci-dessous énumérés, savoir:
>
> Par. 2 - La taxation directe dans les limites de la province dans le but de prélever un revenu pour des objets provinciaux."

Archives de la Ville de Montréal

Ces mots "dans les limites de la province" et "pour des objets provinciaux" n'impliquent pas que le gouvernement fédéral peut se servir de la taxe directe "dans le Canada" et pour des fins fédérales. Ces deux expressions ne font qu'opposer un pouvoir d'une province au pouvoir d'une autre province. C'est ainsi que la province de Québec ne peut taxer les gens, les choses et les objets de la province d'Ontario, et vice versa. Doit-on supposer l'absurde: que pour assurer l'harmonie, la paix et la bonne entente entre le fédéral et le provincial, les Pères de la Confédération ont bel et bien voulu leur donner, avec ou sans priorité, le même os à ronger. Voici deux opinions qui devraient nous éclairer sur ce point:

/Willes "Monsieur R. M./ Chitty, avocat anglais de Toronto, spécialiste en droit constitutionnel, résume ainsi un demi siècle de jurisprudence dans sa "Review of the law of taxation" (Supreme Court Reports, Edition Butterworth, vol. 64, page 20 des annexes):

> "The provisions of sections 91 and 92, quite clearly, divide the power of taxation between the Dominion and the Provinces by giving the power of DIRECT TAXATION TO THE PROVINCES AND OTHER TAXATION TO THE DOMINION. That evidently was the view entertained in the earlier cases, and it would not be difficult to argue from those cases that there was NO POWER OF DIRECT TAXATION IN THE DOMINION."

Archives de la Ville de Montréal

6 - Monsieur Gérard Filion

Dans un jugement de la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse, rendu le 12 juin 1948, Sir Joseph Chisholm s'exprime comme suit:

> "P. 5 - The Act (B.N.A.) gives express powers to Parliament and to the Provinces. There is, as already stated, no express powers given to either body to transfer its legislative authority to the other; and as Lord Dunadin observed in Whiteman v. Sadler (1910) A.C. 514 at p. 527, EXPRESS ENACTMENT SHUTS THE DOOR TO FURTHER IMPLICATION."
>
> "P. 6...The idea of keeping for each the powers of each will be found throughout the Act. The use of the word "EXCLUSIVELY" clearly indicates that a settled line of demarcation was intended to be made between the subjects upon which the Parliament of Canada should have power to legislate and those upon which the provincial legislatures might legislate. It has become a maxim in the legal profession and with public men that neither body could increase or diminish its powers by its own action. It was never intended that the ACT SHOULD BE A COUNTER FOR THE EXCHANGE OF CONSTITUTIONAL WARES" (D.L.R. 1948, Vol 4)

Le Fédéral n'avait-il pas fait la promesse de retourner aux provinces leurs droits constitutionnels sur la taxe directe à l'expiration des périodes d'urgence provoquées par les dernières guerres?

Puis-je, vous demander l'hospitalité de vos colonnes et de donner à cette lettre une publicité égale à celle donnée à l'opinion exprimée par le député de Mégantic?

Archives de la Ville de Montréal

7 - Monsieur Gérard Filion

Avec mes remerciements, agréez je vous prie, monsieur le Directeur l'expression de ma haute considération.

J.-Red. Thibodeau,

12402, rue Dion,
Cartierville, Mtl.
Tel.: RI. 8-8594
ou LA. 5-6311-Ext. 403.

JRT/RC

Archives de la Ville de Montréal

RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUETE

SUR LES PROBLEMES CONSTITUTIONNELS

Volume 1

Loi instituant une commission royale

d'enquête sur les problèmes constitutionnels.

Sanctionnée le 12 février 1953.

Attendu que la confédération canadienne, née d'une entente entre les quatre provinces pionnières, est d'abord et surtout un pacte d'honneur entre les deux grandes races qui ont présidé à sa fondation et dont chacune apporte une précieuse et indispensable contribution au progrès et à la grandeur de la nation;

Attendu que la constitution de 1867 reconnaît aux prévinces, à la province de Québec en particulier, des droits, prérogatives et libertés dont le respect intégral est intimement lié à l'unité nationale et à survivance de la confédération, et leur assigne des responsabilités et des obligations qui impliquent corrélativement les moyens d'action nécessaires;

Attendu que la province de Québec entend exercer ces droits et remplir ces obligations et que, pour ce faire, elle doit sauvegarder les ressources fiscales qui lui appartiennent et conserver son indépendance financière aussi bien que son autonomie législative et administrative;

Attendu que, depuis 1917, le pouvoir central a envahi d'importants domaines de taxation réservés aux provinces et, par là, limité sérieusement la possibilité pour les provinces d'exercer leurs droits fiscaux dans ces domaines;

Attendu que ces empiètements privent les provinces, notamment le Québec, de sources de revenus qui leur appartiennent et leur sont nécessaires, les restreignent dans l'exercice des droits et des pouvoirs législatifs et administratifs qui leur sont reconnus par la constitution, faussent l'application du pacte confédératif et en menacent l'existence par l'étiolement des provinces et une centralisation de pouvoirs inconcialiable avec le système fédératif et démocratique;

Attendu qu'une telle centralisation ne peut conduire qu'au régime bureaucratique et à la disparition graduelle du gouvernement responsable;

Attendu que, dans un pays aussi vaste et aussi diversifié que le Canada, seule une administration décentralisée peut répondre aux besoins de chaque région et assurer le développement harmonieux de l'ensemble;

Attendu que le respect des droits de toutes les parties constituantes de la confédération est essentiel à sa survie et à l'avenir de la nation canadienne;

Attendu que les institutions municipales et scolaires qui sont des émanations des provinces et des formes démocratiques de décentralisation administrative, ont droit à leur juste part du revenu national et qu'elles ne peuvent l'obtenir que sous un régime de décentralisation fiscale;

Archives de la Ville de Montréal

suite

Attendu qu'il y a lieu de confier à une commission royale l'étude des problèmes d'importance vitale résultant de cette situation et des mesures à prendre pour les résoudre;

A ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

1. Le lieutenant-gouverneur en conseil est autorisé à constituer une commission royale pour enquêter sur les problèmes constitutionnels, lui faire rapport de ses constations et opinions et lui soumettre ses recommandations quant aux mesures à prendre pour la sauvegarde des droits de la province, des municipalités et des corporations scolaires.

2. Sans restreindre la portée de l'article précédent, cette commission étudiera spécialement

a) le problème de la répartition des impôts entre le pouvoir central, les provinces, les municipalités et les corporations scolaires;

b) les empiètements du pouvoir central dans le domaine de la taxation directe, en particulier, mais sans restreindre la portée de la présente disposition, en matières d'impôt sur le revenu, sur les corporations et sur les successions;

c) les répercussions et les conséquences de ces empiètements dans le régime législatif et administratif de la province et dans la vie collective, familiale et individuelle de sa population;

d) généralement les problèmes constitutionnels d'ordre législatif et fiscal.

3. Les membres de cette commission sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil, qui désigne parmi eux un président, peut leur adjoindre les officiers, juristes et autres spécialistes dont il juge les services nécessaires et fixe le traitement de chacun d'eux.

La Commission doit, dès sa formation, procéder à cette enquête, la compléter avec toute la diligence possible, faire rapport au lieutenant-gouverneur en conseil le ou avant le premier mars 1954 et lui remettre en même temps toute la documentation recueillie au cours de son enquête.

4. A cette fin, la commission peut siéger, en séances publiques, à tout endroit de la province où elle le juge à propos, entendre les experts, des représentants de corps publics ou privés et d'autres témoins, recevoir des rapports et se procurer par les moyens qu'elle estime convenables toute documentation et toute information qu'elle juge utiles.

5. Les dépenses occasionnées par l'application de la présente loi, y compris les traitements des membres de la commission, des officiers, juristes et autres spécialistes, sont payés à même le fonds consolidé du revenu.

6. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

Archives de la Ville de Montréal

Monsieur Jean-Louis Gagnon, directeur
LA PRESSE,
Montréal.

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie de l'espace accordé, au double point de vue information et page éditoriale, à ma conférence sur la question constitutionnelle. Les lecteurs de La Presse nouvelle pouvaient ainsi, je crois, trouver matière à réflexion sur une question qui leur tient à coeur - la constitution.

Vu le prestige et l'autorité de La Presse, consacrés brillamment par la publication de son premier-Montréal ~~de lundi~~ du 9 mars, dans la Gazette ~~de jeudi~~ du 12, ("Le Parlement en Veilleuse ?" traduit "Making Parliament" ~~ou~~ an Empty Shell ?), je crois utile à la bonne compréhension du texte d'apporter des précisions ~~par lesquelles~~ grâce auxquelles certains de vos lecteurs - et peut-être plus encore, l'auteur du premier-Montréal - pourront corriger des impressions ~~malheureuses ou~~ confuses que la lecture de mon texte a pu créer chez eux. Et puisque LA PRESSE NOUVELLE veut bien me poser quelques questions très précises, voici les réponses.-

Votre rédaction a consacré quatre paragraphes d'un article qui en compte douze (donc le tiers) à scruter la question: "Au nom de qui parle M. Drapeau ?"

Au cours d'une assemblée régulière du bureau provincial d'administration de L'Action Civique, tenue le 14 février à Montréal, j'ai fait part du thème de la conférence du 5 mars et du développement que j'entendais lui donner. Il y eut approbation unanime.

Incidemment cette assemblée du 14 février se tenait le lendemain de ma conférence du 13 février, à Montréal, et le Conseil de la Ligue n'y avait pas été "réuni en hâte". La date avait été fixée depuis trois mois, en vue d'éviter aux directeurs de l'extérieur de Montréal un double déplacement. Il était tout naturel que le 14 février, l'on parlât de la conférence du 13.

La question étant d'une grande actualité, la conférence a eu un certain retentissement, mais je n'ai fait que développer une partie de ce que j'avais déjà catégoriquement déclaré un an plus tôt, en guise de conclusion à ma conférence "Lâcher ou Tenir".

Archives de la Ville de Montréal

Il faudrait aussi préciser qu'à la suite de la conférence du 13 février, il y eut, non pas DES démissions, mais UNE SEULE démission, celle d'un directeur qui a cru que son silence mettrait en doute sa fidélité à son parti politique.

Il n'est pas exact non plus que le "Conseil de la Ligue se réunira de nouveau pour étudier la dernière proclamation de son président honoraire". Il est vrai que samedi le 14 mars, aux Trois-Rivières, une réunion ~~aura~~ a eu lieu. Mais la date et l'endroit ont été décidés il y a deux mois au moins, et l'ordre du jour porte sur une foule de sujets relatifs principalement à l'organisation du mouvement.

Les questions que votre rédacteur se pose à mon ~~sujet~~ endroit devant les centaines de milles lecteurs du journal La Presse, peuvent créer une confusion dommageable chez tous ceux qui, même s'il n'ont pas encore adhéré au mouvement de l'Action Civique, appuient ses efforts pour régénérer la politique dans le Québec.

C'est pourquoi je crois devoir souligner que mes conférences publiques ne causent nullement au sein de la Ligue les perturbations que votre rédacteur semble redouter.

Quant à ma conférence elle-même, je m'étonne d'y trouver l'interprétation que lui donne votre rédacteur. Rien ne semble la justifier.

Au contraire, à plusieurs reprises je précise dans mon texte que la revision souhaitée doit s'interpréter dans le sens de "retour à la constitution et à la philosophie qui l'a inspirée". La Commission Tremblay d'ailleurs pose cette condition comme une exigence de la solution du problème fiscal. Son rapport déclare:

> "La solution du problème fiscal exige donc avant tout un retour à la constitution et à la philosophie dont elle procède. Car, répétons-le: par rapport aux fins de l'Etat, la fiscalité n'est qu'un moyen et, dans un pays complexe et différencié comme le Canada, seule une politique respectueuse des particularismes régionaux et humains, donc elle-même décentralisée et différenciée, peut assurer le développement harmonieux de l'ensemble. Le tout est de se placer en face du problème comme la réalité canadienne le pose, et d'en chercher la SOLUTION selon l'ESPRIT DE LA CONSTITUTION considérée elle-même comme expression d'une certaine conception générale de la vie".

Archives de la Ville de Montréal

D'après votre rédacteur, je propose une "refonte TOTALE de la STRUCTURE fédérale", je FERAIS des provinces des Etats pleinement souverains, presque indépendants les uns des autres, entre lesquels l'Etat fédéral, à peu près dénué de pouvoirs, ne serait plus qu'un simple trait d'union".

Il est toujours extrêmement dangereux de commenter des paragraphes détachés de leur contexte. Il faut lire l'ensemble de la conférence pour pouvoir interpréter correctement les paasages visés par votre rédacteur.

Comme le Canada a une constitution conféderale, j'ai cru important de rappeler, au départ, des principes de base, - pas au conditionnel ni au futur, - mais dans la réalité constitutionnelle de 1867. Et j'ai cru là-dessus appuyer mon énoncé de principe sur une assez longue citation du rapport de la Commission Tremblay, sur l'état fédératif, et sur la signification exacte et entière de l'AUTONOMIE, qui EST, (non pas SERAIT) "aux parties constituantes de l'état fédératif ce que la Souveraineté est à l'Etat lui-même".

S'agit-il de rendre "l'Etat fédéral à peu près dénué de pouvoirs" ? Nullement. Il serait aussi contraire à l'acte de 1867 de le dépouiller de ses pouvoirs, qu'il est contraire à cet acte constitutionnel de lui accorder des pouvoirs ou des facultés ou d'accepter des habitudes ou des pratiques constitutionnelles centralisatrices.

Voici d'ailleurs le passage de ma conférence où il est question de "trait d'union":

> "Trait d'union et instrument de coordination, ce gouvernement ne doit exercer que les seuls pouvoirs correspondant à sa vocation. Cela veut dire, d'une part, certains grands domaines DELEGUES par les ETATS provinciaux; essentiellement: affaires étrangères, défense, monnaie, douanes; d'autre part, les pouvoirs nécessaires à assurer l'harmonisation des politiques économiques, des moyens de transports et de communication, etc,"

Archives de la Ville de Montréal

Nulle part dans ma conférence, il est question de remplacer la constitution par des institutions nouvelles. A peine ai-je risqué dans un paragraphe, une remarque qui est ~~plus~~ plutôt un commentaire qu'une affirmation d'une institution nouvelle. Parlant de Sénat, j'ai affirmé qu'il est plus conforme à la nature fédérale du pays, que les Sénateurs soient désignés par les Etats provinciaux au lieu d'être une réplique anachronique de la Chambre des Lords de Grande-Bretagne. Je ne me fais aucune illusion sur les possibilités d'une modification ~~en conséquence~~ immédiates.

Sauf cette réserve, il n'est pas question d'institutions nouvelles pour "remplacer" la constitution, dont je dis d'ailleurs:

~~"C'est tout l'édifice fédér~~

"C'est tout l'édifice fédéral qu'il faut repenser, qu'il faut adapter, à la lumière de l'ESPRIT DES CONSTITUANTS de 1867, aux conditions nouvelles".

et "... le fédéralisme est précisément dans l'ordre constitutionnel comme dans l'ordre politique, l'instrument par excellence d'une démocratie humaniste, surtout dans un pays multi-ethnique" (multi-ethnique).

Votre député a lui-même écrit:

"Il y aurait sûrement lieu de rajeunir notre constitution".

Partant de là, j'ai indiqué ce qui me paraissait être une formule de rajeunissement non pas de remplacement.

Il est encore bien moins question de "principes entièrement différents de ceux posés en 1867 ".

Bien au contraire. J'ai dénoncé les empiètements du fédéral, la tendance systématique à la centralisation, le glissement continue vers l'Etat unitaire, comme l'illustration ou l'application de principes entièrement différents de ceux posés en 1867. Et tout mon texte proclame justement le retour aux principes de 1867.

Les seules institutions nouvelles dont il est question ne remplacent rien. Elles s'ajoutent aux institutions déjà existentes, et s'offrent comme un moyen de redonner au pacte-loi de 1867, tout son sens, d'en faciliter, d'en assurer l'exécution dans le même esprit qui a prévalu en 1867, avec la même détermination de donner - de redonner - à l'ensemble Canadien la forme constitutionnelle la ~~plus réaliste~~ meilleure.

Archives de la Ville de Montréal

En somme il n'y a qu'une seule institution nouvelle qui soit à notre portée, qui ne dépende que de nous, de l'Etat du Québec, comme il ne dépendrait que de chacun des autres états, de se donner: c'est un conseil constitutionnel.

L'idée d'une constitution propre pour les états provinciaux n'est pas nouvelle. Elle est dans l'acte de 1867. L'Art. 92 le dit clairement:

> 92. - "Dans chaque province, la Législature pourra exclusivement faire des lois relatives aux matières tombant dans les catégories de sujets ci-dessous énumérés, savoir:
>
> 1. - L'amendement de temps à autre, nonobstant toute disposition contraire énoncée dans le présent acte, de la constitution de la province, sauf les dispositions relatives à la charge de lieutenant-gouverneur; "

Je sais bien que la constitution de l'Etat provincial se trouve jusqu'à un certain point dans l'Acte de 1867. Mais puisque cet Acte ~~de 1867~~ donne le pouvoir de l'amender, comme telle, - il serait fort souhaitable à mon avis, à tous points de vue, dont le point de vue psychologique n'est pas le moindre, que l'Etat provincial se donne cette constitution propre, illustrant bien le caractère constitutionnel de l'Etat du Québec, comme une réalité qu'on est trop porté à oublier. La réaction de votre rédacteur, qui ~~pa~~ n'est pas isolée, prouve la nécessité d'un tel document de base. Puis on en vient ensuite au Conseil constitutionnel.

Ici je dois admettre que s'il y a confusion, elle vient, en partie, du fait que je n'ai peut-être pas suffisamment développé l'idée, la formation et le rôle de cet organisme.

Alors que partout dans le monde, la Souveraineté extérieure et la Souveraineté intérieure de l'Etat ne se discutent jamais, ne deviennent jamais la propriété d'un parti politique, il se trouve chez-nous, dans l'Etat du Québec, 25 ou 30 ans de discussions de "hustings" entre politiciens sont en train de créer dans le peuple une réaction de suicide collectif.

D'une part, le mauvais usage qu'un parti politique a fait de l'autonomie de la Province (Souveraineté intérieure), et d'autre part, la déchéance promise par l'autre parti, sont en voie de détruire les ressorts moraux et nationaux de ce peuple, qui, découvrant le prix de plus en plus élevé de sa survivance constitutionnelle et de moins en moins la

Archives de la Ville de Montréal

signification pratique de cette survivance, s'acheminera demain, conscient de sa honte et de sa douleur, victime de la trahison de ses chefs, vers l'assimilation inévitable que garantit l'Etat unitaire.

Persuadé que notre peuple vaut un meilleur sort, - que le peuple de chaqun des états provinciaux, vaut un meilleur sort, je suggère que dans cette constitution propre à lui, l'état provincial se donne - que l'Etat du Québec le tout premier, se donne un conseil constitutionnel.

Ce conseil serait un organisme - non pas au-dessus du Parlement de l'Etat provincial, mais à côté. En votant sa constitution, le peuple se voterait la création d'un conseil d'aviseurs en matière ~~consei--- constitutionnel.~~ constitutionnelle. Je souhaiterais que la nomination des membres soit votée par le Parlement provincial et, je crois que tous les partis représentés en Chambre devraient - et en fait, seraient heureux de concourrir au choix des personnalités qui formeraient ce conseil constitutionnel ou Conseil de la constitution, ou conseil en matière constitutionnelle.

Son rôle serait strictement et exclusivement limité aux questions constitutionnelles et consisterait à aviser le Parlement. Au point de vue pratique, les partis politiques seraient à l'abri de l'exploitation, aux dépens de l'un par l'autre, de certaines questions dont la solution impliquerait le respect de valeurs indiscutables et l'adoption ~~xxx~~ de mesures dont ~~l'efficacité~~ l'efficacité exigerait l'unanimité.

Le Parlement provincial pourrait toujours lui demander son avis. De lui-même, le Conseil pourrait attirer l'attention du Parlement sur des matières constitutionnelles.

Loin de mettre le Parlement en veilleuse, ce Conseil en assurerait le meilleur fonctionnement possible, et tiendrait lieu auprès du Parlement, d'une consultation du peuple tenue dans les meilleures conditions possibles à cause de la compétence personnelle des aviseurs. Et si le Parlement le préfère, il pourrait, par voie de référendum, faire confirmer ou infirmer l'avis du Conseil. En somme le peuple garderait la suPrême autorité sur sa constitution, avec l'aide d'un conseil d'aviseurs, dont lui seul pourrait mettre de côté les avis.

Archives de la Ville de Montréal

à inclure après 1er pag. de la page 7

Il s'agirait en somme d'une Commission Tremblay, devenue organisme permanent, ~~chang~~ et auquel une juridiction constitutionnelle est ~~de~~ donnée par le peuple, ~~comme~~ ~~au~~ non plus simplement comme ~~organisme~~ commission d'étude dt on ~~met~~ envoie le rapport aux oubliettes, mais dont les avis tiennent lieu ~~de avis~~ de valorités du peuple, à moins que ce dernier n'en libère ~~le~~ le Parlement. —

~~C'est à~~ ~~[illegible]~~ La commiss Tremblay soumet son rapport en ces termes:

(A)

Cette dernière espérance des commissaires ~~n'est~~ n'appelle-t-elle pas quelquechose qui ressemblerait à un organisme permanent?

suite p. 7

Archives de la Ville de Montréal

Si c'est mettre le Parlement en veilleuse que de réserver au peuple un moyen de distinguer entre l'administration des affires publiques - pour lesquelles le gouvernement sera jugé aux élections générales, et les affaires constitutionnelles pour lesquelles le peuple se garde le droit de décider en dernier ressort, au cas où le Parlement ne voudrait pas suivre les avis du Conseil constitutionnel, et sans nécessairement entraîner des élections générales, - si c'est cela mettre le Parlement en Veilleuse, il y a lieu de se poser une grave question sur l'authenticité de notre ~~gouvernemen~~ Parlementarisme et de notre démocratie. + voir renvoi de page 6

Sur le plan des citoyens particuliers, le rôle du Conseil ne serait sûrement pas de se substitutuer aux Tribunaux dans l'appréciation ou l'interprétation des droits.

Mais puisqu'il est de plus en plus question d'une déclaration des droits de l'homme, je préfère la voir dans la constitution provinciale. Et alors, si un citoyen semble se trouver dans cette situation assez exceptionnelle, je l'avoue, de ne pouvoir trouver dans les lois, les moyens de porter l'examen de ses droits devant les tribunaux compétents, un tel cas pourrait faire l'objet d'une étude au Conseil constitutionnel. Si celui-ci en vient à la conclusion que des moyens sont prévus, il les indique, au cas contraire, il avise le Parlement de ses conclusions.

Dans tous les cas, c'est le Parlement qui serait avisé, même à l'OCCASION ~~d'un~~ du cas ~~d'un citoyen~~ particulier. Et si le Parlement accepte l'avis, il agit en conséquence. S'il a l'intention de rejeter cet avis, le Parlement doit s'adresser au peuple par référendum.

Au fond, je pense bien que cette discussion est plus théorique que pratique. Il n'y a pas tellement à redouter la multiplications des cas particuliers. L'ensemble de notre législation n'est pas tellement déficitaire en moyens de faire valoir les droits de l'homme. C'est ~~plus~~ surtout une garantie morale donnée au citoyen qu'il ne se trouvera jamais dépourvu ~~de moyens~~, s'il a un droit, simplement parce que la loi est muette. Comme on le voit on est loin des témoins de Jehovah dont parle votre rédacteur.

Quant aux autres ~~Etats~~ provinciaux ~~Unis~~ il ne s'agit pas d'imposer une constitution ni un conseil constitutif. Il est permis de croire cependant que si le Québec fait une saine démonstration des avantages à tirer et de l'utilité d'une telle charte et d'un tel organisme, l'exemple suffira, avant d'affirmer que l'autonomie -

voir renvoi page

Archives de la Ville de Montréal

- disons la Souveraineté -
n'intéresse pas les
~~des~~ autres provinces, il faudrait
~~d'avoir~~ ~~les~~ d'abord leur en
enseigner la véritable signification
positive, même pour ~~elle~~ elles,
et non pas à la manière négative
~~et~~ ~~provocante~~ injurieuse de M. Duplessis
~~Duplessiste~~.

Les états des E. U. ont compris
l'importance de la Souveraineté des
états constituants de la République.
Ils ont formé une associaf
des ~~p~~ états, et ont même établi
~~un~~ le siège social de l'associaf
~~& une sorte de capitale~~
~~à Chico~~ non pas à Washington,
mais à Chicago, faisant ainsi
de ~~certaine~~ cette dernière ville une
sorte de capitale des états - distincte
de la capitale fédérale. ~~Je me~~
Je me refuse à croire ~~que~~
~~les autres provinces~~ ~~me~~ ~~prieraient~~
qu'il
faille prendre pour acquis que les
autres provinces ~~ne cher~~ laisseraient
le Québec s'affirmer seul comme
Etat, et en tirer seul tous les
avantages. - Encore faut-il
que la démonstraf se fasse par nous
d'abord. Nous avons ce devoir envers
les autres états provinciaux, autant
qu'envers nous-mêmes.
~~et quand les~~ ~~[illegible]~~

RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUETE

SUR LES PROBLEMES CONSTITUTIONNELS

Volume 1

pages 2-3

Le public a répondu magnifiquement à cet appel et nous a fait connaître ses beoins et ses vues dans des mémoires dont l'abondance et la richesse sont une marque évidente de l'intérêt que partout la Commission a suscité. Jamais, semble-t-il, les citoyens du Québec ne s'étaient livrés à un pareil examen de leurs forces et de leurs faiblesses; jamais ils n'avaient pris une conscience aussi aigue de la gravité des problèmes constitutionnels et de la nécessité de leur trouver le plus rapidement possible des solutions satisfaisantes.

(A) Le rapport que nous présentons aujourd'hui tend à se faire, autant que possible, l'écho de cet examen et de cette prise de conscience uniques dans l'histoire de la Province. Il vise à donner un tableu complet de la situation actuelle dans le Québec, mais il ne peut évidemment apporter une solution complète et définitive à tous et à chacun des problèmes de l'heure. Même si tous ces problèmes nous intéressent en raison de leur incidence financière, il y aurait eu, de notre part, présomption, témérité et même égarement si nous avions entrepris de leur chercher à tous une solution, alors que notre mandat ne nous y autorisait nullement et que le peu de temps à notre disposition nous imposait de nous borner à l'essentiel. D'autres, espérons-le, continueront et parachèveront notre oeuvre.

Archives de la Ville de Montréal

22

L'intérêt est la mesure des actions, et ~~des~~ le meilleur stimulant de la volonté. Quand ~~toutes~~ une majorité des provinces auront compris la Souveraineté provinciale, qu'elles la désireront de toute la ferveur de leur ~~foi~~ conviction ~~de neophytes~~, ~~je~~ ~~et~~ les ententes se réaliseront beaucoup plus facilement. Elles trouveront bien au départ une procédure d'amendement agréable à toutes les parties. ~~fourn~~ car ~~La~~ la procédure n'inspirera plus ~~de~~ la méfiance que le gouvernement central n'est pas tellement désireux de voir disparaître. Il sera utile ~~faudra bien un jour~~ de faire un jour l'historique des attitudes autonomistes ~~des~~ que les autres provinces ont jugé à propos de prendre ~~de~~ en certaines occasions depuis 1867 et qui démontreront ~~que les~~ qu'elles ~~ne~~ sont, ~~pas~~ tout ~~indifférentes a~~ autant que le Québec, sensibles à la Souveraineté des Etats provinciaux quand l'exercice de ~~cette~~ Souveraineté coïncide avec leurs intérêts supérieurs.

Archives de la Ville de Montréal

Dois-je m'excuser, Monsieur le rédacteur en chef, d'avoir été si long? – ~~Je ne~~ J'hésite à le faire ~~ce~~ tant je crois impérieux le devoir de s'intéresser à la quest. constitut. et d'intéresser les autres – vos lecteurs, qui veulent bien me faire l'amitié de me lire jusqu'au bout, – et votre rédacteur dont l'article m'aura ~~forcé~~ été une invitation à formuler ma pensée ~~en des mots~~ d'une façon plus complète ~~d'autres mots~~.

Ce n'est pas parce que la quest. constitut. est difficile qu'on doit l'ignorer. Au contraire. Elle commande notre attention la plus soutenue! en ce temps troublé contre l'état fédératif. Il n'y a jamais de perdu d'avance quand ~~la volonté~~ une détermination formelle soutient l'effort. ~~la~~ C'est pourquoi ~~aussi que~~ le Rapport Tremblay met les citoyens en garde en ces termes: –

(3)

~~En mettant de côté ceci~~

Une fois en garde, contre le défaitisme ~~il faut se maintenir~~

~~aux mots leur sens véritable; état u~~

les mots reprendront leur sens véritable ~~et distinguer~~ en nos esprits ~~entre état unitaire et fédéralisme,~~

et les discuss seront moins confuses.

~~on distinguera ne prendra~~

on interprètera correctement les mots état unitaire et fédéralisme. On ne prendra plus l'un pour l'autre, et on sera en mesure de reconnaître que le fédéralisme ~~que~~ ~~nouveau~~

glissement ~~change~~ qui se fait

~~présenter~~ depuis une trentaine d'années n'est pas vers le Fédéralisme mais contre le Fédéralisme; ~~vers l'État unitaire, au~~ ~~au point que~~ et que, ne voulant pas encore l'appeler UNITARISME, on commence déjà à appeler NOUVEAU Fédéralisme, négation en définitive du Fédéralisme véritable, que la géographie, l'Histoire et le réalisme des Pères ont

Archives de la Ville de Montréal

~~donné~~ trouvé le plus conforme
à la nature
et au destin de notre immense pays et
lui ont effectivement donné.-

Revenant, M. le directeur, à ma conférence,
~~Encore une fois, il importe~~
je réitère que les ~~pr~~ divers ~~paragraphes~~
~~doivent~~ doivent nécessairement s'interpréter en fonction de
l'ensemble, ~~et que si il~~
et alors l'impression
qui s'en dégage, ~~peut~~ ~~même~~ peut ~~ap~~ appeler des
précis mais non en contredire
le sens profond.-

Encore une fois merci de
l'hospitalité de vos colonnes - et
~~recevez mes félicitations pour La Presse~~
~~nouvelle~~ croyez-moi, M. le directeur,

V + D

Archives de la Ville de Montréal

RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUETE

SUR LES PROBLEMES CONSTITUTIONNELS

Volume 111

Tome 11

SOLUTIONS INTERMEDIAIRES

SOLUTIONS D'ATTENTE

Le plan général dont le chapitre précédent expose les grandes lignes et souligne les caractéristiques nous parait évidemment le plus conforme, voire le seul conforme aux exigences et d'un fédéralisme authentique et de la réalité canadienne.

Nous n'ignorons cependant pas que les pratiques constitutionnelles des vingt-cinq ou trente dernières années ont créé à la fois des situations de fait et des habitudes de penser avec lesquelles il faut désormais compter, et dont le redressement ne peut s'effectuer du jour au lendemain. Tout en considérant le renouveau constitutionnel que nous proposons comme un objectif que le Canada en général et la province de Québec en particulier doivent chercher à atteindre le plus tôt possible, il y a lieu d'envisager des solutions de rechange, qui seront comme des étapes dans le retour du Canada à ses véritables positions constitutionnelles et politiques.

Ces solutions de rechange peuvent être de deux sortes:

a) les solutions intermédiaires, c'est-à-dire celles qui, acceptant le principe du plan général, admettent néanmoins, pour des raisons d'ordre administratif et politique et pour un temps plus ou moins long, des atténuations plus ou moins importantes à ses exigences concrètes;

b) les solutions d'attente, c'est-à-dire les arrangements dont on pourrait convenir en attendant que toute mesure ait été prise pour passer à l'application du plan général.

Il faut cependant se mettre en garde contre les réactions élémentaires, insuffisamment raisonnées, ou les idées toutes faites qui risquent de fausser le problème lui-même, ou les perspectives dans lesquelles il doit être posé. Telle est, par exemple, l'idée que, sous prétexte de fait accompli, rien ne peut être changé aux pratiques constitutionnelles des dernières années, que la sécurité sociale ne peut être confiée entièrement aux provinces parce que le gouvernement fédéral a déjà pris en ce domaine l'initiative de plusieurs grandes mesures, et que toute discussion est close dès que l'équilibre budgétaire des provinces est assuré.

Ce dont le Canada a besoin, avons-nous déjà eu l'occasion de dire, c'est d'une restauration de la pensée politique - donc d'une pensée qui se développe au niveau des intérêts supérieurs de l'homme, considérés dans leur ordre hiérarchique, et en fonction desquels elle cherche à ordonner toutes les formes et manifestations de la vie collective. Un problème n'est pas résolu parce qu'on en a réglé certains aspects particuliers: financier ou administratif.

Archives de la Ville de Montréal

RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUETE

SUR LES PROBLEMES CONSTITUTIONNELS

Volume 111

Tome 11

page 204

Deux notions sont à la base d'un tel régime politique:

a) l'Etat fédératif n'est pas constitué d'un seul mais de plusieurs gouvernements, responsables, chacun pour sa part, mais ensemble, de la totalité du bien commun. L'Etat canadien n'est donc pas le gouvernement central seul, ni les provinces seules, mais le gouvernement central et les provinces agissant, chacun en son domaine propre et de sa propre autorité, mais d'une manière coordonnée dans les cadres du droit constitutionnel. Les provinces sont tout autant que le gouvernement central parties de l'Etat et comme telles ont une dignité, des droits et privilèges identiques;

b) l'autonomie provinciale est une notion politique et non simplement administrative ou fiscale. Elle est aux parties constituantes d'un Etat fédératif ce que la souveraineté est à l'Etat lui-même. Et par rapport à ce statut politique, l'autonomie fiscale et financière est un moyen. C'est donc fausser l'une des idées maîtresses du régime fédératif que d'assimilier l'autonomie des provinces à la simple autonomie financière, sans égard à la provenance et au mode d'acquisition des fonds.

Archives de la Ville de Montréal

Dans les cadres d'un tel régime, les gouvernements des deux ordres peuvent évidemment traiter entre eux, et conclure au besoin toute entente conforme au droit constitutionnel que justifie à un moment donné le service du bien commun. Mais cette faculté de négociation ne doit pas être utilisée comme moyen de forcer tel gouvernement à se soumettre, sous peine de pertes financières plus ou moins lourdes, à une politique dont il ne peut accepter le principe ou les modalités; à plus forte raison, si ces ententes sont recherchées en marge du droit constitutionnel ou en vertu d'une interprétation que les tribunaux n'ont pas encore admise. Si, pour des raisons qui lui sont propres, une province, par exemple, ne peut accepter une entente à laquelle les autres gouvernements ont jugé bon d'adhérer, le bénéfice qu'elle en aurait retiré doit lui être assuré sous une autre forme, compatible avec le droit constitutionnel et les exigences du bien commun. Une situation comme celle qui a été faite à la province de Québec dans les années qui ont suivi la mise en vigueur des pensions de vieillesse (dont la constitutionnalité était mise en doute par les juristes), qui lui est faite encore aujourd'hui par les subventions fédérales aux universités et par les ententes fiscales est incompatible non seulement avec le droit constitutionnel et le fédéralisme, mais avec les exigences élémentaires de la justice distributive.

Au Canada, la dualité culturelle est l'une des principales raisons du caractère fédératif du régime politique, et la province de Québec est spécifiquement chargée de la garde de l'une des cultures en présence. Le bien commun envers lequel il a sa part de responsabilité, fait ainsi au gouvernement central le devoir, dans l'exercice de ses juridictions propres, d'articuler sa politique aux exigences culturelles des groupes reconnus par la constitution et de collaborer avec la Province qui, à ce point de vue, est investie d'une responsabilité particulière - dût-il pour cela, prévoir des options, du moins dans celles de ces lois dont l'incidence culturelle est le plus directe.

Depuis 1867, la réalité canadienne n'a pas changé quant à la nature et au particularisme géographique, économique et sociologique de ses composantes. Mais à l'intérieur du cadre constitutionnel, elle s'est développée et liée en une structure dont les articulations n'ont cessé de se préciser et de se renforcer. Les raisons demeurent donc entièrement qui, en 1867, ont fait préférer le régime fédératif au régime unitaire. Mais l'esprit dans lequel se pratiquent les relations politiques entre les parties constituantes doit s'adapter à la conjoncture actuelle. Les temps sont révolus où chaque gouvernement pouvait, dans les limites de sa juridiction, gouverner sans même se demander ce que l'autre gouvernement faisait ou se proposait de faire - quitte, en cas de conflit, à faire préciser par les tribunaux le sens et la portée de ses prérogatives propres. Le même citoyen étant sujet de deux autorités est inévitablement, dans l'état actuel d'intégration de la vie commune; victime de toute mésentente ou dissension entre elles. Cela est plus immédiatement évident en matière fiscale. La coordination, dans le respect absolu des prérogatives propres à chaque ordre de gouvernement, doit être désormais la règle des relations fédérales-provinciales. Par

Archives de la Ville de Montréal

suite

définition d'ailleurs, le fédéralisme l'implique. D'où la nécessité de consultations, d'échanges habituels de vue et de renseignements entre les gouvernements des deux ordres - directement ou par l'intermédiaire de tout organisme dont le bon fonctionnement de l'Etat peut suggérer la création.

Archives de la Ville de Montréal

RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUETE

SUR LES PROBLEMES CONSTITUTIONNELS

Volume 111
Tome 11

Chapitre 11

LE PROBLEME FISCAL

les positions fédérales

page 211

Les raisons pour lesquelles, sauf l'entente de guerre, elles ont été rejetées les unes après les autres sont toujours les mêmes: la province de Québec les jugeait et continue de les juger inappropriées à ses besoins financiers, et surtout incompatibles avec le droit constitutionnel, l'esprit du fédéralisme et les exigences de son milieu social.

Le chapitre 11 de la deuxième partie démontre que si, en 1941, la province avait accepté les propositions Rowell-Sirois, elle perdrait aujourd'hui 85 millions de dollars par année. Pour faire face à ses besoins, elle devrait donc compter sur des subsides fédéraux, avec les inévitables conséquences politiques d'une telle dépendance. En revanche, le même chapitre établit que, pour avoir depuis 1947 refusé les ententes fiscales, la province a perdu 305 millions de dollars soit en moyenne, plus de trente millions par année. En défendant son autonomie en 1941, elle s'est soustraite à l'assujettissement financier et politique. Mais il lui en coûte cher de continuer seule désormais à défendre le principe de l'autonomie provinciale et du fédéralisme canadien. Les millions de dollars dont la prive une politique de force, elle en aurait grand besoin pour organiser et développer ses propres services et répondre aux légitimes aspirations de sa population. Pourtant les études qui précèdent sur le problème canadien-français et la responsabilité de la province de Québec à cet égard, la théorie du fédéralisme, le régime constitutionnel, le rôle de l'Etat en matière économique et sociale, etc. démontrent qu'elle a raison, même au prix de lourds sacrifices, de persister dans son attitude. C'est plus que la lettre du régime constitutionnel, ce sont ses fondements mêmes qui sont en jeu, donc l'ensemble des valeurs pour la conservation desquelles les Canadiens français ont, sous l'empire de constitutions successives, résisté depuis deux siècles à toutes les pressions.

Archives de la Ville de Montréal

RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUETE

SUR LES PROBLEMES CONSTITUTIONNELS

Tome 11

Volume 111

page 213

Le partage des ressources fiscales, même en regard des obligations du gouvernement fédéral touchant la défense, ne peut donc poser un problème aussi difficile qu'une certaine propagande veut le laisser croire. Quoi qu'il advienne, les fonctions attribuées aux provinces par la constitution doivent être remplies: le pays a besoin et il aura toujours besoin de tribunaux, d'écoles, d'hôpitaux, de routes, etc. Et il n'en coûte pas plus cher de confier aux provinces plutôt qu'au gouvernement fédéral le soin de les lui procurer. Il en coûte probablement moins cher, l'expérience ayant prouvé que les administrations les plus centralisées sont souvent les plus coûteuses. Il en est ainsi à plus forte raison de la sécurité sociale dont le gouvernement fédéral se fait un argument pour justifier sa politique fiscale. Cette question a été longuement discutée ailleurs: la province de Québec, nous l'avons vu, a des raisons très sérieuses de ne pas accepter sur ce point la régie du gouvernement fédéral.

Toute la question se ramène en définitive à savoir selon quelle conception de l'ordre le pays sera gouverné. Les modes les plus simples, les plus évidemment efficaces de règlement du problème fiscal n'ont chance d'être acceptés que si, comme nous venons de le dire, dans l'esprit des chefs d'Etat, existe d'abord la volonté de gouverner selon les règles du seul régime politique qui puisse convenir à un pays aussi complexe et différencié que le Canada: le fédéralisme.

Archives de la Ville de Montréal

Bref, par le jeu combiné de sa politique sociale et de sa fiscalité, le gouvernement fédéral est en voie de remodeler et d'uniformiser d'un bout à l'autre du pays les cadres sociologiques de la culture. Si les deux groupements culturels qui ont donné au Canada ses institutions sociales, juridiques et politiques le laissent imposer définitivement la politique dans laquelle, depuis une trentaine d'années, il s'est engagé graduellement, ils se vouent eux-mêmes à l'assimilation, c'est-à-dire à la fusion dans un tout nouveau, dont ils ne peuvent dire d'avance quelles en seront les caractéristiques. Peut-être ces deux groupements sont-ils satisfaits de cette politique: à eux d'en décider. Mais au moins doivent-ils être conscients de ses implications profondes et savoir à quoi elle les conduit.

C'est donc dans les perspectives globales que nous venons d'évoquer que le problème fiscal doit être étudié, et les solutions recherchées. La province de Québec en particulier qui, dans l'aventure fédéraliste, est de toutes les provinces canadiennes celle qui risque le plus, a tout intérêt à ne pas laisser rétrécir les horizons dans lesquels se développe la politique du pays.

Là-dessus cependant son attitude n'a jamais varié, même si elle n'a pas toujours été assez clairement formulée ni suffisamment explicitée. Ainsi quand, chaque fois que l'occasion s'est présentée depuis la Conférence fédérale-provinciale de 1946, la province de Québec demande le réaménagement de la fiscalité de façon, dUne part, à soulager le contribuable et à lui restituer l'initiative première de son existence et, d'autre part, à laisser aux provinces, aux municipalités et aux commissions scolaires les moyens financiers de s'administrer elles-mêmes selon leur esprit propre, elle prend attitude, non seulement sur l'aspect fiscal du problème constitutionnel, mais sur les fondements mêmes du régime dont est sorti l'Etat canadien et auquel son caractère économique, social et culturel lui commande encore aujourd'hui de demeurer fidèle. Un réaménagement fiscal qui ne restituerait pas à l'individu l'initiative de sa propre existence dans la mesure où le permet le bien commun et ne rendrait pas aux provinces leur pleine juridiction culturelle et sociale règlerait peut-être l'aspect financier du problème constitutionnel: il ne règlerait pas le problème lui-même.

La solution du problème fiscal exige donc avant tout un retour à la constitution et à la philosophie dont elle procède. Car, répétons-le: par rapport aux fins de l'Etat, la fiscalité n'est qu'un moyen et, dans un pays complexe et différencié comme le Canada, seule une politique respectueuse des particularismes régionaux et humais, donc elle-même décentralisée et différenciée, peut assurer le développement harmonieux de l'ensemble. Le tout est de se placer en face du problème comme la réalité canadienne le pose, et d'en chercher la solution selon l'esprit de la Constitution, considérée elle-même comme expression juridique d'une certaine conception générale de la vie.

Archives de la Ville de Montréal

RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUETE

SUR LES PROBLEMES CONSTITUTIONNELS

Volume 111

Tome 11

1v - COORDINATION INTERPROVINCIALE ET FEDERALE-PROVINCIALE DES POLITIQUES

A notre époque de constante extension du rôle de l'Etat, la coordination des politiques à l'intérieur d'un Etat fédératif ne saurait se réaliser sans un effort spécial à cette fin. Depuis longtemps, on préconise la création d'organismes dont ce serait l'objet propre. En 1945, nous le savons, la province d'Ontario proposait la mise sur pied de deux organismes de coordination fédérale-provinciale. Mais, au projet de l'Ontario, du moins tel que formulé, certaines objections peuvent être opposées,

En premier lieu, la forme des deux organismes projetés prête à discussion. Au comité permanent des Conférences fédérales-provinciales, par exemple, on pourrait faire le reproche, déjà adressé aux Conférences elles-mêmes, de constituer une sorte de super-parlement. En pays de droit public anglais, une institution qui prête à pareil reproche a peu de chances d'être acceptée. Quant au Conseil économique, on ne voit pas bien quels services il rendrait que les gouvernements ne pourraient attendre de leurs propres techniciens, surtout si ceux-ci, comme cela se pratique habituellement, ont l'occasion de rencontrer régulièrement leurs collègues des autres gouvernements. Enfin, ces deux organismes seraient presque inévitablement dominés par le gouvernement fédéral, dont les délégués, parlant pour l'ensemble du pays, puiraient ainsi automatiquement sur leurs collègues des provinces, d'une situation privilégiée, d'une sorte de supériotité de fait.

Néanmoins, la coordination politique exige des organismes appropriés. Les Conférences fédérales-provinciales, générales ou spéciales, la réalisent déjà en partie du moins, pour autant qu'il s'agit des relations du gouvernement fédéral avec les provinces. Un Secrétariat permanent assurerait la continuité des travaux. Moins ambitieux que le Comité permanent proposé par la province d'Ontario, le Secrétariat rendrait probablement d'aussi grands services, sans prêter aux mêmes objections. Il aurait pour fonction principale de rassembler la documentation et de poursuivre les recherches dont les Conférences, générales ou spéciales, pourraient avoir besoin.

Aucun organisme n'est à l'heure actuelle, chargé de la coordination des politiques provinciales. Le peut de travail accompli à ce point de vue se fait dans les cadres des conférences fédérales-provinciales, dont en présence du gouvernement fédéral pour ne pas dire sous son égide. Les provinces devraient pourtant régler entre elles, sans intervention du gouvernement fédéral, les problèmes qui sont proprement de leur ressort. La création d'un Conseil permanent des Provinces, sur le modèle du Council of State Governments américain, répondrait à un grand besoin, surtout, si, comme nous le proposons, la sécurité sociale, conformément à la constitution, est restituée aux provinces. Un tel organisme est d'autant plus désirable que, malheureusement, de profondes différences de conceptions politiques séparent les provinces entre elles - divisions dont le gouvernement fédéral s'autorise pour étendre et asseoir son contrôle. Sans doute, à cause de ces divergences, serait-il difficile de créer

Archives de la Ville de Montréal

suite

un tel Conseil et de le faire fonctionner. Mais l'effort mérite d'être tenté, car cet organisme nous paraît nécessaire à la préservation du fédéralisme canadien. Si les provinces n'acceptent pas de collaborer entre elles sur le plan qui leur est propre, l'intérêt même du pays finira par exiger que le gouvernement fédéral assume la haute direction. Des rencontres régulières, par l'intermédiaire du Conseil, ne tarderaient pas, croyons-nous, à atténuer les divergences de vue entre les provinces et à faire naître une politique qui, tout en étant provinciale de juridiction, serait véritablement de portée canadienne, en ce sens qu'elle réaliserait, d'une extrémité à l'autre du pays, des conditions de vie comparables, sinon uniformes, supprimant ainsi l'une des raisons le plus communément invoquées en faveur de la centralisation.

- - - - -

Quel jugement d'ensemble peut-on porter sur le régime fiscal et politique dont les lignes maîtresses sont indiquées ci-dessus ?

Au point de vue idéologique, il opte pour la primauté de l'homme et conçoit l'Etat non comme maître, mais comme gardien et serviteur du bien commun.

Au point de vue politique, il accepte la réalité canadienne comme la nature et l'histoire l'ont constituée, et tend à faire du fédéralisme un régime non seulement toléré mais vécu en plénitude.

Au point de vue constitutionnel, il restitue à chaque ordre de gouvernement les fonctions que lui assigne la constitution-expression elle-même des exigences géographiques, économiques, sociologiques et culturelles du milieu canadien.

Au point de vue financier, il assure à chaque ordre de gouvernement les ressources nécessaires à leur administration et au développement normal de leur action respective.

Au point de vue fiscal, il confie à chaque gouvernement le type d'impôt le mieux approprié à ses fonctions constitutionnelles, il rétablit l'équilibare entre les grands impôts et tend à en rationaliser les structures et l'usage.

Au point de vue économique, il adapte au fédéralisme la fonction régulatrice de l'Etat en attribuant aux deux ordres de gouvernement les moyens d'action les plus conformes à la fois à leurs fonctions respectives et aux besoins de la société à notre époque; au gouvernement fédéral, les modes d'intervention les plus dynamiques, les plus puissants et qui valent pour l'ensemble du pays; aux provinces, les modes d'intervention qui correspondent à la fois à la diversité des situations et aux exigences de l'ensemble.

Au point de vue social et culturel, il restitue aux provinces, et par celles-ci aux deux groupements ethniques et religieux dont est composée la population canadienne, la faculté d'organiser leurs institutions selon leurs traditions; et leurs conceptions respectives de la vie et de l'ordre. Or, c'est à cette condition que, en regard de la culture américaine, le Canada pourra converser et affirmer sa personnalité propre.

Au point de vue te;chnique et administratif, il est sans doute moins simple et d'un maniement moins facile qu'un régime standardisé et unifié. Mais, en politique,ni la simplicité, ni la facilité ne sont des critères: le seul critère, c'est le bien commun, donc l'homme lui-même, sa liberté, sa personnalité, l'harmonie de ses relations avec ses semblables, avec la société.

Archives de la Ville de Montréal

Du point de vue constitutionnel, les deux formules étudiées ci-dessus peuvent à la rigueur se justifier du fait que, dans le cas de l'aide aux vétérans, l'usage s'est établi dès le lendemain de la première guerre, d'en laisser la responsabilité au gouvernement fédéral comme si elle découlait nécessairement de sa juridiction sur l'armée et la défense et que, dans le cas de l'assurance-chômage et de la sécurité de la vieillesse, la constitution a été modifiée pour habiliter le gouvernement fédéral. Il n'est est cependant pas ainsi des autres mesures de sécurité sociale. Toute formule de réaménagement fiscal qui en laisserait même temporairement la responsabilité au gouvernement fédéral retomberait dans l'équivoque des vingt-cinq dernières années, qui consiste à chercher la solution du problème fiscal en laissant subsister intégralement le problème constitutionnel qui en est la cause principale. Inutile donc de nous attarder à des hypothèses dont le résultat serait de perpétuer la confusion.

SOLUTION D'ATTENTE

L'imbroglio constitutionnel qui depuis des années mine les assises politiques du pays et dont la donnée fiscale est la plus voyante n'est donc pas sans solution. Nous avons à l'aide des faits et à la lumière des principes, montré qu'un règlement équitable est possible, dans les cadres de la constitution et conformément aux exigences économiques et financières de notre époque. Le tout est de le vouloir. Nous l'avons dit et répété: le fédéralisme, c'est d'abord un ordre et une volonté. Si la volonté n'existe pas chez les chefs d'Etat de gouverner le pays selon sa tradition historique et selon l'ordre qu'indique sa réalité géographique et humaine, tout essai d'entente est voué d'avance à l'échec. Mais, même si elle ne s'exprime pas toujours en des formules identiques, une telle volonté existe, nous aurions mauvaise grâce d'en douter; et elle ne peut que se fortifier et se généraliser à mesure que, sous la pression même des faits, s'approfondira dans tous les milieux la réflexion sur les conditions véritables de la prospérité matérielle, du progrès humain et de la grandeur politique de notre pays.

Certes, nous le savons: il ne suffit pas en matière aussi complexe d'établir qu'un problème est soluble pour écarter toutes les difficultés. Les éléments généraux de la solution étant dégagés, restent le choix et la réalisation des modalités techniques les plus efficaces. Des étapes sont donc à prévoir. Les solutions intermédiaires exposées ci-dessus peuvent être considérées comme des formules d'approche dont la pratique elle-même peut d'ailleurs faire désirer et rechercher la solution la plus complète.

Mais les désordres engendrés par les pratiques constitutionneles des dernières années sont déjà si étendus et les habitudes de pensée qu'elles ont fait naître si solidement enracinées en certains milieux que d'assez longs pourparlers sont à prévoir pour faire accepter le principe d'un renouveau constitutionnel et politique comme celui que nous proposons.

Archives de la Ville de Montréal

suite

En attendant que se réalise l'entente entre les gouvernements, les affaires publiques doivent être administrées et des mesures prises pour rémédier immédiatement aux embarras que le régime présent entraîne. Or, même à cette étape, il est des positions que les provinces, en tant que parties constituantes de l'Etat, la province de Québec en particulier, ne peuvent abandonner sans que soit détruit le caractère fédératif de l'Etat canadien. Une solution d'attente doit donc être envisagée, qui, tout en corrigeant la situation actuelle en ce qu'elle a de plus pressant, permettrait de mûrir plus longuement la solution définitive et d'en mieux préparer la réalisation.

Archives de la Ville de Montréal

RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUETE

SUR LES PROBLEMES CONSTITUTIONNELS

Volume 111

Tome 11

page 283

LES SUBVENTIONS FEDERALES

En attendant que le réaménagement de la fiscalité fasse disparaître toute raison de subventions fédérales aux provinces ou aux institutions relevant de leur juridiction, nous recommandons donc que, pour placer la province de Québec sur le pied d'égalité avec les autres, toute subvention qui pourrait lui être destinée soit compensée par un abaissement ~~à-la-constitution,-versera-des-subventions-aux-universités-~~ d'impôt. Par exemple, tant que le gouvernement fédéral, contrairement à la constitution, versera des subventions aux universités des autres provinces, le contribuable québecois devrait être autorisé à déduire de son propre impôt fédéral toute somme qu'il verserait au fonds provincial des universités et cela jusqu'à concurrence d'un pourcentage à déterminer.

Archives de la Ville de Montréal